



La définition du terme « mot » en grammaire française  
contemporaine : une approche par la sémantique  
lexico-grammaticale

**Thèse**

**François Parent**

**Doctorat en linguistique**

Philosophae Doctor (Ph. D.)

Québec, Canada

© François Parent, 2015



## Résumé

Cette thèse approfondit la notion de mot qui a cours en grammaire française contemporaine. Plus précisément, elle fait ressortir les problèmes qui découlent du fait d'employer un concept relevant de la pensée commune (le mot) pour élaborer une explication scientifique du langage. Elle examine la manière dont les linguistes exploitent cette notion dans la tradition grammaticale et dans trois courants théoriques marquant la linguistique moderne (structuralisme, fonctionnalisme, générativisme); elle évalue également les stratégies employées par ces approches pour régler les problèmes posés par la définition et l'emploi du concept de mot dans la description linguistique. Comme voie de résolution de ces problèmes, elle propose la notion de morpholexème, qui correspond à l'unité significative associant en permanence un signifié lexical à un signifié grammatical, de manière à former une unité qui se ramènent dans l'ensemble aux unités considérées comme faisant partie des classes de mots variables, qui correspondent à environ 97 % du lexique du français.



## **Abstract**

This thesis examines the concept of word used in contemporary French grammar. Specifically, it highlights issues which stem from using a concept belonging to ordinary language (the word) to develop a scientific explanation of human language. It investigates how linguists exploit this notion in the grammatical tradition and in three theoretical currents which have made their mark in modern linguistics (structuralism, functionalism, generativism). It also assesses the strategies used by these approaches to solve the problems related to the definition and usage of the concept of word in the linguistic description. To address these issues, it proposes the concept of morpholexeme, which corresponds to a linguistic unit permanently combining a lexical meaning and a grammatical meaning, as a basis for identifying a homogenous category corresponding to morphologically variable words, a category covering close approximately 97 % of the French lexicon.



# Table des matières

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>III</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>V</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>VII</b>
<b>CONVENTIONS TYPOGRAPHIQUES .....</b>	<b>XIII</b>
<b>ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>XV</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>XVII</b>
<b>AVANT-PROPOS .....</b>	<b>XIX</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
OBJECTIF .....	1
LIMITES DE L'ÉTUDE .....	1
PROBLÉMATIQUE .....	4
JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE .....	8
DISTRIBUTION DU CORPS DE L'ÉTUDE .....	11
<b>1. LA LEXICOLOGIE .....</b>	<b>15</b>
1.1 LA CONCEPTION COMMUNE DU MOT .....	15
1.2 DÉFINITION DE LA LEXICOLOGIE .....	23
1.3 LE STATUT DE LA LEXICOLOGIE .....	24
1.3.1 <i>La remise en question du mot</i> .....	24
1.3.2 <i>La méfiance de la sémantique</i> .....	33
1.3.3 <i>L'anomalisme apparent du lexique</i> .....	34
1.4 LA STRUCTURE DU MOT .....	40
1.4.1 <i>Le radical</i> .....	41
1.4.2 <i>La confusion entre mot, composante de mot et syntagme syntaxique</i> .....	44
1.5 LES PROCÉDÉS DE FORMATION .....	47
1.5.1 <i>La dérivation</i> .....	49
1.5.1.1 <i>La dérivation affixale</i> .....	50
1.5.1.2 <i>Le radical en tant que composante du mot construit</i> .....	53
1.5.1.3 <i>Les suffixes</i> .....	56
1.5.1.4 <i>Les désinences</i> .....	58

1.5.1.5 Les lemmes .....	62
1.5.2 <i>La conversion</i> .....	64
1.5.3 <i>La composition lexicale</i> .....	66
1.5.3.1 Le figement.....	68
1.5.3.2 Locution.....	85
1.5.3.3 Le composé savant.....	88
1.6 LA POLYSÉMIE .....	89
1.7 L'HOMONYMIE .....	96
1.8 CONCLUSION .....	99
<b>2. LA TRADITION .....</b>	<b>103</b>
2.1 LES FONDEMENTS.....	103
2.2 LA DÉLIMITATION DES UNITÉS SIGNIFICATIVES .....	107
2.2.1 <i>La définition du mot</i> .....	107
2.2.2 <i>La distinction entre mot et composante de mots</i> .....	110
2.2.3 <i>La distinction entre mot et syntagme syntaxique</i> .....	119
2.2.4 <i>Le processus de composition</i> .....	124
2.2.5 <i>Le figement</i> .....	126
2.2.6 <i>La distinction entre mot et phrase</i> .....	133
2.3 L'ANALYSE DE LA STRUCTURE SÉMANTIQUE DU MOT .....	134
2.3.1 <i>La structuration grammaticale du mot</i> .....	135
2.3.1.1 L'identification de la valeur lexicale du mot .....	140
2.3.1.2 La distinction entre valeur lexicale et valeur grammaticale.....	142
2.3.1.3 Le problème de la dérivation impropre.....	144
2.3.1.4 La distinction entre nature et fonction des mots .....	145
2.4 LE DISCERNEMENT DE LA STRUCTURE SÉMIOTIQUE .....	155
2.4.1 <i>La distinction entre valeur stable et valeur variable du mot</i> .....	155
2.4.2 <i>La distinction entre signe et sens</i> .....	160
2.5 LA DISTINCTION DES TYPES DE RELATION.....	161
2.5.1 <i>La confusion entre nature et fonction syntaxique</i> .....	162
2.5.2 <i>La distinction entre rapports morphologiques et rapports syntaxiques</i> .....	163
2.6 CONCLUSION .....	165
<b>3. LE STRUCTURALISME.....</b>	<b>169</b>
3.1 GÉNÉRALITÉS .....	169
3.1.1 <i>Les origines du structuralisme</i> .....	169
3.1.2 <i>Le structuralisme par rapport à la tradition grammaticale</i> .....	172



3.1.3 <i>La notion de système</i> .....	173
3.2 LA DÉFINITION DU MOT SELON L'APPROCHE STRUCTURALISTE .....	175
3.3 LA CRITIQUE DES PARTIES DU DISCOURS .....	183
3.4 LA COMPOSANTE LEXICALE ET LA COMPOSANTE GRAMMATICALE.....	191
3.5 LE SIGNE LINGUISTIQUE SELON LE STRUCTURALISME .....	199
3.6 COMMUTATION .....	202
3.7 LA PARADIGMATIQUE ET LA SYNTAGMATIQUE .....	204
3.8 LES PROBLÈMES DE DÉLIMITATION.....	206
3.8.1 <i>La confusion entre mot et composantes de mot</i> .....	207
3.8.2 <i>L'homonymie et la synonymie</i> .....	208
3.9 LA SYNTAGMATIQUE SELON LE STRUCTURALISME.....	212
3.9.1 <i>Le syntagme</i> .....	212
3.9.2 <i>La phrase selon le structuralisme</i> .....	215
3.9.3 <i>Le figement</i> .....	216
3.10 CONCLUSION .....	218
<b>4. LE FONCTIONNALISME .....</b>	<b>221</b>
4.1 LES FONDEMENTS.....	220
4.2 LA DÉFINITION DU MOT ET LA DÉLIMITATION DES UNITÉS SIGNIFICATIVES .....	222
4.3 LA DISTINCTION DES UNITÉS SIGNIFICATIVES.....	225
4.3.1 <i>Le problème du mot</i> .....	225
4.3.2 <i>Le mot, ses composantes et le syntagme</i> .....	226
4.3.2.1 <i>Le monème</i> .....	227
4.3.2.2 <i>La distinction entre mot et syntagme</i> .....	229
4.4 LA DÉTERMINATION DE LA STRUCTURE SÉMANTIQUE DU MOT .....	232
4.4.1 <i>La distinction entre valeur catégorielle et valeur particulière du mot</i> .....	233
4.5 LA CONCEPTION DE LA STRUCTURE SÉMIOLOGIQUE DU MOT.....	236
4.5.1 <i>La distinction entre valeur stable et valeur variable du mot</i> .....	236
4.5.2 <i>L'évacuation du sens</i> .....	237
4.6 LES TYPES DE RELATIONS .....	239
4.6.1 <i>La distinction entre nature et fonction des mots</i> .....	239
4.6.2 <i>La distinction entre fonction syntaxique et fonction logique</i> .....	241
4.6.3 <i>Les rapports morphologiques et les rapports syntaxiques</i> .....	241
4.7 CONCLUSION .....	243

<b>5. LE GÉNÉRATIVISME .....</b>	<b>247</b>
5.1 LES FONDEMENTS .....	247
5.2 LA DÉLIMITATION DES UNITÉS SIGNIFICATIVES .....	248
5.3 PROBLÈMES D'ANALYSE FONDAMENTAUX .....	252
5.3.1 <i>La conception du mot</i> .....	252
5.3.1.1 La distinction entre mot et composante de mot .....	252
5.3.1.2 La distinction entre mot et syntagme .....	255
5.3.1.3 La distinction entre mot et phrase .....	256
5.3.2 <i>Le discernement de la structure sémiotique</i> .....	258
5.3.2.1 L'impact de la séparation entre sémantique et syntaxe sur la structure sémiotique du mot.....	258
5.3.3 <i>Le discernement de la structure sémantique du mot</i> .....	261
5.3.3.1 Une définition négative des catégories .....	262
5.3.3.2 La valeur fondamentale et la valeur référentielle du mot.....	265
5.3.4 <i>La distinction des types de relations</i> .....	267
5.3.4.1 La distinction entre nature, fonction et position des mots.....	267
5.3.4.2 La distinction entre rapports morphologiques et rapports syntaxiques.....	271
5.4 PROBLÈMES THÉORIQUES CONCERNANT LA FORMATION DES MOTS.....	273
5.5 CONCLUSION .....	275
<b>6. LE MORPHOLEXÈME .....</b>	<b>277</b>
6.1 APPROCHE DE LA MORPHOLEXÉMATIQUE .....	277
6.1.1 <i>La langue : caractéristiques fondamentales</i> .....	278
6.1.2 <i>Les trois plans de l'analyse linguistique grammaticale : la paradigmatique, la morphologie et la syntaxe</i> .....	279
6.1.2.1 La paradigmatique .....	283
6.1.2.2 La morphologie.....	285
6.1.2.3 La syntaxe.....	288
6.2 LES DIFFÉRENTS TYPES D'UNITÉS SIGNIFICATIVES .....	289
6.2.1 <i>La définition du morpholexème</i> .....	293
6.2.1.1 La codification du morpholexème .....	293
6.2.1.2 Le signe.....	294
6.2.1.3 Le sens fondamental et le sens référentiel .....	295
6.2.1.4 La polysémie.....	298
6.2.1.5 La distinction entre valeur référentielle et réalité exprimée.....	301
6.3 LA COMPOSITION DU MORPHOLEXÈME .....	305
6.3.1 <i>La composante lexicale</i> .....	305
6.3.1.1 La définition de la composante lexicale.....	305
6.3.1.2 Les deux types de composantes lexicales : le lexème et le morphème lexical.....	306
6.3.1.3 Un critère invalide pour le fondement de la catégorisation des morpholexèmes.....	309
6.3.2 <i>La composante grammaticale</i> .....	311
6.3.2.1 La définition de la composante grammaticale .....	311
6.3.2.2 Les caractéristiques des morphèmes grammaticaux .....	314

6.3.2.3 La distinction entre morphèmes grammaticaux et morphèmes lexicaux .....	314
6.3.2.4 Le support prédicatif.....	315
6.4 LE CLASSEMENT DES MORPHOLEXÈMES .....	318
6.5 LA MORPHOLOGIE .....	320
6.5.1 <i>La désignation morphologique</i> .....	322
6.5.2 <i>La généricité morphologique</i> .....	325
6.5.2.1 Le verbe.....	329
6.6 CONCLUSION SUR LA MORPHOLOGIE .....	331
6.6.1 <i>La dérivation</i> .....	332
6.7 LE SYNTAGME SYNTAXIQUE .....	333
6.7.1 <i>La définition du syntagme</i> .....	333
6.7.2 <i>La distinction entre syntagme syntaxique et morpholexème</i> .....	334
6.8 LA SYNTAXE.....	341
6.8.1 <i>Du conditionnement de la syntaxe par la morphologie</i> .....	341
6.8.2 <i>La désignation syntaxique</i> .....	343
6.8.3 <i>Les limites de l'analyse grammaticale</i> .....	346
6.9 CONCLUSION .....	352
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>357</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>367</b>



## Conventions typographiques

- Les emplois sont en caractère gras :

L'unité **pomme de terre**.

- Les signes sont en caractères gras italiques :

Le signe ***pomme de terre***.

- Les signifiés sont en caractères gras mis entre traits obliques :

Le signifié ***/pomme de terre/***.

- Les valeurs référentielles sont mises entre guillemets :

La valeur référentielle « végétal ».

- Les segments mis en évidence dans un emploi donné sont en italique :

L'unité **pomme de terre** dans ***j'ai mangé une pomme de terre***.

Le trait d'union sert à marquer des unités sémantiques élémentaires :

- Le radical ou son signifié sont délimités par deux traits d'union :

**-mur-** dans **muret**

- Les affixes et les désinences de même que leurs signifiés sont délimités par un seul trait, positionné en fonction de la position de l'unité par rapport au radical :

**-et** dans **muret**,

**pré-** et **-re** dans **prétendre**,

***/pré-/*** et ***/-re/*** dans **prétendre**



## Abréviations

BU : *Le bon usage* (Maurice Grevisse, 1980)

BUÉ : *Le bon usage électronique* (Maurice Grevisse et André Goosse, 2013)

CLG : *Cours de linguistique générale* (Ferdinand de Saussure, 1975)

DAF : *Dictionnaire de l'Académie française* (1935 et 1992)

DL : *Dictionnaire de linguistique* (Jean Dubois *et al.* (1973)

G PGF : *Précis de grammaire française* (Maurice Grevisse, 1989)

PRÉ : *Petit Robert Électronique* (2015)

TLFI : *Trésor de la langue française informatisé*





## Remerciements

Ma gratitude va avant tout à mon directeur de thèse, Patrick Duffley. Son jugement éclairé m'a permis de mener à terme ce projet. Elle va également à Jean-Claude Boulanger qui m'a guidé dès le début de ma thèse et à Jacques Ouellet, qui m'a insufflé la passion pour la linguistique et qui m'a cordialement reçu à toute heure du jour, pour se livrer à de longs échanges avec moi. Ces professeurs ont fait preuve d'une générosité sans borne à mon égard.

Je remercie Bruno Courbon, Zélie Guével et Claude Guimier d'avoir accepté de se prêter à l'évaluation de cette thèse. Je remercie particulièrement Bruno Courbon, qui a pris le temps d'effectuer la prélecture et qui a grandement contribué à la qualité de l'exposé.

Finalement, pour leur soutien indéfectible, j'exprime toute ma gratitude à ma conjointe Geneviève et à mes enfants, Xavier, Laura et Élizabeth. C'est à eux que je dédie ma thèse.



## Avant-propos

Une étude portant sur le mot pose comme problème fondamental de nécessiter le recours à cette même unité comme outil d'analyse. Ce problème est accru par le fait que la notion de mot est un concept de la pensée commune intégré dans le discours scientifique en linguistique. Dans la présente thèse, jusqu'à ce que la conception commune du mot soit mise en perspective par le cadre théorique, le recours au concept commun de mot se fera provisoirement pour discuter de son emploi dans diverses approches. Dans la proposition de résolution des problèmes soulevés, cette notion sera surtout utilisée à des fins d'illustration. Il faut aussi souligner le fait que le concept de mot, parce qu'il paraît renvoyer à une réalité incontournable, n'est pas rejeté : il est plutôt récupéré et adapté de manière à l'intégrer à un système scientifique pour dénouer les complications posées préalablement par son emploi. Ce recours à la notion de mot justifie l'usage des termes « classes de mots » et « partie du discours » dans cette thèse, puisque ces termes désignent des réalités qui se ramènent à des espèces de mots (nom, verbe, etc.).

La terminologie des auteurs exposés dans les approches à l'étude est respectée le plus possible. Par exemple, l'usage du terme « mot » dans l'analyse de la tradition grammaticale s'effectue selon l'acception de chacun des auteurs rattachés à ce courant.

Une autre complication relative à l'analyse des conceptions linguistiques concerne l'utilisation d'un système de représentation qui implique des métaconcepts dont l'assise nécessite une pétition de principe. En effet, la justification de leur emploi ne peut être présentée que tardivement parce qu'elle implique leur application préalable en ce qui a trait à des concepts impliqués par les épistémès à l'étude. Pour déjouer le piège de l'utilisation de métaconcepts non encore définis et pour accommoder le lecteur, voici une présentation en ordre alphabétique de définitions de certains termes fondamentaux utilisés dans l'exposé; la justification de ces définitions sera donnée plus tard, au fil de la thèse.

## **Lexème**

Notion qui, lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans une approche spécifique, renvoie à un signifié élémentaire de valeur spécifiante qui commute en série ouverte. Parce qu'il est, comme le morphème, normalement associé à d'autres signifiés élémentaires pour composer des unités mémorisées par la mémoire collective, le lexème ne se présente généralement pas librement en syntaxe. Le radical lui sert de support sémiologique. Ce concept est conforme à l'emploi utilisé par Ouellet (2014 : 37).

## **Mot**

Concept de la pensée commune qui renvoie à une unité linguistique emmagasinée dans la mémoire collective, unité qui est vue comme indécomposable et qui est généralement marquée par une unité graphique à l'écrit. Il sera proposé que ce terme renvoie à des réalités linguistiques hétérogènes.

## **Morphème**

Notion qui, lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans une approche spécifique, renvoie à un signifié élémentaire de valeur générale qui commute en série fermée. Parce qu'il s'associe normalement à d'autres signifiés élémentaires pour composer des unités mémorisées par la mémoire collective, le morphème ne se présente généralement pas librement en syntaxe.

Le morphème peut être grammatical ou lexical. Ce qu'on appelle « désinences » correspond aux signes des morphèmes grammaticaux, tandis que les affixes correspondent à des morphèmes lexicaux. Le morphème lexical, même s'il est de valeur plutôt générale comparativement aux lexèmes, demeure de valeur spécifiante s'il est associé à une structure grammaticale. Par exemple, si on examine le morphème lexical **deux-** du pronom numéral **deux**, on peut constater qu'il permet d'opposer ce pronom personnel aux autres pronoms

personnels : le pronom **deux** n'est pas **trois**, ni **quatre**, ni **cinq**, etc. Le morphème lexical n'est donc pas catégoriel mais discriminant dans sa catégorie, malgré sa valeur générale. Cela le distingue du morphème grammatical du féminin, qui appartient à un paradigme qui intervient obligatoirement dans la structuration du nom. La conception de « morphème lexical » et de « morphème grammatical » est conforme à celle de Ouellet (*idem*). Elle rejoint la distinction établie par Guillaume (v. 1943 A : 32) entre sens « matériel » et sens formel « formel ».

## **Morphologie**

Étude de la structure sémantique des unités syntaxiques minimales, qui se ramènent la plupart du temps aux mots. Cette étude concerne notamment la cohésion grammaticale des notions qui entrent dans la constitution des mots comportant une structure lexicale significative (impliquant lexèmes et morphèmes lexicaux) et une structure grammaticale significative (impliquant morphèmes grammaticaux). Cette définition de la morphologie se démarque de celle qui a généralement cours et qui porte sur la sémiologie du « mot » plutôt que sur son signifié. Elle est conforme à l'acceptation utilisée par Ouellet (2014); elle rejoint également celle de Guillaume (notamment 1947 A : 172) sur le plan du signifié puissanciel et celui du signifié effectif du mot.

## **Paradigmatique**

Étude des paradigmes.

## **Paradigme**

Système qui ordonne les signifiés grammaticaux nécessaires à la formation des signifiés complexes que sont les morpholexèmes. Par exemple, le système du nombre oppose le singulier au pluriel. La paradigmatique, dans cette thèse, se limite à l'étude de ce

type de paradigmes, conformément à l'acception de Guillaume (1947 C : 58) et de Ouellet (2014 : chap. IV à VIII); elle ne s'étend donc pas comme dans la conception structuraliste à tout ce qui peut commuter dans les différents plans du langage.

### **Signe**

Notion qui, lorsqu'elle ne s'inscrit pas dans une approche spécifique, sert à désigner le support sémiologique des signifiés. Elle est donc prise selon l'acception de Guillaume et non selon celle de Saussure. Ce qu'on appelle « signe » ici est appelé « signifiant » par Saussure.

### **Signifié**

Unité sémantique. Pour la plupart des unités considérées comme des mots, le signifié implique une valeur fondamentale positive, une valeur référentielle et une référence.

### **Signifié grammatical**

Signifié qui appartient à un paradigme qui intervient nécessairement dans la structuration de la classe d'un mot variable. Conformément à la tendance qui a cours en linguistique, le plan grammatical se dit des phénomènes sémantiques à caractère général et catégoriel. En effet, le terme « signifié grammatical » peut servir à désigner le signifié élémentaire qu'est le morphème grammatical. Il peut de plus servir à désigner un signifié complexe, c'est-à-dire un signifié constitué par l'association permanente de plusieurs morphèmes grammaticaux. Le signifié grammatical s'oppose au signifié lexical.

## Signifié lexical

Signifié qui appartient à un paradigme facultatif à la production d'une classe de mots variables. En effet, conformément à la tendance qui a cours en linguistique, le plan lexical se dit de phénomènes sémantiques non catégoriels et à caractère spécifiant. Ce caractère spécifiant tient de leur valeur plutôt concrète parce que plus près de l'expérience à exprimer que celle du signifié grammatical. Par exemple, le signifié lexical /-**chat**-/ dans **chatte** est de valeur plus concrète que celle du féminin parce que plus près de l'expérience. Contrairement au féminin, qui est difficile à se représenter sous forme d'image, le signifié /-**chat**-/ permet de se représenter une image de l'animal évoqué. Les signifiés élémentaires marqués par les radicaux de couleur, signifiés qui sont facultatifs à la constitution de la classe d'un nom, contrairement au genre et au nombre, sont d'autres exemples de signifiés lexicaux. « Signifié lexical » peut servir à désigner deux types de signifiés élémentaires : le morphème lexical et le lexème. Il peut pareillement servir à désigner un signifié complexe, c'est-à-dire un signifié formé de plusieurs morphèmes lexicaux et/ou de plusieurs lexèmes.

## Syntagmatique

Lieu de combinaison des unités linguistiques. La syntagmatique sémantique s'applique autant aux signifiés qui relèvent de la morphologie que sur celles qui relèvent de la syntaxe. Les relations qui se produisent en morphologie sont dites « morphologiques »; celles qui se produisent en syntaxe sont dites « syntaxiques ». C'est pourquoi les syntagmes produits en syntaxe sont dits « syntaxiques ». Cette distinction terminologique vise à distinguer l'acception de la tradition grammaticale, pour qui le syntagme est un groupe de mots<sup>1</sup>, de l'acception de la tradition linguistique, pour qui le syntagme coïncide avec des combinaisons d'unités significatives minimales, unités pouvant coïncider avec le mot ou à des suites inférieures au mot.

---

<sup>1</sup> Ou « syntagme syntaxique ».

## **Syntaxe**

Étude des combinaisons spontanées et éphémères en discours des mots emmagasinés en mémoire par la collectivité linguistique. La phrase est considérée comme l'unité maximale de la syntaxe en ce qu'elle est posée comme le terme des combinaisons syntaxiques.

## **Textualité**

L'analyse textuelle concerne les phénomènes qui dépassent le cadre de la phrase en discours, bien que ces phénomènes puissent se produire à l'intérieur de la phrase. Elle s'intéresse notamment aux phénomènes de cohésion textuelle tels que la progression thématique, la séquentialité, la connexité, le réseautage anaphorique et isotopique, de même qu'à tout ce qui touche l'énonciation, la modalisation et la situation de communication, qui dépassent le cadre de l'analyse grammaticale.

## **Valeur fondamentale**

La valeur fondamentale confère la stabilité sémantique et contient toutes les potentialités d'exploitation référentielle en discours. C'est cette valeur fondamentale qui permet à un signifié d'exploiter une valeur référentielle donnée, la valeur référentielle correspondant à ce qui est évocable dans l'esprit de tout locuteur.



## **Valeur référentielle**

Actualisation d'une des valeurs potentielles du signifié en fonction du contexte, valeurs qui correspondent à des catégories générales d'objets de l'univers d'expérience. Par exemple, le nom **arbre** peut renvoyer à des végétaux ou des schémas. Si la valeur référentielle est activée en fonction de l'objet à évoquer, elle s'en distingue cependant par le fait qu'elle en est une représentation. L'actualisation du signifié par l'intermédiaire de la valeur référentielle par conséquent diffère à chaque exploitation et est potentiellement variable à l'infini.



# **Introduction**

## ***Objectif***

La recherche qui fait l'objet du présent projet porte sur l'usage de la notion du terme « mot » en tant qu'unité significative en grammaire du français contemporain. Elle porte également sur la possibilité de ramener la conception commune du mot à une définition scientifique en français contemporain et sur le rôle d'une telle définition dans le domaine de la grammaire, dans le but de fournir une meilleure explication de la langue. Corollairement, elle porte sur la délimitation qu'on peut faire des unités significatives sur la base d'une telle définition. Cette caractérisation implique l'examen de la réalité que recouvre la conception commune du mot. Elle implique aussi l'examen des conceptions scientifiques du mot qu'on retrouve dans la tradition grammaticale de même que dans les courants théoriques représentatifs de la tradition linguistique. Cette recherche vise à identifier et à caractériser le contenu de la conception du mot à partir d'une définition explicitement formulée, de manière à ouvrir la voie à une éventuelle définition qui serait applicable aux unités couvertes par la notion de « mot », en particulier là où les analyses demeurent trop approximatives faute de critères homogènes.

## ***Limites de l'étude***

La notion de mot, qui est d'un usage courant, désigne un objet fondamental de la linguistique. Toutefois, cette étude se confine à l'intersection de la grammaire et la lexicologie, puisque le mot est l'objet d'étude privilégié de la lexicologie et que la grammaire est en mesure d'en apprécier la nature en tant que produit du système de la langue. Elle porte donc sur la manière dont les grammairiens emploient le terme « mot » en tant qu'unité significative, et ce, dans les limites de courants théoriques fondamentaux constitutifs de la tradition linguistique. Chacun de ces courants implique à différents degrés

une diversité de points de vue qui peut parfois donner lieu à des ramifications complexes de pensées; il n'y a qu'à songer aux différentes interprétations de la grammaire effectuées par les auteurs qu'on considère comme relevant de la « tradition grammaticale » ou, encore, aux nombreux avatars du générativisme. Pour limiter la complexité qui découle de cette diversité de points de vue, ce qui n'implique pas pour autant de la nier, chaque courant sera traité selon ce qu'on peut voir comme étant un point de vue représentatif. Ce choix présente l'avantage de prendre en compte des courants des épistémès qui ont fondé la linguistique moderne, que ce soit la linguistique de corpus, le cognitivisme, le constructivisme ou, encore, la théorie des formes sémantiques. Ce choix se justifie d'autant que la prise de position par rapport au statut scientifique de l'unité « mot » est un vecteur central à l'architecture des approches de la tradition linguistique. De plus, les approches de la linguistique moderne qui en découlent utilisent désormais la notion de mot, le plus souvent sans en présenter de définition, ni même la consigner en index dans leurs ouvrages.

S'entend par « tradition grammaticale » le « système de description axé sur la reproduction du savoir grammatical à vocation pédagogique ». (Neveu & Lauwers 2007 : 55) Ce système est exprimé par l'intermédiaire « d'un ensemble discursif caractérisé par la reproduction de certaines normes qui constituent une espèce de substrat commun ». (*Ibid.* : 56) Cette tradition s'est constituée au cours du XX<sup>e</sup> siècle à partir d'ouvrages normatifs et scolaires, ce que met en évidence Julien<sup>2</sup> (2006 : 619) : « wordhood is primarily determined by the criteria that were formulated by the structuralist linguists of the early 20<sup>th</sup> century. » en ce qui concerne la langue française, on peut retenir comme figure centrale de cette « tradition » le *Bon Usage* de Grevisse, sans toutefois écarter les autres ouvrages – même ceux provenant du XIX<sup>e</sup> siècle –, qui peuvent adopter des analyses différentes, mais qui adhèrent généralement au classement des mots en « parties du discours » (par exemple, les ouvrages de Hanse, Bescherelle, Larousse, etc.). Pour sa part, la perspective structuraliste retenue par cette thèse repose sur les principes qui ont été posés

---

<sup>2</sup> C'est d'ailleurs pour cette raison que ni les ouvrages de références récents ni les ouvrages spécialisés ne seront privilégiés comme références dans cette thèse.

dans le *CLG*. Même si on ne peut qualifier cet ouvrage de structuraliste, les principes et notions qu'il expose sont à la base du structuralisme, principes et notions qui servent d'ailleurs souvent de lieux communs en linguistique moderne. De son côté, le fonctionnalisme se limitera à celui qui gravite autour des principes posés par Martinet, étant donné que les études qui en ont résulté se sont beaucoup intéressées à l'analyse des unités qui concernent la morphologie et la syntaxe. La perspective générativiste, quant à elle, se limitera à celle de la théorie standard de Chomsky. Ce choix repose sur la considération que la théorie standard peut tenir lieu de point de repère à partir duquel se sont ramifiées les multiples tendances du générativisme. Ceci permettra de contourner l'enchevêtrement de la complexité impliquée par les ramifications multiples des différentes théories, qui dépasserait largement le cadre de cette thèse.

Cette étude met en cause les signifiés codifiés par les signes que sont les mots, c'est-à-dire sur le type de signifié qu'ils manifestent. C'est pourquoi elle n'inclut pas d'observations d'ordre phonologique. D'ailleurs, il ne semble pas possible de caractériser le mot sur la base de sa composition phonique (ou graphique)<sup>3</sup>, comme l'illustre le fait que l'utilisation de critères de séparation qui ne s'appliquent pas toujours : en effet, [larm] peut marquer un mot (**lar**me) ou deux (**l'**ar**me**). Cette situation tient principalement du fait que le signifié se présente comme la condition d'existence du signe : une suite de sons peut s'assimiler à un mot dans la mesure où on lui attribue un sens. D'ailleurs, cela se manifeste

---

<sup>3</sup> Niklas-Salminen, par exemple, déclare les propos suivants :

Si l'on essaie de trouver des critères phoniques de délimitations du mot, on risque d'être déçu. Les blancs du texte écrit ne correspondent que rarement aux limites du code oral. On vient de constater qu'en français le rôle démarcatif de l'accent dans l'identification des mots est très faible par rapport aux accents des langues à accent lexical. Les locuteurs peuvent souvent faire entendre des accents ou effectuer des pauses en des points différents d'une même séquence sonore. On a également vu que les contraintes phonologiques ne peuvent aider l'auditeur que partiellement et que les liaisons et les élisions de toutes sortes ont tendance à contribuer à effacer les frontières entre les différents mots composants un syntagme.

Les critères sonores ne permettent donc pas aux linguistes d'appréhender le fonctionnement réel de l'élément mot. En effet, les traits démarcatifs phoniques ne semblent jouer, dans le découpage des mots de la chaîne parlée, qu'un rôle secondaire, les critères principaux étant d'ordre syntaxique et sémantique. (1997 : 15)

particulièrement par le fait que la définition du mot met essentiellement en cause sa fonction sémiologique, qui consiste à symboliser un signifié. Notre étude s'en tient donc pour l'essentiel aux deux domaines dont relève principalement l'analyse des signifiés codifiés par les mots, soit la grammaire et la lexicologie. Ce choix justifie le recours périphérique à l'usage du terme « mot » qui a cours en linguistique statistique et en linguistique informatique, ces domaines nécessitant à des fins pratiques une conception du mot qui se réduit à des considérations sémiologiques (unité graphique). Ce choix justifie aussi le recours périphérique à la linguistique de corpus, cette dernière prenant pour objet d'étude des unités – désignées par les termes « vocables », « item », « occurrence », etc. – qui équivalent à la conception commune du mot<sup>4</sup>. Cette étude se limite à l'analyse du français contemporain : elle exclut la prise en compte des phénomènes d'emprunts de même que les questions d'ordre diachronique.

## ***Problématique***

Le mot fait depuis longtemps l'objet d'une controverse dans le domaine de la linguistique. Bien que certains spécialistes le posent en tant qu'unité fondamentale du langage, la plupart des linguistes en sont venus « à bannir le mot de leur arsenal théorique ». (Pergnier 1986 : 16) Et pour cause : cette unité leur pose de sérieuses difficultés de délimitation, de description et de classification, si bien qu'on a préféré depuis quelques années, comme l'a suggéré Greenberg, en écarter la considération :

Le mot en tant qu'unité occupe une position paradoxale dans la linguistique contemporaine. Une telle unité, qui coïncide à peu près avec sa situation dans la langue quotidienne et dans les autres sciences, se manifeste presque partout dans la pratique réelle de la linguistique descriptive comme la ligne qui divise les deux niveaux des constructions : morphologique (infra-lexicale) et syntactique (supra-lexicale). Pourtant il n'existe aucune définition satisfaisante et généralement acceptée, et certains linguistes refusent toute valeur au mot en tant qu'unité et le relèguent à la linguistique pour amateurs. (Greenberg *in* Rey : 111)

---

<sup>4</sup> Pour plus de détails à ce sujet, voir § 1.3.1.

Pour sa part, Pergnier explique le rejet de la notion de mot par le fait qu'elle n'a jamais été définie convenablement : « Il importe tout d'abord de rappeler quelles sont les raisons qui ont amené les linguistes du XX<sup>e</sup> siècle, à une quasi-unanimité, à bannir le *mot* de leur arsenal théorique. On les résumera en disant que le *mot* a été déclaré suspect parce qu'il n'a jamais reçu aucune définition autre que graphique, et même orthographique. » (Pergnier 1986 : 16)

En effet, la définition du mot issue de la conception commune est, de par l'hétérogénéité des réalités linguistiques qu'elle caractérise, difficilement exploitable d'un point de vue scientifique, point de vue qui s'accommode de concepts qui renvoient idéalement à des réalités homogènes. En raison de cela, on ne réussit pas à en formuler une définition scientifique qui puisse faire consensus. Comme le signalait déjà Toegby en 1949, « Le mot est certainement le terme linguistique qui a été sujet aux plus d'interprétations différentes. Les définitions en ont été empruntées aux disciplines les plus diverses de la linguistique. On a défini tantôt le mot par son contenu, tantôt par son expression et surtout par les deux, en le considérant comme un signe ». (97) En effet, bien que les définitions du mot données généralement par les grammairiens se ramènent essentiellement à « l'association permanente d'une unité sémiologique à une unité sémantique emmagasinée dans la mémoire collective et pouvant être employée librement en discours », cette définition n'en est pas moins jugée inadéquate.

Le « mot », pour nous, est strictement délimité par le typographe : groupe de lettres entre deux blancs. À chaque instant, pourtant, les problèmes se posent, et les informaticiens d'aujourd'hui le savent bien : *c'est* est-il un mot, ou *j'ai aimé*, ou *j'*, ou *porte-enseigne*, écrit jadis *portenseigne* ou *port'enseigne*? Et *gendarme* (*gens d'armes*), *alarme* (à *l'arme*)? etc. (Catach 1998 : 11)

En certains cas, on ne parvient pas à déterminer si on se trouve en présence d'une composante de mot, d'un mot ou d'un syntagme syntaxique, c'est-à-dire d'une séquence de mots :

Faut-il considérer *cheval* et *chevaux* comme un mot ou comme deux éléments séparés. *Il a été* comporte-t-il deux ou trois mots? Dans ces derniers cas, on doit distinguer le MOT (*il, a, pomme, etc.*) de l'ÉLÉMENT LEXICAL : *pomme de terre* et *chien-loup* se composent respectivement de trois et de deux éléments lexicaux. Si l'on va au fond des choses, ne pourrait-on pas admettre que des expressions comme *l'homme de la situation* ou comme le *chien du jardinier* sont aussi assimilables à des mots simples? (Matoré 1968 : 10)

Autrement dit, ces séquences (syntagmes syntaxiques) seraient assimilables à des mots en ce qu'ils peuvent remplir des fonctions syntaxiques comme un mot simple et sont associables à un signifié vu comme indivisible sur la base de la référence. Par exemple, **pomme de terre** peut remplir la même fonction syntaxique que **patate** et il renvoie au même référent que celui-ci dans **je mange des pommes de terre**, de sorte qu'on ne perçoit pas le sens de **pomme**, assimilé sur la base de la référence au fruit du pommier. **Pomme de terre** peut donc être interprété comme un mot si l'on focalise l'analyse sur la sémantique (plus précisément sur la référence), mais comme trois mots si l'on focalise l'analyse sur la sémiologie ou sur l'aptitude syntaxique de ce segment. Néanmoins, force est d'admettre que ni l'unité de sens référentiel ni la possibilité de remplir une même fonction syntaxique ne sont des propriétés strictes des signifiés codifiés par les mots. D'ailleurs, dans l'emploi, **pomme de terre** peut entrer en opposition avec **pomme de route**, contrairement à **patate**.

Bally avance que si « la notion de mot passe généralement pour claire; c'est en réalité une des plus ambiguës qu'on rencontre en linguistique » (1967 : 287), soulignant ainsi le fait qu'on ne dispose pas d'une définition fonctionnelle de ce type d'unités. Martinet mentionne à ce sujet que « Les linguistes avant De Saussure, avec lui et après lui, sont tombés largement d'accord pour dénoncer l'imprécision du concept du mot » (1966 : 41). Cette imprécision tient du fait qu'on n'en donne pas de définition valable d'un point de vue scientifique parce qu'on ne réussit pas à en identifier des propriétés spécifiques, ce qui peut laisser place à des interprétations différentes dans les faits. Le CLG justifie le refus d'adopter le mot en tant qu'objet d'analyse par l'assertion suivante : « lorsqu'une science ne présente pas d'unités concrètes immédiatement reconnaissables, c'est qu'elles n'y sont pas essentielles ». (CLG : 149) Les mots seraient donc des unités non essentielles parce qu'on ne parvient pas à définir ce type d'unité de manière opératoire, ce



qui ne constitue pas un critère, puisque de l'incapacité de définir un objet n'exclut pas la possibilité qu'il s'agisse d'un phénomène essentiel que l'esprit n'arrive pas à saisir.

De son côté, Pergnier fait le constat suivant :

Nous avons noté que, dans les modèles structuro-fonctionnalistes et générativistes (de même d'ailleurs que dans les modèles de grammaire traditionnelle), la syntaxe est conçue comme une *hiérarchie* du plus petit au plus grand ou du plus grand au plus petit dans l'axe syntagmatique. Le *mot* s'est trouvé évacué de cette hiérarchie, soit en raison de la prééminence du monème, soit en raison de celle de la phrase, ne trouvant pas sa place entre les deux. (1986 : 24)

Corollairement, l'absence d'une définition scientifique adéquate du mot fait qu'on ne parvient pas non plus à formuler de définitions satisfaisantes des différentes catégories de mots. Comme la distinction scientifique entre la morphologie et la syntaxe repose sur le mot, elle n'est pas toujours clairement reconnue en pratique comme le montre le nombre de prises de position divergentes à ce sujet.

À la disparité des interprétations des réalités auxquelles peut renvoyer le mot s'ajoutent les définitions qui émergent des différents points de vue scientifiques des courants dans lesquels on examine la notion de mot, en plus des points de vue différents à l'intérieur même de chacun de ces courants. Malgré le fait que le mot est analysé différemment selon l'analyse proposée, les linguistes continuent à utiliser la notion de « mot », la plupart du temps sans la définir. Par conséquent, ils doivent s'en remettre intuitivement à la conception commune du mot. En fait, les divergences à propos du mot s'opèrent sur des contingences plutôt que sur l'essentiel, notamment par le fait de traiter un segment comme **pomme de terre** comme un mot pour certains et comme un syntagme syntaxique pour d'autres, de ranger certains mots sous telle partie du discours pour les uns et sous telle autre partie du discours pour les autres, d'admettre ou non l'interjection comme un mot, etc. Pour l'essentiel, les définitions du mot employées en lexicologie et en grammaire ont toutes pour noyau dur la conception commune du mot. Au bout du compte, ces approches tiennent pour acquise l'unité même à laquelle elles se butent.

## ***Justification de l'étude***

Ces observations, qui ne mettent en cause que certains aspects de la problématique, justifient déjà la recherche envisagée dans la mesure où elle vise à combler une lacune fondamentale dans le domaine de la linguistique. Cette recherche s'impose malgré le fait que, depuis quelques décennies, on semble avoir décidé de laisser tomber la question de la définition du mot. À ce sujet, Pergnier allègue que :

[S]i le « mot » orthographique ne fait pas partie des unités retenues par les linguistes dans leurs théories et leurs méthodologies explicites, il en est par contre fort peu qui s'en passent dans leur pratique implicite, même lorsqu'ils sont opposés à la reconnaissance de l'existence du mot. Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le nombre de textes et même de titres d'articles de linguistique où la notion revient avec insistance. (1986 : 16, note 1)

Et il ajoute :

Bien que le mot ait été banni du vocabulaire de la linguistique, son fantôme ne manque pas d'être présent dans la plupart des descriptions dès lors qu'il est question d'étude morphologique. Est-il possible de parler de la *flexion* d'une catégorie de lexèmes dans une langue quelconque sans considérer le lexème et ses morphèmes (désinences, préfixes, infixes, variations vocaliques, etc.) comme un ensemble intégrant des éléments? Est-il possible de parler de *dérivation* sans considérer globalement et organiquement la « classe de lexèmes » et la « classe » de préfixes ou de suffixes qui produisent ensemble des dérivés? (*Idem*)

Gruaz arrive au même constat :

Le mot est l'unité de la langue à laquelle se réfèrent, à des titres divers, la plupart des linguistes pour traiter des autres unités de la langue. Ces références au mot sont le plus souvent implicites et comme regrettées : est-ce un hasard si ce terme n'a en français aucun dérivé (mis à part le religieux *motet*). Marqué par le fait que sa reconnaissance est surtout graphique, le mot s'est trouvé, dans une large mesure, rejeté par la linguistique post-saussurienne. Pourtant sa présence, cachée, est certaine : pour le syntacticien le mot est l'unité dont il étudie les combinaisons dans la phrase, la proposition ou le syntagme, pour le lexicographe, il revêt un ou plusieurs sens, pour le morphologue il présente des variations en fonction du contexte, etc. Le mot apparaît

ainsi comme une unité en quelque sorte bannie tout en demeurant « centrale », adjectif que lui attribuait d'ailleurs Saussure lui-même. Ce mot, qu'est-il donc? (1987 : 1)

Dès lors qu'on parle de flexion (déclinaison, conjugaison, etc.), de dérivation, de paradigme, qu'on le veuille ou non, la notion de mot, officiellement bannie, persiste dans l'usage même de ceux qui la bannissent. Creissels fait état des conséquences de cette attitude sur le plan scientifique :

Face à ce problème, un certain nombre de théories linguistiques récentes ont adopté, soit une attitude purement négative de rejet global de la tradition grammaticale (mais encore faudrait-il proposer quelque chose à la place), soit une attitude que je qualifierai de fuite en avant, qui est typiquement celle de la grammaire générative. Dans les deux cas le résultat est le même : le refus d'une réflexion fondamentale sur les unités grammaticales et sur les catégories grammaticales débouche sur l'utilisation implicite, et jamais justifiée, des notions traditionnelles dans tout ce qu'elles peuvent avoir d'ambigu. On n'insistera pas sur la fragilité évidente des édifices théoriques reposant sur de telles bases. (Creissels 1979 : 3)

En 1972 déjà, Van Vlasselaer, auteur d'un mémoire de maîtrise sur la définition et la délimitation du mot, mentionnait que « Depuis l'étude pénétrante de Togeby en 1949, il n'y a eu à notre avis, aucun essai général au sujet d'une classification des conceptions du "mot" ». (33) En fait, il importe surtout d'évaluer l'adéquation des conceptions du mot aux faits. Comme l'ont signalé bon nombre de spécialistes, on ne peut pourtant « s'affranchir » (Martinet 1967 : 61) de cette notion fondamentale. Il est effectivement plutôt préoccupant dans le domaine linguistique qu'on ne sache pas encore définir adéquatement le mot et s'entendre sur la caractérisation d'une réalité aussi courante et aussi essentielle. Comme le souligne Pergnier, ne pas savoir reconnaître cette réalité et la délimiter n'implique pas qu'elle n'existe pas (1986 : 20).

Dans cette perspective, la résolution de ce problème est susceptible de contribuer fortement à l'avancement de la recherche en linguistique :

La linguistique descriptive est démodée. C'est dommage parce qu'elle seule traite des mots en tant que tels, et parce qu'elle le fait en respectant les données brutes des

langues, telles que les reflètent les dictionnaires, pour autant qu'ils sont à jour. Aussi bien, tout y ramène constamment : l'apprentissage des langues, l'informatique l'analyse des textes, et aussi, nécessairement, la linguistique théorique.

La linguistique du mot ne trouve donc pas seulement sa légitimité dans une tradition très ancienne, mais aussi dans le caractère particulièrement concret de son objet. Bien plus, la capacité à rendre compte de la variabilité de la forme et du sens des mots peut être considérée comme un bon test de la validité des théories linguistiques. (Lerat 1985 : 14)

Le CLG mentionnait déjà qu'« Il faudrait chercher sur quoi se fonde la division en mots – car le mot, malgré la difficulté à le définir, est une unité qui s'impose à l'esprit, quelque chose de central dans le mécanisme de la langue ». (CLG : 154) Martinet, pour sa part, posait le problème en ces termes :

[I]l ne saurait être question pour lui [le linguiste] d'accepter les graphies traditionnelles sans vérifier, au préalable, si elles reproduisent fidèlement la structure véritable de la langue qu'elles sont censées noter. Si le terme de mot est conservé pour désigner les segments du discours qui apparaissent séparés dans l'écriture, ce ne pourra être que pour autant que les blancs du texte correspondent à un type de limite bien défini et cernent tous les groupes d'un certain degré d'homogénéité. En fait, on sait fort bien, dès aujourd'hui, que ceci n'est pas le cas. Il conviendrait donc de définir le mot sans essayer de viser à une formulation qui permettrait de retrouver tous les « mots » de toutes les graphies existantes. En d'autres termes, il faudrait décider dans quel cas on a affaire à un mot et dans quels cas à plusieurs mots [...] (1966 : 49)

Effectivement, il importe de savoir à quelle réalité correspond le mot, quelle est la nature exacte de ce signe et du type d'unité de représentation qu'il note, en quoi il se distingue du syntagme syntaxique et de la phrase et comment se définissent les catégories qui en regroupent les différents types.

La résolution de ce problème grammatical devrait contribuer directement à l'avancement de disciplines connexes comme la lexicographie et la terminologie, pour lesquelles la notion de mot est essentielle. En effet, la lexicographie vise la « description du lexique [...] en une suite d'éléments isolés et ordonnés [...] et comportant l'analyse synonymique de ces éléments ». (Rey 1970 : 290) Le mot est également une réalité

fondamentale pour la terminologie qui traite de la reconnaissance des termes, en particulier des termes complexes. Ce problème intéresse pareillement l'informatique linguistique pour qui la reconnaissance des mots – dont elle ne peut se dispenser – est importante. Enfin, une explication adéquate de la nature des unités significatives devrait avoir aussi des incidences positives sur l'enseignement du français parce qu'elle permettrait d'expliquer plus clairement le langage.

### ***Distribution du corps de l'étude***

Cette thèse comporte six parties. Le premier chapitre présente la synthèse critique des considérations sur le mot qui ont cours en lexicologie. Les quatre autres chapitres portent sur le traitement du problème que font les principales théories de la linguistique moderne, dont s'inspire la lexicologie dans certains cas. Étant donné que les approches modernes se définissent largement par rapport à la tradition grammaticale, le deuxième chapitre présente une synthèse critique des réflexions issues de cette tradition. Les trois autres portent sur le structuralisme d'origine saussurienne, sur le fonctionnalisme de Martinet et sur le générativisme transformationnel de Chomsky (théorie standard). Ces chapitres présentent une évaluation des conceptions qui sont représentatives de ces théories, ainsi que de leur aptitude à résoudre le problème de la définition du mot et des différents types de signifiés marqués par les mots en vue de distinguer explicitement le mot de ses composantes, de même que du syntagme et de la phrase.

Cette étude passe donc en revue les conceptions du mot qui prédominent implicitement ou explicitement dans ces différentes approches. Elle s'applique à mettre à l'épreuve les conceptions proposées ou exploitées en pratique par les théories en cause. Même si ces conceptions répondent à leurs objectifs, l'évaluation de leur degré de validité s'établit en regard de leur adéquation aux faits en cause. La synthèse de ces conceptions tient lieu d'état de la question. Il importe d'exposer les conceptions du mot ou des unités significatives en usage dans ces différents cadres théoriques, vu que les lexicologues

empruntent souvent implicitement ou explicitement à ces conceptions. Cette revue fournit l'occasion d'établir la pertinence de ces conceptions. Il faut donc déterminer si les cadres théoriques proposés permettent de neutraliser les difficultés posées par l'usage de la notion de mot, qui provient de la conception commune, dans une explication scientifique du langage. Les problèmes recensés fournissent aussi une bonne illustration de l'état actuel de la linguistique et de ses limites en ce qui a trait à l'analyse des unités significatives.

La présentation de l'approche employée pour mener à terme cette étude, qui se fonde sur la notion de « morpholexème », fait l'objet du dernier chapitre. Cette approche est principalement redevable à la *Sémantique conceptuelle* de Ouellet<sup>5</sup> et, indirectement, à la psychomécanique du langage. La méthode d'analyse des unités significatives élaborée dans ce cadre théorique fournit des pistes de résolution des problèmes que soulèvent la définition du mot et la délimitation des unités significatives en grammaire et lexicologie. Pour contourner la difficulté de théoriser à partir de la conception commune du mot, l'approche adoptée par cette thèse propose l'introduction d'un concept scientifique appelé « morpholexème », défini sur la base de la reconnaissance de la fonction sémiologique effective des mots variables. Elle s'établit sur l'institution d'une distinction fonctionnelle entre la valeur lexicale<sup>6</sup> et la valeur grammaticale<sup>7</sup> des signifiés marqués par les mots variables, de même que sur la distinction de leur valeur morpholexématique propre et de leurs valeurs référentielles dans l'usage. Elle propose également une analyse et une définition des relations qui s'instituent entre les composantes des morpholexèmes marqués par les mots variables, pour en faire l'assise de la définition des différents types de morpholexèmes répartis en « parties du discours » variables. Cette étude s'appuie donc sur l'hypothèse que la définition du morpholexème proposée dans ce cadre théorique permet de dissiper les difficultés posés par la délimitation de ce type d'unités significatives en regard

---

<sup>5</sup> Les principes exploités pour le cadre théorique sont redevables aux publications de Ouellet en bibliographie.

<sup>6</sup> Ou, pour traduire approximativement en termes de psychomécanique, le « contenu notionnel ». (Lowe 2007 : 175)

<sup>7</sup> Ou, pour traduire approximativement en termes guillaumiens, la « contenu formel ». (*Idem*)

des unités qui les composent et de celles dont elles font partie. Il est proposé que ces problèmes demeurent insolubles dans des cadres théoriques qui ne reconnaissent pas la nécessité de procéder à l'analyse de la valeur fondamentale et positive des unités. Cette étude ne rejette donc pas la notion de mot : elle reprend à son compte les classes de mots variables (nom, verbe, pronom, etc.), parce que la présence de composantes grammaticales marquées positivement permet de définir des unités en fonction de ces composantes. Une théorie qui cherche à contourner les obstacles posés par l'emploi de la notion commune de mot en linguistique en passant par la neutralisation de la notion de « mots variables » est déjà prometteuse. En effet, si on observe la répartition du classement grammatical mots<sup>8</sup> qui forment la nomenclature du *Grand Robert Électronique*, on constate qu'environ 97 % est constituée de mots variables.

MOTS VARIABLES		MOTS INVARIABLES	
<b>Adjectifs et pronoms possessifs :</b>	<b>16</b>	<b>Adverbes :</b>	<b>2 411</b>
<b>Adjectifs et pronoms démonstratifs :</b>	<b>24</b>	<b>Conjonctions :</b>	<b>36</b>
<b>Adjectifs numéraux :</b>	<b>35</b>	<b>Interjections :</b>	<b>374</b>
<b>Articles :</b>	<b>15</b>	<b>Prépositions :</b>	<b>88</b>
<b>Noms :</b>	<b>57 243</b>		
<b>Participes :</b>	<b>2 590</b>		
<b>Pronoms et pronoms personnels :</b>	<b>88</b>		
<b>Verbes :</b>	<b>11 072</b>		
<b>TOTAL :</b>	<b>94 657</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>2 909</b>

---

<sup>8</sup> Ce décompte ne retient que les entrées qui correspondent à des mots rangés parmi les parties du discours. Il écarte donc les éléments (préfixes et suffixes), les locutions, les onomatopées, les abréviations et les symboles. Il a été effectué à partir de la recherche avancée proposée par le *Grand Robert Électronique*, à partir de laquelle il est possible d'extraire les entrées regroupées par catégories grammaticales.

La notion de « morpholexème » proposée dans cette étude est donc applicable à la très grande majorité des unités lexicographiques recensées dans la langue française.



# 1. La lexicologie

## 1.1 La conception commune du mot

Les locuteurs ont généralement conscience de parler par mots, de sorte que l'existence du « mot » leur semble d'emblée évidente. Or, la conception commune du mot est également exploitée en linguistique, soit en tant qu'objet d'étude, soit dans le discours scientifique sur le langage. L'équivoque provient de l'intrusion d'un concept qui évoque une réalité hétérogène – ce qui est typique pour un concept de la pensée commune – dans la science, domaine du savoir dont la forte régulation implique notamment que les concepts exploités renvoient à des réalités homogènes. Cela explique, entre autres, que les linguistes aient rejeté le mot en tant qu'unité scientifique et qu'ils aient cherché ailleurs que dans le mot l'unité significative fondamentale :

Il faut chercher l'unité concrète ailleurs que dans le mot. Du reste beaucoup de mots sont des unités complexes, où l'on distingue aisément des sous-unités (suffixes, préfixes, radicaux); des dérivés comme *désir-eux*, *malheur-eux* se divisent en parties distinctes dont chacune a un sens et un rôle évidents. Inversement il y a des unités plus larges que les mots : les composés *porte-plume*, les locutions *s'il vous plaît*. (TLFI : « mot »)

C'est cette recherche « ailleurs que dans le mot » qui a donné lieu à la création d'autres termes, selon différentes perspectives théoriques, pour désigner les unités communément appelées « mots », de même que pour expliquer les différents niveaux de représentation linguistique.

Le rejet du mot comme unité significative fondamentale n'empêche cependant pas les linguistes de théoriser sur le mot. Même quand ils refusent de théoriser sur le mot, les linguistes reprennent cette notion plus ou moins implicitement dans leur discours scientifique, ce qui génère des contradictions. Par exemple, les procédés de formation des mots, telles la dérivation et la composition, sont généralement admis par toutes les

approches, et ce, même si elles excluent la notion commune de mot dans leur discours sur le langage. Des contradictions existent pareillement dans l'exploitation, toujours actuelle, des termes servant à désigner les parties du discours traditionnelles. La reconnaissance de cette terminologie, qui désigne les espèces de mots, revient forcément à reconnaître l'existence de l'unité « mot ». Cela revient à dire que le discours scientifique sur le langage exploite encore aujourd'hui des notions qui renvoient à des réalités qui ne sont toujours pas clarifiées. Inévitablement, ce manque de clarification affecte la qualité de l'analyse en unités significatives minimales. L'emploi de la notion de « mot » selon des interprétations diverses accroît d'autant plus la confusion. Toutes ces incertitudes compliquent les analyses qui retiennent le mot en tant qu'objet d'étude, parce qu'elles exploitent dans leur discours scientifique la notion même qu'elles doivent examiner.

Étant donné que la conception commune du mot est exploitée par le discours scientifique sur le langage, il faut l'examiner, de manière à voir à quelle réalité elle se rattache et à évaluer le degré de congruence de ladite conception avec cette réalité. Il faut avant tout dégager les propriétés de la notion commune de mot, de manière à voir si cette notion est exploitable en tant que concept scientifique.

Le plus souvent, la définition du mot renvoie à une suite de lettres ou de sons (le signe) porteuse d'une idée (le signifié), comme l'illustre le TLFI, qui considère le mot comme un « [s]on ou groupe de sons articulés ou figurés graphiquement, constituant une unité porteuse de signification à laquelle est liée, dans une langue donnée, une représentation d'un être, d'un objet, d'un concept, etc. » (TLFI : s. v. « mot »). Cette définition n'est pas nouvelle; Aristote avait sensiblement la même conception :

[...] Aristote déclare explicitement que les noms ont été donnés aux choses. La pensée les présuppose. Les mots représentent par conséquent les choses. Il est impossible d'utiliser directement les choses dans la communication. Il faut recourir à leurs symboles : les formes sonores (mots) sont par conséquent des symboles de sens. L'expression représente le contenu (ce qui est une autre façon de décrire le rapport entre les deux parties du signe que celle de Saussure). Les noms (signes saussuriens) deviennent ainsi les symboles des choses. (Malmberg 1991 : 67-68)

Le fait que le mot soit une unité que le locuteur emmagasine en mémoire permet de consigner le mot dans le dictionnaire. On peut envisager la majorité des entrées du dictionnaire de langue comme le reflet de la conception du mot par une communauté donnée. Le cas prototypique est le mot simple, comme **mur**, qui se trouve associé de manière permanente à une idée perçue comme indivisible mémorisée collectivement et dont l'indivisibilité est reflétée à l'écrit par l'unité graphique. Par exemple,  **vinaigre** ne sera pas conçu comme porteur de deux idées, soit celles de **-vin-** et de **-aigre-**, ni **belette** comme un assemblage de **-bel-** et de **-ette**. Le même point de vue peut valoir pour  **chou-fleur** et  **pomme de terre**, qui renvoient chacun à un objet unique et vu comme indécomposable du point de vue du sens. Cette conception du mot avait déjà cours dans l'Antiquité, ce qui permet de mettre en évidence son degré de stratification dans le système de représentation que l'on se fait du langage :

L'Antiquité léguait une linguistique aux principes et à la méthode assurés. Les philosophes avaient élaboré une théorie du signe dont on trouvera un brillant exposé dans Saint Augustin. La méthode, conformément aux tendances de la science grecque et à son atomisme naïf, visait à analyser, à découper la phrase (limite extrême alors comme aujourd'hui du domaine du grammairien : au-delà, on tombe dans l'« hypersyntaxe » ou dans l'analyse du discours) en ses parties, découpage qui trouvait sa limite dans la *dictio*, la plus petite partie de la phrase, le mot. Si ce dernier a été choisi comme unité minimale, cela tient à la typologie des langues anciennes. On reconnaît, certes, l'existence d'éléments plus petits : suffixes ou préfixes, par exemple, qui permettent d'opposer dérivés et composés aux simples, mais seul le mot peut entrer en phrase directement, un suffixe n'a pas d'existence séparée, n'existe que dans le mot. Et l'analyse, la *divisio*, pour être correctement pratiquée, ne doit jamais perdre de vue le sens global auquel le mot contribue. (Stéfanini 1994 : 55)

Cette définition tient lieu de noyau dur de la définition du mot, autour duquel sont forgées les définitions des auteurs, qui peuvent différer en apparence. En fait, les différences des définitions du mot tiennent à l'inclusion ou non de précisions pouvant être liées à des nécessités méthodologiques, ce qu'avait discerné Ullmann :

Le mot est avant tout une unité sémantique. On se rappelle que c'est par l'analyse sémantique de l'énoncé que nous avons pu l'identifier. Cette primauté de l'aspect sémantique du mot s'affirme dans la plupart des nombreuses définitions qu'on a proposées pour en saisir l'essence. Pour Meillet, « un mot est défini par l'association

d'un sens donné à un signe donné ». Pour Brondal, il y a deux facteurs essentiels : le « noyau » sémantique et l'appartenance à une classe syntaxique. D'autres considèrent le mot comme une espèce de « jeton lexical » : en y substituant un autre mot, on changera le sens de la phrase, tout comme le remplacement d'un phonème par un autre change le sens du mot. D'autres encore appuient sur la faculté du mot de constituer à lui seul une proposition complète. Le commun dénominateur de toutes ces tentatives, et de bien d'autres, se trouve dans l'effort de faire ressortir la fonction sémantique du mot, tout en y ajoutant des critères supplémentaires. (1969 : 94-95)

En effet, une définition peut, contrairement à une autre, ajouter l'idée que le mot constitue une forme libre minimale, comme le concevait déjà St-Augustin. (V. 1866, chapitre X) Une autre peut, en fonction d'objectifs scientifiques différents, ne pas tenir compte de la dimension sémantique du mot pour ne retenir que sa dimension sémiologique, comme c'est le cas en statistique linguistique, en linguistique informatique ou en lexicographie : « Les lexicographes traditionnels privilégient dans leur nomenclature l'unité graphique aux dépens de l'unité linguistique lorsque des formes composées apparaissent – *hôtel de ville*, par exemple, ne fait pas l'objet d'une entrée spécifique dans le Nouveau Petit Robert, il est défini à l'occasion de l'article "Hôtel" ». (Cusin-Berche 1999 : 4) Peu importe, les versions en apparence différentes reviennent toutes plus ou moins implicitement à l'association permanente d'un signe et d'un signifié. Ainsi, le mot décrit strictement en terme sémiologique sous-entend nécessairement le type de signifié qu'il codifie. Cela explique qu'on puisse faire une analyse statistique du mot **fortune**, contrairement à une séquence de lettres, telle que **rcdres**. En effet, cette séquence, même si elle équivaut à une définition sémiologique stricte du mot dans « j'ai perdu mon **rcdres** », n'est pas reconnue comme un mot parce qu'elle n'est pas associée à un signifié. C'est donc la nature du signifié du mot qui exige d'être définie.

La difficulté des linguistes consiste justement à préciser à quoi correspond le signifié du mot, signifié qui se ramène à « un invariant sémantique, un noyau stable inhérent au mot que l'on peut décrire en relation avec ses emplois et hors emploi » (Lehmann & Martin-Berthet 2008 : 39) et qui permet d'opérer une représentation. Il consiste également à caractériser l'unité sémiologique du mot et celle de son signifié. En effet, comme l'ont noté nombre de linguistes, si la caractérisation du mot comme unité

porteuse de signification, et plus précisément comme porteuse d'un signifié indivis, peut s'appliquer à bon nombre d'unités linguistiques, soit aux mots prototypiques que sont les mots dits « simples » (**table, avant, mur**, etc.), bon nombre de séquences communément tenues pour des mots y échappent. C'est le cas du dérivé (**tabl/ette, mur/et**), du composé soudé (**vin/aigre, mon/sieur, bon/homme**), du composé avec trait d'union (**porte-bonheur**) et du composé non soudé et sans trait d'union, parfois désigné par le terme « locution » (**avoir faim, pomme de terre, tout de suite, prendre un bain**), qui sont d'emblée décomposables en unités plus petites. Certaines unités n'appartenant pas nécessairement à ces catégories pourraient en apparence s'y ramener : **auxquels, du, ai mangé, parce que, quoique, le mien**. Le locuteur pourrait n'y voir qu'un seul mot sur la base de la référence, alors que certaines de ces unités ne sont peut-être pas des mots mais des assemblages de mots, c'est-à-dire des syntagmes selon l'acception traditionnelle. D'un autre côté, des mots sont vus comme pouvant entrer dans la composition d'autres mots. **Porte-bonheur** serait ainsi un mot composé des mots **porte** et **bonheur**. Le radical, qui « est ordinairement un mot complet » (Grevisse 1989 : 31), entrerait, quant à lui, dans la formation de mots : le mot **tour** se retrouverait dans le mot **détour**, dans le mot **pourtour**, etc. Il en est de même pour certains préfixes, tenus pour des mots, notamment ceux qui sont analysés comme des prépositions : **sur/passer, sou/terrain**. À ces unités problématiques s'ajoutent celles qui résultent de l'abréviation et qui peuvent apparaître comme des mots pour les locuteurs, qui n'a pas conscience de la séquence qui est abrégée. Si certains peuvent reconstituer l'acronyme **sida**, la plupart ne savent pas que **laser** est l'abréviation du syntagme anglais<sup>9</sup> *light amplification by stimulated emission of radiation*. Le même phénomène se produit pour le sigle **CD-Rom** : la plupart ne savent pas que c'est l'abréviation de *Compact Disc - Read Only Memory*, sans compter qu'il est attesté une conversion de ce sigle en mot : **cédérom**) (<http://w3.olf.gouv.qc.ca/terminologie/fiches/8354124.htm>).

---

<sup>9</sup> Ce qui augmente la difficulté de décodage pour un locuteur francophone.

Au bout du compte, lorsque vient le temps de théoriser sur la notion de mot, déterminer s'il y a mot, groupe de mots ou composante de mot n'est pas toujours possible. Bally note deux phénomènes à l'origine de cette difficulté à partir de la définition du mot comme porteuse d'un sens indivis : l'unité graphique peut contenir plusieurs « unités de pensée » et l'unité graphique peut contenir une portion seulement d'unité de pensée :

La délimitation d'un fait d'expression présente une triple alternative : en effet, si l'on applique l'une sur l'autre l'unité de pensée et l'unité graphique (c'est-à-dire le mot), on constate que tantôt elles se recouvrent exactement, tantôt la première n'est qu'une partie de la seconde, tantôt enfin la seconde n'est qu'une partie de la première.

Autrement dit :

1° Ou bien le mot, tel que l'écriture le présente, recouvre l'unité de pensée, l'élément psychologique : c'est le cas le plus fréquent, le plus facile à observer, et qui fait malheureusement oublier les autres. Il est évident par exemple que d'innombrables noms d'objets, comme *table*, *route*, *maison*, d'innombrables abstractions, comme *vertu*, *courage*<sup>10</sup>, d'innombrables adjectifs, comme *beau*, *laid*, d'innombrables verbes désignant l'action ou l'état, comme *marcher*, *vivre*, correspondent à des unités de pensée, quand on les prend dans un certain sens, qui est en général leur sens dominant.

2° Ou bien le mot, tout en formant un bloc au point de vue graphique, renferme deux unités de pensée : c'est le cas [...] illustré par les exemples *relire* et *cuillerée*.

3° Enfin, troisième possibilité : l'unité psychologique excède les limites de l'unité graphique et s'étend sur plusieurs mots : le mot n'est qu'un élément de l'unité réelle, qui se trouve être alors une *locution composée* [...]. Un exemple suffira pour caractériser le phénomène : l'expression adverbiale *tout de suite*, qui correspond à l'allemand *gleich*, n'a conservé le sens d'aucun des trois mots qui la composent; en revanche, elle en a acquis un par elle-même, comme l'allemand *sofort*, *sogleich* [...]. (Bally 1963 : 65-66, § 78)

Des unités de différents ordres de grandeur, soit ce qui équivaut grosso modo à ce que les grammairiens identifient techniquement comme un mot, un syntagme syntaxique et une composante de mot, peuvent donc toutes équivaloir à une « unité de pensée ». La difficulté consiste, d'un point de vue scientifique, à déterminer précisément à quoi équivaut exactement cette « unité de pensée ».

---

<sup>10</sup> Bally, en tant qu'usage de la langue, se fait lui-même prendre par la conception commune du mot : **courage** est décomposable en **-cour-** et en **-age**.

En somme, il ressort indiscutablement que la notion commune de mot renvoie à une réalité hétérogène, ce qui la rend difficile à cerner. Cela tient notamment au fait que, pour le locuteur, le mot qu'il emploie est une construction inconsciente, de sorte qu'il ne saisit pas, du moins pas d'emblée, ses composantes :

De ce que la construction de langue est une opération profonde de la pensée, il découle que cette construction repose sur des mouvements de pensée qui ne sont pas ceux de la superficie, et dont il est, conséquemment, difficile de se faire une idée exacte. Nous trouvons, à tout moment, la langue construite en nous. Et nous n'assistons jamais à sa construction, dont la momentanéité nous échappe. De là vient que la langue est une construction hors conscience, autrement dit une construction inconsciente. Ce n'est pas consciemment que se sont créés les mécanismes de langue : celui par exemple des catégories de mots, celui de la flexion nominale, celui de la flexion verbale, lié à la représentation distincte du temps, celui du nombre, de l'article, du genre, etc. (Guillaume 1946 C : 10)

Le flou à propos de la notion de mot tient également du fait que la conception commune n'est pas une conception scientifique. En effet, elle repose sur l'intuition que les locuteurs ont de cette unité, locuteurs que préoccupe l'utilisation du langage davantage que son étude scientifique, qui relève des linguistes. C'est pourquoi les locuteurs ne s'arrêtent généralement pas d'eux-mêmes aux critères utilisés pour l'identification des mots :

[...] l'expérience tend à montrer que, même dans les langues qui n'ont pas de système d'écriture, les locuteurs ont davantage une connaissance intuitive d'entités ressemblant à des mots, qu'ils n'en ont des unités et structures grammaticales établies par le linguiste. L'emploi de blancs orthographiques, ou d'autres marques (comme celle que l'on trouve dans les écritures non romaines) en est la preuve, et Sapir a remarqué avec quelle promptitude les locuteurs de langues sans système d'écriture reconnaissent sans entraînement linguistique des fragments d'énoncés entre lesquels ils peuvent faire des pauses et qu'ils sentent comme une unité indivisible. (Robin 1973 : 173-174)

Il n'en demeure pas moins que, pour théoriser sur la notion de mot et évaluer la validité d'une théorie par rapport à ce sujet, il faut partir de la notion commune de mot pour tenter d'aboutir à la caractérisation d'une unité significative scientifiquement définissable, c'est-à-dire à une catégorie qui rassemble des unités homogènes sur la base de certaines régularités :

Il est pratiquement certain que les mots peuvent être identifiés et délimités comme unités grammaticales dans toutes les langues : la conscience intuitive qu'ont des locuteurs d'unités de ce type constitue une indication en même temps qu'une justification des divers critères formels que le linguiste doit établir de façon complète et systématique lorsqu'il procède à l'abstraction des unités-mots et que la théorie linguistique doit permettre de formaliser et de rendre explicites. (*Ibid.* : 174)

La théorisation ne doit pas pour autant se cantonner à la conception commune du mot, comme l'a fait Bally pour l'analyse du mot **courage**. (V. page 20, note 10) Par exemple, une analyse d'**antidote** qui se contenterait de la conception commune pourrait mener à ces conclusions scientifiques étranges. En effet, cette unité pourrait être vue comme indécomposable, contrairement à **contrepoison**, que l'utilisateur peut facilement décomposer en **contre-** et **-poison-**. Au mieux, une analyse limitée à la conception commune du mot pourrait percevoir deux unités, sur la base de la reconnaissance d'**anti-**, pouvant se traduire par le sens de « contre ». Cependant, il serait laborieux d'interpréter, du moins correctement comme la plupart des usagers, la valeur de **-dote-** (« donner »), valeur qui pourrait être assimilée à « poison » sur la base de la référence.

Cette conception scientifique devrait coïncider avec la plus grande proportion possible des unités couvertes par la conception commune du mot, établie sur la base de propriétés communes. Du coup, les unités qui divergent de cette catégorie devront être rangées dans d'autres catégories d'unités, et ce, même si la conception commune les considère comme des mots. Une définition scientifique adéquate des unités qui se rapproche le plus possible du prototype de la conception courante du mot est susceptible de dégager des régularités rendant opératoire la classification des autres unités linguistiques que couvrent les notions d'« affixes », de « radicaux », de « syntagmes » et peut-être même celle de « phrase », qui devraient elles aussi être basées sur des réalités homogènes dans une étude scientifique du langage. Il faut bien comprendre qu'une telle démarche n'a pas la prétention d'atteindre la vérité absolue. Elle cherche plutôt à rendre plus cohérent le discours sur le langage, de manière à faire avancer la linguistique. La voie prise pour atteindre cet objectif est celle du plus grand respect possible des conceptions scientifiques de la langue déjà en place. Elle est aussi celle de l'expérience du locuteur ordinaire. Le mot



étant une notion centrale pour le locuteur ordinaire, il serait souhaitable de récupérer cette notion à des fins scientifiques plutôt que de l'évacuer, tout en tentant d'incorporer le plus possible les avancées scientifiques proposées dans les diverses approches scientifiques.

## **1.2 Définition de la lexicologie**

Généralement, on définit la lexicologie en tant qu'étude des unités du lexique, principalement des mots (v. Lehmann & Martin-Berthet 2008 : 15 / Eluerd 2000 : 6 / Wagner *in* Eluerd 2000 : 8 / Lerot 1993 : 339), qui sont les unités lexicales prototypiques. Elle ne se réduit pas à une théorie de la lexicographie, pas plus que la lexicographie n'en serait que la simple pratique (v. Mounin 1972 : 11) parce que ces deux domaines n'ont pas le même objet. Bien que la lexicographie ait recours à des phénomènes étudiés en lexicologie pour traiter les mots (comme la dérivation et la polysémie) et qu'elle soit très proche de cette discipline en ce qu'elle traite également des unités du lexique, elle met en cause le signifié du mot, tandis que la lexicographie s'intéresse d'abord à son référent dans l'usage. D'ailleurs, la lexicographie dispose de sa propre théorie et de sa propre pratique : « Il ne faut pas confondre la lexicologie avec la lexicographie. Cette dernière étudie les principes aboutissant à l'élaboration des dictionnaires de langue. Les problèmes majeurs de la lexicographie sont le recensement des unités lexicales, la définition de leurs significations<sup>11</sup> et la structure des dictionnaires. » (Lerot 1993 : 339) L'étude linguistique de la technique d'élaboration des dictionnaires relève aussi de la lexicographie (Dubois *et al. in* Touratier 2000 : 17 / Essono 1998 : 121).

Traditionnellement, l'unité d'analyse en lexicologie est le mot (Wagner *in* Eluerd 2000 : 8 / Lerot 1993 : 341). Cette discipline se préoccupe de déterminer l'origine des mots, d'en analyser la formation et les propriétés sémantiques, bien qu'elle s'en tienne le plus souvent à des réflexions relevant de la sémiologie et de la référence, entre autres dans le cas

---

<sup>11</sup> Le terme de « significations » renvoie en ce cas à leurs valeurs référentielles dans l'usage.

de la polysémie et de la synonymie. La lexicologie s'intéresse également à la composition du signifié de mot, soit au lexème marqué par le radical et au morphème lexical marqué par l'affixe. Elle s'intéresse pareillement aux unités syntaxiques dites « figées » par l'usage, notamment aux locutions (**avoir faim**), syntagmes syntaxiques auxquels on attribue un statut lexical<sup>12</sup> analogue à celui d'un mot en raison du fait que ce sont des structures mémorisées par la communauté linguistique, de même qu'elle s'intéresse aux phraséologismes, c'est-à-dire aux phrases comme les proverbes qui auraient pareillement un statut lexical analogue à celui d'un mot. Vu que l'on considère qu'elles sont mémorisées collectivement, ce qui les apparenterait à des mots, on juge donc que leur étude relève aussi de la lexicologie.

### **1.3 Le statut de la lexicologie**

#### **1.3.1 La remise en question du mot**

Le problème de la définition du mot et de sa délimitation est fondamental. Faute de disposer d'une définition rigoureuse de son principal objet d'étude, la pertinence de la lexicologie en tant que discipline scientifique a été remise en question par la linguistique moderne, comme le relève le DL (293). En effet, cet ouvrage parle de la notion de mot comme d'un préjugé. Autrement dit, l'existence du mot serait postulée par la lexicologie plutôt que de faire l'objet d'une démonstration. Pourtant, les mots sont nettement délimités dans l'écriture; si la définition du mot pose sans aucun doute problème, l'existence de cette unité demeure incontestable. C'est la remise en question de l'existence du mot en tant qu'unité linguistique qui expliquerait que la notion de mot soit évitée en linguistique moderne, apparemment « en raison de son manque de rigueur » (Lerot 1993 : 66-67) :

---

<sup>12</sup> Le terme « statut lexical » sert à exprimer le degré d'appartenance d'une unité au lexique. Dans cet emploi, le terme « lexical » n'est donc pas employé selon le sens généralement exploité dans cette thèse, soit celui qui sert à désigner un type de signifié (voir « signifié lexical » : avant-propos : XV).

« Pourtant, il n'en existe aucune définition satisfaisante et généralement acceptée, et certains linguistes refusent toute valeur au mot en tant qu'unité et le relèguent à la linguistique pour amateurs » (Greenberg *in* Rey 1970 : 111). La prise de position adoptée dans cette thèse est que ce n'est pas la notion de mot qui manque de rigueur, mais la définition qu'on donne de cet objet. Kocourek présente le statut du mot selon la communauté scientifique :

Le mot est-il une « notion incertaine » dont il faut « s'affranchir » (Charles Bally 1950 [1932] : 238), un « concept superfétatoire » (André Martinet 1985 : 71)? Ou est-il, au contraire, « une unité qui s'impose à l'esprit, quelque chose de central dans le mécanisme de la langue » (Saussure 1975 [1916] : 154), « la plus fondamentale de toutes les unités linguistiques » (Van Wyk 1968 : 543, conception d'Anton Reichling 1935)

La mise en cause du mot n'est ni universelle ni prédominante, mais elle a profondément influencé la réflexion théorique en linguistique. Le mot est souvent écarté ou guillemeté, employé avec une certaine hésitation. Même les auteurs qui ne s'y opposent pas, en principe, au mot, prennent leurs distances à son égard : par des guillemets (v. Guilbert 1975 : 116, qui cite Bernard Pottier), ou autrement. Jean-Claude Chevalier écrit, par exemple. « Les mots – quand il y en a – ont été faits pour parler du monde » (1982 : 93). Émile Benveniste (1966 : 123) ne traite du mot qu'après s'être dûment excusé : « Qu'on nous permette [...] de conserver ce terme décrié – et irremplaçable. » (Kocourek 2001 : 2)

La réalité du mot ne se résume pourtant pas uniquement à une intuition populaire conditionnée par les apparences de l'écriture. C'est plutôt l'écriture qui manifeste la délimitation des mots de manière très conséquente dans la plupart des cas, en conformité avec ce qui est ressenti ou conçu comme une unité de pensée. Les locuteurs respectent dans l'usage la distinction des mots marquée par les blancs de l'écrit. Il s'agit donc d'un objet dont le repérage est à la portée de tout alphabète. Le fait que le mot ait résisté à toute tentative de définition claire et explicite en lexicologie n'est peut-être pas étranger au déclin de cette science. Cette résistance s'explique par le fait qu'on n'a pas repéré les critères d'analyse pertinents pour en arriver à une définition scientifique satisfaisante. Elle s'explique en outre par le fait qu'on ne sache ni reconnaître ni définir la fonction sémiologique du mot, à défaut d'avoir réussi à identifier les propriétés spécifiques du type de signifié que la conception commune recouvre dans le plus grand nombre de cas.

Bon nombre d'ouvrages de référence ne définissent pas le mot; il est encore plus difficile de trouver une telle définition dans les ouvrages spécialisés. Parmi les ouvrages qui portent sur des aspects précis de grammaire ou de lexicologie et qui se fondent sur la notion de mot, rares sont ceux qui présentent une définition du mot.

L'une des situations les plus courantes est l'emploi des termes renvoyant aux classes de mots dans le discours scientifique. C'est notamment le cas de *Représentation du discours et sémantique formelle* (Corblin 2002), qui parle de « pronom », d'« indéfini », de « noms », sans jamais définir le mot. C'est le cas aussi d'Akissi Bouton, dans un article qui porte sur les procédés d'identification et de catégorisation en français (2010), de même que de Péroz (2010), qui traite des « modalités régulières de la variation sémantique » du segment « C'est ben toi, ça! »

En outre, de nombreuses études portent sur des mots donnés comme si la notion de mot allait de soi. C'est notamment le cas de Dendale (1999), qui prend pour objet le verbe **devoir** au conditionnel, de Kleiber (2012), qui traite des « déterminants » **tous les**, **chaque** et **tout**, de Gaatone (2012), qui traite de **beaucoup** et de **peu**, de Fuchs (1999), qui traite des « *tours qualifiants en : Comme N* », de Lambert (2001), qui traite de « *Et : un cas de grammaticalisation?* », de Dal (2005), qui traite des adverbes de manière en **-ment** du français, de Dourson (1997), qui analyse le mot **chez**, Hoepelman & Rohrer (1980), qui analysent **déjà** et **encore**, de Sgroi (2005), qui traite des préfixes et de Lab (1997), qui traite de « *tant et si bien, face à l'absence* ».

Cela vaut même pour des études portant sur l'unité « mot », comme celle de Dubois-Charlier (2008) sur les « mots non simples » ou celle de Léon (2008), qui traite de « L'automatisation et les unités lexicales composées »; cela vaut similairement pour l'étude de Kleiber & Lazzaro (1987), qui cherche à dégager ce qu'est un syntagme nominal générique, sans pour autant fournir de définition du mot, pourtant constituant du syntagme, comme en témoigne l'appellation « nominal ».

Théoriser sur la base d'un concept commun sans le définir peut mener à des dérives. C'est le cas de certaines études qui portent sur des unités comportant plus d'un mot mais étant pourtant assimilées à des « mots », comme l'étude de Bacha (2001), auteur d'un article intitulé « Le déterminant adverbial *pas mal de* » ou encore, celle de Kleiber, qui analyse **tous les** comme un déterminant (Kleiber 2012 : 54). Kleiber parle également de « déterminant » pour désigner le segment **n'importe quel** (*idem*).

Cette imprécision concerne aussi les ouvrages de statistique lexicale, qui focalisent souvent leur étude sur le calcul de « mots », sans présenter de définition explicite, comme si le mot était une notion acquise et évidente. Qu'entend-on par « mot » dans des assertions telles que « Le corpus compte néanmoins 2541 ouvrages, soit 164 millions de mots » (Malrieu & Rastier, 2001 : 554). La plupart du temps, ces analyses sous-entendent que les mots sont des unités graphiques séparées par des blancs, pour cause de contraintes technologiques. C'est le cas des études de Guiraud (1964), de Dolphin (1977), de Kastberg Sjoblom (2004) et de Lejeune (2004). Or, il est reconnu qu'une telle unité sémiologique ne codifie pas nécessairement le signifié du mot. D'ailleurs, Gross admet, en ce qui concerne la statistique lexicale, que : « [l]e traitement statistique des textes pose en premier lieu le problème de la reconnaissance des unités lexicales constitutives. Compter le nombre de mots n'est pas une activité triviale [...]. La définition du mot comme suite de caractères figurant entre deux blancs est une conception naïve du mot. » (2004 : 545) Moreau pousse plus loin : « la définition des faits élémentaires pose en linguistique des problèmes difficiles » (1964 : 125). Il ajoute, à propos du mot :

Apparemment tout est simple, le mot est l'intervalle entre deux blancs. Mais alors, « pomme de terre », c'est trois mots. C'est une hérésie dira-t-on. Tout ceci sans tenir compte des polysémies. Il est certain par exemple que, dans certaines études, on ne peut considérer l'article « le » comme étant un même mot dans « le lion est dans la cage » et dans « le lion est une bête féroce » [...]

Dans une étude que j'ai faite sur la longueur des mots, j'ai utilisé un dépouillement de *plaideurs* fait par un linguiste. Dans ce dépouillement « Madame la Comtesse » était considéré comme un mot, au même titre que « pomme de terre », etc. Les résultats étaient inexploitable car, à la diversité intrinsèque du phénomène s'ajoutait celle due à l'opinion du linguiste sur le mot. (*Ibid.* : 126)

L'absence de définition du mot dans les études spécialisées qui ont recours de près ou de loin à cette notion pourrait laisser entendre que celle-ci est, à ce niveau de spécialité, désormais un lieu commun. Il ne serait donc pas nécessaire de la définir. En effet, on pourrait juger inutile de donner cette définition dans des ouvrages spécialisés puisque cette tâche reviendrait aux ouvrages généraux, qui exposent les principes à partir desquels les ouvrages spécialisés approfondissent une réalité linguistique. Or, il n'est pas non plus évident de trouver une définition du mot dans les ouvrages généraux. Pour trouver cette définition, il faut consulter les ouvrages de grammaire du XX<sup>e</sup> siècle comme le mentionne Julien<sup>13</sup> : « wordhood is primarily determined by the criteria that were formulated by the structuralist linguists of the early 20<sup>th</sup> century. » (2006 : 619) Et encore, la grande majorité de ces ouvrages utilise la notion de mot ou des observations qui se fondent sur l'usage du mot sans présenter de définition. C'est le cas de la *Grammaire de l'Académie française* (1933), de *La grammaire française* d'Éluerd (2009) ou encore d'ouvrages plus récents qui ne donnent pas de définitions, comme celui d'Aslanides (2001). De la même façon, les définitions données par Dubois *et al.* (1961 : 3) de la morphologie, de la syntaxe et du vocabulaire reposent toutes sur la notion de mot, notion qui n'est pourtant pas définie. La notion de mot intervient également dans des unités telles que la phrase : « les mots unis par le sens forment une phrase exprimant une idée » (Dubois *et al.* 1961 : § 24). Or, on ne retrouve nulle part dans l'ouvrage la définition du mot. De son côté, Delotte & Villars (1962) développent, entre autres, sur les notions de « mots outils », de « mots lexicaux » (v. notamment 13), « groupes de mots » (10), « nature de mots » et « fonction de mots » (v. notamment 12) sans définir ce qu'est un mot (9). Cela vaut similairement pour De Koninck, qui parle d'analyse des mots en espèces, en formes et en fonctions (1968 : 205), de même que pour Béchade (1994), qui parle de classes grammaticales des mots. Blois & Bart (1975 : chapitre II), ainsi que Bruneau & Heulluy (1952 : chapitre III) consacrent un chapitre entier au mot sans le définir.

---

<sup>13</sup> C'est d'ailleurs pour cette raison que ce ne sont ni les ouvrages de référence récents ni les ouvrages spécialisés qui sont privilégiés comme références dans cette thèse.

À cela s'ajoutent les ouvrages généraux, même récents, qui, en plus de ne pas définir la notion de mot qu'ils utilisent, n'intègrent pas cette notion à leur index. C'est le cas d'Ollivier & Beaudoin (2004) et de Gaillard & Colignon (2005). La plupart du temps, lorsque la notion de mot figure à l'index, ce n'est qu'en tant qu'idée secondaire. Les renvois à cette notion dans l'index des ouvrages de Dubois *et al.* (1961) et de Georquin (1969), entre autres, sont centrés sur la formation des mots (« dérivés », « composés », etc.), sans porter sur la définition de l'entité mot elle-même; Béchade (1994) met en index « mots composés », « mots variables, invariables » et « mots voyageurs ». Pour sa part, l'indexation des mots clefs impliquant l'unité « mot » fait l'objet d'un même traitement chez Blois & Bar (1974); De Koninck (1968) met en index le terme de mot et le subdivise en dix mots clefs, sans toutefois définir le mot lui-même; Baylon & Fabre (1973) mettent en index « mots de liaison » et « ordre des mots » sans définir le mot.

Seuls quelques rares ouvrages exposent une définition du mot. C'est le cas de l'ouvrage *Le français pour tous* de Casteilla (1978), du BU, de la *Grammaire nationale* de Bescherelle (1864 : 23) de même que de Buysens (1975 : 18) et d'Éluerd, qui cite Meillet : « Les mots sont donc les signes de nos idées » (2002 : 235). Lorsqu'on fournit une définition du mot, elle se ramène dans l'ensemble à la conception commune du mot. Elle se limite donc généralement (v. TLFi : s.v. *mot* / DL : s.v. *mot* / BU : § 2 / Tamine 2012 : 91 / Éluerd 2002 : 235) à indiquer qu'il s'agit d'une unité sémiologique dotée d'un sens. Cette conception du mot, de souche aristotélicienne, avait pareillement cours dans les grammaires du XIX<sup>e</sup> siècle qui présentent une définition du mot (v. Girault-Duvivier 1840 : 91, en parlant de « signes pour rendre leurs pensées »; v. également Landais 1856 : 83). On conçoit souvent le mot comme la plus petite unité de sens, définition que maintiennent toujours de nos jours Chevalier *et al.* (2002 : 11)

Or, la définition du mot en tant que signe d'une unité de pensée n'explique pas ce qui discrimine le mot de bon nombre de séquences qu'on assimile parfois à des mots : par exemple, **pomme de terre**, **au** et **chou-fleur**. L'incertitude principale porte sur la connaissance du type de sens dont est doté le mot, en tenant compte du fait que le mot

« sens » a toujours au moins deux sens – selon qu’il renvoie à une valeur fondamentale ou qu’il manifeste une valeur référentielle (ou contextuelle) – et du fait que parmi les divers types d’unités de sens, il faut déterminer rigoureusement ce qui caractérise le signifié de mot, c’est-à-dire sa valeur fondamentale. À défaut d’une telle caractérisation explicite, des lexèmes – c’est-à-dire les signifiés marqués par les radicaux – sont parfois assimilés à des mots, particulièrement en raison du fait que le même signe peut codifier aussi bien un lexème (par exemple, le signifié marqué par le radical **-mur-** dans le nom **mur**) qu’un mot appartenant à une partie du discours (par exemple, le signe **mur** pour codifier le nom **mur** constitué d’un lexème, d’un genre et d’un nombre). De la sorte, on tend à traiter les mots composés de plus d’un lexème comme des mots formés de mots. Par exemple, les unités comme **porte-avion** et **casse-noisette** sont présentées en tant que mots composés de deux mots – (BU 2001 § 178 p. 235) – plutôt que des deux composantes de mots que sont les deux lexèmes en cause. En conséquence, le mot ne se distingue pas catégoriquement non plus du syntagme syntaxique, pareillement composé de mots. Cette lacune se manifeste d’ailleurs dans l’analyse des locutions (comme **prendre la mouche**), qui se structurent de la même manière que les syntagmes syntaxiques (**prendre la tasse**), mais qui disposeraient d’un statut lexical analogue à celui d’un mot sur la base de différents critères, principalement celui de la référence à un objet unique, celui de la fonction syntaxique et celui de leur mémorisation par la communauté linguistique.

Or, la différence entre les deux types de séquences s’établit souvent difficilement l’absence de critères explicites qui permettent de les opposer. En effet, on ne se préoccupe pas de définir la structure du mot, c’est-à-dire la composition du signifié de mot, de sorte qu’on l’assimile parfois à l’une de ses composantes, soit celle qui est marquée par le signe. C’est pourquoi il est courant de concevoir qu’un mot puisse être composé de deux mots. Par exemple, dans **porte-avion**, les composantes **-porte-** et **-avion-** sont assimilées respectivement à un verbe et un nom, c’est-à-dire à des mots. Cela implique que les mots pourraient tenir lieu de composantes de mots. Il en résulte une confusion entre le signifié de mot (celui notamment de **porte-avion**), celui du syntagme syntaxique (dans des cas comme **pomme de terre**, **chaise longue**, etc.) et celui de séquences phrastiques (comme **rire à**



**gorge déployée; rouler à tombeau ouvert**), car le syntagme syntaxique peut se substituer au mot pour remplir une même fonction en syntaxe :

***Le porte-avion est dans la Méditerranée.***

***Le porte-avion américain est dans la Méditerranée.***

***La chaise est dans le jardin.***

***La chaise longue est dans le jardin.***

***La pomme de terre.***

***La patate.***

***Le chien du voisin jappe.***

***Fido jappe.***

Cette aptitude à remplir la même fonction qu'un mot ne fait pas pour autant qu'un syntagme syntaxique soit une unité « figée », puisque les syntagmes syntaxiques ont la même aptitude syntaxique que les mots à remplir une fonction dans une phrase.

En outre, les syntagmes syntaxiques peuvent avoir comme référent un objet unique. Le fait que l'usage de telles unités soit mémorisé par la collectivité ne change pas leur nature; c'est tout simplement qu'il est possible pour une collectivité de mémoriser aussi bien les syntagmes syntaxiques et les phrases que les mots. Cela vaut même si pour le locuteur le syntagme syntaxique autrefois analysable lui apparaît désormais inanalysable. Par exemple, même si **vinaigre** semble indécomposable pour la plupart des locuteurs, il demeure possible de l'analyser d'un point de vue scientifique en **-vin-** et en **-aigre-**. On n'arrive pas à distinguer le mot de ses composantes, du syntagme syntaxique ou de la phrase parce qu'on ne dégage pas ses propriétés distinctives de tous les autres types d'unités. En l'occurrence, on ne parvient pas à départager les relations morphologiques qui associent les composantes de mots des relations syntaxiques qui combinent les mots en syntagmes syntaxiques de même que les syntagmes syntaxiques en phrases. Cette

problématique exige qu'on procède à une analyse de ces relations et de ce qui les caractérise.

Dans cette conjoncture, bon nombre de lexicologues ont préféré l'utilisation de termes scientifiques plus précis à l'utilisation de la notion de *mot*. Le choix de ces termes varie selon la conception théorique à laquelle est emprunté le terme. Selon le cas, on peut faire équivaloir au mot entre autres les termes suivants : vocable, mot-forme, lemme, lexie, unité lexicale, lexème, morphème, monème, signe, synthème, syntagmes. Par exemple, le *Dictionnaire de lexicologie* privilégie l'usage de « lexie » pour désigner les unités qui sont mémorisées par la collectivité linguistique :

Unité lexicale mémorisée au cours de l'apprentissage d'une langue et constituant un élément de la compétence d'un usager. Ex. : *Zut, ONU, livre, anticorps, tire-bouchon, prendre froid, à toute vitesse, chercher midi à quatorze heures, qui vivra verra*, etc. On dit aussi « unité lexicale ». Le terme regroupe donc les notions de mot et de locution [...] (*Dictionnaire de lexicologie* 2009, s.v. *lexie*)

Cependant, la caractérisation du mot en tant qu'unité et celui de sa différence d'avec les autres types d'unités pouvant être mémorisées, comme les syntagmes (locutions, expressions, etc.) et les phrases (proverbes, etc.) demeurent en suspens. En effet, la substitution de la notion de « mot » par le terme de « lexie » fait perdre de vue la nécessité de définir le mot. Ces digressions se manifestent notamment par la circularité de la définition de la « lexie surcomposée » (*ibid.* : s.v. *lexie surcomposée*), qui fait intervenir la notion de « mot composé ». Cette circularité peut être implicite, comme dans le cas de la définition de la « lexie construite », qui fait intervenir les notions de construction par affixation ou par composition, qui sont des procédés de formation des mots. Le recours implicite à la conception commune provoque des erreurs d'analyse du genre de celle que l'ouvrage fait du mot **nation**, traité comme ne comportant qu'un seul élément lexical (*ibid.* : s.v. *lexie simple*), quand au moins les deux signifiés élémentaires que sont /-**nat**-/ (évoquant l'idée de « naître ») et /-(**t**)ion/ (servant à former des noms abstraits) sont identifiables.

### 1.3.2 La méfiance de la sémantique

Les difficultés que pose la caractérisation des unités du lexique tiennent, entre autres, de la méfiance qu'on a manifestée à l'égard de la sémantique en linguistique moderne. Les unités lexicales se caractérisent fondamentalement par leur signifié et, si leur définition doit tenir compte du signe, elle doit avant tout être formulée sur la base d'une analyse du signifié. Si tous les signes servent à codifier un signifié, ce ne sont pas tous les signifiés qui sont marqués positivement par un signe. Ainsi, les notions de masculin et de singulier ne présentent généralement pas de marques positivement à l'oral, contrairement aux notions de genre féminin (**chien / chienne**) et de pluriel (**chien / chiens**). Comme la linguistique moderne a beaucoup été influencée par le positivisme radical qui a dominé dans l'analyse du signe linguistique depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle – parce que cette analyse privilégiait un objet physiquement percevable, alors que le signifié est un objet qui n'est percevable que mentalement –, on a eu tendance à conclure que la lexicologie ne pouvait pas relever d'une analyse scientifiquement rigoureuse. La préférence pour la syntaxe découle du préjugé matérialiste selon lequel le signifié ne peut pas servir de donnée scientifique, puisqu'il n'est pas physiquement observable. De plus, en raison de la tendance à confondre signifié et valeur référentielle, deux types de sens nettement distincts, on a privilégié l'analyse de la constitution physique du signe au détriment de l'analyse du signifié. Par exemple, selon les principes de Saussure, toute notion n'est reconnue que sur la base de son association à une séquence de sons ou de lettres : on a posé en principe que toute notion qui entre dans la composition d'un signifié de mot est marquée, sinon qu'elle n'existe pas aux yeux du linguiste. Une telle conception néglige un pan considérable de l'analyse des mots, puisque les composantes notionnelles des mots ne sont pas toutes marquées par un signe explicite, comme en témoigne une analyse distributionnelle élémentaire. Souvent, les notions de la morphologie grammaticale ne sont pas marquées positivement bien qu'elles caractérisent les catégories auxquelles appartiennent les signifiés de mot. Par exemple, le genre masculin et le nombre singulier – caractérisant adjectifs et substantifs nominaux, participes et pronoms – ne sont pas marqués positivement dans la

plupart des cas, sinon par opposition, contrairement au genre féminin et au nombre pluriel : **chien / chien-ne-s**.

### 1.3.3 L'anomalisme apparent du lexique

Faute de disposer d'une délimitation et d'une définition précise des unités du lexique, le préjugé anomaliste, voulant que le lexique se réduise à une liste d'irrégularités fondamentales, persiste depuis l'Antiquité : « D'une part, les formes lexicales entretiennent avec les signifiés et entre elles des relations inexplicables et apparemment anarchiques, que l'on rapporte à une puissance mystérieuse : celle de l'usage. Au contraire, la grammaire, et par conséquent la morphologie lexicale présente des régularités. » (Rey 1970 : 12) En l'occurrence, cela revient à penser que le lexique ne serait pas organisé en système et que son exploitation ne relèverait pas d'opérations systématiques, à l'image de la singularité potentiellement infinie de chaque expérience que les locuteurs peuvent vivre et vouloir exprimer.

On peut opposer à ce point de vue que la langue fonctionne comme un système<sup>14</sup>. Même que pour certains linguistes comme Guillaume, c'est la grammaire qui constitue le système alors que le lexique, faute d'être structuré lui-même en système, serait en quelque sorte structuré par le système grammatical (1951 : 21-22). Toutefois, cela n'exclut pas que ses unités ne relèvent pas d'une systématique qui lui soit propre, se réduisant à une liste d'irrégularités. Il est possible que le lexique soit systématique, du moins en partie, mais que celle-ci soit difficilement saisissable à cause de sa complexité. Cette hypothèse est congruente au fait que les locuteurs disposent d'un outil de communication stable et systématique, où l'on retrouve des modes de composition et des régularités qui sont les mêmes pour tous.

---

<sup>14</sup> Plus précisément, il est reconnu que la langue fonctionne comme un système de systèmes. (V. Guillaume 1946 C : 1-5)

Tous [les linguistes] demeurent pourtant d'accord qu'il est impossible de penser que les mots sont présents d'une manière ou d'une autre dans notre tête sous la forme d'éléments totalement isolés les uns des autres. C'est cette conviction qui s'exprime quand on répète qu'une langue n'est pas une nomenclature (Saussure), un répertoire, un inventaire (Martinet), un sac à mots (Harris), un empilement de noms (Whorf). Mais en même temps, beaucoup de linguistes ont jusqu'ici répété que cette organisation des significations, même vue à travers le lexique, résiste à toute analyse exhaustive de type structural. (Mounin 1972 : 50)

La communication implique comme condition minimale d'existence un rapport stable signifié-signifiant. Toutefois, si la langue est forcément systématique, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est totalement systématique. Cette remarque vaut particulièrement pour la partie lexicale, qui n'est certainement pas aussi simple que les systèmes de la morphologie lexicale et de la morphologie grammaticale que manifestent les paradigmes de la deixis spatiale ou temporelle, de l'article, de la personne, du genre, du nombre, de l'aspect, du temps, du mode, etc. Toutefois, un lexique de nature anarchique compliquerait l'intercompréhension par le langage, voire la rendrait impossible dans le cas extrême. Cela irait à l'encontre des principes mêmes de fonctionnement du langage reconnus depuis longtemps en linguistique moderne : les mots ont forcément une valeur fondamentale, positive et délimitée, que manifeste leur opposition aux autres mots, cela non seulement dans le plan lexical, mais aussi dans le plan grammatical. De même que le mot **chaise** n'est pas le mot **table**, le signifié du mot **chaise** n'est pas celui du mot **table**, cela indépendamment du référent qu'on peut leur donner dans l'usage. Si l'on conçoit que la formation des signifiés de mots manifeste un certain ordre et rationalité, cela implique que la formation de ces signifiés relève au moins partiellement de la systématique du langage, aussi bien les signifiés lexicaux que les signifiés grammaticaux, notions qu'assimile le locuteur depuis l'enfance pour pouvoir communiquer et pour conceptualiser son expérience. Sinon, toute communication entre interlocuteurs serait impossible : cet échange exige que les locuteurs fassent globalement les mêmes opérations pour aboutir aux mêmes résultats, ne serait-ce que la stabilisation de l'association du signifiant et du signifié, ou encore par l'exploitation des unités du langage dans un ensemble de combinaisons bien défini (sujet, épithète, etc.). D'ailleurs, en linguistique, on reconnaît déjà implicitement une organisation entre les éléments du lexique, qu'ils constituent des « familles de mots » ou

« paradigmes dérivationnels », ensembles de mots organisés autour d'une base commune par dérivation : **laver, lavable, lavage, lavement, laverie, lavette, laveur, lavoir**. (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 132) Pour Guillaume, c'est la grammaire qui constitue le système, alors que le lexique serait structuré par le système grammatical. Ce linguiste oppose l'« idéation notionnelle » correspondant à la « production libre des idées » à « l'idéation de structure », correspondant à « la saisie non libre, réglementée, des idées produites ». (*In* Lowe 2007 : 233)

Contrairement aux unités grammaticales, les unités lexicales relèveraient du système de la langue par le fait que les signifiés grammaticaux appartiennent à des classes fermées et se définissent les uns par rapport aux autres, contrairement aux signifiés lexicaux qui appartiennent à des classes ouvertes et qui, notamment pour cette raison, ne seraient pas systématiques ou, du moins, pas au même titre que les signifiés grammaticaux. Le fait que les signifiés sont en classes ouvertes n'exclut pas pour autant toute systématique, comme l'illustrent d'ailleurs les contraintes de formation des mots. Une autre raison venant appuyer la conception anomaliste du lexique concerne le fait que les signifiés lexicaux forment une représentation plus directe des données de l'univers d'expérience et que la singularité potentiellement infinie de chacune de ces données résiste à toute systématique par nature. Toutefois, le signifié lexical, malgré son rapport étroit avec l'expérience, n'est pas une réalité qui appartient à l'univers d'expérience : elle sert à désigner une notion qui relève du langage, ce dernier fournissant des représentations d'expériences plus ou moins complexes. Malgré l'anomalie des apparences et le fait qu'on ne soit pas parvenu à définir adéquatement le mot, on retrouve la réalité à laquelle il correspond dans toutes les approches, de manière implicite ou explicite. Comme le disait le CLG, c'est « une réalité qui s'impose à l'esprit ». (154) C'est pourquoi la résolution de la contradiction qu'est la considération que des unités linguistiques échappent aux règles du système peut légitimer scientifiquement l'usage du terme « mot », puisque le signifié qu'il symbolise a une structure propre :

L'observation des mécanismes de commutation des formes et des sens, en français, a permis depuis longtemps d'identifier des assemblages de sons en ordre constant, insécables dans l'énoncé, et pourvus d'une signification. Ce sont ces assemblages, tantôt indépendants, tantôt inséparables, d'assemblages contigus, que nous tenons pour des mots, conformément à la tradition lexicographique. (Mitterrand 1981 : 4-5)

D'ailleurs, en considérant que le lexique est constitué de mots, les linguistes reconnaissent que le mot s'inscrit dans un ensemble de relations qu'on décrit en termes de formation des mots et de sémantique lexicale (homonymie, synonymie, etc.), et qui doivent être examinées. Autrement dit, on reconnaît que le signifié de mot s'inscrit dans un système aussi bien que les phonèmes ou les lettres qui composent le signe. La possibilité que ces notions, dont le locuteur n'a pas conscience, coïncident avec la réalité du lexique reste à étudier. Cette éventualité ouvre du moins la porte à un minimum d'organisation du lexique.

En outre, les linguistes envisagent toujours la formation des mots en termes de composition et de dérivation, sans avoir vérifié si ces procédés correspondaient à la réalité des processus que met en cause l'objet étudié dans le plan sémantique en synchronie. Cela vaut pour tous les spécialistes; même ceux qui prétendent ne pas avoir recours à la notion de mot le font implicitement, sinon explicitement. Kocourek signale que la prétention que le mot soit « une notion qui a été évacuée de la grammaire par toutes les écoles linguistiques contemporaines » n'est qu'une simple mystification. (2001 : 15) Ceux qui se servent d'autres termes plus spécifiques, nécessaires à l'objectif particulier de leur recherche pour désigner cette réalité, ne sont pas automatiquement opposés au concept de mot : « Ainsi, en grammaire générative, le concept de mot réapparaît sans y être invité. » (Kocourek 2001 : 15)

Ce recours invétéré à la notion de mot résulte du fait que ce terme désigne une réalité à l'existence indéniable, tout en reconnaissant que la conception commune du mot peut très bien comporter des incohérences du point de vue du linguiste. Contrairement au linguiste, la préoccupation du locuteur se restreint à la fonction symbolique du langage : le langage est un outil pour rationaliser le monde et pour communiquer. C'est pourquoi il est

naturel qu'il assimile le sens d'un mot à sa valeur référentielle, de sorte que les signifiés des mots apparaissent comme indécomposables, assimilés aux référents qu'il permet d'évoquer. Par exemple, le mot **vinaigre**, assimilé à l'aliment qu'il permet d'évoquer, est normalement vu comme une seule unité de pensée. En revanche, l'analyse scientifique permet de révéler les composantes lexicales **-vin-** et **-aigre-**. Cette situation tient au fait que le locuteur n'a généralement pas conscience des unités de composition du mot, de sorte que le découpage en demeure très limité, contrairement à ce que permet de révéler une analyse linguistique, conçue selon un protocole rigoureux à des fins de théorisation.

C'est pourquoi la conception commune du mot a été rejetée en bloc par la pensée scientifique, qui a tenté de découper plus rigoureusement le langage. En effet, si cette conception s'intègre difficilement aux théories, cela n'exclut pas son existence ou que le linguiste ne doive pas expliquer d'où vient l'intuition commune de l'existence de ce type d'unité. Il est fort probable qu'une définition scientifique du mot qui soit adéquate n'équivaille pas parfaitement à la conception commune, mais qu'elle s'en rapproche au moins sur quelques points. Autrement dit, bon nombre d'unités classées comme mots par la pensée commune peuvent l'être aussi par une théorie scientifique adéquate, tandis que d'autres éléments que le locuteur ordinaire classerait comme un mot peuvent ne pas l'être par le linguiste, de même que d'autres éléments que le linguiste classerait comme mot peuvent ne pas l'être par le locuteur. Par exemple, l'analyse scientifique peut fort possiblement rejoindre l'intuition du locuteur quant au classement en tant que « mot » de la très grande majorité des unités classées parmi les mots simples (**mur**, **pomme**) et bon nombre d'unités classées parmi les dérivés (**pommette**, **muret**). En revanche, certaines unités qui peuvent apparaître comme un mot aux yeux du locuteur pourraient être vues comme un syntagme syntaxique au terme d'une analyse scientifique par le linguiste. Ce phénomène concerne certaines unités qui, comme l'illustrent les apparences de l'unité graphique, pourrait être assimilées à un mot par le locuteur, mais analysées en tant qu'unités supérieures au mot par le linguiste, qu'on pense à **aujourd'hui**, **quoique**, **lequel**. Cela vaut aussi pour certaines unités que le locuteur peut voir comme un groupe de mots en se fondant sur la sémiologie, comme **pomme de terre**, unité qu'une analyse scientifique



pourrait classer en tant que mot sur la base de la sémantique parce que cette séquence évoque la même valeur référentielle que le mot simple **patate**. Ce phénomène se compare à ce qui se produit en astronomie avec le concept d'« étoile » : contrairement aux astronomes qui limitent ce concept aux soleils, la pensée commune inclut les planètes, pensée qui se fonde sur les apparences qui se présentent naturellement à nos sens lorsqu'on observe le ciel sans moyens technologiques.

D'un point de vue scientifique, il faut transcender la connaissance intuitive qu'on a du mot, mais pour la transcender, il faut partir d'elle. L'étude des unités qui tombent sous le concept commun de « mot » peut conclure que ce concept vague et non réfléchi réunit des entités de nature hétérogène qui n'ont que des ressemblances superficielles, au même titre de ce qui se produit en astronomie avec la notion commune d'« étoile ». En l'occurrence, l'étude de la notion de « mot » devrait dégager le fondement de la ressemblance superficielle de même que l'hétérogénéité de la réalité évoquée par la notion commune de « mot ». Cette démarche devrait conduire à la proposition d'une catégorisation plus cohérente :

On peut donc, comme on le fait dans toutes les sciences de l'homme, et notamment dans les sciences historiques, s'assigner les irrégularités apparentes comme objet de savoir, afin de les réduire. Ce qui peut se tenter [...] en cherchant d'autres lois ou règles quand celles qu'a établies la linguistique font défaut; ce qui suppose un appareil d'hypothèse et une méthodologie de la vérification par observation. (Rey 1977 : 167)

L'incohérence de la conception commune de mot pourrait être la conséquence de ce que celle-ci comprend à la fois des « mots lexicaux » (noms, adjectif, verbe, certains adverbes) et des « mots grammaticaux » (pronoms, prépositions, conjonctions, etc.). Or, cette opposition entre « mots lexicaux » et « mots grammaticaux » sur laquelle s'institue ce jugement recoupe d'autres distinctions qui semblent tout aussi pertinentes. Rey tente de ramener cette distinction à celle entre le système abstrait de la grammaire et le caractère plus concret du lexique :

Le morphème et le mot « grammaticaux » sont sémantiquement déterminés par leur fonction, qui reflète la structure immanente de la langue. Leur sens est complètement investi par le code syntactique ou par la situation de communication, comme on le voit pour les pronoms personnels, pour les adverbes de lieu et de temps. Au contraire, les signifiés des mots « lexicaux » sont relativement indépendants du système abstrait de la langue et sont sémantiquement analysables hors contexte, d'où la possibilité de périphrase synonymique : la définition du dictionnaire. (*Ibid.* : 165)

Tous les mots contribuent à la référence dans l'usage, que cette référence soit concrète ou abstraite, d'autant plus que même des classes de mots réputées « grammaticales », comme la préposition, peuvent avoir une valeur concrète. Effectivement, il serait absurde de conclure que **devant** et **avant** soient grammaticaux en tant que prépositions, mais qu'ils soient lexicaux en tant que noms, étant tous deux porteurs d'une même notion lexicale dans chacune des classes retenues, mais envisagée différemment. Cette appellation pour désigner la nature du mot est d'autant plus incompatible dans le cas des mots « grammaticaux » invariables, pour lesquels il n'est pas possible d'observer de morphologie grammaticale sur la base de la variation du signe, contrairement aux mots « lexicaux » variables, où la présence d'une morphologie grammaticale est observable.

#### **1.4 La structure du mot**

Que l'on rejette la notion de mot commune sans la redéfinir avec précision ou qu'on retienne cette notion comme objet linguistique, on s'entend généralement (v. notamment BU : § 2 / PRÉ : s.v. *mot* / DL : s.v. *mot* / etc.) pour caractériser cette unité en tant qu'association d'un signe et d'un signifié, emmagasinée en mémoire et dont le locuteur n'a pas conscience de la composition interne, ni du fait de faire partie d'une unité plus grande emmagasinée en mémoire. Ces caractéristiques sont au cœur même de la définition de ce type d'unité : presque tous les mots marqués sémiologiquement par les unités graphiques (**table**, **mur**, **pomme**, etc.) répondent à cette définition. Néanmoins, un obstacle se présente par le fait que certaines composantes du mot répondent également à cette définition de même que des unités qui associent plusieurs mots. Si ce sont des composantes de mots,

elles ne répondent pas au critère de faire partie d'une unité plus grande emmagasinée en mémoire. Si une unité classée comme un mot associe elle-même plusieurs mots, cela impliquerait que le locuteur aurait conscience de sa composition interne, ce qui entre en contradiction de non-reconnaissance de composition interne, de sorte qu'une telle unité ne répond pas à la conception commune de « mot ». À un niveau plus fin d'analyse, la conception commune recouvre une hétérogénéité indésirable pour servir de concept scientifique. Cette unité doit avant tout se définir sur la base de ce qui spécifie son signifié et permet de la distinguer en soi des autres unités que sont les éléments sémantiques qui les composent de même que des syntagmes syntaxiques et des phrases qu'il permet de composer. Pour certaines unités correspondant à la conception commune de « mot », cette structure sémantique met en cause deux valeurs : une valeur grammaticale qui tient à la catégorie à laquelle il appartient et une valeur lexicale qui permet de discriminer un signifié des autres membres de sa catégorie. Pour d'autres unités envisagées comme « mots » selon la conception commune, il ne semble y avoir qu'une valeur lexicale (la conjonction **et** par exemple), la structure grammaticale – si elle existe – demeurant difficile à cerner.

### 1.4.1 Le radical

Chez les lexicologues, il est de convention de considérer que les mots se construisent sur la base de leur radical. S'entend par « radical » le signe qui sert à codifier le lexème, l'une de ses composantes notionnelles. Leur analyse se fonde donc sur le signe. Dans l'analyse, le lexème est assimilé au radical. Le radical, ou base, est vu comme la partie irréductible du mot, celle qui sert à en exprimer le sens principal. S'entend par « partie irréductible » le signe auquel est lié le lexème. Par exemple, les mots **mur** et **duc** ne se composent que d'un seul radical puisqu'aucun signe ne marque positivement les autres composantes notionnelles (le genre masculin et le nombre singulier entre autres) et que seules les composantes marquées sont retenues. Pour l'identification de ce radical, les lexicologues procèdent par la suppression d'éléments jugés secondaires en synchronie : on soustrait **-et** de **mur-et**, pour établir que **muret** est formé à partir de **mur**. Un ensemble de mots partageant un même radical forme ce qu'on appelle une famille de mots :

**DENT, DENTier, DENTure, DENTition, éDENTé, reDENT, etc. (BU : § 198)**

Certains (v. par ex. Riegel *et al.* 1994 : 536), qui parlent de « morphèmes lexicaux »; (Moeschler & Auschlin 2000 : 57) ont recours à des critères de fréquence et de distribution pour caractériser le radical. En ces cas, on pose que les radicaux commutent en série ouverte (**laveur, acheteur, beauté**) et qu'ils sont en nombre potentiellement illimité. En outre, les radicaux sont vus comme pouvant être libres ou liés à d'autres unités, malgré le fait que dans le cadre de la plupart des mots, ils soient toujours et nécessairement liés à d'autres composantes notionnelles, même si elles ne sont pas marquées positivement. La nature de cette liaison, rarement explicitée, est traitée comme un degré de liberté d'emploi en syntaxe :

Une forme libre peut être composée de deux formes (ou plus de deux formes) libres minimales, par exemple *petit Pierre*; c'est alors un syntagme. Lorsqu'une forme libre n'est pas un syntagme, c'est-à-dire un mot, qui n'est pas entièrement composé de formes libres minimales; ainsi, un mot comme *beauté* est constitué d'une forme libre *beau* et d'une forme liée *-té*. (DL : 229)

Dans de tels cas, faute de disposer d'une définition rigoureuse du signifié marqué par le mot, on assimile fréquemment le mot à un radical, de sorte que l'on confond signifié de mot et lexème, ce dernier étant lui-même confondu avec le radical. Par exemple, les unités **beau** et **mur** seraient, de ce point de vue, alternativement des mots et des radicaux : Bopp parle de mots-radicaux ou de mots-racines pour de tels mots. (*in* Rey 1970 : 130) Le *Dictionnaire de lexicologie* va dans ce sens en affirmant que « la base n'est pas toujours un mot » (2009 : s.v. *base*), ce qui implique que la base ou le radical puisse parfois être un mot, comme l'affirme explicitement Roché dans les propos suivants : « la base est normalement un lexème, qui peut lui-même être lui-même, naturellement, un mot construit ». (2010 : 97) On ne peut parler cependant de « mots-radicaux » ou de « mots-racines » : le signe est soit « radical » s'il est associé à un autre signe pour marquer un signifié de mot et constituer un mot, soit « mot » s'il marque le signifié global que codifie un mot. Cette dernière option implique que le signifié ait une valeur générale propre à la

catégorie à laquelle il appartient (verbe, nom, etc.) – valeur qui résulte de ce que les grammairiens désignent comme étant grammatical (genre, nombre, personne, etc.). C’est cette valeur qui confère un signifié formel au mot, comme l’avait remarqué Pottier, qui parle de « forme du signifié » (1974 : 26), ce que le *Dictionnaire de lexicologie* fait également (2009 : s.v. *forme du signifié*). Elle implique de plus un signifié distinctif au sein de sa catégorie, c’est-à-dire ce qui tend à cadrer avec ce que les grammairiens désignent comme étant lexical. Cette association d’un sens grammatical et d’un sens lexical dans le cadre du mot avait déjà été mise en évidence par Brondal :

[...] Le mot doit être défini comme appartenant à une certaine partie du discours et comme ayant une certaine signification spéciale. Dans ce qui suit nous emploierons les termes *classe* du mot et de *noyau* du mot.

La classe du mot sera définie par les concepts génériques, les catégories classificatoires dont nous venons de parler. Le mot contiendra donc par sa définition un élément classificatoire, il comporte toujours et partout nécessairement un élément de partie du discours. (1943 : 118)

Par exemple, les noms **tout** et **chat** ont en commun la valeur générale associée à la classe du nom; en revanche, ils se distinguent par leur valeur lexicale (« spéciale ») : **tout** n’est pas le même nom que **chat**. D’autre part, le nom **tout** et le pronom **tout** comportent la même valeur lexicale, mais ne comportent pas la même valeur grammaticale puisqu’ils appartiennent à deux catégories opposées.

Puisque le signifié que le radical marque est assimilé au signifié de mot, des désignations telles que « mot-radical » et « mot-racine » accroissent la confusion. D’autres auteurs, comme Lerot (1993 : 347), parlent d’« unité lexicale préexistante » appelée « base dérivationnelle », ce qui revient quand même à la notion de « radical », unité à partir de laquelle on fait dériver d’autres unités en ajoutant d’autres composantes. On oppose ainsi le mot simple, qui ne comprend qu’un seul radical (**mur**, **beau**), au mot construit, qui comprend un radical combiné à des affixes (**beauté**, **production**) ou à d’autres radicaux (**passé-temps**, **porte-avion**). Or, il y a contradiction dans les termes : un radical est le signe d’un lexème – lequel devrait se différencier du mot qu’il permet de structurer.

De plus, on ne tient pas compte du fait que les notions lexicales du mot « construit », comme celles du mot « simple », s'associent toujours aux notions grammaticales qui font du mot le signe d'un signifié qui allie particularité et généralité. Le nom, entre autres, comporte toujours un genre et un nombre, et ce, même si ces composantes grammaticales ne sont pas toujours marquées par un signe, comme c'est le cas du masculin singulier : **un chien**, mais **des chiennes**.

Il devrait ressortir clairement de cette observation que le mot composé d'un seul radical ne peut pas se réduire à son seul radical. Affirmer le contraire reviendrait à assimiler le signifié du mot à l'une de ces composantes. En outre, certains mots ont plus d'un radical (**casse-noisettes**; **vinaigre**; etc.) tandis que d'autres n'en ont pas puisqu'ils ne comportent pas de valeur spécifique, ou « lexème » (**le**, **un**), bien qu'ils s'opposent lexicalement, mais pas grammaticalement<sup>15</sup>. Le radical **-mur-** ne peut donc pas être techniquement assimilé au mot **mur** parce que, malgré les apparences, il n'est pas le signe de la même chose que le mot **mur**, qui est porteur d'un complexe sémantique. Par ailleurs, il ne serait pas possible de conclure qu'un mot puisse dériver d'un autre mot puisque la catégorie grammaticale du mot de départ entrerait en conflit avec celle du mot dérivé : les signifiés de masculin et de singulier qu'on observe dans **le chant** n'appliquent pas à l'événement exprimé par **nous chantions**. Une telle conception repose également sur la confusion entre le signifié du mot et celui du radical, c'est-à-dire le lexème.

#### 1.4.2 La confusion entre mot, composante de mot et syntagme syntaxique

La possibilité qu'une composante de mot remplisse une fonction aussi bien dans la formation du mot que dans celle de la phrase est douteuse. Il est généralement admis que les composantes du signifié de mot – comme les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux – n'ont de fonction que dans la formation du mot, alors que le signifié de

---

<sup>15</sup> Ce type de signifié lexical est de valeur plus générale qu'un lexème, de valeur plus spécifique.

mot n'a de fonction que dans la formation de la phrase. Cette aptitude combinatoire est une piste de distinction de ces deux types d'éléments. Vu sous cet angle, trouver que le mot puisse servir d'élément de formation d'un autre mot mène à assimiler l'aptitude de la composante de mot à remplir une fonction dans la formation du mot à l'aptitude du mot à remplir une fonction dans la phrase. Si l'on ne retient que le signe en faisant abstraction du signifié, la chose semble plutôt naturelle : la séquence sémiologique (physique) **table** fait partie de la séquence sémiologique **tablette**. Cependant, le signe **table** fait partie d'un mot matériellement et formellement complet lorsqu'il marque le signifié /**table**/, mais c'est un radical dans **tablette**, où il ne marque que le lexème /-**table**-. C'est **tablette** qui est alors un mot, parce que ce signe révèle un signifié complexe (distinct du signifié /**table**/).

Cela ne vaut néanmoins pas dans le plan du signifié parce que seule une composante de mot devrait servir à composer un mot. Le fait de désigner indistinctement le lexème par les termes de « mot » et de « radical » rend cette confusion évidente. Effectivement, un radical, qui est le signe d'un lexème, ne tient jamais lieu de mot, ce qui ressort clairement dans le cas des mots composés de plusieurs notions du point de vue lexical : **beauté**, **bleuâtre**. Les lexèmes /-**beau**-/ et /-**bleu**-/ se combinent dans le plan lexical avec un morphème lexical (/t**é**/; /-**âtre**/) de manière à former une composante lexicale constituée d'un lexème et d'un morphème lexical (/**beauté**/ et /**bleuâtre**/), ce qui est associé par ailleurs à une morphologie grammaticale non marquée positivement par un signe pour concevoir le signifié complet marqué par le mot. Ces lexèmes apparaissent donc comme des composantes de mots et c'est à la formation d'un mot que se limite leur aptitude combinatoire.

Ce statut de composantes pour les lexèmes /-**beau**-/ et /-**bleu**-/ vaut aussi bien lorsqu'ils constituent à eux seuls le signifié lexical d'un mot, en l'occurrence les mots **beau** et **bleu**. Dans cette optique, voir ces composantes comme appartenant à la catégorie de l'adjectif ou du nom est incongru : ces lexèmes ont pour fonction d'entrer dans la formation de mots. Si, dans une suite syntaxique, on peut avoir plusieurs structures grammaticales (« Admirons le **beau** »), il ne peut n'y en avoir qu'une seule dans un mot. Par exemple,

**-beau-** ne signifie pas le masculin singulier dans « Les **beautés** du paysage étaient étonnantes »; il ne signifie pas non plus le pluriel : c'est le mot **beauté** dans son ensemble qui le signifie. Par contre, il signifie toujours le genre et le nombre lorsqu'employé comme la sorte de mot qu'est le nom : « Admirons le **beau** ». L'unité **beau** correspond à un mot dans l'un, mais à un radical dans l'autre (**-beau-**) parce que ce sont des types de signifiés différents qui sont en cause. Ces signes n'ont donc pas la même fonction sémiologique, servant dans le mot à marquer uniquement des signifiés lexicaux. Un même signe peut aussi bien marquer un mot qu'une composante de mot, mais il n'est pas le signe du même signifié dans les deux cas, puisqu'il y a deux signifiés de structure différente : l'un codifie un signifié structuré par une forme grammaticale tandis que l'autre codifie une composante lexicale de signifié de mot.

Un radical ne peut donc pas être mot, comme un nom ou un adjectif, et ne se comporte pas comme tel, puisqu'il n'est normalement pas exploitable en syntaxe. Normalement, les mots, comme les syntagmes syntaxiques, présentent l'aptitude à remplir une fonction syntaxique, tandis que l'aptitude combinatoire des composantes de mot se limite à ne remplir une fonction que dans la formation d'un mot. Cette différence d'aptitude combinatoire les distingue nettement.

Cette distinction présente notamment l'avantage de distinguer le statut de **anti-** qui est préfixe dans **antidote**, de **anti** qui correspond à un mot dans « Je suis **anti** », comme le montre sa fonction d'attribut. En effet, les emplois qui offrent matière à discussion quant à savoir si une composante de signifié de mot se trouve dans cette fonction sont suffisamment rares pour ne pas penser qu'il s'agit d'une erreur d'analyse<sup>16</sup>; de son côté, le signifié complet de mot peut couramment et indéniablement avoir cette fonction. L'aptitude combinatoire d'une unité constitue donc un caractère essentiel qui oppose le morphème et le lexème au signifié de mot, ce qui implique qu'une notion composante de mot ne

---

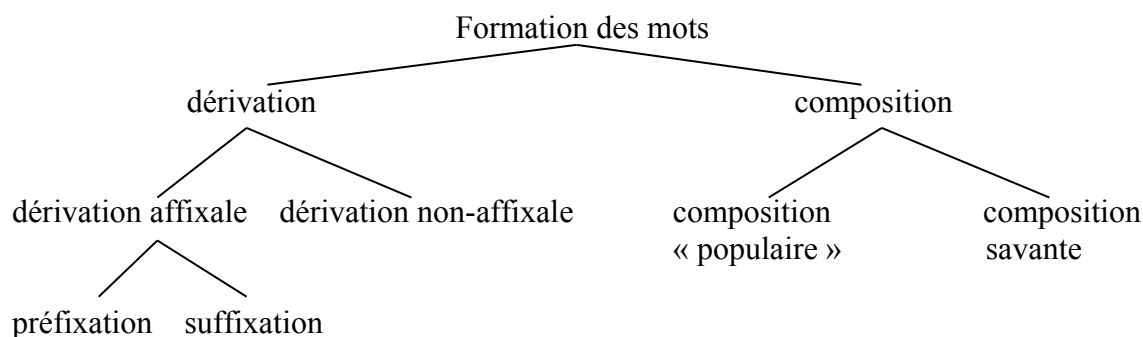
<sup>16</sup> Ou bien il s'agit d'un problème créé par une vision trop restreinte des types d'unités pouvant remplir une fonction syntaxique comme celle d'attribut.



comporte pas en principe l'aptitude syntaxique d'un signifié de mot et ne peut remplir de fonction dans une phrase. Aussi convient-il d'exploiter avec rigueur la portée discriminatoire de l'aptitude combinatoire des unités. Sinon, la confusion mène non seulement à assimiler le mot à l'une de ses composantes, mais aussi le syntagme syntaxique au mot. Une telle confusion résulte d'une absence de définition scientifique du mot en tant que signe d'un certain type de signifié bien délimité et bien identifié.

### **1.5 Les procédés de formation**

On distingue traditionnellement deux grands types de formation des mots sur la base du radical, la dérivation et la composition, sans toutefois précisément définir la fonction du signifié du radical dans la formation du signifié de mot. Cette subdivision a été avancée par Douchet et Beauzée dans *l'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des arts et des sciences*, pour qui l'étude de l'étymologie « est de suivre l'analogie d'une langue, pour se mettre en état d'y introduire des mots nouveaux, selon l'occurrence des besoins; c'est ce qu'on appelle la formation; & elle se fait, ou par *dérivation* ou par *composition*. De là, les mots *primitifs* et les *dérivés*, les mots *simples* & les *composés*. » (Douchet et Beauzée 1757 : vol. 7, p. 844) Avec quelques nuances pour certains, les grammairiens reprennent dans l'ensemble ce classement à la lexicologie lorsqu'ils ont recours à la notion de formation des mots. Étant donné que la conception de la formation des mots est reprise sans nécessairement être évaluée, sa pertinence requiert un examen. Voici le classement de ces procédés proposé par Lehmann & Martin-Berthet (2008 : 167), classement qui se fonde avant tout sur la sémiologie sans proposer de description ou de définition des relations entre les notions en cause :



La dérivation s’effectue à partir d’un seul radical, tandis que la composition en implique plusieurs. Le fait qu’on pose que la dérivation s’effectue à partir du radical tient de la conception de la sémiologie où on considère que le radical représente la partie stable du mot (signe). Ceci dit, si on examine une catégorie de mots dans son ensemble sous l’angle du signifié, c’est la composante grammaticale qui apparaît stable – on la retrouve dans tous les mots d’une catégorie – alors que la composante lexicale est hautement variable, contrairement à la composante grammaticale affectée par peu de variations.

La dérivation peut être affixale. On parle dès lors de dérivation propre parce que l’unité dérivée résulte de la modification du signe par affixation (**beau** – **beauté**) ou par régression (**oublier** – **oubli**). La dérivation non affixale – celle qui n’implique pas de modification du signe – est également désignée par les termes de « dérivation impropre <sup>17</sup>», de « conversion », ou de « transcatégorisation » (Moeschler & Auschlin 2000 : 59), etc., sans qu’on explique comment s’opère cette dérivation. De son côté, la composition se subdivise en deux grands types : la composition populaire et la composition savante. Le critère de distinction entre la composition savante et la composition populaire est fourni par l’étymologie des éléments de formation. Lorsque ces éléments proviennent du grec ou du

---

<sup>17</sup> Le terme « impropre » tient probablement du fait que la dite dérivation ne s’effectue pas à partir d’un changement de signe, mais d’un changement de classe grammaticale qui relève du signifié. On se trouve en présence d’une modification du signifié que le signe ne manifeste pas.

latin, on parle de composition savante : **miso-gyne**, **phil-anthrope**, etc. Sinon, on parle de composition populaire : **casse-noisettes**, **porte-avion**, etc.

### 1.5.1 La dérivation

La dérivation consiste à former sémiologiquement un mot à partir d'un autre mot appelé « radical » ou « base ». En outre, la dérivation est essentiellement un phénomène qui se produit en diachronie, ce qui ne dissipe pas le problème de détermination de la structuration ni des mots ni de ses signifiés en cause en synchronie. De plus, la dérivation axe l'analyse non pas sur le signifié, mais sur le signe. D'ailleurs, les complications surgissent lorsque vient le temps de décrire les phénomènes relevant de la conceptualisation. C'est notamment le cas de la catégorisation grammaticale qui serait produite par dérivation (par ex., **ballonner** qui dériverait de **ballon**), ce qui n'explique toujours pas la structuration du signifié d'un point de vue synchronique. La notion de « changement » utilisée pour décrire la dérivation concerne la sémiologie plutôt que la sémantique et ne rend pas compte du fait que **ballon** et **ballonner** ou **passé** dans **passé le pont** et **le mois passé** sont des signifiés opposés, qu'il y ait changement sémiologique ou non. En outre, l'analyse impliquée par la dérivation sous-tend la confusion de la valeur fondamentale des unités avec leurs valeurs référentielles parce que, en pratique, l'état actuel de la linguistique ne discerne pas les deux. La distinction de ces deux valeurs importe peu pour le locuteur parce que son intérêt pour le langage est axé sur la fonction référentielle des unités. Cette distinction est tout de même essentielle pour théoriser. Si le spécialiste doit tenir compte des valeurs référentielles dans son explication du langage, il doit avant tout centrer son analyse sur le signifié, car ce dernier se présente comme la condition d'existence des valeurs référentielles et des références que le signifié du mot permet d'opérer.

On reconnaît trois types de dérivations sémiologiques : la dérivation affixale<sup>18</sup> (**laitier**, tiré de **lait**), la dérivation régressive (**oubli**, tiré de **oublier**) et la dérivation impropre<sup>19</sup> (la préposition **sauf**, tiré de l'adjectif **sauf**), sans chercher à décrire ce que ces modifications mettent en cause comme structuration dans le plan du signifié. Comme la dérivation est essentiellement un processus sémiologique, la dérivation affixale et la dérivation régressive concernent des modifications du signe de l'unité de départ. La dérivation affixale consiste à joindre au radical (**-lait-**) un affixe (**-ier**). La dérivation régressive consiste à enlever un suffixe (**-er** à **oublier**), tandis que la dérivation impropre s'effectue en changeant de classe grammaticale sans que le signe ne marque cette modification du signifié. (Éluerd 2000 : 38) Étant donné que l'analyse porte sur le signe, il est conçu comme « impropre » de changer de catégorie sans changer de signe, parce que la sémiologie ne joue plus : le changement de classe grammaticale ne met en cause que le signifié, mais on ne s'aventure pas à expliquer ce que ces modifications impliquent dans ce plan. On ne fait que constater le résultat obtenu, sans savoir de quelle opération ou de quelle transformation il relève dans le plan du signifié.

### 1.5.1.1 La dérivation affixale

Les affixes sont des éléments de formation sémiologiques caractérisés par leur position par rapport au radical. Le préfixe, comme son nom l'indique, est un élément de formation qui précède le radical sémiologique, tandis que le suffixe y succède. Le fait qu'il précède ou qu'il suive le radical ne renseigne pas sur la structuration du signifié, mais sur celle du signe. La différence principale est que les affixes s'emploient par association au radical dans le plan de la sémiologie, contrairement au radical, qui peut se présenter seul dans ce plan et qu'on dit libre pour cette raison :

---

<sup>18</sup> Ou dérivation propre.

<sup>19</sup> Ou conversion.

Prenons l'exemple du mot *laitier*. Pourquoi disons-nous qu'il s'agit d'un dérivé et non d'un mot composé? Les critères habituels sont ici :

la conjonction d'une unité autonome, *lait* et d'une unité non autonome, *-ier*;

le fait que *lait* appartient à une partie du discours, c'est-à-dire qu'il peut être rattaché à une classe grammaticale; c'est un nom, alors que *-ier* n'appartient pas à une partie du discours, mais à un suffixe.

La considération de l'autonomie constitue, à première vue, un bon critère de reconnaissance :

combinaison de deux unités autonomes = composé;

combinaison d'une unité autonome et d'une unité non autonome = dérivé.

(Gaudin & Guespin 2000 : 253)

Pourtant, */-lait-/* n'est pas une unité autonome dans **laitier**, mais un lexème. Il entre donc dans la structuration du nom **laitier** et ne peut tenir lieu, par le fait même, de partie du discours.

Dans l'analyse sémiologique, certains conçoivent la préfixation comme un processus de composition plutôt que de dérivation. Ni dérivation ni composition ne se définissent comme processus de formation d'un signifié de mot; ils se définissent uniquement en tant qu'association d'ordre sémiologique : « La frontière entre dérivation et composition est floue sur deux points : certains préfixés peuvent être traités comme des composés; certains éléments de composition sont assimilables à des affixes. » (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 114) D'autres vont jusqu'à mettre sur le même pied les affixes et les mots que l'on prétend « grammaticaux », c'est-à-dire les classes de mots pour lesquelles on ne reconnaît qu'une aptitude fonctionnelle, faute d'en caractériser la nature (déterminant, préposition, conjonction, etc.) : « Les grammèmes contiennent trois groupes : les affixes, les flexifs et les mots grammaticaux appelés également mots-outils. » (Lerot 1993 : 73)

Selon cette conception, tous les morphèmes sont des morphèmes grammaticaux ou « grammèmes ». Or, « grammatical » dans « mots grammaticaux » n'est pas nettement

défini. Cette approximation repose sur le fait que l'analyse du mot est axée sur la référence plutôt que sur la valeur fondamentale. Étant donné que, contrairement à un mot dit « plein » comme le nom, la valeur référentielle des soi-disant « grammèmes » soit généralement abstraite et qu'ils ne permettent généralement pas de référer à des objets précis, on les présuppose sans valeur sémantique. Ainsi, **le** et **de** permettent difficilement de se représenter concrètement un objet du monde, contrairement aux noms **chaise** et **table**. C'est pourquoi ils sont réduits à l'état de simple fonction, comme s'ils ne possédaient pas de valeur sémantique. Or, tous les mots portent une valeur sémantique fondamentale, et ce, indépendamment de la valeur référentielle qu'ils peuvent prendre dans l'usage. C'est d'ailleurs ce dont témoignent ces mots auxquels on parvient difficilement à se représenter la référence, mais qui signifient néanmoins quelque chose, puisque si l'on change de mot n'ayant apparemment pas de « sens », le sens change tout de même. Ainsi, **partir à Québec** ne signifie pas la même chose que **partir de Québec** parce que les prépositions **à** et **de** s'opposent sémantiquement. Certes, le seul moyen d'inférer la valeur d'un signifié est de partir de la référence. Ceci dit, l'analyse ne doit pas s'y cantonner, parce que la valeur référentielle n'est pas la valeur fondamentale du mot : la valeur référentielle consiste en une actualisation de cette valeur fondamentale, qui se pose le dénominateur commun aux références qu'il peut opérer, références dont la variation et la singularité sont infinies. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un seul et même mot peut exprimer des réalités appartenant à des classes référentielles différentes : la valeur fondamentale fait abstraction des caractéristiques de chaque classe pour ne retenir que ce qui leur est considéré commun. Par exemple, le mot **cœur** peut notamment désigner le myocarde, l'estomac (*avoir mal au cœur*), le centre de quelque chose (*au cœur de*), etc., parce que sa valeur fondamentale fait abstraction des particularités de chacune de ces classes référentielles en ne retenant que ce qui peut se traduire approximativement par l'idée très abstraite de « siège de quelque chose ».

Encore une fois, la possibilité qu'une composante du mot ait une fonction aussi bien dans la formation du signifié de mot que la formation du signifié de la phrase est contestable. Si le préfixe peut à la fois être mot et composante de mot, ces deux types

d'unité ne diffèrent pas sur le plan du signifié. Cette absence de distinction trouble celle entre la morphologie et la syntaxe, puisque ce type d'unités pourrait intervenir indistinctement dans ces deux plans. Aussi faudrait-il voir s'il demeure possible de maintenir une distinction sur la base de la reconnaissance pour chaque type d'unités d'une aptitude combinatoire spécifique. L'application stricte de ce critère de reconnaissance de l'aptitude combinatoire pourrait ainsi dissiper toute confusion quant à l'identité de chacun de ces types. Peu importe le signe en cause, l'aptitude combinatoire de la composante de mot ne se limiterait qu'au cadre du mot, tandis que l'aptitude combinatoire du mot se limiterait au syntagme syntaxique et à la phrase. Quant aux suffixes et aux désinences, on ne leur reconnaît qu'une aptitude à intervenir dans la formation des mots et non dans celle de la phrase. Un examen critique des combinaisons s'impose donc. Cet examen devrait permettre de généraliser à toute composante de mot une aptitude combinatoire qui se limite à la morphologie, c'est-à-dire au cadre des combinaisons qui structurent les mots. Du coup, cet examen généraliserait à tout mot une aptitude combinatoire qui se limite à la syntaxe.

### 1.5.1.2 Le radical en tant que composante du mot construit

Un mot que l'on estime obtenu par dérivation peut lui-même servir de radical à partir duquel on fait dériver d'autres mots. Par exemple, de **juste**, on fait dériver **injuste**. Par la suite, ce mot construit devient lui-même un radical ou, un « thème » (Moeschler & Auchlin, 2000 : 58) ou une « base » (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 137 / 2008 : 189), permettant de dériver le mot **injustement** (v. également Mortureux 1997 : 120). Dans une telle conception, on ne voit plus trois unités mais deux, l'existence de l'affixe n'étant désormais plus saisissable parce qu'analysé comme fusionné au radical<sup>20</sup>. Autrement dit, ce qu'on considère au départ comme un dérivé constitué d'un radical et d'un affixe deviendrait désormais un seul radical à partir duquel on fait dériver d'autres mots :

---

<sup>20</sup> Lehmann & Martin-Berthet tentent d'établir une distinction entre « base » et « radical », la base étant le « mot » duquel dérive un autre mot (**dépénaliser** de **pénaliser**), tandis que le radical « est le segment restant d'un mot fléchi ou dérivé sans les affixes et/ou les désinences », ce qui correspondrait à **peine**. (1998 : 137)

« Lorsqu'un dérivé comporte plusieurs affixes (**inconsolable, dépoussiéreur, respectabilité, égalisation**), le processus de dérivation s'effectue plusieurs fois. Un premier dérivé fournit la base d'un deuxième et ainsi de suite » (Lerot 1993 : 348). Autrement dit, Lerot estime que le premier dérivé servirait de radical (base) permettant de dériver d'autres mots. Le BU précise que

Dans un suffixe vivant, l'esprit aperçoit nettement une idée abstraite générale qui s'ajoute à l'idée exprimée par le radical : *périssable* présente à l'esprit l'idée de *périr*, à laquelle s'ajoute l'idée de possibilité. Dans un suffixe mort, l'esprit ne reconnaît pas, en général, l'idée secondaire ajoutée à l'idée exprimée par le radical : on considère comme simple le mot dérivé : corbeau (vieux fr. *corp.* + suffixe *-eau*). (98)

Le suffixe serait donc « mort » parce que son signifié ne serait plus saisi par l'esprit, de sorte qu'on ne reconnaît plus les deux composantes de **corbeau**, que l'on assimile désormais à une seule composante, soit le radical.

Comme le signalent Lehmann & Martin-Berthet, « La dérivation, comme processus historique, est donc une relation orientée entre deux mots, dont l'un est primitif et l'autre dérivé ». (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 103) La dérivation serait donc un processus d'évolution de la sémiologie, non un procédé synchronique de formation du signifié de mot. Or, un processus qui ne tiendrait compte que de la sémiologie, qu'il soit historique ou non, n'est pas susceptible d'éclairer sur la structuration du signifié de mot.

La lexicologie gagnerait à séparer les processus historiques de la structuration des unités en synchronie. Il n'y a pas de raison pour que les signifiés des mots, comme les mots qui les expriment, ne soient pas structurés par combinaisons de composantes, qui conserveraient chacune dans la formation du signifié leur plein statut de composante notionnelle, comme les mots conservent dans le cadre de la phrase leur valeur fondamentale. De ce point de vue, la lexicologie pourrait s'inspirer de la méthode de comparaison par commutation des unités en discours, de manière à dégager distinctement les unités notionnelles qui composent les signifiés de mot. La possibilité de substituer une



unité à une autre unité dans la structuration du signifié permet d'en attester l'existence. Ainsi, il faut reconnaître au moins un radical et deux affixes dans **malheureusement** : *mal-* | *-heur-* | *-euse-* | *-ment*, plutôt que *malheureux* comme radical et seulement *-ment* affixe. Sinon, cela laisse voir une seule composante lexicale malgré la présence de plusieurs. Effectivement, /-heur(e)-/ dans **malheureusement** n'appartient pas à une catégorie grammaticale, ce qui démontre que ce n'est pas un mot, mais une composante de mot. Ainsi, on ne peut analyser **-heur(e)-** comme un nom ou **-heureux-** comme un adjectif, puisque ces unités ne comportent pas de modalités de genre et de nombre, comme l'illustre l'impossibilité de le faire varier sur ce plan lorsqu'il entre dans la structuration d'un mot : « Ils sont \***malheureusement** accusés » est impossible. En effet, l'apparente marque du féminin ni l'absence de marque du pluriel ne concordent avec les modalités grammaticales du sujet avec lequel dans ce contexte l'attribut s'accorde. Le fait que cette unité soit en rapport immédiat avec l'unité **-ment** va pareillement dans ce sens, puisque cette dernière ne se présente jamais librement en syntaxe. Il s'agit d'une composante de mot. Puisque les composantes de signifiés de mot se combinent généralement avec des unités analogues pour constituer des signifiés de mot et que les signifiés de mot n'entrent généralement pas en relation immédiate avec les composantes de signifiés de mot, tout concourt à ne pas voir **-malheureuse-** en **malheureusement** comme un mot mais comme une partie de mot.

Certains auteurs, comme Lehmann & Martin-Berthet, ont pris conscience de cette ambiguïté et ont cherché à distinguer le mot du radical :

Le radical est le segment restant d'un mot dérivé ou fléchi sans les et/ou les désinences : le radical de *toussoter* est *touss-* (on enlève le suffixe *-ot-* et la désinence *-er*); le radical de *réception* est *récep-* (on enlève le suffixe *-tion*); le radical de *dépénalisation* est *-pén-* (on enlève le préfixe *dé*, les suffixes *-al-*, *-is-*, *-ation*). Le radical est un élément, ou morphème.

La base d'un mot dérivé est le mot dont il dérive : la base de *toussoter* est le verbe *tousser*; la base de *réception* est le verbe *recevoir*; la base de *dépénalisation* est le verbe *pénaliser*; la base de *pénaliser* est l'adjectif *pénal*; la base de *pénal* est le nom *peine*. La base est un mot. (1998 : 137)

De son côté, Serbat mentionne « Que la base provienne d'un mot (*laver*, *bon*) ou d'un radical (*lav-*), le mot ou le radical devient en elle une nouvelle unité disponible pour la dérivation [...] La suffixation en *-té* ne nominalise pas un adjectif (*bon*, *bonté*), mais le suffixe *-té* nominalise une base (*bon*) » (*in* Éluerd 2000 : 39-40), base qui est un lexème dans les faits. Il est difficile de voir en quoi consiste la divergence de la base et de l'adjectif que tente d'établir Serbat, puisqu'il envisage **bon** tantôt comme un mot, tantôt comme une base. Contrairement à Serbat qui parle de « base » autant pour les mots que pour les radicaux, Tamba parle de « pro-mots » dénués de toute appartenance catégorielle pour désigner les bases de dérivation (*in* Éluerd 2000 : 40). Le critère de l'appartenance catégorielle est crucial pour distinguer le mot, qui en possède, du radical (lexème), qui n'en possède pas. Ce critère permet de clarifier les faits, puisque la base de dérivation n'appartient jamais à une catégorie de mots, contrairement au mot puisque le mot d'origine de la base ne se retrouve pas dans le dérivé.

### 1.5.1.3 Les suffixes

Les lexicologues considèrent que, contrairement aux préfixes, les suffixes n'ont pas la possibilité de se présenter librement en syntaxe (*idem*). Par exemple, le NPR, qui réserve une entrée au préfixe **anti-** ainsi qu'aux suffixes **-ard** et **-ase**, voit ces unités comme des éléments de composition (**antidate**, **antichambre**, **froussard**, **revanchard**, **oxydase**, **diastase**). Par contre, on leur attribue la possibilité de conditionner la classe à laquelle appartient le mot. (V. notamment Charaudeau 1992 : 70 / Bruneau & Heuilly année : 57 / Schwarze 2007 : 222-223 / Riegle *et al.* 2009 : 905) Le suffixe **-eur**, entre autres, conditionnerait la classe du nom des mots tels que **coureur**, **laveur**, etc., ce qui ne cadre pas avec le fait que l'on retrouve aussi ce suffixe dans des adjectifs : **supérieur**, **inférieur**, **antérieur**, **postérieur**, etc. Par contre, jamais on ne confère aux préfixes la capacité de modifier la catégorisation d'un mot. (Chiss *et al.* 1992 : 130) Même que parfois on juge que ces unités s'emploient comme des mots, ce qu'atteste le PRÉ pour **ase**, dans **les ases**, pour parler des enzymes (s.v. *-ase*). Dans ce cas, il a toutes les caractéristiques d'un mot, comme le manifeste le fait qu'il comporte une morphologie grammaticale de genre et de nombre et

qu'il puisse se combiner à un autre mot en syntaxe, comme l'article contrairement au signifié marqué par le suffixe **-ase** dans : **les oxydases**. Aussi la marque du pluriel vaut pour le mot dans son ensemble conformément à ce qu'on observe également dans **les ases**.

Sur la base de ces prétendues différences syntaxique et morphologique entre les préfixes et les suffixes, certains remettent en question le classement de ces deux types de composantes parmi les affixes :

Réunir les préfixes et les suffixes dans une catégorie unique, les affixes, est délicat. D'abord parce qu'on ne dispose d'aucune définition achevée du préfixe. Ensuite parce que cette catégorie est hétérogène : la suffixation accomplit généralement un changement de classe grammaticale, pas la préfixation. L'exception offerte par les adjectifs *anti-* + nom : *mur antibruit, mine antipersonnel, missile antichar, crème antiride* n'arrange rien. Cette préfixation n'est-elle pas de celles qui ressemblent à une composition : *surexposer, contrevent, entrepont*? Élargir la catégorie des affixes pour y reconnaître des désinences, des marques (genre et nombre), des préfixes et des suffixes pourrait paraître justifié par le fait que tous ces éléments sont des morphèmes liés, non autonomes. Mais les désinences et les marques appartiennent à des systèmes fermés, et seuls les préfixes et les suffixes participent directement à la création lexicale. (Éluerd 2000 : 39)

Il reste à savoir si l'on confère à certains suffixes l'aptitude de déterminer le classement d'un mot sur la base de leur présence fréquente, mais non obligatoire, dans les mots qu'ils constituent (**-eur** dans les noms **coureur, laveur, coupeur**, etc.), mais pas dans les autres appartenant à la même classe (**table, force**, etc.). En outre, la présence des suffixes ne se limite généralement pas à une seule classe, ce qui est notamment le cas de **-eur**, qui se trouve pareillement parmi les adjectifs (**supérieur, inférieur, antérieur, postérieur**, etc.). De telles affirmations s'invalident en ce qu'elles ne tiennent pas compte du fait que ce sont des caractéristiques générales obligatoires qui déterminent la catégorisation grammaticale d'un mot. Cette négligence peut se comprendre si on considère que quantité de grammairiens s'y laissent prendre, de sorte qu'ils ne renseignent guère les lexicologues à ce sujet. Aussi, les propos de Lerot sont-ils davantage modérés : « L'affixation est souvent limitée à une classe homogène et les dérivés obtenus constituent des classes sémantiques homogènes » (1993 : 354). S'entend par « classe sémantique

homogène » une classe grammaticale. Par exemple, les suffixes suivants serviraient toujours, d'après Lerot, à former un nom : **réalisme**, **actualité**, **plénitude**, **constitution**. Cette analyse ne tient pas compte du fait que ce suffixe existe également dans des mots de catégories différentes : **constitutionnel**, **constitutionnaliser** et **constitutionnellement**. En fait, le plus souvent, les suffixes ne se retrouvent pas toujours dans une seule et même classe de mots. La tendance est souvent de ne retenir qu'une seule classe dans laquelle on retrouve un affixe donné, pour lui conférer une aptitude à déterminer la classe du mot qu'il constitue, tout en négligeant de parler des autres classes dans lesquelles on retrouve ce suffixe, ce qui peut laisser croire à une homogénéité dans la distribution du morphème. C'est le cas du morphème **/-ment/**, qui est censé caractériser des adverbes (**agréablement**, **drôlement**, **faiblement**, etc.), si l'on ne tient pas compte du fait que ce morphème ne se retrouve pas dans tous les adverbes. Par définition, une propriété catégorielle se présente comme nécessaire à l'ensemble de tous les membres de la classe qu'elle caractérise. Aussi, pour avancer qu'elle caractérise la classe d'un mot, il faudrait que la composante en cause appartienne à un paradigme nécessaire à la constitution des mots de cette catégorie. Par conséquent, on ne peut pas voir les suffixes comme des composantes catégorielles parce qu'ils n'appartiennent pas à un paradigme nécessaire à la constitution d'une partie du discours. Sinon, ils seraient toujours présents parmi les membres appartenant à la classe de mots où ils apparaîtraient parce qu'ils seraient nécessaires à leur structure, comme les notions de genre et de nombre dans le cas du nom, du participe et du pronom. Dans l'ensemble, même si la dérivation est un lieu commun en lexicologie, le processus postulé souffre de la confusion engendrée par l'absence d'une délimitation et d'une définition scientifique homogène des unités en cause.

#### **1.5.1.4 Les désinences**

Les désinences manifestent dans la formation des mots des propriétés analogues à celles des suffixes : ces deux types de signe ont en commun d'être à la fin des mots et de ne pas se présenter librement du point de vue sémiologique, contrairement aux mots et aux

préfixes : **les pommes, nous mangeons**, etc. C'est ce qu'a d'ailleurs soulevé, entre autres, Mitterrand :

Une autre différence non négligeable tient à l'origine de l'affixe. [...] Aucun des suffixes du français contemporain ne peut fonctionner sans être indissolublement lié à son radical; et la plupart sont issus d'éléments qui étaient déjà en latin des suffixes. En revanche, nombre de préfixes apparaissent par ailleurs comme des particules dissociables, fonctionnant tantôt comme prépositions (*à, avant, contre, en, entre, outre, par*), tantôt comme adverbes (*bien, mal, en, mi*), voir comme adjectifs ou comme noms (*super, ultra, extra*, etc.). (1981 : 32-33)

Si les préfixes sont dissociables sur le plan du signe, c'est parce que ce signe marque deux signifiés distincts : un mot grammaticalement catégorisé qui n'est pas associé en permanence à une autre unité linguistique, un morphème lexical non catégorisé grammaticalement dans l'autre et associé en permanence à d'autres unités. En effet, le signifié du préfixe est indissociable du mot, sauf dans certaines conditions pragmatiques.

Étant donné que l'analyse porte sur le signe et que les désinences apparaissent à la fin d'un mot, elles sont souvent vues comme des affixes, malgré le fait qu'elles codifient un morphème grammatical contrairement au suffixe, qui codifie un morphème lexical : **petit-e, muret-s, marcheur-s**, etc. :

Il est toujours possible de transformer un qualificatif nominal en qualificatif verbal, par l'adjonction de *-ment* au qualificatif verbal [...] Pourquoi ne pas considérer *-ment* comme la marque désinentielle d'une catégorie « adverbiale du qualificatif » (on parle parfois du cas adverbial du qualificatif)? (Mitterrand 1981 : 31)

La raison en est que */-ment/* n'est pas obligatoire à la formation de l'adverbe, comme le démontre le fait que bon nombre d'adverbes en soient dépourvus (**très, fort, haut**, etc.). Les propos de Lehmann & Martin-Berthet vont dans le même sens :

Dans les séries comme *éléphant, éléphant-e, éléphant-eau*, ou *chat, chat-te, chat-on*, le féminin est marqué par une désinence et le nom du « petit » est marqué par un affixe; désinence et affixe, rapprochés par la relation d'équivalence paradigmatique, ne

paraissent pas être d'une nature fondamentalement différente. Le féminin est parfois marqué par un suffixe : *princ(e)-esse* [...] (1998 : 133)

En effet, ce n'est guère différent d'un point de vue strictement sémiologique, mais c'est fort différent du point de vue de la catégorisation grammaticale des mots. Le signifié marqué par le suffixe est facultatif à la formation du nom, contrairement au genre et au nombre qui sont obligatoires. Cela vaut également pour la réflexion suivante :

Il existe des formes communes : une même terminaison d'adjectif *-é* est une désinence de participe passé si l'adjectif est en relation avec un verbe, comme dans *doré, fatigué* (participes passés adjectivés), ou un suffixe si l'adjectif est en relation avec un nom, comme dans *accidenté, zélé*; de même que pour *-u* dans *résolu* ou dans *pointu, barbu*. Est-ce une homonymie ou s'agit-il fondamentalement du même élément? Lorsque le verbe est lui-même dérivé d'un nom, comme dans le cas de *chocolater*, il paraît indifférent de dériver l'adjectif (*chocolaté*) du verbe ou du nom : le résultat formel et sémantique est le même. On a le sentiment d'un seul *-é*, qu'il fonctionne comme désinence ou comme affixe. (*Ibid.* : 133-134)

Certains vont même jusqu'à parler des affixes en tant que « morphèmes grammaticaux ». Moeschler & Auchlin, pour leur part, différencient les affixes des flexions. (2000 : 57) Selon ce point de vue, les affixes serviraient à former des mots nouveaux tandis que les flexions seraient des variations sémiologiques portant sur un même mot, c'est-à-dire doté d'une seule classe grammaticale.

Cependant, on admet généralement que les désinences n'ont pas le même statut que les affixes lexicaux, puisqu'ils permettent de fléchir les catégories de mots variables en se greffant à leur radical (Lerot 1993 : 322-323), c'est-à-dire en modifiant le mot à la fin sur la base d'une variation d'une composante grammaticale, comme le genre et le nombre pour le nom. Autrement dit, les marques que sont les désinences permettraient de présenter un même mot sous des apparences différentes des points de vue sémiologique et sémantique (**chien, chiens, chienne, chiennes**), ce qui ne s'applique pas aux affixes dits « lexicaux » qui, au résultat, produisent un mot différent (**mur/muret**). Ce sont les signifiés marqués par les désinences qui caractérisent les classes de mots dont ces notions sont indissociables, contrairement aux signifiés lexicaux, qui ne sont jamais nécessaires à la formation des mots

d'une classe donnée. C'est le cas des notions de genre et de nombre, qui apparaissent nécessairement dans la structuration du nom, du pronom, de l'adjectif et du participe :

Classe de mots	Masculin singulier	Masculin pluriel	Féminin singulier	Féminin pluriel
<b>Nom</b>	/chien(ø)(ø)/	/chien(ø)s/	/chienne(ø)/	/chiennes/
<b>Pronom</b>	/il(ø)(ø)/	/il(ø)s/	/elle(ø)/	/elles/
<b>Adjectif</b>	/content(ø)(ø)/	/content(ø)s/	/contente(ø)/	/contentes/

Ce phénomène concerne aussi les notions de la conjugaison verbale personnelle, qu'il s'agisse de l'aspect (**aima / aimait**), du temps (**aimait / aime / aimerait**), du mode (**fait / fasse**) ou de la personne (**suis / es / est / sommes / êtes / sont**), etc. Les morphèmes désinentiels, qui interviennent nécessairement dans la structuration des unités d'une catégorie de mots et qui commutent en série étroitement fermée, se distinguent des affixes, qui commutent en séries plus larges et demeurent facultatifs à la catégorisation grammaticale. Par exemple, le DQA recense une quarantaine de suffixes commençant par la lettre *a* : **-amment, ant, -asse, -at**, etc. (1993 : « Annexes grammaticales », VII-IX), qui sont les marques sémiologiques d'autant de morphèmes lexicaux qui ne sont nécessaires à la formation d'aucune catégorie de mots, contrairement aux morphèmes grammaticaux marqués par les désinences, qui se limitent généralement au nombre de deux (comme le genre et le nombre) ou de trois (comme la personne, le mode et le temps verbal).

Les désinences marquent des notions nécessaires à la formation des mots qu'elles caractérisent, c'est-à-dire des signifiés grammaticaux. Au contraire, les notions suffixées peuvent apparaître ou ne pas apparaître dans la formation d'un mot de même nature. Le recours à l'une des notions du paradigme pour concevoir un mot d'une telle nature est facultatif. Par exemple, le signifié élémentaire **/-ment/** est facultatif à la structuration d'un nom, puisqu'il n'appartient pas à un paradigme nécessaire à la formation des noms. Le

notions suffixées ne sont donc pas des désinences puisque le signifié à marquer n'est pas grammatical, étant donné qu'il n'appartient pas à un signifié nécessaire et spécifique à la formation d'un nom. Le suffixe ne se présente donc pas comme une cause formelle de la catégorie nominale. En revanche, tous les noms comportent un genre. Cette nécessité de la présence de notions marquées par la désinence dans la structuration de certaines unités se tient donc lieu de critère distinctif des signifiés marqués par les suffixes. Ce qui est nécessaire, ce sont les signifiés élémentaires qui composent la structure grammaticale de la partie du discours, et qui sont là même si aucune désinence ne les marque.

<b>Unités</b>	<b>Notion suffixée</b>	<b>Notion désinentielle</b>
<b>Propriétés</b>		
<b>Position du signe par rapport au radical</b>	Après	Après
<b>Commutation</b>	Série fermée	Série fermée
<b>Exploitation dans les mots d'une catégorie</b>	Contingente	Nécessaire <sup>21</sup>

La désinence et le suffixe, bien qu'ils sont postposés au radical et qu'ils codifient des signifiés de valeur générale et qui commutent en série fermée, diffèrent en ce que le premier codifie un signifié grammatical parce qu'il fait partie d'un paradigme nécessaire à la constitution d'une classe de mots, contrairement au second qui codifie un signifié lexical.

### 1.5.1.5 Les lemmes

Le fait de tenir le radical pour la composante sémiologique fondamentale du mot fait envisager le mot comme une substance dont les désinences seraient diverses modalités, c'est-à-dire que les désinences permettraient de présenter le mot comme les variations d'une seule et même réalité. Cette conception se ramène à celle qui avait cours dans les

<sup>21</sup> Même lorsque la notion n'est pas marquée par une désinence.



grammaires françaises du XVI et XVII<sup>e</sup> siècle : « [...] la partie morphologique de ces grammaires définit le sens de chaque partie du discours [...] et fournit une description des accidents de chaque partie du discours (par exemple, genre, nombre et cas pour le nom; mode, temps, voix, nombre et personne pour le verbe). » (Swiggers 1986 : 41) Comme le souligne Robins, « Il est frappant de voir que, malgré l'intérêt des grammairiens de l'Antiquité et du Moyen Âge pour l'aspect morphologique de la grammaire, c'est seulement très récemment que les travaux occidentaux ont traité la structure morphologique du mot en fonction du statut du morphème, reconnu comme unité grammaticale. » (1973 : 181) Ainsi, les unités **chien**, **chiens**, **chienne** et **chiennes** seraient les variations d'une seule réalité, soit le mot **chien**. Cette conception, peut-être fondée sur les plans du signe et de la référence (par exemple, le signe *chien* varie en genre en fonction du sexe de l'animal « chien »), équivaut à ce qu'on désigne en lexicologie par le terme de « lemme », c'est-à-dire la forme sémiologique canonique d'un mot ou de la structure lexicale du mot (lexème et morphèmes grammaticaux). Cette forme, que l'on conçoit neutralisée de toute variation, c'est-à-dire de désinence et, incidemment, sans les notions grammaticales marquées par ces désinences, est celle que l'on privilégie dans les dictionnaires : le nom au masculin singulier, le verbe à l'infinitif, etc. Ainsi, le lemme **chien** présenterait concrètement quatre<sup>22</sup> formes en discours : masculin singulier, masculin pluriel, féminin singulier et féminin pluriel.

Bien qu'elle soit fonctionnelle en lexicographie et en enseignement de la langue, la notion de « lemme » reste à examiner pour déterminer ce qu'est le mot en substance. Si l'on reconnaît le radical, les affixes et les désinences comme des composantes de mots existant de plein droit, ce que l'on considère comme les quatre formes d'un même mot est en fait quatre mots différents selon qu'on définit le mot comme appartenant nécessairement à une classe grammaticale et comme possédant une valeur distinctive au sein de cette

---

<sup>22</sup> Cette conception pose un certain problème de cohérence, la désinence masculin singulier devant correspondre à la forme canonique. Il s'agit d'une confusion entre une modalité et une substance, les quatre occurrences devant représenter autant de manifestations différentes (ses modalités) de la forme canonique du mot (sa substance).

classe, ce qui est davantage conforme avec la réalité. Le fait que la notion de « lemme » soit une abstraction commode pour des fins didactiques n'implique pas qu'elle coïncide avec la réalité du langage :

Le lemme est celle des différentes formes d'un même mot que les lexicographes retiennent par convention pour la placer en tête d'article dans un dictionnaire : dans les dictionnaires du français, le singulier pour les noms, le masculin singulier pour les adjectifs (déterminatifs ou qualificatifs), l'infinitif pour les verbes. Ex. : *cheval, mon, vert, chanter*. (*Dictionnaire de lexicologie 2009* : s.v. *lemme*)

Il conviendrait pour tout spécialiste de bien distinguer cette convention et le fonctionnement réel du système, ce qui ne semble pas le cas. Le rapprochement entre ce qu'on conçoit comme les quatre réalisations d'un lemme ne peut s'établir que sur la base d'une référence analogue en discours. C'est pourquoi la conception courante va également concevoir ces quatre unités comme étant la variation d'un lemme, conception renforcée par la tradition scolaire. Par exemple, les mots **chien**, **chiens**, **chienne** et **chiennes** renvoient tous au même animal, mais conçu de manière différente selon le mot en cause (mâle, femelle, etc.). En revanche, il ne s'agit pas des mêmes mots puisque chacun diffère de par ses composantes. Dans le cas de **chien** et de **chienne**, les deux diffèrent par le morphème de genre. La référence constitue donc un critère externe à l'unité, car elle est, pour l'unité linguistique, fonction de son rapport à l'univers d'expérience, tandis que la caractérisation devrait se faire sur la base de l'identification de sa structure, qui la détermine de manière interne. Sur le plan de la représentation, ces différentes « formes » conservent une identité qui leur est propre : elles évoquent une même désignation.

### 1.5.2 La conversion

La conversion, ou dérivation impropre, consisterait à former un mot par changement de catégorie grammaticale, changement qui s'appuie sur la sémiologie, un même signe marquant des mots de natures diverses : « ainsi, *personne* est un substantif issu du latin *persona* « personnage », dont est dérivé un pronom indéfini [...]. *Sauf* est un adjectif [...]

qui a donné une préposition. » (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 103) Il s'agit d'un processus d'ordre historique où le mot conserve la même forme sémiologique que le mot d'origine (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 103), et ce, malgré le fait que les deux mots ne soient pas fonctionnels en synchronie. Toutefois, cette origine « historique » ne permet pas d'expliquer l'origine du second mot en synchronie, un mot n'étant pas formé à partir d'un autre mot : le mot « dérivé » n'est formé qu'à partir d'un lexème et non à partir d'un mot, puisque les notions grammaticales du mot qui sert prétendument de base n'apparaissent dans le mot qui est supposé en résulter. Or, l'intégralité des composantes du mot devrait se retrouver dans son dérivé. Par exemple, le nom **fort** comporte les notions de genre et de nombre que ne possède pas l'adverbe **fort**. Ce sont donc deux mots différents ayant en commun le lexème */-fort-/*, qui n'est pas configuré mentalement de la même manière selon le type de mot en cause : le nom est configuré de manière à ce que la nature de l'entité qu'il évoque est qualitativement déterminée par son signifié lexical, tandis que, dans l'adverbe **fort**, le même lexème sert à déterminer une intensité d'application d'une qualité à un être, comme en témoigne son emploi en syntaxe : **Tu es fort gentille**.

Le point de vue de la science normale voulant que ce soit les éléments flexionnels des mots dits « variables » qui varient peut se comprendre si on focalise l'analyse sur les dimensions physique et référentielle des mots. Par exemple, la valeur référentielle prototypique que peuvent évoquer les unités **chat**, **chats**, **chatte** et **chattes** par l'intermédiaire du signifié marqué par le radical permet de stabiliser dans la mémoire collective l'idée de « félin ». Étant donné que cette idée stable s'exprime par le radical, il est normal que l'on conçoive le radical comme la partie stable du mot, à partir duquel varient les notions de genre et de nombre. Cette stabilité sémiologique qu'on attribue au radical, parce qu'il est envisagé comme la partie irréductible du mot, permet d'expliquer l'importance qu'on accorde à cette composante dans la structuration sémiologique du mot. Cela permet également d'expliquer l'importance qu'on accorde au lexème pour décrire la structuration du signifié du mot.

Une telle analyse ne tient cependant pas compte de la valeur fondamentale marquée par les mots. Une classe de mots trouve ses fondements dans les propriétés générales communes à l'ensemble des mots de cette classe. Par exemple, font partie des propriétés générales qui fondent le nom les notions de genre, de nombre et la désignation d'un support de la représentation de ce dont on parle. En revanche, le signifié lexical tient lieu de valeur distinctive dans une classe de mots et possède un contenu positif dérivé de l'expérience de la réalité pour la plupart des substantifs. Le lexème du nom **mur**, entre autres, distingue ce nom des autres membres de la classe du nom. C'est pourquoi penser que c'est la morphologie grammaticale qui varie par rapport au lexème et que c'est le lexème qui demeure stable est illogique puisque la composante lexicale présente des variations beaucoup plus nombreuses que la composante grammaticale du mot. Toutefois, la fonction de cet élément lexical demeure la même pour tous les membres de la catégorie. Par exemple, le lexème /**tout**/ peut entrer dans un nombre très limité de catégories de mots, celle du nom (**le tout est plus grand que la somme de ses parties**), celle du pronom (**tout est fini**) et celle de l'adverbe (**ils sont tout agités**). En revanche, le nombre de lexèmes qui appartiennent à ces catégories est potentiellement infini. Dans la classe du nom, entre autres, on peut faire commuter une série non limitée de lexèmes : **rouge, mur, table, chaise**, etc. En réalité, ce n'est donc pas la composante grammaticale qui présente le plus de variations, mais la composante lexicale. Poser cette dernière comme l'élément stable du signifié du mot est donc injustifié.

### 1.5.3 La composition lexicale

La composition est le procédé de formation qui consiste à associer des composantes sémiologiques pour structurer des mots (Lehmann & Martin-Berthet 2008 : 217 / Lerot 1993 : 359 / Moeschler & Auschlin 2000 : 60). On distingue ainsi le mot formé par dérivation du mot composé en ce que ce dernier serait constitué d'unités « autonomes »

(Riegel *et al.* 2009 : 909), tandis que la dérivation met en cause un élément « autonome »<sup>23</sup> associé à d'autres éléments « non autonomes » : « La composition est distincte de la dérivation qui s'opère à partir d'une seule unité lexicale préexistante<sup>24</sup> **porteur** est un dérivé, mais **porte-bagages** est un composé. » (Lerot 1993 : 359) Ces mots sont désormais sentis comme une seule unité de sens, sans qu'on précise que cette unité se situe sur le plan de la représentation et sans tenir compte que ces mots comportent plusieurs composantes. Ce sentiment qui provient de la conception commune s'établit sur le fait que la séquence ne constitue qu'une seule et unique désignation dans le cadre du mot, ce qui permet de faire référence à l'objet ainsi désigné. Les lexèmes /-porte-/ et /-bagage-/ dans **porte-bagage** n'opèrent pas la même désignation que dans les mots pleinement constitués **porte** et **bagage** : la désignation opérée dans **porte-bagage** résulte de l'association de ces deux lexèmes. Étrangement, ces auteurs parlent bel et bien de mots pour désigner les composantes de mot que sont les lexèmes sur la base du fait qu'ils sont marqués par le même signe que les signifiés pleinement constitués des mots structurés par un terme grammatical qui ne comportent que ces lexèmes comme composante lexicale. Cependant, ainsi qu'on l'a établi plus haut, ce signe n'a pas la même fonction sémiologique dans les deux cas. Pour sa part, le syntagme syntaxique est un composé résultant de l'association de mots, non de l'association de composantes de mots, ce qui oppose dans tous les cas le syntagme au mot :

Un composé est un groupe de mots (ou syntagme), qui, comme tout syntagme, se décrit :

– [...]

---

<sup>23</sup> C'est-à-dire un radical considéré comme un mot : **le mur est blanc**.

<sup>24</sup> Par « préexistante », l'auteur entend « existant dans le lexique, préalablement à son usage en discours ». Selon la conception de Lerot, « unité lexicale » peut équivaloir à un lexème ou à un complexe lexical s'il sert de base à un autre mot (par exemple, on si on considère que **victorieusement** est dérivé de **victorieux**, lui-même dérivé de **victoire**, de sorte que, si **victorieux** est conçu comme formé de deux composantes, il ne constituerait plus qu'une seule base ou un seul « lexème »).

- par la classe syntaxique de ses composants et les relations fonctionnelles entre eux (syntaxe interne).

Par exemple, *rouge-gorge* est un nom constitué d'un adjectif épithète et d'un nom; *essuie-glace* est un nom constitué d'un verbe et d'un nom complément

Le composé peut être distingué du syntagme non lexicalisé de même structure par des particularités morphosyntaxiques internes et/ou par sa distribution dans la phrase (syntaxe externe) :

– *Particularités morphosyntaxiques internes*

*Rouge-gorge* comporte une antéposition de l'adjectif de couleur et un genre masculin, conforme au générique (*oiseau*) et non au composant nominal *gorge*. Dans *chaise longue*, la postposition de *longue* n'est pas conforme à la syntaxe habituelle de cet adjectif. Dans *arc-en-ciel*, la préposition et l'absence de déterminant montrent une syntaxe archaïque. (Lehmann & Martin-Berthet 2008 : 221)

La composante **gorge** n'est pas indubitablement un nom puisque ce dernier ne possède pas de genre féminin. En outre, **rouge** ne s'accorde pas en genre avec **gorge**. Le masculin est le genre de **rouge-gorge**, non celui de **gorge**, lequel n'est pas un nom masculin.

### 1.5.3.1 Le figement

En lexicologie, la notion de figement renvoie au fait que des composantes syntaxiques sont jugées indissociables dans ce plan. Par exemple, les mots qui composent le syntagme **une pomme rouge** sont considérés libres en syntaxe étant donné qu'ils peuvent se combiner à d'autres mots : **la pomme verte**, **la chemise verte**, **une pomme rouge** : **la figue rouge**, **la pomme verte**, etc. Cependant, la séquence **pomme de terre** est vue figée, alors qu'on retrouve des séquences comme **pomme de douche**, **pomme d'api**, **pomme de discorde** ou **objet de discorde**, etc. « Figé » reviendrait ainsi à affirmer que l'unité est assimilable à un mot sur le plan du signifié, malgré la séparation par des blancs. D'emblée se pose le problème de distinction entre composante de mots et composante de syntagme syntaxique, ce dernier qui se définit pareillement comme une association de mots :

Il est moins aisé de justifier la distinction entre les *mots composés* et les *groupes de mots*, caractérisés par la présence d'un mot-noyau accompagné d'une expansion (*vendeur de voitures, prendre la route, etc.*). Le problème est inexistant lorsqu'il s'agit de composés « exocentriques », tels que l'association des éléments de composition crée une unité qui noue de nouveaux rapports avec le reste de l'énoncé (*vide-poches, porte-manteau, garde-robe, avant-scène, après-midi*). Mais il se pose pour les groupes « endocentriques », dans lesquels la présence d'un élément subordonné à l'autre ne change pas les rapports de celui-ci avec le reste de l'énoncé (*chaise-longue, salle à manger, chemin de fer*). (Mitterrand 1973 : 47-48)

Ces « nouveaux rapports » ne sont pas définis. Il semble question du fait que l'unité puisse remplir des fonctions syntaxiques que ne peut pas remplir le syntagme analogue. Par exemple, l'unité **garde-robe** peut intégrer un syntagme syntaxique en fonction objet (**j'achète une garde-robe**), ce que ne peuvent pas faire **garde** et **robe** (**j'achète une garde robe**).

Mitterrand critique ensuite les tentatives de distinction du mot et du syntagme syntaxique effectuées par d'autres spécialistes :

Pour Darmesteter, Nyrop, Brunot, tout groupe de mots d'usage constant pour exprimer une notion unique doit être considéré comme un composé : ainsi, *boîte aux lettres, donner congé, avoir envie, etc.* C'est un critère sémantique qui ne suffit pas, car la frontière est alors singulièrement indécise entre le mot et le syntagme. (Mitterrand 1973 : 48)

Or, on peut se demander en quoi chacun des mots qui forment un groupe peut ne pas exprimer une notion. Le fait d'être d'usage constant ne change pas que les mots d'un syntagme syntaxique n'expriment pas chacun une notion. Dans ce cas, le terme « notion » veut dire « objet de référence unique ». Là encore, la notion unique peut coïncider autant avec un mot seul qu'avec un syntagme ou une phrase :

**Caius mange beaucoup.**

**Le chat de ma mère mange beaucoup.**

**Qui mange beaucoup? *Le chat de ma mère.***

Ce critère ne s'applique donc pas pour discriminer le mot du syntagme syntaxique.

Se pose également pour la notion de figement la difficulté de discriminer le mot de ses composantes, puisque de concevoir que les mots puissent composer d'autres mots revient à prendre le mot pour une composante de mot. En l'occurrence, il n'est plus possible de dissocier morphologie et syntaxe, comme en témoigne l'emploi de « particularités morphosyntaxiques internes » (Lehmann & Martin-Berthet 2008 : 221), parce que le terme « morphosyntaxique » amalgame les rapports syntaxiques et les rapports morphologiques.

Néanmoins, on tente d'établir une distinction entre un syntagme figé et un syntagme libre : le premier se trouverait déjà constitué dans le lexique tandis que le second se construit en discours. Dans cette optique, on fait intervenir la notion de figement ou de lexicalisation. Cette notion revient dans l'ensemble à reconnaître un statut lexical à l'unité créée. Par exemple, **pomme de terre** serait lexicalisé en ce qu'il appartiendrait au lexique, tout comme un mot : « Martinet indique sur ce point prudemment que "ce qui a la fréquence et, par conséquent, la spécificité d'un monème unique tendra à être traité comme un monème unique" ». (*in* Gaudin & Guespin 2000 : 220) Cela revient dans l'ensemble à concevoir que l'unité en question appartient au lexique, c'est-à-dire qu'elle est stockée dans la mémoire de la collectivité linguistique et qu'elle n'est donc pas créée uniquement en syntaxe comme les syntagmes normaux. Cependant, on ne peut inférer du fait que certains syntagmes syntaxiques partagent avec les mots une propriété – soit leur mémorisation collective, qui leur confère un caractère permanent – qu'ils en possèdent également la structure interne. C'est pourquoi les tentatives d'expliquer le figement des syntagmes syntaxiques en tentant de les ramener à la structure du mot demeurent infructueuses; un mot est une unité qui se ramène à une structure propre dont l'articulation interne échappe normalement à la conscience; le syntagme syntaxique a une structure qui peut être objet de pensée consciente. Par exemple, dans la structuration du nom **mur**, le locuteur n'a normalement pas conscience de combiner un genre, un nombre et un lexème : seul lui est donné le signifié du mot dans sa globalité, ses constituants sémantiques échappant à sa



conscience, de sorte que le mot lui apparaît comme une unité de base de la pensée. En revanche, le locuteur va facilement décomposer en trois mots le syntagme syntaxique **le mur blanc**.

### 1.5.3.1.1 Les critères de figement

À des fins de rigueur, certains spécialistes, comme Benveniste, Gross (1988) ou Lehmann & Martin-Berthet, ont recours à divers critères pour déterminer le degré de lexicalisation d'une unité : « Les composés non marqués par la graphie ou la morphosyntaxe, comme *grand magasin*, *pomme de terre*, ou *prendre la mouche*, ont la même distribution dans la phrase. Ils doivent être identifiés par un ensemble de critères linguistiques destinés à évaluer le figement qui en fait des "signes compacts" (cf. É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, vol. II, p. 171) : *beau magasin* est un syntagme libre; *grand magasin* est un syntagme figé. » (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 171) Le « signe » serait compact en ce que ce son signifié évoquerait une idée indivise, ce qui entre en contradiction avec la notion de composition, qui implique une association de composantes. Par exemple, avancer que **pomme de terre**, lorsqu'il renvoie à un végétal spécifique, est « compact » tient de la confusion entre la valeur fondamentale du mot et sa valeur référentielle. Sur le plan de la représentation, les composantes de ces syntagmes sont tout à fait isolables, comme en témoigne d'ailleurs la variation en nombre possible de **pomme** en syntaxe : **des pommes de terre**. Cette variation démontre que **pomme** conserve dans cette séquence ses propriétés de mot : c'est le signe du mot **pomme**, indépendamment du fait que ce mot renvoie à tel ou tel référent. Il s'agit donc bien du mot **pomme** qui représente la même désignation et a les mêmes propriétés morphologiques que le mot que l'on retrouve dans les séquences **pomme de pin**, **pomme de douche**, **pomme McIntosh**, etc.

Les critères qu'on propose pour évaluer le degré de figement peuvent être regroupés sous cinq catégories : sémiologiques, sémantiques, morphologiques, combinatoires et fréquentiels.

### 1.5.3.1.2 Hiérarchisation du statut lexical d'après le signe

Le mot composé peut se présenter sous trois formes à l'écrit : la soudure (**vinaigre**, **gendarme**), la jonction par trait d'union (**porte-avion[s]**, **casse-noisette**) et la simple combinaison habituelle en syntaxe (**pomme de terre**, **hôtel de ville**). L'unité en question est sentie comme étant plus ou moins « lexicalisée », c'est-à-dire comme appartenant plus ou moins au lexique selon le degré de fusion des éléments sémiologiques en cause. Ce degré de lexicalisation est fonction du degré de similitude avec le mot, c'est-à-dire un ensemble de lettres délimité par des blancs et codifiant un mot. L'analyse lexicologique tend donc à traiter uniquement de sémiologie. Ainsi, le mot **vinaigre**, composé de **-vin-** et de **-aigre-**, est senti davantage comme un mot que **casse-noisettes** et **pomme de terre** et posséderait pour des raisons sémiologiques un statut lexical supérieur, c'est-à-dire qu'il serait davantage vu comme un mot. En pratique, on s'appuie sur le sens référentiel pour déterminer le degré de figement ou de lexicalisation. Généralement, on estime que le signe idéal pour exprimer une valeur référentielle est le mot. Lorsque deux groupes de lettres unis par un trait d'union (**casse-noisettes**) expriment ce sens référentiel, l'unité en question est sentie comme moins lexicalisée (on maintient que ce mot est formé de deux mots), ce qui est une analyse axée uniquement sur la sémiologie. Si la référence est exprimée par un syntagme, l'unité est moins sentie comme un mot parce que se rapprochant davantage de la syntaxe. Ces observations ne se basent que sur la sémiologie. Aussi, la distinction entre un syntagme syntaxique « lexicalisé » et un syntagme syntaxique non « lexicalisé » achoppe, car la structure du syntagme syntaxique figé ne diffère pas de celle d'un syntagme syntaxique non figé. D'ailleurs, la réserve quant au statut des unités composées d'éléments graphiques séparés se manifeste par le refus de les qualifier de « composés » : on préfère souvent parler plutôt de « locutions ». Quant aux analyses des relations entre les composantes du signifié, la lexicologie n'en traite pas du tout, puisqu'elle se limite à des observations d'ordre sémiologique. Or, il n'est pas possible de régler des problèmes de conceptualisation par le seul moyen de la sémiologie.

Cette conception pose des difficultés en ce qu'elle repose sur la confusion entre une cause et un effet. En effet, le signe sert à marquer le signifié. Aussi son utilisation est-elle subordonnée au besoin d'expression d'un signifié. Le signifié de mot résulte avant tout d'une structuration de représentation obtenue par l'association de notions, non d'une structuration sémiologique. Ce n'est pas le signe qui fait que le signifié serait figé : on soude graphiquement des unités parce que le signifié en cause est celui d'un mot et c'est la règle généralement appliquée que de marquer les mots par un tel signe. Par exemple, la soudure de **vinaigre** implique que son signe est un mot, comme en témoigne le fait qu'il appartient à la classe du nom, mais que ses signifiés lexicaux n'appartiennent pas à une classe de mots. Ce n'est pas la soudure sémiologique qui fait de cette séquence un mot, mais l'association de notions qui requiert un tel signe. Plus un segment est senti comme un mot, plus la tendance va être de rapprocher les segments sémiologiques qui composent son signe. C'est notamment le cas de **lieu dit** qui, perçu comme formant une unité de pensée, va ensuite s'écrire avec un trait d'union (**lieu-dit**), pour finalement aboutir à la soudure de ses composantes sémiologiques (**lieudit**), soudure proposée par le Conseil supérieur de la langue française (*in* BUÉ : § 529). Cette soudure est également proposée pour les segments suivants : **arc-boutant**, **plate-bande**, **quote-part**, **sage-femme**, **sauf-conduit**, **terre-plein**.

### 1.5.3.1.3 Les critères sémantiques

#### *La référence unique*

L'un des principaux critères pour juger du figement présumé d'une séquence « syntaxique » est celui de l'indivisibilité du référent évoqué par la séquence ainsi formulée (v. Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 172). Par exemple, on justifie le figement de **pomme de terre** par son renvoi à un objet de référence unique : « Les positions de A. Darmesteter, reprises par M. Bréal 1897, Ch. Bally 1950, F. Brunot et Ch. Bruneau 1949, J. Marouzeau 1961, sont résumées par M. Grevisse 1969 : 95 : "Le nom composé évoque dans l'esprit non les images distinctes répondant à chacun des mots correspondants mais une image unique" ». (Gross 1988 : 59) Cependant, les syntagmes syntaxiques et les phrases ont

pareillement cette aptitude à renvoyer à un objet de référence unique. Dans **Une pomme est tombée de l'arbre du voisin**, « **arbre du voisin** » renvoie à un objet de référence unique, ce qui n'en fait pas un syntagme syntaxique figé pour autant. C'est plutôt la conservation du référent évoqué par cette séquence dans la mémoire collective qui permet de dire que la séquence est figée, ce qui caractérise également le mot. Cela ne fait pas pour autant de **pomme de terre** un mot. Cette unité coïncide tout de même avec un syntagme syntaxique sur le plan de la structure grammaticale. En fait, les syntagmes syntaxiques présentent tout simplement une possibilité d'être mémorisés comme un mot par la collectivité et peuvent aussi dans l'emploi évoquer une référence unique. Il est même possible d'emmagasiner toute une phrase en mémoire, ce qui n'en fait pas des mots (**On n'attire pas des mouches avec du vinaigre**).

### *La non-compositionnalité*

S'entend par « non-compositionnalité » l'impossibilité totale ou partielle de déduire le sens de la séquence à partir du sens « propre » de ses composantes, le sens propre correspondant à la valeur référentielle première, ou considérée comme telle, des éléments de composition de la séquence (Lerot 1993 : 346), ce qui ne tient pas compte de la valeur du signifié. Cette conception ne se fonde donc pas sur le signifié; elle se fonde sur l'une de ses valeurs référentielles – le sens « propre » – prise pour la valeur fondamentale du mot. Lorsque l'expression n'est pas pourvue du « sens propre » des mots qui la composent, le sens est dit « obscur », comme dans le cas du mot **pomme** dans **pomme de terre**, parce que **pomme** n'a pas la valeur référentielle de « fruit du pommier », qui est envisagée comme son sens propre :

C'est évidemment le cas des expressions figurées obscures, comme *faire chou blanc*, ou démotivées, comme *tomber en quenouille*. Les archaïsmes conservés par les composés anciens vont également dans ce sens : dans *avoir maille à partir*, *partir* signifie « partager », et *maille* est un mot disparu désignant une pièce de monnaie de peu de valeur. Dans *pomme de terre*, le composant *pomme* n'a pas le sens du mot « pomme » employé seul, mais le sens ancien « fruit », qui est celui de l'étymon latin;

en d'autres termes, une pomme de terre n'est pas une pomme, dans l'état de langue contemporain. (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 173)

Cette opposition de valeur n'est pas fondamentale mais référentielle, de sorte que **pomme** apparaît comme le même mot, mais opérant une aptitude à renvoyer à des objets appartenant à des classes référentielles différentes selon qu'il est exploité pour désigner le fruit du pommier, une **pomme de terre**, une **pomme de pin** ou une **pomme de douche**. Le fait que **pomme** dans **pomme de terre** ou **pomme de pin** ne renvoie pas au fruit du pommier ne rend pas figés pour autant ces syntagmes syntaxiques, puisqu'il s'agit toujours du mot **pomme** en cause.

La non-compositionnalité, que Lehmann & Martin-Berthet appellent « expressions figurées obscures », est loin d'être distinctive puisqu'elle peut s'appliquer aux syntagmes syntaxiques et aux phrases, qui sont créés en discours, qu'on pense notamment aux métaphores : **Cet homme est un lion** / **Le mur de la vie** / etc. De telles unités, en nombre potentiellement illimité, font notamment l'objet de recensements dans les dictionnaires de rhétorique. En outre, les observations sur le sens de **pomme**, qui diffère d'un emploi à l'autre, portent non pas sur le sens fondamental, mais sur le sens référentiel. Ce changement de référence qui se manifeste en raison du contexte n'implique aucun changement de la valeur fondamentale du mot puisque le mot **pomme** conserve toutes ses propriétés, aussi bien lexicales que grammaticales. Or, le signifié est une réalité linguistique, non un référent, lequel est une réalité qui relève de l'expérience et concerne le domaine extramental, tandis que le signifié du mot concerne le domaine intramental. Alors que la valeur référentielle fait abstraction de la singularité de chacun des phénomènes qu'il rassemble pour ne retenir que ce qui est jugé similaire entre ces phénomènes sous certains rapports, la valeur fondamentale fait abstraction de la singularité de chacune des classes référentielles pour ne retenir que ce qu'elles ont en commun, soit la notion très abstraite qu'est la valeur fondamentale du mot. Il en découle que le mot est le signe d'un signifié et non le signe d'un référent, puisque qu'il peut servir à désigner des référents de diverses natures (les sens « dérivés ») et une même nature référentielle peut être rendue par des mots

différents (synonymes). De ce point de vue, la structure du mot **pomme** ne diffère pas dans **pomme rouge** et dans **pomme de terre** ou dans **pomme de douche**, cela même si le référent diffère fortement en chaque cas. Ce mot est conçu pour appréhender une réalité qui ne se limite aucunement à la référence au fruit du pommier.

### ***La non-motivation***

Comme la non-compositionnalité, la non-motivation – c'est-à-dire la considération qu'un signe n'a pas de rapport nécessaire avec son signifié – n'est pas non plus un critère pertinent.

À la différence des mots simples, les mots construits sont *motivés*, parce que leur forme s'explique partiellement par sa relation avec celle du mot simple dont ils sont dérivés ou composés. Il s'agit d'une *motivation* relative (Saussure) ou encore *intra-linguistique* (Ullmann) (1). Une association est perçue, non plus comme pour les formes onomatopéiques, entre la forme acoustique du mot et tel bruit naturel qu'elle signifie ou évoque, mais, à l'intérieur de la langue, entre la forme secondaire et la forme originelle, qui possèdent un élément commun. (Mitterrand 1981 : 27)

En effet, la combinaison des mots pour structurer un syntagme syntaxique, comme toute unité linguistique, est précisément motivée par les besoins de l'expression. La question de nécessité se pose pour toutes les unités linguistiques sans exception, puisque le rapport du signe au signifié est posé comme nécessaire.

#### **1.5.3.1.4 Les critères combinatoires**

On tente également de cerner le figement par divers types de critères combinatoires. Essentiellement, ces critères consistent à mettre à l'épreuve la cohésion syntaxique de la séquence en tentant de lui appliquer diverses manipulations. Ces manipulations sont, par exemple, la commutation, l'ajout d'un complément syntaxique, la suppression d'une composante, la passivation et la nominalisation. Plus un nombre élevé de critères s'applique, plus on estime figée l'unité en question parce que ces critères s'appliqueraient

au mot, de sorte que si on reconnaît à un syntagme syntaxique de telles caractéristiques, on l'estime figé par analogie au mot. Or, Gross, dans son étude sur le figement des noms composés, conclut que seul 10 % des unités étudiées présentent les neuf critères de figement qu'il a retenus. (1988 : 70) Le figement suit donc une certaine gradation qu'il faudrait accepter parce qu'on ne parvient pas à définir avec clarté cette notion de figement.

### ***La substitution paradigmatique***

Pour les spécialistes, la commutation, ou « substitution paradigmatique », consiste à remplacer une composante par une autre unité de même classe « syntaxique » :

[S]ubstitution paradigmatique : à l'intérieur d'une classe syntaxique, comme celle des déterminants (*prendre une, cette mouche* n'a pas le même sens que l'expression figée *prendre la mouche* : c'est une construction libre); à l'intérieur d'une classe syntaxique et sémantique, comme celle des adjectifs de couleur : *point noir, mariage blanc, liste rouge, espace vert, zone bleue* vs *manteau noir, blanc, vert, bleu*, etc. : entre co-hyponymes : *chaise longue, \*fauteuil long*; entre antonymes : *\*chaise courte, \*vrai pas, \*prendre chaud*. (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 174)

S'il n'apparaît pas possible de faire commuter la composante, on considère l'unité figée : « On ne peut substituer un mot à un autre sans détruire la locution ». (Lerot 1993 : 346) Cependant, il reste à voir sur la base de quel critère il y a commutation, d'autant plus que le sens change chaque fois qu'on substitue un mot à un autre : le changement de mot entraîne un changement de référence. Par ailleurs, admettre qu'une composante appartient à une classe syntaxique revient à admettre que l'unité relève de la syntaxe, non de la morphologie. Aussi devrait-on envisager les locutions comme des syntagmes syntaxiques à part entière.

S'ajoute à ce critère celui de la stabilité référentielle : on prétend que lorsque la commutation affecte le sens de la séquence, cela prouve la cohésion de ses composantes. Or, le fait de modifier une partie d'une séquence affecte nécessairement, à différents degrés, le sens d'une séquence aussi bien dans le cas des séquences prétendument figées

que dans celles qui ne le seraient pas. Le fait de substituer un élément de la séquence à une autre unité modifiera (hormis les cas de synonymie où deux séquences distinctes peuvent avoir un même référent), la valeur référentielle de la séquence :

*Chemin de terre*

*Cerise de terre*

*Pomme de terre*

*Pomme d'api*

*Pomme rouge*

*Poire rouge*

*Poire verte*

Certes, **pomme de terre**, **pomme d'api** et **pomme** ne renvoient pas à des objets appartenant à la même classe référentielle. Cependant, dans **pomme rouge** et **pomme verte**, le syntagme syntaxique renvoie à des objets appartenant à la même classe référentielle – soit le fruit du pommier –, hormis que, en chaque cas, la référence change : ce n'est pas le même objet de la série. Ceci dit, ce changement implique forcément une modification référentielle. Il ne met donc pas nécessairement en cause le signifié de **pomme**, duquel finalement il n'est pas question : c'est l'usage en contexte qui détermine quelle classe référentielle est en cause. **Pomme McIntosh**, **pomme de douche** ou **pomme de terre** renvoient à des classes de référents différentes, ce qui ne change rien au signifié lexical que comporte le mot **pomme**, lequel demeure le même en chaque cas; c'est pourquoi il est marqué par le même signe. La référence n'est néanmoins pas fonction de ce seul signifié : elle est également fonction du contexte auquel il est associé. D'ailleurs, la possibilité de commutation, pouvant être soumise à des contraintes contextuelles, peut varier même de ce point de vue. En effet, dans le contexte référentiel déterminé par les feux de circulation, **orange** et **bleu** ne peuvent se substituer à **vert**, **jaune** ou **orange** :

**Feu rouge**

**Feu vert**



**Feu jaune**

**Feu pourpre\***

**Feu bleu\***

Cependant, la langue dispose toujours de la possibilité d'activer les déterminations des feux par **bleu** ou par **orange** si le contexte l'exigeait. Il devient dès lors difficile de trancher sur le statut de ces séquences si l'on se fie uniquement au critère de la commutation.

D'autre part, il est possible à l'intérieur d'unités reconnues sans hésitation comme des mots procéder à la substitution de certaines parties :

<b>Dé</b>		
<b>In</b>	<b>duc</b>	<b>tif</b>
<b>Pro</b>		

	<b>tible</b>
<b>Déduc</b>	<b>tif</b>
	<b>tion</b>

Ces unités ne sont pas moins figées pour autant dans la mémoire collective et elles ne sont pas moins des mots.

### *L'ajout d'un modificateur*

La capacité de déterminer en syntaxe l'une des composantes de la séquence est un autre critère exploité pour en évaluer le figement. Puisqu'une composante de mot ne peut pas entretenir de relations syntaxiques, ce critère peut confirmer avec pertinence qu'une unité est une composante de mot et que l'unité qu'elle structure est un mot et non un syntagme syntaxique. Toutefois, étant donné l'absence de distinction claire entre les relations morphologiques et les relations syntaxiques, ce critère ne peut s'appliquer correctement et ne peut qu'induire en erreur, parce que les composantes de mots peuvent également remplir des fonctions de détermination, ce qui porte à les assimiler à des mots. En syntaxe, **pomme de terre**, **chaise longue**, **dent de sagesse** et **rendre gorge** seraient

figés parce que leurs composantes ne peuvent recevoir de détermination sans affecter le sens de l'unité, ce qui n'est pas discriminatoire puisque toute détermination affecte le sens de l'unité déterminée. Or, dans **dent de sagesse douloureuse**, c'est **dent** qui est déterminé, mais la même classe référentielle est en cause. Cela vaut pareillement pour **pomme** dans **pomme de terre délicieuse**, malgré l'opposition de classe référentielle en regard de **pomme McIntosh délicieuse**. Même que les noms qui composent **pomme de terre** peuvent faire tous deux l'objet de déterminations dans **pomme de terre cuite**. Effectivement, **cuite** peut déterminer **pomme** ou **terre** et la valeur référentielle diffère en conséquence. Si c'est **pomme** qui est déterminé, le syntagme syntaxique **pomme de terre cuite** renvoie au tubercule; si c'est **terre** qui est déterminé, le syntagme syntaxique renvoie à ce qui pourrait être un objet de terre cuite de la forme d'une pomme. Si l'on observe une différence du point de vue de la référence de la séquence dans ces deux cas, il n'empêche qu'on se trouve en présence du même mot **pomme**. Le signifié demeure le même malgré le fait que le référent soit différent. La référence est fonction de la séquence, pas uniquement du mot **pomme** qui la compose. Comme les séquences qui résultent de la commutation d'une des composantes de la séquence de départ, les séquences résultant de l'ajout d'une composante peuvent ne pas renvoyer à un même référent ou à des référents n'appartenant pas à la même classe référentielle que les séquences de départ (**pomme de terre énorme; chaise très longue**). En pratique, l'absence de distinction entre la valeur fondamentale du mot et le référent provoque quantité de problèmes de cet ordre.

### *La suppression*

Le fait de ne pouvoir supprimer une composante de la séquence sans en modifier la valeur référentielle serait un autre indice de figement selon plusieurs auteurs. Ainsi, **chemin de fer** et **piet noir** n'auraient pas le même sens si on supprimait **de fer** et **noir**. Pourtant, n'importe quelle séquence à laquelle on supprime une composante change de sens. Dans **La Maison Blanche est à Washington** et **La maison rouge est à Québec**, la suppression de **blanche** et **rouge** change nécessairement le sens de la phrase : dans les deux phrases, **maison** n'aurait pas de couleur spécifique. D'ailleurs, la suppression peut également

affecter une composante de mot : les lexicologues ne jugent pas non figé le mot pour autant :

**Inconstitutionnellement** / ~~**Inconstitutionnellement**~~ /  
**Constitutionnellement** / ~~**Constitutionnellement**~~ /  
**Constitutionnelle** / ~~**Constitutionnelle**~~ / ~~**Constitutionnel**~~ /  
**Constitution.**

Il n'est donc pas pertinent sur la base de ce critère de conclure que certains syntagmes syntaxiques soient figés, puisque les unités qui servent de modèles de figement – soit les mots – peuvent aussi voir leurs composantes supprimées. Tout compte fait, la suppression n'est pas un critère qui permet de caractériser ce que serait le figement.

### *La fréquence*

Le recours à la fréquence d'apparition est un autre critère auquel on recourt pour déterminer le degré de figement. Plus la séquence est employée fréquemment, plus on est susceptible de la juger figée :

Ainsi *timbre-poste* est un composé, de même que *voiture-pie*, *café-crème*, *mandat-carte* ou *caporal-chef*, parce que l'association des deux radicaux a été figée par son usage constant dans un domaine donné du lexique. Au contraire *homme-oiseau* (ou *homme volant*) demeure une locution figurée qui n'apparaît qu'exceptionnellement à la place de parachutiste. Les groupements composés par apposition d'un substantif à un mot comme *question* ou *point de vue* (condamnés dans le bon usage) restent des locutions en raison de l'interchangeabilité du substantif complément. (Mitterrand 1981 : 51)

Cependant, comme son nom l'indique, il s'agit d'un critère d'ordre quantitatif. Or, la difficulté consiste à déterminer précisément le mot qualitativement. Qu'un mot soit utilisé une ou plusieurs fois, il est et demeure un mot. La fréquence d'emploi n'influe en rien sur la structure ou la nature des unités. On y recourt au détriment de la retenue de

critères qui seraient pertinents, ce qui manifeste l'ignorance des critères valables pour élucider les problèmes en cause.

La grammaire devrait aider à caractériser la nature des unités linguistiques, de manière à déterminer si une séquence est un mot ou un syntagme syntaxique sur la base de sa structure sémantique. Or, on a vu que la lexicologie recourt à une gradation de critères dont la validité n'est pas établie parce qu'on n'identifie pas précisément les critères susceptibles de clarifier ces problèmes. Les propos suivants illustrent bien la confusion dans le domaine. Mitterrand affirme que dans certains cas, les critères sémiologiques « autoriseraient » de départager les mots simples des mots composés, mais il n'explicite pas sur quoi repose cette autorité; de plus, il affirme que **-gen-** dans **gendarmes** n'est pas détachable ni dans sa forme, ni dans son sens :

Plusieurs [critères] peuvent se croiser dans le même mot. Mettons à part les critères orthographiques et phonétiques, qui dans certains cas autoriseraient à classer la forme considérée, non même plus parmi les mots composés, mais parmi les mots simples : ainsi pour *gendarmes*, qui ne comporte qu'une désinence graphique de pluriel, parce qu'il est senti comme une unité morphologique, et que l'élément *gen-* n'est plus détachable dans sa forme comme dans son sens; et pour *vinaigre*, dont la syllabation, *vi-nai-gre*, a rendu imperceptible, synchroniquement, la composition. Restent les critères morphologiques, les critères fonctionnels, et aussi le critère de fréquence.

Les premiers sont suffisants et présupposent les autres. Il arrive en effet que les radicaux unis par la composition soient aussi indissociables que dans la dérivation le radical et les affixes. Le composé fonctionne dans l'énoncé, sans aucune ambiguïté, comme un mot unique : soit que l'un des deux éléments ne puisse être affecté des marques grammaticales qui caractérisent sa classe à l'état libre (dans *bonhomme*, *bon* ne peut être transposé au comparatif; dans *fait-tout*, *fait* ne peut prendre les marques du pluriel; et l'on est fort embarrassé en français pour orthographier le pluriel de *grand-mère*, *grand-route*, *grand-messe*); soit que l'un des deux éléments entre par rapport à l'autre dans un ordre fixe, généralement inverse de l'ordre usuel en français contemporain (*blanc-bec*, *rouge-gorge*).

Les critères fonctionnels sont nécessaires lorsqu'aucune de ces conditions n'est remplie. Le mot (ou, selon la terminologie de linguistique soviétique, du « groupement phraséologique »), dans la mesure où « il se comporte, dans ses rapports avec les autres éléments de l'énoncé », exactement comme les mots simples « qui apparaissent dans le même contexte qu'eux (1) » [Martinet op. cit., p. 132] : il peut être accompagné par les mêmes morphèmes détachés et les mêmes expansions adjectivales, prépositionnelles ou relatives que les mots simples correspondants (articles, adverbes, prépositions,

indices personnels), mais ces morphèmes et ces expansions ne peuvent jamais s'accoler à un élément seul du composé : *chaise-longue* est un composé dans la mesure où il pourrait être remplacé dans le même contexte par *fauteuil* [...], et où *chaise-plus-longue* est exclu; de même *pomme de terre*, qui peut commuter avec *carotte* dans un même énoncé, et dans lequel *terre* ne peut en aucune manière être accompagné d'un article ou d'un adjectif. (Mitterrand 1981 : 49-51)

Le fait qu'une séquence soit un mot ou un syntagme syntaxique tient avant tout de critères d'ordre qualitatif, soit l'identification de la structure du signifié de chacun. Par exemple, **vinaigre** est un mot parce qu'il est le signe d'un mot, plus précisément un nom parce qu'il en possède la structure grammaticale. Ce n'est pas une question de fréquence, laquelle ne change pas la nature d'un signifié. Une unité, comme le mot ou le syntagme syntaxique, employée une seule fois ou des millions de fois, n'en est pas moins une unité de nature bien définie dans les deux cas. En outre, les critères sémiologiques (orthographiques et phonétiques) ne présupposent pas les autres critères puisque c'est le signifié qui conditionne l'emploi du signe. Un nom varie en genre et en nombre parce que ces notions font partie de la structure de son signifié, non de son signe, qui peut ne pas les marquer positivement. Cela vaut également pour ses aptitudes syntaxiques, comme la fonction sujet, qui tient de la nature de son signifié, non de son signe. Par ailleurs, la notion de liberté des composantes telles que **bon** dans **bonhomme** est liée strictement à des observations sémiologiques : si une séquence peut se trouver séparée par des blancs dans l'usage, on la prétend libre, comme dans le cas de **bon**. L'appartenance à une classe de mots exige que l'on soit en présence d'au moins un mot comportant ses notions de morphologie grammaticale : c'est une question de signifié, non de signe. Dans la mesure où **bon** est réputé être une composante de mot, il ne doit pas être identifié comme une partie du discours. C'est une unité distincte de l'adjectif **bon** qui, pour sa part, peut s'accorder parce qu'il comporte la morphologie caractéristique des unités de sa catégorie : **Des bonhommes**<sup>25</sup> / **Des bons hommes**.

---

<sup>25</sup> Il est à noter que la norme prescrit de mettre un *s* à **bon** lorsque **bonhomme** est au pluriel (**bonshommes**), hormis le cas où il est considéré adjectif. (PRÉ : s.v. *bonhomme*)

**L'enfant dessinait des petits *bonhommes* dans son cahier.**

**Il a engagé de *bons hommes* pour faire ce travail.**

Par ailleurs, le critère de fonction ne fournit pas le moyen de trancher puisque mot et syntagme syntaxique peuvent remplir la même fonction sans que cela n'affecte leur nature :

**La *pomme* est délicieuse.**

**La *pomme de terre* est délicieuse.**

Les critères combinatoires et sémantiques ne sont pas concluants puisqu'ils peuvent s'appliquer autant à un mot qu'à un syntagme syntaxique. Tel qu'il a été démontré auparavant, les composantes **pomme** et **terre** dans **pomme de terre** peuvent autant l'une que l'autre être déterminées en syntaxe : ces unités sont donc de mots qui conservent leur morphologie propre et composent le syntagme syntaxique **pomme de terre**, même si la référence en cause diffère selon que la détermination porte sur l'une ou l'autre de ses composantes et même si cette unité est emmagasinée en mémoire contrairement à un syntagme non figé. Le sens du syntagme syntaxique diffère aussi bien du point de vue fondamental que du point de vue référentiel. Cela vaut pareillement pour **chaise longue**, où **longue** peut être déterminé par **très** : dans cette éventualité, la référence peut être modifiée, **chaise longue** renvoyant à une sorte de chaise, tandis que **chaise très longue** pouvant renvoyer à n'importe quel type de chaise, qualifiée de très longue.

Le flou de la notion de figement se manifeste également dans la définition des composés et des syntagmes syntaxiques. En témoigne l'abondance de termes qui situent les unités quelque part entre le mot et le syntagme syntaxique, sans qu'on décrive rigoureusement la réalité en cause. Entre autres, Éluerd mentionne que « Des unités comme **pomme de terre** ou **machine à coudre** ont été appelées mots composés, synthèmes (André Martinet), lexies (Bernard Pottier), synapsies (Émile Benveniste) ». (2000 : 40) Cette

abondance de termes a été conçue sans définition précise du mot, d'un point de vue courant et d'un point de vue scientifique, ni définition précise du syntagme syntaxique. En conséquence, on ne sait caractériser adéquatement aucune de ces unités et on s'en tient à des approximations intuitives.

### 1.5.3.2 Locution

La « locution » est une notion particulièrement obscure en lexicologie : « Elles sont restées longtemps ignorées tant des grammaires que des manuels de vocabulaire. C'est qu'elles se prêtent difficilement à la définition et à l'analyse. » (Mitterrand 1981 : 61-62) À ce sujet, Gross fait la remarque suivante :

Le figement est une propriété des langues naturelles dont l'importance a été méconnue pendant très longtemps. Ce n'est pas que le sujet ait été totalement ignoré : presque toutes les grammaires en traitaient dans un chapitre consacré à la formation des mots, parallèlement à la dérivation. Mais l'ampleur du phénomène échappait aux auteurs, à l'exception, peut-être, de O. Jespersen qui, dans sa *Philosophy of Grammar* (1924, trad. Fr. 1971), pose l'existence de deux principes opposés dans les langues : la liberté combinatoire et le figement. (1996 : 3)

En effet, on reconnaît aux locutions une structure syntaxique, à la différence qu'on leur reconnaît un statut lexical équivalant à celui d'un mot ou se rapprochant de ce statut : « Les locutions sont des expressions lexicales qui se présentent sous les apparences d'un assemblage syntaxique. Elles constituent de véritables unités lexicales [...] Les locutions ne sont pas assemblées par le locuteur au moment de l'énonciation, mais sont mémorisées comme telles et reproduites globalement par le locuteur de la même façon que les autres expressions lexicales ». (Lerot 1993 : 368-369) Ce figement serait causé par la forte impression de l'idée exprimée par le syntagme. (Bally *in* Rey 1970 : 106)

Comme les mots auxquels on assimile les locutions sur la base de leur fonction syntaxique et de leur distribution, on catégorise les locutions par classe grammaticale :

Elles sont de diverses sortes. Les locutions verbales (rendre grâce, demander pardon, faire peur, rendre compte), les locutions nominales (pétition de principe, restriction mentale, force de frappe, guerre atomique, bouc émissaire, etc.), les locutions adjectives (bleu ciel, vert pomme, etc.), les locutions adverbiales (au fur et à mesure, sans coup férir), prépositives (à la place de, à l'insu de), conjonctives (au fur et à mesure que) peuvent apparaître dans la phrase au même endroit et avec la même fonction que les verbes, noms, adjectifs, adverbes prépositions et conjonctions simples. (Mitterrand 1981 : 61-62)

En pratique, ces appellations s'inspirent soit de la nature du support du syntagme syntaxique (locutions « verbales », « nominales », locutions « prépositives »), soit de la fonction de ce support (locutions « adjectives », locutions « adverbiales » et locutions « conjonctives »).

La différence entre un mot composé et une locution est imprécise. Elle se fonde souvent sur un critère graphique : « La tradition réserve d'ailleurs le terme mot composé aux mots à trait d'union et parle de locution ou expression en l'absence de lien graphique. » (Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 171) Et encore, pour les mêmes séquences, on va tantôt parler de composé, tantôt parler de locution : **pomme de terre**, **hôtel de ville**, etc. Cette équivoque concerne pareillement les locutions adjectives, couramment prises pour des adjectifs composés sur la base de la fonction d'épithète du syntagme, fonction qu'on assimile à la nature de l'adjectif : **vert pomme**, **bleu ciel**, **bleu clair**. (V. Lerot 1993 : 360)

Il s'ajoute à cette ambiguïté le fait de voir comme des formes fléchies du verbe les syntagmes traités comme temps composés et surcomposés (**j'avais fini**, **que nous ayons eu vécu**). Comme en témoigne le fait qu'on envisage ces séquences comme des flexions verbales du verbe, ces séquences sont en pratique tenues pour figées. De même qu'un mot simple, elles sont traitées comme appartenant en théorie à la catégorie du verbe. Pourtant, elles ne répondent pas aux critères qu'on propose pour caractériser les unités figées analogues. Les composantes peuvent être notamment séparées par des mots et déterminées syntaxiquement (**que nous n'ayons pas eu très bien vécu**). De manière non moins contradictoire, on considère certains syntagmes comme des mots. C'est le cas des verbes pronominaux (**se suicider**, **se laver**), de certains pronoms relatifs (**à laquelle**, **duquel**) et



des pronoms possessifs (**les tiennes**). Pourtant, on admet explicitement qu'elles se constituent de plusieurs mots distincts. Par exemple, le verbe « pronominal », comme son nom l'indique, est construit sur la base d'un pronom et d'un verbe.

Comme les composés, les locutions posent des difficultés qui résultent de l'incertitude qu'entraîne l'absence de définition adéquate du mot et du groupe de mots :

Les locutions occupent une position intermédiaire entre les mots composés et les syntagmes libres, avec toutes les gradations possibles d'un bord à l'autre. Elles se différencient des premiers par le fait que l'un de leurs éléments est une expansion de l'autre relativement facultative (*restriction* peut fonctionner sans *mentale*, et inversement, tandis que *rez* est inséparable de *chaussée*) : elles demeurent des groupes de mots tandis que les composés sont des mots uniques. Mais elles se différencient des syntagmes libres, les unes par leur complète intégrité morpho-syntaxique (*sans coup férir*, qui n'est cependant pas un composé, à cause de la disponibilité de *sans* dans le cas où l'on supprimerait *coup férir*), les autres par leur intégrité grammatico-sémantique (*avalier des couleuvres*, qui ne peut être désintégrée sans que chacun des composants perde sa valeur figurée), d'autres enfin par la fréquence remarquable de leur emploi pour désigner un concept unique (*restriction mentale*, *guerre atomique*). (Mitterrand 1981 : 62)

De surcroît, le mot et le syntagme syntaxique sont assimilés à la phrase : « Les groupements idiomatiques occupent la totalité d'un syntagme syntaxique (*franc comme l'or*, *aller au diable Vauvert*, *avalier des couleuvres*, *dormir comme une marmotte*). Ils peuvent même constituer une phrase entière (*chat échaudé craint l'eau froide*) : ce sont alors des maximes ou des proverbes. » (Mitterrand 1981 : 61-62)

Au bout du compte, la locution est une unité qui se situerait entre le mot et le syntagme syntaxique de mots, mais qui n'a pas de caractère spécifique en tant qu'unité linguistique, pas plus que le syntagme syntaxique. Comme il n'existe pas de définition rigoureuse ni du mot ni du syntagme syntaxique, il est impossible de cerner précisément la locution. Cette unité ressemble au mot en ce qu'elle est emmagasinée en mémoire. Toutefois, du point de vue de la structure, les unités qu'on désigne comme étant des locutions ne diffèrent pas des syntagmes syntaxiques, si on retient que ces séquences sont

composées de plus d'un mot et qu'elles remplissent une fonction syntaxique dans une phrase.

### 1.5.3.3 Le composé savant

On désigne par « composition savante » la formation de mots à partir d'éléments de formation d'origine grecque ou latine. Ce procédé de formation pose le problème de savoir s'il s'agit bien de composition ou de dérivation :

La plupart des éléments qui entrent dans la formation des composés savants ne s'utilisent pas en dehors de ceux-ci et ne possèdent aucune autonomie. Dans ce domaine, il n'est guère possible d'établir de distinction nette entre dérivation et composition. Si l'on y rencontre d'incontestables préfixes comme : *hexa-*, *micro-*, *néo-*, *poly-*, *pseudo-*, ou des suffixes comme : *-ite*, *-oide*, *-ose*, on trouve également de nombreux éléments qui ne peuvent être que des racines et qui souvent peuvent occuper différentes positions dans le composé :

*Anthrope* (homme) : *anthropophage*, *philanthrope*

*Chron* (temps) : *chronomètre*, *synchrone*

*Dactyle* (doigt) : *dactylographie*, *ptérodactyle*

*Grphe* (écriture) : *graphologue*, *calligraphie*

*Morphe* (forme) *morphologie*, *isomorphe*

(Lerot 1993 : 366)

La question formulée par Lerot quant à la distinction entre dérivation et composition dans le cadre de la composition savante contient sa propre réponse : la « composition savante » est de la « dérivation », si l'on conçoit la formation de l'unité à partir d'une racine à laquelle on joint des affixes :

La composition savante peut être associée à la dérivation affixale. Ainsi, beaucoup de noms savants fonctionnent comme des bases pourvues du suffixe nominal *-ie* comme élément final : *agronomie*, *colombophilie*, *démocratie*, *radioscopie*, *télépathie*. Par ailleurs, certains éléments savants, par leur productivité et leurs combinaisons, tendent à se comporter comme des préfixes : *anti-* (*antidote*, *antigel*, *antichar*) [...] (Riegel *et al.* 2009 : 914)

Un radical d'origine grecque ou latine, d'origine savante ou non, n'en est pas moins un radical, c'est-à-dire le signe d'un lexème. Le même raisonnement vaut pour le composé, si l'on conclut à l'adjonction de plusieurs radicaux. Pour désigner ce procédé de formation, il vaudrait mieux utiliser le terme « formation » plutôt que « composition », de manière à éviter toute confusion, parce que les unités qu'on estime formées par « composition savante » ne le sont pas toujours par l'adjonction de plusieurs lexèmes : **synchrone**, **polygone**. Dans ces deux cas, /**poly-**/ et /**syn-**/ sont deux morphèmes lexicaux qui entrent dans la structuration d'un mot de formation savante.

L'absence de définition adéquate du mot ne pose pas des obstacles uniquement pour discerner cette unité des autres types d'unités. Elle nuit notablement à l'explication des phénomènes qui nécessitent une détermination franche de la structure du mot. C'est notamment le cas de la polysémie et de l'homonymie, dont l'explication dépend de la clarté de la définition du signifié du mot grammaticalement formé.

## **1.6 La polysémie**

Étant donné qu'on ne parvient pas à définir exactement le mot, il devient difficile d'en reconnaître la valeur fondamentale, que l'on confond avec les valeurs référentielles variables qu'il peut manifester en contexte. Par exemple, Tamba juge que « La forme des mots joue un rôle essentiel dans leur reconnaissance et leur fixation mémorielle car elle est perceptible et plus stable que leur sens. » (2005 : 64) Par implication, les mots n'auraient donc pas de sens stable contrairement à leur « forme ». Tamba a conscience de la nécessité d'éliminer le paradoxe de l'identité du mot, dont la valeur référentielle est variable. Il demeure que le signifié que tend le mot à marquer est une réalité linguistique distincte de la valeur référentielle. Il peut cependant s'associer à diverses valeurs référentielles parce que la référence dépend de la structuration du syntagme syntaxique et de la phrase, alors que la valeur du signifié de mot dépend de sa constitution intrinsèque, de sa structuration propre.

À défaut d'une telle distinction entre la valeur fondamentale du signifié et ses valeurs référentielles (ce qui fait qu'on assimile par exemple la valeur fondamentale de **pomme** à la valeur référentielle « fruit du pommier » de sorte qu'on ne reconnaît pas sa valeur fondamentale propre dans **pomme de terre**), la lexicologie parvient difficilement à rendre compte de la polysémie, expliquée comme un phénomène de dérivation sémantique à partir d'une valeur contextuelle première. Par exemple, dans les dictionnaires, la répartition des sens se fait couramment selon cette conception, le premier sens étant posé comme la valeur fondamentale à partir de laquelle seraient produites toutes les autres. Ainsi, dans le TLFi, la valeur référentielle d'« organe d'oiseaux » serait le premier sens du mot **plume**, duquel proviendrait le sens d'« instrument d'écriture » :

**I. A. -1. ANAT. ANIM.** Appendice tégumentaire, se composant généralement d'un tuyau épais, prolongé par une tige effilée, garnie de barbes latérales, et qui, recouvrant l'oiseau en grand nombre, le protège et lui permet de voler. [...]

**II. A.** -Instrument dont la pointe, enduite d'encre, permet d'écrire, de dessiner.

**1.** Grosse plume d'oiseau (oie, corbeau, etc.) au tuyau taillé en pointe et fendu à son extrémité. (s.v. *plume*)

Or, cette valeur contextuelle ne peut pas fournir de base stable pour expliquer l'extension des valeurs possibles d'une unité dans le plan de la référence. Même dans le cas des unités monosémiques, c'est-à-dire les unités auxquelles on ne reconnaît qu'une seule valeur référentielle, le sens « unique » que l'on reconnaît relève du contexte et n'est jamais tout à fait stable. Par exemple, le mot **ornithorynque** renvoie à des ornithorynques différents en divers endroits et à diverses époques. Par ailleurs, la définition lexicographique d'un mot, définition qui tient d'une valeur référentielle donnée, varie selon les époques et même selon les dictionnaires :

### **ornithorynque**

Mammifère amphibie ovipare de l'ordre des Monotrèmes, à fourrure épaisse, à la bouche garnie d'un large bec de canard corné, qui habite, dans l'est du continent australien, des terriers dont l'orifice est émergé. (TLFi)

Mammifère monotrème, à bec d'oiseau, qui se trouve en Australie. (DAF 8<sup>e</sup> éd.)

Mammifère amphibie de l'ordre des Monotrèmes, muni d'un bec corné et de pattes palmées, que l'on rencontre en Australie. (DAF 9<sup>e</sup> éd.)

En revanche, le signifié du mot a une valeur stable qui, par son actualisation en discours en fonction des besoins de la communication, peut renvoyer à divers référents appartenant à une ou plusieurs classes référentielles. L'explication de la polysémie comme un phénomène de dérivation sémantique à partir d'une valeur contextuelle première montre que la lexicologie assimile la valeur fondamentale à une valeur contextuelle. Or, cette valeur fondamentale est nécessairement plus abstraite que les références qu'elle permet d'opérer, parce qu'elle doit faire abstraction de la singularité de chacune pour ne retenir que ce qui est commun à l'ensemble de ces référents virtuellement exprimables, de même que des classes référentielles qui permettent de ranger ces référents.

L'absence d'une définition adéquate du mot empêche de cerner précisément sa valeur fondamentale, de sorte qu'on tend à l'assimiler à la valeur contextuelle la plus ancienne, la plus fréquente ou la plus concrète. On parle alors de « sens propre » en regard d'une référence particulière, celle qu'on estime la plus conforme à l'usage d'un mot. Par exemple, le sens propre de **plume** correspond à celui d'« organe d'oiseau », qui aurait permis de produire le sens dérivé d'« instrument d'écriture ».

Pourtant, certains principes déjà exposés en linguistique fournissent une piste de résolution de ce problème fondamental. Tamba mentionne que, à partir de la constatation que **étoile du matin** et **étoile du soir** servent tous deux à référer à la planète Vénus, Frege considère que « les mots ne tirent pas leur signification de leur *référence* (*Bedeutung*) ou capacité à dénoter un objet par un nom, mais aussi de leur sens descriptif (*Sinn*) qui en détermine une configuration mentale. » (2005 : 66) Cela implique que la valeur fondamentale est « une configuration mentale » qui fournit une représentation d'impressions hautement généralisées, distincte des valeurs référentielles et plus abstraites que celles-ci en ce qu'elle les ramène à un dénominateur sémantique commun.

La notion de dénotation ou capacité à dénoter un objet implique l'idée d'une valeur stable par opposition à la connotation, qui relève de la variation sémantique subjective des mots. Cependant, ces valeurs relèvent toutes de la référence :

1. La dénotation d'une unité lexicale est constituée par l'extension du concept constituant son signifié. Par exemple, le signe *chaise* étant une association du concept « siège, à quatre pieds [...] » 2. Toutefois, dans la terminologie de S. Mill, reprise par la linguistique moderne, la dénotation se définit par opposition à la connotation. À ce titre, la dénotation est l'élément stable, non subjectif et analysable hors du discours, de la signification d'une unité lexicale, tandis que la connotation est constituée par ses éléments subjectifs ou variables selon les contextes. (DL : s.v. *dénotation*).

D'après Tutescu, la polysémie n'existerait « qu'en vertu de l'existence d'un noyau sémique commun aux unités polysémiques, d'un invariant qui s'actualise dans des valeurs d'emplois » (*in* Touratier 2000 : 94), c'est-à-dire sur la base d'une valeur stable.

Cependant, on ne reconnaît pas la valeur fondamentale parce qu'on ne parvient pas à la définir autrement que par le sens propre ou le sens premier, qui n'est autre que le sens référentiel considéré normal ou prototypique. Fruyt expose bien l'incertitude à ce sujet : « Le terme *polysémie* a pour sens compositionnel "pluralité de sens". Mais qu'est-ce que le sens? Le lexème *sens* est lui-même malencontreusement polysémique, étant issu de la langue courante et réutilisé dans la nomenclature linguistique, selon le même destin que *mot, phrase, signe, etc.* » (2005 : 23) Par exemple, on définit le signifié de **chaise** par une valeur référentielle, soit le fait que ce terme renvoie à une sorte de siège : **Pierre est assis sur une chaise**. La connotation ne serait donc qu'un écart par rapport à ce sens prototypique de « siège ». Cette explication de la polysémie par dérivation à partir d'un sens propre affecte pareillement l'explication du sens de « tristesse » et de « deuil » que peut servir à exprimer le mot **nuît** : ces sens seraient dérivés de la valeur « opposée à jour » qui est posée comme fondamentale. Cela vaut pareillement pour **rouge**, duquel on fait dériver le sens de « danger » de celui de la couleur, posé comme fondamental (v. DL : s.v. *dénotation*). C'est d'ailleurs ce dont convient Kerbrat-Orecchioni : « Alors que le premier dénotatif joue un rôle capital dans la catégorisation et l'identification des référents dont il

fixe les traits définitoires, le second (connotatif) ne fait que greffer des valeurs subjectives supplémentaires sur les sens dénотatifs ». (*in* Tamba 2005 : 84-85)

D'ailleurs, Mounin tend à opérer une distinction entre signifié et sens, le premier relevant de la valeur fondamentale du mot, le second étant la particularisation de cette valeur en contexte (*in* Touratier 2000 : 13). Touratier mentionne que d'autres linguistes vont similairement dans ce sens :

Cette spécialisation du mot *sens* par rapport au mot *signification* a trouvé un certain écho notamment chez les pragmaticiens (cf. aussi Nyckees, 1998, 248-249).

Ainsi pour Oswald Ducrot, en sémantique, « il s'agit d'attribuer à chaque phrase une *signification* telle qu'on puisse, à partir de cette signification, prévoir le *sens* qu'aura son énoncé dans telle ou telle situation d'emploi ». (Ducrot, 1980 : 8)

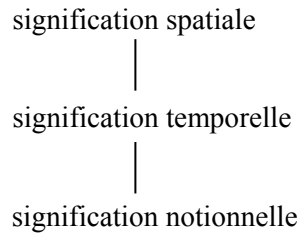
Les réflexions de Pottier, présentées par Touratier, éclairent particulièrement à ce sujet :

Les grammairiens ont depuis longtemps, ainsi que le rappelle Bernard Pottier, reconnu qu'un élément comme une préposition pouvait avoir une valeur spatiale, une valeur temporelle et une valeur qu'à la suite de Gustave Guillaume qu'il appelle notionnelle. [...] « La tradition, précise Bernard Pottier, veut que ces trois valeurs soient nées l'une de l'autre dans l'ordre cité » (Pottier 1962, 124), ce qu'il illustre par la genèse que Sechehaye a envisagée pour l'expression des relations logiques :

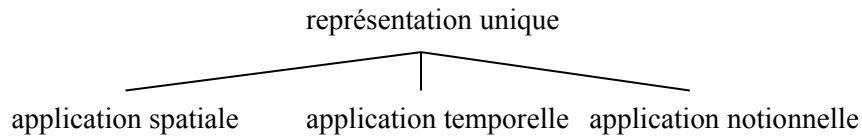
« Les relations spatiales <...> sont très près de la réalité matérielle. Ce qui est en haut, c'est la tête; ce qui est en bas, le pied; les côtés sont les ailes ou les flancs par exemple, et à l'intérieur ce sera le cœur ou les entrailles. Des relations spatiales on passe à celles du temps par l'intermédiaire de la notion de mouvement : devant et derrière se confondent avec avant et après [...] » (Sechehaye 1950, *Essai sur la structure logique de la phrase* [...])

Pottier met donc en évidence le fait que la tradition explique les diverses valeurs référentielles que peuvent prendre les mots comme étant dérivées d'une valeur référentielle première. Touratier (2000 : 72-73) présente la solution que propose Pottier, soit celle de faire dériver toutes les valeurs référentielles d'un même signifié.

Mais il est préférable de remplacer, avec Bernard Pottier, la succession hiérarchique :



par le schéma suivant



(cf. Pottier 1962, 127), selon lequel une même représentation sémantique (un même sémème) est appliquée à trois domaines de signification différents et non hiérarchisés du réel, et présente alors respectivement trois valeurs différentes.

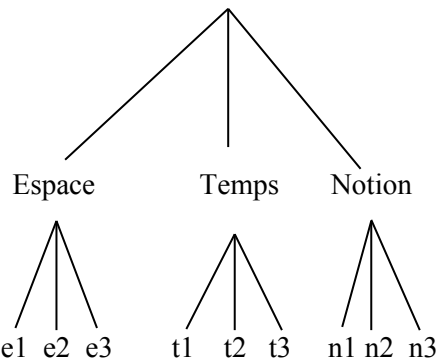
Il précise que ces trois sens sont des réalisations différentes du même signifié :

1<sup>er</sup> niveau : Unité de représentation

Schème représentatif

2<sup>e</sup> niveau : Tripartition possible dans une

première spécialisation



3<sup>e</sup> niveau : Division illimitée dans le discours

Cette représentation va dans le sens que le mot présente une valeur fondamentale issue de sa structure, valeur qui peut prendre différentes significations référentielles selon les besoins d'expression.



Une autre piste menant à l'identification de la valeur fondamentale est celle de la reconnaissance de la classe grammaticale comme propriété commune à l'ensemble des mots qu'elle regroupe (comme le fait d'être un nom pour les mots **table**, **justice**, **joie**, etc.) : « dans le langage naturel, la classe porte le nom de tous les éléments qui la composent ». (Rey-Debove 1971 : 222) Les mots servent donc à classer les objets de nos représentations. Par exemple, le mot **chaise** permet de classer les chaises. Dans la mesure où les signifiés marqués par les mots sont des objets de représentation, ils se soumettent également à la classification selon leur nature, caractérisée à partir de propriétés communes qui définissent cette classe. Ainsi on classe les mots parmi les verbes, les noms, etc., ce qu'on désigne comme des classes de mots ou des parties du discours : « [T]out lexème possède en quelque sorte un « sens grammatical »; *blanc*, *triste*, entre autres, ont un signifié en tant qu'ils désignent une couleur ou un état d'âme, mais aussi en tant qu'adjectifs qualificatifs attribuant une « qualité » à un nom ». (Chiss *et al* 2001 : 124) Les auteurs reconnaissent donc deux valeurs aux mots, même si on ne les définit pas catégoriquement : le sens grammatical qui caractérise d'après eux l'adjectif, soit l'attribution d'une qualité à un nom, et le sens lexical de couleur (**blanc**) ou d'état d'âme (**triste**). La combinaison du sens grammatical et du sens lexical est tout de même un fait dont on ne tient guère compte en lexicologie. Or, cette combinaison est une chose qu'il est nécessaire de prendre en compte pour définir le mot parce qu'il s'agit de la structure propre à son signifié :

Chaque phrase s'inscrit dans une situation unique et répond à des nécessités toujours particulières : on peut dire à la limite que les mots prennent un sens différent, se chargent de valeurs particulières à chacun de leurs emplois. Cette tendance polysémisante est contrebalancée par la nécessité absolue de la compréhension du message par l'interlocuteur; il faut une langue, c'est-à-dire un système d'éléments au sens relativement stable et en nombre fini, pour construire des énoncés en nombre infini, adaptés à des situations toujours nouvelles; d'où un équilibre foncièrement instable entre le caractère inédit des signifiés à transmettre et le caractère nécessairement fini de la langue. (2001 : 126)

Toutefois, aucun spécialiste ne semble exploiter la pleine portée de ces principes voulant que la valeur fondamentale le plus souvent marquée par le mot résulte de la combinaison d'un signifié grammatical, qui en caractérise la classe, à un signifié lexical :

tous font dériver les valeurs référentielles ou contextuelles d'une valeur référentielle « usuelle », assimilée à la valeur fondamentale. Pourtant, la valeur fondamentale qui résulte de la détermination lexicale d'un complexe grammatical diffère des valeurs référentielles, qu'elle permet d'unifier, ce qui contribue à comprendre qu'un même mot, comme **arbre**, puisse exploiter diverses classes référentielles (« végétal », « schéma », etc.). Il demeure cependant possible que certains lexèmes puissent être de nature encyclopédique et non monosémique, étant donné que la langue n'est pas un système clos, mais un système en relation avec les réalités du monde qu'elle se destine à représenter. Cela semble notamment possible dans le cas du nom **chien**, qui paraît associé en permanence chez le locuteur au fait d'aimer les os, de sorte qu'il apparaît difficile d'exclure l'amour des os du signifié de **chien**. Contrairement à ce que Chiss *et al* prétendent, la valeur fondamentale n'est pas inédite, puisqu'elle conserve son identité dans ses multiples emplois, cette variation tient de la valeur référentielle. Il reste donc à exploiter adéquatement les principes déjà posés par certains auteurs, soit celui du fait que le mot appartienne à une classe et qu'il a une valeur fondamentale, distincte des valeurs qu'il peut prendre en contexte, pour expliquer la polysémie et surtout pour saisir exactement la valeur d'un signifié de mot.

## **1.7 L'homonymie**

L'homonymie est souvent décrite comme le fait un même signe d'avoir plusieurs signifiés (Riegel *et al.* 2009 : 924 / Essono 1998 : 142 / Callamand 1991 : § 71 / Ullmann : 180) ce qui empêche de la démarquer nettement de la polysémie qui peut être également conçue de cette manière, vu qu'on ne discerne pas la valeur fondamentale du signifié et la valeur référentielle qu'il peut prendre en contexte. Aussi, en certains cas, on ne parvient pas à savoir avec certitude si un même signe sert à marquer des mots différents ou s'il s'agit du même mot dans divers emplois, ce qui s'applique entre autres aux mots **gueule**, **verre** et **plein**. En d'autres termes, on ignore si l'on parle d'homonymie ou de polysémie. Dans ces conditions, les lexicographes se voient obligés de trancher quant à savoir si l'on se trouve en présence d'homonymie ou de polysémie, mais ils ne disposent pas de critères tout à fait satisfaisants. Comme le fait remarquer Mitterrand, « La

distribution des formes homographes à l'intérieur d'articles uniques ou multiples du dictionnaire ne se fait pas sans quelque arbitraire. Le *Petit Larousse* sépare **gueule** et **gueule**, mais réunit **verre** (la matière) et **verre** (l'objet). Il sépare **plein** (adjectif) et **plein** (préposition), tandis que le *Dictionnaire du français contemporain* (Larousse, 1967) les réunit » (1981 : 8). Cela tient au fait qu'on envisage le mot d'abord sous l'angle du signe plutôt que sous celui du signifié. Dans un tel cas, l'homonymie pose problème puisqu'elle implique deux signifiés codifiés par un même signe.

Généralement, comme le précise Éluerd, l'identification de l'homonymie repose sur l'évaluation de l'écart de la valeur référentielle perçu par les locuteurs entre les deux acceptions :

[...] s'agit-il toujours des acceptions d'un même mot ou doit-on considérer qu'il s'agit de mots devenus désormais différents? Selon leurs doctrines éditoriales, les dictionnaires prennent l'un ou l'autre parti. Si l'écart entre les deux acceptions est resté tel que les locuteurs perçoivent encore une parenté, le traitement est polysémique (Ainsi *Le Petit Robert* regroupe-t-il en deux acceptions *balle pour jouer* et *balle de fusil*). Si l'écart est devenu tel qu'aucun locuteur ne perçoit plus la parenté initiale, on peut parler d'homonymie (le même dictionnaire fait du *balle* de *cent balles* un homonyme du précédent). (2000 : 46)

Les propos de Touratier vont dans le même sens :

[...] L'essentiel dans l'homonymie est la différence de sens entre les lexèmes concernés, ou plutôt le fait que cette différence de sens entre les lexèmes concernés ne puisse pas relier une signification à l'autre, et se trouve en face de deux signifiés qui lui paraissent manifestement différents. C'est ainsi qu'il n'hésitera pas à reconnaître deux verbes *voler* homonymes ou deux noms *grève* homonymes; car il ne voit pas le rapport qu'il pourrait y avoir entre le sens de « prendre indûment » et celui de « se déplacer dans les airs », ou entre le sens d'« arrêt collectif de travail » et celui de « terrain sablonneux au bord de l'eau ». Seul l'historien de la langue sait que le verbe *voler* « prendre indûment » est issu du verbe *voler* « se déplacer dans les airs », à partir d'expressions de la langue des chasseurs du XVI<sup>e</sup> siècle telles que *le faucon vole la perdrix*, ou que la grève « arrêt collectif de travail » vient de l'expression *faire grève*, appliquée aux ouvriers parisiens sans travail qui avaient l'habitude de se réunir sur la place de la Grève, au bord de la Seine [...] (2000 : 88)

Ici se pose la difficulté de la distinction des homonymes sur la base de la conception qu'un même signe puisse avoir deux référents distincts. Posé de cette manière, il n'est pas possible de distinguer l'homonymie de la polysémie qui présente également des valeurs référentielles différentes pour un même signe (**étoile** en tant qu'astre, **étoile** en tant que figure et **étoile** en tant que vedette). En fait, l'homonymie implique plus d'un signifié marqué par un même signe, ce qui la différencie de la polysémie qui met en cause la variation référentielle d'un seul signifié, comme c'est le cas du nom **arbre** dans les séquences suivantes :

***Arbre à feuilles caduques / arbre de transmission / arbre descriptif.***

C'est pourquoi la caractérisation de l'homonymie exige la reconnaissance du signifié et sa distinction du sens référentiel. Comme le dit Mignot, « sont homonymes deux signes (ou plus de deux signes) qui comportent des signifiants identiques sans que cette identité se retrouve au plan des signifiés. » (*in* Touratier 2000 : 87) Autrement dit, une même séquence de sons ou de lettres ne renvoie pas au même signifié. Un homonyme met en cause un même signe pour deux signifiés distincts, contrairement à la polysémie, qui est le fait d'un signe qui codifie un seul signifié, mais ayant diverses valeurs référentielles. Le fait que le locuteur ait conscience ou non de la valeur fondamentale qui unit plusieurs valeurs référentielles ne change rien au fait que le lien sémantique existe entre les diverses valeurs référentielles et celui-ci réside dans l'inconscient : c'est le signifié qui l'établit. Le locuteur n'a pas nécessairement conscience des relations entre les signifiés, mais ces relations peuvent néanmoins exister. Le fait que le locuteur soit conscient d'une chose ne représente donc pas un critère valable. Aussi, l'unité **étoile** n'implique pas plusieurs signifiés, mais un seul (signifié revenant à une idée abstraite qui permet de se représenter une réalité qui se rapproche d'un scintillement et qui, à ce titre, permet d'évoquer une figure qui illustre ce scintillement ou, encore, à une personne remarquable qui brille aux yeux du public), avec trois valeurs référentielles différentes. Il s'agit donc de polysémie.

Par contre, **louer** (de *locare*) et **louer** (de *laudare*) ne peuvent se ramener à aucune valeur fondamentale commune, de sorte que les deux valeurs référentielles principales découlent de deux signifiés différents : il s'agit donc d'homonymes. Les observations suivantes de Touratier se rapprochent de ce point de vue : « La solution au moins empirique pourrait être [...] d'admettre deux signes linguistiques homonymes lorsque les significations n'ont rien de commun, et de postuler par contre un morphème polysémique quand les significations différentes ont un lien entre elles » (*in* Touratier 2000 : 86). Autrement dit, pour déterminer la présence de polysémie, il faut dégager le dénominateur commun aux classes référentielles mises en cause. Par exemple, **étoile** renvoyant à « astre », **étoile** renvoyant à « vedette » et **étoile** renvoyant à « figure » manifesteraient un seul et même signifié polysémique, parce qu'il est possible de trouver un lien, soit celui de « scintillement ». Par contre, il n'apparaît pas possible de trouver un dénominateur commun aux références que peuvent effectuer **louer** (de *laudare*) et **louer** (de *locare*); ce sont par conséquent des homonymes.

## **1.8 Conclusion**

Le fait que la lexicologie se fonde principalement sur la conception commune de mot cause bon nombre de problèmes d'analyse. Ces problèmes concernent la lexicologie en tant que discipline, du point de vue de la cohésion de ses principes, des analyses qu'elle propose et de leur cohérence.

On travaille donc avec une catégorie vague et hétérogène parce qu'on ne tient pas compte de la structuration du signifié de mot, car ce sont les propriétés du signifié de mot qui permettent d'identifier des unités sémantiques de nature homogène. Cette complication tient notamment du fait que les spécialistes ont recours implicitement à la conception commune du mot, conception qui repose sur une connaissance superficielle de la réalité, de sorte que le terme « mot » ne fait pas référence à une classe d'objets parfaitement homogène. Le fait que l'analyse lexicologique porte avant tout sur des considérations

sémiologiques explique également en grande partie qu'elle néglige d'analyser la structuration du signifié du mot, structuration qui est assimilée à celle de son signe. Les notions de dérivation et de composition, qui s'élaborent autour du radical plutôt que du signifié en cause, témoignent de cette confusion. Aussi, lorsqu'on examine le signifié du mot, la difficulté consiste à savoir quel type de sens est en cause : le sens fondamental ou le sens référentiel. Or, le signifié de la plupart des unités classées comme « mot » mettent toujours en cause le sens fondamental. Le plus souvent, la valeur fondamentale qui découle de la structuration du signifié du mot est prise pour l'une des valeurs référentielles qu'il peut prendre en contexte. En conséquence, le traitement de la polysémie et de l'homonymie demeure très approximatif, parce que leur distinction dépend de celle faite entre le sens fondamental et le sens référentiel, la polysémie d'un mot s'expliquant par le fait qu'un même signifié puissent opérer des références rangées sous plus d'une classe référentielle, par opposition à l'homonymie qui s'explique par le fait qu'un même signe puisse codifier des signifiés différents.

À défaut de disposer d'une description adéquate du signifié du mot, la délimitation et la définition des autres types d'unités demeurent lacunaires : le signifié du mot est assimilé celui de ses composantes, avec celui du groupe de mots ou avec celui de la phrase. Les lexèmes codifiés par les radicaux sont assimilés à des mots sur la base de la sémiologie, ce qui mène à confondre le groupe de mots avec le mot composé (**porte-avion, casse-noisette**) et les locutions. La distinction entre signifiés ne peut pas s'effectuer sur la seule base d'observations sémiologiques : c'est là un défaut fondamental de la méthode lexicologique. Une science qui a pour objet le signifié ne peut pas s'affranchir de l'analyse ni de la description de son objet.

Sur la base de la notion de figement, les locutions sont analysées comme des mots constitués de mots plutôt que de composantes de mots, le figement semblant se ramener à l'idée que l'unité se trouve emmagasinée en mémoire avec un sens exclusif, lui conférant ainsi une permanence, trait qui fait partie de la conception commune du mot. Les obstacles surviennent lors des tentatives de définir le figement à partir de critères sémiologiques,

sémantiques, morphologiques et syntaxiques, de manière à distinguer les groupes de mots figés des groupes de mots non figés. Ces obstacles proviennent notamment du fait qu'on a tendance à assimiler le groupe de mots figé au mot, parce qu'il partage avec ce dernier le trait de figement de même que celui de permanence, d'où la tentative de ramener la structure de ces groupes de mots à celle du mot.

Fonder une théorie sur une conception commune, c'est-à-dire préscientifique, conduit alors inévitablement à des incohérences. Pour faire avancer la lexicologie, on doit, à partir de la conception commune, envisager la perspective d'aboutir à des définitions scientifiques identifiant des catégories d'unités homogènes. Des critères nécessaires à la cohésion des principes devant structurer une théorie en lexicologie existent; c'est précisément la cohésion de ces principes qui assure la cohérence de toute théorie par rapport à son objet d'étude.

La conception commune du mot embrasse des éléments de nature hétérogène lorsqu'on les analyse de façon scientifique, avec des critères précis, appliqués de manière rigoureuse. En considérant le plus large spectre de réalités homogènes que peut désigner la conception commune de mots tout en écartant les autres réalités qu'elle peut désigner et qui doivent être classées autrement, il s'agit d'abord de définir rigoureusement la composition des unités et de respecter ses définitions, de manière à délimiter avec exactitude les divers types d'unités qu'analyse la lexicologie, soit le mot, ses composantes, le groupe de mots et la phrase.

L'analyse doit nécessairement porter sur le sens et doit bien veiller à différencier les divers types de sens à partir d'une définition du signifié marqué par le mot, définition qui est essentielle parce que c'est à partir de l'analyse du signifié du mot que se définissent ses composantes, de même que le groupe de mots et la phrase. Il s'impose donc d'identifier la structure sémantique qui confère au mot sa valeur intrinsèque, une valeur relativement stable à une époque donnée.

Une autre exigence consiste à distinguer les domaines dont relèvent les quatre types de valeurs sémantiques en jeu dans le langage : le sens fondamental, marqué par le mot, le signifié grammatical et le signifié lexical, qui servent à structurer le mot, et le sens référentiel, tributaire du contexte. Cette exigence implique avant tout de départager ce qui relève de la sémantique et ce qui relève de la sémiologie, pour éviter de confondre, entre autres, le radical et le lexème auquel il renvoie.

Finalement, divers types de relations affectent le sens de chaque unité. Il importe donc de reconnaître ces types de relations entre les unités significatives et les niveaux d'analyse dont elles relèvent : soit les relations de type paradigmatique, de type morphologique, de type syntaxique, de type textuel et de type pragmatique. L'analyse doit pareillement veiller à bien distinguer l'unité significative de sa fonction dans une séquence. L'analyse paradigmatique est cruciale en ce qu'elle identifie les signifiés appartenant à un même paradigme, c'est-à-dire un système qui s'articule en une série de notions en opposition sur un axe sémantique donné (comme, pour le nom, la notion de **/nombre/** pouvant être représentée différemment selon qu'il s'agit du **/singulier/** ou du « **/pluriel/** »). L'analyse des relations entre les divers signifiés qui composent un mot relève de la morphologie. Les relations entre les mots et les groupes de mots qui structurent la phrase doivent donc se distinguer des relations morphologiques qui structurent le mot. Pour leur part, les relations textuelles, comme les anaphores ou l'accord, se démarquent des relations grammaticales en ce qu'elles ne se limitent pas au cadre de la phrase : elles interviennent aussi bien entre les phrases qui élaborent le discours qu'elles ont lieu dans les phrases elles-mêmes.

Il importe d'évaluer dans quelle mesure la tradition linguistique héritière de la tradition grammaticale, tel que le manifeste le structuralisme, le fonctionnalisme et le générativisme, satisfait à ces exigences et serait ainsi susceptible d'assurer cette cohésion et cette cohérence à la lexicologie.



## 2. La tradition

### 2.1 Les fondements

Auroux affirme que « [p]armi toutes les disciplines scientifiques, la grammaire est certainement celle qui possède le vocabulaire théorique propre le plus stable et le plus ancien : il s'agit des catégories grammaticales, et plus spécialement, des classes de mots ou parties du discours ». (1994 : 173) En effet, la *Tekhne grammatike* de Denys le Thrace, qui a vécu au cours des deux premiers siècles avant notre ère, « contient l'essentiel du vocabulaire grammatical occidental ». (*Ibid.* : 30) La tradition grammaticale consiste tout de même en un ensemble discursif hétérogène et complexe difficile à définir : « On notera tout d'abord que le terme de *grammaire traditionnelle* n'est guère plus ni mieux défini dans le discours des linguistes que celui de *tradition grammaticale* » (Neveu et Lauwers 2007 : 20). Ceci dit, Neveu & Lauwers apporte à ce sujet la précision suivante :

La production grammaticographique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle repose sur un socle de savoirs communs, qui reproduit certaines conceptions issues de la grammaire (scolaire) du XIX<sup>e</sup> siècle et des époques antérieures.

Sur le plan de l'articulation globale de l'analyse de la phrase et des catégories descriptives qu'elle met en œuvre, on constate que la tradition grammaticale française – mais sans doute aussi plus largement européenne – se caractérise par sa bidirectionnalité. Elle tente de concilier une approche ascendante (syntaxe des mots) et une approche descendante (syntaxe de la phrase). On retrouve ici l'esprit de la double analyse (analyse grammaticale et analyse logique), dont l'histoire a été décrite en détail par André Chervel (1977). (2007 : 37-38)

Les ouvrages qui s'inscrivent dans une perspective traditionnelle manifestent les caractéristiques suivantes :

Sur le plan matériel on a affaire à des ouvrages généralement destinés à une consultation rapide et pratique, organisés de manière modulaire, où domine le recours au cloisonnement des éléments constitutifs de la matière linguistique (ex.

orthographe/morphologie/syntaxe, le mot/le groupe de mots/la phrase, etc.) sans liaison explicative entre les modules. De même, les règles énumérées ne font l'objet d'aucune approche systématique ni syncrétique, et le cadrage définitionnel des notions de base (ex. qu'est-ce qu'un mot? une syllabe? une phrase? une fonction?, etc.) n'est généralement pas fait. (22)

De son côté, Lerot fait part des précisions suivantes :

Les grammaires traditionnelles sont généralement des grammaires "à tout faire". Elles servent indifféremment pour l'analyse, l'interprétation, la description, l'apprentissage, l'usage correct d'une langue, etc. Leur domaine d'observation se limite généralement à l'usage écrit de la langue. Dans la plupart des cas, l'observation porte sur le langage littéraire, qui jouit d'un préjugé favorable. Ce choix est évidemment à mettre en rapport avec la perspective normative qui caractérise la plupart des grammaires. Les grammaires traditionnelles n'utilisent aucune théorie, aucun modèle linguistique de référence. Elles abordent différents plans de description sans les distinguer rigoureusement. Elles identifient les phénomènes et les classent selon des catégories souvent héritées de l'antiquité mais adaptées à la spécificité des langues particulières. Le classement, souvent intuitif, est rarement explicité par des tests. Dans une grammaire traditionnelle, de nombreux phénomènes sont décrits sans être expliqués. (1993 : 105)

On peut présenter Joseph Hanse et Maurice Grevisse comme des figures prototypiques de cette tradition.

La conception du mot et celle des autres unités significatives qui ont cours dans la tradition tirent leur origine de la logique grecque antique, logique d'inspiration principalement platonicienne, aristotélicienne et stoïcienne. Les Grecs concevaient la proposition comme la détermination d'un sujet (*onoma*) par un prédicat (*rhêma*), relation qui correspond dans une phrase à la détermination opérée par le verbe prédicat par rapport au nom sujet. Cette analyse de la phrase s'est progressivement développée (chez les Stoïciens) pour donner lieu, chez les Alexandrins, à la distinction de huit composantes de phrases dites « parties du discours ». (Steinthal 1890-1891 et Colson 1919, mentionnés dans Robins 1986 : 12-13 [1998]; voir également Denys de Thrace 1830 : 27). L'influence de la pensée grecque qui nous a été transmise par les Latins perdue jusqu'au classicisme français où, comme le souligne Swiggers (1986 : 38), les grammairiens envisagent la

grammaire comme une discipline fondée sur des principes cognitifs relatifs à la logique. Généralement, les grammairiens classiques, lorsqu'ils le font, fournissent une définition « sémiotique et/ou philosophique » du mot (*ibid.* : 38), c'est-à-dire une définition du mot comme signe (sémiotique) porteur d'un sens (philosophique), congruente à celle de la conception commune et représente le noyau dur de la définition du mot qu'on retrouve dans le peu de grammaires traditionnelles qui la présentent :

Ainsi, de Port-Royal à l'*Encyclopédie* (qui contient un long article « Mot ») le mot est défini comme le signe [sémiotique] de notre pensée [philosophique] : « totalité de sons devenue par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale ». (*Idem*)

Cependant, les auteurs ne précisent pas ce qu'ils entendent par « idée totale ». Si cette notion de totalité semble renvoyer à une réalité référentielle, il demeure impossible de le confirmer, puisqu'il n'est pas possible de trouver de détermination précise de cette totalité ni d'en connaître les parties. La définition du mot que Swiggers qualifie de « philosophique », c'est-à-dire la définition du mot par le fait qu'il est associé à un type de signifié répond étroitement à la conception d'Aristote, qui a tenté d'ancrer l'analyse des structures linguistiques dans la logique, voyant l'essence des choses désignées par les mots comme la condition d'existence du sens de ces mots :

Dans sa *Métaphysique*, Aristote fonde [...] l'unité objective de la signification des mots sur l'essence (*ousia*) ou quiddité (*to ti esti*) de ce qu'ils désignent : « Par signification unique, j'entends ceci : si *homme* signifie telle chose et si quelque être est homme, telle chose sera l'essence de l'homme. » (Rastier 1995)

C'est pourquoi Aubenque conclut que « la permanence de l'essence est ainsi présupposée comme le fondement de l'unité du sens : c'est parce que les choses ont une essence que les mots ont un sens ». (*in* Rastier 1994 : 85) Cette conception substantialiste fonde la tradition dominante en matière de théorie de la signification, que ce soit en grammaire, en logique, ou en philosophie du langage.

Pour Aristote et les héritiers de sa pensée, la langue se veut donc le reflet de la pensée et de la réalité. Aussi subordonnent-ils son étude à celle de la logique<sup>26</sup>. Par exemple, pour la grammaire de Port-Royal, qui s'inspire d'Aristote, « les substances sont signifiées par les substantifs, les accidents par les adjectifs ». (Arnaud & Nicole 1676 : 49) On établit ainsi un rapport direct entre le langage et la réalité, c'est-à-dire entre les signifiés et les référents.

La fossilisation de cette conception du langage en grammaire moderne fait de la distinction entre la logique et la grammaire un problème crucial. La complication augmente particulièrement en ce qui concerne la définition du mot et sa caractérisation par opposition aux autres unités significatives. Le problème de l'identification et de la délimitation du mot se manifeste notamment dans l'hétérogénéité des critères retenus en grammaire traditionnelle pour classer les différentes espèces<sup>27</sup> de mots, ce qui découle du fait que la notion commune de mot renvoie à une réalité hétérogène : « on sait qu'en linguistique, le mot est une notion complexe et hétérogène dont les différentes dimensions, graphique, phonétique, syntaxique ou sémantique coïncident rarement et n'ont pas de propriétés constantes. » (Léon 2001 : 81) Par exemple, le critère privilégié pour définir le nom en grammaire traditionnelle est d'ordre référentiel : « Le nom ou substantif est le mot qui sert à désigner, à "nommer" les êtres animés et les choses; parmi ces dernières, on range, en grammaire, non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc. » (BU : § 383) Dans le cas du pronom, c'est le critère de la substitution à une autre unité significative qui prédomine : « Le pronom est un mot qui souvent représente un nom, un adjectif, une idée ou une proposition exprimés avant ou après lui » (*ibid.* : § 1026), c'est-à-dire le fait qu'il fasse référence à une autre unité significative ou qu'il la remplace.

---

<sup>26</sup> Dans les faits, le terme « logique » dépasse le cadre de la logique philosophique qui cherche à étudier les normes de la vérité : en matière de langage, il s'étend également à la cohérence textuelle (par le biais, notamment, des anaphores et de la progression thématique).

<sup>27</sup> Les parties du discours se ramènent aux espèces du genre que constitue le mot. Le mot et les parties du discours se présentent donc sous la relation genre/espèce établie en logique.

L'isomorphisme présumé entre les structures linguistiques et les structures logiques représente l'une des causes principales de la difficulté que pose la définition du mot. Cette situation s'explique par le fait qu'on n'arrive pas à discerner exactement les phénomènes qui relèvent de la grammaire de ceux qui relèvent de la cohérence textuelle. Dans l'étude des relations qui structurent le discours, on ne parvient pas à départager ce qui tient d'une relation grammaticale de ce qui tient d'une relation logique. Étant donné qu'on ne conçoit pas clairement ce qui caractérise le mot en tant qu'unité linguistique et qu'on tente, à défaut de mieux, de le caractériser sur la base de ses relations avec d'autres unités – relations qui elles-mêmes ne sont pas nettement définies – la délimitation du mot par rapport à ses propres composantes, au groupe de mots et à la phrase s'en trouve inévitablement affectée. Par exemple, depuis Platon, le nom et le verbe se caractérisent respectivement par les fonctions de sujet et de prédicat, fonctions à l'origine exploitées en logique pour caractériser les composantes fondamentales de la proposition : « Ce sont ces deux positions qui correspondent aux notions de *sujet* et de *prédicat*, lesquelles sont donc congrues aux notions de nom et de verbe ». (Auroux *in* Vignaux 1991 : 235) Le fait que la distinction entre ce qui relève de la logique et ce qui relève de la grammaire ne soit pas clairement établie nuit donc au respect d'un élément essentiel à l'élaboration d'une définition du mot cohérente : la distinction entre la nature d'un mot, sa fonction syntaxique et sa fonction logique, ces deux types de fonction devant être départagés.

## **2.2 La délimitation des unités significatives**

### **2.2.1 La définition du mot**

La grammaire traditionnelle conçoit le mot essentiellement comme l'association d'un signifié à un signe. Le peu d'ouvrages qui définissent cette unité le font au moyen de critères d'ordre sémiologique et d'ordre sémantique. Ainsi, la conception du mot en tant que « signe d'une idée totale » que l'on retrouvait chez Beauzée, mais aussi chez Arnault et

Nicole<sup>28</sup> et chez Condillac<sup>29</sup>, trouve écho chez les grammairiens du XX<sup>e</sup> siècle, qui définissent le mot comme un assemblage de sons formant un sens (BU : § 2 / Michaut & Schricke 1934 : 2 / Personneaux & Gautier 1947 : 1). Dagneaud conçoit pour sa part le mot en tant que signe matériel des idées (1965 : s.v. *Mot*). Chevalier *et al.* précisent que c'est « la plus petite unité qui corresponde à un sens ». (2002 : 11) À l'écrit, on parle alors de « groupe de signes séparé des groupes voisins par un blanc ou une ponctuation ». (Muller, cité dans Van Vlasselaer 1972 : 36) Ces auteurs, qui ne définissent pas ce qu'ils entendent par « idée totale », semblent l'employer au sens d'un mot, c'est-à-dire ce qu'on désigne comme étant le signifié. Or, la difficulté consiste à déterminer quel type de sens le mot marque. En effet, le mot **sens**, comme le mot **sémantique**, a deux sens selon qu'il s'agit du sens fondamental ou du sens référentiel<sup>30</sup>, ce que le plus souvent les auteurs ne distinguent pas franchement. Elle consiste pareillement à caractériser la formation de cette totalité, d'autant plus que l'on définit pareillement la phrase comme étant l'expression d'un sens complet : « En grammaire traditionnelle, la phrase est un assemblage de mots formant un sens complet ». (DL : s.v. *phrase*) L'opposition entre la totalité du signifié codifié par les mots et celle de la phrase reste à établir.

Aussi, même si la définition du mot comme signe d'une idée totale peut coïncider avec bon nombre de mots au sens courant, soit les mots dits « simples » (**table**, **avant**, etc.), elle ne la caractérise pas suffisamment d'un point de vue scientifique parce qu'on n'identifie pas la valeur fondamentale du mot, valeur qui demeure stable malgré les emplois potentiellement infinis en contexte. Si la persistance sémantique est un trait reconnu par la conception commune, elle ne dépasse le rapport entre le signifié et la classe référentielle qu'il permet d'évoquer. En effet, le locuteur situe la persistance dans le rapport entre le mot

---

<sup>28</sup> « On peut dire en général que les mots sont des sons distincts et articulés dont les hommes ont fait des signes pour marquer ce qui se passe dans leur esprit » (*La logique ou l'art de penser*, II<sup>e</sup> partie, ch. I, p. 30).

<sup>29</sup> « les mots [...] sont les signes de vos idées » (cité dans Rey 1970 : 39).

<sup>30</sup> Ou ce qui peut équivaloir, en termes saussuriens, à la valeur et à la signification, hormis le fait que cette valeur n'est pas seulement négative mais également positive.

et la classe référentielle à laquelle il renvoie, parce que ce sont les manifestations sémantiques les plus concrètes. Par exemple, il va reconnaître la persistance du lien symbolique entre le mot **table** et les meubles sur pattes auxquels ce mot permet de couramment référer. Or, cette conception commune n'explique pas en quoi le mot **table**, parmi l'ensemble des classes référentielles qu'il peut exprimer et parmi la quantité potentiellement infinie de références singulières qu'il peut opérer au sein de ces classes référentielles, conserve son identité sémantique, c'est-à-dire sa valeur fondamentale. De leur côté, les spécialistes, qui devraient pourtant parvenir à dégager cette valeur fondamentale pour des questions de rigueur, ne dépassent pas cette limite de la conception courante de la persistance sémantique qu'ils reprennent à leur compte.

Cette définition du mot fait aussi défaut parce qu'on ne dégage pas ce qui donne une structure à la valeur fondamentale, qui est dans la plupart des cas considérée complexe par les spécialistes, ne serait-ce que du côté lexical, ce qu'occulte l'épithète de « totale » pour qualifier l'idée exprimée par le mot. Qui plus est, on assimile cette valeur à sa référence lorsqu'il s'agit de ce que l'on considère un mot « plein », particulièrement dans le cas du nom, tandis qu'on ne lui en reconnaît pas lorsqu'il s'agit d'un mot « vide » (certaines prépositions, les conjonctions, etc.). Il est d'ailleurs reconnu que cette définition ne permet pas de rendre compte adéquatement de plusieurs séquences traitées comme des mots (**eau-forte**, **pomme de terre**, **bonhomme**, **sur-** dans **surpasser**, **au**, etc.). En effet, elle ne fournit pas le moyen de déterminer s'il s'agit de mots, de groupes de mots ou de composantes de mot, à cause de l'ambiguïté du mot **sens** et du mot **idée** qui ne sont pas clairement définis. Ce sont les deux phénomènes relevés par Bally qui sont à la source de cette difficulté : l'unité graphique, soit le mot, contiendrait parfois plusieurs « unités de pensée », parfois une portion d'unité de pensée<sup>31</sup>. La prise en compte de ces phénomènes invalide la conception du mot en tant que plus petite unité de pensée.

---

<sup>31</sup> V. § 1.1 « La conception commune du mot ».

Or, « unité de pensée » pose autant d’incertitudes que « idée » et « sens ». En effet, même si unité de pensée semble être fondée sur la référence, on ignore à quelle réalité équivaut exactement ce que Bally nomme « unité de pensée » puisque ce n’est pas défini, car un mot, un syntagme et une composante de mot peuvent tous constituer une certaine « unité de pensée ». Il est donc impossible d’établir la différence entre les « unités de pensée » **table**, **re-**, **une maison blanche** et **tout de suite**. Les remarques de Bally soulèvent les problèmes de méthodes fondamentaux liés à l’analyse des composantes de mots tels que **gendarme**, **désunir**, **contredire** et **paratonnerre** de même que celles de **porte-avion**, **pomme de terre**, **faire-valoir**, **avant-bras**, **arrière-pensée**, **arc-en-ciel**, **qu’en-dira-t-on**, **avoir besoin**, **aigre-doux**, **ivre mort**, **suivez-moi-jeune-homme**, **je(-)ne(-)sais(-)quoi**, **oiseau de mauvais augure**, **personne sans domicile fixe**, etc. Puisqu’on n’a pas défini clairement le mot, on ne parvient pas en bon nombre de cas à délimiter ce qui constitue un mot, et non pas une composante de mot ou un syntagme syntaxique, c’est-à-dire une séquence de mots qui a une fonction dans une phrase. Par ailleurs, seul le sens référentiel est pris en compte, sans distinction du sens fondamental. C’est notamment le cas de la démonstration que Bally fait pour justifier que **tout de suite** formerait une seule unité de sens pour cause de son équivalence à *gleich* en allemand. Or l’équivalence référentielle d’une langue à l’autre ne tient pas lieu de critère d’analyse grammaticale valable.

### 2.2.2 La distinction entre mot et composante de mot

La définition traditionnelle du mot pose problème même dans le cas des mots dits « simples ». En effet, on ne distingue pas toujours catégoriquement le mot de ses composantes. Grevisse (G PGF 1989 : § 143), comme bien d’autres, voit un seul mot dans **des** et **du**, sans doute sur la base du fait que ces séquences s’inscrivent entre deux blancs. Il classe ces unités parmi les articles indéfinis ou les articles partitifs (*ibid.* : § 143 à § 146), comme s’ils appartenaient à cette classe de mots :



L'article partitif est :

**du** (*de l'*) pour le masculin singulier  
**de la** (*de l'*) pour le féminin singulier  
**des** pour le pluriel des deux genres.  
(G PGF 1989 : § 146)

Pourtant, **du** et **des** semblent bien compter deux mots ainsi que l'indique la comparaison avec l'emploi de l'article féminin, de même que l'association de l'article à la préposition : **au**, **à la**, **aux**, séquences qu'on ne classe pas dans la catégorie de l'article, mais qui mettent en cause une préposition et un article, même s'ils ne sont marqués que par une seule unité graphique. La comparaison de l'emploi en contexte des différents « articles partitifs » souligne le fait que les « partitifs » sont des syntagmes syntaxiques et non des mots puisqu'ils associent article et préposition :

<b>manger <i>du</i> pain</b>	<b>penser <i>au</i> pain</b>
<b>manger <i>des</i> noix</b>	<b>penser <i>aux</i> noix</b>
<b>manger <i>de la</i> confiture</b>	<b>penser <i>à la</i> confiture</b>
<b>manger <i>de l'</i>avocat</b>	<b>penser <i>à l'</i>avocat</b>
<b>manger <i>de l'</i>anguille</b>	<b>penser <i>à l'</i>anguille</b>

**Du** et **des** font place à **de la** au féminin singulier; ils font place à **de l'** lorsque suivis par un nom à initiale vocalique, et ce, qu'ils soient analysés comme des « articles partitifs » ou non. Cet accident sémiologique n'en fait pas des mots simples puisqu'ils impliquent toujours la valeur fondamentale de l'article de même que celle de la préposition. **Du** et **des** sont ainsi traditionnellement présentés aux côtés de **de la** et de **de l'**, qui ne sont pas des mots, mais des syntagmes composés d'une préposition et d'un article défini<sup>32</sup>.

---

<sup>32</sup> C'est d'ailleurs ce que reconnaît Grevisse : pour lui, l'article partitif « résulte de la combinaison ou de la fusion de la préposition *de* (qui abandonne sa valeur ordinaire) avec l'article défini *le, la, l', les* » (G PGF 1989 : § 146). Il persiste cependant à considérer que les deux mots mis en relation n'en forment qu'un seul.

Les mots que l'on classe parmi les « composés », tels que **bonhomme**, **grand-mère**, **petit-fils** et **eau-forte**, posent un problème analogue. Les auteurs, comme Grevisse (BU : § 179), Chevalier *et al.* (1964 : 55-56), Bruneau & Heuilly (1935 : 59), Éluerd (2002 : 237), Marouzeau (1968 : 25) postulent généralement que les composantes de ces séquences sont des mots<sup>33</sup>, ce qui revient à confondre systématiquement le mot avec le syntagme syntaxique, qui se compose de plusieurs mots, au moins de deux.

La définition du mot de Meillet, souvent citée, ajoute, au fait qu'il s'agit du signe d'une unité de sens, le fait qu'une telle unité est susceptible d'un emploi grammatical donné (Meillet *in* Marouzeau 1961 : s.v. *mot* / *in* Eluerd 2002 : 235 / *in* Buysens 1975 : 16). Il faudrait savoir cependant ce qu'on entend par « emploi grammatical », étant donné que ce terme peut recouvrir autant une fonction syntaxique qu'une fonction morphologique. Autrement dit, ce terme englobe autant les fonctions qui entrent dans la structuration de la phrase que celles qui entrent dans la structuration du mot. En l'occurrence, la définition de Meillet ne permet pas de distinguer le mot de ses composantes ni du syntagme syntaxique. En effet, une composante de mot (notamment le genre et le nombre) peut remplir une fonction morphologique et, en l'occurrence, avoir un « emploi grammatical ». Si cet emploi grammatical n'est pas distingué des fonctions syntaxiques, qui mettent en relation au minimum deux mots, distinguer le mot de ses composantes sur la base de ce critère est impensable. En outre, la définition de Meillet empêche de distinguer le mot du syntagme syntaxique, qui présente également une aptitude à un emploi grammatical, dans la mesure où un syntagme syntaxique peut remplir une fonction syntaxique :

***Il mange.***

***Pierre mange.***

---

<sup>33</sup> « Par la composition, la langue forme des mots nouveaux, soit en combinant des mots simples avec des mots déjà existants, soit en faisant précéder ces mots simples sans existence propre : *Chou-fleur*, *gendarme*, *pomme de terre*, *contredire*, *désunir*, *paratonnerre*. » (BU : § 179)

**Les hommes mangent.**

**Nous allons *au* hockey.**

**Nous allons *à la* messe.**

**Il**, **Pierre** et **Les hommes** sont des séquences sémiologiques qui manifestent toutes un sens et sont toutes susceptibles d'un emploi grammatical donné, c'est-à-dire d'une fonction syntaxique, en ce cas, la fonction de sujet. Cependant, **au**, **à la** et **les hommes** sont des syntagmes syntaxiques puisqu'il s'agit de séquences de plus d'un mot, tandis que **il** et **Pierre** sont des mots qui manifestent une seule et unique catégorisation grammaticale.

La définition du mot de Rey-Debove, plus complète que celle de Meillet, inclut une propriété susceptible de discerner le mot de ses composantes. Pour Rey-Debove, un mot possède non seulement un signe et un sens, mais il appartient aussi nécessairement à une classe grammaticale (1971 : 61) dite « partie du discours ». Malgré la circularité engendrée par cette affirmation (une classe grammaticale étant une catégorie de mot), l'appartenance à une classe grammaticale se manifeste dans le cas de certaines classes par une morphologie grammaticale caractéristique qui est régulièrement marquée par les désinences appropriées. Cela n'est cependant jamais le cas des composantes des parties du discours, car cette morphologie affecte sur le plan sémantique non pas les composantes du mot, mais l'ensemble du signifié marqué par les mots. Dans **Les productions**, ce n'est pas le suffixe **-tion** qui est au pluriel, mais l'intégralité du signifié marqué par les signes **pro-**, **-duc-** et **-tion**. Ces dernières équivalent donc à des composantes de mot typiques, qui n'ont pas de morphologie grammaticale; elles apparaissent catégoriquement distinctes des mots, unités comportant chacun leur morphologie.

La même chose vaut pour un mot simple ne comportant qu'un seul lexème : pour former un signifié marqué par un mot, ce lexème doit être associé à une morphologie grammaticale. C'est le mot ainsi constitué qui est affecté sémantiquement par la morphologie grammaticale. Aussi, dans **les tables**, c'est le signifié intégral du mot **table** qui est au pluriel, non le lexème **/-table-/** exprimé par le radical **-table-** puisqu'un lexème

est une composante de l'intégralité du signifié marqué par le mot et qu'une composante de mot n'a pas normalement pas de morphologie grammaticale.

Les composantes de mots ne présentent normalement pas d'aptitude à remplir une fonction en syntaxe<sup>34</sup>, ce dont convient Niklas-Salminen :

[...] en français, une phrase n'est pas produite à partir des morphèmes, mais à partir des unités codées les plus hautes (mots simples, dérivés, fléchis, composés, locutions). Les morphèmes ne sont donc pas tous sur le même plan dans la production de la phrase. Si l'on construisait des phrases avec des morphèmes, on produirait des mots. On construirait donc des mots comme des phrases, c'est-à-dire des unités non codées. Dès lors, rien n'interdirait de dire \**distribu-age*, qui a la même valeur que *distribution*. (1997 : 24)

En revanche, les composantes du signifié d'un mot entretiennent des relations les unes avec les autres (les « relations syntagmatiques », au sens saussurien du terme) pour constituer le signifié du mot, relations qui s'apparentent aux relations syntaxiques<sup>35</sup>.

L'appartenance à une classe grammaticale et l'aptitude à un emploi grammatical, dans la mesure où les fonctions syntaxiques et les fonctions morphologiques s'entremêlent, demeurent par contre des critères insuffisants pour définir le mot. D'une part, le syntagme syntaxique et la phrase peuvent appartenir à une classe de syntagmes syntaxiques ou de phrases. Les catégories de ces unités, bien qu'elles ne soient pas des parties du discours, sont, selon ce qu'on identifie comme la nature de leur support syntaxique, désignées par les mêmes termes qui répartissent les espèces de parties du discours : on parle de « syntagme nominal », de « syntagme verbal », de « phrase nominale », etc. Si les propriétés du mot reconnues par Meillet et Rey-Debove permettent de discerner le mot de

---

<sup>34</sup> Ce qui se traduit peut-être par ce que Meillet entendait par « emploi grammatical ».

<sup>35</sup> En effet, il serait possible, par exemple, de considérer que le suffixe **-ment** de **aimablement** remplit à l'égard de la séquence **aimable-** une fonction de modalisation similaire à celle qu'un adverbe remplit en syntaxe à l'égard d'un adjectif : **très aimable**.

ses composantes, elles ne permettent cependant pas de discerner le mot du syntagme syntaxique ni même de la phrase.

	Composante de mot	Mot	Syntagme syntaxique	Phrase
Assemblage de sons ou de lettres	(x) <sup>36</sup>	x	x	x
Sens	x	x	x	x
Appartenance à une classe grammaticale		x	x	x
Aptitude à un emploi grammatical (syntaxique)	x	x	x	

Si les mots se combinent pour former le flot continu du discours, cette combinatoire présente certaines limites qui laissent apparaître des conglomérats marquant des ruptures au cœur du discours, ce qui rend plausible l'existence d'une unité syntaxique maximale. Cette dernière coïncide avec ce qu'on désigne conventionnellement comme une phrase : « Traditionnellement, c'est la **phrase**, ou énoncé virtuellement complet, que l'on considère comme la plus longue structure à l'intérieur de laquelle on peut se livrer à une analyse grammaticale. Les relations entre les éléments et les groupes d'éléments grammaticaux à l'intérieur d'une phrase peuvent être totalement décrites en termes de la grammaire d'une langue donnée. » (Robins 1973 : 171) En posant la phrase en tant qu'unité syntaxique maximale, on ne peut soutenir que, contrairement au mot ou au syntagme syntaxique qui entre dans sa composition, elle ne puisse avoir de fonctions grammaticales (syntaxiques).

L'aptitude à un emploi grammatical (à une fonction syntaxique) concourt donc à discerner le mot et le syntagme syntaxique de la phrase. Le syntagme syntaxique, pour sa part, a normalement la propriété d'être un fait de discours qui a une fonction grammaticale à titre de composante de la phrase. C'est ce qu'illustre sa capacité à se substituer à un mot

---

<sup>36</sup> Les parenthèses signifient « possibilité de présence sémiologique », dans la mesure où ce ne sont pas toutes les composantes de mots qui sont marquées. Par exemple, le masculin singulier, par opposition au féminin pluriel, dans (**chien** / **chiennes**).

en syntaxe : **Ils mangent / Les hommes mangent**. Les propriétés dont se servent Meillet et Rey-Debove pour discriminer le mot de ses composantes, bien qu'elles constituent un bon départ puisque les composantes du signifié de mot ne peuvent remplir une fonction dans une phrase, demeurent insuffisantes pour distinguer le mot du syntagme syntaxique : le syntagme syntaxique, comme le mot, dispose d'un signifié marqué par un signe, bien que, contrairement au mot, il soit généralement une unité du discours, c'est-à-dire une unité qui n'est généralement pas emmagasinée en mémoire comme une association permanente d'un signe stable avec un signifié stable. En outre, il peut remplir une fonction syntaxique. Enfin, il adopte la catégorie grammaticale du mot qui sert de support de détermination syntaxique aux autres mots qui le structurent, de sorte qu'il se voit attribuer une catégorie grammaticale similaire à celles des parties du discours.

Meillet et Rey-Debove ont dégagé d'importantes propriétés du mot ou, plus précisément, des signifiés que sont les signifiés marqués par les mots, mais les auteurs de la tradition grammaticale ne les prennent généralement pas en compte, puisque la tradition grammaticale continue de tenir pour des mots les composantes de mot dont le signe et le sens se retrouvent dans d'autres mots. Par exemple, les unités généralement admises comme des affixes ou des radicaux par les spécialistes, telles que **arrière-**, **-pays-**, **avant-**, **-poste-**, **contre-**, **-appel-**, **sous-**, **-bois-**, **-vin-**, **-aigre-**, **-coffre-**, **-fort-**, **-bon-**, **-heure-** (BU : § 183), **-porte-**, **-avion-**, **-casse-** et **-noisette-**, sont systématiquement assimilés à des mots, dans des séquences telles que **arrière-pays**, **avant-poste**, **contrecoup**, **sous-bois**, **vinaigre**, **gendarme**, **coffre-fort**, **bonheur**, **porte-avion**, **casse-noisette**, etc. La pensée commune ne répugne pas à traiter **-coffre-** et **-fort-** comme des mots dans **coffre-fort** sur la base d'une sémiologie et d'une valeur sémantique analogues. Pourtant, techniquement, les grammairiens ne devraient pas considérer ces unités comme des mots puisqu'elles n'ont pas les mêmes caractéristiques que les mots. En effet, la combinatoire de ces unités se limite au cadre du mot qu'ils servent à former. La terminologie employée revient d'ailleurs à traiter ces unités comme des composantes de mots (affixes, radical, base, etc.).

Dans le même ordre d'idées, Chiss *et al.* affirment que « Les suffixes sont en général des morphèmes inséparables du terme de base (que serait *-iser* indépendamment de *caraméliser*, *vulgariser*...?), alors qu'un certain nombre de préfixes sont par ailleurs susceptibles d'un autre fonctionnement syntaxique (*sur* est préfixe dans *surévaluer*) mais se retrouvent aussi dans la classe des prépositions » (1992 : sous *dérivation*). Cela revient à dire que **sur-** préfixe et **sur** préposition seraient deux réalisations différentes d'un seul et même signifié. Malgré les apparences sémiologiques, le préfixe implique un signifié simple qui ne possède aucune aptitude syntaxique.

En plus d'être inaptes à remplir une fonction syntaxique, les composantes de mot ne peuvent normalement entrer en relation grammaticale avec d'autres mots dans une phrase. Cette condition ne se limite pas aux préfixes ou aux composantes grammaticales : elle concerne toute composante de mot, soit également les signifiés marqués par les radicaux et les suffixes. Par exemple, **vinaigre** associe deux unités lexicales – **/-vin-/** et **/-aigre-/** – qui ne sont pas catégorisées comme des mots contrairement à ce qu'on observe dans le cas de « **Ils nous ont servi un vin aigre** » où le dernier syntagme associe le substantif **vin** à l'adjectif **aigre**, ce qui ne produit cependant pas le même sens que **vinaigre** où les deux lexèmes s'associent dans le cadre d'un seul et même mot.

Ces composantes de mot, bien qu'elles aient le même signe qu'un mot, ne manifestent pas les caractéristiques de la partie du discours qui est en cause lorsqu'elles tiennent lieu de signifié de mot. Par exemple, il n'est pas évident que les unités **-porte-** et **-casse-** dans **porte-avion** et **casse-croûte** soient les verbes **porte** et **casse** au présent de l'indicatif. En effet, ils ne peuvent se mettre que difficilement au passé et au futur. En outre, ils ne peuvent pas entrer en rapport avec un sujet grammatical en syntaxe (**\*Il porte-avion**). Des séquences comme **porte-avion** et **casse-croûte** apparaissent donc comme des mots composés, non pas de mots comme l'affirme la tradition grammaticale (BU : § 179), mais de deux lexèmes associés à une morphologie grammaticale caractérisant un nom. En effet, les composantes de ces mots ne semblent pas présenter de variation morphologique possible; elles ne semblent pas non plus pouvoir entrer en relation syntaxique avec un autre

membre dans la phrase. **-Porte-** ne peut se conjuguer dans ce contexte et **-croûte-** n'est pas de genre féminin :

**\*Il porte-avion.**

**\*Il portait-avion.**

**\*Je casse-croûte.**

**\*Je cassais-croûte.**

Aussi ne devrait-on pas parler de mots lorsqu'il n'est question que de deux lexèmes qui tiennent lieu de composantes d'un mot dit « composé » : **-porte-**, **-avion-**, **-casse-** et **-croûte-** ne manifestent aucune possibilité d'alternance morphologique flexionnelle. Le premier élément de composition de ces types de séquence, élément qui s'apparente à un verbe, se présente généralement sous la forme de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Cette restriction ne correspond pas à la morphologie d'un verbe, dont la structure présente une possibilité d'alternance en personne, en nombre, en mode et en temps. Cette impossibilité d'alternance tient au fait que le signifié qui s'apparente à un verbe est associé de manière permanente au signifié « objet » dans la mémoire collective, ce que manifeste l'appréhension de l'ensemble comme un nom. En effet, **porte-avion** et **casse-croûte** sont deux noms de genre masculin et de nombre singulier ainsi que le confirme l'accord de l'adjectif et de l'article en rapport avec eux :

**Un porte-avion bombardé**

**Un casse-croûte léger**

De plus, ils ne peuvent avoir ni sujet ni objet en syntaxe.

D'ailleurs, le sens manifeste bien le fait que la détermination syntaxique opérée par l'adjectif porte sur le nom en cause pris globalement, non sur l'une ou l'autre de ses composantes lexicales. On ne peut généralement pas rapporter de détermination syntaxique



à des lexèmes comme **-porte-** et **-avion-** : **un porte-avion \*verte**<sup>37</sup>, puisque leur combinatoire se limite au niveau de l'unité « mot ». C'est ce que manifeste le fait que les signifiés **-porte-** et **-casse-** ne peuvent avoir ni sujet ni objet en syntaxe<sup>38</sup>. Ces composantes lexicales ne peuvent donc se déterminer en syntaxe, car, comme dans tous les autres cas ainsi que l'indique le sens perçu, c'est le nom qui est déterminé par l'adjectif, non ses composantes lexicales. Cela montre bien que la morphologie grammaticale qui en fait un nom intervient dans l'institution des rapports syntaxiques et conditionne sa fonction.

### 2.2.3 La distinction entre mot et syntagme syntaxique

Selon la tradition grammaticale, le syntagme est une unité composée de deux ou de plusieurs mots (BU : § 4 / Delotte et Villars 1962 : 10). Or, la confusion de certaines composantes de mot avec des mots affecte la distinction du mot et du syntagme ainsi défini<sup>39</sup>. En effet, la tradition grammaticale désigne comme des mots les composantes de ce qu'elle identifie comme mots composés appartenant à une classe de parties du discours, même pour celles qui ne manifestent pas les propriétés de cette classe (v. BU : § 545 à 557) :

---

<sup>37</sup> Bien que ce ne soit pas impossible, comme dans le cas de **lance-missiles nucléaires**, où **nucléaire** est incident à **missile** (voir des exemples d'emplois de ce terme à l'adresse Internet suivante : <http://www.wikistrike.com/article-les-russes-font-chauffer-leur-lance-missiles-nucleaires-95380753.html>)

<sup>38</sup> La distinction du mot de ses composantes a pour conséquence de simplifier efficacement la variabilité en nombre des noms composés. En effet, elle permet d'éliminer les nombreuses exceptions : les noms composés devraient porter la marque du nombre comme tout autre nom, c'est-à-dire à la fin du mot : **une table / des tables; un porte-avion /des porte-avions; un bonhomme / des bonhommes; un bon homme / de bons hommes;** etc.

<sup>39</sup> Pour la tradition grammaticale, l'épithète « syntaxique » pour « syntagme » est une redondance, étant donné que le syntagme se définit en tant que groupe de mots. Il ne pose pas ainsi de risque de confusion avec le syntagme défini en tant que combinaison d'unités plus petites. C'est pourquoi l'épithète « syntaxique » ne sera pas employée avec « syntagme » dans ce chapitre qui porte sur la tradition grammaticale.

La plupart des grammaires françaises limitent la description des noms composés à un petit nombre de classes morphologiques, telles que : PRÉPOSITION + NOM (*après-midi*); NOM + NOM (*timbre-poste*); ADJECTIF + NOM (*grand ensemble*); NOM + ADJECTIF (*amour-propre*); VERBE + NOM (*tire-bouchon*); NOM + de + NOM (*pomme de terre*); etc. (Michel Mathieu-Colas 1996 : 70)

Ainsi, **timbre**, **poste**, **ensemble**, **amour** et **bouchon** seraient des noms au même titre que **timbre**, **pomme** et **terre**. Pourtant, **timbre**, **pomme** et **terre** manifestent une morphologie grammaticale contrairement aux premiers. Les mots étant posés comme les unités constitutives des syntagmes (mot + mot = syntagme), on ne peut distinguer catégoriquement le mot du syntagme si l'on assimile certaines composantes de mot à des mots. Si, par exemple, des unités comme **timbre-poste** ou **tire-bouchon**, tout comme **porte-avion** ou **casse-noisette**, étaient composées de deux mots, elles devraient être classées comme des syntagmes. Cependant, il faudrait qu'elles soient effectivement constituées de mots, ce qui ne semble pas le cas puisque leurs composantes ne sont pas catégorisées comme des mots.

La définition traditionnelle de la composition souligne donc la difficulté que manifeste la délimitation du mot, de ses composantes et du syntagme. Le problème de méthode fondamental que pose la distinction et le classement des composantes de mots tels que **gendarme**, **désunir**, **contredire** et **paratonnerre** empêche de distinguer ces unités des signifiés plus complexes qui ont l'apparence de syntagmes, comme **hôtel de ville**, **pomme de terre** et **arc de triomphe** (ou **arc-en-ciel**). Dans le cas de **pomme de terre**, cela concorde avec le fait que **de** se comporte comme une préposition puisqu'il institue une relation entre deux mots et que les noms **pomme** et **terre** manifestent une morphologie grammaticale de genre et de nombre, ce qui fait qu'un adjectif peut déterminer alternativement l'un ou l'autre, avec un sens différent, contrairement à ce que manifestent normalement les véritables « noms composés ». On peut donc opposer nettement les deux séquences :

**Des pommes de terre cuites / Des pommes de terre cuites**

où l'accord de l'adjectif de même que le sens du syntagme signale une fonction différente. Cette séquence ne devrait pas être un « mot composé » puisqu'on se trouve en présence de trois mots ainsi que l'indique la catégorisation grammaticale et que ce sont les syntagmes syntaxiques qui, avec les phrases, sont normalement composés de mots. Certes, la référence change, mais cela n'invalide pas le fait que ces unités peuvent entrer en relation syntaxique avec autre chose. La référence change justement parce que le support de l'épithète diffère, ce qui arrivera pour n'importe quel syntagme : **un pantalon de soie vert** / **un pantalon de soie verte**. Par ailleurs, le fait que la détermination de **terre** puisse apparaître rebutante n'invalide pas pour autant le statut de syntagme à **pomme de terre**; cela vaut pareillement pour **système nerveux**, qui forme un syntagme même si la détermination de **nerveux** par un adjectif diverge de la référence anticipée : **un système très nerveux**. Dans le cas de **pomme de terre**, le figement porte sur la référence opérée par le syntagme, ce qui ne fait pas pour autant de ce dernier un mot. Il faut reconnaître tout de même que ce figement confère à ces syntagmes un statut de permanence dans la mémoire des locuteurs de la langue, ce qui les rapproche du statut du mot selon la conception commune.

Ce principe s'applique pareillement aux séquences suivantes, envisagées (voir BU : § 545) traditionnellement comme des mots qui sont composés de « mots » parce qu'on néglige de tenir compte du critère morphologique, alors que la variation morphologique d'au moins une composante de la séquence manifeste l'emploi de plusieurs mots constituant un syntagme :

<b>des choux-fleurs</b>	<b>des gentilshommes</b>
<b>des hôtels de ville</b>	<b>des lieux-dits</b>
<b>des arcs de triomphe</b>	<b>des oiseaux-mouches (§ 548)</b>
<b>des arcs-en-ciel (§ 549)</b>	<b>des vers à soie</b>

L'éventualité que la marque du pluriel soit un artifice causé par une mauvaise analyse ou, encore, par l'écriture reste à déterminer. Par exemple, on ne peut savoir si **choux-fleurs** est un composé ou un syntagme, puisque, dans les deux cas, la règle impose

l'accord de **chou** et de **fleur**. Il est pareillement pas impossible de déterminer si l'accord de **oiseaux** se fonde sur un rapport syntaxique dans **les oiseaux-mouches**, puisque le singulier comme le pluriel de **oiseau** ne s'entend pas si antéposé à une consonne. On pourrait soutenir que la prononciation de la marque du pluriel antéposée à une voyelle contribue à déterminer la présence d'une variation morphologique. Cela n'est toutefois pas patent : si on peut l'entendre dans certains emplois (**grands ensembles**; **femmes amoureuses**, etc.) on ne l'entend pas toujours, même pour des emplois évidents de mots connaissant cette variation (**des vaches à la campagne**, **des porcs américains**, etc.). En effet, l'usage apparaît fluctuant à cet égard pour une même expression ou le **s** peut s'entendre ou non devant une initiale vocalique (**grands oncles**, **aides-infirmier**, etc.). Il est tout à fait possible d'exprimer le pluriel sans marque positive même dans des contextes d'antéposition à une voyelle. Ce critère doit donc être utilisé avec prudence en bon nombre de cas. Par exemple, il est difficile de déterminer sur la base de la sémiologie si la marque **-s** dans **arcs-en-ciel** ou dans **vers à soie** manifeste bel et bien la présence d'une variation. L'impossibilité d'exprimer une variation dans ces contextes ne prouve pas l'inexistence du pluriel : cela peut découler de la possibilité d'exprimer le pluriel sans marque positive à l'oral, comme le fait le singulier, sans compter que le nombre du substantif est déjà marqué par le déterminant avec lequel il s'emploie en discours.

En fin de compte, les séquences constituées par plusieurs mots devraient être classées comme des syntagmes, non comme des mots. Cependant, on confère souvent à de telles unités un statut lexical équivalant à celui du mot. Ce prise de position se base sur la fréquence d'emploi qu'ont de telles séquences avec une valeur référentielle régulièrement employée par la communauté linguistique, de sorte qu'elle devient emmagasinée dans la mémoire collective, comme c'est le cas pour le mot. On doit se demander si le statut du mot devrait se fonder sur une base quantitative en fonction de la référence en cause, ou sur la base de la valeur qualitative propre ou intrinsèque (valeur fondamentale), en particulier en fonction du fait que le mot serait – du moins dans le cas des parties du discours variables – le signe d'un signifié qui comporte une seule morphologie grammaticale qui détermine son appartenance à l'une des parties du discours. Dans cette perspective, le syntagme est

nécessairement un complexe grammatical parce qu'il se compose de plus d'un mot grammaticalement caractérisé. Par conséquent, le syntagme met en cause plus d'une structure grammaticale morphologique.

De son côté, la composante du mot ne présente pas de morphologie grammaticale parce qu'elle est elle-même une composante morphologique, comme dans le cas du genre et du nombre pour le nom, soit intégrée dans une forme et une relation figées avec d'autres éléments pour former une unité qui fonctionne comme un mot simple avec sa propre morphologie grammaticale. Cette caractéristique est centrale en ce qu'elle s'applique à la majorité des unités classées communément comme mots. Elle remet en question la pertinence de les envisager comme telles si elles ne comportent pas cette propriété stricte. Traiter comme définitoire la présence d'une morphologie grammaticale propre à une classe de mots uniformiserait la réalité désignée par le terme « mot », ce qui présenterait l'avantage de rendre ce terme plus opératoire scientifiquement.

Par ailleurs, ces unités conservent leurs propriétés grammaticales et présentent l'aptitude à remplir des fonctions en syntaxe indépendamment du composé dont tient lieu le syntagme, ce qui caractérise le mot mais non ses composantes. Par exemple, **pomme**, comme tout autre mot, conserve sa morphologie grammaticale propre et sa nature de substantif aussi bien dans la séquence **pomme de terre** qu'en dehors de cette séquence :

**Des sacs de *pommes* par terre / Des sacs de *pommes* de terre.**

Comme tous les autres noms, **pomme** présente l'aptitude à constituer d'autres syntagmes analogues, comme **pomme de pin**, **pomme d'Adam**, **pomme de douche**, etc. Certes, le référent diffère en chaque cas, mais non la valeur immanente du mot **pomme**. De plus, dans les séquences suivantes, la réaction de l'accord en genre et en nombre de **cuite** par **pommes** ou par **terre** indique avec certitude que ces deux mots conservent leur genre et leur nombre

et que chacune des deux composantes du syntagme peut servir de support à un adjectif, ce qui n'est pas normalement le cas des composantes lexicales du mot :

### **Des pommes de terre cuites / Des pommes de terre cuite**

#### **2.2.4 Le processus de composition**

D'après Chevalier, Brunot reconnaît une locution verbale comme un cas de composition par le fait que « les idées exprimées par les mots qui la constituent sont devenues inséparables et forment un tout unique » (Brunot *in* Chevalier *et al.* 1964 : § 444). Or, comme il a été mentionné dans le chapitre précédent (v. « Le figement », chap. 1, § 1.4.3.1), l'inséparabilité est un critère intuitif qui relève d'une décision arbitraire de l'analyste, de même que l'idée de « former un tout unique ». La composition se définit généralement comme un processus qui réunit deux ou plusieurs mots, ce qui devrait normalement, en termes de la tradition, constituer un syntagme. (Molino 1985 : 21 / BU : § 179 / Lehmann & Martin-Berthet 1998 : 110 / Bruneau et Heuilly 1949 : 59). Une telle conception justifie chez Bescherelle le classement des locutions prépositionnelles dans la catégorie des prépositions formées de plusieurs mots : **à travers, autour de**, etc. (Bescherelle 1984 : 60), ce qui revient à assimiler des syntagmes à des mots. Le BU, plus prudent, préfère envisager les locutions non pas comme des adjectifs (*ibid.* : § 693) : **un commissaire bon enfant**; des adverbes : **Au-delà, çà et là, tout de suite** (*ibid.* : § 2021); ou des prépositions : **à cause de, auprès de** (*ibid.* : § 2240), etc., mais plutôt comme un équivalent de ces parties du discours, car ces analyses vont à l'encontre du fait que chacune des parties du discours est définie comme un type de mot et que les mots sont en règle générale séparés par des blancs. Le *Lexis* manifeste la même prudence en ce qui concerne les « locutions verbales » (1992 : s.v. *locution*). Bien qu'une « locution » puisse remplir la même fonction qu'un adjectif, un adverbe ou une préposition, elle n'est pas pour autant de cette nature, malgré ce que sous-entend le terme « équivalent » employé par le BU. C'est notamment le cas du syntagme prépositionnel **tout à coup** qui modifie le verbe **arriva** et

qui remplit la même fonction syntaxique qu'un adverbe comme **soudainement**, ainsi que l'indique la substitution :

**Il arriva tout à coup. / Il arriva soudainement.**

Ces réflexions tendent donc à établir que ces unités seraient de même nature parce qu'elles remplissent une même fonction syntaxique. Pourtant, on ne peut certainement pas déterminer la nature sur la seule base de la fonction puisque des unités de natures diverses peuvent se substituer l'une à l'autre quand elles remplissent une même fonction syntaxique :

**Pierre travaille / Il travaille;**

**Il vient souvent / Il vient le matin;**

**Il parle à Marie / Il lui parle;** etc.

Certes, le changement de fonction syntaxique des mots composant les syntagmes que sont les locutions dites « figées » peut modifier considérablement la référence opérée, comme c'est le cas de **pomme de terre cuite**, selon que l'adjectif **cuite** détermine **pomme** ou **terre**. Toutefois, le critère de la référence ne permet pas de caractériser la nature d'un mot. C'est la valeur intrinsèque marquée par le mot, valeur qui, par sa constance, donne au mot sa valeur de signe d'une partie du discours, laquelle persiste malgré la variation référentielle. Associée à d'autres mots, cette valeur fondamentale permet d'opérer diverses références qui n'affectent ponctuellement cette valeur. Le fait de paraphraser **cuisinier** par **homme qui fait la cuisine** ne fait pas pour autant de cette dernière séquence un mot, même si elle renvoie au même référent. Le fait de remplacer **pomme de terre** par **patate** ne fait pas davantage de **pomme de terre** un mot, même si le référent est le même dans les deux cas. C'est un fait d'observation que la référence d'un mot peut changer selon le contexte où il est employé, ce qui n'est pas la manifestation d'une variation de sa valeur fondamentale propre. Plus précisément, le sens référentiel d'un mot varie à chacune de ses exploitations

en discours. C'est pourquoi les mêmes mots expriment une référence différente si l'on modifie leur position ou leur fonction dans la séquence qu'ils servent à constituer :

**le fils de son ami / l'ami de son fils**

**le chat mange la souris / la souris mange le chat**

**les hommes pauvres se reposent / les hommes, pauvres, se reposent / les  
pauvres hommes se reposent.**

### 2.2.5 Le figement

Certains syntagmes – par exemple les locutions, expressions, idiomes – qui peuvent remplir la même fonction syntaxique qu'un mot, sont traditionnellement vus comme figés par l'usage. Ce figement, défini en tant que « processus linguistique qui, d'un syntagme dont les éléments sont libres fait un syntagme dont les éléments ne peuvent être dissociés » (DL : s.v. *figement*), ferait en sorte que l'on considère que des syntagmes auraient un statut lexical équivalant à celui du mot. La question consiste à savoir en quoi consiste précisément ce statut. D'ailleurs, les ouvrages de référence offrent peu ou pas de précisions sur ce processus et les ouvrages spécialisés sur la question ne le définissent pas clairement non plus. La difficulté tient principalement des tentatives de caractériser les syntagmes figés sous l'angle de leur structure, que l'on tend à ramener à celle du mot, de sorte qu'on ignore à quelle réalité correspond exactement une séquence intuitivement vue comme figée ni quel serait le statut de la locution en regard des syntagmes non figés. Les critères utilisés<sup>40</sup>, comme celui de la non-compositionalité ou, encore, celui de la détermination syntaxique, ne contribuent pas à distinguer la locution d'un syntagme non figé puisque certains de ces syntagmes comportent également un sens global qui ne résulte pas du simple produit de ses parties.

---

<sup>40</sup> Voir « Les critères du figement », section 1.5.3.1.1.



D'ailleurs, les composantes des syntagmes dits figés ne sont pas moins susceptibles de déterminations syntaxiques que les syntagmes dits libres, ce qui, tel qu'il a déjà été démontré (v. « Le figement », chap. 1, § 1.4.3.1), confirme que ces séquences sont des syntagmes, car les relations syntaxiques mettent normalement en cause des mots comme unités minimales de structuration<sup>41</sup>. Aussi les composantes de la phrase peuvent être des mots ou des syntagmes :

**avoir faim / avoir très faim**

**avoir besoin / avoir très grand besoin**

**faire long feu / il ne fera pas très long feu**

Cela est sans compter que, contrairement à la composante de mot qui s'apparente lexicalement à un verbe dans **casse-noisettes**, **porte-avion**, etc., dans ces « locutions » verbales, le verbe est conjugué :

<b>j'ai besoin</b>	<b>j'avais besoin</b>	<b>j'aurai besoin</b>
<b>tu as besoin</b>	<b>tu avais besoin</b>	<b>tu auras besoin</b>
<b>il a besoin</b>	<b>nous avons besoin</b>	<b>il aura besoin</b>
<b>nous avons besoin</b>	<b>nous avons besoin</b>	<b>nous aurons besoin</b>
<b>vous avez besoin</b>	<b>vous aviez besoin</b>	etc.
<b>ils ont besoin</b>	<b>ils avaient besoin</b>	

---

<sup>41</sup> Certaines unités catégorisées comme des composantes de mots semblent pouvoir se retrouver en fonction syntaxique : **Je suis anti.** / **C'est extra.** Étant donné le très peu d'occurrences de ces emplois, une vérification du statut de composantes de mots pour de telles unités s'impose, qui semblent plutôt correspondre à des mots, impliquant une valeur conceptuelle qui implique comme seule composante lexicale ce qui est habituellement employé dans un complexe lexical : **antidote**, **extraverti**, etc.

Par ailleurs, chacun des mots qui composent ces unités peuvent commuter avec d'autres unités pouvant remplir la même fonction syntaxique, ce qui s'applique normalement pas aux composantes de mot :

<b>pommes de terre</b>	<b>avoir besoin</b>
<b>pommes de route</b>	<b>avoir faim</b>
<b>pommes de pin</b>	<b>avoir soif</b>
<b>pommes d'api</b>	<b>avoir coutume</b>
<b>pommes d'amour</b>	<b>avoir envie</b>
<b>pommes du paradis</b>	<b>avoir l'air</b>
<b>pommes d'orange</b>	<b>avoir peur</b>
<b>pommes de terre</b>	
<b>cerises de terre</b>	
<b>chemins de terre</b>	
<b>pots de terre</b>	
<b>routes de terre</b>	

Cette confusion entre le syntagme syntaxique et le mot est fortement implantée dans les sciences du langage sur la base de la notion de « figement » ou de celle de « lexicalisation » que manifesterait certains syntagmes syntaxiques employés fréquemment dans l'usage pour renvoyer à un même référent, ce qui leur vaut une valeur analogue à celle du mot ou encore, dans le cas des syntagmes syntaxiques « figés » dits « locutions », d'une « [...] unité intermédiaire entre le mot et les schèmes syntaxiques comme le syntagme et la phrase ». (Molino 1985 : 21) Gaatone note que la locution « semble se comporter comme un mot tout en se donnant des allures de syntagme. » (1997 : 167) Il va de soi qu'elle se comporte comme un mot si l'on considère qu'elle remplit la même fonction syntaxique qu'un mot. Il va également de soi qu'elle se comporte comme un mot sous l'angle de son rapport permanent avec une classe référentielle donnée. C'est ce rapport permanent emmagasiné dans la mémoire collective que semble traduire la notion de

figement. Cependant, on ne définit pas cette structure intermédiaire, pas plus que les autres unités auxquelles elle s'opposerait comme le mot, le syntagme ou la phrase.

Cette absence de définition fait que parfois on parle indistinctement de mots composés, de syntagmes syntaxiques figés et de locutions, ce dont témoigne par exemple le titre de cet ouvrage à ce sujet, *Les expressions figées en français? Noms composés et autres locutions* de Gaston Gross (1996), qui assimile les noms composés aux locutions, mais qui définit par ailleurs la locution comme un syntagme syntaxique : « Une locution est un syntagme (nominal, verbal, adjectival, adverbial) dont les éléments composants ne sont pas actualisés individuellement et qui forme un concept autonome, que le sens global soit figé ou non. » (*Ibid.* : 154)

Ainsi, les composantes de la locution ne seraient pas autonomes parce qu'elles formeraient un signifié analogue à celui d'un mot et qu'elles ne seraient ainsi actualisées que dans le cadre de ce syntagme, conçu comme figé dans le lexique. Or, l'analogie avec le mot ne se produit que sur la base de quelques caractéristiques, non pas nécessairement sur la base de la structure et c'est particulièrement ce qui complique l'analyse : les catégories linguistiques doivent se rapporter à des structures typiques. Le figement de ces syntagmes syntaxiques se limite à la permanence de leur rapport pour opérer une référence donnée<sup>42</sup>. Le figement est donc référentiel et ne change pas le fait qu'il s'agisse de syntagmes syntaxiques et non de mots. Ce raisonnement vaut notamment pour les séquences dites « locutions ». Le terme de « locution » semble si évident qu'on n'éprouve même pas la nécessité de le préciser en tant que phénomène. On a même conçu des dictionnaires de locutions sans se soucier de se donner une définition de telles séquences, qu'il s'agisse, par exemple, du *Dictionnaire français-anglais de locutions et expressions verbales* (Dubois et al. 1973), ou de *Locutions et proverbes d'autrefois* (Lagane 2008).

---

<sup>42</sup> Ce figement peut toutefois rendre possible un changement de structure interne conduisant à la création d'un nouveau mot, comme c'est le cas pour **aujourd'hui** ou **maintenant**.

Cependant, rares sont les ouvrages qui expliquent ce qu'on entend précisément par *figement* ou par *lexicalisation* dans la formation de ces « locutions ». On s'en tient à une conception purement intuitive de la chose. Souvent, le fait que l'on confonde d'une part la nature et la fonction de telles séquences ou, d'autre part, leur sens intrinsèque et leur sens référentiel, contribue à l'ambiguïté du terme ainsi qu'on le reconnaît parfois : « La réalité grammaticale de la locution reste bien vague, on le sait, malgré son ancienneté liée à la tradition des grammairiens latins [...] ». (Fiala *et al.* 1997 : 255) De telles séquences manifestent les mêmes propriétés que ce qu'on appelle un syntagme, c'est-à-dire « un groupe de mots formant une unité à l'intérieur de la phrase » (BU : § 4, no 3). Aussi ignore-t-on à quel fait se rattache exactement une locution et en quoi elle se distingue d'un mot et d'un syntagme, ou encore de la phrase puisqu'on recense même parfois des « locutions-phrases » comme **Mon œil!** (Rey 1987 : VIII)

Comme le signale Rey dans l'introduction au dictionnaire des expressions et locutions, « le "mot", pas plus que la "locution", n'est une réalité nettement appréhendée; il s'agit là, en fait, de notions traditionnelles, commodes, indispensables, mais peu claires ». (1987 : V) Le flou de la définition et du classement des « locutions » s'explique justement par des faiblesses méthodologiques issues de l'importation dans le domaine scientifique d'un concept de la pensée commune sans adaptation. Ces faiblesses se traduisent notamment par l'absence de définition valable de la nature et des fonctions d'un mot, de même que par l'absence d'une distinction opératoire entre sa valeur intrinsèque – celle qui est stable parce qu'elle tient de sa constitution propre – et sa valeur d'emploi variable selon l'orientation que le contexte auquel il s'associe donne à la référence, valeur qui permet d'accéder à la valeur fondamentale.

En effet, aucune définition claire de la locution ni des autres unités dites figées n'est proposée en lexicographie, en grammaire ou en lexicologie. Par exemple, le *Lexis* définit la locution comme un « Groupe figé de mots constituant une unité sur le plan du sens » (Dubois 2002 : s.v. *locution*), une définition analogue à celle d'autres ouvrages comme le *PLI 1987*, qui définissait la locution de cette manière : « Groupe de mots figé constituant

une unité sur le plan du sens » (1987 : s.v. *locution*), le TLF : « Groupe de mots constituant un syntagme figé » (s.v. *locution*), ou le PRÉ : « Groupe de mots (syntagme ou phrase) fixé par la tradition, dont le sens est souvent métaphorique, figuré » (s.v. *locution*). Ces définitions reflètent le consensus qui a cours chez les lexicographes et selon lequel une locution est une unité qui résulte d'un processus de composition de mots qui serait figé par l'usage. Cependant, on ne définit pas explicitement ce qu'on entend par « composition » et par « figement ». Cette caractérisation de la locution comme un syntagme syntaxique figé est donc purement intuitive et se révèle insatisfaisante dans la mesure on ne parvient pas à distinguer catégoriquement ces unités du syntagme syntaxique, car elles sont également constituées d'un groupe de mots formant une unité de sens selon l'acception traditionnelle. De plus, la notion de figement ne permet pas non plus de départager clairement ce qui constituerait un syntagme syntaxique figé de ce qui serait un syntagme syntaxique non figé. Comme le faisait remarquer Gross, même le *Dictionnaire de linguistique* demeure flou quant à la notion de figement (1996 : 3-4), une difficulté qui est accentuée par « la terminologie particulière propre à certains linguistes, laquelle est le reflet de points de vue théoriques différents [...] E. Benveniste a introduit le terme de **synapsie** [...] A. Martinet a forgé le mot **synthème** [...] B. Pottier (1987) emploie le terme de **lexie composée** [...] » (*Ibid.* : 5) Toutefois qu'en est-il exactement dans le cas des locutions de ces notions de « composition » et de « figement » qui proviennent de la tradition lexicologique et grammaticale.

Les termes de « locution », de « lexicalisation » et de « figement » désignent des phénomènes d'ordre psycholinguistique recensés en lexicographie, en terminologie ou en traduction, mais qui ne sont appréhendés qu'intuitivement en tant que réalité linguistique. En effet, ces phénomènes « fournis par la tradition » (CLG : 172) sont corollaires à une forte fréquence d'emploi, mais ne semblent se rapporter à aucune réalité distincte de celle du syntagme syntaxique du point de vue de la sémantique lexicale et de la sémantique grammaticale. Grunig aboutit à la même conclusion :

[...] les locutions ne sont pas à définir comme un phénomène à fondement essentiellement linguistique, mais comme un phénomène à fondement psycholinguistique et plus exactement mémoriel.

Une locution serait un syntagme complexe inscrit durablement en mémoire et, inversement, tout syntagme complexe ainsi mémoriellement inscrit serait une locution. (1997 : 223)

En effet, hormis l'inscription durable en mémoire, les critères syntaxiques et sémantiques employés par les spécialistes pour caractériser les locutions ne permettent pas de séparer ces séquences de celles qui n'en sont pas, car ces critères s'appliquent indifféremment aux séquences dites « figées » et aux séquences dites « libres » (v. « Le figement », chap. 1, § 2.4.3.1). Fiala *et al.* concluent par ailleurs que « l'intuition de locutionnalité » (1997 : 282) relèverait de « La perception des syntagmes récurrents dans certains discours ou types de discours, des collocations, qui n'ont pas nécessairement des propriétés syntaxiques ou sémantiques particulières, mais qui ont en revanche des caractéristiques fréquentielles renvoyant à des éléments terminologiques dans un discours technique, mais aussi à des tics de langage ou des signes de reconnaissance » (*idem.*).

Bien que le fait de référer à un objet donné produit fréquemment des changements de sens, (**plume**, « organe » → « outil »), la fréquence ne confère pas nécessairement une nature particulière à des unités linguistiques<sup>43</sup>, pas plus que ne le fait le référent auquel elles renvoient dans l'emploi, cela même dans le cas d'une métaphore. Ce n'est pas le référent ni la fréquence qui intervient dans la constitution d'un mot, d'un syntagme syntaxique ou d'une phrase, mais bien les composantes qui les constituent. La mise à l'écart de ce fait en linguistique et en lexicologie explique qu'on ne soit pas parvenu à définir adéquatement le mot pour le discriminer nettement des séquences qu'il permet de constituer en syntaxe et ne pas confondre sa valeur intrinsèque avec la valeur référentielle des séquences où il figure. À cause des complications relatives à la conception de la composition et de la

---

<sup>43</sup> Un mot n'est pas moins un mot pour cause d'utilisation peu fréquente par rapport à un autre mot. Toutefois, il faut reconnaître que la fréquence peut déclencher un processus à long terme qui peut conduire à la création d'un nouveau mot à partir d'un autre mot, comme dans le cas de l'évolution du substantif latin *homo* en un pronom en français (**on**).

lexicalisation, la lexicologie laisse en flottement le statut de toute une série de séquences dites locutions. Ce problème s'étend également au figement de certaines unités désignées par les termes de (locution, expression, lexie, etc.), de sorte que le mot et le syntagme syntaxique sont confondus avec la phrase<sup>44</sup>. Le figement apparaît fondé sur le fait qu'une communauté mémorise une séquence linguistique en l'associant de manière permanente à une classe référentielle donnée. Pour cette raison, des séquences mémorisées par la communauté linguistique méritent d'être recensées. Cependant, différencier structurellement les unités figées des unités non figées est infructueux : toutes les unités linguistiques supérieures au mot peuvent s'associer en permanence à une référence donnée; cela va du syntagme syntaxique à la phrase, comme c'est le cas des maximes et des proverbes; on pourrait même considérer figées les œuvres littéraires, ce qui dépasse largement le cadre de l'analyse grammaticale.

### **2.2.6 La distinction entre mot et phrase**

Le BU définit la phrase comme « un assemblage logiquement et grammaticalement organisé en vue d'exprimer un sens complet » (BU : § 2). Plus précisément, dans le cas de la phrase du langage parlé, il s'agit d'un assemblage de mots, c'est-à-dire « des sons ou assemblages de sons formant un sens ». Comme on l'a déjà établi, cette conception du mot ne suffit pas à le définir précisément. Un mot peut d'ailleurs faire phrase s'il est employé indépendamment de tout autre mot, ce qui implique que la phrase soit définie comme une séquence de mots grammaticalement indépendante :

- **Tu viens demain?**
- **Oui. Pourquoi?**
- **Parce que.**

---

<sup>44</sup> Seule la confusion entre le mot et le syntagme ou la phrase est exposée ici. La confusion entre le syntagme et la phrase, étant donné qu'elle intéresse principalement la syntaxe, n'est pas traitée dans le cadre de cette thèse.

Dans cet exemple, les phrases **Oui.** et **Pourquoi?** sont formées d'un seul mot, tandis que **Parce que** en présente deux<sup>45</sup> et **Tu viens demain?** de trois.

Le mot forme donc également un « sens complet » d'un point de vue grammatical lorsqu'il fait phrase à lui seul. Il ne semble donc pas exister d'opposition très nette entre le mot et la phrase. Comme le traduit l'absence d'analyse de phrase composée d'un seul ou de plusieurs mots, les ouvrages traditionnels semblent écarter la question, notamment à cause de la conception trop restrictive du modèle de phrase considéré correct, soit celui étant doté d'un sujet, d'un verbe et d'un complément : **je mange une pomme.** Une telle approximation rend pas possible le partage clair de la morphologie de la syntaxe, qui sont respectivement le lieu de la constitution des mots et le lieu de la constitution des phrases en discours, de sorte que certains spécialistes préfèrent parler de « morphosyntaxe », pour éviter cette distinction dans d'autres approches théoriques (v., par ex., Chiss *et al.* 2001 : 38).

### **2.3 L'analyse de la structure sémantique du mot**

Une définition satisfaisante du mot implique nécessairement une identification du type de composantes sémantiques qui entrent dans la formation du signifié qu'il marque, puisque la nature et le rôle de ces composantes devraient intervenir dans cette définition. Elle exige donc que l'on prenne en considération les composantes sémantiques du mot et les relations qui s'instituent entre ces composantes, si tant est que le mot symbolise une structure sémantique spécifique. Les définitions proposées comportent une lacune que manifeste le fait qu'on néglige la valeur grammaticale qui est responsable de la catégorisation du mot, soit, par exemple, ce qui fait que **marche** ou **mange** est un verbe ou un nom selon le cas. En lexicologie, on identifie bien la valeur lexicale (c'est-à-dire la valeur particulière) qui oppose les mots les uns aux autres au sein d'une même catégorie,

---

<sup>45</sup> Ou d'au moins deux mots : il conviendrait de vérifier si **parce** ne serait pas deux mots artificiellement assimilés à un mot sur la base de l'unité graphique.



c'est-à-dire la valeur qui fait que **manger** diffère du verbe **marcher**, ou que **chaise** diffère du nom que **table**, mais non pas ce qui fait que le mot est un verbe, un nom, un adverbe ou une préposition, ce que reconnaissait d'ailleurs Delotte & Villars pour le verbe : « Le radical, comme l'infinitif, indique de quelle action il s'agit, la distinguant de toutes les autres. » (1962 : 15) (V. également « La composante grammaticale », chap. 6, § 6.3.2; Ouellet 2005 et Parent 2001)

### 2.3.1 La structuration grammaticale du mot

Les problèmes que pose la définition traditionnelle des parties du discours<sup>46</sup> relèvent de l'analyse de la valeur grammaticale des mots. En effet, cette définition soutient que certains mots seraient plus valables que d'autres. Ce statut hiérarchique élevé concerne particulièrement les noms et les verbes, qui sont considérés « pleins », « sémantiques » ou « lexicaux », c'est-à-dire dotés d'un contenu ou, plus précisément, d'un signifié lexical, contrairement aux mots dits « vides » ou « grammaticaux », comme les prépositions et les pronoms (Delotte & Villars 1962 : 13 / Casteilla 1978 : 9-10 / Bescherelle 2006 : 291-294 / Bruneau & Heuilly 1935 : 48 / Larive 1920 : 44-45 ). Le concept de « grammaticalisation », concept défini, à l'origine par Meillet comme un « procédé qui attribue à un mot jadis autonome un caractère grammatical » et qui fait l'objet d'une littérature abondante, demeure d'actualité. Autrement dit, l'explication de l'origine de la préposition **sauf**, mot qui appartient à une classe généralement considérée grammaticale, peut s'expliquer comme la grammaticalisation de l'adjectif **sauf**, qui appartient à une classe considérée lexicale et qui aurait été vidée de son sens. La grammaticalisation d'une unité s'expliquerait donc par la perte de son sens lexical au profit de l'acquisition d'un sens grammatical. (V. notamment Marchello-Nizia 2006)

---

<sup>46</sup> Cette conception sera reprise intuitivement par les approches modernes.

Comme le signale Tutescu, la distinction entre sens lexical et sens grammatical n'est guère nouvelle, correspondant à la distinction aristotélicienne du sens matériel et du sens formel. (1979 : 152) Cette distinction confère donc aux mots « grammaticaux » la valeur d'une « forme » dénuée de sens parce qu'ils ne renvoient pas à une réalité palpable, contrairement aux noms et aux verbes, qui seraient des mots purement matériels à cause de la référence plutôt concrète, ces mots servant à exprimer la substance (nom sujet) et la caractérisation de cette substance (verbe prédicat ou support d'un syntagme verbal dans cette fonction). Pourtant, les mots<sup>47</sup> sont classés dans des catégories fondées chacune sur une propriété commune qui leur procure une valeur générale associée à une valeur particulière ou, en d'autres mots, une forme générale de signification associée à un contenu distinct. C'est cette valeur lexicale particulière qui les discriminent les uns des autres au sein d'une même catégorie. Par exemple, la valeur particulière du nom **rouge** le distingue des autres noms de couleur **vert**, **bleu**, **jaune**, etc., valeur qui distingue ces mêmes noms des autres noms tels que **justice**, **forêt**, **coupe**, etc. En d'autres mots, tous les mots, quels qu'ils soient, possèdent une valeur catégorielle (grammaticale) qui tient de leur forme sémantique et une valeur matérielle qui tient de leur valeur lexicale. Cette distinction était déjà reconnue au Moyen Âge.

Les modes de signifier sont les corrélats vocaux des propriétés communes ou générales des choses. Ainsi si les mots *dolor* (souffrance) et *doleo* (je souffre) signifient tous deux une chose particulière, distincte par exemple de celle que signifient les mots *albedo* (blancheur) et *albet* (il blanchit), ces mots signifient cette chose sur des modes différents : ils sont porteurs, outre leur signifié correspondant à cette chose particulière, de modes de signifier qui correspondent à des propriétés générales de ces choses : ainsi les mots *dolor* et *albedo* consignent les propriétés de singularité, de permanence, etc., qui font de ces mots des noms substantifs singuliers, alors que les mots *doleo* et *albet* consignent des propriétés de mouvement de temps présent, etc., qui font de ces mots des verbes au présent. Or si *dolor* et *doleo* se construisent différemment, ce n'est évidemment pas à cause de leur signifié car celui-ci leur est commun, mais du fait de leurs modes de signifier, qui diffèrent [...] (Rosier 1984 : 22)

---

<sup>47</sup> Du moins, les mots français.

Il faut écarter au départ une conception sommaire du sens des formes grammaticales consistant à penser que leurs différences reflètent exactement des différences entre les éléments du monde réel. Il y aurait, dans la nature, des « hommes », des « animaux » et des choses dotés de « qualités » et qui feraient ou subiraient des « actions »; le nom aurait pour fonction de désigner les hommes, les animaux et les choses, l'adjectif exprimerait les qualités et le verbe les actions.

Cette vue simpliste a été réfutée dès le Moyen Âge. Le philosophe Abélard, au XII<sup>e</sup> s., enseignait déjà en se fondant sur le grammairien Boèce, consul en 510, que le nom et le verbe peuvent signifier la même chose (avoir le même référent), comme en latin le nom *dolor* (la douleur) et le verbe *dolere* (souffrir); mais ils signifient d'une manière différente; les classes grammaticales sont des manières de signifier (*modi significandi*). (Bonnard 1982 : 134)

La mise à l'écart de la valeur lexicale, comme le fait souvent l'analyse lexicologique dans le cas des noms et des verbes, occulte le rôle de la valeur grammaticale qui fait que ces mots appartiennent à une classe et constituent de ce fait ce type d'unités. Cette lacune, comme le signale Heidegger, peut tenir du fait qu'elle est difficilement saisissable :

Le sujet qui vit dans le discours signifiant et qui s'adonne par lui aux objets ne prend pas une conscience actuelle de la forme significative. C'est dans la réflexion seulement que ce contenu délicat des significations se trouve repéré. Ce contenu formel se présente dans les *modi significandi*. Ces catégories significatives constituent les diverses « parties du discours » (*partes orationis*). Par cette expression, il faut entendre toutefois non pas la stature sonore du discours, le profil des mots, mais les catégories non sensibles de signification logique, car c'est ainsi que Duns Scot le caractérise. (Heidegger 1970 : 154)

Par exemple, la tradition grammaticale tend à définir le nom comme un concept qui sert à « désigner des choses », à « nommer les êtres animés et les choses », « choses » qui incluent « non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc. » en se basant sur la référence qu'il permet d'opérer, même si un pronom permet d'opérer les mêmes références et que cela ne l'oppose pas au nom. Or, si on oppose le nom **pendant** :

**Elle a perdu un *pendant* d'oreille.**

l'adjectif participe **pendant** :

**Son procès est *pendant*.**

le verbe **pendant** :

**En *pendant* son manteau au crochet, il fit tomber son chapeau.**

la préposition **pendant** :

**Ils sont arrivés *pendant* la nuit.**

qui impliquent tous l'action de pendre, cela ne dissocie pas le nom du participe actif<sup>48</sup>, de l'adjectif verbal, ni de la préposition qui en sont des homonymes. La définition qu'on donne du nom ne le discrimine donc pas explicitement des autres classes de mots.

Faute d'identifier explicitement les notions qui constituent la composante grammaticale du mot et d'en apprécier le rôle, on limite fréquemment la liste des éléments constitutifs du signifié marqué par le mot aux éléments lexicaux, ce qui est lié au fait que souvent les notions grammaticales qui font partie des mots d'une catégorie ne sont pas marquées positivement par le signe. Par exemple, on réduit généralement les constituants du mot à la racine et aux affixes, la racine (ou le radical) étant envisagée comme la partie stable et fondamentale du mot. Ainsi un mot comme **pâleur** sera décrit comme comportant deux composantes sémantiques, soit le lexème marqué par **/-pâl-/** et le morphème lexical marqué par **/-eur/**. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que ces éléments sont les plus

---

<sup>48</sup> Traditionnellement « participe présent ».

manifestes, tant sémantiquement que sémiologiquement : leur valeur est généralement plus concrète que celle des notions grammaticales et cette valeur est toujours marquée par un signe. Pour cette raison, il est naturel qu'on juge intuitivement la valeur lexicale comme la partie essentielle ou, encore, la notion fondamentale que représente le signifié exprimé par ce mot (Pessonneaux & Gauthier 1947 : 26 / Marouzeau 1968 : 24). Pour leur part, les affixes servent à modifier le sens des « mots », lequel est assimilé à la valeur que marque leur radical, si bien que lorsqu'on parle du sens d'un mot, on ne retient souvent que sa valeur lexicale en oubliant qu'il met aussi en cause des notions grammaticales (Marouzeau 1968 : 24 / Charaudeau 1992 : 67 / Chiss *et al* 1992 : 130). Marouzeau va même jusqu'à parler de « mot-racine », c'est-à-dire de « celui dans lequel les désinences casuelles s'ajoutent directement à l'élément irréductible dit "racine" ». (Marouzeau 1961 : s.v. *mot*)

À la construction qui résulte de l'association de ces constituants lexicaux peuvent s'ajouter des désinences (genre, nombre, personne, etc.) qu'on reconnaît comme des éléments variables dans cette construction. Dans les faits, ces désinences correspondent à des signifiés grammaticaux. Cependant, selon le point de vue traditionnel, les désinences auraient une valeur secondaire par rapport à la composante lexicale, qui est vue comme fondamentale. Chacun de ces signifiés grammaticaux élémentaires tend à se perdre dans l'ensemble que constitue le mot, puisque les désinences sont perçues comme une manifestation de la variation du mot, comme si la partie lexicale ne variait pas, bien qu'en réalité, d'un point de vue objectif, la composante lexicale varie beaucoup plus que la composante grammaticale, la dimension du dictionnaire étant là pour en témoigner. Il est effectivement fréquent qu'on limite la valeur sémantique du mot à sa composante lexicale : affixes : « la racine ou le radical est la partie stable et fondamentale du mot. C'en est aussi la partie essentielle qui détermine l'idée exprimée par ce mot » (Pessonneaux & Gauthier 1947 : 26 / BU : § 167), d'où l'emploi de « mot radical » par certains auteurs (Chiss *et al.* 1992). Sans nier l'importance du lexème du point de vue référentiel à cause de sa proximité des objets de l'expérience, il faut reconnaître que la composante grammaticale apporte à la valeur intrinsèque du mot une contribution beaucoup

plus fondamentale que celle de la composante lexicale, puisqu'elle assure la catégorisation qui donne au mot une part fondamentale de sa valeur intrinsèque. Cependant, c'est là un fait qui est loin d'être généralement reconnu en analyse linguistique, avec les difficultés que cela entraîne dans l'analyse du mot. Même qu'on avance, comme le fait Huot, que « les racines sont toujours pourvues d'une appartenance catégorielle (« être un » N, ou A, ou V), au même titre que les unités lexicales figurant dans un dictionnaire de langue. » (Huot 2001 : 33) Une telle assertion écarte le fait que les lexèmes sont des signifiés élémentaires susceptibles d'intégrer n'importe quelle catégorie de mots.

En fait, cette conception de la valeur sémantique du mot repose sur l'absence de distinction dans la pratique de l'analyse entre sa valeur grammaticale et sa valeur lexicale, ce qui est compliqué par le fait qu'on ne dissocie pas clairement dans cette pratique sa valeur intrinsèque de ses valeurs référentielles dans l'usage. En effet, on pose la composante lexicale en tant que valeur centrale en raison de sa valeur concrète par rapport à la valeur grammaticale, ce qui tient au fait que l'orientation concrète de la référence relève surtout de cette valeur lexicale, bien que cette référence opère également dans le cadre général que définit la valeur grammaticale. Toutefois, comme la lexicologie doit traiter prioritairement de la structure des mots et non des choses auxquelles ils permettent de faire référence – ce qui relève de la lexicographie – il importe de déterminer précisément ce qui constitue la valeur du mot du point de vue conceptuel.

### **2.3.1.1 L'identification de la valeur lexicale du mot**

À l'opposé, dans le cas des mots considérés vides de sens lexical particulier, c'est l'identification de la valeur lexicale qui fait défaut parce que la valeur abstraite du mot est intuitivement considérée comme purement grammaticale. Pourtant, tout comme les mots considérés pleins, les mots dits « vides » appartiennent normalement à une catégorie et doivent nécessairement être discriminés par une valeur particulière au sein de cette catégorie. Autrement dit, tous les mots semblent avoir une valeur grammaticale qui fait qu'ils appartiennent à une catégorie, et une valeur lexicale qui les distingue au sein de cette

catégorie. L'hypothèse d'une absence de valeur lexicale crée une impasse logiquement évidente. Elle impliquerait que l'on ne puisse discerner les uns des autres les mots d'une même catégorie. Par exemple, le DL explique que l'analyse des phrases

**Il commence à travailler.**

**Il commence de travailler.**

**Il commence son travail.**

fait apparaître que les prépositions **à** et **de** sont « vides de sens » parce que leur alternance (**à**; **de**; préposition zéro) ne modifierait pas « la fonction grammaticale<sup>49</sup> des formes *travailler* et *le travail* (sic) ». Effectivement, dans la mesure où **à travailler**, **de travailler** et **son travail** peuvent répondre à la question « il commence quoi? », on peut admettre qu'ils remplissent la même fonction par rapport au verbe **commence**<sup>50</sup>. Toutefois, cela n'a rien à voir avec le fait que la préposition possède ou non un sens, car la préposition ne sert pas à marquer une fonction différente. Force est d'admettre la présence de cette valeur lexicale même dans le cas des prépositions dites « vides », comme **à** et **de**, parce que la préposition **à** n'est pas la préposition **de**. Le fait que le sens de ces deux prépositions soit compatible en même fonction par rapport à un même verbe indique seulement qu'avec deux valeurs fondamentales opposées on peut dans certains contextes opérer une même référence, ce qui n'implique pas qu'elles soient vides de sens<sup>51</sup>. Par exemple, une même référence peut être produite à partir de valeurs fondamentales différentes : **Luc a planté un arbre / un chêne / un feuillu dans son jardin**. Par ailleurs, ces prépositions s'opposent nettement dans

---

<sup>49</sup> On ne précise pas de quelles fonctions il s'agit.

<sup>50</sup> L'équivalence de fonction syntaxique entre ces segments reste tout de même à examiner. Cependant, ces éléments demeurent équivalents sur le plan de la fonction logique.

<sup>51</sup> D'ailleurs, même avec les verbes pouvant se construire avec les deux prépositions, des différences de sens sont parfois perceptibles : **Luc a demandé à leur parler** (c'est Luc qui est censé leur parler) / **Luc a demandé de leur parler** (ce pourrait être Pierre ou quelqu'un d'autre qui est censé leur parler).

**partir à Montréal / partir de Montréal;**  
**une tasse à café / une tasse de café.**

Ces oppositions permettent de mettre en évidence la différence de valeur dans les deux cas, phénomène qui relève de la valeur lexicale propre à chacune puisque la valeur catégorielle est vue comme la même dans les deux cas, ainsi que l'indique leur classement dans la même catégorie, si tant est que ce classement est pertinent.

### **2.3.1.2 La distinction entre valeur lexicale et valeur grammaticale**

La confusion est double dans le plan de l'analyse sémantique : en plus de confondre parfois le mot avec l'une de ses composantes, on confond le rôle de la composante lexicale et celui de la composante grammaticale dans la formation des mots. Par exemple, on avance que les adjectifs de même que les substantifs ont une composante grammaticale variable parce qu'ils varient en genre et en nombre, alors que la composante lexicale marquée par le radical est prise pour la partie stable du mot. Pourtant, il n'y a que deux genres et deux nombres, tandis qu'une série potentiellement illimitée de variations existent dans le plan lexical : **maison / raison / caution / faction / passion / portion / fonction / motion / ration / fiction / notion / potion / miction** / etc. Objectivement, la composante lexicale est toujours sujette à de beaucoup plus grandes variations que celles qu'on observe du côté de la composante grammaticale du mot. L'intuition selon laquelle on fait varier la morphologie grammaticale en maintenant la composante lexicale constante reflète un mode d'analyse axé sur la référence plutôt que sur le signifié. La perception de la variation des mots sur la base des désinences, nettement prédominante en grammaire, entre en contradiction avec le fait que les désinences marquent les composantes de mots qui varient le moins dans l'ensemble de la structure du mot. Un examen de la distribution des composantes de l'adjectif permet de révéler ce fait : les désinences, c'est-à-dire le genre et le nombre des adjectifs **affriqués, ami, beau** et **mou**, se limitent à deux variantes chacune : le masculin ou le féminin dans le cas du genre, le singulier ou le pluriel dans le cas du nombre.



Composantes lexicales	Masculin singulier	Masculin pluriel	Féminin singulier	Féminin pluriel
<b>affriqué</b>	<b>-∅</b>	<b>-s</b>	<b>-e</b>	<b>-es</b>
<b>ami</b>	<b>-∅</b>	<b>-s</b>	<b>-e</b>	<b>-es</b>
<b>beau</b>	<b>-∅</b>	<b>-s</b>	<b>-lle</b>	<b>-lles</b>
<b>mou</b>	<b>-∅</b>	<b>-s</b>	<b>-lle</b>	<b>-lles</b>

En corollaire, la considération que les constituants lexicaux, plus spécifiquement les radicaux, constituent l'aspect stable du mot entre en contradiction avec le fait qu'ils appartiennent à des séries qui mettent en cause un très grand nombre de substitutions :

Composantes lexicales	Masculin singulier
<b>clair -</b>	<b>-∅</b>
<b>court -</b>	<b>-∅</b>
<b>fin -</b>	<b>-∅</b>
<b>fort -</b>	<b>-∅</b>
<b>gris-</b>	<b>-∅</b>
<b>laid -</b>	<b>-∅</b>
<b>vert-</b>	<b>-∅</b>
etc.	

En fin de compte, les signifiés marqués par les désinences sont les plus stables et les plus fréquents dans l'usage par opposition à une composante lexicale offrant un vaste choix de variations. Le genre et le nombre – tout comme le temps, l'aspect et le mode pour le verbe – ont donc un caractère nettement stable par rapport aux lexèmes marqués par les radicaux. Ces notions sont d'ordre grammatical dans la mesure où tous les mots d'une même catégorie en sont dotés, tandis qu'un lexème donné ne caractérise que l'une des unités d'une catégorie, bien qu'il puisse être employé dans plusieurs catégories. C'est ce qu'illustre le fait que l'on retrouve une même composante lexicale dans différentes

catégories : ainsi, **pendant** peut être préposition (**pendant ce temps**), nom (**un pendant d'oreille**), adjectif participe (**les pieds pendant au bord du quai**), adjectif (**avoir les bras pendants**) ou verbe (**en pendant son manteau au crochet.**) Une même composante lexicale peut donc être employée dans le cadre de diverses structures de mot, le mot ayant un sens différent en chaque cas en raison de la valeur de sa composante grammaticale. Cela illustre très clairement la contribution de cette composante aussi bien à la catégorisation qu'à la valeur intrinsèque du mot.

### 2.3.1.3 Le problème de la dérivation impropre

La « dérivation impropre » illustre également une confusion de la valeur lexicale et de la valeur grammaticale du mot. On estime alors qu'un mot d'une catégorie donnée est formé à partir d'un autre mot d'une autre catégorie (Riegel *et al.* 2009 : 908), comme si un mot pouvait être constitué à partir d'un autre mot plutôt que d'être formé à partir des notions disponibles dans le système de la langue. En effet, on considère par exemple que le nom peut se transformer en pronom, en verbe, etc. : « Nous nous permettons d'employer comme substantif tantôt un verbe (le *boire* et le *manger*), tantôt un adjectif (le *beau*, le *vrai*), un adverbe (le *pourquoi* et le *comment*), – comme adjectif un substantif (un salon *empire*, être *colère*), ou même un groupe de mots (un combat *nouveau genre*, la mode *dix-neuf-cent...*) ». (Marouzeau 1968 : 22) En synchronie, ces mots qui seraient formés par dérivation impropre ne gardent en fait aucune trace de la catégorisation du mot d'origine autre que la marque de son radical. En effet, le nom **manger** ne peut pas être constitué de l'infinitif **manger**, ni l'adverbe et le nom **tout** du pronom **tout** : seule la composante lexicale est conservée dans le cadre de ces diverses catégorisations. L'infinitif **dire** (dans **Il faut le lui dire**) n'a ni le genre ni le nombre du nom (comme dans **selon ses dires**). Aussi n'est-il pas pertinent de parler de formation d'un mot à partir d'un autre mot puisqu'il faudrait commencer par dépouiller le premier mot de sa composante grammaticale propre pour former un mot de catégorisation grammaticale différente. Cette façon de concevoir les choses néglige le rôle de la composante grammaticale dans la formation du mot. Il est même plausible qu'un mot se conçoit à partir de la composante grammaticale de valeur

générale qui le catégorise, qui fournit un cadre auquel peut être intégrée la composante lexicale qui lui donne sa valeur particulière. Certes, l'usage manifeste quantité de cas où une même composante lexicale est exploitée dans le cadre de catégories de natures différentes. Par contre, la composante marquée par le radical n'a jamais les caractéristiques d'un mot, bien que le signe puisse ne codifier explicitement que cette composante. Les mots qu'on postule formés par dérivation impropre ne conservent jamais les caractéristiques morphologiques des mots d'origine, de sorte que la seule composante qui en est conservée est la lexicale. Ce qu'on appelle la dérivation impropre est en fait l'association d'une composante grammaticale différente à une même composante lexicale.

Finalement, toute la théorie de la dérivation et de la composition est principalement centrée sur le nom, l'adjectif et le verbe, qu'on assimile, dans le cas de la dérivation, à la « racine » ou au « radical » qui marque la composante lexicale (BU : § 167), assimilant ainsi le mot catégorisé à sa composante lexicale. De manière générale, les mots « primitifs » sont ceux « qui ne sont formés d'aucun autre mot, et qui viennent directement de la racine ». (Peissonnaux & Gauthier 1947 : 26) Rien ne permet néanmoins d'affirmer qu'un mot puisse être formé à partir d'un autre mot puisqu'on ne conserve rien de la catégorisation grammaticale d'origine. Il serait peu économique de procéder à partir de cette catégorisation pour obtenir un mot de catégorie différente plutôt que de procéder directement à partir du système de la langue comme dans le cas des mots qu'on ne voit pas comme dérivés.

#### **2.3.1.4 La distinction entre nature et fonction des mots**

La confusion entre la nature et la fonction des mots – qui fait qu'on s'inspire de leur fonction dans la phrase pour les définir (par exemple, le « déterminant » **le**, qu'on désigne par un terme qui désigne la fonction que ce mot est réputé remplir en syntaxe à l'égard du nom) – pose de grandes difficultés pour le classement adéquat des unités. Le classement des mots souvent fluctue, comme le met en évidence la consultation de grammaires. Alors que la catégorisation des divers types de mots implique que ces catégories sont

mutuellement exclusives, des adjectifs sont parfois « pris adverbialement » (v. le traitement que le BU réserve à ces emplois adverbiaux de ce qu'il considère pourtant comme des adjectifs, tels que **bas**, **bon**, **cher**, etc., sous § 793) **y** et **en** sont appelés « pronoms adverbiaux » ou « adverbies pronominaux » (BU : § 1101), des pronoms sont considérés « nominaux » (voir **tout** dans **Donnez à tous**, sous BU : § 983 b), des prépositions sont parfois employées comme adverbies (**après** dans **Et je m'accroche après**, sous BU : § 2249), on retrouve des « adjectifs verbaux » (**tremblants** dans **Les grenadiers surpris d'être tremblants**, sous BU : § 1887) de même que des « verbes pronominaux » (**se suicider**).

Le manque d'homogénéité dans l'application des critères de classement des parties du discours manifeste un certain manque de rigueur :

La partition traditionnelle est « loin de répondre aux exigences de la recherche scientifique » (Kurylowicz 1966, 55) parce qu'« une bonne classification ne peut, de toute évidence s'appuyer simultanément sur plusieurs caractères » (Tesnière 1969, 52). Or la partition repose à la fois sur des critères formels (morphologiques), notionnels (sémantiques, ontologiques, psychologiques et logiques, termes souvent confondus) et fonctionnels (syntactiques), leur utilisation simultanée autorisant, au mépris de toute cohérence, des glissements insidieux, comme celui dénoncé par Zemb 1978. (Lagarde 1988 : 93-94)

Comme le montre le tableau ci-dessous, le BU applique de manière hétérogène cinq critères pour définir les parties du discours :

1. la valeur sémantique (c'est le cas de la fonction de désignation des êtres, des choses, etc., qui sert à définir le nom),
2. la fonction syntaxique (par exemple, la fonction d'introduction du nom, qui sert à définir le déterminant),
3. la position (c'est le cas de l'article dont l'antéposition au nom sert à le définir),
4. la variation morphologique (par exemple, le critère de l'invariabilité qui sert à caractériser l'adverbe),

5. la fonction pragmatique (c'est le cas de l'interjection que l'on définit par des valeurs expressives, telles que l'expression d'un mouvement de l'âme).

<b>Partie du discours</b>	<b>Définition</b>
<b>Nom</b>	mot qui sert à désigner, à « nommer » les êtres animés et les choses; parmi ces dernières, on range non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc. [Critère sémantique]
<b>Verbe</b>	mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet. (§ 1337) [...] susceptible de conjugaison (§ 1338, note 1). [Critères sémantique, syntaxique et morphologique]
<b>Adjectif</b>	sert à introduire dans le discours le nom auquel il est joint. (§ 850) [Critère syntaxique]
<b>Pronom</b>	mot qui, en général, représente un nom, un adjectif, une idée, une proposition. (§ 1026) [Critère sémantique]
<b>Déterminant</b>	sert à introduire dans le discours le nom auquel il est joint. (§ 850) [Critère syntaxique]
<b>Article</b>	mot placé devant le nom pour en indiquer la détermination. Sert à indiquer le genre et le nombre du nom qu'il précède. (§ 593) [Critères syntaxique, morphologique et positionnel].
<b>Adverbe</b>	mot invariable que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens. (§ 2020) Critères morphologique et syntaxique]
<b>Participe</b>	forme adjectivale du verbe, exprime l'action à la manière d'un adjectif. (§ 1424.2) [Critères sémantique et morphologique]
<b>Interjection</b>	sorte de cri qu'on jette dans le discours pour exprimer un mouvement de l'âme, un état de pensée, un ordre, un avertissement, un appel. (§ 2538) [Critère pragmatique]
<b>Préposition</b>	mot invariable qui sert ordinairement à introduire un élément qu'il relie et subordonne, par tel ou tel rapport, à un autre élément de la phrase. (§ 2238) [Critère syntaxique].
<b>Conjonction</b>	mot invariable qui sert à joindre et à mettre en rapport, soit deux propositions, soit deux mots ou groupes de mots de même fonction dans une proposition. (§ 2461) [Critère syntaxique]

Le tableau ci-dessous fournit une vision synthétique des différents critères employés pour chacune des parties du discours :

	Sémantique	Syntaxique	Morphologique	Positionnel	Pragmatique
<b>Nom</b>	x				
<b>Verbe</b>	x	x	x		
<b>Adjectif</b>		x			
<b>Pronom</b>	x				
<b>Déterminant</b>		x			
<b>Article</b>		x	x	x	
<b>Adverbe</b>		x	x		
<b>Participe</b>	x		x		
<b>Interjection</b>					x
<b>Préposition</b>		x	x		
<b>Conjonction</b>		x	x		

À des fins de rigueur théorique, on devrait chercher à uniformiser les types de critères de classement des unités pour toutes les catégories. Or, le tableau montre bien que le ou les types de critères qui interviennent dans la définition des parties du discours démontrent peu d'uniformité dans l'application de ces types de critères. En effet, sur les 13 espèces et sous-espèces de parties du discours retenues, seulement 4 font intervenir un critère sémantique, 7 font intervenir un critère syntaxique, 6 font intervenir un critère morphologique, 3 ont recours à la position et seule l'interjection se définit sur la base d'un critère pragmatique. Pourtant, d'un point de vue scientifique, les parties du discours devraient d'abord se définir sur ce qui fonde le langage, c'est-à-dire la sémantique parce que c'est en termes sémantiques que se définissent les notions grammaticales et les notions lexicales. Soit le caractère non systématique du classement traditionnel des parties du discours implique qu'on serait mal venu de fonder une théorie sur ce concept, soit que cette notion comporte une assise dans le réel, mais qui nécessite quelque raffinement pour élaborer une théorie pertinente.

Fort probablement que la notion de partie du discours fondée sur une intuition juste de l'existence de différents types d'unités dans la chaîne parlée. Elle fournit un premier classement d'unités et ce classement implique pour chaque catégorie en cause une ou des caractéristiques sémantiques et fonctionnelles qui regroupent l'ensemble des éléments qui l'incluent. La tâche du linguiste consiste à chercher ces caractéristiques communes et, étant donné que les mots ont essentiellement pour rôle de véhiculer un sens, de chercher du côté de la sémantique afin d'évaluer la possibilité de fonder une explication scientifique cohérente sur le signifié. C'est clairement sur la valeur commune à une catégorie que les classes de mots doivent s'appuyer, entre autres celle d'évoquer une substance dans le cas du nom ou encore, celle d'un procès dans le cas d'un verbe.

Étant donné qu'ils peuvent renvoyer directement à des faits d'expérience fondamentaux, on juge « comme espèces essentielles et fondamentales *le nom et le verbe* » (Dessaintes 1960 : 68), par opposition aux mots prétendument « vides » que seraient certaines prépositions, les pronoms et certains adverbes. Nom et verbe évoquent une désignation, c'est-à-dire le caractère spécifique de ce dont on parle, une entité dans le cas du nom et de l'adjectif, un procès dans le cas du verbe ou du participe. Le sens catégoriel de ces derniers s'oppose à ceux des autres types de mots, phénomène qu'on interprète comme un vide ou une absence de sens. En fait, c'est plutôt la capacité d'évoquer directement un objet de l'expérience qui est absent. Cependant, les autres types de mots n'expriment pas moins un type de sens : c'est juste qu'ils ne peuvent pas évoquer directement l'expérience, ce qui leur donne une valeur plutôt abstraite. En effet, la valeur qualitative des noms en fait des unités de valeur plutôt concrète par rapport aux autres mots, valeur que l'on tend à percevoir comme étant plus près de la réalité. Par exemple, le nom **tout** évoque la notion de totalité sous l'angle de la substance, tandis que le pronom **tout** évoque cette même notion de totalité sous l'angle plus abstrait de la pure quantité. L'un et l'autre ne sont pas moins sémantiques pour autant : ils disposent tous deux du même radical pour exprimer la notion de totalité. C'est cependant la partie du discours à laquelle le radical s'intègre qui donne une représentation plus abstraite ou plus concrète,

selon que cette partie du discours est un pronom ou un nom, d'où les épithètes de « vide » et de « plein ».

À cause de sa représentation fondamentale de la substance – la substance étant au cœur du système de pensée occidentale –, le substantif, ou nom, sert d'assise à la définition de tous les autres types de mots, même à celle du verbe<sup>52</sup> : les adjectifs sont des mots qui, comme la terminologie l'indique, s'adjoignent au substantif pour le déterminer<sup>53</sup>; les adverbes s'adjoignent notamment aux adjectifs et aux verbes qui, pour leur part, expriment ce qu'on dit du nom<sup>54</sup>. C'est donc la prise en compte de la fonction syntaxique qui domine dans cette analyse. Dans l'ensemble, les parties du discours sont hiérarchisées selon les rapports de dépendance qui les associent à d'autres parties du discours en syntaxe, ayant le nom comme point de référence :

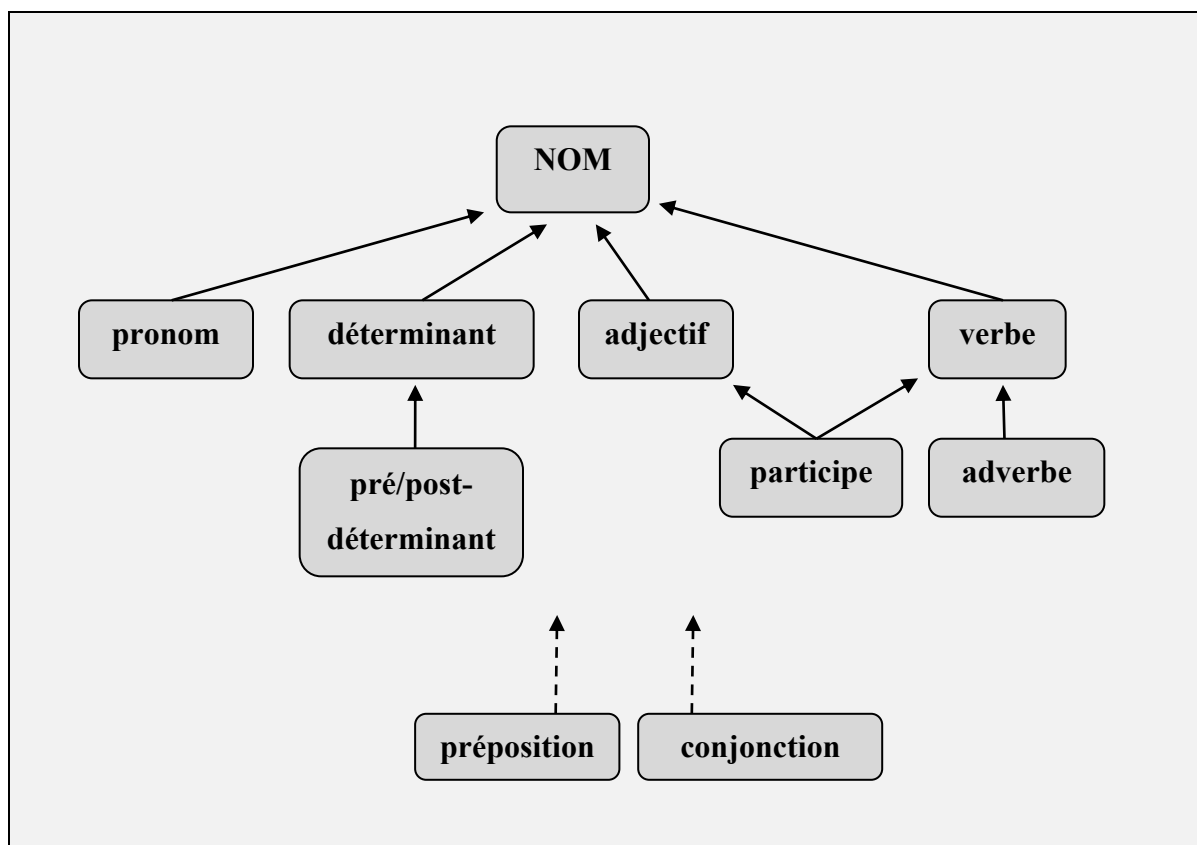
---

<sup>52</sup> Étant donné que l'on assimile la nature du verbe à sa fonction prédicative (*rhema*) dans la phrase : il sert à dire ce qu'on dit du sujet (*onoma*), ce dernier étant une fonction que l'on assimile au nom ou substantif.

<sup>53</sup> La grammaire de Port-Royal avançait que l'adjectif servait à l'expression des accidents de la substance, c'est-à-dire les circonstances particulières dans lesquelles elle pouvait se présenter : « Les objets de nos pensées, sont ou les choses, comme *la terre, le Soleil, l'eau, le bois*, ce qu'on appelle ordinairement *substance*. Ou la manière des choses; comme d'être *rond, d'être rouge, d'être dur, d'être sçavant, &c.*, ce qu'on appelle *accident*. Et il y a cette différence entre les choses ou les substances, & la manière des choses ou les accidents; que les substances subsistent par elles-mêmes, au lieu que les accidents ne sont que par les substances » (Arnaud & Nicole 1993 : 50).

<sup>54</sup> Il s'agit là d'une confusion entre la nature du verbe et sa fonction de prédicat, entremêlée à une confusion entre la nature du nom et la fonction sujet. Par ailleurs, dans certains cas, le verbe n'est pas employé comme prédicat d'un sujet.





Ainsi, le verbe se définit par sa fonction de prédicat par rapport au nom en fonction sujet; l’adverbe se définit par son rapport au verbe, à l’adjectif ou à un autre adverbe; de son côté, l’adjectif, comme le déterminant, se définit par sa fonction par rapport au nom; le prédéterminant et le post-déterminant se caractérisent par la position par rapport au déterminant, etc.

La prédominance du nom et, à un degré moindre, du verbe dans la hiérarchie des parties du discours, s’explique par le fait qu’on définit ces mots en se fondant sur des critères qui proviennent de la logique classique d’où provient, par exemple, l’idée que les substances sont signifiées par les substantifs et que les accidents le sont par les adjectifs (Arnaud & Nicole 1993 : 50). Le nom (substantif), visant à caractériser la substance des

choses, se définit par sa valeur sémantique intrinsèque. De son côté, le verbe vise l'expression d'un attribut de la substance :

Mais il faut toujours distinguer entre deux modes de la catégorisation : ce dont on parle et ce qui est à en parler : *onoma* et *pragma*, entre « les mots et les choses », dirions-nous. « Il y a la représentation de la chose dont je me représente quelque chose et la représentation de ce que je me représente de la chose que je me représente (la chose dont je dis quelque chose – *onoma* – et ce que je dis de la chose ou la manière dont j'en parle – *pragma*). (Auroux in Vignaux 1991 : 235)

Quant aux autres types de mots, on les a définis par leurs aptitudes combinatoires (hormis en certains cas par la variation morphologique<sup>55</sup>) avec les séquences qu'elles permettent de constituer ou de relier en syntaxe. Leur définition ne s'établit pas sur leur valeur intrinsèque, étant donné qu'on assimile celle-ci à la valeur lexicale, laquelle est écartée dans le cas de ces types de mots. Même que le BU note qu'« on pourrait avec Sauvageot ranger les mots en trois grandes classes : 1o les *noms* (substantifs et adjectifs); 2o les *verbes*; 3o les *mots-outils* (déterminatifs nominaux : articles, démonstratifs, possessifs, etc.; – déterminatifs verbaux : pronoms; – particules rectives : prépositions; – éléments articulatoires : conjonctions) ». (1980 : § 143, note 1) Ces relations de dépendance au nom et au verbe sont d'ordre syntaxique : le déterminant, comme son nom l'indique, « détermine le nom » (§ 850); l'adverbe se « joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe » (§ 2020), etc. Aussi le nom et le verbe sont-ils posés comme les parties du discours fondamentales : on leur confère le statut de « noyau » des syntagmes et on utilise une terminologie qui reflète la subordination des diverses classes de mots à ces noyaux en syntaxe (dans le cas de l'« adjectif », de l'« adverbe », de la « préposition », de la « conjonction », du « pronom », etc.). Cette analyse tend fortement à confondre la nature et la fonction des mots, parce qu'on ne départage pas ce qui tient de la morphologie de ce qui tient de la syntaxe. La tradition grammaticale n'a donc pas proposé de critères systématiques et homogènes pour classer les mots, parce qu'on n'arrive pas à cerner

---

<sup>55</sup> Cette variation grammaticale est surtout focalisée sous l'angle sémiologique plutôt que sous la cause grammaticale que marque cette variabilité graphique.

précisément le mot, étant donné que la tradition grammaticale se préoccupe de décrire les unités qui se ramènent à la conception commune du mot, réalité qui n'est pas homogène.

Chose caractéristique, la tradition ne fait pas appel au référent pour certaines parties du discours; elle fait appel à leur fonction : le pronom est présenté comme servant à remplacer un substantif; la préposition et la subjonction marquent un lien de subordination; la conjonction sert à coordonner; l'adverbe sert à modifier le signifié d'un verbe, d'un adjectif ou d'un autre adverbe. Il n'est pas possible d'admettre que les unités qui forment une même catégorie se définissent les unes selon une méthode, les autres selon une autre méthode. (Buyssens 1975 : 46-47)

Cependant, le classement des mots en partie du discours ou en classes de mots n'appartient pas d'abord à la pensée commune, mais résulte d'une réflexion scientifique. D'ailleurs, ce qui peut être justifié pour la pensée commune ne l'est pas nécessairement en lexicologie synchronique. En effet, on peut comprendre que la pensée commune privilégie le nom ou le verbe en tant que classes de mots plus substantielles ou plus importantes que les autres sur la base de considérations référentielles. Ceci dit, la référence est fonction de l'expérience à exprimer, tandis que les mots proviennent d'une réalité cognitive correspondant à des moyens pour se représenter l'expérience : on ne peut donc postuler, comme le faisait le cratylisme, que les données du langage reflètent isomorphiquement celles de l'expérience.

Sur le plan de la référence, on peut certes envisager le nom et le verbe comme centraux, étant donné leur valeur plutôt concrète comparativement à celle des autres classes de mots, de valeur plutôt abstraite. Donc, par exemple, le signifié de la préposition qui sert à exprimer une orientation entre deux unités syntaxiques (**Je viens de Montréal** : orientation rétrospective du mot) est plus abstrait que celle de substance. Ainsi, même si la préposition **pour** et le nom **pour** ont la même composante lexicale – qui ne serait donc pas plus abstraite dans un cas que dans l'autre –, cette composante qualifie un mode de relation dans **pour la Patrie** et apporte une désignation spécifique de ce dont on parle dans **le pour et le contre**. Autrement dit, la notion /**pour-**/ est envisagée sous l'angle d'une relation dans la préposition, tandis qu'elle est envisagée en tant que substance dans le nom. C'est ce qui

fait que des prépositions comme, **pendant**, **durant**, **passé**, **excepté** ont une valeur lexicale aussi concrète que celle des noms **pendant**, **durée**, **passé**, **exception**, etc., mais qu'elles ont une valeur plus abstraite que celle des noms, degré d'abstraction qui découle de la valeur globale de la partie du discours à laquelle ils appartiennent.

La composante lexicale peut également différer en degré d'abstraction. Ainsi, le nom **animal** est plus abstrait que le nom **félin**, le premier faisant abstraction des différences spécifiques qui discernent le félin des autres animaux, de manière à ne retenir que son caractère générique d'« animal ». Ce degré d'abstraction concerne aussi les autres parties du discours, comme les prépositions **à** et **de**, de valeur plus abstraite que la préposition **pendant**. Le degré d'abstraction d'un mot découle donc de la valeur lexicale et de la partie du discours qui l'intègre. Au résultat, on pourrait admettre en certains cas que des noms, appartenant à une partie du discours globalement plus concrète que celle des prépositions, puissent évoquer des notions plus abstraites que ces dernières. Les noms **avoir** et **être**, entre autres, à cause de leur valeur lexicale, sont des mots plus abstraits que les prépositions **pendant** et **hormis**.

Si l'opposition entre les catégories de mots est matière de degré d'abstraction, elle concerne avant tout le type de structure grammaticale impliqué par chacune de ces catégories, chaque type de structure conférant une valeur fondamentale caractéristique. Autrement dit, la valeur du mot provient de la saisie de la notion lexicale opérée par la catégorie grammaticale à laquelle elle s'intègre. La définition du mot devrait s'effectuer fondamentalement selon la constitution immanente du signifié que marque le mot, non pas selon sa relation à la réalité extralinguistique qu'est son référent.

## **2.4 Le discernement de la structure sémiotique**

### **2.4.1 La distinction entre valeur stable et valeur variable du mot**

Les mots, comme tout objet de l'expérience, peuvent se diviser en différentes espèces : c'est à ces divisions que correspondent les catégories de mots que sont les parties du discours. Si l'on retient que ces catégories se définissent sur la base de propriétés sémantiques communes et que c'est à des notions générales que s'applique le terme de « grammatical », on peut poser que tous les mots possèdent une valeur grammaticale<sup>56</sup>.

Dans la mesure où cette valeur correspond à la valeur générale propre<sup>57</sup> à la classe qui les inclut, la présence d'une structure sémantique fondamentale que partagent tous les types de mots reste à déterminer. Cela concourrait au développement d'une définition sur la base d'une caractéristique commune à tous les mots et à toutes les catégories de mots. Cette définition, fondée sur les facteurs conceptuels immanents au signifié, serait valable indépendamment des diverses valeurs référentielles exploitable par un mot en contexte. Une telle définition neutraliserait la complexité engendrée par exemple par le fait que le mot **dent** puisse référer à une partie de la mâchoire ou bien à une partie d'une scie, même si à l'origine ce mot renvoie à une partie de la mâchoire. En effet, le mot **dent** est porteur d'une réalité représentative, qui est une entité psychique qu'il ne faut pas confondre avec la valeur référentielle et le référent auquel ce mot renvoie dans l'usage. Le fait qu'on passe d'un objet organique à un objet métallique ne change rien à la valeur d'un mot qui n'est ni

---

<sup>56</sup> Si cette valeur grammaticale semble aisée à définir dans le cas de certains mots – comme le nom, le verbe, le pronom et l'adjectif – elle l'est moins dans le cas des mots tels que l'adverbe, la préposition et la conjonction. De telles catégories de même que les unités qui en relèvent exigent d'être mises à l'épreuve par un examen approfondi. Il pourrait en résulter une refonte importante de ces catégories. Toutefois, même dans l'état actuel du classement, il reste qu'on leur reconnaît une valeur catégorielle même si elle reste à définir et à valider.

<sup>57</sup> V. « La composante grammaticale ». Chap. 6, § 6.3.2. V. également Ouellet 1985.

un objet organique, ni un objet métallique, mais bien un objet conceptuel, c'est-à-dire une réalité psychique. Il n'y a donc aucune irrégularité au fait qu'il renvoie à des référents de classes différentes selon le contexte d'emploi; cette aptitude provient du fait que la valeur fondamentale fait abstraction de la singularité des différentes valeurs référentielles auxquelles elle se prête, pour ne retenir qu'un haut degré de généralité de celles-ci, réalités qu'elle rassemble sur la base de certains rapports établis entre elles. C'est en pratique un sort commun à tous les signifiés marqués par les mots, ce qui reflète l'économie naturelle du langage, comme en témoigne les divers sens des mots **tête** et **bleu** répertoriés par le TLF1 :

### **Tête**

- Partie supérieure du corps humain de forme arrondie qui est rattachée au thorax par le cou, composée de deux parties (le crâne et la face), qui contient l'encéphale, les principaux organes des sens et l'extrémité supérieure des voies respiratoires et digestives.
- Boîte crânienne, crâne.
- Personne, individu
- Partie du corps de certains animaux
- Tête humaine ou animale employée comme meuble
- Partie souvent arrondie qui se trouve à l'extrémité supérieure de quelque chose
- Partie antérieure (d'une chose).
- Partie supérieure d'un ensemble.
- Premiers éléments (d'un ensemble de véhicules, d'un groupe de personnes qui se déplacent dans la même direction ou qui sont orientés dans le même sens).

## Bleu

- Qui, parmi les sept couleurs fondamentales du spectre, se situe entre le vert et l'indigo, et rappelle notamment la couleur diurne du ciel sans nuage, celle de l'eau profonde et claire, etc.
- Marque bleutée laissée sur la peau par un coup, un traumatisme.
- Matière colorante bleue.
- Novice.
- Vin rouge de qualité médiocre.
- Fromage fermenté à moisissures bleues préparé à partir du lait de vache (par opposition au Roquefort).
- Craie qu'utilisent les joueurs de billard pour frotter le procédé de la queue.

[<http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm;java=no;>]

La confusion de la valeur fondamentale et la valeur référentielle du mot rend impraticable la formulation d'une définition fondée sur la valeur intrinsèque de l'unité. Même que, dans le cas du nom et du verbe, les valeurs intrinsèques se réduisent à leur valeur lexicale, ce qui occulte le rôle de leur valeur grammaticale, qui n'est pas vue comme disposant d'un sens, contrairement à ce qui est lexical. Cette réduction de la valeur fondamentale du mot à sa valeur lexicale est, entre autres, possiblement imputable au fait que le terme « lexical » est dérivé de « lexique » et que l'unité prototypique du lexique est le mot, que l'on désigne d'ailleurs souvent par le terme « lexème » dans la terminologie scientifique. Par exemple, le DL pose que « le lexème est l'unité de base du lexique » et met en garde à propos du fait que ce terme peut être assimilé au « morphème (= morphème lexical) ou à l'unité de signification (souvent supérieure au mot) » (s.v. *lexème*). En revanche, ce terme correspond également au signifié que porte le radical (ou à ce qu'on analyse comme le radical), qu'on se réfère à Pottier qui considère que le « lexème » (radical) est toujours dépendant, ou à Martinet qui analyse **travillons** comme pourvu du lexème */-travill-/* et du morphème */-ons/* (*idem*).

La valeur grammaticale étant ainsi ignorée, on ne peut caractériser la valeur stable de l'unité, qui est pareillement ignorée, pour ne tenir compte que de sa valeur référentielle : « Concernant les définitions notionnelles de la grammaire traditionnelle, il est un autre défaut [...]. Ces définitions abordent la sémantique en termes essentiellement référentiels [...] (Creissels 1979 : 52) Cette lacune peut s'expliquer par le fait que la valeur référentielle est le fait sémantique le plus concret et le plus évident dans l'usage du langage, tandis que la valeur fondamentale stable est définitivement plus abstraite et ne représente pas l'objectif final de la communication, puisqu'elle sert uniquement à opérer la référence langagière.

D'ailleurs, c'est à la valeur référentielle que se limite le critère sémantique employé par la tradition grammaticale pour définir le nom : « mot qui sert à désigner, à « nommer » les êtres animés et les choses; parmi ces dernières, on range, en grammaire, non seulement les objets, mais encore les actions, les sentiments, les qualités, les idées, les abstractions, les phénomènes, etc. » (BU : § 383) Le critère sémantique utilisé pour définir le verbe se limite pareillement à la valeur référentielle, à laquelle on associe des réflexions d'ordre syntaxique et d'ordre morphologique : « mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet. (BU § 1337) [...] susceptible de conjugaison » (BU § 1338, note 1).

Ces définitions ne conviennent pas dans la mesure où elles se limitent à l'usage que l'on fait de ces mots plutôt que de s'en servir pour en dégager la nature, c'est-à-dire la manière dont ils permettent de représenter l'expérience avant que n'intervienne la référence dans l'usage. Elles sont également insuffisantes, car elles ne retiennent que certaines valeurs référentielles, sans déterminer la valeur fondamentale commune qui rend possibles les différentes références observées. En effet, les êtres animés, les choses, les objets, les actions, etc., renvoient au référent en cause, non pas à la valeur immanente du mot. Par ailleurs, ces références ne sont pas l'apanage du nom, car un pronom, malgré sa valeur fondamentale catégoriquement différente de celle du nom, peut renvoyer au même référent que le nom ou le syntagme nominal dont il fait partie, ce qui est un fait d'usage courant :



***Ma sœur n'est pas venue; elle était malade.***

***Ce siège est un beau meuble; on ne veut pas le vendre.***

De surcroît, les actions peuvent être désignées non seulement par des verbes, mais aussi par des noms. On ne peut spécifier sur cette base l'opposition entre la valeur intrinsèque du verbe et celle du nom qui exprime une action (**je marche / la marche; manger / le manger**; etc.). La grammaire traditionnelle ne répond pas formellement à cette question parce qu'elle ne parvient pas à les opposer fondamentalement, faute de détecter la propriété catégorielle qui est essentielle dans le cas du nom et dans celui du verbe, de manière à les séparer distinctement.

D'ailleurs, dans le cas du verbe, la définition proposée ne tient compte que de certains faits, notamment dans les cas où le verbe a un sujet : « mot qui exprime, soit l'action faite ou subie par le sujet, soit l'existence ou l'état du sujet, soit l'union de l'attribut au sujet. (BU : § 1337) [...] susceptible de conjugaison » (BU : § 1338, note 1). Or, cette définition ne tient pas compte du fait que dans certains emplois, le verbe peut très bien s'employer sans être mis en rapport syntaxique avec un sujet ou un attribut. C'est le cas de l'infinitif et de l'impératif : **Manger / Mange**. La définition proposée n'est donc pas valable dans ces cas.

Finalement, le fait de considérer que certains mots sont vides de sens (v., p. ex., Dessaintes 1960 : 70 / BU § 1510 et 2239), particulièrement dans le cas de la préposition, du déterminant et de la conjonction, illustre l'incapacité de déceler une valeur fondamentale d'un type analogue à celle du nom ou à celle du verbe. Que par nature ces types de mots n'opèrent pas de référence directe à un objet d'expérience n'implique pas qu'ils soient dénués de toute valeur sémantique. Cette valeur est d'un type que diffère de celles du nom ou du verbe.

## 2.4.2 La distinction entre signe et sens

Par ailleurs, on réduit couramment la forme du mot à sa valeur sémiologique, le sens en constituant la matière selon cette conception. On fait comme si le signe en soi était sans contenu et que le sens sans forme. Pourtant, de même que les signes mettent en forme une matière physique, le sens ne se réduit pas à un amas informe de notions. Autrement dit, le contenu sémantique a une forme, la forme que lui donne sa morphologie grammaticale et qui en fait un type de mot appartenant à l'une des parties du discours.

Cette conception, qui pose le signe en tant qu'essence de l'unité linguistique, remonte au moins à la grammaire historique du XIX<sup>e</sup> siècle et demeure d'actualité. Elle vise à déterminer « la forme des mots et leur interprétation en établissant leur relation aux unités qui les précèdent historiquement, et dont ils proviennent » (Huot 2001 : 14). En effet, la grammaire comparée fondée essentiellement sur la phonétique historique a contribué à mettre à l'avant-plan le signe au détriment du sens. C'est notamment le cas de la racine (que l'on assimile à un mot ou à la partie essentielle d'un mot) que la tradition grammaticale décrit en focalisant l'analyse sur son aspect sémiologique – phonétique surtout – qui ne rend pas compte de sa dimension sémantique, ce que l'on peut constater dans le résumé proposé par Huot où la définition du mot se réduit à « la plus petite suite de sons ordonnés pourvus d'un sens » (2001 : 34; Jacquet-Pfau 2002 : 52).

Il ne semble pas venir à l'esprit des analystes que le mot puisse se rapporter à un type de structure sémantique codifiée par un signe. Cela est probablement dû au fait que le signe est immédiatement accessible à la sensibilité (c'est d'ailleurs une condition nécessaire à l'usage d'un « signe »), par opposition au sens qui relève de la représentation et, par conséquent, non immédiatement observable. Depuis Saussure, un point de vue voudrait que le signifié ne soit observable qu'à travers le signe. Or, le signe ne renvoie au signifié qu'à titre de symbole. Il n'est pas une représentation qui permet de le décrire, mais un symbole qui permet uniquement de le repérer. Pour le décrire et l'analyser, il faut se fonder sur les

faits de sémantique observables et analysés à l'aide d'une méthode appropriée. Le signifié est mentalement observable et son analyse s'appuie sur des faits d'observation. Il faut admettre qu'un fait mental est observable au même titre qu'un fait physique d'ordre perceptuel, cela même si on a besoin d'un signe pour le véhiculer dans la communication. En effet, le sens fondamental du mot est déductible à partir de la référence et de la comparaison avec d'autres mots.

Ce préjugé positiviste à l'égard de l'observabilité du sens fondamental fait que l'on trouve naturel d'appréhender la langue par le biais du signe plutôt que par le sens, en posant ainsi le signe comme la condition « formelle » du sens. Or, une telle conception ne tient pas compte du fait que ce ne sont pas tous les signifiés qui sont marqués par un signe, qu'on pense au genre masculin et au nombre singulier dans les cas du nom et de l'adjectif (**le chien blanc** mais **la chienne blanche, les chiens blancs** et **les chiennes blanches**).

La réduction de la forme du mot à son signe empêche l'analyse de cerner la valeur catégorielle du mot. Or, la valeur catégorielle se rapporte à la forme sémantique du mot, celle que lui procure sa morphologie grammaticale et dont dépend son aptitude syntaxique. L'inconvénient de ne pas reconnaître explicitement cette valeur catégorielle d'ordre sémantique rend la description et la définition du mot fort difficile.

## ***2.5 La distinction des types de relation***

Faute de caractériser précisément la valeur catégorielle du mot, on réduit fréquemment, en particulier dans le cas de certaines parties du discours, sa description aux différents types de fonctions qu'il peut remplir dans la phrase. Inévitablement, cette procédure porte à catégoriser le mot en tant qu'unité par le type de relations qu'il peut entretenir avec d'autres unités. Dans un cadre d'analyse où les différents types de relations que mettent en cause les unités linguistiques selon leur statut ne sont pas catégoriquement distingués – soit celles de type syntaxique, de type morphologique et de type logique –, ce

procédé accroît notablement la nébulosité des définitions. En outre, se fonder sur la position occupée par une unité en discours, position qui coïncide fréquemment avec une fonction, peut porter à confondre position et fonction. On peut assimiler une telle position tantôt à une fonction syntaxique, tantôt à une fonction logique, ce qui se reflète dans la désignation de certains types de mots : prédéterminant, préposition, conjonction, etc.

### **2.5.1 La confusion entre nature et fonction syntaxique**

L'une des confusions les plus courantes associe la nature d'une unité à une fonction syntaxique. Par exemple, l'adjectif est assimilé à la fonction épithète, de sorte que l'on parle indistinctement d'épithète et d'adjectif pour désigner ce type de mot. Or, l'adjectif n'est pas la seule partie du discours pouvant remplir cette fonction : le substantif le peut également :

**Des cheveux *acajou***

**Ligue *antibruit***

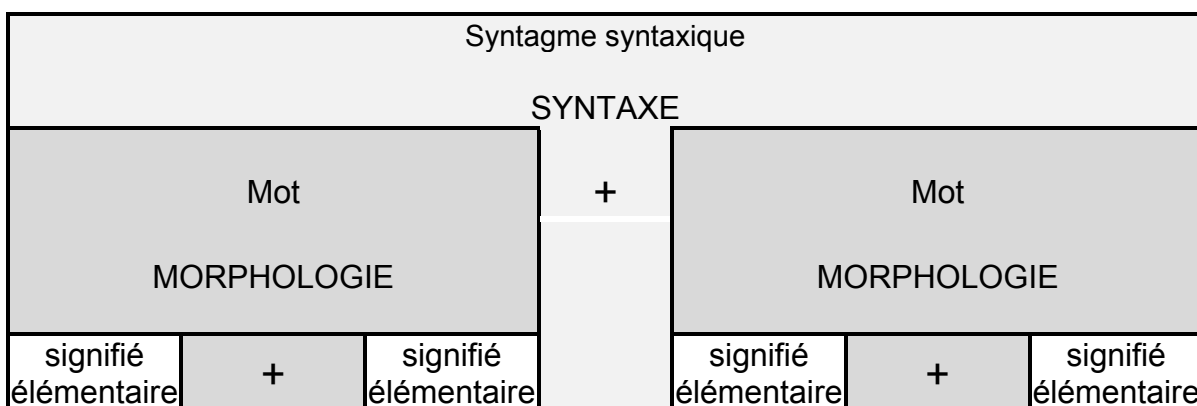
**Mines *antipersonnel***

**Des rubans *orange***

On confond ainsi le substantif avec l'adjectif lorsqu'il remplit la fonction d'épithète, de sorte qu'on en fait un « adjectif invariable », c'est-à-dire un adjectif qui ne s'accorde pas en genre et en nombre comme tous les autres adjectifs. C'est par exemple le traitement que réserve le PRÉ aux épithètes ci-dessus. Ce traitement est contradictoire, car la tradition grammaticale fait de l'accord en genre et en nombre l'une des propriétés de l'adjectif, ce qui devrait se manifester dans toutes les unités de cette catégorie, ce qui ne s'applique pas aux unités ci-dessus.

## 2.5.2 La distinction entre rapports morphologiques et rapports syntaxiques

Les différentes unités sémantiques se combinent les unes avec les autres dans différents types de relations grammaticales, soit les relations syntaxiques – c’est-à-dire celles qui s’instituent entre les mots et les syntagmes syntaxiques pour constituer les syntagmes syntaxiques et les phrases – et les relations morphologiques, qui s’instituent entre les signifiés élémentaires qui constituent le mot :



Conformément à la tendance générale dans le domaine, on entend par syntaxe les relations de détermination entre les mots dans les limites de la phrase. À des fins de rigueur scientifique, on devrait restreindre ce terme à ces limites, de manière à exclure les relations entre les unités qui composent un mot.

Cette uniformisation de la syntaxe rend également possible celle de la morphologie en tant que plan des types de relations entre les composantes de mot, qui devient par le fait même la limite maximale de la morphologie. La morphologie implique donc des signifiés morphologiques d’ordre lexical (signifiés marqués par les affixes) et d’ordre grammatical (signifiés marqués par les désinences), de même que des lexèmes (signifiés marqués par les radicaux). Une composante de mot a une fonction morphologique dans le cadre du mot; elle ne remplit donc généralement pas de fonction en syntaxe, les mots étant seuls à avoir une

aptitude syntaxique. En l'occurrence, l'unité constituée par des relations syntaxiques devrait forcément être un syntagme syntaxique ou une phrase, plan où le mot tient lieu d'unité minimale de structuration dans un processus qui aboutit à la phrase, alors que les notions lexicales et grammaticales tiennent lieu d'unités minimales de structuration dans un processus qui aboutit à la formation d'un mot.

La confusion entre la morphologie et la syntaxe met en cause toutes les zones grises de la composition en tant que processus de formation des mots<sup>58</sup>, qui confond mot et composante de mot. En l'occurrence, une telle ambiguïté a pour conséquence d'attribuer une fonction syntaxique à des composantes de mot, quand en fait la tendance générale est de reconnaître comme limite à leur aptitude combinatoire le signifié marqué par le mot. En effet, une composante de mot ne remplit normalement pas une fonction syntaxique; c'est pourquoi l'on ne rencontre jamais les séquences suivantes :

**La \*re- est trop petite.**

**\*-s vont à l'école.**

De telles notions ne sont exprimables dans une phrase que si elles sont intégrées dans une unité syntaxique, comme le mot. Par exemple, l'emploi de **re-** servant à abrégier le mot **rediffusion** dans **la re- est vraiment bonne** est donc intégré à un mot, qui comprend le signifié marqué par le préfixe *re-*, de même qu'un genre et un nombre, complexe sémantique qu'on ne doit pas prendre pour le signifié lexical élémentaire /*re-*/. C'est ce que manifeste notamment l'accord de l'adjectif **bonne** qu'il régit. Ce phénomène concerne aussi l'usage de langue à des fins métalinguistiques. Par exemple, pour parler du préfixe **re-** ou de la désinence **-s**, notamment du point de vue de la taille de caractère, le locuteur doit

---

<sup>58</sup> Cette question est traitée dans le chapitre I, étant donné que la conception de la composition traditionnelle est un lieu commun en lexicologie. (Voir « La composition lexicale », chap. 1, § 1.5.3)

intégrer chacun de ces signifiés élémentaires dans un nom en tant que désignation de la réalité métalinguistique à exprimer :

**Le -s est trop long.**

**Le re- est trop gros.**

Dans le même ordre d'idée, la composante de mot **semi-** ni le nombre marqué par **-s** ne peuvent remplir de fonctions syntaxiques, contrairement aux mots. Cette limite combinatoire s'applique à la plupart des unités qui sont reconnues comme des composantes de mots. Cependant, certaines unités – comme **semi-** – semblent pouvoir fonctionner autant en morphologie qu'en syntaxe :

**Il conduit une *semi* (« semi-remorque »).**

En fait, il faudrait examiner s'il ne s'agit pas du même type d'unité, c'est-à-dire un mot « homonyme » avec une composante de mot. Cela semble plus plausible que de considérer qu'il s'agit de la même unité cumulant une aptitude combinatoire de mot à celle de composante de mot. En effet, dans l'exemple qui vient d'être cité, **semi-** a le genre féminin et le nombre singulier, alors que, dans son emploi comme préfixe, il ne comporte aucun de ces deux signifiés grammaticaux, comme dans le verbe **semi-finir**.

## **2.6 Conclusion**

La conception traditionnelle du mot est intriquée à une problématique complexe, au cœur de laquelle se trouve une certaine inadéquation de la définition qui est donnée du mot. En effet, une définition du mot adéquate devrait caractériser avec justesse l'ensemble des unités auxquelles elle s'appliquerait. Si ces unités sont de nature hétérogène, ce qui s'étend à celles qui tombent sous la notion de « mot » de la pensée commune, cette définition sera inévitablement hétérogène et donc scientifiquement inacceptable. C'est pourquoi une

définition convenable serait celle qui mettrait en lumière les propriétés partagées par les unités auxquelles renvoie la conception commune du mot, tout en faisant ressortir des sous-classes plus homogènes reposant sur des critères plus précis appliqués de façon rigoureuse. Cela présenterait l'avantage de fournir des définitions scientifiques homogènes, tout en reconnaissant la valeur de la conception commune. Il est possible à ce stade d'anticiper que cette catégorisation devrait regrouper par exemple les mots « simples » (**table**, **justice**, etc.), mais écarterait les locutions et les composantes de mots.

Pour parvenir à une telle catégorisation, il faut des critères plus précis qui confèrent un degré plus grand de cohérence aux classes qu'elle identifie. Ces critères de définition devraient être applicables universellement aux unités linguistiques et méthodiquement respectés. Comme le mot constitue l'unité centrale de la lexicologie, la caractérisation de cette unité se présente comme nécessaire à la rigueur et la force explicative de toute théorie dans ce domaine. En effet, une théorie implique principalement l'utilisation de mots rigoureusement définis et d'une classification cohérente reposant sur une description adéquate des faits. Une théorie valable doit bien caractériser et bien classifier les unités et les relations qui relèvent de son champ d'application, de manière à pouvoir formuler une définition opératoire adéquate de ces diverses réalités. Cela implique également le respect de la distinction des différents niveaux d'opération du langage et de la hiérarchie des unités, de même que la distinction des différents types de relations que ces unités entretiennent les unes avec les autres, de manière à systématiquement séparer unités et relations entre unités.

Force est d'admettre que pour la lexicologie traditionnelle – qui base sa délimitation des unités significatives en bonne partie sur la grammaire – les critères requis pour catégoriser adéquatement les unités identifiées comme mots n'ont pas été discernés, de sorte qu'on ne parvient pas à distinguer le mot de ses composantes, ni du syntagme syntaxique ou de la phrase. Il est possible d'établir au moins quatre catégories de critères plus ou moins respectés, voire ignorés selon le type de mot dont la définition est en cause. Ces critères concernent avant tout la délimitation des unités significatives. La validité de cette définition dépend du respect de deux autres types de critères, soit ceux qui concernent



la structure sémantique et ceux qui concernent la structure sémiotique. Le respect de ces trois types de critères est solidaire de celui qui concerne les différents types de relations entre les unités significatives.

Les problèmes de définition des unités significatives sont étroitement liés au fait que l'on ne parvienne pas à déterminer ce qui caractérise la structure du signifié dont le mot est le signe. Comme les définitions de ces divers types d'unités sont solidaires de la définition du mot, il semble que l'absence de définition adéquate du mot affecte la définition des parties du discours, en diminuant la rigueur que met en évidence le recours à plusieurs types de critères selon la partie du discours en cause. Cette situation est normale étant donné le caractère non scientifique de la conception commune du mot sous-jacente. Finalement, il apparaît fort difficile de savoir par où commencer à dénouer ce problème, étant donné qu'il s'agit d'un enchevêtrement d'approximations mettant en cause la sédimentation de conceptions plus ou moins disparates dans les divers plans de l'analyse linguistique : confusion du mot et de ses composantes, confusion du mot et du syntagme syntaxique, confusion de la morphologie et de la syntaxe, de la nature et de la fonction des mots.

Toutes ces complications léguées par la tradition grammaticale, qui manifestent une analyse plus ou moins rationnelle des faits en grammaire et en lexicologie, justifient les mesures prises par la tradition linguistique pour y remédier. Reste à voir dans quelle mesure elle y est parvenue à travers les différentes théories qui portent chacune un regard particulier sur les unités qui relèvent du domaine de la lexicologie.



## 3. Le structuralisme

### 3.1 Généralités

#### 3.1.1 Les origines du structuralisme

Le structuralisme, qui a pris forme à partir de l'évolution des réflexions sur le langage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, constituait une « coupure épistémologique » (Paveau & Sarfati 2003 : 60) en regard de l'orientation de la grammaire comparative, qui avait été le paradigme prédominant jusqu'alors :

L'extraordinaire développement de la linguistique structurale restera, sans aucun doute, un des faits les plus marquants de l'histoire de la pensée scientifique du XX<sup>e</sup> siècle. En particulier, on ne peut comprendre les progrès incontestables accomplis dans le domaine des sciences humaines sans se référer au concept de structure et au rôle de tout premier plan que l'étude du langage a assumé dans son élaboration. (Corneille 1976 : 6)

D'après Corneille, la naissance officielle de la linguistique structurale aurait eu lieu en 1928, parce que c'est l'année de reconnaissance de la phonologie en tant que discipline linguistique, lors du Premier Congrès International des Linguistes, à La Haye (1976 : 7).

Le structuralisme est un courant d'une complexité considérable en linguistique. En dehors des grands principes posés par le *Cours de linguistique générale* (CLG), dont les principes ont servi à élaborer ce qu'on appellera ultérieurement cette approche dite « structuraliste », on parvient difficilement à le cerner :

Il n'y a pas de communauté de doctrine, tout au plus un ensemble de principes généraux. Enfin il n'y a pas d'école linguistique structuraliste unique, mais plusieurs : Prague, Copenhague, États-Unis, Genève et Paris. Le fait même qu'on puisse parler d'écoles pour les descendants de Saussure dans les pays francophones est contestable. Parler d'École de Genève alors que les disciples de Saussure, Bally, Sechehaye, et plus tard Prieto ou Frei, ont poursuivi leurs orientations propres, reste tout à fait discutable.

L'existence d'une École française est encore moins assurée si l'on considère la diversité des travaux de Meillet, Gougenheim, Tesnière, Guillaume ou Martinet. Nulle part ailleurs qu'en France, on assiste à une telle somme de malentendus entre enseignement saussurien et constitution du structuralisme, à tel point que Chiss et Puech intitulent la troisième partie de leur ouvrage de 1987 consacré aux fondations de la linguistique : « La linguistique française : le structuralisme introuvable ». (Léon 2013 : 12)

Que le CLG marque la naissance de la linguistique moderne fait consensus : « Le *Cours de linguistique générale* (CLG), publié en 1916 par Bally et Séchehaye, d'après les notes des étudiants qui avaient suivi le cours de Saussure entre 1906 et 1911, apparaît comme le texte fondateur de la linguistique moderne, reposant sur l'étude de la langue comme système ». (Paveau et Sarfati 2003 : 60) Effectivement, le CLG contient

l'ensemble des principes fondamentaux qui vont caractériser le développement de la linguistique jusqu'à la fin des années 1950. Cependant, en dehors du petit groupe de disciples qui ont reçu l'enseignement direct de Saussure, son influence reste longtemps imprécise et diffuse. Ce n'est qu'à la fin des années 1920 qu'un certain nombre de linguistes, en Europe, se réclament explicitement de lui (par exemple, Troubetzkoi à Prague) [...] (*La Grande Encyclopédie* 1976 : 8052)

Néanmoins, il ressort nettement, comme le signale Bronckart, à l'instar de Fages (1967 : 15), que dès le deuxième quart du vingtième siècle, les courants linguistiques prédominants se sont rattachés aux conceptions exposées dans le CLG :

[...] que l'on songe notamment au Fonctionnalisme de Frei et de Martinet, à la Stylistique du genevois Bally, à la Glossématique de Hjelmslev ou encore aux travaux des sémiologues Buysens, Barthes ou Prieto. Les idées saussuriennes ont également exercé une influence considérable sur l'œuvre d'auteurs aussi divers que Guillaume, Benveniste, Vendryes ou Tesnières. Enfin, le Cercle Linguistique de Prague, tout en minimisant sa dépendance à l'égard du C.L.G., a néanmoins défendu certains des thèmes saussuriens fondamentaux, en particulier la conception de la langue comme système de signes.

Dans les pays anglo-saxons, la pensée de Saussure, connue et appréciée de Bloomfield, a de manière générale été rejetée par le courant post-bloomfieldien, au nom de principes behavioristes et notamment de l'anti-mentalisme. Au cours de ces dernières années cependant, l'intérêt manifesté par Chomsky et les linguistes générativistes aux

structures « profondes » a suscité une redécouverte des thèmes saussuriens fondamentaux [...] (1977 : 83-84)

Encore aujourd'hui, les conceptions du CLG ressortent plus ou moins explicitement présentes dans les ouvrages de linguistique, notamment dans les ouvrages d'introduction, qui s'approprient sensiblement le contenu du CLG sans toujours le citer. Aussi les conceptions du CLG détiennent-elles un statut de lieux communs dans la discipline. D'ailleurs, Corneille fait remarquer que « L'École de Prague – qui se fonde sur la commutation, fonction paradigmatique par excellence – et le distributionnalisme américain – qui privilégie les relations syntagmatiques – utilisent des techniques d'approche différentes, mais aboutissent à des résultats analogues. » (Corneille 1973 : 138) D'après Marouzeau, c'est d'ailleurs dans un manifeste anonyme issu de cette institution qu'est apparu le terme de « structure », le CLG se contentant de la notion de « système ». (1967 : 16) Le fait que le CLG soit précurseur du structuralisme explique le choix de limiter l'exposé du présent chapitre aux principes posés par le CLG et sur leur exploitation par les structuralistes.

Les principales écoles structuralistes sont nées vers les années 1925-1930. Dans l'ensemble, toutes se rejoignent sur la nécessité d'étudier la langue en tant que système. Ces écoles rompent avec la linguistique historique, qui envisageait essentiellement la langue sous l'angle de son évolution historique. Chiss et Poesch ramènent l'héritage saussurien à cinq principes :

- la primauté de la langue sur la parole,
- la distinction rigoureuse de la diachronie et de la synchronie,
- la conception de la langue / système et institution,
- la double nature du signe,
- l'arbitraire du signe et sa motivation par combinaison syntagmatique. (1994 : 47)

Cette nouvelle épistémè cherche à fournir un statut de science autonome à la linguistique. Ce mouvement de pensée a donc contribué considérablement au développement de la linguistique en faisant de la langue un objet d'étude à part entière, plutôt que de la réduire à un processus historique. En l'occurrence, le structuralisme a permis à la linguistique d'obtenir le statut de science autonome, non subordonnée à d'autres champs d'étude, contrairement aux études du langage qui se faisaient antérieurement. Cette abstraction exclut, comme le souligne Soutet, la négation de « la dimension référentielle du langage pas plus que sa dimension intersubjective (comme le montre, d'ailleurs, le schéma de la communication de Saussure). Cependant, une fois affirmées, ces deux dimensions sont un peu négligées et n'interviennent pas – ou fort peu – dans la description linguistique elle-même. » (2005 : 110-111)

### **3.1.2 Le structuralisme par rapport à la tradition grammaticale**

L'influence de cette révolution scientifique s'est fait sentir dans les différentes disciplines de la linguistique et elle demeure actuelle. En grammaire, le structuralisme s'oppose au point de vue de la tradition grammaticale sur plusieurs points, notamment sur le suivant : on refuse de reconnaître au mot un statut d'unité linguistique. En outre, si la sémantique structurale examine les signifiés en tant que système, une proportion importante de structuralistes cherche à faire abstraction du sens pour privilégier une analyse ancrée dans l'observation du signifiant :

L. Hjelmsev, dans ses *Principes*, dénonçait vigoureusement le subjectivisme et le confusionnisme des grammaires traditionnelles fondées sur l'exploitation du « sentiment linguistique » et la recherche des effets de sens. Une quarantaine d'années plus tard, J. Dubois démontre scientifiquement [dans *Grammaire structurale* (1965)], et de manière fort convaincante, la faiblesse des descriptions sémantiques et la supériorité de l'analyse formelle. (Corneille 1976 : 219)

Comme la sémantique tient de la représentation mentale, les faits qui en relèvent ne sont pas aussi explicitement saisissables que ceux du monde physique, de sorte qu'on a préféré s'en écarter par souci de rigueur et focaliser l'analyse sur le signifiant. Cette vision

des choses, qui perdure entre autres dans la conception de la formation des mots, ne tient pas compte toutefois du fait que la langue est fondamentalement un système de production de sens que sert à codifier le signifiant, ce que reconnaissait pourtant Benveniste :

La segmentation de l'énoncé en éléments discrets ne conduit pas plus à une analyse de la langue que la segmentation de l'univers physique ne mène à une théorie du monde physique. Cette manière de formaliser les parties de l'énoncé risque d'aboutir à une nouvelle *atomisation* de la langue (...)

On peut concevoir plusieurs types de descriptions et plusieurs types de formalisation, mais toutes doivent nécessairement supposer que leur objet, la langue, est informée de signification, que c'est par là qu'il est structuré, et que cette condition est essentielle au fonctionnement de la langue parmi les autres systèmes de signes. (Benveniste 1966 : 12)

### 3.1.3 La notion de système

Le CLG définit la langue comme l'« ensemble des habitudes linguistiques qui permettent à un sujet de comprendre et de se faire comprendre. » (112) La langue se définit donc en termes « d'habitudes linguistiques », ce qui diffère d'une réalité bien délimitée, vu que cette définition n'est pas formulée en termes de système de représentation ou d'expression. Par son fondement social, elle constitue une « sorte de contrat passé entre les membres de la communauté ». (CLG : 31) Elle se distingue de la parole qui, pour sa part, en est une exploitation individuelle : « Ainsi la langue apparaît-elle chez F. de Saussure comme la face "abstraite" (et homogène) de la réalité des actes de parole. » (*Grande Encyclopédie Larousse* 1976 : 13034) La langue tient donc lieu de condition d'existence des faits de parole, que l'analyse linguistique doit transcender. Comme en convient Corneille, « cette conception de la langue est commune à tous les structuralistes, car elle est liée au principe d'immanence. » (Corneille 1976 : 26)

L'un de ses apports les plus marquants a été la conception de la langue en tant que système fermé de relations entre des éléments qui se définissent différenciellement les uns par rapport aux autres. Parce qu'elle est un système, la langue ne se réduit pas à la somme

des éléments individuels qui la composent. Cette conception s'oppose donc nettement à la tradition grammaticale qui voyait la langue comme une nomenclature, réduite à un simple agrégat : « Dans la langue, comme dans tout système sémiologique, ce qui distingue un signe, voilà ce qui le constitue. C'est la différence qui fait le caractère, comme elle fait la valeur et l'unité. » (CLG : 152)

Un système sémiologique serait donc un système purement différentiel. De son côté, Ullmann, qui insiste sur le rôle du système dans la détermination de la valeur du signe, parle d'« un système articulé où tout se tient, où tout est solidaire et où chaque élément tire sa valeur de sa position structurale ». (Ullmann 1952 : 26) Cette systématisation vaudrait également pour le lexique vu « comme une structure, ou plutôt comme un ensemble de structures. » (Mounin 1963 : 103) Une telle conception s'oppose à la tradition grammaticale qui, par sa vision du lexique comme une nomenclature, envisageait les unités du lexique de manière isolée.

Les difficultés de caractérisation des unités significatives issues de ces réflexions à l'origine même du structuralisme en manifeste aussi une faille capitale. En logique, il est reconnu qu'une définition négative est de trop large extension pour caractériser ce qu'elle définit : dire ce que n'est pas un objet n'est pas le définir. Avancer qu'un signe est tout ce qu'il n'est pas ne contribue pas à le caractériser. Dans l'usage courant, il apparaît évident qu'il ne serait pas opératoire de dire qu'un chat n'est pas un chien, ni une table, ni un verbe, etc. Cela présuppose que l'on définisse ces unités qui servent à définir négativement **chat**. Or, ces unités sont elles-mêmes définies négativement, si bien qu'on ignore de quoi il est question, puisque le système ainsi conçu tourne à vide. Si la tradition grammaticale envisageait les unités du lexique de manière isolée, elle avait au moins le mérite de reconnaître la valeur interne positive des mots contrairement au structuralisme. En fait, logiquement, les unités se définissent d'abord positivement, la définition négative (ou la définition relationnelle) étant complémentaire : pour définir un objet, il faut expliciter ce qu'il est, l'affirmation de ce qu'il n'est pas pouvant contribuer à confirmer son identité.



L'inverse n'est par contre pas garanti : affirmer ce que n'est pas l'objet ne permet pas de dégager son identité.

Certains structuralistes, comme Amacker<sup>59</sup> ou Rastier<sup>60</sup>, se sont tout de même orientés vers une définition positive du signe. D'ailleurs, Baylon & Mignot tiennent les propos suivants au sujet d'une description fondée sur les relations au détriment de la prise en compte de la valeur des unités :

Appliquée à la sémantique historique, la méthode structuraliste met donc l'accent sur les relations entre les mots, plus exactement entre leurs sens. Mais, en dépit des affirmations tranchées faites par certains tenants de la méthode, il n'est jamais possible de l'appliquer en faisant totalement abstraction des entités ainsi mises en relation. Dans le langage en fonctionnement, il faut bien les reconnaître, les identifier, ce qui ne peut se faire qu'en tenant compte de ce qu'elles sont. (2000 : 220)

Ces propos valent forcément pour les unités morphologiques (composantes de mots, syntagmes morphologiques et mots) et syntaxiques (mot, syntagme syntaxique et phrase) en synchronie, puisque l'étude historique présuppose la comparaison d'états de langue de deux périodes, qui impliquent chacun forcément un fonctionnement par mise en relation des entités qui le constituent. La clarification du problème se trouve dans la conciliation des points de vue du structuralisme et de la tradition grammaticale, points de vue qui se complètent plutôt que de se contredire. Pour être complète, l'analyse du sens d'une unité doit autant tenir de sa composition interne que de sa mise en relation avec les autres unités.

### **3.2 La définition du mot selon l'approche structuraliste**

Malgré le fait que le CLG fasse le constat plus ou moins explicite qu'on ne parvient pas à définir adéquatement le mot comme entité linguistique capitale, le recours à la notion

---

<sup>59</sup> Voir 1975 : 18-20.

<sup>60</sup> Rastier parle de « groupe stable de morphèmes constituant une unité fonctionnelle » (*in* Baylon & Mignot 2000 : 127), ce qui revient à reconnaître une identité positive au signe.

de mot imprègne tout l'ouvrage, où l'on persiste, par exemple, à employer des concepts et des principes issus d'une représentation de la langue fondée sur le mot comme unité centrale, c'est-à-dire la conception traditionnelle de la langue : dérivés, composés, flexion, verbe, noms, désinences, etc. À ce sujet, Corneille estime que :

Indéniablement, le mot constitue bien une réalité dans la « conscience » linguistique des usagers de la langue. Pour le locuteur naïf, nous pensons et nous parlons avec des mots, non avec des « monèmes », des « formes libres minimales » ou des « syntagmes ». Il est tout aussi remarquable que le mot reste l'unité de base en traduction automatique. Enfin – et ce n'est pas le moins surprenant – il en va de même pour la syntaxe générative qui réhabilite ainsi une notion mal définie que l'on croyait tombée en désuétude. (Corneille 1976 : 228)

De son côté, Pergnier relève que « Saussure, loin de rejeter le mot aux oubliettes de la linguistique naissante, en souligne l'importance en des termes d'une rare vigueur ("*unité qui s'impose* à l'esprit", "quelque chose de *central* dans...") ». (1986 : 20) Ces propos ne se limitent pas au réalisme naïf : le structuralisme ne fait pas exception au fait que le mot soit nécessairement pris en compte dans toutes les approches linguistiques en tant qu'objet d'analyse et, plus insidieusement, en tant que concept du langage courant faisant partie du discours scientifique sur le langage. Le problème de la définition du mot posé par la tradition grammaticale est donc loin d'être résolu, d'autant moins que cette unité recoupe des unités significatives issues d'un découpage structuraliste, donc d'un autre système de représentation avec lequel il s'imbrique.

On admet d'ailleurs dans le CLG le recours au mot pour l'élaboration de la théorie de la langue : « C'est *arbitrairement* que nous sommes partis de l'unité du mot, nous aurions pu partir aussi bien de l'unité de la *phrase* ». (Amacker 1975 : 133) Saussure préfère le mot à la phrase parce que « les phrases ne se ressemblent pas du tout entre elles, n'offrent pas un fond commun qui puisse devenir objet d'étude », qu'elles « sont infiniment diverses » et que « l'unité concrète [...] ne nous est pas donnée » par le simple découpage des phrases. (*Ibid.* : 133) Pourtant, cette diversité est analysable dans la mesure où les phrases comportent toujours les mêmes types de mots entre lesquels s'établissent les

mêmes types de relations. C'est pourquoi le mot fournit un point de départ plus stable pour l'élaboration d'une théorie linguistique. Contrairement à la phrase, il dispose d'une structure moins complexe et présente une multiplicité de formes beaucoup moins grande que les phrases puisqu'on peut faire des phrases différentes avec les mêmes mots.

L'interférence entre la conception des unités linguistiques du structuralisme et celle de la tradition grammaticale nuit à la théorie avancée dans le CLG tant du point de vue de la délimitation des unités que de la cohérence des principes qu'elle se donne pour les identifier. En effet, faute d'arriver à caractériser adéquatement le mot, le CLG décrète qu'« Il faut chercher l'unité concrète ailleurs que dans le mot » (148). Selon le CLG, le mot serait incompatible avec la notion d'unité concrète. C'est pourtant le signifiant auquel on accorde la prépondérance. Cela soulève la difficulté de l'identification de la fonction sémiologique du mot, c'est-à-dire l'identification du type de signifié qu'il sert à codifier, signifié qui n'apparaît pas être du même ordre que celui des affixes et des désinences :

Il faut chercher l'unité concrète ailleurs que dans le mot. Du reste beaucoup de mots sont des unités complexes, où l'on distingue aisément des sous-unités (suffixes, préfixes, radicaux); des dérivés comme *désir-eux*, *malheur-eux* se divisent en parties distinctes dont chacune a un sens et un rôle évidents. Inversement, il y a des unités plus larges que les mots : les composés (*porte-plume*), les locutions (*s'il vous plaît*), les formes de flexion (*il a été*), etc. (CLG : 148)

Amacker, pour sa part, va jusqu'à parler du mot comme d'une fiction, ne pouvant tenir lieu d'unité concrète :

Or, dans la réalité linguistique, on découvre tout de suite les limites de cette fiction : qu'on pense aux couples tels que *cheval-chevaux*, ou /mwa/-/mwaz/ dans *le mois de décembre* et *un mois et demi* (avec liaison), couples qui sont chaque fois, en prenant « la base de la continuité du discours », deux « mots formant une section dans la suite du discours », alors que, de toute évidence, « c'est le même mot » pour les sujets parlants : « Nous prenons comme unité quelque chose qui est déjà un résultat, qui n'est pas donné dans "la continuité du discours" » [...] (Amacker 1975 : 133-134)

Ce qu'avance Amacker à propos de **cheval/chevaux** (Amacker 1975 : 151) entre en contradiction avec le CLG (147), pour qui **mois** singulier et **mois** pluriel seraient un même

mot. Dans le cas de **cheval/chevaux**, on peut juger qu'il ne s'agit pas des mêmes mots sur le plan de la structure fondamentale : dans un cas, le mot est formé du nombre singulier tandis que l'autre est formé du pluriel. Par contre, on ne peut pas en dire autant pour **mois** dans le **mois de décembre** et **un mois et demi** : il s'agit bel et bien de deux exploitations du même mot, puisque celles-ci manifestent une même valeur positive.

Toutefois, la valeur positive du mot n'est pas formellement perçue puisque l'un des principes prédominants du structuralisme est celui de la définition négative des unités significatives, auxquelles on ne reconnaît aucune valeur positive : cette définition ne peut mener qu'à la réduction du sens fondamental d'un mot à son sens contextuel. Cette limite force à conclure, comme le fait Amacker, que les deux occurrences d'une unité forment deux mots plutôt qu'un seul, quand en fait ces deux occurrences mettent en cause une seule et même unité dans le cas de **mois** dans l'exemple ci-dessus. Comme on ne reconnaît pas la valeur fondamentale du mot, on réduit la connaissance de cette unité à une intuition populaire. Pourtant, une identité existe forcément, un « invariant sémique » (Fages 1967 : 39) entre les deux occurrences de **mois**. Manifestement, la variation sémantique du mot, plus précisément le changement de référence, dépend de son contexte d'emploi, non pas de la valeur fondamentale qui demeure la même et qui sert de point de repère convenu pour exprimer ces différentes valeurs. Ces différentes valeurs référentielles ne sont pas fonction exclusive du mot, ce qui rendrait la polysémie inexplicable : elles sont également fonction de l'association du mot au contexte.

Corneille, qui se réclame de Hjelmslev, décrit le signifié, qui correspond dans les faits à la valeur fondamentale du mot, comme étant quelque chose de nébuleux par nature, ce qui revient à la position de Saussure :

S'il nous est permis de traduire les concepts saussuriens en termes de glossématique, par rapport aux « strates » hjelmsléviennes, nous risquerions l'interprétation suivante. La masse amorphe des idées, la grande nébuleuse de la pensée avant le langage appartient manifestement à la *matière*. Le *signifié* ou image mentale en fait également partie. Le *sens* étant conçu comme une variable qui dépend du contexte ou de la situation relèverait évidemment de la *substance* du contenu. (Corneille 1976 : 213)

Ce point de vue rejoint aussi celui de Croce pour qui « tout mot que nous entendons est une langue nouvelle et étrangère, parce qu'il n'a jamais été dit auparavant et ne s'identifie à aucun des mots dits auparavant ». (Croce dans Mauro 1969 : 109) Un tel point de vue entre en contradiction avec la définition de la langue et de ses unités comme convention sociale : le mot ne peut pas n'avoir que des valeurs variables ou changeantes sans identité propre, sans quoi aucune communication ne serait possible. Un mot qui ne serait utilisé qu'une seule fois n'aurait aucune persistance, ce que contredit pourtant le fait que les usagers linguistiques les mémorisent :

Les mots « liberté » et « démocratie » évoquent sans aucun doute une réalité différente dans la bouche de Chomsky et dans celle de Skinner; de même, chaque auditeur qui les reçoit les dote d'un contenu qui variera en fonction de divers facteurs sociaux et politiques. Cette variabilité de la signification précise d'un même mot pour un sujet déterminé dans un contexte précis est un phénomène général. Il ne s'applique pas seulement aux mots abstraits comme « démocratie » et « liberté », mais aussi à des entités plus concrètes comme « cheval » ou « maison », ainsi que l'ont démontré notamment les techniques expérimentales d'association. Que tout sujet parlant soit apte à repérer les différences de sens sous des séquences sonores semblables et à reconnaître des identités de contenu sous des prononciations sonores semblables et à reconnaître des identités de contenu sous des prononciations différentes atteste bien le fait, d'une part, que « le mécanisme linguistique roule tout entier sur des identités et des différentes, celle-ci n'étant que la contrepartie de celles-là », et d'autre part que le sujet parlant dispose d'un point d'ancrage fixe qui lui permet d'affirmer que quelque chose varie et que quelque chose est différent. (Bronckart 1977 : 92-93)

En outre, tous les mots seraient homonymes et la polysémie serait impossible, puisque leur valeur serait réduite à un usage unique. La valeur positive fondamentale et stable du mot ne s'oppose pas par contradiction à ses valeurs contextuelles : ces deux valeurs sont complémentaires. Si la langue rend la pensée possible et l'organise, il n'existe pas de pensée sans langage – comme l'affirme Benveniste –, il faut nécessairement que la pensée soit quelque chose d'organisée par la langue, comme on le reconnaît formellement en psychomécanique, en posant que la langue permet de se représenter l'expérience :

Le mécanisme impliqué dans l'institution de chacun des concepts à partir desquels opère le langage – qui en compte plusieurs milliers – se présente sous la forme d'une opération réductrice ramenant à un nombre restreint d'impressions généralisées un nombre plus ou moins grand d'êtres indissociables, dans l'expérience, de leur

singularité et formant un fragment plus ou moins large de l'univers expérientiel humain. C'est en ce sens que l'on peut dire du langage qu'il nous propose une représentation généralisée de l'expérience humaine commune. (Lowe : 2007 : 97)

Des réflexions issues d'auteurs structuralistes abondent malgré eux dans le sens d'une définition de la valeur positive du mot (ou du signe), ce qui, encore une fois, met en évidence la profonde contradiction entre les principes que se donnent les structuralistes et les raisonnements qu'ils formulent. Il est d'ailleurs antinomique de prétendre définir l'intérieur d'un objet par ses relations avec ce qui est extérieur à lui. D'ailleurs, la critique suivante de Corneille, qui cherche à appuyer la position selon laquelle la valeur du mot est déterminée par le contexte, contient également des propositions qui vont dans le sens d'une distinction de la valeur fondamentale et de la valeur contextuelle :

L. Hjelmslev se montre inconséquent avec lui-même lorsqu'il prétend que le sens du mot *bague* est cette bague que je porte au doigt. Et L. Bloomfield, de son côté, a tort de considérer que le sens du mot *sel* est NaCl. Bien que le monème *sel* puisse dénoter le chlorure de sodium, la définition chimique de cette substance s'applique évidemment à la chose elle-même (au référé) et non au mot, et le *sel de la vie* peut difficilement passer pour un assaisonnement! Selon le mot de Wittgenstein, il ne faut pas se préoccuper du sens, mais de l'emploi. (Corneille 1976 : 213)

Corneille démontre qu'on ne peut assurément pas réduire le sens du mot **sel** à une description, même scientifique, de l'un de ses référents. En d'autres termes, ce qui fait l'identité positive de ce mot ne peut effectivement pas se ramener à son sens référentiel, puisque cette valeur est forcément plus abstraite que toutes ces possibilités d'emplois auxquelles elle peut se prêter.

Malgré tout, il ne parvient pas à saisir ni à reconnaître cette valeur fondamentale – qui, inconsciemment semble-t-il, est postulée – parce que la réflexion est orientée sur les valeurs référentielles. Une telle réflexion néglige complètement le fait qu'on utilise un même mot pour exprimer des références diverses. Hjelmslev, de son côté, parlait de la signification comme de la « forme du contenu », c'est-à-dire « l'invariant qui contient virtuellement tous les sens possibles ». (In Corneille 1976 : 213) Or, reconnaître un

invariant revient à reconnaître une valeur identitaire à l'unité, qui ne réduit pas le sens d'un mot à ses emplois :

La partie sémiologique est sans doute la section la plus originale de l'œuvre de Noreen [...] Sa distinction fondamentale entre ce qu'il appelle sens usuel (celui du lexique) et sens occasionnel (contextuel) est aussi à retenir [...] À ces deux types de sens, Noreen opposait un troisième, le sens fondamental qui était pour lui la signification la plus ancienne, attestée ou reconstruite, d'un morphème et dont les autres sont historiquement dérivables. Il y avait selon Noreen un seul et même sémème dans tous les cas où la signification persiste à travers les changements du sens occasionnel. (Malmberg 1991 : 417)

Cette conception exige cependant que l'on tienne compte du fait que la variation des références observées dépend non seulement de la valeur fondamentale d'une unité, mais aussi de celles des autres unités syntaxiques auxquelles elle s'associe en contexte. C'est la valeur référentielle qui est fonction à la fois d'un mot et des autres concepts qui y sont associés, alors que la valeur fondamentale est fonction des notions associées dans la structuration du signifié du mot.

L'absence de distinction de ces deux niveaux fait qu'on ne comprend pas ces deux aspects complémentaires de la signification. Les réflexions de Godel vont dans le même sens : « il est vrai que d'un point de vue acoustique un mot n'est jamais identique à lui-même ni en synchronie ni, encore moins, en diachronie; cependant, il est et reste le même parce qu'il dénote toujours la même chose ou exprime toujours le même concept, et somme toute, quelle que soit la définition du signifié, parce qu'il a toujours le même signifié. » (Godel *in* De Mauro 1967 : 124). Ces réflexions rejoignent un point de vue déjà soutenu dans l'Antiquité : « C'est là, quand on y regarde bien, la solution qui domine d'Aristote à Wittgenstein : ce qui fait d'une forme ce qu'elle est, c'est son lien sémantique avec la chose désignée, et Aristote voyait dans cette stabilité de lien la réfutation radicale des objections des sceptiques au principe d'identité. » (De Mauro 1967 : 124).

Le radicalisme de la conception que le sens n'a de valeur que différentielle et qu'il est déterminé exclusivement par le contexte en discours porte à assimiler la valeur

fondamentale du mot à sa valeur référentielle. Or, il s'avère nécessaire de bien discriminer ces deux valeurs, puisque celle qui découle de la structure fondamentale du mot et qui assure par le fait même sa stabilité ne varie pas selon son association à d'autres mots dans tel ou tel contexte. Entre autres, le mot **goéland** se limite généralement à certains référents, principalement à une espèce d'oiseau. Il demeure tout de même toujours possible de l'utiliser pour renvoyer à la classe d'objets des pierres par exemple, si c'est pour faire référence à des sculptures de goéland en pierre, ce qui permet de répondre aux questionnements suivants de Corneille : « Chaque langue découpe arbitrairement la réalité en imposant souverainement des limites référentielles à ses items lexicaux. Ces limites sont souvent floues. Où finit la colline, où commencent le mont et la montagne? Quand un bois devient-il une forêt? » (Corneille 1973 : 215) En fait, la langue ne découpe pas la réalité, elle conceptualise l'expérience qu'on en a, en en faisant une sorte de « théorie » : elle fournit ainsi une conceptualisation à partir de signifiés pour appréhender adéquatement toute expérience possible. Chaque mot est une unité qui rend possibles certaines références lorsqu'elle est associée à d'autres mots. Le champ de référence dans lequel les mots opèrent est toujours fonction du mot lui-même, de la structuration du discours et des relations logiques qui s'y instituent. Bien que la nature du signifié conditionne le type de référent auquel on peut l'appliquer dans un acte de langage dont la visée est littérale, d'autres genres de discours tels la poésie permettent des références beaucoup plus libres.

La question soulevée par Corneille consiste à savoir quand le signifié d'un mot convient à son référent. Par exemple, on peut se demander quand un fait d'expérience est adéquatement dit /**colline**/, /**mont**/ ou /**montagne**/. On peut d'ailleurs chercher à déterminer quand un autre fait d'expérience est adéquatement désigné par les signifiés /**bois**/ ou /**forêt**? Pour répondre à cette question, il faut aller voir au dictionnaire, à la description des référents qu'on y donne. C'est l'usage qui répond à cette question et, historiquement, cet usage évolue, si bien qu'on ne peut en fixer la « limite » avec certitude. Cependant, la nature de son contenu détermine ce à quoi il est applicable, ce qui implique une certaine limitation de sa capacité référentielle.



Il faut donc transcender le plan des valeurs référentielles de manière à définir les valeurs conceptuelles qui les conditionnent :

Cette dernière (la structure) est faite de rapports autres que ceux qui apparaissent dans l'organisation et il faut (...) briser les rapports apparents pour définir les rapports véritablement déterminants (...) sous les rapports observables, l'analyse en découvre d'autres qui rendent compte des premiers et expliquent pourquoi ce sont ceux-ci qui apparaissent à l'observation. (Pouillon dans Corneille 1976 : 228)

Cela vaut également pour la lexicologie : il faut pouvoir transcender les valeurs référentielles d'un signifié, de manière à remonter à sa valeur fondamentale. La valeur différentielle d'une unité dépend toujours de sa valeur positive intrinsèque, ce qui est vrai aussi bien en sémantique qu'en sémiologie : c'est parce qu'un phonème est « sonore » qu'il se distingue d'un autre qui est « sourd », qu'un phonème a une articulation « dentale » qu'il se distingue d'un autre qui a une articulation « labiale », etc. Or, les dents et les lèvres sont deux choses positivement différentes. Il faut absolument arriver à déterminer ce qui constitue la valeur fondamentale des unités, qui est positive, et ne pas l'écarter a priori parce qu'on ne parvient pas à la définir. L'identité des unités, comme de toute chose, s'impose comme une condition nécessaire à leur existence; l'esprit est contraint de poser cette identité comme axiome pour toute rationalisation de l'expérience.

### ***3.3 La critique des parties du discours***

La remise en question du mot par le structuralisme s'appuie sur une remise en question de la définition des parties du discours et, notamment, de la notion de « catégorie grammaticale » :

D'une manière générale, la linguistique descriptive remet en cause la notion même de « parties du discours », en montrant que les catégories de la langue – catégories purement formelles définies au moyen des contraintes, des relations et des oppositions qui organisent les éléments en classes – peuvent et doivent être envisagées indépendamment de leur contenu de sens. Le fait de savoir si ces « classes de formes » correspondent ou non à une structuration objective du réel doit, dans une large mesure, être considéré comme linguistiquement non pertinent. (Corneille 1973 : 111)

On remet donc en question le classement traditionnel des parties du discours principalement parce que leurs définitions se fondent sur leur sens :

Les définitions traditionnelles des parties du discours, telles que nous les avons apprises à l'école, se fondent largement sur des considérations philosophico-sémantiques. « Le nom est un mot utilisé pour désigner un être ou une chose ». Une telle définition est dépourvue d'intérêt; elle ne nous apprend rien concernant la structure de la langue anglaise et ne nous permet pas de reconnaître un nom lorsque nous en rencontrons un. (Bloch & Trager dans Corneille 1973 : 69)

Dans le cas du verbe, on critique le fait que cette partie du discours ne soit pas la seule à pouvoir rendre compte d'un procès ou de la temporalité :

[...] ne devrait-on pas, pour être cohérent avec soi-même, considérer comme des verbes des mots tels que le *blanchissage*, une *moisissure*, la *digestion*, etc. Nul n'ignore, en outre, que des notions comme l'antériorité, la postériorité, la successivité, temporelle peuvent s'exprimer aussi bien par un verbe qu'au moyen d'un préfixe (*une présupposition*, la *postcombustion*, *mon ex-fiancée*), d'un adjectif (*le jour suivant*, *feu le général*, *mon futur diplômé*) d'une préposition (*avant*, *après*, *pendant*) ou d'un adverbe (*jadis*, *demain*, *successivement*) ». (Corneille 1973 : 99)

Cette critique, qui vise au premier chef à écarter toute analyse fondée sur le sens pour donner raison au formalisme, ne repose sur rien de solide hormis les maladresses de la tradition grammaticale en ce qui a trait à la définition des parties du discours. Elle ne distingue pas ce que représente la morphologie grammaticale des parties du discours de ce que représente leur composante lexicale. En nombre de cas, elle ignore ce qu'est la morphologie grammaticale d'une partie du discours. Par exemple, le fait qu'un préfixe, un adverbe, une préposition ou un nom expriment des notions temporelles – ce qui ne relève pas de leur morphologie grammaticale et n'est pas commun à toutes les unités de ces catégories – ne remet nullement en cause le fait que la morphologie grammaticale du verbe conjugué exprime nécessairement une notion d'aspect, une notion de temps, une notion de mode et une notion de personne. Aussi ces systèmes interviennent dans la constitution de toutes les unités de la catégorie et en caractérisent la nature. L'absence de cette distinction semble donner raison à ces critiques qui ne dissocient pas non plus le sens référentiel du

sens fondamental. Ce n'est pas le sens référentiel qui est en cause dans la définition des parties du discours, mais exclusivement le sens fondamental, soit celui que représentent les notions et les relations grammaticales qui structurent les mots. Si, sous l'angle de la référence opérée, on peut poser comme de valeur équivalente l'expression du temps par différents moyens lexicaux ou grammaticaux, ce n'est pas nécessairement le cas du point de vue de la représentation.

La définition traditionnelle du verbe citée par Corneille ne permet pas de séparer nettement le verbe des autres classes de mots, de sorte que l'on doit à cette fin s'en remettre à l'intuition pour l'identifier. C'est d'ailleurs ce que font les formalistes à l'égard de l'appréhension du sens, qui est nécessaire à leur analyse malgré leur prétention qu'on doit s'en passer pour faire une étude scientifique du langage. Plutôt que d'évaluer les déficiences de l'analyse sémantique proposée par la tradition grammaticale ou scolaire pour développer une analyse sémantique plus satisfaisante, ces structuralistes attribuent cette lacune au fait que l'analyse traditionnelle se fonde sur des faits de sens, ce qu'ils rejettent absolument comme critères de classification des mots. Ils prônent donc des critères de distinction strictement formels où on ne veut tenir compte que de la forme du signifiant, comme si les critères formels suffisaient à la définition des parties du discours :

Toutes nos classifications doivent se fonder exclusivement sur la FORME – sur des différences et des similitudes dans la structure phonématique des racines et des affixes – ou sur des occurrences de certains mots dans certains types particuliers de propositions et d'énoncés (...). Dans l'établissement de nos classifications, il ne sera fait appel ni à la signification, ni à la logique abstraite, ni à la philosophie (...) (Bloch et Trager dans Corneille 1973 : 69)

Corneille précise que non seulement les classes de mots (les « parties du discours »), mais encore toutes les autres catégories grammaticales – comme le genre, le nombre, le temps, l'aspect, le mode, etc. – doivent être envisagées en tant que catégories purement formelles établies en fonction des contraintes spécifiques du code envisagé, indépendamment de leur contenu de sens. Il peut arriver que des classements formels recouvrent, du moins partiellement, des classements notionnels. Mais en bonne méthode,

l'essentiel est de ne jamais subordonner les premiers aux seconds : les critères de forme doivent avoir une absolue priorité sur les critères sémantiques. (Corneille 1973 : 113) Or, il est impossible de développer une analyse scientifique opératoire en commençant par nier la pertinence de l'essentiel des faits d'observation que représente le sens, et ce, même pour les unités dites « formelles ».

D'ailleurs, on ne dispose pas des moyens de concevoir une classification sur la forme ou le signifiant. Cette situation explique que le structuralisme formaliste ne soit jamais parvenu à produire une définition valable du mot. Si sa critique de la tradition grammaticale trouve un certain fondement dans le fait que les définitions des classes traditionnelles des mots manifestent de nombreux défauts, cette critique pose davantage d'incertitudes qu'elle n'apporte de solutions. Étant donné que l'on pose que les unités linguistiques sont de valeur différentielle, toute perspective possible de classification des unités sur la base de leur valeur intrinsèque est écartée, puisqu'on ne leur en reconnaît pas ou qu'on n'en reconnaît pas la pertinence. La sémantique se trouve ainsi réduite à une valeur référentielle, qui – bien que ce soit à partir d'elle que l'on puisse remonter à la valeur fondamentale du mot – ne peut effectivement pas servir de critère pour élaborer une classification des mots puisque des unités de nature différente peuvent opérer une même référence. Par exemple, un nom ou un morphème grammatical peuvent opérer une référence analogue au futur :

**Il viendra.**

**Il vient *demain*.**

Un adjectif ou un syntagme prépositionnel et un adverbe peuvent opérer la même référence :

**Je me sens *colérique*.**

**Je me sens.**

Or, la forme à elle seule ne peut pas établir une classification cohérente, notamment à cause de l'absence de variation sémiologique d'un bon nombre d'unités dont la morphologie ou la valeur lexicale diffère. Aussi, fréquemment, une même sémiologie marque des unités différentes par nature dans les cas d'homonymie grammaticale :

**Je suis allé visiter le *fort* (substantif).**

**Je suis *fort* (adjectif).**

**Je suis *fort* (adverbe) gentil.**

et d'homonymie lexicale :

***Louer le Seigneur.***

***Louer une maison.***

Force est de reconnaître que la forme ne permet pas de distinguer les homonymes de **louer** ni ceux de **fort** dans les exemples ci-dessus. Dans le cas de **louer**, la syntaxe ne suffit pas : ces deux verbes transitifs ont les mêmes propriétés grammaticales : une analyse fondée sur leur valeur fondamentale s'impose donc. Si l'on écarte la valeur fondamentale du mot, tout classement des mots en parties du discours et toute théorisation cohérente deviennent impossibles en lexicologie et en grammaire. Aussi, le structuralisme formaliste n'arrive guère à faire mieux que la tradition grammaticale, malgré la critique qu'il en fait.

Une autre impasse est créée par la dissociation artificielle du fait sémantique et du fait grammatical. En effet, on a parfois eu tendance à situer toute la sémantique du côté du lexique, comme si une propriété grammaticale n'était pas d'ordre sémantique :

Établir des catégories purement psychologiques sans critères de forme est chose facile et qui n'exige guère de réflexion, mais qui est aussi *dénuée de tout intérêt au point de vue grammatical*. On pourrait par exemple très aisément établir une catégorie de mots désignant des objets noirs (ou noirâtres), tels que Charbon, Graphite, Ebène, Nègre, Nuit, Encre, etc. il n'y a pas de différence essentielle entre une telle catégorie

(...) et, par exemple, telle autre catégorie composée de « mots signifiant une action ».  
(...) Les catégories purement sémantiques ou psychologiques que l'on vient à établir n'ont jamais de chance de coïncider avec des catégories vraiment grammaticales.  
(Hjelmslev 1929 : 26)

Puisqu'on n'était pas parvenu à établir des catégories sémantiques, on s'est tourné vers des critères formels en présumant que c'était la considération de la valeur sémantique qui avait embrouillé l'analyse. Cependant, les morphèmes qui forment les mots sont d'abord des notions qui contribuent à former le signifié marqué par le mot : ils ont nécessairement une valeur fondamentale qui motive l'usage du signe qui les manifestent lorsqu'elles sont marquées. En conséquence, les catégories grammaticales sont des catégories du signifié du mot. Par exemple, la réduction du nombre grammatical à un phénomène formel est sans intérêt, d'autant plus que le singulier n'est généralement pas marqué positivement, ni le pluriel à l'oral : **enfant** / **enfants**; **bois** / **bois**; etc. D'ailleurs, le même facteur sémiologique qui marque le pluriel dans le nom ou le pronom marque la deuxième personne dans le verbe. Par contre, le fait de reconnaître la valeur sémantique du singulier et en quoi elle s'oppose à celle du pluriel est absolument essentiel : c'est sur la base de cette reconnaissance qu'opèrent les locuteurs et pour qu'ils se comprennent entre eux.

On ne pourrait pas « très aisément établir une catégorie de mots désignant des objets noirs (ou noirâtres), tels que Charbon, Graphite, Ébène, Nègre, Nuit, Encre, etc. [...] » sans un minimum de rigueur, à moins que la notion de **noir** ne caractérise toute une classe de mots, comme le fait par exemple le genre et nombre dans le cadre du nom ou, encore, la voix active qui s'oppose à la voix passive dans le cadre chacun des participes : **aimante** / **aimée**; **étonnante** / **étonnée**; etc. D'ailleurs, la notion de genre ne se rapporte pas à un phénomène d'ordre grammatical en anglais où elle ne concourt à caractériser aucune classe de mots, puisque les locuteurs ne retiennent pas cette notion comme essentielle dans leur représentation du monde. Elle n'appartient à la morphologie grammaticale ni des noms, ni des adjectifs, ni des pronoms. On ne la retrouve que dans le cadre du personnel de troisième personne où elle oppose les formes *he*, *she* et *it*, de même que dans le cadre du possessif qui ne manifeste pas le genre du possédé – comme en français où le genre est une notion

grammaticale – mais le genre du possesseur qui est représenté par la valeur lexicale du mot :

### **His book / Her book / Its cover**

Rastier (in Baylon & Mignot 2000 : 127) et Pottier (1974 : 73-74) reconnaissent pourtant des « classèmes », tels que les notions de « discontinu » et de « matériel », qui reviendraient à des sèmes génériques qu'ils opposent aux sèmes spécifiques. Cette conception du classème, limitée aux unités lexicales, serait exploitable pour définir la valeur catégorielle (ou grammaticale) des mots. En effet, en général le terme « grammatical » s'applique à des notions de valeur générale et catégorielle appartenant à des paradigmes qui caractérisent une classe entière d'unités, comme le genre et le nombre dans le cadre du nom, etc. Cette valeur catégorielle avait déjà été reconnue par les modistes (*modus significandi*) et son caractère obligatoire du point de vue de la représentation était déjà exploité par Boas pour la distinguer des valeurs lexicales :

Quand nous disons : *The man killed the bull*, nous entendons qu'un homme unique et défini a tué, dans le passé, un taureau unique et défini. Il ne nous est pas possible d'exprimer cette expérience de telle manière qu'un doute subsiste sur le fait qu'il s'agit d'une personne définie ou indéfinie (ou d'un taureau défini ou indéfini), d'une ou de plusieurs personnes (ou taureaux), du présent ou du passé. Nous avons à choisir parmi les aspects, et l'un ou l'autre doit être choisi. Les aspects obligatoires sont rendus par le moyen de procédés grammaticaux [...] (in Jakobson 1963 : 198)

Les aspects choisis varient fondamentalement suivant les groupes de langues. En voici un exemple : tandis que pour nous le concept du défini ou de l'indéfini (*definiteness*), le nombre et le temps sont obligatoires, dans une autre langue nous trouvons, comme aspects obligatoires, le lieu - près du locuteur ou ailleurs - et la source d'information - vue, entendue (c'est-à-dire connue par ouï-dire) ou inférée. Au lieu de dire « l'homme tua le taureau », je devrais dire « cet (ces) homme(s) tue (temps indéterminé) vu par moi ce(s) taureau(x) ». (*Ibid.* : 201)

Si l'on reconnaît le comportement spécifique de certaines notions qui fondent obligatoirement l'institution d'une catégorie, on dispose d'un moyen de fonder la définition des catégories de mots. Ainsi, si les locuteurs convenaient de l'importance du noir dans leur

conceptualisation du monde, rien ne les empêcherait de se représenter cette notion par une catégorie grammaticale. Dans ce cas, cette notion s'appliquerait à l'ensemble de la catégorie créée et les notions de couleur pourraient constituer un paradigme.

La tradition grammaticale a suivi une première piste d'analyse des parties du discours sur la base de la caractérisation sémantique, ce qui avait été fait de façon assez appropriée à l'époque des Grecs pour que cette catégorisation demeure fonctionnelle après plus de deux mille ans. Bien que les définitions des catégories exigeaient d'être raffinées, elles étaient néanmoins fonctionnelles dans l'ensemble. Selon Corneille, le fait de « rassembler des mots au sein d'une même catégorie sous l'unique prétexte – d'ailleurs fallacieux – qu'ils expriment un "objet" ou un "procès" est aussi dénué de sens que de vouloir constituer une classe "*épingle, aiguille, punaise, écharde, épine, clou, poinçon*" au nom d'un trait commun "objet pointu" ». (Corneille 1973 : 112) Ce n'est guère « fallacieux » si l'on tient compte, par exemple, du fait que la notion de procès s'applique à toute la catégorie du verbe, où elle est représentée par le morphème d'aspect, tandis que celle d'« objets pointus » ne s'applique pas à l'ensemble de la catégorie du nom et n'a rien à voir avec sa morphologie grammaticale. Le fait que la description des catégories sémantiques se révèle ardue n'implique pas pour autant de ne pas chercher à les décrire. En niant les faits sémantiques, une analyse ne parviendra pas à dissiper les obstacles de la sémantiques auxquels se confrontait la tradition grammaticale. D'ailleurs, le fait d'être pointu manifeste une propriété de certains référents qui ne se rattache pas en français à une catégorie grammaticale, ce qui peut différer dans les langues à classificateurs où la numération met en cause entre autres la catégorie des objets longs, celle des objets doubles, etc. L'expression d'un procès caractérise tous les verbes par nature. La notion de procès par contre est une valeur grammaticale en français parce qu'elle fait partie même de la catégorie du verbe. Cette conceptualisation peut être ainsi nettement distinguée de celle du nom notamment, où la notion de procès peut faire partie de la composante lexicale du mot, mais non pas de sa morphologie grammaticale. Ainsi, **blanchissage**, **moisissure** et **digestion** ont certes une valeur dynamique, mais pas d'un point de vue grammatical : ces notions sont envisagées en tant que propriétés spécifiques de ce dont on parle, non en tant



que propriété générique, c'est-à-dire grammaticale, de tous les mots de la catégorie du nom. En revanche, ces mêmes notions dans **moisir**, **blanchir** et **digérer** sont envisagées fondamentalement en tant que processus. Il faut donc discriminer dans la formation d'un signifié les propriétés particulières qui relèvent de la conceptualisation lexicale des propriétés génériques qui relèvent la conceptualisation grammaticale et déterminent la nature des mots.

Du reste, les analyses structuralistes, qu'elles rejettent ou non la notion de mot, ont quand même recours plus ou moins consciemment et explicitement à ce concept, en maintenant dans leur analyse les catégories de la tradition grammaticale non moins critiquées et en employant les concepts traditionnels qui servent à décrire la formation des mots (dérivation, composition, etc.). Le fait que cette notion recouvre une conception différente de l'unité linguistique, censée pallier les lacunes du mot, est source supplémentaire de confusion.

### ***3.4 La composante lexicale et la composante grammaticale***

Une approche structuraliste doit déterminer précisément les aspects sous lesquels s'opposent les unités et les différents types d'unité. À cette fin, on reconnaît deux axes d'opposition : celle des unités, mais aussi celle des classes d'unités. La caractérisation des classes d'unités relève de leur valeur grammaticale, parce qu'une classe se définit sur la base de propriétés générales communes à l'ensemble de ses membres, abstraction faite des singularités de ces derniers. Ces valeurs grammaticales se rattachent à des propriétés et à une aptitude combinatoire propres à chacune des catégories.

En contrepartie, les unités se discernent les unes des autres à partir des particularités notionnelles, qui opposent à toutes les autres chacune des unités de la même catégorie. Comme le précise De Mauro, la distinction entre la valeur lexicale et la valeur grammaticale des unités s'impose. Toutefois, on ne réussit pas à reconnaître et à décrire ces deux types valeurs pour toutes les classes de mots, en particulier en raison du fait que cette

distinction doit se fonder sur des observations sémantiques estimées invalides. On passe donc à côté de la distinction entre ces deux types de valeurs et de l'importance qu'elle a pour concevoir une analyse adéquate. C'est pourquoi on contourne les conceptions traditionnelles du fait lexical et du fait grammatical en ayant recours à des critères de substitution en série fermée ou en série ouverte, qui opposent les lexèmes aux morphèmes, ce qui mène à la considération de « mots grammaticaux », comme les pronoms personnels ou possessifs :

En s'inspirant de De Mauro (Saggio, par. 2-4.15 s.), qui a montré les arguments théoriques d'une telle distinction et de sa nécessité dans les langues naturelles, on appellera *lexicales* les valeurs appartenant en séries indéfinies, et *grammaticales* (De Mauro dit « morphologique ») celles qui correspondent à des séries closes ou finies. On disposera ainsi de définitions de *lexique* et de *grammaire* plus rationnelles que les définitions traditionnelles, mais pas trop différentes non plus. En première approximation, on définira le lexique comme l'ensemble des valeurs formant des séries ouvertes et indéfinies, et la grammaire au sens strict (le domaine grammatical) comme l'ensemble des valeurs organisées en séries closes et finies. (Amacker 1975 : 169)

Toutefois, ces données s'avèrent insuffisantes pour distinguer les deux types de valeurs et on doit recourir encore sur le plan de la sémantique, de sorte qu'on revient à la conception de la tradition grammaticale : certaines unités, comme le nom, l'adjectif et le verbe, seraient strictement lexicales, tandis que le terme « grammatical » s'appliquerait à d'autres unités, comme les déterminants et les prépositions, assimilables à des mots outils vides, subordonnés par nature aux mots lexicaux.

La prédominance psychologique des valeurs lexicales s'explique bien, puisque ce sont elles qui, dans l'acte de communication, sont chargées de la plus grande quantité d'information (appartenant à des séries ouvertes, il est beaucoup plus difficile de prédire statistiquement leur apparition dans un signe, et de toute façon leur fréquence relative sera plus faible que celle des valeurs grammaticales, dont la probabilité d'occurrence est nettement plus aisée à évaluer, de même qu'elle est nettement plus élevée). Mais cette prédominance s'expliquerait aussi, et surtout, par le fait que, dans la langue, ce sont les valeurs lexicales qui semblent correspondre au niveau sémiologique. Ce sont elles qui forment, comme les exemples mêmes de Saussure le suggèrent, le contenu des « termes qui se partagent l'ensemble de la matière à signifier » (Amacker 1975 : 170) [...], les valeurs grammaticales correspondant alors à la restriction du sémiologique au linguistique proprement dit. (Amacker 1975 : 144)

À cause de sa dépendance des conceptions de la tradition grammaticale, le structuralisme en importe également les problèmes de confusion entre les composantes notionnelles du mot et les relations entre ces composantes, de même que ceux entre le signifié fondamental et la valeur référentielle. L'absence d'identification de la valeur grammaticale (c'est-à-dire la valeur catégorielle) du mot empêche de la discriminer catégoriquement de la valeur lexicale particulière qui oppose les mots les uns aux autres au sein d'une même catégorie. En l'occurrence, on réduit les composantes grammaticales du mot à ses éléments lexicaux (radical, affixes). Le problème est que la définition positive du mot dépend de la reconnaissance de ces deux valeurs et de leur association structurale. Étant donné le flou entourant ce qui relève de la composante grammaticale et de la composante lexicale du mot, on ne peut s'en remettre qu'à des définitions négatives.

Pourtant, certains spécialistes ont, à partir du structuralisme, amorcé des réflexions qui fournissent des pistes de définition des unités significatives en lexicologie, c'est-à-dire de définition de leur valeur fondamentale. Ainsi, Amacker fait équivaloir la valeur grammaticale d'une unité à la classe à laquelle elle appartient. Brondal trouve que « le fait d'appartenir à une classe définie et à une seule semble être un élément nécessaire de la définition d'un mot » (Brondal 1948 : 66-67). Même qu'il estime que « la classe et le noyau sont nécessaires et suffisants pour constituer le mot » (Brondal 1943 : 119), structure qu'il décrit de la manière suivante :

[...] le mot doit être défini et comme appartenant à une certaine partie du discours et comme ayant une certaine signification spéciale. Dans ce qui suit nous emploierons les termes de *classe* du mot et le *noyau* du mot.

La classe du mot sera définie par les concepts génériques, les catégories classificatoires dont nous venons de parler. Le mot contiendra donc par sa définition un élément classificatoire, il comporte toujours et partout nécessairement un élément de partie du discours. Un mot véritable est nécessairement ou nom ou verbe, ou pronom ou conjonction, ou nom de nombre ou nom propre, ou enfin adverbe ou préposition.  
(*Idem*)

Cette vision est une avancée importante qui ne semble pas avoir retenu l'attention de la communauté scientifique. Son analyse reproduit cependant les mêmes erreurs que la tradition grammaticale, en reprenant par exemple les lieux communs de la dérivation qui, comme le signale Togeby, fait voir les affixes non pas comme des composantes du mot, mais « comme des aspects (*accidentia*) ou variantes d'un mot dont le noyau reste constant. » (1978 : 100) De son côté, Amacker se démarque également de la pensée commune en linguistique qui, sur la base de la référence, subordonne les valeurs grammaticales aux valeurs lexicales, ce qui tient compte du fait que le général inclut le particulier :

[...] les valeurs grammaticales<sup>61</sup> peuvent figurer seules (et combinées entre elles) ou en combinaison avec une valeur lexicale, tandis que les valeurs lexicales ne peuvent figurer qu'en combinaison avec une ou plusieurs valeurs grammaticales; si les valeurs lexicales apparaissent comme plus importantes au niveau de la communication, les valeurs grammaticales semblent paradoxalement *inclure* les valeurs lexicales, et en quelque sorte se les subordonner logiquement. (Amacker 1975 : 170)

Le paradoxe persiste uniquement si l'on tient à la subordination des valeurs grammaticales aux valeurs lexicales sur la base de la référence, comme si les valeurs lexicales n'étaient pas variables et que seules les valeurs grammaticales l'étaient. Il n'est effectivement pas paradoxal que les valeurs grammaticales incluent les valeurs lexicales, si l'on tient compte du fait que les unités grammaticales manifestent une valeur générique, alors que les unités lexicales manifestent une valeur spécifiante, ce qui les rend relativement concrètes comparativement aux valeurs grammaticales. Par exemple, en ce qui concerne le signifié du nom, le support prédicatif représente l'entité dont il est question, entité abstraite à laquelle la détermination lexicale, qui représente une valeur qualitative – et, par le fait même, une valeur concrète –, peut s'appliquer. D'autre part, en syntaxe, le déterminant de valeur générique accompagne le nom qui s'y subordonne en tant que détermination de valeur spécifique : **un chien**, **ma chemise**, **cette page**, etc. D'ailleurs,

---

<sup>61</sup> Valeurs « correspondant à la classe ou catégorie à laquelle appartient l'unité ». (Amacker 1975 : 175)

l'aptitude syntaxique du syntagme syntaxique lui est conférée par ce déterminant, ainsi que le démontre le fait que l'on peut remplacer le nom par un adjectif sans que le syntagme syntaxique ne perde son aptitude à remplir la fonction sujet ou la fonction objet. On peut donc substituer au nom un adjectif ou un pronom possessif remplissant la même fonction par rapport au déterminant pour constituer un syntagme qui demeure apte à remplir la fonction sujet en raison de son assise syntaxique qu'est le déterminant :

**La chemise est sale.**

**La blanche est propre.**

**La mienne est déchirée.**

C'est l'article qui confère au syntagme syntaxique son aptitude syntaxique. On peut d'ailleurs y substituer le déterminant possessif, mais non le pronom possessif, qui est analogue à l'adjectif en ce qu'il exige un support syntaxique :

**Ma chemise est sale. => \*Mienne chemise est propre.**

**Ma blanche est propre. => \*Mienne blanche est propre.**

De plus, le déterminant sans le nom demeure de valeur très générale, ne retenant que l'idée d'une détermination générique d'une entité dans une série extensive indéfinie, sans que cette entité soit qualitativement spécifiée. Pour sa part, si le nom exprime généralement une valeur plutôt concrète par rapport au déterminant sur le plan de la référence, il se subordonne généralement à un déterminant en syntaxe.

Par conséquent, il conviendrait de renoncer au terme « déterminant » pour désigner ce qui n'en est pas un déterminant, mais tient lieu en fait de « déterminé » en syntaxe. Cette analyse coïncide d'ailleurs avec celle de Guillaume, qui présente l'article comme le support formel du nom, tenant lieu d'apport notionnel à son égard dans la constitution du syntagme nominal (v. Leçon du 7 avril 1949, série B : 149 à 145). Il peut même être supprimé sans

affecter l'intégrité de la phrase. **Quel chien tu préfères? Le (chien) jaune est beau.** En revanche, c'est généralement impossible avec le déterminant : **Chien jaune est beau\*** | **Le chien jaune est beau.** Il découle de cette démonstration que le nom ne serait pas le support du syntagme syntaxique : ce serait le « déterminant ». Le nom, lorsqu'il est présent, tient lieu de support logique du syntagme syntaxique, ce qui veut dire que c'est lui qui régit l'accord de l'adjectif et du déterminant (déterminant) qui y font référence et cette réaction de l'accord peut se faire d'une phrase à l'autre lorsque le nom est absent du syntagme syntaxique parce qu'il s'agit d'une relation logique. Du point de vue grammatical et non plus logique, le « déterminant » de base est le support du syntagme syntaxique en raison de sa fonction de déterminé par rapport au nom ou à l'adjectif. Ce point de vue manifeste plus de cohérence que celui de la tradition grammaticale, faisant du nom le noyau du syntagme dit « nominal », ce qui est juste sur le plan des relations logiques mais pas sur celui des relations syntaxiques.

Une autre conséquence découle de ces réflexions : l'analyse doit porter non pas sur le signifiant, mais sur le signifié :

La combinaison d'au moins une valeur grammaticale avec une valeur lexicale donnée pourrait, si la supposition qui précède se vérifiait, se déduire théoriquement de l'existence des catégories (ou classes de mots), lesquelles sont nécessaires dès qu'il y a des restrictions qui pèsent sur la syntaxe. (Amacker 1975 : 170) [...] De même, dans les exemples de Saussure, les constellations associatives qui permettent l'analyse du mot résultent du croisement d'au moins deux séries, une indéfinie et une finie. Comme le confirment les sources, l'appartenance à une catégorie donnée (celle des substantifs par exemple) relève bien d'une série associative, au même titre que les diverses autres valeurs combinées qui constituent les sous-unités du mot : « Cf. série associative dans le fait que *enseignement* étant un substantif est en rapport avec les autres substantifs ». (Amacker 1975 : 171)

Comme les classes de mots ne sont que rarement marquées par le signifiant, l'analyse ne peut pas se fonder uniquement sur le signifiant, mais doit tenir compte principalement du signifié; ce qui implique qu'une catégorie possède une valeur sémantique fondamentale caractéristique qui permet de l'identifier. De cette conséquence en découle une autre : si le mot est le résultat d'une combinaison, il se structure

nécessairement par l'institution de relations entre ses composantes notionnelles. Le mot résulte donc d'une combinaison d'unités, ce que fait remarquer Amacker : or si « l'unité concrète ne nous est pas donnée », c'est parce que le mot (et à plus forte raison la phrase) « entraîne tout de suite une *combinaison* d'unités » (1975 : 151).

Si ce point de vue représente un progrès par rapport à la tradition grammaticale, il ne règle toujours pas le problème que pose le classement des mots en mots grammaticaux et en mots lexicaux. Si l'on reconnaît que la valeur grammaticale caractérise la classe, les mots lexicaux ont également une valeur grammaticale. Par conséquent, il est incohérent de distinguer des mots grammaticaux et des mots lexicaux, puisque ces derniers combinent ces deux valeurs : d'une part, une valeur générique qui est celle de la catégorie, d'autre part une valeur spécifique qui discerne chacune des unités de la catégorie de toutes les autres. Si l'on tient compte du fait que les valeurs lexicales se subordonnent aux valeurs grammaticales en raison du principe général qui veut qu'une valeur spécifique se subordonne à une valeur générique, on aboutit à la définition de la structuration sémantique qui caractérise un mot. Ainsi, la valeur lexicale du mot, qui est marquée par les radicaux et les affixes (ceux qui tiennent de la morphologie lexicale), spécifie ce qui est évoqué par la base grammaticale du mot. Par exemple, le lexème **chaise** spécifie la qualité de l'entité représentée par le support prédicatif du mot, chaque nom évoquant inévitablement en pratique une entité différente dont la qualité est déterminée par sa composante lexicale. Un nom peut ainsi se définir comme un mot qui évoque une entité dont la qualité est déterminée par sa composante lexicale, puisque tout nom présente cette caractéristique qui l'oppose aux autres types de mots.

De la structure immanente découle une aptitude d'emploi tributaire de la conceptualisation. Cette structure ne peut donc pas se réduire à la simple référence. Ainsi, la notion d'extension d'emploi qu'avance Amacker implique pareillement la présence d'une valeur intrinsèque positive :

Les unités d'un système arbitraire ne sont jamais isolées, mais toujours définies « par leur coexistence » à l'intérieur d'un « système serré » qui couvre toute la matière du contenu. Par là, le système linguistique apparaît comme omnipotent.

Corrélativement à cette omnipotence expressive, les unités – ou tout au moins une partie d'entre elles : les unités lexicales – vont avoir des limites extensibles, une certaine *élasticité* d'emploi.

L'élasticité des mailles que sont les signifiés lexicaux dans le filet que la langue étend sur la matière du contenu est théoriquement nécessaire (si la langue est bien un système omnipotent) et pratiquement observée dans l'histoire de la langue aussi bien que dans son fonctionnement synchronique.

Cette élasticité interne, qui marque le lieu de la *métaphore* (au sens le plus large que ce terme puisse prendre) dans la langue, permet seule de surmonter l'antinomie entre les différents systèmes individuels « purement psychiques » et le système linguistique total, véritable « capitalisation », ou mieux : « cristallisation sociale ». C'est elle aussi, par voie de conséquence, qui autorise un type essentiel de créativité, la créativité d'exécution (ou de parole). (Amacker 1975 : 114)

Cette extension d'emploi, qui fait en sorte par exemple que l'arbre végétal et l'arbre syntaxique puissent être deux classes de référents saisies à partir du même mot **arbre**, ne peut s'expliquer strictement à partir d'une valeur négative : il lui faut un cadre défini, ce que peut fournir une valeur intrinsèque positive. En corollaire, une même valeur référentielle peut être évoquée par des valeurs fondamentales différentes, phénomènes qui ressortent dans les propos suivants :

On appelle dénotation le rapport qui lie globalement le signifiant et le signifié au référé, c'est-à-dire, dans le meilleur des cas, à un objet de la réalité extra-linguistique. Cette notion doit être soigneusement distinguée de la désignation qui est le fait de dénommer les choses, de leur donner un nom : *livre, bouquin, volume, traité* dont des désignations différentes qui peuvent dénoter le même *référé*. (Corneille 1976 : 212)

Hormis la nuance que c'est le signifié (du mot) qui dénote le référé, non le signe dit « signifiant ». Le signe ne fait que marquer le signifié; ce n'est pas lui qui a une relation directe avec le référé.

Le fait que des désignations différentes puissent dénoter le même référé, autrement dit, avoir une même valeur référentielle, implique la distinction de deux instances : celle



des valeurs fondamentales, dites « désignations » et celle des valeurs référentielles, dites « dénotations ». Le fait qu'une même valeur fondamentale puisse être utilisée pour exprimer des valeurs référentielles diverses coïncide avec ce qu'on appelle « la polysémie », qui demeure inexplicable sans cette distinction entre les deux types de valeurs en cause. En l'absence de la reconnaissance de l'existence et de la fonction de la valeur fondamentale du mot **arbre**, difficile d'expliquer comment il se fait que le mot **arbre** puisse renvoyer aussi bien à une plante qu'à une pièce mécanique, à un schéma descriptif d'une phrase ou d'une généalogie, ni d'estimer que la « sémantique » puisse faire l'objet d'une étude scientifique rigoureuse.

### ***3.5 Le signe linguistique selon le structuralisme***

Pour pallier les difficultés posés par le mot, le CLG propose comme méthode le test de la commutation, qui serait susceptible de dégager une unité qui supplanterait le mot en tant qu'unité fondamentale sur le plan scientifique. Cette « unité concrète » est appelée « signe », dont la combinaison permettrait de constituer des syntagmes ou des phrases. Le signe unit un signifiant et un signifié, tandis que le syntagme correspond à la combinaison de signes. Cette définition du signe répond au postulat qui veut qu'on ne puisse découper le signifié sans découper en même temps le signe, en postulant que les seules unités linguistiques qui font l'objet de l'analyse scientifique en linguistique sont celles qui sont marquées par la sémiologie.

L'approfondissement des définitions des unités significatives proposées par le CLG certains problèmes théoriques importants, problèmes qui sont souvent intégrés par la linguistique moderne, qui s'inspire du CLG, sans que la validité des principes et des concepts n'ait été éprouvée.

Par ailleurs, la pertinence de la notion de « système » doit être évaluée pour voir si elle permet d'expliquer la structure du lexique, même si, de prime abord, la complexité du

lexique semble résister à cette notion. Toutefois, des liens d'interdépendance entre certains mots (par exemple, les champs lexicaux et les familles de mots) existent et ces liens peuvent influencer la valeur de chacun. Il reste à voir jusqu'à quel point la langue se structure en système. Toutefois, peu importe jusqu'à quel point la langue s'érige en système, celle-ci ne peut pas fonctionner que par des unités définies négativement : il faut également prendre en compte la valeur positive des unités de la langue et la nature de la relation entre signifié grammatical et signifié lexical. Cela serait possible dans la mesure où l'on résout les contradictions soulevées par la conception de ces valeurs comme le préfigure de manière embryonnaire la réflexion d'Amacker à partir de principes découlant du structuralisme. Néanmoins, si le structuralisme fournit certains outils conceptuels pertinents pour fonder une théorie adéquate, leur systématisation manque de rigueur et de cohérence.

L'intégrité du signe est attribuée au fait qu'il est appréhendé sur la base du signifié marqué par un signifiant indécomposable sans perte de sens, ce qui constitue un principe essentiel en linguistique :

Une suite de sons n'est linguistique que si elle est le support d'une idée; prise en elle-même elle n'est plus que la matière d'une étude physiologique. Il en est de même du signifié, dès qu'on le sépare de son signifiant. Des concepts tels que « maison », « blanc », « voir », etc., considérés en eux-mêmes, appartiennent à la psychologie; ils ne deviennent linguistiques que par association avec des images acoustiques. (CLG : 144)

En principe, il est postulé que la linguistique ne peut étudier que la relation entre le signe et le signifié, laquelle est une relation symbolique évidente; il est aussi postulé qu'elle s'égare nécessairement dans un autre domaine si elle considère le signifié en lui-même ou le signifiant en lui-même. Or, les valeurs positives sont immanentes à ces unités considérées en elles-mêmes de part et d'autre. Par exemple, le fait qu'un phonème soit dental ou labial, voisé ou non voisé n'a rien à voir avec les sens marqués par le signe dont il fait partie, sinon différentiellement. Toutefois, pour marquer des différences de sens, il faut d'abord qu'il marque des sens. On a donc essayé de conformer la linguistique à ce

différentiel constitué de valeurs négatives et d'en faire une science absolument unique en son genre, une science qui fait abstraction d'une partie importante de son objet.

En pratique, le signe peut équivaloir au mot simple (**la**; **vie**; **humaine** [CLG :170]), à un radical (**re-lire** [CLG : 170]), à un affixe (**re-lire** [CLG : 170]) ou à une désinence (**enseign-ons** [CLG : 174]). Comme dans le cas du mot, on ignore en fait à quelle réalité exactement correspond le signe puisqu'il est défini négativement. En effet, les « valeurs émanant du système [...] sont purement différentielles, définies non pas par leurs rapports avec les autres termes du système mais négativement par leurs rapports avec les autres termes du système. Leur plus exacte caractéristique est d'être ce que les autres ne sont pas » (*ibid* : 162), tandis que, de son côté, « le signifiant [...] est incorporel, constitué [...] uniquement par les différences qui séparent son image acoustique de toutes les autres ». Leur combinaison qui structure le signe serait par contre un fait positif. Or, le CLG ne définit pas cette valeur positive. Comme l'explique Corneille, « [d]es notions psychologiques (comme "idée" ou "concept") n'ont pas à être prises en considération dans la définition du signe linguistique. » (Corneille 1973 : 98) Pourtant, à défaut de définir les notions, la question suivante demeure insoluble :

Imaginons un exemple : *grand, énorme, immense, gigantesque, monumental* représentent un ensemble de concepts relativement proches les uns des autres. Peut-on saisir les différentes nuances qui séparent ces notions voisines sans recourir au subterfuge qui consiste à assigner chaque signifié au signifiant correspondant; notre esprit, notre pensée peuvent-ils les discerner distinctement sans passer par la langue? À cette question, la linguistique structurale *dans son ensemble* répond : c'est impossible. (Corneille 1973 : 98)

Comme le fait remarquer Godel, « nous définissons les termes grâce aux rapports, mais les rapports ne peuvent être définis qu'une fois les termes définis » (Godel 1957 : 221). Indubitablement, les termes sont la condition d'existence des rapports.

### 3.6 La commutation

La technique d'analyse développée par le structuralisme, désignée par le terme de « test de commutation », se fonde sur le principe que la langue constitue un système, ce qui implique que toutes ses parties s'unissent par des rapports de solidarité et de dépendance réciproques. Comme ce système organise des unités se différenciant et se délimitant mutuellement, le signifiant se définit au sein de ce système en tant que « tranche de sonorité qui est, à l'exclusion de ce qui précède et de ce qui suit dans la chaîne parlée, le signifiant d'un certain concept » et qui privilégie l'analyse du signe en tant qu'« entité concrète » (CLG : 143) de la linguistique.

Pour parvenir à délimiter le signe et lui conférer un statut dans la langue, on procède par le test de la commutation dans le plan de l'expression, de manière à le séparer de tout ce qui l'entoure dans la chaîne phonique, cette dernière étant le lieu de manifestation concrète de la langue. Bien que la parole n'offre qu'une vision partielle de la langue, son examen est, en tant que manifestation concrète, nécessaire pour remonter à la langue, ce dont convenait Guillaume :

La linguistique est une science naissante d'un caractère extrêmement particulier, en ce sens que son objet - son objet véritable qui est la langue (selon la juste définition de Saussure) - n'existe pas en dehors de l'homme. Plus encore, c'est un objet qui n'est pas observable là où il existe : nous ne connaissons rien de la langue directement et nous ne pouvons acquérir aucune idée de ce qu'elle est autrement que par l'observation de l'emploi que nous en faisons. La langue existe en nous en permanence sur le plan de puissance, mais nous ne pouvons l'observer sur ce plan, et la seule possibilité qui nous soit offerte est de la considérer sur un plan qu'elle n'occupe pas, le plan superficiel de l'effet, et, à l'aide d'observations relatives à son apparition momentanée et partielle sur ce plan, de parvenir à nous faire une juste idée de ce qu'elle est *in toto* au fond de nous-mêmes, à l'arrière-plan de l'esprit, quand nous ne parlons pas, quand nous n'en faisons point usage. (1991 : 201)

À ce sujet, Huglo précise que si la langue peut être considérée indépendamment des actes de parole et que c'est par rapport à la parole qu'elle est un objet abstrait, ce n'est « qu'à partir de l'analyse des actes de paroles » que cet objet est reconstitué. (2002 : 45)

Toutefois, une délimitation correcte exige que les divisions établies dans la chaîne acoustique correspondent à celles de la chaîne des concepts et elles sont déterminées par le sens qu'on attache à ces paroles. (CLG : 146) Cette délimitation repose fondamentalement sur un isomorphisme postulé entre le signifiant et le signifié. Bien qu'à chaque mot se rattache un signifié typique, ce ne sont pas toutes les composantes grammaticales des mots qui sont marquées positivement par un signe (par exemple, le genre masculin et le nombre singulier : **un chien / une chienne**). Elle relève d'une conception de la réalité radicalement positiviste, qui porte à se méfier du sens parce qu'on ne le juge pas sérieux ou bien défini comme objet d'observation, du fait que c'est un phénomène psychique. Le signifiant, par contre, est observable parce qu'il est de nature physique.

Celui qui possède une langue en délimite les unités par une méthode fort simple – du moins en théorie. Elle consiste à se placer dans la parole, envisagée comme document de langue, et à la représenter par deux chaînes parallèles, celles des concepts (*a*), et celle des images acoustiques (*b*).

Une délimitation correcte exige que les divisions établies dans la chaîne acoustique ( $\alpha \beta \gamma \dots$ ) correspondent à celles de la chaîne de concepts ( $\alpha' \beta' \gamma' \dots$ )

[... ] Soit en français *sižlaprã* : puis-je couper cette chaîne après l et poser *sižl* comme unité? Non : il suffit de considérer les concepts pour voir que cette division est fautive. La coupe en syllabe : *siž-la-prã* n'a rien non plus de linguistique *a priori*

Les seules divisions possibles sont : 1o *si-ž-la-prã* (« si je la prends »), et 2o *si-ž-l-aprã* (« si je l'apprends ») et elles sont déterminées par le sens qu'on attache à ces paroles. (CLG : 146)

Cela revient à dire que l'écriture qui opère ces divisions résulte d'une analyse fondée sur le sens.

Pour valider la présence de l'unité dégagée par cette épreuve, on doit néanmoins recourir au sens pour valider ses autres occurrences, critère qui est nécessaire pour conclure qu'elle fait partie du système. Par exemple, le fait que l'on constate qu'un même signifié (/force/) coïncide avec un même signifiant, dans **la force du vent** et **à bout de force**, confirme son statut de signifié appartenant au système.

Cette prise de position représente une avancée remarquable par rapport à la tradition grammaticale. En ne voyant plus le mot comme l'unité de pensée minimale, elle confère une méthode qui révèle les unités significatives inférieures au mot qui échappe à la tradition grammaticale qui, au mieux, les identifie, mais non formellement. Le genre et le nombre du nom, entre autres, ne sont plus seulement vus comme de simples variations de ce type de mot : la commutation révèle que ce sont des unités significatives à part entière.

### **3.7 La paradigmatique et la syntagmatique**

En plus de servir à la délimitation des unités, le test structuraliste de la commutation sert également à observer les possibilités de substitution d'un élément à d'autres en syntagmatique, c'est-à-dire dans une position donnée de la chaîne parlée. La syntagmatique est donc le lieu de combinaison des unités linguistiques, que ce soit des phonèmes, des signes ou des phrases :

On prendra garde que par *syntagme* Saussure se réfère à la linéarité (au procès linguistique) et à la présence de délimitations dans la ligne du discours : « Par le mot de *syntagme* nous évoquons tout de suite [la] délimitation spatiale » (2032 E); « dans la chaîne parlée, on ne peut faire un syntagme que par une suite linéaire » (1984 E). Il faut donc oublier les emplois récents, particuliers et restreints, du terme de syntagme. Il en va de même en ce qui concerne le *groupe d'associations* : il ne s'agit pas seulement pour Saussure du paradigme (dans son sens traditionnel de tableau de flexion comme dans son sens moderne de classe de formes échangeables dans un contexte donné), mais bien de tous les rapports qui forment, d'une manière ou d'une autre, une « série virtuelle ». (Amacker 1975 : 142)

Ces rapports virtuels de substitutions permettent d'établir des classes d'unités appelées « paradigmes ». La paradigmatique est le domaine des systèmes avec lesquels s'organise la langue. Ces paradigmes ne sont accessibles que par la syntagmatique, qui relève de l'organisation du discours. Cette accessibilité dépend donc de l'actualisation des unités du système, actualisation qui rend concrètes ces unités, parce que codifiées par un signifiant :

La notion de valeur linguistique est liée aux opérations qui ont été effectuées sur cet exemple très simple : opération de segmentation et opération de substitution dans un contexte identique. La procédure générale de l'analyse structurale tend, en effet, à délimiter les unités au travers des relations qui les unissent. Ces relations sont de deux types : 1<sup>o</sup> relations syntagmatiques, qui définissent les rapports entre des unités coexistant à l'intérieur d'un même énoncé (par exemple entre *océan* et *berce*); 2<sup>o</sup> relations paradigmatiques, qui définissent les rapports entre les unités susceptibles d'apparaître dans une même position à l'intérieur d'un énoncé. (*Grande Encyclopédie Larousse* : 13 035)

Les unités des divers paradigmes peuvent concerner tous les niveaux de fonctionnement de la langue, comme l'illustre le CLG à partir du mot **enseignement**, qui peut être relié par variation morphologique à **enseignant**, **enseigner**, **enseignons**, etc., à **apprentissage**, **éducation**, etc., par la logique, à **changement**, **armement**, etc.

Une telle analyse aurait dû mener à l'étude des fonctions de cohésion entre les unités significatives minimales. L'intérêt d'une telle étude apparaît évident pour déterminer le type de cohésion qui s'établit entre les unités inférieures au mot pour structurer les unités considérées comme des mots par la pensée commune. Il serait effectivement intéressant de pouvoir dégager le type de cohésion qui s'opère entre signifiés élémentaires marqués par les radicaux, les affixes et les désinences. Par exemple, dans **muret**, on peut se demander si c'est le signifié marqué par le radical **-mur-** qui tient lieu de support syntagmatique au suffixe ou si c'est l'inverse. On peut également se demander si le genre et le nombre sont apports ou bien supports du radical ou, encore, de structure lexicale constituée par le signifié du radical **-mur-** et celui du suffixe **-et**. La réponse à ces questions est cruciale pour procéder à une analyse des unités couvertes par la conception commune du mot. Or, l'étude de ces fonctions n'a pas été élaborée systématiquement; les quelques rares analyses sont idiosyncrasiques, se limitant par exemple à parler des relations entre les éléments qui structurent un mot composé en termes empruntés à la syntaxe.

### 3.8 Les problèmes de délimitation

À la base, le développement de cette méthode, comme celle proposée par Brondal ou encore, celle de Togeby, aurait pu aboutir à des résultats intéressants :

La méthode immanente a pour objet la langue considérée comme un texte infini dont il faut décrire la structure. La procédure de description comporte premièrement une DIVISION ou SYNTAGMATIQUE, qui divise le texte en parties, ou unités, de plus en plus petites jusqu'à ce que les éléments irréductibles aient été atteints, deuxièmement, une CLASSIFICATION, ou SYSTÉMATIQUE, par laquelle ces éléments irréductibles sont répartis d'après leurs fonctions mutuelles dans les unités syntagmatiques, en classes de plus en plus petites, jusqu'à ce que tous les éléments aient été définis. (Togeby 1965 : 5)

Par contre, même dans ses meilleures perspectives d'exploitation, le test de la commutation conçue selon un mode de pensée structuraliste est loin d'être concluant et pose des complications. Il a notamment l'inconvénient de centrer l'analyse sur l'aspect physique de l'unité significative : « L'entité n'existe que par l'association du signifiant et du signifié; dès qu'on ne retient qu'un de ces éléments, elle s'évanouit; au lieu d'un objet concret, on n'a plus devant soi qu'une pure abstraction. » (CLG : 145) En l'absence de l'un, l'autre ne serait qu'une « pure abstraction ». Corneille<sup>62</sup> va jusqu'à qualifier cette assertion de « truisme » :

Pris isolément, ni le signifiant ni le signifié n'ont la moindre valeur; linguistiquement parlant, ils n'existent pas. Les sons ne deviennent signifiants qu'à partir du moment où on leur attribue un signifié; le concept ne devient concept que lorsqu'il est exprimé. Une suite de sons sans signification n'appartient pas à la langue; parallèlement, pour le linguiste, le concept informulé ne préexiste pas : point de contenu de pensée indépendant d'une expression correspondante. Ces truismes constituent la pierre angulaire de tout l'édifice structural. (Corneille 1973 : 99)

Effectivement, pour être exprimé, le concept exige d'être associé à un signifiant, mais pas nécessairement de manière individuelle. Or, le concept doit préexister à son

---

<sup>62</sup> Voir également Merleau-Ponty dans Corneille 1973 (101) et Greimas dans Corneille 1973 (99).



expression. En outre, certains signifiés ont un signe zéro (v. par ex. 124 et 254-255), c'est-à-dire qu'ils ne sont pas marqués positivement par un signifiant. En réalité, le signifié ne se réduit pas à une simple abstraction lorsque non marqué positivement, car certains, – comme le masculin, le singulier et la classe grammaticale, sont saisis en discours, c'est-à-dire dans les faits concrets de manifestation de la langue<sup>63</sup>. Par exemple, que le genre soit marqué positivement ou négativement dans le nom, il n'en régit pas moins l'accord de l'adjectif et du pronom : **Un petit point / Une grande pointe; Une belle rose / Un beau rose**; etc. Cette prise de position affecte l'exhaustivité de la théorie, puisqu'elle porte à négliger ou à exclure des unités qui font partie du langage. La complication augmente d'autant plus que les unités non marquées positivement sont régulièrement des unités grammaticales. En l'occurrence, on écarte des valeurs importantes qui ont trait à des cadres de représentation du monde posés comme nécessairement par la communauté linguistique.

### 3.8.1 La confusion entre mot et composantes de mot

Qu'un mot, un radical, un affixe et une désinence soient tous des signes, c'est-à-dire des unités de même niveau, est une description incomplète de la réalité linguistique. Les aptitudes combinatoires de ces trois types d'unités se limitent au cadre du mot, qu'ils servent d'ailleurs à composer, c'est-à-dire au cadre de la morphologie. Le CLG reconnaît d'ailleurs l'existence d'une telle hiérarchie : « Du reste beaucoup de mots sont des unités complexes, où l'on distingue aisément des sous-unités (suffixes, préfixes, radicaux); des dérivés comme *désir-eux*, *malheur-eux*, se divisent en parties distinctes dont chacune a un sens et un rôle évidents » (CLG : 148). Dans le cas des composantes non grammaticales de mot, un signifié ne se rattache qu'à un seul signifiant positif, ce qui ne vaut pas pour les mots, dont le signifié est complexe, mais qui peut n'avoir qu'un seul signifiant positif.

---

<sup>63</sup> En effet, hors contexte, rien ne permet de distinguer le verbe conjugué **marche** du nom **marche**.

Le mot, étant le résultat d'une structuration syntagmatique mettant en cause des notions de plusieurs types, généralement d'ordre morphologique, reste à situer à un niveau supérieur par rapport à ces relations syntagmatiques qui le constituent. Pour leur part, les radicaux, les affixes et les désinences ne peuvent pas entrer en relation avec des mots, s'agissant de composantes de mot, et non de composantes de phrase. La tradition grammaticale avait le mérite de reconnaître cette hiérarchie même si elle ne la respectait pas toujours à défaut d'avoir une définition scientifique du mot ou du morpholexème. L'adoption de la définition du signe telle que formulée par le CLG mène de prime abord à l'abolition de cette hiérarchie.

De plus, le mot – comme l'a mentionné Amacker – comporte une valeur grammaticale qui détermine la classe à laquelle il appartient. Or, les unités qui entrent dans la structuration interne du mot n'apparaissent pas dotées d'une telle propriété. Le problème du mot, plutôt que d'être réglé, revient avec force : cette analyse du signe accroît la confusion, car le mot et ses composantes n'y sont pas discernées.

### 3.8.2 L'homonymie et la synonymie

Buysens précise que « Deux homonymes sont [...] deux signes qui par rapport à tous les autres signes se comportent normalement, mais qui entre eux ne s'opposent que par leurs signifiés. » (1960 : 715) Or, la commutation soulève également des difficultés quant à l'explication de l'homonymie et de la synonymie, ce que reconnaissait déjà Togeby qui les considérait même comme les principaux problèmes de l'analyse (Togeby 1965 : 96). Effectivement, « Une application stricte du principe de commutation oblige à regarder tous les homonymes comme des variantes du même morphème. [...] l'application stricte de la commutation aboutira à des résultats absurdes ». (Togeby 1965 : 97) Et pour cause : le remplacement d'un « signifié » par l'autre [...] ne provoque aucun changement concomitant de « signifiant ». (Corneille 1973 : 178) Par exemple, la préposition **vers**, l'adjectif **vert** et les noms **verre**, **vers**, **ver** et **vair**, phonétiquement identiques, n'équivalent

pas pour autant à une seule et même unité. Si la commutation ne peut confondre la préposition avec les autres homonymes parce qu'elle se distribue dans des contextes vraiment différents, la commutation ne permet pas de les distinguer les uns des autres :

**J'aime le *vert* [ver]**

**J'aime le *verre* [ver]**

**J'aime le *vers* [ver]**

**J'aime le *vair* [ver]**

**J'aime le *ver* [ver]**

L'analyse structurale ne peut que s'en remettre qu'à la distribution pour les discerner :

Mais de quels critères disposons-nous pour différencier les substantifs dont l'orthographe nous donne à penser qu'ils constituent bien des unités différentes? Dans certains cas, l'analyse du genre pourrait nous venir en aide (*le/la mousse, le/la voie, le/la vase*). Mais ici? Une fois encore, c'est vers la distribution que nous devons nous tourner. Il est plus que probable, en effet, qu'il existe une corrélation entre la signification d'une unité et sa distribution. Il doit donc être possible de rendre compte des différents sens des mots en faisant l'inventaire de leurs combinaisons syntagmatiques. Ainsi, on n'entendra jamais *\*le verre armé est un ver à soie, \*j'ai bu trois vers solitaires à l'apéritif, \*elle possédait un lombric de vair*; par contre, *le bombyx est un ver à soie, j'ai bu trois verres à l'apéritif* ou *elle possédait une toque de vair* sont parfaitement acceptables. (Corneille 1976 : 178)

Toutefois, la distribution résulte de la valeur fondamentale de l'unité et ne suffit pas à en caractériser la nature. Les positions d'une unité dans la chaîne parlée appréhendées d'un point de vue strictement formel ne peuvent donc rendre compte de son sens. D'ailleurs, il s'agit souvent de distribution fondée sur des stéréotypes dont la représentativité peut être mise en doute. Prétendre qu'« on n'entendra jamais » les séquences indiquées par un astérisque est imprudent. Rien n'empêche d'exploiter de telles structures à des fins poétiques par exemple, ce qui est une autre exploitation du langage qu'une théorie linguistique rigoureuse devrait également pouvoir expliquer. Retrouver des distributions inattendues ou inhabituelles est en l'occurrence toujours possible. D'ailleurs,

une définition de la valeur positive des unités contribueraient à expliquer de telles distributions, qui en sont la manifestation, si l'on admet que cette valeur conditionne l'usage.

Par ailleurs, ni la commutation ni la distribution ne sont des critères systématiques de distinction de l'homonymie de la polysémie, ce dont convient Corneille. En effet, un même mot peut avoir des sens très différents selon ses différents emplois : « Dira-t-on, par exemple, que nous avons affaire à un seul et même verbe *couver* dans *La poule couve ses œufs* et *Ma femme couve une grippe*? Le mot *manger* aurait-il une signification différente dans *manger sa soupe* et *manger une pomme* parce que, dans le premier cas, on se sert d'une cuillère? ». (Corneille 178-179) On ne peut répondre adéquatement à cette question si on ne discrimine pas valeur fondamentale et valeur référentielle.

De plus, comment différencier l'expression littérale **les carottes sont cuites** de l'expression métaphorique. La question se pose quant à savoir s'il s'agit ou non des mêmes mots dans des exploitations différentes. Pour parvenir à expliquer l'homonymie et la polysémie, on doit remonter à leur cause, ce qui implique nécessairement une unité de valeur positive dont dérivent ces valeurs. D'ailleurs, l'explication de Todorov quant à la différence de sens entre **manger** dans **manger sa soupe** et **manger** dans **manger une pomme** se ramène à ce point de vue : « Un examen plus attentif prouve cependant que, d'abord il s'agit d'une différence dans la référence, et non dans le sens. » (Todorov 1966 : 20)

Étant donné que le structuralisme définit négativement les unités, il ne peut expliquer la polysémie comme un phénomène relevant de la dérivation de valeurs référentielles à partir d'une valeur intrinsèque fondamentale, puisque la théorie rejette systématiquement la prise en compte de cette valeur. Le structuralisme doit donc réduire la source de la polysémie à une valeur référentielle prise pour fondamentale, ce qui entraîne de nombreuses contradictions, problème que Honeste soulève en ces termes : « le signifié n'y [dans le discours] est jamais observable isolément parce que les mots y sont en

interaction tout en se présentant comme des unités de langue distinctes : il en résulte donc un gros risque de confusion entre le sens porté par chaque mot et le sens construit par l'ensemble de l'énoncé » (2011 : 324). Un tel point de vue n'explique pas non plus le phénomène de la synonymie, qui fait coïncider une même valeur référentielle avec deux unités différentes.

En outre, les paradigmes dégagés par commutation en discours rassemblent des unités non pas de même classe mais de même fonction, ce qui ne permet pas d'élaborer une classification pertinente. En réalité, la fonction d'un terme dépend de sa nature et non l'inverse : la nature dit ce qu'est la chose (son essence) et la fonction dit ce que fait cette chose (un accident). Dans une même position de la chaîne syntagmatique, il est possible de retrouver des unités de nature distincte remplissant une même fonction, ce qui s'impose d'évidence particulièrement dans le cas de la fonction sujet :

**Pierre mange. / Il mange.**

**Le légume est bon pour la santé. / Marcher est bon pour la santé.**

Le fait pour un pronom de remplir la fonction sujet n'en fait pas pour autant un nom, pas plus que le fait pour un chien de manger en fait un homme parce que l'homme mange.

D'autre part, dans une même position peuvent coïncider non seulement des unités de nature différente, mais également des fonctions différentes. La syntaxe traditionnelle reconnaît que **bleus** peut être, dans **Elle a les yeux bleus**, soit attribut de l'objet, soit épithète. Par ailleurs, **bleu** peut être un adjectif (**le ciel bleu**) ou un nom (**le bleu du ciel**). Aussi, quand Corneille mentionne que la commutation doit toujours mettre en cause une même catégorie et qu'elle permet de clarifier rapidement l'appartenance de la préposition **vers** et de l'adjectif **vert** à des paradigmes différents, il commet une pétition de principe parce qu'il reprend explicitement le classement traditionnel des parties du discours, qui s'appuie sur la notion de mot. En somme, il n'a pas été démontré à partir des principes du

structuralisme sur quoi s'établissent les catégories des parties du discours : la commutation, comme il vient d'être démontré, ne permet pas d'instaurer un classement des mots sur la base de leur nature, d'autant moins qu'on nie en principe cette nature en rejetant l'existence de la valeur positive des mots et des signes.

### **3.9 La syntagmatique selon le structuralisme**

#### **3.9.1 Le syntagme**

Selon le CLG, toute unité produite par combinaison d'autres unités est analysée comme un « syntagme », et se définit en tant que « combinaison de deux ou plusieurs unités consécutives » (CLG : 170), définition qui fait l'objet d'un assez large consensus. Selon cette définition, le syntagme peut donc cadrer avec un mot (**re-lire**) ou avec un syntagme traditionnel, c'est-à-dire un groupe de mots (**la vie humaine**). Cette définition inclut pareillement la phrase, tenue pour « le type par excellence du syntagme. » (172) Dans une telle perspective, la limite entre la morphologie et la syntaxe se trouve dissipée en pratique, ce qui se détache de la tradition grammaticale, qui reconnaissait cette distinction, laquelle est nécessaire au classement des parties du discours. On parle plutôt d'une « syntagmatique » où se côtoient « signes », « mots », « syntagmes » et « phrases », sans définition appropriée de chacun de ces types d'unités.

Pourtant, le CLG faisait montre d'une conscience de la nécessité de tenir compte de la hiérarchie instituée entre des unités de différents niveaux :

Il ne suffit pas de considérer le rapport qui unit les diverses parties d'un syntagme entre elles (par exemple *contre* et *tous* dans *contre tous*, *contre* et *maître* dans *contremaître*); il faut tenir compte aussi de celui qui relie le tout à ses parties (par exemple *contre tous* opposé d'une part à *contre*, de l'autre à *tous*, ou *contremaître* opposé à *contre* et à *maître*). (CLG : 172)

Cette analyse marque une certaine régression par rapport à la tradition grammaticale en ce qu'elle ne concourt pas à cerner exactement la différence de statut lexical entre les unités suivantes : « *re-lire* [mot]; *contre tous* [syntagme]; *la vie humaine* [syntagme]; *Dieu est bon* [phrase]; *s'il fait beau temps, nous sortirons* [phrase], etc. » (CLG : 170) Or, comme on l'a démontré précédemment, le rapport qui unit **re-** et **-lire** n'est pas du même ordre que celui qui unit **contre** à **tous**, **la** à **vie** et à **humaine**, parce que ces unités diffèrent de nature. Les difficultés de définition du syntagme découlent des difficultés de caractérisation de deux niveaux de combinaisons : d'une part, le premier niveau qui concerne les syntagmes conservés en permanence dans la mémoire collective, syntagmes qui résultent de l'agglomération des signifiés élémentaires, soit les syntagmes morphologiques (grosso modo le mot); d'autre part, les syntagmes éphémères du second niveau, qui résultent de la combinaison spontanée en discours des agglomérations permanentes du premier niveau, soit les syntagmes syntaxiques. La définition des parties du syntagme faisant défaut, la définition de l'unité résultant de ces parties ne peut qu'en être que plus problématique.

Les déficiences de la réflexion sur le mot se manifestent donc dans la réflexion sur le syntagme. Le mot est assimilé à ses composantes puisqu'il peut servir de composante de syntagme (**contre tous**) ou de composante d'un mot (**contremaître**). Baldinger va même jusqu'à assimiler le signe au « mot » (Baldinger 1984 : 4), définition trop restrictive dans la mesure où le signe implique comme signifié des composantes de signifiés marqués par les mots. De la confusion du signifié marqué par le mot et de ses composantes découle celle du mot et du syntagme syntaxique. Par exemple, dans le cas de **porte-plume**, on aurait affaire à un mot composé des mots **porte** et **plume**. En fait, dans ce composé, **-porte-** et **-plume-** sont des composantes de mots puisque ces unités ne s'associent pas à une morphologie grammaticale qui leur permette de concevoir une partie du discours. Une seule morphologie grammaticale se combine à ces deux lexèmes pour former un nom fonctionnant comme mot unique.

Cette définition du syntagme de trop large extension porte à prendre des syntagmes syntaxiques pour des mots, et des mots pour des syntagmes syntaxiques, si bien qu'on ne peut plus parler de morphologie et encore moins délimiter les différents types d'unités syntaxiques<sup>64</sup>. Par exemple, le syntagme syntaxique **a été** dans **il a été** est assimilé à un mot sur la base de la référence, plus précisément à une forme du verbe **être**, quand, en fait, il s'agit bel et bien de deux mots associés en syntaxe. En traitant la séquence comme un verbe, l'analyse en fait en pratique un mot composé de deux mots et reprend inconsciemment la notion traditionnelle de mot qu'elle doit pourtant objectiver. En revanche, un mot composé comme **porte-plume** est traité comme un syntagme syntaxique même s'il correspond à une partie du discours unique. Cela vaut également pour **relire**, dont les composantes **re-** et **-lire** ne sont pas distinguées des mots « simples » comme **table** puisque qu'elles sont vues comme des signes de valeur analogue, ce à quoi mène inévitablement une analyse formelle qui ne tient pas compte du type de signifié marqué par le signe en cause. Cette conception est sans compter que la plupart du temps les unités qui correspondent aux mots « simples » qui sont variables sont traitées comme un signe quand la commutation aurait dû révéler la présence de plus d'une unité significative élémentaire. C'est notamment le cas de **-lire** qui présente en plus du lexème **/-li-/** exprimant la notion de « livre », la présence du signe **-re** qui marque l'infinitif. Le fait de commettre cette erreur même dans le cas d'un signifié positivement marqué rend d'autant plus grande la possibilité d'ignorer des signifiés non marqués, comme c'est le cas des composantes grammaticales, telles le genre et le nombre, qui ne sont pas marqués positivement. Cela explique qu'on ne dépasse pas la notion de mot « simple » traditionnelle en ce qui concerne les mots variables, quand des unités qui présentent une morphologie grammaticale ne ramènent jamais à des unités simples. Par exemple, le nom **chien** n'est pas un signifié simple mais complexe, puisque la commutation révèle la présence d'au moins deux paradigmes intervenant dans sa constitution, soit ceux du genre masculin et du nombre singulier, dont

---

<sup>64</sup> Selon les principes que se donne explicitement le structuralisme. Dans les faits, la limite traditionnelle entre la morphologie et la syntaxe est maintenue par le recours implicite au classement traditionnel des parties du discours que l'on maintient dans le CLG.



la marque négative – ou signifiant zéro – s’oppose aux marques positives du féminin (**chienne**) et du pluriel (**chiens**).

### **3.9.2 La phrase selon le structuralisme**

Dans l’acte de langage, les suites momentanées de mots, qui finissent par atteindre une limite, cadrent avec ce qu’on désigne comme étant une phrase, d’où le recours à la notion de « complétude » en syntaxe, qui est fonction du besoin d’expression du locuteur. C’est pourquoi le mot peut à lui seul constituer une phrase dans la mesure où le mot en question satisfait l’intention de communication. C’est cette complétude qui permet de distinguer la phrase du syntagme syntaxique, ce dernier n’étant généralement pas vu comme terminal.

Or, dans le cadre du structuralisme qui ne tient pas compte de l’intention de communication du locuteur, la phrase n’est pas distincte du syntagme syntaxique, comme en témoigne le fait qu’elle est traitée comme le « type par excellence du syntagme » (CLG : 172). Ceci a comme conséquence une redéfinition de la syntaxe, reconnue traditionnellement comme le plan d’analyse de la phrase. Même si la définition traditionnelle de la phrase laisse à désirer, la grammaire traditionnelle distingue dans bon nombre de cas la phrase des unités syntaxiques inférieures à elle. Le structuralisme représente donc un recul en cette matière par rapport à la tradition grammaticale. Si la phrase est un type de syntagme, mais que la théorie du signe ne discrimine pas le mot de ses composantes ni du syntagme syntaxique, la distinction entre phrase, mot et composante du mot est impossible. Il est même d’ailleurs impossible de distinguer la phrase d’un groupe de phrases, puisque la définition du syntagme syntaxique convient également à une combinaison de phrases.

### 3.9.3 Le figement

La confusion des unités que distinguaient la morphologie et la syntaxe traditionnelles apparaît nettement à travers les réflexions sur l'appartenance de ces unités à la langue ou à la parole. Pour le mot, l'adoption du point de vue traditionnel voulant qu'il soit conservé en langue est incompatible avec une conception structuraliste puisqu'un nombre important de mots résultent d'une combinaison d'éléments : **re-lire**, **porte-plume**, **impardonnable**, etc. En effet, pour le structuralisme, le propre de la parole, c'est la liberté des combinaisons (CLG 172) : « il y a toujours cet élément individuel qu'est la combinaison laissée au choix de chacun pour exprimer sa pensée dans une phrase. Cette combinaison appartient à la parole, car c'est une exécution » (CLG *in* Amacker 1975 : 144). Même dans les limites de ce cadre, il serait possible de départager franchement la langue du discours, en respectant rigoureusement les définitions qui sont données : toute unité significative minimale ne peut résulter d'une combinaison, qui est le propre du discours; si donc une unité résulte d'une combinaison, elle ne peut qu'être produite en discours. Le CLG, après avoir posé ce principe, signale toutefois qu'« il faut donc se demander si tous les syntagmes sont également libres ». Il justifie ce bémol par le figement :

On rencontre d'abord un grand nombre d'expressions qui appartiennent à la langue; ce sont les locutions toutes faites, auxquelles l'usage interdit de ne rien changer, même si l'on peut y distinguer, à la réflexion, des parties significatives (cf. *à quoi bon? allons donc!* etc.). Il en est de même, bien qu'à un moindre degré, d'expressions telles que *prendre la mouche*, *forcer la main à quelqu'un*, *rompre une lance*, ou encore *avoir mal à (la tête, etc.)*, *à force de (soins, etc.)* [...] (CLG : 172)

Le CLG poursuit cette réflexion de la manière suivante :

Mais ce n'est pas tout; il faut attribuer à la langue, non à la parole, tous les types de syntagmes construits sur des formes régulières. En effet, comme il n'y a rien d'abstrait dans la langue, ces types n'existent que si elle en a enregistré des spécimens suffisamment nombreux. Quand un mot comme *indécorable* surgit dans la parole, il suppose un type déterminé, et celui-ci à son tour n'est possible que par le souvenir d'un nombre suffisant de mots semblables appartenant à la langue (*impardonnable*,

*intolérable, infatigable, etc.*). Il en est exactement de même des phrases et des groupes de mots établis sur des patrons réguliers; des combinaisons comme *la terre tourne, que vous dit-il?*, etc., répondent à des types généraux, qui ont à leur tour leur support dans la langue sous forme de souvenirs concrets.

Mais il faut reconnaître que dans le domaine du syntagme, il n'y a pas de limite tranchée entre le fait de langue, marque de l'usage collectif, et le fait de parole, qui dépend de la liberté individuelle. Dans une foule de cas, il est difficile de classer une combinaison d'unités, parce que l'un et l'autre facteur ont concouru à la produire, et dans des proportions qu'il est impossible de déterminer. (CLG 173)

Cette confusion est d'ailleurs relevée par plusieurs spécialistes :

Il est néanmoins incontestable que le statut du *syntagme* [...] et de la *phrase* est pour Saussure un sujet délicat. On ne peut que faire état de la gêne manifestée par le texte chaque fois qu'il est question de la phrase : « D'abord, jusqu'à quel point la phrase appartient-elle à la langue? Si elle relève de la parole, elle ne saurait passer pour une unité linguistique » (p. 148). Les formulations de Saussure passent par une interrogative, puis une hypothétique; plus loin, ce sera une affirmation contenant une opposition : « La phrase est le type par excellence du syntagme. Mais elle appartient à la parole, non à la langue » (p. 172). (Gadet 1987 : 84)

La phrase reste donc « un terme ambigu, qui correspond aussi bien à la parole par son étymologie (grec *phrasis* "expression"), qu'à la langue par la plupart de ses emplois (phrase comme signe) » (Amacker 1975 : 132). Ceci dit, l'étymologie du mot « phrase » n'importe pas tant que la réalité désignée par « phrase », c'est-à-dire une réalité qui relève de la parole.

Cette définition du syntagme, de trop large extension, ne permet pas de délimiter la morphologie et la syntaxe, ni d'offrir une définition de celles-ci :

Saussure n'a pas parlé suffisamment des rapports syntagmatiques et de l'analyse syntaxique pour qu'il soit possible de trouver dans les sources du *Cours* les données qui permettraient de reconstituer un modèle saussurien de description grammaticale, et particulièrement syntaxique. C'est à la postérité de Saussure de développer cet aspect de la théorie linguistique. (Amacker 1975 : 212)

Il est également impossible de départager la syntaxe de la linguistique textuelle, puisque la définition du syntagme syntaxique s'applique aussi aux combinaisons de phrases. En effet, la ligne de démarcation entre phrase et texte est diffuse, car on ne peut définir déterminément la phrase. La lexicologie et la syntagmatique sont elle aussi impossible à départager, puisque certaines unités, comme **avoir mal à** sont censées relever de la langue, tandis que d'autres, de même structure, relèvent du discours (**avoir du mal à**).

### **3.10 Conclusion**

Le but de dégager les structures linguistiques que vise le structuralisme est tout à fait pertinent sur le plan scientifique. Cependant, cette théorie ne trouve pas les moyens de l'atteindre. Si le structuralisme fournit certaines réflexions pertinentes pour concevoir une analyse adéquate du langage, l'organisation de ces réflexions en un édifice théorique rigoureux et cohérent demeure incomplet. La conclusion du CLG sur les unités (149) n'est pas convaincante : « Lorsqu'une science ne présente pas d'unités concrètes immédiatement reconnaissables, c'est qu'elles n'y sont pas essentielles. En histoire, par exemple, est-ce l'individu, l'époque, la nation? On ne sait, mais qu'importe? On peut faire œuvre historique sans être clair sur ce point. » (149) En vérité, de la difficulté à identifier une unité concrète on ne peut conclure qu'elle n'est pas essentielle. On peut seulement admettre qu'on ignore comment la reconnaître en soi. De surcroît, les faits démontrent que la théorie structuraliste manque de clarté à cause du flou qui entoure la définition de ces unités concrètes. Le fait de conserver dans le discours théorique structuraliste des notions de la tradition grammaticale qui doivent être évaluées (les notions de « mot », « phrase », « dérivation », « locutions », « nom », « verbe », etc.) augmente ce flou.

Par conséquent, dans l'état où le structuralisme conçu selon le CLG s'est présenté, il n'a pas réussi à fonder une théorie valable en lexicologie et en grammaire. L'un des obstacles les plus patents à cet objectif est la négligence des signifiés ayant un « signifiant zéro », non immédiatement observable, ce qui revient à écarter une portion des données à étudier. La définition négative des unités et, en corollaire, la réduction de la sémantique des

unités significatives à leurs valeurs référentielles, que le structuralisme assimile à leur valeur fondamentale, est un autre impasse. Ces insuffisances aboutissent à une délimitation des unités significatives et à une définition du mot obscures.

Le structuralisme apporte néanmoins des éléments de contribution pour instaurer une théorie grammaticale et une théorie lexicologique cohérentes. En accord avec Coseriu, « il ne s'agit pas d'éliminer le structuralisme; il s'agit [...] de le dépasser en le conservant, c'est-à-dire en reconnaissant tout ce qui dans le structuralisme est valable en tant que point de vue, en tant que concepts et résultats positifs concernant la connaissance du langage et des langues. » (2001 : 109) En effet, est une autre avancée la notion de système envisagée sous un angle synchronique :

Les paroles, les images, les gestes... présentent dans leurs aspects signifiants, un spectacle riche et anarchique;... non systématique. Le signifié (mental) paraît au contraire requérir de soi l'ordre, la logique, la mise en système. Toute la « révolution » de Saussure – le mot n'est pas trop fort – a consisté à découvrir du système dans l'aspect le plus apparent, le plus extérieur des signes, au niveau même du signifiant. (Marouzeau 1967 : 33)

Il ne s'agit pas non plus de jeter le système de représentation de la tradition grammaticale : les avancées fournies par le structuralisme sont susceptibles de trier les notions de la tradition grammaticale et de raffiner celles qui méritent d'être conservées, de manière à optimiser l'explication du langage. Cela concerne particulièrement les unités significatives inférieures au mot qu'elle permet de révéler, ce que la tradition grammaticale occultait parce qu'elle faisait du mot l'unité de pensée minimale. De la sorte, les unités significatives inférieures au mot peuvent obtenir le statut d'unités à part entière, plutôt que d'être réduites à de simples variations formelles du mot, particulièrement dans le cas des désinences.

Même si les structuralistes ne parviennent pas à identifier et à distinguer les types de relations qui s'instituent entre les signifiés élémentaires pour structurer le discours, l'identification formelle des signifiés élémentaires ne peut qu'aboutir dans cette direction.

Une telle perspective est susceptible de jeter un éclairage important sur la nature du signifié du mot et de sa différence avec les autres types d'unités significatives, dans la mesure où elle s'établit sur la valeur positive des unités plutôt que de traiter ces unités isolément. Il faut voir la portée d'application de cette notion au lexique, partie de la langue que la notion de système semble a priori le moins concerner. Il serait possible de déterminer cette valeur positive à partir des observations de Brondal à propos de sa valeur spécifique et de la valeur générique de sa classe, considération qui avait déjà été posée par les modistes. Une fois ces deux composantes sémantiques dégagées, la reconnaissance de la relation instituée entre la valeur de la classe (grammaticale) et la valeur de sa structure lexicale, comme le préfigure de manière embryonnaire la réflexion d'Amacker, pourrait caractériser la structure du signifié marqué par le mot, travail qui, bien que lacunaire, était déjà fait en partie par le classement traditionnel des mots en parties du discours. L'identification de cette structure pourrait alors servir de point de départ pour établir une distinction catégorique entre le mot et ses composantes, entre le syntagme syntaxique et la phrase, de manière à dépasser l'état des connaissances de la tradition grammaticale et celle des structuralistes.

## 4. Le fonctionnalisme

### 4.1 Les fondements

Le fonctionnalisme s'inspire des réflexions de l'École de Prague elle-même s'inspirant du CLG. Ce courant, en plus d'envisager la langue en tant que système dans la lignée des principes posés dans le CLG, envisage la langue sous l'angle de sa fonction. Divers courants proviennent de cette réflexion, selon le type de fonction du langage qui est adopté. En lexicologie et en grammaire, Martinet est l'auteur que l'on retient le plus du fonctionnalisme. Sa théorie a influencé notablement les conceptions qui ont cours dans cette discipline. Son approche, qui puise ses principes au structuralisme de Saussure, éprouve des difficultés similaires à ce courant, l'isomorphisme postulé entre le signe et le sens étant le plus saillant de ces problèmes.

La théorie de Martinet privilégie la fonction de communication de la langue. Dans ce cadre, la nature et la fonction d'un élément linguistique s'organisent fondamentalement en vue de remplir les conditions de la communication. Autrement dit, cette théorie tente d'identifier les choix élémentaires qui cadrent avec les éléments de l'expérience à communiquer, c'est-à-dire au sens. La nature de ces unités est envisagée selon le concept central de « double articulation » du langage pour pouvoir rationaliser l'expérience : « Une langue est un instrument de communication selon lequel l'expérience humaine s'analyse [...] en unités douées d'un contenu sémantique et d'une expression phonique : les monèmes; cette expression phonique s'articule à son tour en unités distinctives et successives, les phonèmes. » (2008 : 43-44)

L'unité linguistique minimale serait donc le monème, non le mot. Par exemple, dans **J'ai mal à la tête**, il y a, affirme Martinet, six monèmes. Dans cet exemple, chaque monème coïncide avec un mot pris au sens traditionnel. Cependant, Martinet signale que cette unité ne coïnciderait pas toujours avec un mot. Par exemple, le mot **travaillons**,

notamment, serait composé de deux monèmes : *travail-* et *-ons*. (Martinet 1970 : 16) Or, cette conception de l'unité significative minimale, tout comme celle du signe structural, ne permet pas de distinguer le mot de ses composantes.

Dans l'ensemble, le fonctionnalisme pose de sérieuses difficultés par le fait que toute la théorie est focalisée sur la fonction, cela au détriment de la nature des unités, que l'on assimile aux fonctions qu'elles remplissent. Cette confusion est d'autant plus augmentée par celle des différents types de fonctions<sup>65</sup>. À ces confusions s'ajoutent toutes les difficultés liées aux signifiés qui ne sont pas marqués par un signifiant positif, dont la non moins importante est celle de leur identification, par exemple, de dégager au moins un genre féminin et un nombre masculin pour le nom *tête*, ce qu'identifiait explicitement la tradition grammaticale et ce que confirmerait une analyse de ce nom dans des environnements textuels variés. Les mots qui comportent une telle morphologie et qui se rapporteraient à ce nom varieraient en conséquence : **les têtes sont pleines**.

#### **4.2 La définition du mot et la délimitation des unités significatives**

Cette approche pose des problèmes de confusion considérables, notamment à l'égard de la définition du mot que l'on tente d'ailleurs de contourner. Martinet juge cependant que l'élimination du sens donnerait « plus de rigueur à la linguistique, en éliminant un domaine où l'expérience montre qu'il n'est pas facile d'ordonner les faits » (Martinet 1970 : 33), ce qui constituerait un obstacle important à la compréhension de la langue. C'est pourquoi cet auteur limite l'étude de la langue à un système sémiologique.

---

<sup>65</sup> À ce sujet, Creissels souligne que les linguistes ont tendance à utiliser le terme « fonction » « à toutes les sauces » : « lorsqu'un linguiste parle de la « fonction » d'une unité linguistique, il n'est pas toujours facile de déterminer s'il a en vue les rapports qui s'établissent au niveau de la construction d'énoncés, ou au contraire les rapports que l'on peut dégager entre cette unité et l'environnement (contexte, situation ou référent) dans lequel fonctionne l'énoncé auquel participe l'unité en question. » (Creissels 1979 : 91)



Ainsi, sa méthode de délimitation en unités significatives minimales, ou « monèmes », calque pratiquement le découpage sémiologique de Saussure. Le mot serait, quant à lui, « un syntagme autonome formé de monèmes non séparables ». (*Ibid.* : 114) Étant donné que certaines unités sémantiques ne sont pas toujours marquées positivement, cette perspective porte à ne pas en tenir compte. Martinet le reconnaît par ailleurs comme en témoignent le terme « amalgame », qui désigne un signifiant indécomposable pour plusieurs signifiés (*au [à le]*), et le « signifiant discontinu » fragmenté pour un seul signifié (*ne... pas*). Ceci ne respecte pas son propre principe d'éliminer le sens comme principe d'analyse, car c'est à cause du signifié qu'il parle d'amalgame ou de signifiant discontinu.

Les principales unités significatives retenues par le fonctionnalisme sont le « monème », les « amalgames », les « signifiants discontinus », le « synthème », le « syntagme », et la « phrase ».

Le monème serait l'unité significative minimale du langage parce que considéré comme l'unité significative indécomposable sans perte de sens<sup>66</sup>. Il peut équivaloir au mot simple (*mal* [Martinet 2008 : 121 § 4-8]), à un radical (« le segment /kur/ » dans *nous courions* [117 § 4-3]), à un affixe (-age dans *tissage* [146 § 438]) ou à une désinence (l'imparfait /è/ dans *il courait* [117 § 4-3]). La décomposition du monème s'effectue dans l'ordre de la deuxième articulation, c'est-à-dire le phonème qui n'a pas de sens (bien qu'un phonème puisse coïncider avec un monème, par exemple, [o] pour *eau*). Il s'agit donc bel et bien d'une analyse axée sur le signifiant. Les unités significatives qui ne sont pas marquées positivement par un signe ne sont le plus souvent pas repérées. En effet, les analyses prennent peu en compte les « signifiants zéro ».

Les amalgames rendent également évidente l'absence d'isomorphisme parfait entre le signe et le sens, étant des signifiés marqués simultanément par un même signe dans

---

<sup>66</sup> Prendre note que cette décomposition se fait sur la base du signifié marqué par un signifiant.

l'usage. Il s'agit donc de cas où deux signifiés qui coexistent dans un énoncé enchevêtrent leurs signifiants de telle façon qu'on ne saurait analyser le résultat en segments successifs. Soit en français le signifié /à/ et le signifié /le/ des signes *à* et *le* qui, « lorsqu'ils acquièrent un signifiant unique inanalysable /o/ orthographié *au* (*il va à l'hôpital* mais *il va au marché*) ». (Martinet 1970 : 102, § 4-2)

Les signifiants discontinus, quant à eux, sont analysés comme des signifiants fragmentés pour communiquer un même signifié. Ce phénomène servirait à expliquer, par exemple, les phénomènes d'accord, notamment le pluriel qui « reçoit trois expressions distinctes : /leza.../ au lieu de /la.../, /...mo.../ au lieu de /...mal.../ et /...pes/ au lieu de /...pè/ » dans la séquence « les animaux paissent ». (*Ibid.* : 105, § 4-5)

Un syntagme correspondrait à « toute combinaison de monèmes ». (*Ibid.* : 112, § 4-13) Selon Martinet, le mot correspondrait à un syntagme autonome, c'est-à-dire une combinaison d'au moins deux monèmes « dont la fonction ne dépend pas de sa place dans l'énoncé » (*ibid.* : 112, 4-13), non séparables (*ibid.* : 114, § 4-15). Lorsque la combinaison de monèmes résulte de la composition ou de la dérivation, « ces monèmes sont dits conjoints par opposition aux monèmes libres des syntagmes proprement dits : le segment *entrepositions /ã* ». (*Ibid.* : 133, 4-35) Le syntème est un syntagme particulier en ce qu'il résulterait de la composition ou de la dérivation, notions qui, finalement, ont pour fondement le mot. Le syntagme fonctionnaliste, tout comme le syntagme saussurien, n'équivaut donc pas nécessairement à « groupe de mots » comme c'est le cas pour la tradition grammaticale.

## 4.3 La distinction des unités significatives

### 4.3.1 Le problème du mot

Que Martinet se méfie du mot est notoire : « Il serait vain de chercher à définir plus précisément cette notion de mot en linguistique générale. On peut tenter de le faire dans le cadre d'une langue donnée. Toutefois, même dans ce cas, l'application de critères rigoureux aboutit souvent à des analyses qui ne s'accordent guère avec l'emploi courant du terme. » (*Ibid.* : 115, § 4-15.) Il faut effectivement s'attendre à un tel manque de cohésion lorsqu'on soumet un terme de la langue courante à l'analyse scientifique.

Ce n'est cependant pas l'avis de Pergnier (1986) qui, en privilégiant le fonctionnalisme<sup>67</sup> comme cadre théorique, a tenté de définir le mot :

Si l'on peut aujourd'hui se risquer à soulever à nouveau la question de l'existence du mot, c'est parce que de nombreux problèmes théoriques concernant la syntaxe restent pendants, bien que les questions préjudicielles concernant le mot orthographique aient été depuis longtemps levées. (Pergnier 1986 : 21)

Toutefois, cette méthode n'est définitivement pas concluante, comme le laisse par ailleurs entrevoir le traitement réservé au mot *où* dans la première partie de l'ouvrage :

Cet énoncé « *où?* » [u] est indécomposable en constituants plus petits de quelque façon et de quelque point de vue que ce soit; il ne fait donc apparaître aucune hiérarchisation syntagmatique entre ses constituants. Cela n'empêche qu'il soit, à la fois et simultanément :

1 phonème

1 syllabe

---

<sup>67</sup> « Nous allons pour notre part essayer de le faire en adoptant la perspective fonctionnaliste qui est la seule, à l'heure présente, à pouvoir saisir ces données avec un minimum d'objectivité scientifiques. » (23). N.B. : Cet auteur préfère toutefois l'emploi de « sème » à celui de « monème ».

1 monème  
1 mot  
1 syntagme  
1 phrase  
1 mélodie (courbe intonative) et enfin un *énoncé*.  
(Pergnier 1986 : 28-29)

En effet, si la séquence **où** est un exemple de coïncidence entre les différents « niveaux de constituants », reste à savoir précisément en quoi ces niveaux se démarquent, puisqu'on sent, avec raison, le besoin de les dissocier par des termes distincts. On peut d'ailleurs constater que le mot peut équivaloir à un monème, de même qu'à un syntagme. Par conséquent, il n'est pas possible de différencier un mot ni de ses composantes ni d'un syntagme fonctionnaliste, pas plus que du syntagme traditionnel, comme c'est le cas pour le structuralisme.

### 4.3.2 Le mot, ses composantes et le syntagme

Le fonctionnalisme soulève l'ambiguïté de la conception de l'unité fondamentale qu'est le monème, tout comme cela se pose pour le signe du structuralisme, étant donné que celui-ci peut coïncider autant avec un mot qu'avec un radical, un affixe ou à une désinence. Pourtant, le mot ne relève pas du même ordre que celui des unités qui entrent dans sa composition, comme le manifeste l'inaptitude pour un radical, un affixe ou une désinence à remplir une fonction syntaxique dans la forte majorité des cas<sup>68</sup> :

---

<sup>68</sup> De prime abord, les affixes semblent pouvoir remplir une fonction syntaxique dans de rares emplois : **je suis anti**. / **J'étudie les -trates et les -phates**. Dans de tels emplois, il semble que la notion habituellement employée comme affixe serait en fait un mot, de la même manière qu'il est possible pour le signifiant **duc** de marquer un radical (**production**) ou un mot (**Le duc de Normandie**).

**Une maison vraiment très -ette\* / Une maison vraiment très petite**  
**Nous cour-\* / Nous courons.**  
**Il -ait\* / Il courait.**

Ces types d'unités ne peuvent non plus faire phrases à elles seules, contrairement à la plupart des mots :

**Comment trouves-tu cette maison? Petite / -ette\***  
**Cours! / Cour-\***  
**Courons! / -Ons\***

#### **4.3.2.1 Le monème**

Les fonctionnalistes manifestent des contradictions quant à savoir si le mot est un monème ou non. Dans l'extrait suivant, il est formellement défini comme syntagme autonome, ce qui écarte les mots où l'analyse ne reconnaîtrait qu'un seul monème (**table, vert, eau, etc.**) :

On préférera au « mot » le syntagme autonome.

De façon générale, la tendance à ne pas séparer, dans l'énoncé, les monèmes qui sont sentis comme étroitement unis par le sens est trop naturelle pour qu'on n'en trouve pas des traces dans toutes les langues. On sera donc très généralement tenté d'opérer avec une unité significative plus vaste que le monème et qu'on appellera « mot ». Il n'y a à cela pas d'inconvénient si l'on se rappelle que le terme de « mot » recouvre nécessairement dans chaque langue des types particuliers de relations syntagmatiques, et si l'on distingue bien, parmi les faits qui entraînent à poser ce type d'unité, entre les traits phoniques, démarcatifs ou culminatifs, d'une part, les traits formels de séparabilité et d'amalgame d'autre part, et, finalement, les indications que peut fournir la sémantique. (1970 : § 4-17)

Ainsi, selon l'optique fonctionnaliste, **livre, homme et riche** ne seraient pas des mots puisqu'un seul monème les constituerait et qu'un mot serait un syntagme composé de monèmes non séparables : « À la suite d'André Martinet, nous dirons donc que l'unité

syntaxique première supérieure au monème est le syntagme autonome » (François 1968 : 249). Par contre, ils deviendraient des mots s'ils étaient au pluriel puisque dans chacune de ces séquences un fonctionnaliste reconnaîtrait désormais deux monèmes, et donc un syntagme.

Tout comme la notion courante de « mot », la notion de monème rassemble des unités qui ne sont pas du même ordre dans les faits. Or, étant donné qu'il s'agit d'une notion scientifique censée pallier les difficultés de caractérisation du mot, il serait pertinent que l'unité créée à cette fin renvoie à une réalité homogène, ce qui n'est pas le cas. Par exemple, le pluriel n'équivaut pas en tant qu'unité sémantique à des noms comme **livre** ou **homme**, ne serait-ce que d'un point de vue quantitatif : on peut reconnaître que **livre** ou **homme** incluent au moins trois signifiés, soit un radical adjectif au genre masculin et au nombre singulier. Néanmoins, à cause de la focalisation de l'analyse sur le signe au détriment du sens, l'analyse fonctionnaliste passe outre le fait que la composition de ces unités se distingue nettement de la notion du pluriel qui constitue un signifié unique.

En outre, les monèmes ne manifestent généralement pas les mêmes aptitudes combinatoires en discours, ce que devrait dégager une analyse comparative pertinente : le pluriel n'a pas d'autonomie morphologique, de sorte qu'il ne peut pas remplir de fonction syntaxique, contrairement à **livre** ou **homme** qui peuvent se combiner qu'à des séquences similaires en vue de former des phrases : **L'homme est un loup pour l'homme.** / **L'homme qui est venu est blond.** / **Le -s est un loup pour l'-s\***. Même que les unités du même ordre de réalité que **homme** peuvent faire phrase à elles seules : **Comment était l'homme qui est venu? Blond.** Par contre, le pluriel doit toujours s'associer à des unités de niveau inférieur aux séquences **homme**, **blond**, **est**, etc., c'est-à-dire aux signifiés marqués par des radicaux, des préfixes, etc. : **Les homme-s qui sont venu-s sont blond-s.** Autrement dit, l'implication de telles unités se limite normalement à la séquence que l'on identifie traditionnellement comme étant le mot. Les propos suivants de Martinet reviennent d'ailleurs à ce constat : « [...] quand j'ajoute à *les roses* une détermination, comme l'épithète *belles*, cette détermination a comme point d'incidence, *rose-* et non la

pluralité des roses, même si l'accord me fait ajouter un *-s* à *belles*. Si maintenant j'ajoute une détermination au dérivé *boutiquier, riche*, par exemple, ce n'est pas la boutique qui est affectée, mais l'ensemble *boutiquier [...]* » (1968 : 79) Le monème, en tant qu'unité significative minimale, ne permet donc pas de discriminer la morphologie et la syntaxe.

Tout comme le signe de l'analyse structurale, le monème révèle des unités inférieures au mot – particulièrement dans le cas des désinences –, que la tradition grammaticale occultait parce qu'elle réduisait les signifiés marqués par celles-ci à de simples variations du mot. L'analyse comparative dans des environnements textuels variés aurait dû mettre à jour ce que ne pouvait révéler la tradition grammaticale : dans l'ensemble du lexique, le mot se compose rarement d'un seul élément sémantique. Si on peut concéder que quelques mots qui font partie des classes de mots invariables ne comportent qu'un seul élément (**et, de**, etc.) – parce que l'état actuel de la linguistique ne permet pas d'en révéler d'autres –, il est impossible d'affirmer que les classes de mots variables puissent n'être formées que d'un seul élément. Comme en témoigne leur morphologie variable, ces mots impliquent toujours une structure complexe. Ainsi, l'épithète traditionnelle de « simple » pour parler de certains de ces mots apparaît inappropriée. Par exemple, **livre** n'est pas un mot simple : au moins trois unités le constituent (le signifié lexical marqué par le radical, le masculin et le singulier).

### 4.3.2.2 La distinction entre mot et syntagme

#### 4.3.2.2.1 Le syntagme

Le fait que le terme « monème » s'applique aussi bien au mot qu'à ses composantes et, d'autre part, que le mot puisse équivaloir à un syntagme amène à assimiler certains mots, dits « syntagmes », à des syntagmes au sens de la tradition grammaticale. En d'autres termes, on ne distingue pas le syntagme morphologique du syntagme syntaxique. Par exemple, on ne distingue pas les syntagmes morphologiques **hommes** ou **livres** des

syntagmes syntaxiques que sont **un homme** et **le livre**. Le fait d'envisager **hommes** ou **livres** comme des syntagmes sans les discriminer, parce qu'ils seraient composés des deux monèmes (**homme-** et **-s**), les fait voir comme des unités d'un ordre de grandeur supérieur, de même niveau que **un homme** et **le livre**, qui correspondent au syntagme syntaxique, également considérés comme étant composés de deux monèmes (**un** et **homme**). Pourtant, tel qu'il a été démontré au paragraphe précédent, ces unités appartiennent à des niveaux nettement distincts parce qu'ils manifestent des propriétés nettement distinctes, ce que la tradition grammaticale reconnaissait.

#### 4.3.2.2.2 Le syntème : un produit de la dérivation et de la composition

La notion de « syntème » revient donc à reconnaître une différence de niveau combinatoire, qui se ramène à la notion traditionnelle de mot pourtant rejetée. En effet, ce terme se définit comme combinaison de monèmes résultant de la composition ou de la dérivation prises au sens traditionnel :

On a défini le monème par le choix unique. Or il existe un certain nombre d'unités difficiles à définir de ce point de vue, car elles sont composées de plusieurs éléments signifiants entrant par ailleurs dans d'autres groupements et sont donc en cela polymonomématiques, mais d'autre part jouent le même rôle que des monèmes uniques et leur semblent donc fonctionnellement assimilables : ce sont les composés et les dérivés. Les premiers seront donc obtenus par la « réunion fonctionnelle » de deux ou plus de deux monèmes. (François 1968 : 245)

Le fonctionnalisme ne s'affranchit pas des complications que posent la dérivation et la composition. De plus, parler de la formation des mots revient à restituer la notion de mot pourtant rejetée :

C'est ainsi qu'on rencontre dans les théories fonctionnalistes la notion de *syntagme* pour appréhender ces solidarités (et celle, complémentaire et plus proche de la réalité recouverte par le *mot* traditionnel, de *syntagme autonome* lorsque ces solidarités deviennent quasi obligatoires) ; dans les théories distributionnalistes, la notion de « constituants immédiats » regroupant, de proche en proche, les monèmes (en l'occurrence *morphèmes*) liés par une solidarité soit individuelle soit collective. Un



ensemble de solidarités entre les monèmes est non seulement reconnu mais formalisé et répertorié. Chassé par la porte, le mot rentre pour ainsi dire insidieusement par la fenêtre. (Pergnier 1986 : 18)

Il s'agit d'une contradiction par rapport à la théorie qui avance que les mots ne peuvent tenir lieu d'objet d'étude valable. Cette contradiction est probablement attribuable au fait que le mot cadre avec une certaine réalité linguistique qu'on ne peut évacuer.

De surcroît, le statut du syntème diverge des principes d'analyse en monèmes, de sorte qu'on ignore exactement si le syntème se situe en morphologie<sup>69</sup> ou en syntaxe : le syntème est une « combinaison de monèmes », ce qui revient à la définition du syntagme fonctionnaliste, mais pouvant manifester le même comportement qu'un monème simple dans un énoncé : « le *syntème* est un segment d'énoncé formé de plusieurs monèmes lexicaux qui fonctionne comme une unité syntaxique minimale; les syntèmes sont, par exemple, les mots dérivés (*désirable, refaire, etc.*), qui sont, pour A. Martinet, le résultat d'un choix unique parmi les ressources de la langue. » (DL : s.v. *syntème*) Ce critère syntaxique ne permet évidemment pas – comme pour la tradition grammaticale – de distinguer le syntème (mot) du syntagme syntaxique, puisque ces deux unités peuvent toutes deux remplir des fonctions syntaxiques.

Pourtant, on reconnaît bien « deux types de complexes », ce qui revient à faire de la morphologie ou de la lexicologie tout à fait traditionnelle :

Deux types de complexes sont à distinguer : les syntagmes, séquences régies par des règles combinatoires générales et les syntèmes (composés et dérivés) dont la combinatoire est limitée.

Les séquences d'unités n'ont pas toutes le même comportement combinatoire; elles appellent donc un classement ultérieur. Une première distinction permet de faire le départ entre les séquences qui reposent sur des règles générales, d'une part, exemple :

---

<sup>69</sup> N.B. : La morphologie du fonctionnalisme se réduit à des observations qui relèvent strictement du signifiant, non du signifié. (V. Mahmoudian 1976 : 96)

*qu'elle pleure* et, de l'autre, les séquences qui impliquent des règles particulières, exemple : *professeur*.

La séquence *qu'elle pleure* est constituée par l'adjonction de *que* + sujet nominal + prédicat verbal : c'est là une règle générale : quels que soient le nominal (sujet) et le verbe (prédicat), la séquence résultante a les mêmes propriétés que *qu'elle pleure*. Ces séquences seront considérées comme syntagmes parce qu'elles résultent des mêmes règles combinatoires que n'importe quel syntagme. Les règles qui président à la constitution de *professeur* n'ont pas, par contre, la même généralité. Les séquences du type *professeur* seront appelées synthèmes. (Mahmoudian 1976 : 92)<sup>70</sup>

Par ailleurs, par souci de cohérence, le syntagme **livres** devrait être considéré synthème sur la base des mêmes observations. Les aptitudes combinatoires du pluriel ou du genre relèvent du même niveau de combinaison que les monèmes qui composent les synthèmes, étant limités au cadre du mot : **porte-avion**, **casse-noisette**, **tables**, **tablettes**, etc.

#### **4.4 La détermination de la structure sémantique du mot**

Le fonctionnalisme, qui cherche à écarter la notion traditionnelle de mot, a recours implicitement à la réalité que désigne le terme de mot dans sa théorie. On ne peut donc neutraliser les problèmes du mot qui se posent dans la tradition grammaticale tant qu'on n'objective pas cette notion et le fait d'y recourir. En outre, au recours implicite à la notion de mot se superposent toutes les complications qui s'y rattachent, malgré une certaine reconnaissance de son caractère non scientifique. Toutefois, faute d'être l'objet d'une analyse rigoureuse, le fonctionnalisme n'arrive pas à une analyse adéquate des composantes sémantiques qui entrent dans la structure du mot. Ces impasses découlent notamment du fait que ces composantes sont toutes envisagées indistinctement comme des monèmes et qu'on n'identifie pas systématiquement les signifiés lorsqu'ils ne sont pas marqués positivement ou, encore, qu'on ne les retient pas systématiquement une fois qu'ils ont été identifiés.

---

<sup>70</sup> Voir également Martinet (1986 :81) à ce sujet.

#### 4.4.1 La distinction entre valeur catégorielle et valeur particulière du mot

Conscient du fait que les catégories grammaticales ne s'équivalent pas exactement d'une langue à l'autre, le fonctionnalisme cherche à établir des unités qui s'appliqueraient non pas seulement au français, mais également à toutes les langues, compte tenu que l'emploi des termes de « nom » et de « verbe » pose l'inconvénient d'évoquer des « réalités linguistiques particulières aux langues de ceux qui ont établi la terminologie grammaticale traditionnelle. » (Martinet 1970 : 141, § 4-43) Cette prise de conscience se démarque de la tradition grammaticale qui tend à ramener son explication du langage sur le modèle des grammaires latines. Martinet tente de contourner la disparité des classes grammaticales d'une langue à l'autre par les fonctions que remplissent les monèmes en contexte. Cette démarche pose cependant l'inconvénient de confondre systématiquement la nature des unités avec les fonctions morphologiques (fonctions des signifiés pour structurer les mots) ou syntaxiques qu'elles remplissent en discours. Toutefois, du moins pour le français, il reprend sensiblement la même taxinomie des parties du discours traditionnelles organisée sensiblement selon la même hiérarchie, de sorte que l'on rencontre les mêmes types d'erreurs que dans la tradition grammaticale<sup>71</sup>. Le fonctionnalisme n'a donc pas fourni de meilleur résultat que le structuralisme en cette matière.

On établit deux grandes catégories de monèmes : les lexèmes (monèmes lexicaux) et les morphèmes (monèmes grammaticaux). Cette distinction laisse entendre que les monèmes grammaticaux seraient vides sémantiquement, contrairement aux monèmes lexicaux. En outre, même si toutes ces unités sont classifiées, on laisse entendre que les lexicaux n'auraient pas de valeur grammaticale (catégorielle), contrairement aux monèmes grammaticaux qui n'auraient pas de valeur lexicale, même si on reconnaît forcément au sein des catégories retenues des unités différentes.

---

<sup>71</sup> En outre, cette taxinomie chevauche celle qu'elle tente d'implanter en se fondant sur la fonction en contexte.

Les unités significatives minimales (ou « monèmes » selon une terminologie utilisée, à la suite de Martinet, par un certain nombre de linguistes français) sont supposées regroupées en classes sur la base des affinités dans leur comportement combinatoire que révèle une analyse distributionnelle. Les *lexèmes* sont des unités significatives minimales appartenant à des inventaires ouverts et peu stables [...]. On peut considérer que, sémantiquement, l'existence de ces classes de lexèmes est liée au problème de la désignation d'éléments de l'univers de référence dans leur infinie variété. [...] Les *morphèmes* ont en commun avec les unités minimales reconnaissables dans la constitution des *pronoms* leur organisation en systèmes d'une relative stabilité. Syntactiquement, ils se distinguent toutefois en ce que les pronoms, du point de vue de la construction d'un énoncé, équivalent à des constituants nominaux, tandis que les morphèmes n'ont pas d'existence syntaxique autonome : le morphème n'a d'existence que dans son incidence à une autre unité ou dans la mise en relation des deux termes d'une construction. (Creissels 1979 : 118-119)

Dans cette perspective, le fonctionnalisme s'appuie sur des critères quantitatifs : les lexèmes appartiennent à des listes illimitées, par opposition aux morphèmes qui appartiennent à une liste relativement réduite. Par contre, le lexème se définit sémantiquement tandis que le morphème se définit syntaxiquement, ce qui représente une classification fondée sur des critères hétérogènes. Or, la nature d'une unité doit avant tout se définir qualitativement, non quantitativement. Bien qu'il prenne soin de préciser qu'il n'assimile pas les types de monèmes à des parties du discours conventionnelles, Martinet fait coïncider pratiquement ceux-ci avec les parties du discours fondées sur le nom et sur le verbe. Parfois, Martinet marque une distance par rapport aux catégories traditionnelles par l'usage de guillemets : « noms » et « verbes », etc. (2008 : 149-150, § 4-43 / voir également § 4-44 à § 4-47)<sup>72</sup>. Mais, en pratique, il assume la terminologie traditionnelle un peu partout dans son ouvrage, parallèlement à la terminologie qu'il tente d'implanter : « l'adverbe "hier" » (117 : § 4-17) « Ainsi les lexèmes correspondent-ils aux noms et aux verbes du français, les prépositions et conjonctions et les pronoms sont grammaticaux »<sup>73</sup>.

---

<sup>72</sup> La confusion est augmentée en ce que les composantes de mots sont également intégrées à cette catégorisation.

<sup>73</sup> Quant aux adjectifs et aux adverbes, le type de monème n'est pas spécifié.

Il n'indique pas en quoi le lexème se différencie du morphème qualitativement. Il semble qu'implicitement l'on reconnaisse aux lexèmes une valeur spécifique vaguement établie, contrairement aux mots grammaticaux reconnus non moins vaguement sur la base de leur valeur générale. Ces deux valeurs sont vaguement discriminées parce que le fonctionnalisme écarte tantôt la valeur générale formelle au profit de la valeur notionnelle particulière (nom, verbe); tantôt la valeur notionnelle particulière au profit de la valeur formelle générale (conjonction, préposition, pronoms, etc.). Ainsi, on reconnaît certains traits généraux comme celui de « pouvoir se combiner avec des modalités de temps et de personne » pour les verbes. Ces propriétés ne caractérisent cependant pas la structure immanente du verbe. Ce problème devient d'autant plus évident en ce qui concerne le nom, qui peut se combiner « avec des modalités de nombre ou de possession ». En effet, la combinaison avec le possessif ne relève pas de la structure immanente de l'unité reconnue comme un nom au même titre que le nombre. Si c'était le cas, cette composante serait obligatoire comme le sont le genre et le nombre dans le cas du nom.

La reprise du classement traditionnel des parties du discours, qui présuppose que le nom et le verbe sont des mots prototypiques à partir desquels les autres se définissent, implique conjointement celle de ses failles, que l'emploi du classement des monèmes en lexèmes et morphèmes devait pourtant pallier. En effet, la distinction des morphèmes et des lexèmes repose sur la distinction traditionnelle entre le nom et le verbe, qui seraient pleins sémantiquement, d'où leur rôle de noyau autour duquel les autres classes de mots gravitent. Ainsi, **homme**, **riche** et **mange** sont des lexèmes, mots que l'on tente traditionnellement de définir par le contenu, tandis que **de**, **pour** et **avec** sont des morphèmes, mots que l'on définit par leur fonction. Par ailleurs, le « lexème » ne cadre jamais avec un monème. Les noms et les verbes désignent des unités linguistiques toujours complexes : les noms comportent toujours au moins un genre et un nombre, tandis que le verbe comprend toujours au moins une marque de l'infinitif associé à son radical, sans compter que, lorsqu'il est conjugué, l'on reconnaît la présence d'au moins la personne, le temps et le mode. Ces faits conduisent à ne pas envisager les « lexèmes » comme une classe de monèmes mais de syntagmes.

Comme en témoigne la conception du « morphème » en tant qu'unité grammaticale, mais non lexicale, par opposition au « lexème », qui serait lexical plutôt que grammatical, la confusion des valeurs grammaticale et lexicale ressort particulièrement. Certains mots seraient donc sans valeur catégorielle et d'autres sans valeur notionnelle particulière. Une telle conception ne peut qu'achopper puisque des mots n'auraient qu'une valeur générale associée à la classe, mais seraient sans valeur discriminatoire au sein de cette classe, ce qui est forcément faux puisque, par exemple, les articles **un** et **le**, passant pour faisant partie de mots grammaticaux, se discernent par une valeur distinctive dans la catégorie de l'article. Cette valeur distinctive se ramène à la valeur notionnelle ou « lexicale » en ce qu'elle joue une fonction analogue à celle du signifié exprimé par le radical dans le cas de mots dits lexicaux comme le nom. Les signifiés marqués par les radicaux des noms **chaise** et **table**, entre autres, permettent de les discerner en tant que noms : le nom **chaise** n'est pas le nom **table** comme l'indique leur radical respectif. D'autre part, des classes de mots réputées comme étant lexicales ont forcément une valeur générale associée à la catégorie qui les inclut, ce qui fait que les noms **chaise** et **table** ont en commun la propriété d'être des noms, bien que ce soient des mots différents. Les mots lexicaux sont donc forcément grammaticaux dans la mesure où « grammatical » se rattache à une réalité linguistique d'ordre général, obligatoire et de variation restreinte ; dans le cas de **chaise** et de **table**, c'est le fait d'avoir les composantes grammaticales du nom. Les mots sont vus appartenir à une catégorie fondée sur la base de propriétés qu'on leur attribue en commun, catégorie au sein de laquelle ils se discernent par une valeur sémantique discrète, qui revient à ce qu'on considère en linguistique comme « lexical » ou « notionnel ».

## ***4.5 La conception de la structure sémiotique du mot***

### **4.5.1 La distinction entre valeur stable et valeur variable du mot**

Le fait de ne pas distinguer la composante grammaticale de la composante lexicale empêche de caractériser la valeur fondamentale du mot qui lui confère sa stabilité

sémantique, d'autant plus qu'on refuse à cette unité le statut d'objet d'étude. En l'occurrence, la distinction entre la valeur référentielle et la valeur fondamentale se pose aussi, le signifié étant assimilé au référent. Par exemple, François (1968) prétend qu'« il est toujours possible de décomposer un signifié sur le modèle *pomme = fruit du pommier* et *pommier = arbre qui porte des pommes* : on n'a besoin ni de montrer la réalité ni d'inventer un autre langage pour décrire la façon dont les énoncés de nos langues signifient. ». (275) Or, « fruit du pommier » n'est qu'une valeur référentielle virtuelle du le signifié /**pomme**/ : il peut également exprimer toute « production végétale dont la forme ressemble à celle de la pomme » ou encore « objet ou partie d'objet arrondi(e) en forme de pomme. *Pomme de chenet(s), d'escalier, de lit; sceptre à pomme.* » (TLFI : s.v. *pomme*) Bref, le mot **pomme** peut servir à désigner un ensemble de réalités pouvant rappeler par analogie le fruit spécifique du pommier. Or, cet ensemble n'est assurément pas un fruit, comme le prouve l'extension sémantique de ce signifié. Autrement dit, on ne peut pas dire de la pomme de lit qu'elle est un « fruit du pommier », même si un même signifié permet de référer à ces deux réalités différentes. Le rapport avec **pommier** et **pomme** ne relève que de l'une des valeurs référentielles potentielles de ce dernier, dérivées de la valeur fondamentale, qui fait qu'on emploie un même signifié pour opérer des références diverses. Par conséquent, **pomme** dans **pomme de lit** dérive de sa valeur fondamentale, non de la valeur référentielle de « fruit du pommier ».

#### 4.5.2 L'évacuation du sens

Les problèmes liés à la structure sémantique des unités significatives sont corollaires à la méthode de découpage du fonctionnalisme qui, à l'instar du structuralisme, privilégie pour la reconnaissance d'une composante sémantique la présence d'un signifiant lui correspondant. Il s'agit d'une conception réductionniste de la langue, étant donné que plusieurs signifiés peuvent se marquer de la même manière. Par exemple, un *s* peut servir à marquer le pluriel (**les portes**), la deuxième personne du singulier à l'écrit (**tu parles**), où terminer un mot sans évoquer les deux notions précédentes (**un os**). Le problème se pose

davantage quant au traitement des unités non marquées positivement, dont l'identification, quand elle n'est pas écartée, n'est pas systématiquement reconnue.

Bien que Martinet identifie ce qu'on considère traditionnellement le « pluriel » dans **nous courons**, il ne l'oppose pas explicitement au « singulier » dans **il court**. (2008 : 115, § 4-3) Il va également parler d'un seul monème dans le cas de **bateau**, **le** et **petit** (*ibid.* : 131 § 4-19), négligeant complètement le fait que ces unités de sens comportent une composante grammaticale, même si celle-ci n'est pas marquée. Par exemple, la valeur catégorielle du nom **marche** dans **la marche** et celle du verbe homonyme dans **il marche** ne sont pas marquées : seul le contexte les rend identifiables. On ne peut évidemment pas traiter adéquatement ces problèmes sans recourir obligatoirement au sens. En outre, l'appellation de « monème » présente le net désavantage de mettre sur le même pied des signifiés de différents ordres, comme la marque du pluriel qui est un monème au même titre que **livre**.

On considère pourtant que le signifié du nombre dans **les enfants** devrait se trouver dans **l'enfant** : il s'agirait du « signifiant zéro », c'est-à-dire un signifié non marqué par un signifiant : « Le monème n'a pas de signifiant positif dans tous les cas; certains monèmes (notamment les monèmes grammaticaux) peuvent avoir pour signifiant zéro ». (Mahmoudian 1976 : 101-102) Le postulat d'un signifiant zéro constitue formellement un aveu de la nécessité de tenir compte du sens, ce qui contredit la prise de position adoptée et fait rapidement atteindre les limites de la théorie, où les auteurs contredisent le principe de la méfiance du sens qu'ils se sont donné. C'est probablement pour cette raison que l'on préfère parler de « signifiant zéro » plutôt que de « signifié ». Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, cette prise en compte du sens n'est que très résiduelle dans les faits : on se contente d'un découpage intuitif approximatif établi sur les apparences du signifiant. Par exemple, les mots **livre**, **homme** et **riche** au singulier ne forment qu'un seul monème par opposition à **livres** qui en comporterait deux; **parent** en comporterait un mais **parents** deux (v. Mahmoudian 1976 : 76).



## 4.6 Les types de relations

### 4.6.1 La distinction entre nature et fonction des mots

Comme son nom l'indique, le fonctionnalisme focalise l'analyse du langage sur sa fonction ; il en est de même avec ses unités. Le danger d'une telle démarche est de confondre la nature des unités significatives et leur fonction, ce que fait systématiquement le fonctionnalisme : « La classification doit être fondée sur les latitudes combinatoires des unités » (Mahmoudian 1976 : 82). C'est le cas de la définition du pronom suivante : « nous appellerons PRONOM, tout monème grammatical qui se combine avec un verbe sans renvoyer à un nom ; *il* dans *il fait beau* » (Bureau 1994 : 24). Selon cette définition, il serait un monème différent en **il fait beau** et **il travaille**. Cela revient donc à réduire l'identité du pronom à sa dimension fonctionnelle en écartant son caractère unitaire.

Cette tendance ne se limite pas au « pronom » : elle se généralise à l'ensemble des unités. Sur la base de la fonction des monèmes en contexte, Martinet en propose la classification suivante :

Les monèmes autonomes qui comportent intrinsèquement l'indication de leur fonction.

Les monèmes fonctionnels, qui servent à indiquer la fonction d'un autre monème.

Les monèmes dépendants, qui se définissent par leur dépendance à un monème fonctionnel ou par leur position par rapport aux autres constituants d'un énoncé.

Cette conception, qui met à l'avant-plan les fonctions plutôt que la nature des unités qui les remplissent, ne peut proposer une délimitation rigoureuse des unités significatives, parce que celles-ci sont occultées au profit des relations qu'elles peuvent avoir avec d'autres unités. En outre, les fonctions découlent de la nature des unités et non l'inverse, parce qu'une relation implique l'existence préalable des unités mises en relation. La fonction dit ce que fait une chose, non pas ce qu'elle est comme c'est le cas de sa nature.

D'ailleurs, un classement des unités significatives sur la base de leur seule fonction est voué à l'échec, étant donné que des mots de différentes natures peuvent remplir une même fonction en syntaxe. Par exemple, le nom propre, le pronom et l'infinitif peuvent tous trois remplir la fonction sujet :

***Pierre est chanceux.***

***Il fait beau.***

***Manger est bon pour la santé.***

L'aptitude à remplir une fonction découle des propriétés des unités. Aussi vaut-il mieux définir rigoureusement la valeur intrinsèque de ces unités, ce qui n'est justement pas fait, étant donné que l'on met l'accent sur les fonctions.

De surcroît, la confusion se complique du fait que les fonctions<sup>74</sup> sont traitées comme des unités linguistiques du même ordre que les monèmes : « Il est évidemment préférable de n'avoir qu'un monème pour "homme", un pour "femme", un pour "animal", etc., auquel on ajoute, selon les besoins, un autre monème qui a la valeur de "qui fait l'action", un autre du sens de "qui subit l'action", ou un troisième de signifié<sup>75</sup> "qui tire bénéfice de l'action" » (Martinet 1970 : 112, § 4-12). François, pour sa part, avoue que le classement pose problème :

Il n'y aurait pas de problème de classement des unités si à chaque monème correspondait une seule fonction et réciproquement, et si tous les monèmes qui font partie, dans un cadre donné, de la même classe fonctionnelle avaient toujours le même comportement syntaxique. Mais il n'en est rien ; on aura donc à noter, en partant du critère syntaxique de la variété des fonctions. (1968 : 271)

---

<sup>74</sup> Par ailleurs, on ne sait pas toujours très bien si l'on parle de fonction syntaxique ou d'un autre type de fonction (v. la note de bas de page 1).

<sup>75</sup> Prendre note que Martinet recourt explicitement au sens ici.

## 4.6.2 La distinction entre fonction syntaxique et fonction logique

La confusion de la nature et la fonction des mots, que Brondal qualifie de « bel exemple de manque de logique! » (1948 : 66), se complique de surcroît par l'absence de distinction entre la fonction logique et la fonction syntaxique des mots. Si le pronom se définit par sa fonction syntaxique, le substitut se définit par sa fonction logique de représentant d'une séquence supérieure à un nom :

SUBSTITUT, tout monème grammatical qui ne renvoie pas à un nom en particulier mais à une séquence plus grande qui peut être une phrase ou même plusieurs, par exemple, **cela** dans « "Cela se passait donc en retrait, à la troisième personne ", où *cela* renvoie à tout ce qui est raconté dans les deux premières pages de *La guerre*. (Bureau 1994 : 24)

Dans la phrase citée par Bureau, ceci revient à traiter **cela** comme une unité distincte de **cela** dans un énoncé comme **Elle m'a donné cela**. Cela illustre bien le genre de méprises engendrées par la confusion entre nature et fonction qui caractérise le fonctionnalisme.

## 4.6.3 Les rapports morphologiques et les rapports syntaxiques

Par ailleurs, il conviendrait de définir ces « types particuliers de relations syntagmatiques » qui structurent le mot. Même si la notion de monème se fonde rigoureusement sur le critère de la présence obligatoire d'un signe pour chaque signifié, elle ne dissipe pas le flou de la notion de mot. Cela ne fait qu'ajouter à la confusion puisque la notion de monème ne permet pas de traiter adéquatement les composantes de mot, même celles déjà identifiées en analyse traditionnelle. La conception commune du mot aurait dû faire l'objet d'un examen formel, de manière à envisager la possibilité de partir d'un concept à caractère flou pour identifier ses assises et établir des catégories plus homogènes sur la base de critères plus précis, appliqués de manière rigoureuse. La notion de monème, bien qu'elle fournisse une nouvelle perspective pour analyser la conception commune du mot, ne parvient pas toutefois à dissiper le caractère flou de cette dernière, de manière à la

rendre opératoire d'un point de vue scientifique, car le monème confond des niveaux linguistiques distincts en mettant toutes les unités significatives sur le même plan. Le problématique prend donc de l'ampleur par rapport à la tradition grammaticale, qui, bien qu'elle ne démarque pas nettement le mot composé du groupe de mots, ne traite pas **livres** et **un livre** comme des unités de même niveau, comme le fait le fonctionnalisme, qui ne différencie pas le syntagme morphologique (**livres**) du syntagme syntaxique (**un livre**).

Pergnier, qui reconnaît le mot en tant qu'unité linguistique, insiste sur l'importance de distinguer la morphologie – qui est le lieu des interrelations entre les composantes des unités – de la syntaxe, qui commence « là où cesse la morphologie, c'est-à-dire avec les relations entre unités morphologiques distinctes ». Sur cette base, il assume la proposition de Gagnepain d'appeler « syntagme » tout ensemble de mots sur la base de leur relation formelle, plutôt que sur un ensemble de sèmes<sup>76</sup>. (Pergnier 1986 : 88) Il ne règle toutefois pas la question en pratique, étant donné qu'il considère **la feuille** comme un mot parce qu'apparemment « une seule unité morphologique s'y trouve réalisée » (Pergnier 1986 : 89), quand il est largement admis, et avec raison, qu'il s'agit bel et bien d'un syntagme syntaxique.

Par ailleurs, Pergnier fait la remarque suivante : « Envisageons pour commencer l'analyse du groupe nominal français. Un examen attentif, mené au moyen de la commutation, fera ainsi apparaître que : 1) si la solidarité entre *nom*, *genre* et *nombre* est frappante dans la graphie, la question se présente sous un jour assez différent dans la langue orale, et que 2) la solidarité n'est pas moindre entre le nom et le déterminant ». (Pergnier 1986 : 57) Or, comme il a été démontré précédemment, le déterminant n'est pas toujours solidaire du nom : **Je veux la verte**. Par contre, un nom a toujours un genre et un nombre. De plus, il ne s'agit pas du même niveau de relations : celles qui unissent le genre

---

<sup>76</sup> « Sème » est pratiquement synonyme de « monème » dans la terminologie employée par Pergnier. Il ne faut donc pas confondre cette acception avec l'acception usuelle de « trait sémantique » ou d'« unité de signification » qui a cours en analyse sémique.

et le nombre pour former le nom relèvent de la structure interne du mot, contrairement à celles qui combinent **la** et **feuille**, qui relèvent de la syntaxe. Le fonctionnalisme ne tient pas compte du fait que le genre et le nombre sont emmagasinés en mémoire en association stable et permanente, contrairement aux relations spontanées qui unissent **la** et **feuille** en discours. C'est pourquoi il met sur le même pied des associations de monèmes permanentes et des associations de monèmes éphémères, ce qui pose des difficultés importantes si l'on veut comprendre le fonctionnement du langage. Pour ce faire, il faut cerner correctement le point de départ de l'acte du langage, ce qui est emmagasiné en mémoire à long terme avant le déclenchement de cet acte.

#### **4.7 Conclusion**

Dans l'ensemble, le fonctionnalisme ne fournit pas de délimitation rigoureuse des unités significatives parce qu'il focalise l'étude du langage sur la fonction des unités et qu'il néglige le rôle du sens dans sa description. Il ne tient que trop partiellement compte du fait que certains complexes sémantiques ont un caractère permanent et sont conservés en mémoire à long terme, formés par l'association stable de « monèmes », ce que reconnaît pourtant d'ailleurs implicitement la notion de « syntème ». Pour comprendre le fonctionnement du langage, on ne peut limiter son explication à la manière dont le signifiant remplit sa fonction symbolique : il faut également tenir compte du point de départ de l'acte de langage.

Il est impossible de caractériser la valeur intrinsèque du mot si on ne distingue pas la logique de la grammaire, ni la valeur grammaticale de la valeur lexicale. Il est donc tout à fait compréhensible que cette approche ait focalisé son analyse sur la fonction des unités, faute de les caractériser en soi. Il est d'autant plus compréhensible qu'elle ait tenté d'écarter le mot comme objet d'étude, faute de disposer des moyens de l'analyser adéquatement.

La méthode fonctionnaliste ne parvient pas non plus à délimiter déterminément les unités significatives, étant donné l'absence de discrimination tranchée des différents niveaux d'organisation<sup>77</sup>. Il n'est pas possible de délimiter le mot du syntagme syntaxique ni même de la phrase si on ne parvient pas à départager ce qui relève de la morphologie et de la syntaxe, ce qui importe si l'on veut jeter un éclairage scientifique sur le fonctionnement du langage. Cette démarche implique de travailler avec des catégories d'unités homogènes. Cette démarche est réalisable si l'on retient les caractéristiques prototypiques qui s'appliquent à la majorité des unités reconnues comme appartenant à un type d'unité donné et si l'on range dans d'autres catégories les unités rejetées. Par exemple, le fait que, d'une part, les unités significatives minimales s'agrègent en une solidarité qui coïncide plus ou moins avec la notion de mot et que leurs combinaisons se limitent généralement à ce cadre fournit une balise qui coïncide traditionnellement avec l'étude de la morphologie. D'autre part, le fait que ces agrégats se combinent à leur tour pour former des agrégats de niveau supérieur – ce qui coïncide à ce que l'on conçoit généralement comme syntagme syntaxique et phrase – donne le moyen de constituer ce qui cadre avec ce qu'on désigne généralement comme la syntaxe.

Ces distinctions s'imposent d'autant plus que le fonctionnalisme recourt malgré lui à la notion de « mot ». Ce recours apparaît particulièrement évident dans sa conception de la formation des mots, qui relève tout à fait de la tradition grammaticale comme conception, comme l'illustre le recours aux notions de dérivation et composition, de même que l'emploi du classement de la tradition grammaticale en parties du discours. Forcément, avec cet héritage de la tradition grammaticale viennent tous les inconvénients qu'elle posait<sup>78</sup>.

---

<sup>77</sup> Les considérations sur la morphologie et la syntaxe ne prétendent s'appliquer à toutes les langues. Il est plus que probable que les divers types d'unités ainsi que les divers plans d'analyse manifestent des différences plus ou moins importantes d'une langue à l'autre.

<sup>78</sup> Voir chapitre II.

Malgré ces faiblesses, l'analyse en monèmes a, comme l'analyse en signes structuraux, le mérite de focaliser sur un niveau de combinaisons inférieures au mot, niveau de combinaisons qui échappe à la tradition grammaticale, qui faisait du mot l'unité fondamentale en grammaire et qui limitait son analyse à la syntaxe, c'est-à-dire aux relations instituées entre les mots pour structurer la phrase. Même si le fonctionnalisme et le structuralisme n'y parviennent pas suffisamment, le fait qu'ils attirent l'attention sur une unité inférieure au mot implique nécessairement la mise à jour d'un type de solidarité qui s'institue entre de telles unités pour concevoir le mot, de manière à les discriminer de ce qui n'est pas un mot, ce que ne peut faire l'analyse grammaticale traditionnelle, faute d'identifier ce type d'unités.

La méthode de description avancée par le fonctionnalisme fournit, tout comme le structuralisme, des outils qui devraient mettre à jour des solidarités nouvelles. L'une des conditions pour y parvenir consiste à reconnaître la possibilité de signifiés non marqués positivement. Par exemple, si l'on reconnaît que le signifié du pluriel s'oppose à celui du singulier et que ce signifié existe dans le nom **livre**, il faut systématiquement admettre la présence de ce signifié à chaque occurrence de ce nom et traiter ce dernier comme un syntagme (fonctionnaliste ou structuraliste) plutôt que comme un monème. En outre, le fait que l'on reconnaisse que certaines unités significatives minimales ne se présentent jamais librement en discours – unités congruentes dans l'ensemble aux suffixes et aux désinences déjà identifiées par la tradition grammaticale – devrait permettre de reconnaître un type d'unités qui coïncide dans l'ensemble avec ce que la tradition grammaticale désigne comme étant des mots. En effet, la distribution de ce type d'unité ne se présente généralement que dans le cadre du mot, du moins les mots de classes variables, ce qui fournit une base de distinction du « mot » et du groupe de « mots ». Une telle démarche revient à restituer le statut du mot en grammaire et à fournir une meilleure démarcation de la morphologie et de la syntaxe. D'un tel point de vue, la morphologie ne se limiterait plus à l'aspect sémiologique du mot comme le présentait la tradition grammaticale. La morphologie peut être vue alors comme le lieu des combinaisons des unités significatives minimales pour former des syntagmes morphologiques, dont la limite est l'unité « mot ». Cette redéfinition

oppose ainsi la morphologie à la syntaxe qui concerne le plan des combinaisons des mots et des groupes qu'ils constituent.

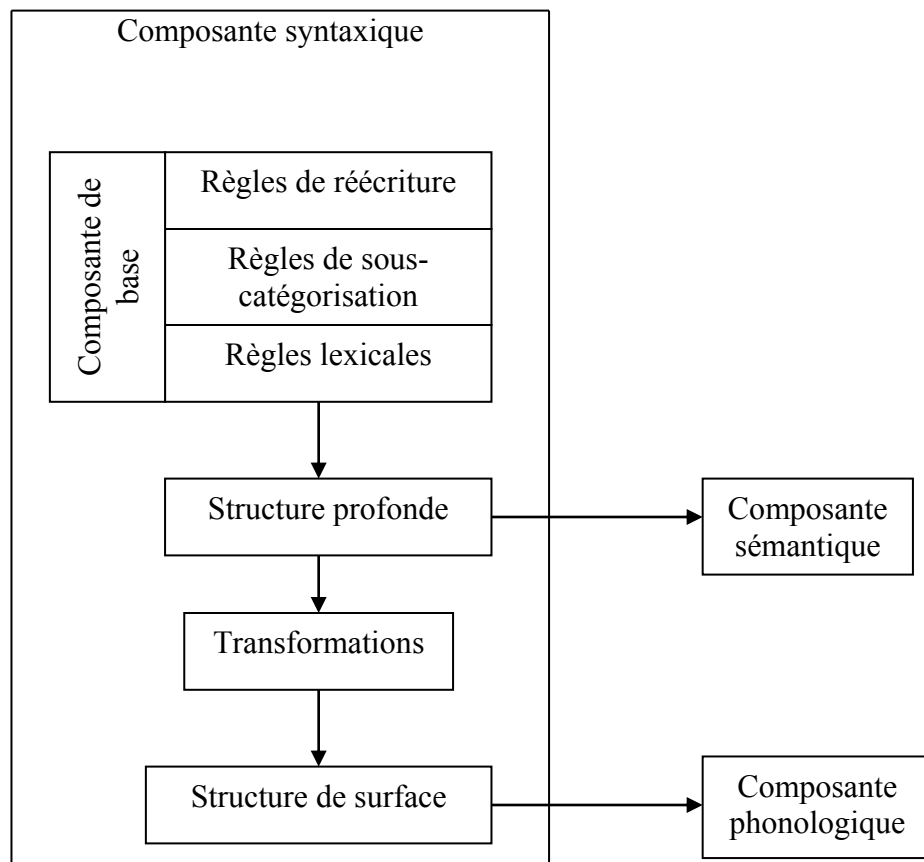


## 5. Le générativisme

### 5.1 Les fondements

Le générativisme connaît plusieurs versions depuis son origine, qu'il s'agisse du lexicalisme, de la théorie standard étendue, de la sémantique générative ou encore, jusqu'à aujourd'hui, de la grammaire universelle et du minimalisme. Ce courant théorique est assurément celui qui, de toutes les théories linguistiques, a connu le plus d'avatars sur une période relativement courte dans l'histoire de la linguistique. Tous ces avatars se positionnent de près ou de loin par rapport à la théorie standard proposée en 1967 par Chomsky au Massachusetts Institut of Technology. Dans le domaine de la lexicologie, certains spécialistes, notamment Aronoff (1976) et Guilbert (1975), ont essayé d'exploiter les principes de cette théorie pour expliquer la formation des mots. Le fait que la théorie standard sert de point de repère pour le générativisme ayant posé des postulats qui n'ont jamais été remis en question justifie qu'on limite l'examen de l'emploi générativiste du mot à cette version de la théorie.

Dans sa version standard, le générativisme conçoit la langue comme une suite de morphèmes, c'est-à-dire une suite d'éléments minimaux appartenant à une structure syntaxique. Ce découpage s'inscrit au niveau de la composante fondamentale de la langue appelée « syntaxe », composante tenue pour essentielle parce qu'elle servirait de support aux deux autres structures qui en dépendent : la phonologie et la sémantique (Ruwet 1968 : 68 / Guilbert 1975 : 123 / Nique 1974 : 129).



La syntaxe ne serait donc pas sémantique, elle serait plutôt une « une sorte d'objet abstrait, neutre entre le son et le sens ». (Ruwet 1968 : 29) L'ensemble formé par ces trois composantes constituerait la grammaire d'une langue. (*Idem*) La syntaxe produirait la structure de surface d'une phrase à partir d'une structure profonde, par l'intermédiaire d'une série de règles transformationnelles. La sémantique se présenterait comme un module d'interprétation de la structure « profonde » et la phonologie comme un module d'interprétation de la structure « de surface ».

## 5.2 La délimitation des unités significatives

Comme son nom l'indique, cette grammaire prend la forme d'un mécanisme génératif, c'est-à-dire que l'ensemble de règles formelles qui la composent vise à produire toutes les phrases d'une langue acceptables par les locuteurs natifs, soit toutes les phrases

grammaticales. Contrairement à la tradition grammaticale, ce n'est donc pas le mot qui tient lieu d'unité linguistique centrale, mais la phrase. La description des phrases, en nombre potentiellement infini mais de longueur finie, s'élabore en syntaxe à partir d'un axiome (P) et d'un système de règles. Ainsi, la composante syntaxique pourrait, à partir des règles de réécriture suivantes, composer une grammaire donnée :

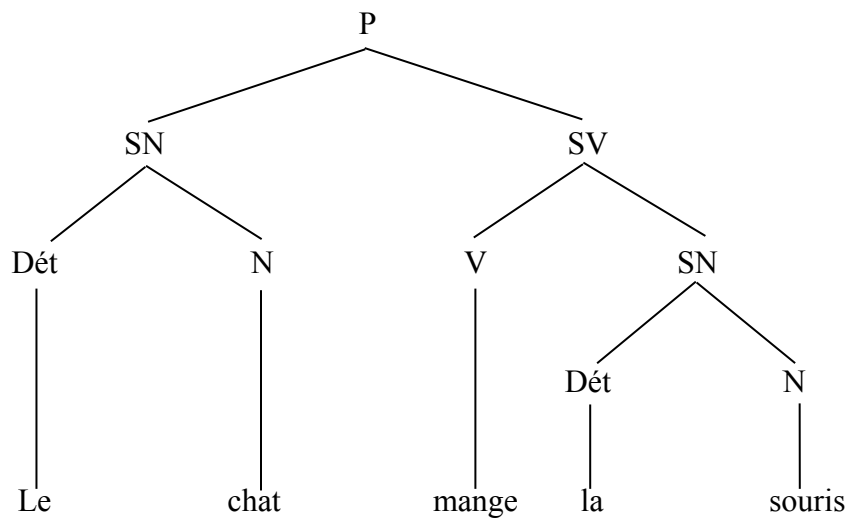
$$P \rightarrow SN + SV$$

$$SN \rightarrow D + N$$

$$SV \rightarrow V + SN.$$

Ceci revient à dire qu'une phrase (P) se compose d'un syntagme nominal (SN) et d'un syntagme verbal (SV). Pour sa part, le SN se compose d'un déterminant (D) et d'un nom (N), tandis que le SV se compose d'un verbe (V) et d'un syntagme nominal (SN). Des règles dites de « sous-catégorisation » caractérisent chaque suite catégorielle par un ensemble de traits intrinsèques ou contextuels, qui indiquent, par exemple, la transitivité ou l'intransitivité du verbe. Finalement, des règles lexicales substituent à ces suites catégorielles des entrées lexicales, puisées à partir d'un « lexique conçu comme une liste non ordonnée d'entrées lexicales » (Nique 1976 : 128). Au résultat, la phrase dispose de toutes les propriétés nécessaires pour être interprétée sémantiquement. La sémantique est donc dans ce cadre une interprétation d'une structure formelle, c'est-à-dire une structure non sémantique.

En principe, ces règles pourraient générer un nombre infini de phrases : **Le chat mange la souris / Un homme prend le marteau / L'éclair fracasse un arbre / etc.** Ce qui donnerait l'arbre syntagmatique suivant, qui devrait permettre « de repérer plus facilement les relations structurales entre les nœuds de la phrase » (Tellier 1996 : 51) :



Avant d’aboutir à sa structure de surface, la structure profonde d’une phrase doit subir une ou plusieurs transformations, qui font l’objet de règles transformationnelles. En l’occurrence, la structure profonde se définit comme « la représentation d’une phrase avant l’application des transformations » (Tellier 1996 : 146), tandis que la structure de surface se définit en tant que « représentation d’une phrase après l’application des transformations ». (*Idem*) Par exemple, de la phrase **que Kiyomori ait trahi les Heike est impossible**, on peut dériver par transformation les phrases **il est impossible que Kiyomori ait trahi les Heike** et **trahir les Heike est impossible**. (v. Ruwet 1975 : 250) Il s’agit de la dérivation de plusieurs structures formelles différentes pour une même phrase si elles s’équivalent logiquement. Comme le signale Creissels, les notions de synonymie sur laquelle repose cette conception ne sont « jamais explicitées par les générativistes qui en fait (en dépit des proclamations de rigueur qu’ils affichent bien haut) se contentent d’une approche intuitive de la question ». (1979 : 44)

Il convient d’insister sur le fait que, dans le cadre de cette théorie, comme c’est le cas aussi pour le structuralisme et le fonctionnalisme, on n’accorde pas au mot un statut fondamental comme le fait la tradition grammaticale. Le générativisme standard diffère

cependant de ces approches en ce qu'il déconstruit la conception traditionnelle du mot, selon laquelle il s'agit d'un signe doté de sens, en une unité qui ne fait pas l'objet d'une définition précise, mais qui se réduit à une partie de la composante syntaxique, située entre le syntagme syntaxique de niveau supérieur qui l'intègre et les morphèmes qui le constituent avant que n'intervienne l'interprétation phonologique. Aronoff fait la remarque suivante à ce sujet :

A l'intérieur du cadre génératif, la morphologie a été pendant longtemps ignorée de la façon la plus efficace. Il y avait à cela une bonne raison idéologique : dans son zèle, la linguistique d'après *Syntactic Structures* voyait partout la phonologie et la syntaxe, de telle façon que la morphologie se perdait quelque part entre les deux. Pour les partisans de la grammaire générative à ses débuts, la grammaire se composait de la syntaxe et de la phonologie. La phonologie, libérée du moins de ses œillères structuralistes, comprenait l'ensemble de la morphophonologie et de la phonologie traditionnelle dans un système grandiose de règles ordonnées. La syntaxe prenait en charge tout le reste : « toutes les séquences grammaticales de morphèmes d'une langue » (Chomsky, 1957, p. 32). Dans ce cadre, la morphologie ne constitue pas un domaine d'études séparé. De fait, quoique certaines parmi les premières études de syntaxe transformationnelle aient été restreintes au domaine spécifique du mot (par ex. Lees, 1960), on ne considérait pas que ce domaine diffère vraiment du domaine de la phrase. Très récemment encore, l'école de la sémantique générative a soutenu avec force que le mot n'est pas fondamentalement différent d'une quelconque autre unité syntaxique, défendant ainsi une position semblable à celle de la première grammaire générative, qui se refuse essentiellement à reconnaître l'indépendance de la morphologie. (*in* Molino 1985 : 9)

Au niveau du mot, le message n'est donc pas encore transmis : la structure de surface doit être préalablement interprétée phonologiquement. Il s'agirait donc d'une structure abstraite composée d'un ensemble complexe de traits qui ne seraient pas sémantiques mais syntaxiques. Par exemple, **garçon** en tant qu'unité syntaxique se voit attribuer par Nique les traits « syntaxiques<sup>79</sup> » N (pour nom), +commun, +humain. (1991 : 97) Tout ce qui est syntaxique est par définition non sémantique dans ce cadre théorique, de telle sorte que la syntaxe ne présente que des entités formelles, même si cette structure formelle peut être interprétée sémantiquement par le « module » sémantique.

---

<sup>79</sup> Il est étrange de considérer syntaxiques des traits qui sont de toute évidence sémantiques, comme « animé » et « humain ».

## 5.3 Problèmes d'analyse fondamentaux

### 5.3.1 La conception du mot

Malgré le peu d'importance accordée au mot en grammaire générative, cette théorie réfère plus ou moins explicitement à cette entité dans ses analyses, comme le manifeste la dernière étape de la production de la structure profonde dite « entrée lexicale ». Or, l'« entrée lexicale » ne semble tenir compte que d'un aspect du mot et les composantes grammaticales sont assimilées à des éléments lexicaux, comme en témoigne le fait qu'elles soient désignées également par le terme « classes lexicales ». Dans les faits, cette « entrée lexicale » équivaut généralement à la conception du mot de la tradition grammaticale. En effet, les transformations de substitution lexicale devant permettre « de remplacer tout symbole complexe engendré par les règles ». Voici comment Nique présente ces « règles d'insertion lexicales » :

Mais les règles [...] ne sont pas suffisantes pour engendrer véritablement les phrases, il faut leur ajouter une autre série de règles appelées règles lexicales :

N – *contrôleur, billet, etc.*

Art – *le, etc.*

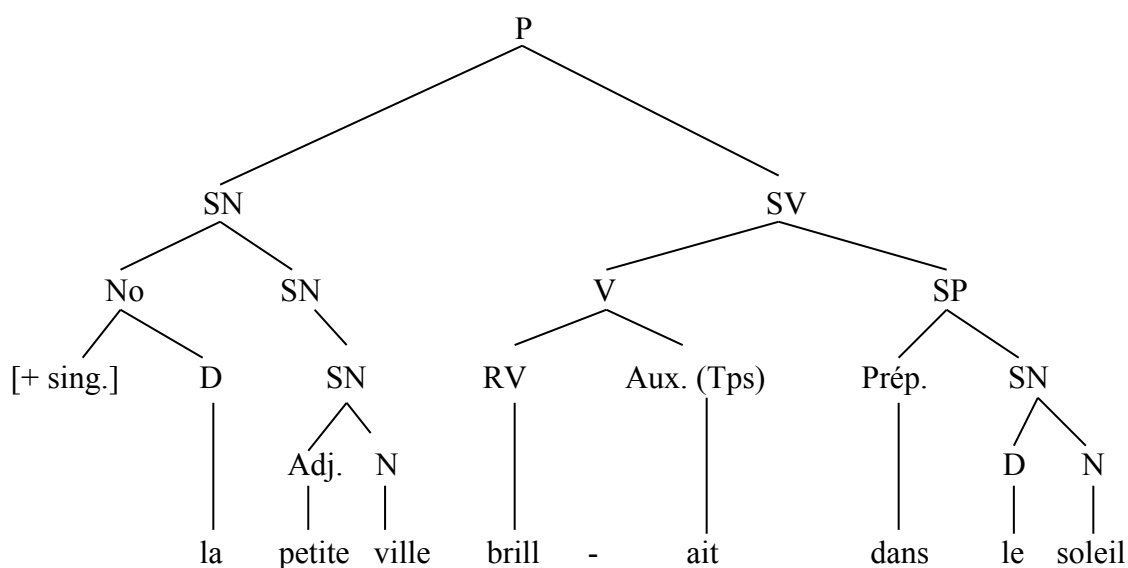
V – *demander, etc. (Ibid. : 53)*

#### 5.3.1.1 La distinction entre mot et composante de mots

Les composantes du mot, dont la formation ou la production relève d'un niveau hiérarchiquement différent de celui du mot, ne sont pas définies explicitement. Par exemple, on considère que les mots peuvent comporter un ou plusieurs unités significatives minimales, ou « morphèmes ». (V. Nique 1992 : 46-47) Ainsi, **surmontable** serait formé de trois morphèmes (**sur-mont-able**), ce qui revient à voir implicitement que le mot constitue, structurellement parlant, une unité de niveau supérieur au morphème. La question de savoir en quoi le morphème se distingue du mot en tant qu'unité n'est

cependant pas posée. Aussi, le morphème pose-t-il problème de la même manière que le signe structuraliste et le monème du fonctionnalisme en tant qu'unité qui peut se situer au même niveau que le mot dont il fait pourtant partie, de sorte qu'on ne peut distinguer le signifié marqué par le suffixe *-ette* de celui du mot simple *table*. Le fait de les envisager indistinctement comme des morphèmes revient à ne pas tenir compte du fait qu'il s'agit de deux unités aux propriétés différentes sur le plan de la morphologie et de la syntaxe : le premier peut varier en nombre et peut remplir des fonctions syntaxiques (**Les tables rouges sont belles**), contrairement au second (**\*Les -ettes rouges sont belles**).

En grammaire générative, on conçoit parfois les composantes du mot comme des composantes de la phrase au même titre que les mots, ce qui trouble la différence entre la morphologie et la syntaxe; c'est le cas des composantes du verbe qui servent à exprimer le temps et le mode (v. Tellier 1995 : 162) et qui interviennent au même niveau que les mots dans la structure de la phrase. Cela vaut également pour le nombre singulier du SN **la petite ville**, le genre féminin de **petite**, la racine verbale et l'auxiliaire de temps, dans **brillait**, qui se situent tous au même rang que les mots **la**, **petite**, **ville**, **dans**, **le**, **soleil** dans l'analyse de la structure de la phrase **la petite ville brillait dans le soleil**. (Le Galliot 1975 : 141)



De la sorte, les notions de « mot », de « racine » et de « nombre » renvoient implicitement aux conceptions de la tradition grammaticale, mais sans envisager le fait que les deux dernières désignent des unités qui entrent dans la composition du mot :

[...] la linguistique [structurale] doit se contenter de notions provisoires, lesquelles sont, comme par hasard, empruntées, malgré tout, à la tradition grammaticale. Ce qui ramène au point qu'on voulait éviter. Mais, en réalité, l'entreprise radicale n'est jamais achevée; qui plus est, elle ne fait jamais que commencer, sans dépasser les stades les plus élémentaires. Du même coup, on ne peut, quand on veut aller plus loin dans l'investigation empirique, que s'en remettre à la linguistique provisoire, c'est-à-dire la tradition grammaticale : ainsi, on ne sache pas que l'on ait pu se dispenser de notions telles que la notion de phrase, ou des notions syntaxiques usuelles : interrogation, subjonctif, passif, relatives, etc. On s'est simplement dispensé de les analyser strictement. (Milner, 1989 : 65)

C'est notamment le cas de la racine, définie selon la tradition par le DL à partir d'un critère distributionnel et d'un critère sémantique. Il s'agirait d'un élément de base irréductible, « commun à tous les représentants d'une famille de mots », obtenu par l'« élimination de tous les affixes et désinences », porteur des « sèmes essentiels, communs à tous les termes constitués avec cette racine » (s.v. *racine*).

Le terme de « racine verbale », dont fait mention Le Galliot, renvoie donc implicitement à une composante de mot. Cet auteur lui accorde néanmoins le même statut que le mot (dans l'exemple précédent, **-brill-** et **-ait** sont des unités de même niveau que **petite** et **ville**), ce qui traduit la confusion que manifeste l'analyse des composantes du mot et du mot lui-même en tant qu'unité de rang supérieur dont fait partie cette composante. La grammaire générative s'apparente donc au structuralisme et au fonctionnalisme sur ce point. Les références implicites aux conceptions de la tradition grammaticale génèrent de sérieuses incertitudes parce qu'on tient pour acquise leur validité sans qu'elle ne soit évaluée en regard des faits. Elles sont d'autant plus gênantes que le générativisme cherche, en qualifiant sa théorie d'« explicative », à dépasser le stade descriptif et taxinomique de la tradition grammaticale, mais elle lui emprunte sa terminologie, sans redéfinir les notions en cause dans son propre cadre théorique. Au résultat, elle produit en pratique des explications sur la base d'un bon nombre de notions qui ne sont toujours pas clairement définies.



### 5.3.1.2 La distinction entre mot et syntagme

L'absence d'une délimitation nette des composantes du mot affecte de manière analogue la délimitation du syntagme syntaxique. Bien que, comme le signale Pergnier, le syntagme générativiste se définisse plutôt en tant que partie de phrase qu'en combinaison d'unités, cette manière de procéder présente l'inconvénient de confondre le mot avec le syntagme syntaxique. Par ailleurs, certains auteurs d'inspiration générativiste définissent le syntagme en tant que « groupe de mots » (Riegel *et al.* 2001 : 110 / Tellier 1995 : 43 / Starets 2000 : 19). Désigner par le terme de « syntagme » un mot qui est seul à remplir une fonction syntaxique et un groupe de mots remplissant une fonction syntaxique prête à confusion. Par ailleurs, on emploie le terme de « groupe » comme synonyme de « syntagme ». Ainsi, cette terminologie a l'inconvénient de traiter des mots comme des syntagmes syntaxiques s'ils remplissent la même fonction qu'un syntagme syntaxique. C'est donc la fonction syntaxique qui sert de critère de délimitation des unités ou d'identification de la nature des unités. C'est le cas du SN, constituant immédiat de la phrase, qui peut coïncider avec un nom, à un pronom ou à un infinitif ou à un syntagme syntaxique :

***Il vient.***

***Jean bluffe.*** (Riegel *et al.* 1994 : 217, § 1.2)

***Manger est nécessaire à la vie.***

***Les hommes arrivent.***

C'est aussi le cas du SV qui se réduit fréquemment à un seul verbe :

***Jean bluffe.*** (*Ibid* : 217, § 1.2)

***Il aboie.*** (*Ibid.* : 219)

Malgré tout, Riegel *et al.* maintiennent qu'il s'agit d'un groupe toujours en raison du fait que c'est la fonction dans la phrase qui sert de critère de délimitation.

De son côté, Tellier énonce clairement que

Les phrases ne sont pas uniquement des suites linéaires de mots. Elles ont une structure formelle. Ainsi, des suites de mots peuvent être groupées pour former des entités plus grandes que le mot mais plus petites que la phrase : ce sont les syntagmes. Reprenons par exemple la phrase *Le jeune fils du concierge prétend que votre sœur ira à Sumatra* [...] Dans la suite de mots *prétend que votre sœur ira à Sumatra*, on dégagera deux groupes, soit *prétend* et *que votre sœur ira à Sumatra*. [...] Les groupes de mots *votre sœur* et *Sumatra* sont des *syntagmes nominaux*<sup>80</sup> (SN). (1995 : 43)

Pour leur part, Chomsky (1969 / 1975 / 1977), Ruwet (1968) et Di Sciullo (1985) ne proposent pas de définition formelle du syntagme. Dans les faits, il est généralement identifié à partir de sa fonction : est SN ce qui remplit la fonction sujet, est SN ce qui remplit la fonction objet, est SV ce qui remplit la fonction de prédicat, etc., peu importe les propriétés immanentes de l'unité en cause; ce qui compte et prédomine, c'est le rôle de l'unité en syntaxe plutôt que l'unité elle-même, ce qui peut également expliquer l'absence de définition du mot. Le générativisme se trouve confronté au même problème qui était au cœur du fonctionnalisme : il définit les unités sur la base de leur fonction plutôt que sur la base de leur nature. Aussi ne peut-il pas davantage proposer une délimitation rigoureuse des unités significatives, parce qu'on privilégie les relations que les unités peuvent avoir avec d'autres unités au détriment des unités elles-mêmes.

### 5.3.1.3 La distinction entre mot et phrase

La confusion du mot et de la phrase intervient dans l'explication de la formation de certains noms par transformation à partir de structures sous-jacentes qui peuvent coïncider avec une phrase. C'est le cas de Guilbert (1975) qui se sert des transformations de

---

<sup>80</sup> NDLR : nous soulignons.

structures phrastiques sous-jacentes équivalant à des paraphrases pour expliquer la formation des mots. Cela vaut pareillement pour Thieles qui fait l'observation suivante :

ces transformations sont faites à l'aide de phrases prédicatives explicites et complètes, identiques à celles que l'on rencontre comme relatives dans les définitions de la langue commune :

*Celui qui répare des autos* → le réparateur d'autos

*Cette viande qui ne peut être mangée* → cette viande est immangeable

(un objet) *qui porte des bouteilles* → un porte-bouteilles

(un engin) *qui lance des torpilles* → un lance-torpilles

*celui qui a la peau rouge* → le peau-rouge

(ce qui) *est de l'Amérique du Sud* → sud-américain

Quand il s'agit de formation avec des constituants savants, il faut utiliser des équivalents sémantiques (synonymes) français dans les transformations :

(un être) *qui a une grosse tête* → un macrocéphale

un *rail* qui est *unique* → un monorail

le *poison* qui est dans le *sang* → l'hémotoxie

(un être) qui *marche* sur la *plante des pieds* → un plantigrade

(Thieles 1987 : 30-31)

À ce sujet, Thieles soulève le caractère subjectif de la méthode transformationnelle : « Cette méthode ne donne au fond qu'un schéma heuristique grossier et très général pour de nombreux types de formation de mots, et non une règle utilisable automatiquement. » (*Idem*) Les phrases se produisent à partir de structures de phrases, non à partir de mots, mais les mots peuvent être produits à partir de structures de phrases par transformation. Cette perspective s'oppose nettement à l'analyse grammaticale traditionnelle, pour qui les phrases étaient constituées de mots, par association de mots. Il s'oppose également à ceux du structuralisme et du fonctionnalisme, pour qui la phrase résulte de l'association d'unités significatives minimales. La difficulté à admettre le modèle de Thieles provient du fait que les phrases sont des unités complexes qui sont traitées comme entrant dans la constitution

d'unités plus simples dont sont composées en réalité ces unités complexes, ce qui est antinomique par rapport à l'ordre d'organisation d'une structure en soi.

Finalement, les mots d'une phrase en structure de surface seraient à la fois issus d'une structure profonde selon des règles syntaxiques ayant permis de générer la structure de syntaxe, de même que de qui dériverait chacun d'une structure profonde qui leur serait propre. Ce modèle tourne à vide, car il faudrait remonter des phrases qui composent les mots aux phrases qui composent les mots des phrases, et ce, indéfiniment.

### **5.3.2 Le discernement de la structure sémiotique**

#### **5.3.2.1 L'impact de la séparation entre sémantique et syntaxe sur la structure sémiotique du mot**

La séparation de la sémantique et de la syntaxe implique que les éléments syntaxiques minimaux, soit les morphèmes, ne sont pas de nature sémantique, mais de nature purement formelle, situés quelque part entre le son et le sens. (Ruwet 1967 : 68) On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons qui motivent le besoin de recourir à une structure distincte qui ne soit ni sémantique, ni sémiologique, mais purement formelle :

[...] je souscris pleinement à l'idée-force qui s'en dégage, qui est qu'on ne saurait faire sérieusement de la linguistique générale en dehors d'une réflexion approfondie sur les mécanismes conceptuels sous-tendant les notions grammaticales et leur fonctionnement. Je partage entièrement son rejet [Pottier] des « structures syntaxiques profondes » de la grammaire générative transformationnelle; en effet, leur justification ne réside pas dans une réflexion sur le langage et les langues, mais uniquement dans l'histoire d'une certaine linguistique qui avait arbitrairement exclu la problématique sémantique du champ de réflexion du linguiste, d'où la réintroduction maladroite et passablement honteuse de cette problématique sous forme d'un niveau artificiel où on ne sait jamais au juste si on raisonne en termes syntaxiques ou en termes conceptuels. (Creissels 1979, avant-propos : 7)

En effet, il semble bien que ce soit une projection de l'analyste qui ne veut pas s'attaquer à la structure sémantique, de sorte qu'il invente son propre objet d'analyse à partir du postulat qui voudrait que les structures fondamentales du langage soient purement formelles. Il est pourtant difficilement concevable que les morphèmes ne soient pas de nature sémantique : **il aime son chien** et **elle aimait sa chienne** ne signifient pas la même chose justement parce les « morphèmes » qui les composent ne véhiculent pas le même sens.

En outre, en pratique les phénomènes qui relèvent de la syntaxe influent directement sur le sens. La phrase **le chien chasse le maître** ne signifie pas la même chose que **le maître chasse le chien** même si elles se composent des mêmes éléments. En effet, le sens change parce que les syntagmes **Le maître** et **le chien** remplissent des fonctions distinctes, ce que marque l'interversion de leurs positions qui accompagne l'opposition de sens perçue. Cependant, cet agencement, en tant qu'organisation spécifique des signes codifiant la phrase, est nécessairement subordonné à des questions de sémantique, et non l'inverse. On structure selon le sens qu'on veut obtenir. On ne pourrait guère soutenir l'inverse, en affirmant que le sens obtenu est fonction de la structure formelle. La syntaxe ne se réduit pas à des phénomènes purement sémiologiques tels que la position des unités.

Par ailleurs, le lexique, réduit à une fonction d'insertion dans une structure syntaxique, ne se rattache à aucune réalité précise. En effet, le lexique ne serait également pas sémantique puisqu'il s'agirait d'une composante de la syntaxe qui, elle, n'est pas sémantique, ce qui va à l'encontre de la réalité du langage. À ce sujet, Guilbert renvoie aux définitions de « proformes verbales » (1975 : 65) et de « proforme nominale » (1975 : 91) de Dubois et Dubois-Charlier, qui consisteraient en un ensemble de traits syntaxiques qui caractérisent le nom et le verbe. Ainsi, les traits syntaxiques du nom, posés comme les traits lexicaux fondamentaux, se présentent chacun par leur présence ou leur absence : ± commun, ± humain, ± concret, ± comptable, ± défini, ± masculin. Ceux du verbe sont : ± transitif, ± auxiliaire « avoir », ± attributif, ± factitif, ± action, ± duratif, ± sujet humain, ± attributif animé. La série des traits qui caractérise chaque catégorie conditionne l'insertion

lexicale sous le symbole correspondant. Pourtant, il est évident que chacun de ces traits « syntaxiques » se rapporte à une valeur sémantique donnée. Guilbert résume bien la question :

La définition du terme lexical comme ensemble de traits catégoriels et sélectionnels n'a pas manqué de soulever des difficultés. Chomsky, lui-même en a traité parmi les « problèmes en suspens » (*Aspects*, p. 224-227). À propos de la différenciation entre traits syntaxiques et traits sémantiques, J. Dubois, après avoir déclaré que les uns relèvent de la « grammaticalité » et les autres de l'« acceptabilité », affirme : « mais il existe là un problème : certains traits doivent-ils être placés dans les règles syntaxiques ou dans les règles sémantiques? » (*Langages*, 8, p. 4). Considérer les traits animé, humain, concret, abstrait comme syntaxiques peut soulever des objections comme n'a pas manqué de le souligner B. Pottier (1968, p. 19).

L'analyse générative contredit formellement son propre principe de l'autonomie de la sémantique et de la syntaxe, car, dès l'instant qu'on appose une étiquette différente sur chacun des morphèmes – *cet* [DÉT] *homme* [N] *aime* [V] *la* [DÉT] *musique* [N] (De Scullio 1985 : 107, fig. 47a) –, on tient compte du sens qui justifie cette étiquette qui, d'ailleurs, correspond aux réalités nommées traditionnellement « parties du discours ». Les trois types de traits syntaxiques, soit les « traits de catégorisation » conférant la classe grammaticale (N, V, Adj.), les « traits de sous-catégorisation » comme la transitivité et les « traits d'insertion lexicale » comme [ $\pm$  Animé] ou [ $\pm$  Comptable], impliquent obligatoirement un aspect du sens perçu. Ce sens est abstrait, certes, mais n'en demeure pas moins un sens, même si souvent on ne sait pas très bien le décrire, comme en convient Creissels (1979 : 39).

Le mot, quant à lui, s'insère dans le processus de génération de la phrase :

Le mot intervient dans le schéma de production en tant que forme abstraite de catégorie lexicale. Il ne s'agit pas essentiellement de la substance morphophonologique du mot réalisé, pas plus qu'il ne s'agit de la phrase de discours traduisant le message d'un locuteur à un autre locuteur, mais du schéma d'insertion syntaxique dans la phrase. (Guilbert 1975 : 124-125)

Le mot ne serait dans ce cas qu'une forme syntaxique catégorielle qui conditionne son aptitude combinatoire dans la phrase. Le générativisme réduit donc la composante lexicale à un ensemble de traits syntaxiques, c'est-à-dire de traits formels qui font abstraction des traits sémantiques puisque par définition la syntaxe est purement formelle. Cette conception vise la démarcation de la conception traditionnelle de « mot du lexique », le générativisme ne focalisant pas l'analyse sur les mots, considérés comme le résultat de combinaisons d'unités significatives plus petites et comme une étape intermédiaire dans la structuration de la phrase. En pratique, les générativistes reviennent plus ou moins implicitement à la notion traditionnelle de mot pour désigner les parties du discours, qu'ils ne redéfinissent pas et dont ils ne contestent pas l'analyse traditionnelle. Di Scullio a même consacré un ouvrage à la définition du mot<sup>81</sup>.

### 5.3.3 Le discernement de la structure sémantique du mot

La grammaire générative ne nie donc pas la notion de mot : c'est le statut de cette unité qui n'est pas de première importance. Du point de vue de la morphologie, c'est plutôt le morphème qui prédomine, c'est-à-dire l'unité significative minimale, étant donné que – comme dans le cas du signe saussurien, du monème ou du morphème distributionnaliste – il peut équivaloir à une unité inférieure à la conception courante du mot (**part-ant, production**), ou à un mot simple (**mur**). Si l'on retient la conception courante du mot comme unité, il reste à voir en quoi le mot et l'unité inférieure au mot sont des morphèmes distincts, ce qui n'est pas fait. Par conséquent, il demeure impossible d'isoler le type de solidarité qui s'institue entre deux morphèmes pour constituer un mot (**part-ant**) de celui qui s'institue entre deux mots pour constituer un syntagme syntaxique (**le chien**). En outre, les signifiés non marqués positivement risquent de ne pas être identifiés systématiquement, comme cela se produit aussi dans les analyses structuraliste et fonctionnaliste.

---

<sup>81</sup> *On the definition of the word* (1987).

### 5.3.3.1 Une définition négative des catégories

Le générativisme reprend le classement traditionnel des parties du discours sans jamais redéfinir ces unités. Par exemple, dans la suite **\*Pirots karulize elatically**, le nom, le verbe et l'adverbe seraient reconnus grâce aux morphèmes *s*, *ize*, et *ly.*. (Chomsky 1969 : 114) Ce savoir se fonde sur les conceptions traditionnelles, « aux implications sémantiques dangereuses » (Martinet<sup>82</sup>, 1968 : 184), non redéfinies à ce jour, problème que signale Creissels dans l'avant-propos d'un de ses ouvrages :

Face à ce problème, un certain nombre de théories linguistiques récentes ont adopté, soit une attitude purement négative de rejet global de la tradition grammaticale (mais encore faudrait-il proposer quelque chose d'autre à la place), soit une attitude que je qualifierai de fuite en avant, qui est typiquement celle de la grammaire générative. Dans les deux cas le résultat est le même : le refus d'une réflexion fondamentale sur les unités grammaticales et sur les catégories grammaticales débouche sur l'utilisation implicite, et jamais justifiée, des notions traditionnelles dans tout ce qu'elles peuvent avoir d'ambigu. On n'insistera pas sur la fragilité évidente des édifices théoriques reposant sur de telles bases. (1979 : 5)

Cette négligence persiste encore des années plus tard :

En grammaire générative, on divise les catégories grammaticales en deux grandes classes : les *catégories majeures* et les *catégories mineures*. Font partie des catégories majeures les catégories suivantes : nom, verbe, préposition, adjectif et adverbe. Ces catégories sont celles qui peuvent en général avoir un complément et qui peuvent être précédées d'un autre élément qui les spécifie ou qui les modifie. On classe parmi les catégories mineures des mots qui ne peuvent pas être modifiés et qui font partie d'une classe fermée [...] : le déterminant, l'auxiliaire, la conjonction (de coordination), la particule de négation et le *complémenteur* [...]. (Tellier 1992 : 41)

Dans certains cas, on emprunte cette taxinomie traditionnelle bien qu'on la juge inadéquate, et ce, sans même proposer de définitions plus satisfaisantes :

---

<sup>82</sup> Il est à noter que Martinet, tout comme dans les analyses structuralistes, est également concerné par ce problème.



Les grammaires traditionnelles et structurales étaient toutes des modèles taxinomiques de la langue, c'est-à-dire qu'elles pouvaient toutes se ramener à des collections d'exemples plus ou moins bien décrits, à des listes de phrases françaises correctes et incorrectes, mais qu'elles n'émettaient aucune hypothèse sur le fonctionnement des langues, et n'expliquaient rien sur leurs régularités ni sur les universaux de langage. [...] La grammaire générative ne se veut pas descriptive, mais explicative [...] (Nique 1976 : 13)

On semble tenir pour acquis que les gens sauront implicitement identifier par eux-mêmes les réalités auxquelles s'applique ce métalangage. Or, cette éventualité se conçoit difficilement si on n'accorde à aucun grammairien traditionnel le mérite d'avoir identifié explicitement ces réalités.

### **5.3.3.1.1 L'identification de la valeur catégorielle du mot**

La catégorie qui spécifie l'espèce de mot mis en cause dans un discours donné se définit, souvent de manière implicite, par sa relation avec une autre espèce. Par exemple, selon Tellier, le nom, le verbe, la préposition, l'adjectif et l'adverbe sont des catégories qui se définissent par leur possibilité d'entrer en relation avec d'autres éléments qui eux, ne sont pas définis. En effet, ces catégories peuvent avoir un complément et être précédées d'un autre élément qui les spécifie ou qui les modifie. Ces définitions ne définissent toutefois guère ces catégories. Pour y arriver, il faudrait pouvoir déterminer la valeur sémantique qui permet d'établir une catégorie donnée de mot, ce que faisait déjà la tradition grammaticale de manière plus ou moins précise. Par exemple, la valeur procédurale ou active du verbe sert de valeur sémantique fondatrice de la catégorie en cause, de même que la valeur de désignation du nom. Toutefois, le générativisme ne dispose pas des moyens pour identifier cette valeur, qu'elle élimine de la catégorisation et de la sous-catégorisation du mot, car, selon elle, la détermination sémantique d'un syntagme intervient séparément du processus de catégorisation. On postule donc que la catégorisation n'aurait rien à voir avec la valeur sémantique du mot. Pourtant, si on compare des mots de catégorisation différente, on constate qu'ils ont une valeur différente même s'ils ont un même radical : **II**

*marche / la marche; son bien / il est bien gentil / bien des gens croient que...;* etc. Ce phénomène est directement observable.

### 5.3.3.1.2 La distinction entre valeur lexicale valeur grammaticale

Étant donné qu'on ne discerne pas nettement la valeur particulière d'un mot de sa valeur catégorielle, on n'arrive pas clairement à isoler cette valeur particulière, qui discerne un mot des autres membres de sa catégorie (par ex., **chat** et **chaise** diffèrent sur la base de leur valeur spécifique dans la catégorie du nom). Cette lacune apparaît d'autant plus évidente dans le cas des « catégories mineures » que Tellier, par exemple, reprend à Chomsky, qui équivalent aux mots « vides » du distributionnalisme. Ces mots sont dits « vides » parce qu'ils sont considérés « vides de sens » ou « de contenu ». Pourtant, les prépositions **à** et **de**, bien qu'elles n'aient pas de sens aussi concret que le verbe **marche** ou le nom **marche**, ont tout de même une signification permettant de les opposer au sein de la catégorie des prépositions. **Venir de Montréal** ne signifie pas la même chose que **venir à Montréal** justement à cause de la valeur sémantique différente des deux prépositions. La comparaison permet de mettre en évidence la valeur sémantique de ces unités même lorsqu'il s'agit d'une valeur plutôt abstraite.

Par ailleurs, la classification proposée par Tellier pose des difficultés pour certaines unités comme **pour**, **avant**, **après**, qui peuvent marquer des mots appartenant à une catégorie mineure (*avant qu'il ne soit trop tard, une école pour les grands*) ou appartenant à une catégorie majeure (*l'avant du bateau, le pour et le contre*, etc.). Tellier répète donc le même problème que l'on rencontrait dans les années 70 chez Coseriu, qui voyait dans les pronoms « des aspects du signifié catégoriel », et dans les articles, prédéterminants nominaux, des instruments grammaticaux au même titre que le genre, le nombre, le temps, etc. (V. Coseriu in Tutescu 1979 : 154) L'erreur d'analyse, dans ce cas, provient de l'insistance sur la valeur catégorielle, insistance qui occulte la valeur

notionnelle du mot. Au résultat, le mot se trouve réduit implicitement à sa composante catégorielle<sup>83</sup>, de sorte qu'on le juge vide de sens. La valeur relativement abstraite de cette composante par rapport à la valeur notionnelle qui, par nature, doit être relativement plus concrète pour pouvoir singulariser chaque unité appartenant à une classe – raison pour laquelle on l'assimile au contenu – peut expliquer pourquoi l'on considère de tels mots comme « grammaticaux », « fonctionnels » ou « vides de sens », parce qu'on n'identifie généralement pas ce sens particulier. Pourtant, la comparaison des différentes unités d'une même catégorie indique assurément que chacune comporte sa valeur lexicale particulière, même lorsque cette valeur lexicale ou la catégorie grammaticale qui l'intègre est très abstraite.

### **5.3.3.2 La valeur fondamentale et la valeur référentielle du mot**

Il apparaît que la plupart des unités auxquelles revient la conception commune du mot ont une valeur catégorielle combinée à une valeur notionnelle. L'identification de ces deux valeurs de même que la relation de détermination qui s'institue entre eux dans la formation du mot permettraient d'en fournir une définition qui expliquerait sa stabilité sur une période relativement étendue, stabilité qui persiste malgré le fait que le mot prenne une valeur différente selon le contexte d'emploi. De toute manière, il serait difficile de discerner la valeur positive d'une unité réduite à l'état de structure abstraite représentant une étape du processus de génération de la phrase. Dans de telles conditions, on ne peut non plus différencier dans le mot sa valeur fondamentale, qui est stable, et ses valeurs référentielles qui sont variables.

La théorie standard, tout comme le structuralisme et le fonctionnalisme, n'arrive donc pas à dissiper cette confusion qui existait déjà dans la tradition grammaticale; même que le problème apparaît augmenté. Faute de cerner cette constante sémantique,

---

<sup>83</sup> Voir « La composante grammaticale », chapitre 6, § 6.3.2.

l'appréciation de la valeur sémantique du mot se trouve réduite à sa valeur référentielle, qui est variable, facilement repérable à cause du caractère concret qui tient du contexte d'expression. Nique signale un aspect de la théorie générative qui manifeste cette lacune :

Un des défauts de la théorie standard – qui a été par ailleurs plusieurs fois remarqué – réside dans son incapacité à traiter certains phénomènes qui sont d'ordre purement lexical. On considère généralement qu'il existe deux items *chaud*, le premier *chaud<sub>1</sub>* signifiant « de température supérieure à la température habituelle », et le second *chaud<sub>2</sub>* signifiant « qui procure une sensation de chaleur ». Mais ce traitement ne peut pas rendre compte de la relation qui existe entre *chaud<sub>1</sub>* et *chaud<sub>2</sub>* (1974 : 162).

Les propos de Nique reconnaissent donc que ces deux valeurs différentes de **chaud** tiennent d'une même valeur fondamentale. La reconnaissance de ce caractère unitaire du signifié marqué par les mots mériterait d'être prise en compte dans l'ensemble de la théorie, de même que par les autres approches.

Un autre exemple de confusion entre la valeur fondamentale stable et celle qui est variable dans l'usage concerne l'illustration de la « théorie des traits » de Katz et Fodor, qui définissent « sémantiquement des items lexicaux par des ensembles de traits sémantiques ». (Nique 1976 : 148) Pour illustrer cette matrice de traits, Nique utilise l'item **livre** et en fait dériver la valeur d'« objet physique de pages imprimées », de « billet de banque », d'« unité de mesure » et de « monnaie ». Autrement dit, ces quatre valeurs se rattacheront à différents sens d'une seule et même unité. Pourtant, on devrait reconnaître au moins deux mots différents, soit celui qui sert à évoquer l'unité de mesure et celui qui sert à évoquer l'objet destiné à la lecture (comme le fait d'ailleurs le *PR*). Une telle vision des choses a pour inconvénient de confondre la polysémie d'un mot avec l'homonymie entre des unités différentes parce qu'on ne parvient pas à discerner la valeur sémantique fondamentale, stable, de chacun des homonymes. Bolinger qualifiait cette conception du lexique comme statique, qui devrait en l'occurrence « céder le pas à un ensemble dynamique, où les sens nucléaires, de base, engendreront des relations d'implication, par des présuppositions à l'œuvre dans le discours, les significations particulières, dérivées, connotatives » (v. dans

Tutescu 1979 : 162-165), ce qui se rapproche de l'idée d'une valeur stable conditionnant les diverses valeurs référentielles.

### 5.3.4 La distinction des types de relations

Pour régler les problèmes d'identification de la nature du mot, la grammaire générative cherche à définir le mot selon les différents types de relations qu'il est susceptible d'entretenir. Or, comme dans le cas de la tradition grammaticale, on n'identifie pas clairement ces divers types de rapports. De surcroît, la nature du rapport n'est généralement pas prise en compte, hormis la fonction de prédication du sujet. Par exemple, dans le cas du SN, on se contente de dresser la distribution de ses constituants sans expliciter le rapport qui s'institue entre eux afin de constituer le syntagme. Ainsi, la structure du SN **la maison blanche** serait décrite de la manière suivante :  $SN \rightarrow Det + N + Adj$ . La difficulté est double : on ne peut définir adéquatement une unité par ses relations parce que logiquement la relation présuppose l'unité mise en cause par elle. Qui plus est, ces rapports par lesquels on tente de définir ces mêmes unités ne sont pas définis eux-mêmes.

#### 5.3.4.1 La distinction entre nature, fonction et position des mots

Les règles syntaxiques proposées par la grammaire générative, de même que les arborescences qui les illustrent, se limitent à proposer un bilan des composantes de la phrase et indiquent plus ou moins nettement leurs liens par des indicateurs syntagmatiques reliés par des nœuds, ce qui manifeste une confusion entre la nature et la fonction, cette dernière étant plus assimilée à une simple position donnée dans la phrase. Par exemple, dans  $SN \rightarrow Dét + N + Adj$ , le nœud SN se compose d'un Dét, d'un N suivi d'un Adj qui y sont reliés par des indicateurs syntagmatiques (+). Or, on n'identifie ni ne définit la nature de ces rapports. Par exemple, la tradition grammaticale présente l'avantage de subordonner l'adjectif en fonction épithète au nom qu'il détermine, ce que ne permet pas de préciser la

théorie générative-transformationnelle qui se limite à la distribution des unités dans la phrase, sans indiquer spécifiquement les relations de détermination entre celles-ci. Pourtant, Ruwet signale l'importance « de la question de savoir comment une grammaire générative-transformationnelle rend compte, formellement, des notions classiques de *relation* et de *fonction* grammaticales. » (Ruwet 1968 : 321)

#### **5.3.4.1.1 La distinction entre nature et fonction syntaxique**

Le « syntagme nominal » peut regrouper des séquences de différents ordres de grandeur et de diverses natures :

***Un maître aime son chien.***

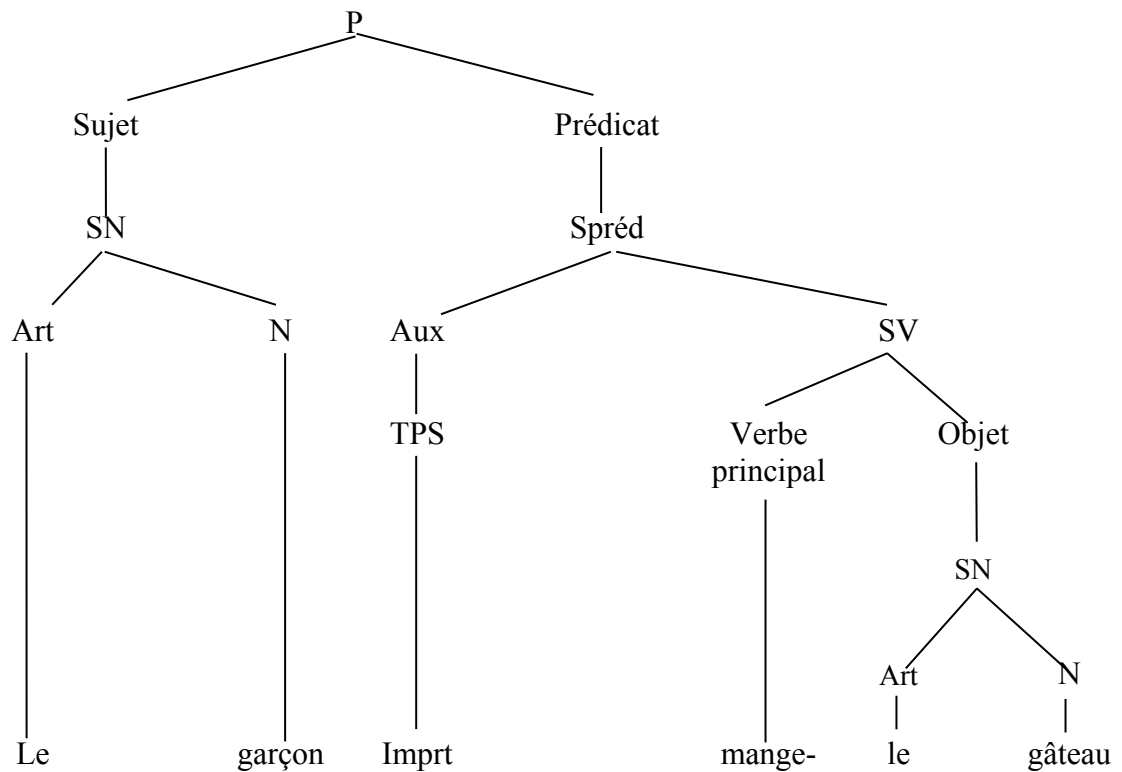
***Il aime son chien.***

***De grands enfants aiment le chien.***

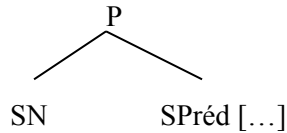
Malgré les termes de « syntagme nominal », cette appellation s'appuie en fait sur la fonction sujet de cette séquence, fonction confondue traditionnellement avec l'emploi du nom parce qu'on ne tient pas compte du fait que d'autres séquences peuvent remplir cette fonction et parce qu'on n'identifie pas et on ne définit pas les relations qui s'instituent entre les composantes de la phrase.

Ces auteurs attribuent donc erronément le statut d'unité à des fonctions : ils identifient les unités par leur fonction. Une phrase se structure avec des unités dont la nature est déterminée par leur fonction syntaxique. Ruwet lui-même soulève le problème que pose une telle vision des choses, déjà envisagé par « certains linguistes non chomskyens, tels que les tagmémiciens et les néo-firthiens anglais » (Ruwet 1968 : 322), qui ont tenté de distinguer l'unité et la fonction en désignant les constituants obligatoires de la phrase comme étant le sujet et le prédicat. Ce n'était pas régler le problème, parce que cette manière de faire revient à confondre des relations avec des catégories grammaticales :

Cette formulation a un défaut qui saute aux yeux : elle oblitère le caractère relationnel des notions de « sujet », « prédicat », « objet », etc. En effet, le fait d'« être » un syntagme nominal est *inhérent* à la suite *le + garçon* (ou à *le + gâteau*), comme est inhérent à *garçon* ou à *gâteau* d'être des Noms, à *mange-* d'être un Verbe, à *mangé + le + gâteau* d'être un syntagme verbal, etc. Quand on dit que *le garçon* est sujet de la phrase [1], cependant, on dit tout autre chose; en effet, le fait d'être sujet n'est pas inhérent à cette expression, et, dans d'autres phrases, elle pourrait tout aussi bien être objet direct, ou encore faire partie d'un objet indirect ou d'un circonstanciel, etc. La différence entre les catégories et les fonctions grammaticales est bien exprimée quand on dit, en termes traditionnels, que *le garçon* « est un » syntagme nominal, mais qu'il est « le sujet de » la phrase [1], C'est cette différence qui disparaît dans la formulation ci-dessus, où « sujet », « prédicat », « objet », sont introduits par des règles qui sont formellement du même type que celles qui introduisent SN, SV N, Art, etc. (1968 : 322-323)



Ruwet, malgré sa conscience de la nécessité de discriminer la nature inhérente des unités de leur fonction grammaticale, reproduit tout de même cette erreur. En effet, il considère que l'on peut définir les relations grammaticales à partir de l'arbre suivant :



(1968 : 313, fig. 21)

Or, SPred (syntagme prédicatif) renvoie à ce qui correspond à une fonction du verbe. On assimile donc la nature du verbe à une fonction comme dans le cas de toutes les autres unités puisque ces unités se définissent par leur rôle dans la phrase. En outre, on a un constituant SN qui renvoie à une unité associée à un autre constituant étant cette fois une fonction, SN est identifié par la fonction sujet. Cette confusion de la nature et la fonction des unités aboutit au même type de description hétérogène de la phrase canonique avancée par la tradition grammaticale, c'est-à-dire la phrase suivant la structure dite « sujet-verbe-complément ». En effet, la première composante de la phrase ainsi décrite est une fonction (sujet), la deuxième une nature (verbe) et la dernière une fonction (complément).

### 5.3.4.1.2 La confusion entre nature et fonction augmentée par la position des mots

La confusion de la nature et la fonction s'accroît par le fait que les fonctions de sujet et de prédicat dans cette structure de base sont assimilées à la position relative des deux unités en cause l'une par rapport à l'autre. Il y a même une « hypothèse des positions » qui prévoit, comme son nom l'indique, une position « GN » à distinguer du GN en tant qu'unité (voir à ce sujet le développement de Milner [1989 : 291- 302] sur l'hypothèse des sites). Ainsi, l'agrammaticalité de l'énoncé **Élèves les composent un poème**, s'expliquerait par la raison suivante : le SN **Élèves les** contrevient à la règle syntaxique selon laquelle le déterminant doit précéder le nom. Pour que le SN soit bien formé, il faut, comme dans la P (1), placer le déterminant **les** devant le nom **élèves** : **Les élèves**. Or, le nom n'est pas



toujours déterminé par ce qu'on nomme un « déterminant<sup>84</sup> » : il peut être précédé par un adjectif ou une préposition :

**Les beaux élèves**

**Une association de parents d'élèves**

Qui plus est, certains emplois admettent le nom commun sans qu'un mot lui soit antéposé :

***Chat échaudé craint l'eau froide.***

***Homme de peu de foi!***

Dans ce cas, on juge qu'il y a eu effacement par transformation à partir de la structure de base « valable ». Cette explication présente l'inconvénient de conformer les faits à la théorie, tandis que fondamentalement, c'est l'inverse qui devrait se produire.

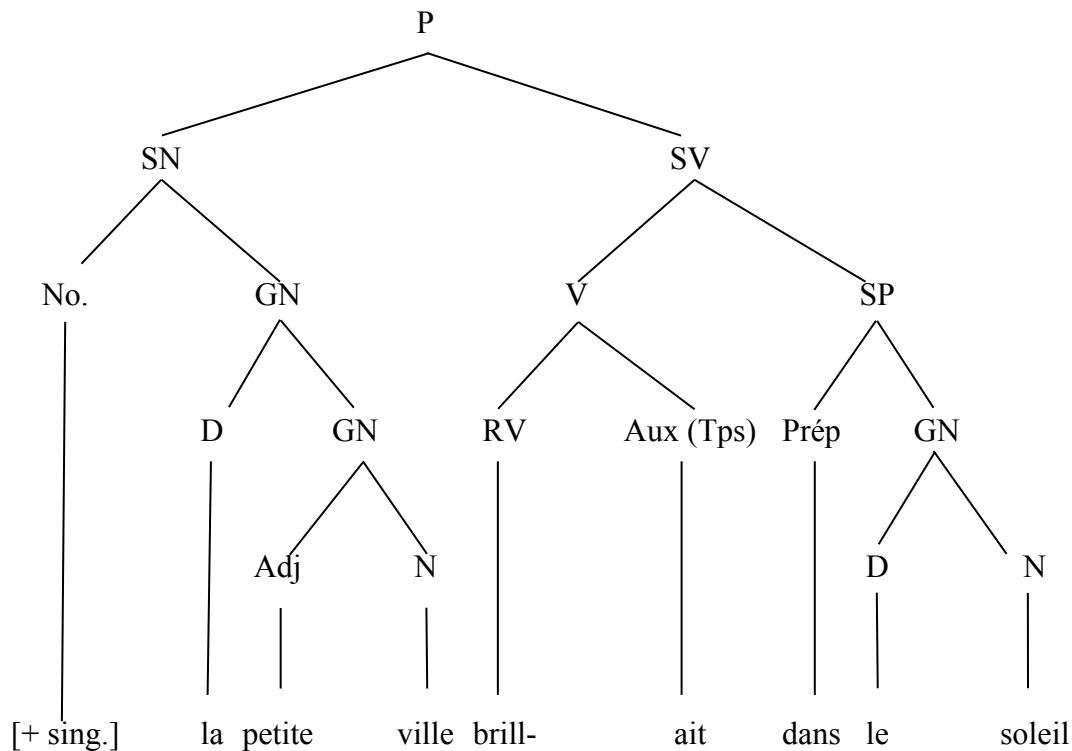
#### **5.3.4.2 La distinction entre rapports morphologiques et rapports syntaxiques**

La distinction entre la morphologie et la syntaxe se ramène à la distinction entre le mot, ses composantes et le syntagme syntaxique parce que la syntaxe est le lieu des relations qui s'instituent entre les mots et les syntagmes syntaxiques, tandis que la morphologie est le lieu des relations qui s'instituent entre les signifiés élémentaires que sont les composantes des mots. Par conséquent, la confusion entre le mot et ses composantes brouille l'analyse des relations entre les mots et celle des relations entre les composantes des mots. En effet, on ne peut délimiter ces deux types de relations puisqu'on n'en définit aucune, de sorte que la cohésion des éléments d'une phrase, qu'elle se manifeste dans le cadre du syntagme syntaxique, dans celui du mot ou dans celui du morphème, n'est pas prise en compte. C'est le cas des éléments du verbe qui servent à

---

<sup>84</sup> En effet, on cherche à désigner la nature d'un mot par un terme qui renvoie à une fonction.

exprimer le temps et le mode (v. Tellier 1996 :162) et celui du nombre singulier du SN **la petite ville**, du genre de **petite** celui de la racine verbale et de l’auxiliaire de temps, dans **brillait**, qui sont tous mis sur le même pied dans l’analyse de la phrase **la petite ville brillait dans le soleil** (Le Galliot 1975 : 141).



Autrement dit, d’après cette vision des choses, le rapport entre **-ait** et **brill-** serait syntaxique au même titre que le rapport entre **petite** et **ville**. Or, force est d’admettre que **-ait** ne peut pas entrer en relation autrement qu’à l’intérieur d’un mot, tandis que **petite** et **ville** peuvent se combiner non pas dans des mots mais dans des syntagmes syntaxiques pour constituer des mots. En outre, il est possible de dégager au moins deux morphèmes dans le segment **-ait** : le morphème d’« imparfait » et celui de la 3<sup>e</sup> personne **-t**. Le fait de traiter le segment **-ait** comme une unité simple fait passer à côté de sa composition. Cela ne permet donc pas de dégager le type de rapport qui s’établit entre ces morphèmes.

Comme le faisait le structuralisme et le fonctionnalisme, le générativisme se démarque de la tradition grammaticale en ce qu'il reconnaît l'existence des relations entre les unités significatives inférieures au mot. Cependant, comme c'est le cas pour les deux approches modernes, il ne parvient pas à dégager clairement la différence de solidarité qui existe entre le signifié marqué par une désinence et celui marqué par un radical, d'autant plus qu'il n'identifie pas tous les morphèmes. Ce genre d'erreur était également commis par la tradition grammaticale en ce qui concerne la composition lexicale du mot, comme dans le cas des mots composés dont les éléments sont assimilés à des « mots ». En ce qui concerne la désinence, ce problème ne se posait cependant pas pour la tradition grammaticale qui, bien qu'elle n'envisageait pas formellement la désinence comme une unité à part entière, la voyait comme entrant dans la morphologie du mot.

#### **5.4 Problèmes théoriques concernant la formation des mots**

La formation des mots demeure peu étudiée parce qu'on juge sans issue l'étude de la formation des mots. En l'occurrence, on préfère parler de phénomènes irréguliers, plutôt que de s'interroger sur la capacité explicative de la théorie pour dégager des régularités dans le phénomène. Il y aurait aussi lieu de s'interroger sur quoi se fonde la notion de régularité postulée.

Étant donné que, pour les générativistes, le mot n'a qu'une place très secondaire dans la structuration du langage, on peut comprendre qu'une théorie de la formation des mots ne soit pas digne d'intérêt dans cette optique. Hormis quelques auteurs qui ont tout de même tenté d'exploiter les principes générativistes pour expliquer la formation des mots, les générativistes reprennent *ad hoc* les conceptions traditionnelles du langage sans les avoir révisées.

Dans les grandes lignes, les générativistes envisagent la formation des mots selon deux perspectives : le transformationnalisme et le lexicalisme. Pour les

transformationnalistes, les mots sont formés par des opérations syntaxiques et phonologiques. Aussi les procédés de formation des mots calqueraient ceux des phrases. D'après ces analyses, tel qu'il a été mentionné précédemment (voir par ex. Guilbert en § 5.3.1.3 *Distinction entre mot et phrase*), les mots résulteraient de la transformation d'une phrase à partir de la structure profonde. Pour les lexicalistes, on préfère considérer que certains mots (et seulement certains) sont non pas le résultat d'une transformation syntaxique mais intégrés immédiatement au lexique. Cette démarche visait la simplification des transformations :

On doit s'attendre en général à ce que l'enrichissement d'un des composants de la grammaire permette d'en simplifier d'autres. Ainsi, on peut traiter certains problèmes descriptifs en enrichissant le lexique, et en simplifiant la base, au prix d'une plus grande complexité des transformations, et réciproquement; ou bien en simplifiant la base, au prix d'une plus grande complexité des transformations, et réciproquement. (Chomsky 1975 : 75)

De la sorte, des dérivés nominaux comme **construction du pont** seraient non pas produits par nominalisation de la phrase **Le pont est construit** (DL), mais seraient directement intégrés dans la base lexicale. L'inconvénient est que cela s'appliquerait seulement à certains mots. En effet, certaines unités lexicales serviraient de bases morphologiques, tandis que les mots seraient les unités qui se présentent en syntaxe : ainsi, seuls les mots simples, « primitifs », feraient partie du lexique, et tous les dérivés et composés seraient donc le produit de règles de transformations « morphologiques » permettant de générer des mots syntaxiques. Ceci revient par contre à situer certains mots dans le lexique et d'autres dans la syntaxe. De surcroît, les mots de « catégories mineures », comme les articles, les prépositions et les conjonctions, n'appartiendraient pas au lexique parce qu'elles ne tiendraient pas lieu d'unités entrant dans la construction de mots, ce qui est évidemment faux : **avant-poste**, etc.

Le fait que l'on considère que certains mots relèvent du lexique et d'autres de la syntaxe explique qu'on parle non pas de lexicologie mais de morphologie, elle-même non dissociée de la syntaxe. Au mieux, la morphologie est vue comme un sous-domaine de la

syntaxe, qui fonctionne de la même manière. Le DL est explicite à ce sujet : « ou bien la *morphologie* est la description à la fois des règles de la structure interne des mots et des règles de combinaison des syntagmes en phrases. La morphologie se confond alors avec la formation des mots, la flexion et la syntaxe, et s'oppose au lexique et à la phonologie. En ce cas, on dit plutôt "morphosyntaxe" ». (s.v. *morphologie*) Il faut donc se demander ce qu'entendent alors exactement les générativistes lorsqu'ils parlent de « lexique ». Dans les faits, étant donné que le lexique ne serait pas structuré, celui-ci se réduirait donc à une liste de mots, à un « dictionnaire ». Par exemple, Pollock parle de la caractérisation du lexique mental des locuteurs en tant que forme d'une liste lexicale. (1997 : 54)

## **5.5 Conclusion**

Tout compte fait, le générativisme, qui veut aller au-delà de la taxinomie traditionnelle, mais qui en reprend le classement sans le redéfinir, soulève de sérieuses difficultés de délimitation du mot, qui empêchent de dégager clairement à quelle réalité correspond cette unité. Le mot est confondu avec ses composantes, avec le groupe de mots et avec la phrase dont il fait partie. La grammaire générative est essentiellement une syntaxe fondée sur la distribution; elle aborde donc tout du point de vue de l'arbre syntaxique, en termes de contiguïté. C'est pourquoi elle met sur le même pied composantes de mots, mots et syntagmes syntaxiques comme positions continues dans l'arbre syntaxique. D'autre part, les définitions de ces unités dans ce cadre, lorsqu'on en donne une, sont axées sur leur fonction dans certaines relations. Or, les relations présupposent les unités entre lesquelles elles s'instituent. En l'occurrence, l'identification et le classement des relations sont non moins approximatifs que ceux des unités qui y sont sujettes.

La question cruciale consiste à savoir si on peut en arriver à une adéquation explicative quelconque sans tenir compte du sens que mettent en cause les unités et les relations qui s'instituent entre elles. C'est notamment en fonction de ce principe que le générativisme a connu un schisme en fonction de la remise en valeur de la sémantique,

comme l'observe Tutescu, qui considère celle-ci centrale pour le langage (v. 1979 : 11). Malgré nombre d'années de recherche, cette théorisation, avec toutes les ramifications qu'elle implique, n'a pas encore réussi à démontrer que ses postulats permettaient de donner une réponse valable à cette question. Cependant, l'une de ces ramifications – le minimalisme – redonne de l'importance au lexique en considérant que c'est la nature des unités lexicales qui conditionne leurs relations syntaxiques. Ce modèle propose que les mots s'intègrent en syntaxe par l'interface lexique-syntaxe à l'aide de deux opérations : la projection et la fusion. La projection est celle qui permet au mot de projeter des syntagmes. Malgré tout, le problème de la définition du mot n'est toujours pas clarifié puisqu'on en est toujours à reprendre le terme « mot » selon son acception commune, avec sensiblement le même classement traditionnel des parties du discours, ainsi que toutes les incertitudes qui viennent avec lui. En outre, la syntaxe opère sans référence aux intentions du locuteur et aux signifiés des unités linguistiques, ce qui n'aboutit à la caractérisation des unités significatives, puisque cette caractérisation doit se faire principalement à partir de la sémantique.

## 6. Le morpholexème

Les chapitres précédents mettent en évidence la confusion qui entoure la conception courante du mot. C'est pour cette raison que le cadre théorique présenté ici propose le terme « morpholexème » pour parler de l'unité significative à laquelle correspond le plus souvent la conception commune du mot. Dans le même ordre d'idées, la terminologie grammaticale courante sera maintenue pour désigner les parties du discours dans la mesure où les unités qu'elles incluent correspondent à des morpholexèmes. Une telle approche, plutôt que de rejeter la notion de mot, le reprend à son compte en tentant de résoudre ou de contourner les problèmes posés par cette unité. Cette résolution passe par la neutralisation de l'hétérogénéité de cette notion en la limitant à ses régularités prototypiques, c'est-à-dire à ses propriétés qui s'appliquent à une proportion prédominante des réalités qu'elle désigne, de manière à la rendre opératoire sur le plan scientifique. L'une de ces caractéristiques essentielles est observable dans la plupart des unités classées traditionnellement parmi les parties du discours variables. En effet, leur variation révèle que ce sont des unités dont la structure implique la présence de plusieurs unités significatives minimales formant un tout solidaire distinct des unités significatives minimales et des syntagmes syntaxiques.

### 6.1 Approche de la morpholexématique

Aussi une approche linguistique prenant pour appui le morpholexème tente de rassembler certains points communs aux diverses perspectives adoptées en linguistique et de colliger la résolution de problèmes de délimitation et de définition des unités significatives dispersés dans ces diverses perspectives. Elle cherche donc à concilier les tendances de la linguistique moderne de façon à cerner adéquatement les unités significatives, tout en restant le plus près possible de l'expérience commune du langage. Elle focalise son étude sur le morpholexème, c'est-à-dire ce qui se rattache pour une bonne part aux mots rangés parmi les parties du discours variables, pour lesquels il est possible d'observer la présence d'une morphologie grammaticale combinée à une structure lexicale.

Si les approches traitées dans les chapitres précédents ont permis d'aboutir à cette proposition de cadre théorique, cette proposition est également en grande partie redevable à la psychomécanique du langage (v. Guillaume 1943 A : 32) et à la sémantique conceptuelle (Ouellet 2014 : 175)<sup>85</sup> qui s'inspire de cette dernière approche.

### **6.1.1 La langue : caractéristiques fondamentales**

Fondamentalement, une langue résulte de l'association de représentations idéelles et de supports sémiologiques. Le support sémiologique rend la saisie de l'expérience communicable dans l'usage. Sa fonction est symbolique, car il sert strictement à codifier les signifiés aux fins de la communication. La représentation idéelle tient donc lieu de condition d'existence des signes : il n'y aurait pas de signes s'il n'y avait pas de signifiés à véhiculer. Aussi y a-t-il une distinction très nette entre les phénomènes qui relèvent du signe et ceux qui relèvent du signifié puisque ces phénomènes manifestent deux modes de fonctionnement distincts qui mettent en cause des faits de nature différente. Contrairement à ce que prétend Guelpa (1997 : 139), entre autres, la frontière entre la phonologie et la morphologie n'est donc pas « artificielle » puisqu'il s'agit de deux domaines différents, si bien qu'on ne peut à proprement parler les assimiler l'un à l'autre. Une telle assimilation a pour effet d'occulter l'importance capitale de l'objet d'étude que constituent les faits de représentation notionnelle.

En outre, la langue ne saurait fonctionner sans un minimum d'ordre et de stabilité dans son organisation. Le lexique, en tant que partie fonctionnelle de cette organisation, implique nécessairement la régularité d'un domaine complexe, certes, mais néanmoins ordonné, ce dont l'analyse doit tenir compte. Il faut voir jusqu'à quel point cet ordre

---

<sup>85</sup> Toutefois, cette proposition se différencie de celle de Ouellet, du moins provisoirement, en ce qu'elle ne s'étend pas à tous les mots, définis par ce dernier en tant que « signe d'un concept », le concept étant le signifié marqué par le mot, signifié résultant de la détermination lexicale d'un support grammatical.



s'impose et laisse place au point de vue anomaliste, comme celui de Bloomfield, faisant du lexique « un appendice de la grammaire, une liste des irrégularités de base ». (1970 : 257) Il faut d'abord comprendre le fonctionnement de l'organisation pour être en mesure d'apprécier s'il y a véritablement irrégularité. Le langage ne pourrait avoir prise sur la réalité sans sous-tendre un minimum d'organisation, cela aussi bien dans le plan de la représentation linguistique, y inclus celle des unités lexicales, que dans le plan de l'expression sémiologique.

### **6.1.2 Les trois plans de l'analyse linguistique grammaticale : la paradigmatique, la morphologie et la syntaxe**

Toute organisation met en fonction des éléments qui peuvent être identifiés, comparés et classés. En ce qui a trait au langage, Robins met en évidence le fait suivant :

Lorsque l'on étudie et que l'on compare les phrases d'une même langue, on s'aperçoit que certains fragments de ces phrases présentent une stabilité interne qui leur est propre. Ces fragments peuvent apparaître à des endroits différents dans des phrases qui sont en relation l'une avec l'autre : *le chat a vu le pigeon, le pigeon a vu le chat; deux et cinq font sept, cinq et deux font sept*, peuvent être séparés par d'autres fragments : *le chat que j'avais acheté a vu le pigeon*, et par de brefs arrêts : *le chat, le chien et les enfants jouaient lorsqu'il se mit à pleuvoir*. Mais on ne peut, à l'intérieur de ses fragments, ni changer l'ordre interne de leurs propres constituants, ni insérer d'autres fragments d'énoncés comparables, ni dans le discours oral ordinaire, isoler un élément par une pause. En outre, la plupart des fragments d'énoncé de ce type peuvent à eux seuls constituer une phrase entière, ou un énoncé complet. (1973 : 174)

Aussi, le traitement des éléments fonctionnels de la langue implique les trois étapes de l'analyse linguistique dont il importe de tenir compte en lexicologie :

- l'analyse *paradigmatique*, qui traite des unités significatives minimales, c'est-à-dire les signifiés élémentaires et des systèmes qui leur donnent leur valeur;

- l'analyse *morphologique*, qui se limite aux relations instituées entre ces signifiés élémentaires pour structurer les unités du premier niveau d'agglomération sémantique observable, unités emmagasinées en permanence dans la mémoire collective, dont les morpholexèmes;
- l'analyse *syntaxique*, qui porte sur les rapports spontanés et éphémères entre ces unités emmagasinées dans la mémoire collective pour former les unités du deuxième niveau d'agglomération observable, soit celui qui correspond à un syntagme syntaxique et à une phrase en discours. Cette analyse concerne donc particulièrement les fonctions des morpholexèmes dans la structuration des phrases.

Les catégories de morpholexèmes reflètent sensiblement les mots variables de la tradition grammaticale auxquels on reconnaît la présence d'une composante grammaticale, dans la mesure où ces unités correspondent à des morpholexèmes lorsqu'on parle de nom, de pronom, de verbe, d'adjectif et de déterminant. Cette analyse concerne également les unités dont le statut de morpholexème reste encore indéterminé parce que cette démonstration déborde du cadre de cette thèse, soit les unités qui se ramènent dans l'ensemble aux parties du discours invariables, c'est-à-dire les prépositions, les adverbes, les prépositions et les conjonctions<sup>86</sup>.

La paradigmatique et la morphologie mettent en cause, dans le domaine grammatical, autant les notions pourvues d'un signe positif que celles qui sont pourvues d'un signe négatif. Cette prise en compte du signe négatif importe d'autant plus que dans le cadre d'un morpholexème, la paradigmatique et la syntagmatique comportent certaines

---

<sup>86</sup> Il n'apparaît pas d'emblée évident que les mots invariables disposent d'une morphologie grammaticale. Aussi cette étude écarte ces unités, qui devraient faire l'objet d'un examen ultérieur. Toutefois, certains développements exigent le recours à cette notion. C'est pourquoi cette dernière sera provisoirement désignée par le terme de « structure lexicale autonome ». Le choix de ce terme se justifie par la prise en compte du fait que ces unités impliquent la plupart du temps une combinaison permanente de signifiés élémentaires emmagasinée dans la mémoire collective, pour laquelle il n'est pas encore possible à ce stade de reconnaître une association à une structure grammaticale.

notions qui ne sont pas marquées positivement par un signe. Par exemple, même si le genre et le nombre ne sont pas marqués positivement dans le nom **duc**, ils sont tout de même présents ainsi que le révèle l'accord de l'adjectif ou de l'article associé à ce nom : **un grand duc**. Malgré les apparences de la sémiologie, **duc** ne comporte pas la seule et unique notion correspondant au signifié marqué par le radical. C'est un produit de la morphologie qui manifeste au résultat la combinaison d'au moins trois composantes sémantiques : le lexème **-duc-**, le morphème de masculin (marqué négativement, par opposition au féminin **-esse** dans **duchesse**) et le morphème de singulier (marqué négativement, par opposition au pluriel **-s** dans **ducs**), et qui appartient à une catégorie dont tous les membres manifestent les mêmes propriétés grammaticales. Le genre et le nombre font partie de tout nom, et ce, même pour ceux qui ne manifestent pas d'opposition, comme **vison** dans le cas du genre. Le genre et le nombre font normalement partie de tout nom, comme l'illustre la réaction de l'accord, et ce, même dans les cas de complexes lexicaux qui ne se distribuent pas avec une alternance de genre ou de nombre :

**Un grand *vison* est sorti.**

**Les *fiançailles* sont-elles désuètes?**

Le genre et le nombre sont des traits catégoriels de la classe du nom. Ces paradigmes opposent chacun deux notions virtuellement exploitables avec un signifié lexical donné dans le cadre de cette catégorie. Par exemple, l'usage n'exploite parfois qu'une seule notion du genre :

**Un vison / \* une visonne**

**Une baleine / \*un balein**

Parfois l'usage admet les deux :

**Un chat / une chatte**

Étant donné qu'une catégorie de morpholèmes réunit des unités sur la base de propriétés communes et que, dans le cas des unités variables, l'une des propriétés fondamentales concerne la présence évidente d'une morphologie<sup>87</sup> grammaticale commune qui s'oppose à ceux des autres catégories, l'analyse de cette morphologie est nécessaire à l'explication de leur structuration. Elle est également nécessaire pour mesurer le degré d'influence de leur morphologie sur leur comportement en syntaxe.

Dans ce dernier plan, les rapports grammaticaux, contrairement aux rapports logiques, se confinent au cadre de la phrase, qui trace normalement la fin de ce type de rapports entre les morpholèmes et les structures lexicales autonomes en discours. Les rapports logiques – tels ceux qui associent les phrases, ceux de coréférence anaphorique et de référence déictique, ceux de l'organisation séquentielle – peuvent aussi bien se produire à l'intérieur qu'à l'extérieur de la phrase. En revanche, les rapports grammaticaux se limitent au cadre de la phrase. On doit formellement distinguer les rapports grammaticaux (morphologiques et syntaxiques) des rapports logiques pour structurer le discours, afin d'éviter toute confusion entre les faits de structuration grammaticale et les faits de structuration logique ou textuelle.

Les phénomènes qui se produisent dans les plans de la paradigmatique, de la morphologie et de la syntaxe exigent une analyse systématique pour bien délimiter les unités qui appartiennent à chacun de ces plans, de même que pour définir leur rôle dans la formation des unités du discours. Cette étude s'impose pour bien départager les unités et les relations qui relèvent en propre de la lexicologie.

---

<sup>87</sup> N.B. : Le terme de « morphologie » employé ici pour désigner l'ensemble des signifié qui constituent la composante grammaticale concerne des phénomènes d'ordre sémantique ; elle ne se réduit pas à des observations d'ordre purement sémiologique comme il est souvent l'usage.

### 6.1.2.1 La paradigmatique

Ce qu'on appelle le lexique se rapporte à l'ensemble des unités significatives qui sont emmagasinées en mémoire de manière permanente, dont les morpholexèmes. La langue ne se réduit pas à une simple nomenclature, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un dictionnaire de notions. Comme l'avait déjà fait remarquer Saussure, ce réservoir ne se réduit pas à une accumulation de données : au moins une partie de son contenu implique nécessairement un système d'idéation rationnellement organisé. Il reste cependant possible que certaines données soient accumulées sans ordre strict ou qu'elle ne soit pas organisées selon un ordre strict. Par exemple, un nombre indéfini d'unités, qui se situent en périphérie du lexique, n'apparaît pas, du moins provisoirement, relever d'une organisation systématique : « Le lexique comporte à ses marges un ensemble flou de mots plus ou moins intégrables dont le statut est incertain. » (Lehmann & Martin-Berthet 2013 : 25) Lehmann & Martin-Berthet incluent dans ces marges les noms propres, les mots étrangers et les néologismes. À ces marges s'ajoutent les multiples variations auxquelles est soumis l'usage (historiques, géographiques, sociolinguistiques, fréquentielles, etc.). Dans une telle perspective, la langue est un système fonctionnel qui ne peut se définir ni comme un ensemble de notions, un ensemble de morpholexèmes ou un ensemble de mots, ni comme l'ensemble des phrases possibles. (V. Soutet 2005 : 178)

Dans le plan de la langue, les signifiés grammaticaux nécessaires à la formation des signifiés complexes que sont les morpholexèmes – c'est-à-dire les signifiés qui amalgament une structure sémantique grammaticale et une structure sémantique lexicale – relèvent de systèmes appelés « paradigmes ». Le paradigme du nombre, entre autres, comporte deux signifiés : le singulier et le pluriel. Ces deux signifiés déterminent une modalité d'existence de l'ensemble des éléments que met en cause un morpholexème nominal, pronominal ou

participial : le pluriel le fait voir comme un ensemble divis comportant des parties, alors que le singulier le fait voir comme un ensemble uniforme ou indivis<sup>88</sup>.

Il importe de souligner le fait que, contrairement à ce que postulent la plupart des approches structuralistes, les unités significatives minimales sont d'abord et avant tout des signifiés, non les signes qui les marquent. Pour arriver à faire une analyse valable des unités significatives, l'étude comparative des composantes de la représentation morpholexématique exige que l'on envisage les signifiés par opposition aux autres signifiés; elle exige également qu'on en considère la valeur positive. Comme, dans les faits, la langue est en rapport avec les objets du monde auxquels elle permet de référer, cette analyse n'implique pas qu'il faille rejeter dans l'absolu ce rapport des signifiés aux objets du monde. Au contraire, c'est par l'observation de l'exploitation du langage en discours qu'il est possible de remonter aux signifiés. Cependant, l'identification de la structure des signifiés implique que l'on fasse la distinction entre les signifiés et les différentes références qu'ils peuvent opérer.

L'analyse lexicologique relève fondamentalement de la paradigmatique en ce qu'elle étudie les signifiés qui composent les morpholexèmes et l'organisation des paradigmes à laquelle elles appartiennent. Ces unités doivent se définir intrinsèquement sur la base de ce qu'elles représentent fondamentalement et non seulement comme des signifiés opposables à d'autres notions. C'est leur valeur immanente qui les oppose à la valeur immanente d'autres notions :

Les propriétés sémantiques des unités lexicales tiennent, nous semble-t-il, à leur double statut de dénomination et de terme appartenant à un système lexical. Par exemple, la signification de *marcher* tient à la fois aux caractéristiques de l'activité de déplacement qu'elle dénote et aux relations de solidarité et d'opposition que ce terme entretient avec d'autres termes dans le système lexical du français, comme *avancer lentement*, *progresser*, *rouler*, *courir*. (Tamba-Mecz 2005 : 67-68)

---

<sup>88</sup> V. Ouellet 1985.

Ainsi, pour un enfant, le nom **chien** peut servir à désigner toute une série d'animaux à quatre pattes. Avec l'apprentissage de la langue, il va apprendre à nommer les animaux qui ne sont pas des chiens, ce qui va restreindre la valeur fondamentale du nom **chien**. Cette valeur, si elle s'oppose à celle de **chat** par exemple, implique nécessairement que quelque chose de positif soit opposé. La conception saussurienne du système, retenue par la linguistique moderne, ne peut donc que tourner à vide si on ne sait définir les signifiés que sur la base du fait qu'ils peuvent s'opposer à d'autres signifiés. C'est pourquoi il faut envisager non seulement la description des relations qui s'instituent entre les signifiés minimaux, mais avant tout la description de la valeur des unités mises en relation, ce qui exige que l'on détermine comment elles se définissent dans l'organisation du langage.

### 6.1.2.2 La morphologie

Si l'on pose que la morphologie est l'étude de la structure des unités significatives issues du premier niveau d'agglomérations, unités qui sont emmagasinées de manière permanente dans la mémoire collective, cette étude concerne particulièrement la cohésion grammaticale des notions qui entrent dans la constitution d'un morpholexème. C'est de ces relations entre signifiés, dites « morphologiques », que résulte l'unité d'un morpholexème, relations que Ouellet qualifie de « syntagmatiques » :

De même qu'une phrase associe des concepts, un concept associe des notions : il s'agit dans les deux cas d'éléments qualitativement différents de valeurs compatibles et complémentaires mettant en cause des relations de détermination. Les concepts symbolisés par les mots sont dans cette perspective des séquences de notions associées par des relations syntagmatiques analogues à celles que manifeste la syntaxe. (Ouellet 2005 : 162)

Cette définition de la morphologie se démarque de la convention traditionnelle qui porte sur le « mot » plutôt que sur le signifié. Elle présente l'avantage de fournir une description systématique des relations entre les signifiés élémentaires qui structurent le morpholexème, description qui fait défaut dans la tradition et les approches grammaticales modernes.

La morphologie est le lieu de combinaison des notions fournies par les paradigmes de signifiés. Il ne s'agit donc pas, comme le propose le structuralisme, d'une combinaison de « signes », c'est-à-dire de signifiés déjà marqués par un signe. On peut même avancer que la constitution d'un morpholexème est préalable à sa codification par un signe qui en distingue la valeur de celle des autres morpholexèmes.

Les signifiés qui composent un morpholexème (ce qui correspond le cas échéant aux signifiés marqués par la racine, les affixes et les désinences) ne s'associent généralement qu'en morphologie, contrairement aux morpholexèmes et aux groupes de morpholexèmes, qui ne s'associent généralement qu'en syntaxe. Il en résulte des signifiés complexes correspondant aux morpholexèmes. C'est précisément cette structure fondamentale que doit décrire la définition d'un morpholexème. La structure du morpholexème semble conforme à un schéma régulier d'organisation. Ce schéma consiste en une combinaison des signifiés produits par différents paradigmes, ce qui implique que l'on dégage la fonction de chacun de ces signifiés dans la cohésion qu'elle forme pour structurer le morpholexème. Par exemple, un nom présente toujours un genre et un nombre. Chacun de ces deux paradigmes oppose deux signifiés : le genre oppose le féminin au masculin (**chien/chienne**), tandis que le nombre oppose le singulier au pluriel (**chien/chiens**).

La distinction entre la paradigmatique et la morphologie bouleverse considérablement la conception du statut du mot qui a cours en lexicologie traditionnelle. La lexicologie se définit comme l'étude des unités du lexique, telle que la décrit, par exemple, Rey :

De nos jours, la seule lexicologie possible est celle qui, ayant connu ce caractère fondamental de son objet, tente de l'attaquer, de le réduire après l'avoir décrit, en recourant aux méthodes déjà classiques connues sous le nom de structuralisme. En lexicologie, elles consistent à considérer dans la langue un ensemble d'unités signifiantes, envisagées comme condition et support de la communication interhumaine concrète, et dont la valeur fonctionnelle est définie par celle de toutes les autres. (1970 : 280)



L'analyse lexicologique devrait tenir compte du fait que les morpholexèmes sont des unités complexes. C'est ce qu'impliquent également les réflexions de Guilbert au sujet de la néologie :

La formation néologique, à l'exception du jaillissement de l'expression onomatopéique, n'est pas une unité de signification minimale. Le stock lexical des mots simples appartient au fonds transmis de génération en génération. La création résulte de la combinaison d'éléments plus simples existant dans la langue; elle réside donc principalement dans le mode de relation entre ces éléments. (1975 : 59)

Ainsi, la syntagmatique – qui concerne la morphologie parce qu'elle traite de la combinatoire des signifiés élémentaires – serait une science qui exclurait la lexicologie, cette dernière se réduisant à la paradigmatique, c'est-à-dire à l'étude des signifiés élémentaires qui servent à structurer les morpholexèmes en discours, conception qui rejoint celle des fonctionnalistes et des distributionnalistes, pour qui le lexique est un ensemble d'unités significatives minimales (monèmes ou morphèmes). Or, la lexicologie doit tenir compte et de la morphologie et de la paradigmatique puisque son objet met en cause ces deux aspects du fonctionnement linguistique. D'autre part, certaines unités apparaissant indécomposables aux yeux du locuteur peuvent l'être par le linguiste (**vin/aigre**, **au/jour/d'/hui** et **le/quel**, par exemple). Le fait que l'unité soit vue comme décomposable n'exclut pas pour autant qu'elle soit emmagasinée en mémoire.

Le maintien de la conception traditionnelle de la lexicologie, qui réserve au mot le statut d'unité centrale d'étude, demeure préférable parce qu'on tient compte de la paradigmatique et de la morphologie. Cette position de la lexicologie classique, pour qui « l'étude des mots se confondait avec celle de la signification » (Rey 1970 : 71), présente l'avantage de mettre à l'avant-plan la sémantique morpholexématique dans l'analyse. Bien que l'on puisse en tirer des applications en sémiologie, c'est donc bien le morpholexème qui fait l'objet premier de l'analyse lexicologique, non pas la sémiologie qui le marque. Ainsi, la lexicologie a recours à la paradigmatique pour l'étude des composantes lexicales

du morpholexème, tandis qu'elle a recours à l'analyse morphologique pour l'analyse des morpholexèmes.

### 6.1.2.3 La syntaxe

La syntaxe s'oppose à la morphologie en ce qu'elle concerne l'étude des unités qui résultent d'une combinaison spontanée et éphémère de signifiés élémentaires, soit les syntagmes et les phrases. Ce plan d'analyse se distingue donc de l'analyse des morpholexèmes, unités qui sont emmagasinées de manière permanente dans la mémoire collective. La syntaxe concerne également la mise en relation des unités qui ne sont pas analysées comme des morpholexèmes – c'est-à-dire les structures lexicales autonomes, qui se ramènent aux parties du discours invariables –, étant donné qu'elles sont emmagasinées dans la mémoire collective et qu'elles peuvent s'associer spontanément et de manière éphémère en discours. La syntaxe se distingue donc de la morphologie parce qu'elle ne s'établit pas sur le même type d'unités. D'un côté, les signifiés dits « lexèmes », « morphèmes lexicaux » et « morphèmes grammaticaux » se combinent pour former de manière stable des morpholexèmes, tandis que la syntaxe est le lieu de combinaison des unités significatives, soit les morpholexèmes et les structures lexicales autonomes, pour former les unités spontanées et éphémères que sont les syntagmes syntaxiques et les phrases.

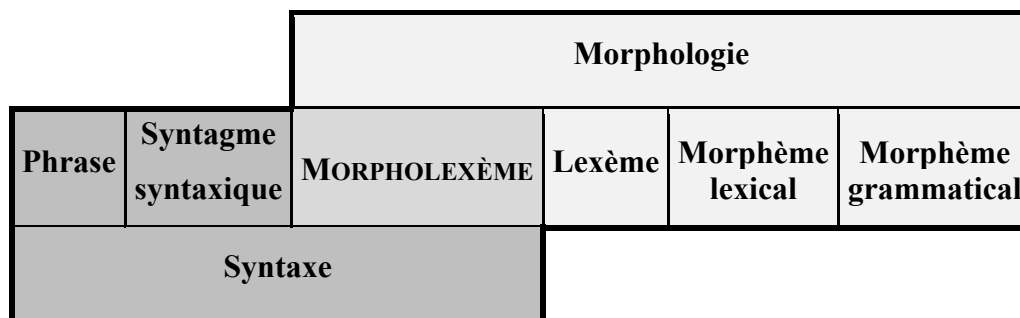
Selon un tel point de vue, la phrase constitue l'unité terminale de la structuration grammaticale. Tout morpholexème et tout syntagme qui en fait partie y remplit une fonction grammaticale, mais la phrase elle-même n'a normalement pas une telle fonction puisqu'elle se pose comme l'unité terminale. Elle est grammaticalement autonome : elle ne dépend de rien d'autre sur ce plan. C'est sans doute pour cette raison que Benveniste, à l'instar de Bloomfield, assignait à la phrase le statut de « limite supérieure » de la structuration grammaticale : « Quelle est, dans le système des signes de la langue, l'étendue de cette distinction entre constituant et intégrant? Elle joue entre deux limites. La limite supérieure est tracée par la phrase, qui comporte des constituants, mais qui, comme on le

montre plus loin, ne peut intégrer aucune unité plus haute. » (*In Rey 1970 : 124*) Ceci dit, si la phrase entre en relation avec d'autres phrases en discours, ces relations ne relèvent pas de la syntaxe grammaticale mais de la logique du discours, ce qui met en cause la cohésion textuelle.

La prise en compte de ce critère de l'autonomie grammaticale laisse prévoir certains réaménagements par rapport à aux habitudes d'écriture, notamment celles induites par la conception de la phrase graphique. Par exemple, dans **Franchement, ce n'est pas une bonne idée.**, l'adverbe **Franchement** n'apparaît pas remplir de fonction syntaxique avec le reste du segment. Sa fonction relève d'un autre plan, soit celui de la pragmatique, en modalisant l'acte énonciatif de l'allocutaire. Le fait que la phrase soit autonome grammaticalement n'implique donc pas qu'elle soit hermétique par rapport à la situation d'énonciation. En fait, les relations morphologiques et syntaxiques, comme les autres types de relations qui structurent le texte, participent à la construction du sens.

## 6.2 Les différents types d'unités significatives

En regard des différents plans de l'analyse, il est possible de distinguer les types de signifiés suivants : les signifiés lexicaux et les signifiés grammaticaux (lexème, morphème lexical, morphème grammatical et structures lexicales autonomes), le morpholexème, le syntagme et la phrase.



Dans la mesure où la lexicologie tient lieu d'analyse des unités du lexique, les phrases et les syntagmes qui sont emmagasinés dans la mémoire collective peuvent également l'intéresser. Cependant, ces deux types de signifiés intéressent essentiellement la syntaxe. Ces différents types de signifiés doivent être formellement discriminés, pour élaborer une description satisfaisante du fonctionnement de la langue.

Dans l'ensemble, la langue s'organise en paradigmes qui fournissent un nombre relativement limité de signifiés fondamentaux, soit ceux des signifiés de ce qu'on appelle traditionnellement du point de vue de l'analyse sémiologique des « désinences », « des affixes » et des « radicaux ». C'est à partir de leur exploitation en discours qu'il est possible de les identifier et de remonter à leur valeur fondamentale. Comme c'est dans le cadre de la phrase qu'opère la référence que met en cause la cohérence du discours, ces composantes des morpholexèmes ne doivent pas être analysées uniquement en regard de leur valeur référentielle, mais faire l'objet d'une étude comparative qui vise à déterminer leur signifié. La référence est généralement fonction de plusieurs morpholexèmes dont la combinaison forme un syntagme syntaxique ou une phrase selon le cas. Pour les besoins de l'expression, un locuteur doit utiliser au moins un signifié élémentaire (**Et?**<sup>89</sup>), et le plus généralement un morpholexème, ce qui contribue probablement à légitimer son statut d'objet d'étude fondamental, même dans le cadre des approches qui prétendent que c'est la phrase qui mérite ce statut.

Reste à délimiter précisément la morphologie et la syntaxe, pour éviter la prise de positions radicales telle que celle de la « morphosyntaxe » (v. DL 1973 : s.v. *morphologie*, 2.b / Guelpa 1997 : 141), qui tend à brouiller la démarcation entre morphologie et syntaxe. Cette limite se fait pourtant sentir si l'on tient compte du fait que l'exploitation du langage met en cause la combinaison de signifiés élémentaires, soit ceux qui sont marqués par les affixes, les radicaux et les désinences. Il est possible de constater

---

<sup>89</sup> Si, à ce stade, il n'a pas été démontré que la conjonction dispose d'une morphologie grammaticale, cette unité dispose à tout le moins d'un signifié élémentaire.

que ces unités se combinent entre elles de manière à former une entité significative stable et permanente, soit ce qui cadre globalement avec le morpholexème. Ce signifié sert généralement de limite à ces combinaisons, limite qui cadre avec la morphologie. Par exemple, dans **Les productions sont arrêtées**, **productions** se décompose en au moins quatre notions, soit **pro-**, **-duc-**, **-tion**, **-s**. Ces signifiés élémentaires ne sortent pas du cadre du morpholexème pour entrer individuellement en relation de détermination avec **-Le** ou avec **-s** dans **Les**. Ce fait est d'ailleurs admis, comme le manifeste la considération que ces unités peuvent se retrouver liées en syntaxe. Dans le cadre de la conception commune du mot, cette distribution correspond à l'ensemble de ce qu'on reconnaît comme des suffixes. Dans le cas des préfixes, on peut en dénombrer quelques centaines qui se présentent de manière toujours liée : **prétendre**, **impossible**, **concentrer**. Néanmoins, bon nombre d'unités classées comme des préfixes, notamment les unités assimilées à des prépositions, sont envisagée comme pouvant être libres selon qu'elles sont vues comme des mots (**sous/sur la table**) ou liées selon qu'on les envisage comme des composantes de mots (**souterrain/surestimer**). Les radicaux subissent le même genre de traitement : ils sont vus comme libres selon qu'ils forment des mots à eux seuls (**mur**, **table**, **noix**), ou ils sont vus comme des composantes de mots dans les dérivés (**muret**, **tablette**, **noisette**) et les composés (**casse-noix**). Or, dans la plupart des cas, lorsque ces unités sont liées, elles ne peuvent que difficilement se distribuer en syntaxe avec les complexes sémantiques analogues à ceux qu'elles permettent de constituer : **une table très -ette\*** / **une table très petite**. À des fins de rigueur, il est avantageux d'uniformiser les propriétés qu'on attribue aux unités marquées par les radicaux, les affixes et les désinences en les considérant toujours comme des radicaux sémantiques dans le cadre des unités plus grandes que sont les morpholexèmes. Cette manière de procéder distinguerait le lexème marqué par le radical et le signifié marqué par les affixes d'avec les complexes sémantiques que sont les morpholexèmes. D'ailleurs, les mots désignés comme étant « simples » sont généralement en réalité complexes : le mot **chat**, notamment, met en cause non seulement un radical, mais aussi deux signifiés marqués par des signes négatifs, soit le masculin et le singulier, ce que met en évidence la possibilité de variation en **chats**, **chatte**, et **chattes**.

D'autre part, on peut constater que les entités significatives produites par le premier niveau de combinaisons, soit les morpholexèmes et les structures lexicales autonomes, peuvent se combiner entre elles à leur tour. Le résultat de ces combinaisons se ramène dans les faits à la définition traditionnelle de « syntagme », c'est-à-dire le syntagme syntaxique. Les unités significatives, reconnues comme des signifiés élémentaires et non comme des morpholexèmes, se distribuant avec des morpholexèmes (**je suis à Québec**) ou avec d'autres signifiés élémentaires (**être en avant**), doivent être elles aussi, dans l'état actuel de la morpholexématique, envisagées comme des composantes de syntagmes syntaxiques, si l'on tient compte du fait qu'elles peuvent se distribuer avec des morpholexèmes. Ce niveau de combinaisons équivaut le plus souvent à l'emploi du terme « syntaxe » dans la communauté scientifique. Aussi la frontière supérieure des combinaisons de ce deuxième niveau combinatoire correspond à l'entité désignée par le terme traditionnel de « phrase », qui sert de limite à ces combinaisons. À leur tour, les phrases peuvent se combiner à d'autres phrases, de manière à former un texte, ce qui entre dans le plan de la cohésion textuelle<sup>90</sup>.

Les signifiés élémentaires sont donc les signifiés minimaux qui peuvent s'associer de manière stable, généralement de manière à former un complexe sémantique, dont le « morpholexème ». C'est cette stabilité de leur association qui permet à ces unités d'être emmagasinées dans la mémoire collective. L'analyse de ces morpholexèmes relève de la morphologie. Dans la mesure où certains signifiés élémentaires ne semblent pas de prime abord associés de manière permanente à un autre signifié, force est d'admettre pour l'instant que ces unités sont emmagasinées telles quelles dans la mémoire collective, de sorte qu'elles peuvent être exploitées pour entrer en combinaison avec d'autres unités significatives de manière spontanée en syntaxe (par exemple, la préposition **à**). Les unités ainsi constituées correspondent donc à des syntagmes syntaxiques : **je vais à Québec**.

---

<sup>90</sup> Ceci dit, la cohésion textuelle s'effectue autant en dehors qu'en deçà de la phrase. D'ailleurs, les plans d'organisation de la morphologie et de la syntaxe participent à la cohésion textuelle.

## 6.2.1 La définition du morpholème

Comme il appartient toujours à une catégorie d'unités de même nature, mais qu'il se discerne toujours de toutes les autres unités de sa catégorie, le morpholème se définit par l'association d'une structure sémantique grammaticale, qui lui donne sa valeur catégorielle, et d'une structure sémantique lexicale, qui lui donne sa valeur spécifique. La valeur du morpholème tient donc, dans le plan lexical et dans le plan grammatical, de la valeur des signifiés élémentaires qui le composent et de la valeur des relations morphologiques qui les associent. Le morpholème équivaut dans l'ensemble aux mots variables de la tradition pour lesquels on reconnaît une morphologie grammaticale, c'est-à-dire le nom, le verbe, le pronom, le déterminant et l'adjectif. Le morpholème implique donc sans exception un complexe sémantique. Par exemple, le nom « **chien** », d'apparence simple à cause de la sémiologie, implique un genre et un nombre non marqués, ce qui en fait une unité sémantique qui est complexe, stable et emmagasinée par la mémoire collective.

### 6.2.1.1 La codification du morpholème

Tout morpholème appartient à une catégorie fondée sur les propriétés générales communes à tous ses membres. Il est donc possible d'identifier les signifiés qui leur confèrent ces propriétés communes. Par exemple, un nom comporte toujours une notion de genre et une notion de nombre. Ces morphèmes sont indispensables à la formation du nom. Il n'est pas possible de les retrancher de cette structure pour que l'on puisse parler de nom<sup>91</sup>.

---

<sup>91</sup> On ne peut donc pas expliquer les abréviations que manifeste un signe comme le retranchement d'un « morphème ou d'un [...] lexème » (Guelpa 1997 : 148). Le retranchement s'opère sur le signifiant, non sur le signifié. Autrement dit, ce n'est pas le concept qui est raccourci : c'est son signe. Par exemple, bien qu'**info** soit un raccourcissement du signifiant d'**information**, il codifie le même morpholème et continue de comporter le genre féminin et le nombre singulier ou pluriel.

En plus de comporter un signifié catégoriel commun à tous les membres d'une catégorie, tout morpholexème comporte une valeur intrinsèque propre. C'est cette valeur positive qui, selon le contexte d'emploi, permet de faire référence à différents faits d'expérience en discours. Cette valeur fondamentale est dite « morpholexématique ».

La relative stabilité d'un morpholexème en regard de sa valeur référentielle variable permet de le marquer d'un signe caractéristique. À l'opposé, la valeur référentielle de la phrase est variable parce qu'elle ne dépend pas seulement de la valeur morpholexématique en cause, mais aussi du contexte qui intègre cette valeur fondamentale. Aussi n'est-elle pas marquée par un signe. Ce point de vue est celui de Guillaume qui s'opposait à celui de Meillet :

Son [celle de Guillaume] analyse linguistique porte sur le signifié et non sur le référent. Une longue controverse l'opposa ainsi à Meillet qui tenait que les mots n'ont pas de sens, mais seulement des emplois. Pour Guillaume, au contraire, c'est parce que les mots ont un sens, en langue, avant emploi, qu'on peut les utiliser à telle ou telle fin particulière dans le discours. C'est la position des modistes ou de Frege, celle qu'attaquèrent les logiciens du XIV<sup>e</sup> s. dans une querelle magistrale décrite par J. Pinborg. (Stefanini 1992 : 211)

### **6.2.1.2 Le signe**

Le signe sert de véhicule au signifié pour les besoins de la communication. Il s'agit d'une séquence de phonèmes à l'oral ou de graphèmes à l'écrit, qui sert à codifier un morpholexème appartenant à une catégorie grammaticale dite « partie du discours ». La relation entre le signe et le morpholexème n'est donc pas organique ou structurale, comme le présuppose le structuralisme (qui parlait de « signifiant » au lieu de « signe »), mais sémiologique, c'est-à-dire purement symbolique. Le fait que plusieurs systèmes de codification existent – le système oral, le système graphique, le langage des signes, etc. – manifeste indubitablement cette valeur purement symbolique du signifiant par rapport au signifié, qui relève de la convention sociale.



Il n'apparaît pas possible pour certains signifiés de ne pas avoir de signe, ce qui concorde avec la position de Saussure à cet égard : « L'entité linguistique n'existe que par l'association du signifiant et du signifié; dès qu'on ne retient qu'un de ces éléments, elle s'évanouit; au lieu d'un objet concret, on n'a plus devant soi qu'une pure abstraction. »<sup>92</sup> Cela se tient si l'on accepte l'idée d'un signifiant zéro qui s'interprète par opposition à une autre marque, comme dans le cas du genre et du nombre. En effet, bon nombre de signifiés grammaticaux ne sont pas marqués positivement, ce qui est régulier par exemple pour le singulier ou le masculin : **l'homme / les hommes**.

### 6.2.1.3 Le sens fondamental et le sens référentiel

Un locuteur opte pour les valeurs morpholexématiques qui satisfont aux besoins de la référence qu'il veut opérer. Tout morpholexème dispose d'une extension d'emploi possible en ce qu'on lui attribue toute une série possible de renvois aux objets du monde. Par exemple, le nom **souris** peut renvoyer à un animal ou à une personne (v. TLFi : s.v. « souris ». Ce phénomène avait déjà été noté par l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences* : « La valeur des mots consiste dans la totalité des idées que l'usage a attachées à chaque mot. Les différentes espèces d'idées que les mots peuvent rassembler dans leur signification, donnent lieu à la Lexicologie de distinguer dans la valeur des mots trois sens différents; le sens fondamental, le sens spécifique & le sens accidentel. » (Beauzée : s.v. *Grammaire*)

Dans un dictionnaire de langue, les unités qui font l'objet d'une entrée ont comme définition la description d'une valeur référentielle particulière ou différentes définitions rattachées à diverses valeurs référentielles. Lorsqu'on répertorie une seule valeur, on parle de « monosémie »; lorsqu'on en répertorie plusieurs, on parle de « polysémie ». Par exemple, le PRÉ ne reconnaît qu'une seule valeur référentielle pour le mot **abasie** :

---

<sup>92</sup> V. CLG : 144.

« Impossibilité de marcher sans qu'il y ait trouble musculaire » (2014 : s.v. *abasié*), tandis que pour **fabulation**, il en recense trois :

1. Représentation imaginaire, version romanesque d'un ensemble de faits.
2. Récit imaginaire présenté comme réel, mais sans adaptation aux circonstances.
3. Activité de l'imagination. (s.v. *fabulation*)

L'ensemble des valeurs référentielles d'un morpholexème peut même en certains cas se développer selon des ramifications complexes. Il suffit de consulter le plan des articles de dictionnaires consacrés aux prépositions **à** et **de**, aux verbes **être**, **avoir** et **aimer**, et aux noms **étoile**, **arbre** et **pied**.

La distinction entre monosémie et polysémie opérée en lexicographie s'appuie presque toujours sur des observations référentielles, et non pas sur la valeur intrinsèque du morpholexème. Or, le signifié d'un morpholexème ne se ramène pas à ses valeurs référentielles, qui ne sont pas des signifiés mais des référents. Tamba-Mecz relève une réflexion de Frege, qui reconnaît ce fait :

Dès 1892, Frege remarque que deux expressions comme *étoile du matin* et *étoile du soir* servent à référer à la même planète, Vénus, mais à travers deux modes de connaissance différents. Il en conclut que les mots ne tirent pas leur seule *référence* (*Bedeutung*) ou capacité à *dénoter* un objet par un nom, mais aussi de leur sens descriptif (*Sinn*) qui en détermine une configuration mentale. (2005 : 66)

Cette référence varie pour un même morpholexème en fonction de la structuration grammaticale et la logique du discours où il intervient : « [...] il paraît légitime, voire nécessaire, de chercher à décrire ce signifié en lui-même non seulement à travers la variété de ses apparitions discursives, mais dans ce qui fait en langue son unité sémantique, en essayant de rendre compte des faits de polysémie qui peuvent l'affecter. » (Soutet 2005 : 271) Les propos de Soutet vont dans le sens d'une distinction entre la variation référentielle et l'unité du signifié.

Le fait que le morpholème **arbre** puisse intégrer des syntagmes pour opérer des références aussi différentes – que cette référence soit un végétal ou un schéma de classement d'éléments hétérogènes comme un arbre de porphyre – n'est associable que sur la base de leur coïncidence avec une même valeur fondamentale, ce qu'a remarqué Ouellet :

Par exemple, l'usage du même concept *arbre* permet en français de renvoyer aussi bien à un type de plante ligneuse qu'à une composante d'un moteur à combustion, ou encore à un schème descriptif, à une filiation généalogique ou à une plante purement symbolique :

L'érable est un arbre à feuilles caduques.

Il a fallu remplacer l'arbre à cames défectueux.

Représenter une phrase par un arbre descriptif.

On connaît l'arbre généalogique de sa famille.

L'arbre de la science du bien et du mal.

(Ouellet 2005 : 156-157)

Cependant, dans le cas de **arbre**, le même morpholème peut concourir à faire référence à ces multiples réalités, morpholème qui ne peut se réduire à aucune de ces valeurs, parce que sa valeur fondamentale relève d'une idéation beaucoup plus abstraite, qui contient virtuellement toutes ces valeurs référentielles. Brondal avance une explication, tirée de Humboldt<sup>93</sup> qui rend compte de l'existence nécessaire d'une valeur morpholématique stable, propre au signifié qu'il appelle « la forme intérieure d'un mot », manifestant une « constance logique », constance qui se maintient malgré la possibilité de se dire de plusieurs valeurs référentielles de même que la variation des emplois en discours. Cette distinction entre valeur fondamentale (constance logique de la forme intérieure du mot) et valeur référentielle est rare, puisque la tendance dominante est la prise en compte des variations référentielles, au détriment de l'analyse de la valeur stable.

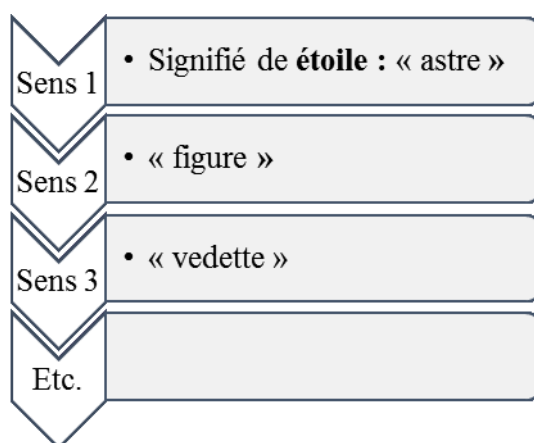
---

<sup>93</sup> Humboldt parlait de *innere Sprachform*.

La forme intérieure d'un mot [c'est-à-dire le sens] peut également sembler variable. Dans le discours, un mot donné est de fait employé de manières très différentes; il assume différentes fonctions dans la phrase, et on l'emploie, selon le milieu et la situation, pour désigner les objets les plus différents, objets physiques ou psychiques, réels ou pensés seulement. Toute cette variation psychologique n'empêche cependant pas la constance logique; tous les emplois spéciaux dépendent et peuvent être dérivés d'une signification unique qui exerce partout son action, même si tous les sujets parlants ne s'en rendent pas compte. (Brondal 1948 : 68)

#### 6.2.1.4 La polysémie

Cette manière de voir présente l'avantage de donner un cadre d'analyse valable au phénomène de la polysémie. Généralement, la polysémie est expliquée sur la base de la valeur référentielle. La valeur fondamentale du morpholexème génère forcément une première référence à partir d'une première valeur référentielle. Cependant, la prise en compte de la valeur fondamentale du signifié implique comme hypothèse que la valeur référentielle ne résulte généralement pas d'une autre valeur référentielle, comme le considère la conception courante en linguistique, pour laquelle le sens fondamental du mot se ramène au sens premier ou au sens propre, duquel dérivent les autres sens par « figuration » :

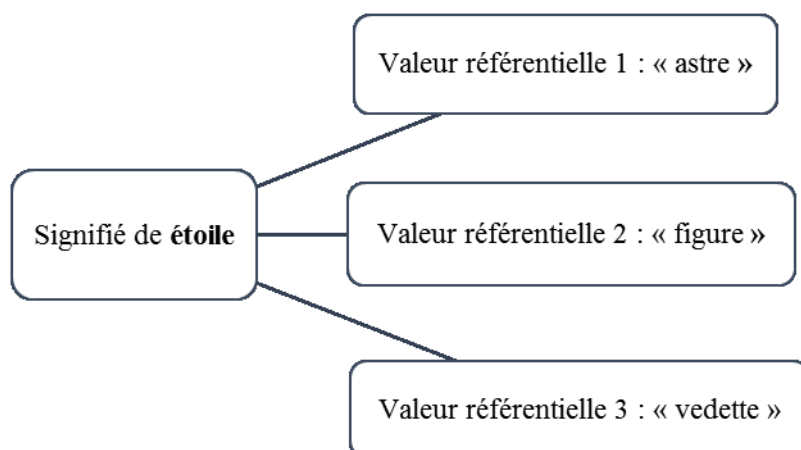


Par exemple, pour **étoile**, l'exploitation de la valeur référentielle de « figure » et celle de « vedette », qui dépendent du contexte, ne dérivent pas de la valeur de « astre ». Ces deux valeurs font référence à des réalités sans rapports nécessaires entre elles :

On demandera comment ces sens ne se contrarient point l'un l'autre : mais il faut prendre garde que les mots sont placés chaque fois dans un milieu qui en détermine d'avance la valeur. Quand nous voyons le médecin au lit d'un malade, ou quand nous entrons dans une pharmacie, le mot *ordonnance* prend pour nous une couleur qui fait que nous ne pensons en aucune façon au pouvoir législatif des rois de France. Si nous voyons le mot *Ascension* imprimé à la porte d'un édifice religieux, il ne nous vient pas le moindre souvenir des aérostats, des courses en montagne, ou de l'élévation des étoiles. (*in* Rey 1970 : 65)

Le rapport analogique entre ces différentes valeurs référentielles tient d'une valeur fondamentale commune. On peut envisager cette dernière comme l'entité sémantique qui demeure une fois le signifié dépouillé de l'ensemble des spécificités de chacune des valeurs référentielles qu'elle peut évoquer. Par exemple, le signifié **étoile** est l'entité sémantique qui persiste, une fois dépouillé de la notion d'« astre », de « figure » et de « vedette », entité qu'on pourrait grossièrement ramener à la représentation d'un « scintillement ». Autrement dit, cette analogie repose sur une valeur commune à ces différentes valeurs référentielles. Cette valeur manifeste nécessairement un haut degré de généralité, puisqu'elle fait abstraction des particularités de chaque valeur référentielle, pour ne retenir que leurs traits communs. En l'occurrence, la définition de cette valeur fondamentale ne peut être que difficilement ou mal rendue, parce qu'elle ne peut s'effectuer que par le moyen des valeurs référentielles, qui sont nécessairement plus complexes que le défini.

En fait, comme le premier sens, le deuxième sens dérive de la valeur fondamentale, de même que le troisième, selon la valeur des autres morpholèmes auxquels ce morpholème fondamental s'associe.

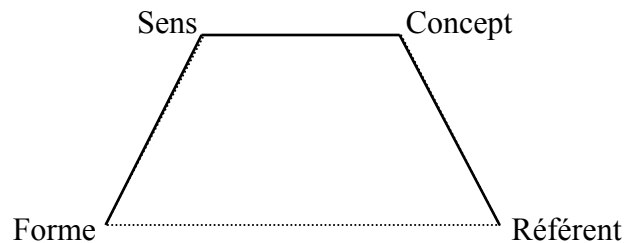


C'est le haut degré d'abstraction de cette valeur fondamentale qui lui permet de servir de trait commun entre les différentes valeurs référentielles.

Si l'on tente de cerner la valeur fondamentale sur la base des valeurs référentielles, cette valeur ne peut qu'apparaître « ambiguë » (Ullmann 1952 : 98) hors contexte, car il est impossible d'obtenir de valeurs référentielles « hors contexte », car les valeurs référentielles sont fonctions du contexte : « Privé de contexte, le mot *état* est ambigu : s'agit-il d'*état d'âme*, d'*état civil*, d'*état français*, etc.? Même un adjectif simple comme *vert* prête à équivoque : *habit vert*, *un vieillard toujours vert*, *vin vert*, *verte réprimande*. » (*Idem*) En fait, un morpholème hors emploi n'est pas ambigu : il est une unité virtuelle qui, par le fait même, n'a pas de référent. Pour avoir un référent, le morpholème doit s'actualiser en discours. Dans le cas d'**état d'âme**, d'**état civil** et d'**état français**, on ajoute au morpholème **état** une autre détermination morpholématique qui, en chaque cas, oriente la référence. Comme la valeur morpholématique est toujours plus abstraite que la valeur référentielle, elle se décrit difficilement si on essaie de le faire en termes de paramètres référentiels.

### 6.2.1.5 La distinction entre valeur référentielle et réalité exprimée

La structure du signe proposée par Heger et Baldinger, que présentent Baylon & Mignot (1995 : 45), tend désormais à distinguer le signifié, le référent et l'objet référé. Une telle adaptation fait en sorte que l'on ne se trouve pas en présence d'un triangle sémiotique, mais d'un trapèze :



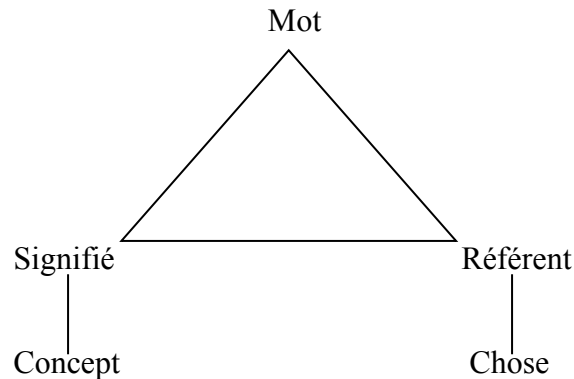
Dans ce schéma, une « forme » comme **arbre** correspond au signe, tandis que « sens » correspond à la valeur fondamentale, alors que « concept » serait une représentation non linguistique tenant lieu de référent qui diffère du sens fondamental de **arbre**. Ce qu'on appelle « référent » se traduit par la chose qui existe indépendamment du langage. Dans ce cas, le référent dit « concept » ne fait pas partie du sens marqué par le mot. Ce schéma présente l'avantage de distinguer deux instances sémantiques pour le morpholème, même si les auteurs ne considèrent pas comme valeur sémantique le « concept » dans ce schéma et ne reconnaissent pas de stabilité au signifié du morpholème, parce qu'ils y confondent la valeur fondamentale et la valeur référentielle :

Ce n'est bien sûr qu'un schéma, simplificateur comme tous les schémas. Mais il a l'avantage de faire une place, sous le nom certainement discutable de concept (nous en retiendrons un autre, celui de représentation), à ce qui, tout en relevant du logique, du psychologique et du cognitif, ne s'identifie pas au signifié : il n'y a pas dans l'esprit que du sémantique et il ne faut pas non plus considérer qu'on y trouve, accrochée à chaque mot, une entité unique et stable ni, à plus forte raison, identique quelle que soit la langue dont il s'agit. (Baylon & Mignot 1995 : 45)

Effectivement, la valeur référentielle (la représentation figurative) ne s'identifie pas au signifié (la représentation fondamentale). Sans une entité relativement stable associée à

chaque mot, le langage ne peut fonctionner sans que l'usage d'une seule et même langue ne mène à une « tour de Babel ».

De son côté, Tamba-Mecz (in Touratier 2000 : 17) va jusqu'à distinguer catégoriquement le référent de la chose :

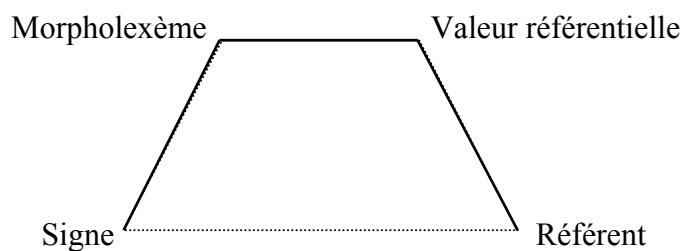


Cette distinction était déjà reconnue par Arnauld :

Quand on considère un objet en lui-même et dans son propre être, sans porter la vue de l'esprit à ce qu'il peut représenter, l'idée qu'on en a est une idée de chose, comme l'idée de la terre, du soleil. Mais quand on ne regarde un certain objet que comme en représentant un autre, l'idée qu'on en a est une idée de signe, et ce premier objet s'appelle signe. C'est ainsi qu'on regarde d'ordinaire les cartes et les tableaux. Ainsi le signe enferme deux idées, l'une de la chose qui représente, l'autre de la chose représentée; et sa nature consiste à exciter la seconde. (In Dominicy 1984 : 73)

Ces nouvelles représentations de la structure du mot se rapprochent sensiblement de celle que révèle l'analyse présentée dans la section précédente. Cette analyse révèle formellement la présence de quatre termes dans cette structure : un signe qui codifie un morpholexème, lequel, dans l'usage en discours, exploite une valeur référentielle actualisée en fonction d'un référent différant selon le contexte en cause :





Le morpholexème correspond au signifié, qui est la valeur intrinsèque stable marquée par le « mot ». On ne doit pas confondre cette valeur fondamentale avec la représentation mentale figurative qu'est le référent, pas plus qu'avec la chose qui existe dans le monde extramental, chose qu'il permet de se représenter. Ces valeurs référentielles sont des réalités de l'univers symbolique de représentations, non des objets de l'univers physique :

Le référent<sup>94</sup> n'est donc jamais la chose à laquelle il renvoie dans l'usage : tout comme « la carte n'est pas le territoire » (Schaff<sup>95</sup>1969 : 265), mais une représentation du territoire. Si cette distinction n'apparaît pas tout à fait évidente dans le cas de noms comme **chaise** et **chat** – qui renvoient à des choses existant dans le monde objectif dit réel –, des termes comme **licorne**, **griffon** et **dragon**, soulignent bien cette distinction entre le référent et l'objet du monde extra-mental. En effet, ces noms, qui relèvent de la mythologie, ont dans l'usage un référent qui ne correspond pas à une réalité du monde externe. (Parent 2001)

De son côté, le morpholexème permet de rassembler mentalement tous les éléments singuliers dispersés dans l'espace et dans le temps qu'il peut évoquer. Par exemple, tous les individus auxquels peut renvoyer le mot **arbre** dans le domaine végétal diffèrent les uns

---

<sup>94</sup> Dans ce contexte, « référent » est employé au sens de « valeur référentielle » et non pas au sens de réalité évoquée par signifié. La conformité à l'usage courant de « référent » justifie ce changement de terminologie. Elle tient compte du fait que la valeur référentielle n'est pas l'objet qu'elle permet d'évoquer.

<sup>95</sup> Formulation reprise d'Alfred Korzybski (*Une carte n'est pas le territoire : prolégomènes aux systèmes non-aristotéliens et à la sémantique générale*). (2007)

des autres par leur singularité; l'un peut être petit, l'autre grand, etc. C'est pour cette raison que le morpholexème ne peut s'assimiler à la chose à laquelle il renvoie : c'est une représentation figurative de cette chose dans l'esprit parce que par lui l'esprit fait abstraction de la singularité propre à chaque réalité qu'il exprime, en ne retenant que certaines similitudes qu'il considère sous certains rapports. On peut juger que le morpholexème équivaut à ce type de représentation dans la mesure où il possède un ou des traits généraux propres à l'ensemble des références qu'il permet d'opérer, abstraction faite des singularités de chaque représentation possible. C'est cette valeur abstraite qui permet à un morpholexème de se prêter à des classes référentielles qui appartiennent à des réalités diverses, liées par des rapports plus ou moins éloignés selon le cas. D'ailleurs, une même référence peut être conçue autrement dans d'autres langues (**arbre de transmission**, *drive shaft*); et un morpholexème équivalent peut avoir une extension référentielle différente.

Cette valeur fondamentale, tributaire de ce champ d'évocation, ne se limite pas à une classe référentielle donnée : les éléments qu'elle regroupe peuvent s'étendre à plusieurs classes référentielles. Un seul et même morpholexème peut faire référence à des classes d'objets différents et à des objets singuliers appartenant à une même classe d'objets. Cela n'empêche pas qu'il conserve son identité malgré toutes les variations possibles de référence et c'est cette valeur fondamentale qui limite la portée référentielle d'un morpholexème. Par exemple, si la valeur fondamentale du morpholexème **arbre** permet de référer à des schémas qui s'apparentent à la forme d'un arbre végétal, elle se prête difficilement à évoquer un verre ou une chèvre<sup>96</sup>. C'est pourquoi il importe de discriminer la valeur référentielle du signifié fondamental du morpholexème, car le morpholexème transcende les classes référentielles qui regroupent les éléments qu'il peut évoquer sur la base de certaines analogies.

---

<sup>96</sup> Il faut malgré tout faire preuve de prudence en cette matière, car il est toujours possible, si les usagers en ressentent la nécessité, d'en venir à exprimer des types de réalités, même les plus inattendus. Par exemple, le rapport entre l'animal et l'instrument que permet d'exprimer le morpholexème **chèvre** n'apparaît pas prévisible, du moins pas facilement.

## 6.3 La composition du morpholexème

### 6.3.1 La composante lexicale

#### 6.3.1.1 La définition de la composante lexicale

Dans une classe de morpholexèmes, le signifié lexical manifeste la valeur notionnelle positive qui discrimine un morpholexème dans sa catégorie, ce qui le discrimine des autres morpholexèmes de sa catégorie, comme en convient Ouellet à propos du signifié de la partie du discours, qu'il nomme « concept » :

Tout mot véhicule un concept appartenant à une catégorie d'unités constituées sur la base des mêmes paramètres morphologiques, ce qu'on a appelé traditionnellement une « partie du discours ». Une telle structure conceptuelle associe donc inévitablement une valeur spécifique qui l'oppose à toutes les autres unités de la même catégorie à une valeur générique qui est commune à tous les concepts de cette catégorie. Elle est ainsi constituée de telle sorte que sa valeur est nécessairement relative à celle de tous les autres concepts qui relèvent de la même langue. (Ouellet 2005 : 151)

La langue produit une quantité ouverte de composantes lexicales, qui rendent possible la structuration d'autant de morpholexèmes de valeur distincte au sein d'une même catégorie. Par exemple, chacune des composantes lexicales qui interviennent dans la structuration des noms caractérisant le domaine des couleurs : **bleu**, **jaune**, **rouge**, **vert**, **violet**, etc., manifestent une valeur particulière positive, qui peut être opposée aux autres. Ces valeurs s'excluent mutuellement : **bleu** n'est ni **jaune**, ni **rouge**, ni **vert**, ni **violet**, mais **bleu**. En effet, dans le cadre du nom, **bleu** n'est ni **petit**, ni **eau**, ni **table**, ni **poisson**, mais **bleu**. Cela vaut également pour toute autre catégorie de morpholexèmes : par exemple, l'adjectif **chaud** n'est ni **froid**, ni **tiède**, ni **haut**, ni **grand**, de même que dans le cadre du verbe, **marche** n'est pas **parle**, ni **danse**, ni **mange**, mais **marche**. Si toutes ces séries de morpholexèmes appartiennent respectivement à la classe du nom, de l'adjectif et du verbe, la valeur lexicale caractérise le membre de la catégorie choisie. Ainsi, les noms **table** et **pêche**, comme tous les autres noms, n'ont pas la même valeur fondamentale et ne renvoient

pas à la même réalité dans l'usage, à cause de la valeur positive conférée par cette valeur lexicale, ce qui le discrimine.

Le signifié lexical d'un morpholexème peut être simple, comme celui du mot **mur**, ou complexe dans les morpholexèmes qui correspondent aux dérivés comme **tabl/ette** ou **mur/aïlle** et aux mots composés comme **garde-fou**, **porte-avion** ou **casse-nois/ette**.

### **6.3.1.2 Les deux types de composantes lexicales : le lexème et le morphème lexical**

#### **6.3.1.2.1 Le lexème**

Le lexème est un signifié élémentaire qui n'apparaît pas seul en principe en syntaxe. Normalement, il se lie à un autre signifié élémentaire. Il se traduit par ce qu'on désigne traditionnellement sur le plan du signe comme étant la racine ou le radical, à la différence que ce terme désigne le signifié rattaché à ce signe. Ce signifié est de valeur plutôt concrète comparativement aux autres composantes avec lesquelles il se combine pour structurer un morpholexème. À cause de la petite portion d'univers d'expérience que le lexème permet de concevoir, il permet d'y faire référence de manière précise. Une quantité potentiellement illimitée de lexèmes peuvent être produits pour conceptualiser l'expérience du monde; c'est pourquoi les lexèmes appartiennent à une série ouverte de substitutions, ainsi que la comparaison des morpholexèmes met en évidence :

**Tablette / marchette / couchette / lavette / douillette / etc.**

**Tabler / marcher / coucher / laver / paver / lover / livrer / etc.**

**Risible / sensible / possible / dicible / irascible / fusible / visible / etc.**

**Fortement / facilement / finement / joliment / durement / sûrement / etc.**

### 6.3.1.2.2 Le morphème lexical

Comme le lexème, un morphème est dit « lexical » lorsqu'il ne provient pas d'un paradigme obligatoire à la structuration d'un morpholexème. Généralement, quand ce type de morphème s'associe à un lexème dans un complexe lexical, on parle de « préfixes » ou de « suffixes » selon la position de son signe par rapport à celui du lexème : **tabl-ette** / **pro-duc-tion** / **a-norm-al**. Ce type de notion contribue également à la valeur lexicale et on peut le retrouver dans des morpholexèmes de natures diverses, qu'il s'agisse par exemple, d'un verbe, d'un nom ou d'un adjectif dans le cas du préfixe **pré-** :

**prédire / prédition / prévisible**

ou encore d'un nom, d'un adjectif ou d'un adverbe dans le cas du suffixe **-tion** :

**production / institutionnel / intentionnellement.**

Le morphème lexical a une valeur généralement plus abstraite que celle du lexème. Ces valeurs générales constituent des séries limitées de signifiés élémentaires. Un morphème lexical peut aussi former à lui seul la composante lexicale d'un morpholexème ainsi que le montrent les pronoms numéraux (**un**, **deux**, **trois**, etc.), les pronoms personnels, les possessifs, les articles (**un** / **le**), etc.

### 6.3.1.2.3 La combinatoire des signifiés lexicaux

Conformément à la tendance dans le domaine, les entités qu'on désigne comme étant des composantes lexicales, c'est-à-dire les signifiés marqués par ce qu'on désigne communément comme des radicaux et des affixes, se retrouvent combinées dans le cadre du morpholexème et ne sont pas réputées remplir de fonctions syntaxiques. C'est généralement le cas des suffixes, comme **-ette** dans **noisette**, qui ne se combinent

normalement pas en syntaxe avec un autre mot, comme peut le faire le morpholexème **petit** par exemple :

<b>Baign/</b> <u>oire</u>	<b>Pomp/</b> <u>iste</u>
<b>Bavard/</b> <u>age</u>	<b>Roser/</b> <u>aie</u>
<b>Débrouill/</b> <u>ard/ise</u>	<b>Teint/</b> <u>ure/rie</u>
<b>Lav/</b> <u>oir</u>	<b>Vingt/</b> <u>aine</u>
<b>Poir/</b> <u>ier</u>	<b>Vol/</b> <u>eur</u>
<b>Pomm/</b> <u>ade</u>	

En chaque cas, les signifiés élémentaires qui correspondent à des suffixes remplissent une fonction morphologique dans le cadre du morpholexème. Ils ne peuvent cependant généralement pas entrer directement en relation avec une unité syntaxique dans la phrase, car ces morphèmes ne sont pas associés à une morphologie grammaticale qui en ferait un morpholexème et leur permettrait de remplir une fonction dans la phrase. Ils ne manifestent donc pas les variations morphologiques des morpholexèmes qu'ils constituent par ailleurs. Les morphèmes grammaticaux, pour leur part, ont les mêmes restrictions combinatoires que les suffixes.

Une bonne partie des morphèmes lexicaux qui correspondent à des préfixes ont cette même restriction combinatoire :

<b><u>a</u>/mener</b>	<b><u>dé</u>/faire</b>
<b><u>a</u>/normal</b>	<b><u>par</u>/faire</b>
<b><u>arch</u>/ange</b>	<b><u>pré</u>/dire</b>
<b><u>bi</u>/réacteur</b>	<b><u>re</u>/dire</b>
<b><u>com</u>/porter</b>	<b><u>tri</u>/corne</b>

Cela s'applique également aux lexèmes et aux complexes lexicaux qui s'associent de manière stable à une composante grammaticale de manière à former un morpholexème :

<b>Mur/aille</b>	<b>dé/fai/re</b>
<b>tabl/ette</b>	<b>par/fait/e</b>
<b>pro/duc/tion</b>	<b>pré/dic/tion</b>
<b>arch/ange</b>	<b>tri/corne</b>
<b>com/port/er</b>	

Dans tous les cas, ces composantes lexicales doivent être envisagées non pas comme des morpholexèmes, mais comme des signifiés élémentaires entrant dans la composition d'un morpholexème. Pour distinguer le morpholexème du signifié élémentaire, il convient de reconnaître que c'est le lexème **duc** qui entre dans la constitution du morpholexème **production**, plutôt que de considérer que c'est le morpholexème **duc** (dans **le duc d'Orléans**), qui est une unité complexe en ce qu'elle associe une composante grammaticale à une composante lexicale. En effet, le morpholexème **duc** implique, en plus de la présence du lexème **-duc-**, la présence d'un morphème de genre et de nombre marqué négativement. Le morpholexème est donc toujours un signifié complexe impliquant une association stable et permanente d'un signifié grammatical et d'un signifié lexical, emmagasiné dans la mémoire collective et apte remplir une fonction en discours, en s'associant spontanément à d'autres unités en discours.

### **6.3.1.3 Un critère invalide pour le fondement de la catégorisation des morpholexèmes**

Si la composante lexicale discerne un morpholexème des autres unités de sa catégorie, le fait qu'on puisse la retrouver dans la structuration de morpholexèmes de nature différente démontre que sa valeur n'intervient pas dans la catégorisation grammaticale : les

composantes lexicales **-tout-** et **-deux-**, peuvent entrer à la fois dans la structuration du nom et du pronom :

**Le tout est plus grand que la partie / Tout est fini.**

**Elle habite à l'appartement deux. / Elle a deux appartements.**

**-fort-** et **-haut-** peuvent entrer dans la structuration d'un nom et d'un adjectif :

**Je tiens le fort / Tu es fort.**

**Le haut de la falaise / La marche est haute.**

Ces lexèmes ne sont donc pas des noms ou des adjectifs en soi comme le laisse sous-tendre l'explication de la formation des mots par « dérivation impropre »<sup>97</sup>, appelée également « conversion » ou « transcatégorisation » (Moeschler & Auschlin 1997 : 59); ce sont des composantes d'une unité de niveau supérieur, le morpholème, qui comporte d'autres composantes, même lorsqu'elles sont marquées négativement. Un lexème, comme **tour-** ou un morphème, comme **dé-**, interviennent aussi bien dans la structuration d'un verbe, que dans celle d'un nom, ou d'un participe : **détourner / détour / détournement / détourné**. Le fait que certains suffixes – dits « affixes flexionnels »<sup>98</sup> (Moeschler & Auschlin 2000 : 57) – comme **-able** ou **-age** dans **lavable** et **lavage**, coïncident généralement avec une classe de morpholèmes n'en font pas pour autant des composantes grammaticales : **ravage / ravager; encouragement / encourager**. Pour que ces morphèmes relèvent de la composante grammaticale, leur emploi devrait être obligatoire pour former tous les membres de la catégorie. En revanche, on ne peut traiter, comme le fait Mitterrand, **-er** et **-ir** comme des suffixes (morphèmes lexicaux) parce que ces morphèmes d'aspect perfectif sont obligatoires pour la catégorie du verbe infinitif

---

<sup>97</sup> V. notamment le développement sur la dérivation impropre dans le BU (1980 : § 161 à § 166).

<sup>98</sup> N.B. : Normalement ce sont les morphèmes grammaticaux qui sont marqués par des affixes flexionnels.



(1976 : 37-38). La distinction entre composante lexicale et composante grammaticale tient, dans la formation d'un morpholexème, à la présence obligatoire de la dernière contrairement à la première. Normalement ce sont les morphèmes grammaticaux qui sont marqués par des affixes flexionnels.

La composante lexicale ne marque pas de préférence catégorielle et ne détermine donc pas la nature d'un morpholexème : ce rôle est rempli d'une part par la composante grammaticale, qui comporte les notions générales obligatoires à la formation d'une classe de morpholexèmes, et d'autre part par la fonction de la composante lexicale par rapport à cette composante grammaticale<sup>99</sup>. Cependant, cette composante grammaticale est souvent marquée négativement; ce qui n'autorise pas à l'assimiler à la composante lexicale qui, elle, implique toujours une marque positive.

## **6.3.2 La composante grammaticale**

### **6.3.2.1 La définition de la composante grammaticale**

Si l'on tient compte du fait que le terme « grammatical » sert le plus souvent à désigner des éléments linguistiques généraux, obligatoires et catégoriels, on peut poser que la structure sémantique grammaticale des morpholexèmes comporte les morphèmes produits par les paradigmes grammaticaux, qui définissent les représentations générales communes aux morpholexèmes d'une même catégorie. Les observations de Tutescu font également ressortir ce fait, en considérant que la « forme grammaticale » qui correspond au morpholexème présente un ensemble d'informations nécessaire à sa formation selon sa nature :

Le choix d'une forme grammaticale par l'émetteur du message met son récepteur en présence d'un nombre défini d'unités d'information. Ces unités d'information

---

<sup>99</sup> Voir § 6.5 (« La morphologie »).

ont un caractère obligatoire pour tout échange verbal à l'intérieur d'une communauté linguistique donnée. De pareilles informations seraient des catégories comme : « substance », « qualité », « action », « état », des oppositions catégorielles du type « activité » / « qualité », « dynamique » / « statique », « actif » / « passif », « prétérit » / « non-prétérit », « progressif » / « non-progressif », « potentiel » / « non-potentiel », « achevé » / « non-achevé », etc. (1979 : 152-153)

Tout morpholexème comporte donc un signifié grammatical ainsi qu'en conviennent par exemple Chiss & al., de même que Pottier, cité par ces auteurs :

Tout lexème possède en quelque sorte un « sens grammatical »; *blanc, triste*, par exemple, ont un signifié en tant qu'ils désignent une couleur ou un état d'âme, mais aussi en tant qu'adjectifs qualificatifs attribuant une « qualité » à un nom. B. Pottier a ainsi proposé de distinguer dans le signifié, substance du signifié et forme du signifié (la signification grammaticale), ce dernier aspect relevant plutôt de la syntaxe. Le lexème *banlieue*, dans les deux exemples ci-dessous, aurait la même substance, mais non la même forme du signifié : *La banlieue* (nom), *s'étalait à nos yeux. Cette ville fait très banlieue* (adjectif). (1992 : 141)

Notons que « lexème » est pris dans le sens de « morpholexème » et non de « lexème » comme « composante d'un morpholexème ». Un lexème, en tant que composante, ne possède pas de sens grammatical; il se combine à une structure grammaticale, qui possède un tel sens, et remplit une fonction par rapport à cette composante qui contribue au sens global du morpholexème. Ce que Pottier appelle « la substance du signifié » équivaut à la composante lexicale. En revanche, « la forme du signifié », qui équivaut à la composante grammaticale, relève « plutôt de la syntaxe ». C'est la syntaxe qui relève de la forme du signifié dans la mesure où cette forme du signifié détermine son appartenance à une catégorie de morpholexèmes et conditionne les fonctions qu'il peut remplir.

Le signifié grammatical peut être composé d'un ou plusieurs signifiés grammaticaux. Par exemple, l'analyse de la morphologie du nom révèle que ce type de morpholexèmes comporte toujours un morphème de genre et un morphème de nombre, cela même dans les cas où ces notions ne sont pas marquées positivement par le signe. Ces morphèmes grammaticaux font donc partie de ce qu'on appelle « la morphologie

grammaticale du nom ». Ils contribuent à définir la forme sémantique du nom en ce qu'ils fournissent un cadre de représentation obligatoire à cette catégorie.

Lorsque ces signifiés sont marqués, on parle traditionnellement de désinences. Dans les dictionnaires, on fait abstraction des variations morphologiques pour classer les unités composant la nomenclature. Par exemple, le nom **chien**, au masculin singulier, tient lieu de forme canonique du nom **chien**; tandis que **chiens**, **chienne** et **chiennes** sont envisagés comme des « allomorphes », c'est-à-dire comme les variations morphologiques d'une seule et même unité :

Il est fréquent qu'une unité de contenu morphologique se présente sous des formes relativement diverses, sans pour autant que son identité morphologique en soit affectée. Il est donc nécessaire d'établir une différence de principe entre le **morphème** (unité formelle, abstraite) et sa réalisation graphique ou phonique comme unité de substance, que l'on nomme **morphe**. Les différentes réalisations formelles d'un morphème sont des **allomorphes** de ce morphème. (Moeschler & Auchlin 1997 : 55)

Cependant, « l'identité morphologique » cadre avec des variations sémiologiques qui ne tiennent pas compte des variations de valeur sur la base d'une référence analogue. Or, c'est la variation sémantique qui intéresse la lexicologie et, sur ce plan, le signifié varie lorsqu'on passe du féminin au masculin ou du singulier au pluriel, puisqu'au moins une composante fait l'objet d'une modification.

En fait, la variation en genre et en nombre du nom n'est pas une forme particulière sous laquelle se présente un nom donné. Foncièrement, du point de vue de la structure, **chien**, **chiens**, **chienne** et **chiennes** ne forment pas un seul morpholexème, mais quatre parce que les quatre diffèrent tous par au moins une composante. Cela n'empêche pas à ces quatre morpholexèmes de pouvoir évoquer une référence analogue, soit l'animal « chien », mais envisagée de manière différente selon le morpholexème exploité : ce phénomène relève cependant de la référence, non de la structure en cause.

### 6.3.2.2 Les caractéristiques des morphèmes grammaticaux

Les morphèmes grammaticaux relèvent d'un paradigme qui manifeste différents aspects d'une même représentation, ce qui fait qu'ils commutent en série fermée dans la formation d'un morpholexème. Ces morphèmes s'excluent mutuellement pour une même fonction dans la structuration d'un morpholexème. En conséquence, un morpholexème ne peut comporter simultanément deux morphèmes d'un même paradigme grammatical, qu'il s'agisse, par exemple, des nombres singulier et pluriel ou des genres féminin et masculin. Un nom épïcène n'est donc pas un morpholexème comportant simultanément les deux genres : l'absence de variation met en cause strictement le signe, non pas les signifiés de genre en cause; il y a donc homonymie ainsi que le révèle l'accord du pronom et de l'adjectif : *un enfant intelligent / une enfant intelligente; un manche trop long / une manche trop longue*. Ces noms manifestent donc la même alternance de genre que les autres noms où l'opposition est marquée : *le fermier / la fermière; le point / la pointe*.

### 6.3.2.3 La distinction entre morphèmes grammaticaux et morphèmes lexicaux

Les morphèmes grammaticaux, comme les morphèmes lexicaux, diffèrent des lexèmes en ce qu'ils commutent en série fermée et manifestent une valeur plus abstraite et plus générale. Cependant, les morphèmes grammaticaux se distinguent de tout signifié lexical par le fait que l'emploi de l'un des signifiés d'un paradigme grammatical est obligatoire pour la formation de morpholexème.

	Série fermée	Obligatoire
Morphème grammatical	x	x
Morphème lexical	x	

Aussi, par exemple, un adjectif ou un nom comporte nécessairement un genre et un nombre, même dans les cas où ces signifiés ne sont pas marqués par le signe. Il faut qu'on reconnaisse catégoriquement le fait que le signe ne varie pas plutôt que de parler d'absence de ces signifiés. Aucun nom ne se dispense d'une morphologie de genre et de nombre.

Corollairement au fait que les signifiés lexicaux sont facultatifs à la formation d'un morpholexème, des morpholexèmes de catégories différentes peuvent comporter la même structure lexicale. En effet, les classes de morpholexèmes se distinguent par leur constitution différente. Ainsi, le nom et le pronom, qui comportent généralement les mêmes signifiés grammaticaux, diffèrent par leur composition : leur structure lexicale a un rôle différent à l'égard de la structure grammaticale, ce que font ressortir les noms et les pronoms ayant une même composante lexicale<sup>100</sup> : **Une personne est venue / Personne n'est venu.**

#### 6.3.2.4 Le support prédicatif

Tout morpholexème présente une structure composée de signifiés lexicaux et de signifiés grammaticaux. Par exemple, on reconnaît dans le nom **tablette** un lexème marqué par **tabl-**, un morphème lexical **-ette**, un morphème grammatical de féminin et un morphème grammatical de singulier. En outre, ce morpholexème associe ces déterminations à la représentation de ce à quoi elles s'appliquent ou de ce dont elles se disent, c'est-à-dire le support prédicatif<sup>101</sup>. Ce morphème coïncide avec un morphème grammatical qu'on a appelé traditionnellement « l'extension du nom » (v. BU : § 384), que l'on peut traduire par la « personne d'univers » en psychomécanique, c'est-à-dire l'évocation abstraite d'un support de détermination interne (v. notamment Lowe 2007 : 387). De plus, il s'établit des relations entre ces signifiés pour structurer le

---

<sup>100</sup> V. « La morphologie », § 6.5.

<sup>101</sup> Le terme « prédicatif » est pris au sens de « qui se dit de quelque chose ».

morpholexème et lui donner sa valeur. Tout nom représente une telle entité dont la structure lexicale détermine une propriété spécifique : le nom est un morpholexème qui qualifie la nature de l'entité qu'il évoque.

Conformément au fait que logiquement le particulier spécifie le général, c'est donc le particulier que représente la structure lexicale qui détermine l'ensemble d'éléments qu'évoque abstraitement la structure grammaticale, laquelle tient lieu de support général de ces déterminations. C'est la conclusion à laquelle en arrive nécessairement une analyse de la constitution du morpholexème, fondée sur la prise en compte du signifié. Cette conclusion va à l'encontre de la position traditionnelle généralement adoptée en linguistique. Cette position, fondée sur la sémiologie, est celle où l'on considère que les notions grammaticales marquées par les « désinences » sont des variations sur le radical du mot, comme si ce radical ne présentait pas de variations; dans cette perspective, c'est le lexème qui constitue le support fondamental stable du mot. Pourtant, si on envisage l'ensemble des membres de la catégorie, c'est la structure lexicale du morpholexème qui est hautement variable, tandis que les éléments stables, ceux qui reviennent inévitablement dans la composition d'un morpholexème de ce type, sont les signifiés de support prédicatif, de genre et de nombre. En effet, ces derniers ne manifestent qu'une variation minimale en regard des nombreuses variations d'ordre lexical, ce qui concorde avec leur degré d'abstraction nettement supérieur à celui des notions lexicales.

En fait, les notions lexicales jouent un rôle de spécificateur dans le cadre du nom en ce qu'elles caractérisent la nature de ce dont on parle. Et un support fondamental sur lequel portent ces déterminations semble nécessaire à la formation de ce type de morpholexème, ce qu'observe Ouellet :

L'une de ces composantes, l'extension, est fondamentale dans la mesure où elle fonde la structuration de tous les concepts : cette conceptualisation implique la mise en rapport d'un univers idéal contenant quantitativement variable et d'un contenu individualisé qui tient lieu d'élément de cet ensemble; il s'agit d'une part de la représentation abstraite d'un espace d'étendue plus ou moins considérable qui fait

office de lieu d'incidence, et, d'autre part, de l'évocation également abstraite de l'individu qui tient lieu de contenu incident à ce lieu d'existence. (Ouellet 1985 : 201)

Ouellet ramène ce support à ce qu'on désigne comme étant l'extension du nom en logique, tandis que les propriétés de ses éléments constituent la compréhension du nom. Par exemple, le nom **arbre** permet de référer à toute une série de plantes auxquelles on reconnaît des caractéristiques communes<sup>102</sup>. Un nom a toujours pour caractéristique d'évoquer un support prédicatif déterminé qualitativement. Cette assertion concorde avec la notion d'« extension » que l'on reconnaît au nom depuis déjà longtemps en logique. Si on tient compte du fait que les linguistes tendent à considérer grammaticale toute notion commune et obligatoire à toutes les unités d'une catégorie – comme c'est le cas du genre et du nombre pour le nom –, on peut poser le support prédicatif comme une composante grammaticale du nom. Le support prédicatif peut être considéré comme l'entité dont on parle, abstraction faite de toute détermination lexicale.

Cette notion est exploitable non seulement dans la formation des noms, mais aussi dans la formation des autres morpholèmes. Cependant, chacune des catégories de morpholèmes donne à l'ensemble dont on parle un type de propriété différent. Le nom a une compréhension en ce qu'il détermine une propriété spécifique du support prédicatif, ce qui représente une désignation, de sorte qu'il rend l'expérience envisageable sous l'angle de la substance. Dans **le tout est plus grand que la partie**, la totalité est envisagée qualitativement parce que la valeur lexicale **-tout-** détermine les propriétés spécifiques de ce dont on parle. Lorsque cette même structure lexicale détermine non pas qualitativement mais génériquement le support prédicatif, le morpholème résultant est un déterminant ou un pronom : **Tout est fini**. Le fait que la valeur lexicale du pronom ou du déterminant détermine une propriété générique du support prédicatif sans spécifier la nature des éléments dont il est question (un pronom et un déterminant n'ont pas de

---

<sup>102</sup> Ce nom permet également de référer à toute une série de schèmes descriptifs, à toute une série de pièces mécaniques ou, encore, à toute une série de filiations généalogiques.

« compréhension »). Dans le cas de **tout**, c'est une quantité qui est déterminée. Ceci dit, la valeur du pronom, selon sa valeur lexicale, peut en être une de localisation par rapport au locuteur ou par rapport au lieu du discours, de son appartenance à une autre chose, etc.

Le fait que le support prédicatif soit commun au nom, au pronom et au déterminant explique que ces unités puissent se combiner en syntaxe, malgré leurs différences de nature : ils ont tous un même type de support morphologique. En tant que représentation de ce dont on parle, c'est-à-dire d'une entité encore libre de toute détermination, le support prédicatif tient lieu de support fondamental aux déterminations qu'évoquent ces différents types de morpholèmes. Dans la mesure où ces différents types de morpholèmes manifestent un support prédicatif, délimité par ce qu'on désigne comme étant le champ sémantique ou champ d'évocation, c'est-à-dire l'éventail de sens que l'on reconnaît à un seul et même mot, ces classes de morpholèmes possèdent un support prédicatif<sup>103</sup>. Ce support fondamental permet de se représenter la valeur intrinsèque et de distinguer conceptuellement les morpholèmes : un morpholème donné, comme **chaise**, n'est pas un autre morpholème donné, comme **celle**. Autrement dit, on peut voir le support prédicatif comme la limite expressive d'un morpholème, limite qui le départage de celle des autres unités emmagasinées dans le lexique. Il s'agit de l'étendue des sens qu'il peut exprimer.

#### **6.4 Le classement des morpholèmes**

Le paradigme du support prédicatif sert de clé de voûte à la formation des morpholèmes. Le support prédicatif est un paradigme qui oppose deux valeurs : l'une

---

<sup>103</sup> Si toutes les unités classées sous les parties du discours ont un champ sémantique, il est même possible que le support prédicatif ne se limite pas à ces morpholèmes, mais à l'ensemble des unités syntaxiques. En effet, l'ensemble des unités rangées sous les parties du discours pourrait chacune être envisagée en tant que support prédicatif caractérisé d'une manière qui leur est propre. Cette détermination différencierait selon le type d'unité en cause. La vérification de cette hypothèse dépasse cependant le cadre de cette thèse.



intégrale et l'autre partitive. Cette opposition ressort particulièrement dans le cas du nom, dont la structure lexicale détermine en intégralité le contenu spécifique de ce dont on parle dans le cas du nom ou une partie de ce dont on parle dans le cas de l'adjectif. Par exemple, le nom **bleu** dans **le bleu du ciel** permet de se représenter ce qui est « bleu » comme un entier, comme un ensemble complet. De son côté, l'adjectif **bleu** dans **le ciel bleu** permet de se représenter ce qui est bleu comme une partie d'un autre ensemble : il n'évoque qu'une partie de ce qui peut être bleu; c'est pourquoi l'adjectif exige la plupart du temps un support syntaxique.

À cause de leur statut de support fondamental dans la formation des morpholèmes, ces deux signifiés qui relèvent du paradigme de l'extension fondent deux grandes classes de morpholèmes, que Ouellet range parmi soit celle des adjectifs, soit celle des substantifs. Ces deux grandes classes se subdivisent en catégories diverses selon la nature que confère à leurs membres le type de détermination lexicale qu'un morpholème met en cause.<sup>104</sup> Cette détermination « confère à un ensemble extensif une propriété typique qui a préséance sur toutes les autres déterminations qui interviennent dans la formation du mot, en particulier sur ses modalités grammaticales, qu'il s'agisse du genre et du nombre dans le cas du nom et du pronom, ou du mode et du temps dans le cas du verbe. » (Ouellet 1995 : 61) Le type de détermination lexicale que comporte un morpholème permet de le ranger dans différentes catégories selon que cette détermination évoque une propriété spécifique de ce dont on parle dans le cas du nom et de l'adjectif, qu'un événement tient lieu de propriété spécifique dans le cas des participes, qu'il s'agit d'une propriété générique de ce dont on parle dans le cas du pronom et du déterminant.

Les morpholèmes manifestent deux types d'opposition : les oppositions d'ordre lexical et les oppositions d'ordre grammatical. Par exemple, comme tous les noms, le nom

---

<sup>104</sup> Toutefois, Ouellet étend cette morphologie à l'ensemble des signifiés marqués par la conception commune du mot, qu'il s'agisse de morpholèmes ou non.

**tout** – dans **le tout est égal à la somme de ses parties** – se structure sur la base d’une valeur qui désigne la nature de ce dont on parle. Cette structure sémantique fondamentale rend d’envisageable en tant que substance la notion de « totalité » exprimée par le lexème. Pour sa part, le pronom **tout** – dans **tout est fini** – est structuré comme tous les pronoms sur la base d’une valeur fondamentalement générique. Cette structure sémantique fondamentale permet cette fois d’évoquer la notion de « totalité » exprimée par le lexème sous l’angle d’une quantité d’éléments de la nature non spécifiée parce que non déterminée qualitativement. Même si ces deux morpholèmes, en plus de comporter un même lexème, comportent une morphologie de genre et de nombre, cette morphologie se comporte différemment : le nom **tout** est toujours masculin et régit l’accord en genre et en nombre des unités comportant cette morphologie qui s’y rapportent en discours, tandis que le genre et le nombre du pronom **tout** sont généralement régis par une autre unité syntaxique en discours, unité qui est généralement un nom :

**Les femmes ont travaillé fort. Elles sont toutes très fatiguées.**

Pour leur part, **table**, **chaise** et **manger** (dans **la table**; **la chaise**; **le manger**) ont en commun d’appartenir à la classe du nom. Ils se discernent en revanche sur la base de leur valeur lexicale, qui attribue au support fondamental des caractéristiques différentes. En revanche, **manger** dans **le manger** et dans **manger beaucoup**, le nom **tout** dans **le tout est plus grand que la partie**, le pronom dans **tout est fini** et le nom **tout** dans **le tout est plus grand que la partie** sont des morpholèmes différents, qui s’opposent non pas par leur valeur spécifique, mais par la classe grammaticale qui diffère à cause d’une structure grammaticale différente : il s’agit alors d’homonymie grammaticale.

## **6.5 La morphologie**

Pour décrire la valeur d’un morpholème, il importe donc d’examiner, outre les signifiés qui le constituent, les rapports de détermination qui les associent. Pour démontrer

que la fonction de la structure lexicale joue un rôle dans la formation du morpholexème et contribue à lui donner sa valeur, il est important de comparer des exemples où une même structure lexicale donne à des morpholexèmes de natures diverses une valeur différente en raison de sa fonction morphologique. Cela permet de neutraliser la valeur particulière de la composante lexicale pour focaliser l'attention sur la valeur que donne sa fonction morphologique, la question étant d'expliquer comment il se fait qu'une même composante lexicale donne une valeur différente à des morpholexèmes de natures opposées. L'examen de ces rapports révèle qu'il s'agit de rapports de détermination qui impliquent toujours un support extensif qui tient lieu de chose dont on parle, c'est-à-dire de déterminé, et un déterminant ou apport, qui représente ce qu'on dit de ce support. Toute structure grammaticale met en cause des signifiés de valeur générale que partagent de larges séries de morpholexèmes, tandis que les signifiés lexicaux déterminent les propriétés spécifiques aux divers morpholexèmes d'une même catégorie. C'est pourquoi ces dernières ont systématiquement fonction de déterminants d'un support prédicatif qui, hors l'opposition de l'adjectif au substantif, demeure de le même dans tous les cas.

Différents types de déterminations morphologiques, c'est-à-dire différents types de relations, caractérisent les catégories de morpholexèmes. Si les morpholexèmes d'une même catégorie manifestent tous une même structuration impliquant le même type de relation, cette structuration varie d'une catégorie à l'autre. L'analyse comparative de ces rapports s'avère donc nécessaire pour définir les différentes catégories de morpholexèmes selon que leur support prédicatif est intégral ou partitif. La structuration morphologique peut mettre en cause les propriétés qualitatives ou génériques de l'entité représentée par le support prédicatif. Autrement dit, le déterminant lexical peut porter sur l'un ou l'autre des aspects de ce support extensif, ce qui va affecter la nature du morpholexème impliqué.

Au moins deux types de rapports morphologiques existeraient donc: ceux de désignation et ceux de généricité. Le premier implique un apport qui détermine une propriété qualitative qui précise la nature de l'entité évoquée par le support prédicatif; le second implique un apport qui détermine une propriété générique de cette entité. Si on

détermine qualitativement l'entité dont on parle, il en résulte un morpholexème qui évoque une désignation, c'est-à-dire un adjectif ou un nom. (**Son bien; un tout; le deux de pique; il habite au un de cette rue;** etc.) La structure lexicale remplit alors la fonction d'apport de désignation au morphème d'extension qui lui sert de support. Si la même structure lexicale détermine une propriété générique de l'entité évoquée, on se trouve en présence d'un déterminant ou un pronom, qui évoque toujours une propriété générique de ce dont on parle, propriété qui est indépendante du caractère spécifique des éléments de cet ensemble (**Bien des gens; tout son avoir; deux amis; il n'a qu'un livre; tout est fini,** etc.). Cette propriété peut, par exemple, être de l'ordre de sa quantité (**trois pommes; trois livres; trois personnes;** etc.) ou encore, de sa localisation dans le lieu du discours (**ce chien; ce chat; ce livre;** etc.)<sup>105</sup>.

### 6.5.1 La désignation morphologique

Le nom appartient à la catégorie des morpholexèmes qui ont pour fonction de désigner les objets de notre expérience en évoquant les propriétés spécifiques qui les caractérisent. Dans les phrases suivantes :

**Il y a une horloge qui ne sonne pas.** (Rimbaud)

**Elle avait ouvert une belle armoire paysanne de bois roux.** (Aragon)

les noms **horloge**, **armoire** et **bois**, établissent la qualité de l'entité évoquée. La structure d'un tel morpholexème rend les objets du monde représentable en tant que substance, ce qui avait déjà été historiquement observé :

---

<sup>105</sup> Cette apport générique est appelé « apport de prédication » par Ouellet. Cette conception ne doit pas être interprétée selon la conception courante, qui limite la prédication à la fonction du verbe ou du groupe verbal à l'égard du sujet en syntaxe.

Il ne reste plus à examiner que la théorie selon laquelle les substantifs aussi bien que les adjectifs désignent toujours à la fois des substances et des qualités. Déjà au moyen âge, celle-ci semble impliquée chez Duns Scot qui, dans sa *Grammaire spéculative*, cite expressément la « substantia cum qualitate » de PRISCIEN, formule à laquelle il donne son adhésion et sur laquelle il construit sa propre théorie. Les scolastiques ont ensuite reconnu que quelques substantifs au moins (comme *albedo* « blancheur ») désignaient non seulement une substance, mais aussi une qualité (cf. *album*), et qu'inversement au moins certains adjectifs (comme *humanus* « humain ») ne désignaient pas seulement une qualité mais aussi une substance (cf. *homo*). Ce sont, paraît-il des considérations scolastiques de ce genre qui ont amené Scaliger à définir les substantifs comme des « essentia » (terme à entendre manifestement comme : qualité conçue comme substance), tandis que *album* « le blanc » serait un « denominativum », donc un adjectif, puisqu'il est, logiquement parlant, dérivé de *albedo* « blancheur ». (Brondal 1943 : 35)

La structuration du nom explique que ce type de morpholexème serve de noyau référentiel en discours – c'est lui qui représente la qualité fondamentale de ce dont on parle et qui sert de terme de référence pour l'accord de l'adjectif et du pronom (**la maison blanche**). Contrairement aux autres morpholexèmes, le nom se structure par mise en rapport d'un déterminant lexical et d'un support prédicatif intégral et défini. Il diffère foncièrement des autres types de morpholexèmes par la nature de son support et par le type de détermination lexicale qui le structure.

Pour leur part, les adjectifs **paysanne** et **roux** déterminent une propriété spécifique complémentaire de ce dont on parle, c'est-à-dire partie de ce qui peut être dit « paysan » ou « roux », à ce qui est actualisé par l'entité « armoire » ou par l'entité « bois ». Un tel type de morpholexème, dit « nominal », permet d'envisager les propriétés des objets de l'expérience, leurs qualités ou propriétés spécifiques, comme **roux**, dont la valeur sémantique fondamentale est d'évoquer une qualité. C'est pour cette raison qu'historiquement, on a rangé les adjectifs et les substantifs dans la catégorie du nom (*nomen adjectivum* et *nomen substantivum* chez les modistes).

Qu'il s'agisse d'un adjectif ou d'un substantif, la désignation morphologique détermine ce qui est immanent à l'entité que chacun représente. La désignation est un rapport morphologique qui fonde la structuration du nom et lui donne une valeur qui oppose ce type de morpholexème aux membres de toutes les autres catégories. L'opposition

entre un nom (substantif nominal) et un adjectif (adjectif nominal) n'est pas marquée par un signe positif. Cependant, le fait que l'un évoque une désignation primaire et qu'il régit l'accord des adjectifs et des pronoms, tandis que l'autre évoque une désignation secondaire et s'accorde en genre et en nombre permet d'en établir la distinction, même lorsque ces deux types de morpholèmes comportent une même structure lexicale. Ainsi, les lexèmes **bleu**, **haut** et **drôle**, peuvent tous entrer dans la formation de substantifs ou d'adjectifs :

**Le *bleu* de la robe est beau. / La robe *bleue*.**

**Le *haut* de la table est vert. / La table *haute*.**

**Il fait le *drôle*. / Ces comédiens sont *drôles*.**

Si les noms **bleu**, **haut** et **drôle** régissent respectivement l'accord de **beau**, **vert** et **il**, ce n'est pas le cas des adjectifs homonymes à ces noms. Effectivement, **bleue**, **haute** et **drôles** s'accordent respectivement avec **robe**, **table** et **comédiens**.

Tout morpholème représente une propriété d'un support de représentation de l'entité dont il est parlé : c'est ce qui donne au morpholème sa valeur positive. C'est précisément le rôle du support prédicatif que de représenter cette entité dont on parle, caractérisée par les spécificités du morpholème, caractérisation qui va en délimiter l'étendue de ses emplois virtuels. Par exemple, le support prédicatif du morpholème **bleu** va voir son aptitude d'emploi restreinte par la notion lexicale de « bleu », qui en limite par le fait même les références possibles. La valeur positive qui lui est par le fait même conférée s'oppose à celles des autres morpholèmes. C'est pourquoi, entre autres, **bleu** n'est pas **chaise** et tient lieu de représentation distincte. Le support prédicatif évoque l'ensemble de ce qui peut être désigné par un nom dans le domaine mental. La structure du nom a pour fonction de spécifier en soi de l'entité représentée par le support fondamental, ce qui permet de séparer une classe d'objets donnée d'une autre classe d'objets. Une classe d'objets se constitue sur la reconnaissance de propriétés communes à l'ensemble des éléments qu'elle inclut. Le morpholème **animal** permet, entre autres, de classer des individus qui ont pour propriétés communes celles qui sont données dans la définition

suivante : « Être vivant organisé, doué de sensibilité et de motilité, hétérotrophe » (PRÉ 2014 : s.v. *animal*). On distingue cette classe d'une autre classe d'objets, en tenant compte des propriétés communes à la série d'objets que chacune peut regrouper. Les noms évoquent donc toujours une désignation, mais cette désignation diffère selon la valeur lexicale employée comme déterminant du support prédicatif.

### 6.5.2 La généricité morphologique

Certains morpholèmes ont une structure lexicale en fonction d'apport générique à leur le support prédicatif, ce qui leur procure une valeur générale. Cette structure équivaut à ce qu'on désigne conventionnellement comme des déterminants et des pronoms : « C'est justement ce caractère d'indéfinition, souvent manifesté par les pronoms, qui les a fait appeler mots généraux [...] Nous trouvons ici l'idée juste que les pronoms sont dépourvus de contenu conceptuel spécial qui caractérise les noms; ils sont à ce point de vue vides, généraux, de simples formes. » (Brondal 1943 : 41) Plus précisément, les pronoms, comme les déterminants, ne comportent pas de désignation : l'ensemble des éléments auxquels ils font référence ne manifestent pas de contenu déterminé; leur contenu est déterminé anaphoriquement ou déictiquement en discours. En effet, la structure d'un tel morpholème permet d'envisager ce dont on parle non pas comme un objet de qualité spécifique déterminée, mais comme un objet sans qualité spécifique. On n'évoque donc pas foncièrement ce qui spécifie la nature de cet objet, mais des propriétés qui sont communes à quantité d'objets de nature différente et qui sont indifférentes à leurs propriétés spécifiques. Ainsi, il peut s'agir de la quantité de ce dont on parle (**trois pommes, aucune pomme**, etc.), de sa localisation par rapport au lieu du discours (**Donne-moi ce livre**) ou de sa localisation par rapport au locuteur et de son rôle dans l'échange linguistique (**tu manges**), ou de son appartenance à une personne (**le sien**), ou encore de la valeur partielle ou intégrale de l'ensemble en cause (**Tout est fini; trois viendront**), etc. Autrement dit, la nature de l'entité exprimée par le support prédicatif demeure indéterminée parce que la détermination lexicale porte sur l'entité d'un point de vue externe, sans déterminer la

qualité qu'elle implique. L'identification de cette valeur fondamentale dissiper l'apparente disparité entre les diverses classes de pronoms, laquelle cause problème depuis l'antiquité :

La définition de la notion de pronom [...] a, depuis les Stoïciens, causé beaucoup d'embarras. Comment distinguer un article d'un pronom? Tous deux, comme on sait, ne formaient, dans la grammaire plus ancienne, qu'une seule classe. Comment délimiter la catégorie du pronom? En effet, les pronoms possessifs et réfléchis sont, au point de vue logique, assez différents des pronoms personnels et démonstratifs. (Brondal 1943 : 39)

En fait, on ne distingue pas un article – comme les déterminants d'ailleurs – d'un pronom parce que ces morpholèmes semblent en fait appartenir à la catégorie du pronom, ce qui avait déjà été perçu par les Anciens dans le cas de l'article.

Le pronom s'oppose donc au nom par sa structuration morphologique, et ce, même lorsque ces deux types de morpholèmes comportent les mêmes composantes. On ne peut donc pas dire qu'ils n'ont pas de valeur fondamentale : celle-ci diffère tout simplement de celle du nom même lorsque le déterminant en cause est le même :

**À moi, Comte, *deux* mots.** (Corneille)

**Les *dix* commandements.**

**Deux** et **dix** confèrent à l'entité évoquée une valeur quantitative sans spécifier la qualité des éléments en cause. C'est pourquoi cette spécification exige en syntaxe la mise en rapport du déterminant numéral avec des noms, comme **mots** et **commandements**, qui déterminent la qualité de l'entité ainsi quantifiée. Cependant, les mêmes signifiés lexicaux **deux** et **dix** constituent des noms dans la séquence suivante :

**Le *deux* de cœur et le *dix* de pique.**



En ce cas, ces morpholèmes n'évoquent pas la simple quantité, mais la qualité spécifique de ce que chacun représente. Cette valeur qualitative est d'ailleurs comparable à celle de tous les autres noms, comme **valet**, **dame**, **roi** et **as** qui peuvent aussi remplacer **deux** et **dix** pour apporter au déterminant une désignation spécifique en syntaxe :

**Le valet de cœur et la dame de pique.**

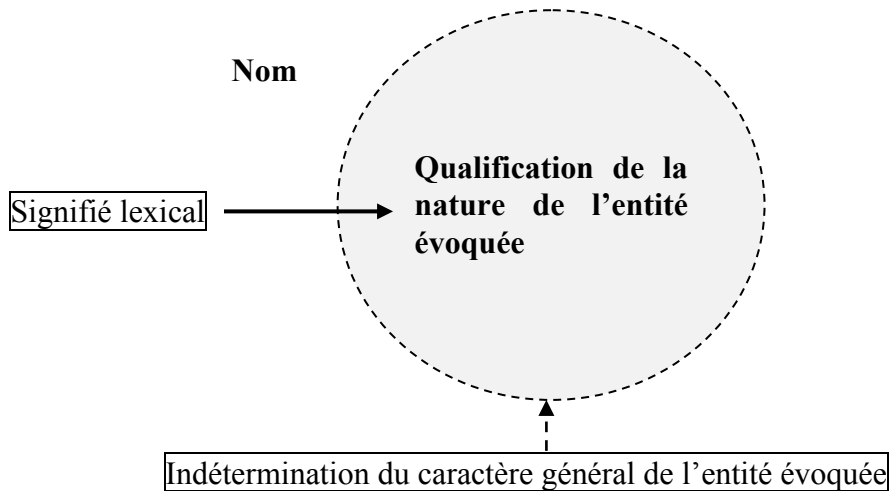
**Le roi de cœur et l'as de pique.**

Pour quantifier les éléments contenus par l'ensemble que le nom numéral représente, en syntaxe on l'associe comme tout autre nom à un pronom. C'est le cas du nom **deux** qui, comme dans le cas d'**épingles**, s'associe au pronom **quatre** dans :

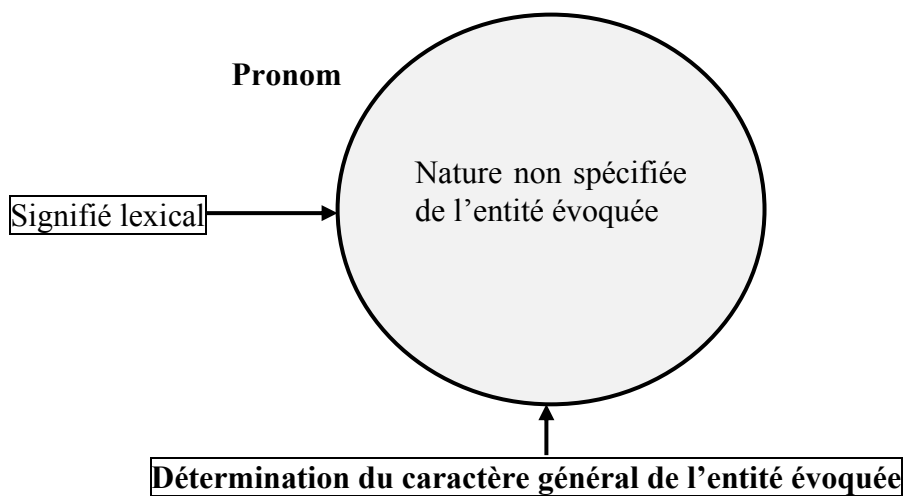
**Être tiré à quatre épingles.**

**Il y a quatre deux dans un jeu de cartes : le deux de cœur,  
le deux de pique, le deux de carreau et le deux de trèfle.**

La valeur qualitative des noms numéraux les oppose donc aux pronoms et aux déterminants numéraux qui ont valeur de quantificateur. Le nom et le pronom peuvent comporter la même structure lexicale, de même qu'un genre, un nombre et un morphème de support prédicatif. Ils diffèrent cependant en ce que cette même structure lexicale n'y remplit pas la même fonction. Sa valeur qualitative indique qu'elle détermine en soi l'entité en cause, laquelle n'est pas quantifiée dans le cadre du morpholème; il s'agit plutôt d'une désignation :



Par contre, sa valeur quantitative nous indique qu'elle détermine une propriété de l'ensemble en cause sans affecter la nature de ses membres; il s'agit d'un prédicat :



La nature d'un morpholexème dépend non seulement de ses composantes, mais aussi des relations instituées entre elles et de la valeur que leur donnent ces relations. Le fait que ces relations ne soient pas marquées – le nom numéral (**un dix, le neuf, mon huit,** etc.) est un homonyme du pronom numéral correspondant (**dix cartes, neuf fois, huit rues,**

etc.) – démontre que l'analyse doit s'établir sur la valeur fondamentale en cause, non uniquement sur le signe qui marque cette dernière.

### 6.5.2.1 Le verbe

Le verbe est un type de morpholème de nature générique comportant un déterminant distinct de celui du pronom et du déterminant. Les membres de cette catégorie expriment tous ce que la grammaire traditionnelle appelle une action ou un état, c'est-à-dire un procès. Cette représentation de procès est une propriété grammaticale du verbe puisqu'elle caractérise tous les membres de cette catégorie. La structure d'un tel morpholème permet d'envisager les objets de l'expérience qui mettent en cause le mouvement ou la successivité, c'est-à-dire la transition d'un état à un autre. Selon que cette prise en considération se fait dans le domaine lexical uniquement ou qu'elle se fait dans le plan grammatical, on se trouve en présence d'un nom ou d'un verbe. Ainsi, le lexème */-mange-/* associé à un événement qui tient lieu d'apport générique constitue un verbe (**il mangeait / il mangea**) alors que le même lexème associé à un événement qui tient lieu de désignation constitue un participe (**les espèces mangeantes / les espèces mangées**). En l'absence de l'aspect ou de la voix dans le plan grammatical, il constitue une simple désignation nominale. Par conséquent, **marche** dans **l'homme marche** est un verbe parce l'action de « marcher » spécifie un événement qui a fonction d'apport générique. Par contre, cette même séquence est un nom dans

***La marche est bonne pour la santé.***

parce que cette même action y tient lieu de désignation d'un support prédicatif. L'opposition est patente en ce qui a trait à la notion de « manger », ou la même valeur lexicale, selon qu'elle structure un nom ou un verbe, va évoquer soit une substance, soit un procès : **Le manger du chat / le chat mange**. Contrairement à un verbe, un nom comme **marche** ou **manger** ne représente pas une action comme une propriété commune à tous les

membres de la catégorie, puisqu'il n'y a pas de signifié grammatical de procès dans **la marche** ou **le manger** : il n'y a pas d'alternance d'aspect, par exemple. En effet, le nom peut évoquer autre chose qu'un événement : **pomme, maison, fille**. L'impression d'événement ressenti avec le nom **marche** tient donc de la valeur lexicale du nom, valeur qui a fonction de désignation et qui l'oppose aux autres noms. Le fait pour le nom d'envisager de manière lexicale la notion de procès le distingue du verbe et du participe, qui envisagent cette notion de procès de manière grammaticale<sup>106</sup>.

Dans le cadre du verbe **marche**, cette même composante lexicale sert également d'apport de désignation à la représentation abstraite d'un événement, représentation qui est obligatoire à la structure du verbe. L'événement représenté par le morphème grammatical d'aspect est donc spécifié par la composante lexicale qui joue le même rôle dans le cadre de tous les verbes. L'événement ainsi spécifié a fonction de prédicat à l'égard du support extensif parce qu'il en évoque le comportement sans en déterminer le caractère spécifique. Le verbe diffère essentiellement du pronom et du déterminant en ce que la détermination lexicale générique a comme support le morphème d'aspect. De plus, elle n'en détermine pas une propriété générique généralement statique, comme la quantité ou la localisation, parce qu'elle détermine systématiquement la situation active d'un support prédicatif. En effet, le support prédicatif du verbe a pour caractéristique de représenter l'émergence d'un procès : il s'agit de son support actif.

En syntaxe, ce support morphologique est actualisé par le sujet :

***Les gens se présenteront.***

***Plusieurs veulent venir.***

---

<sup>106</sup> Dans le cas du participe, il s'agit d'une double désignation : le signifié lexical détermine le caractère spécifique d'un morphème de voix qui, comme dans le cas du verbe, constitue la représentation grammaticale d'un événement. Cependant, cette représentation grammaticale détermine une propriété spécifique d'un support prédicatif, contrairement dans le cas du verbe où la représentation grammaticale de l'événement est un apport générique.

Certains verbes comportent aussi ce qu'on peut concevoir comme un support prédicatif placé en situation passive par rapport au procès verbal, en ce qu'il évoque le lieu d'échéance du procès, ce qui caractérise les verbes transitifs. Ce support morphologique est actualisé en syntaxe par le support objet. Ceux qui en sont dépourvus sont des verbes intransitifs<sup>107</sup>.

## **6.6 Conclusion sur la morphologie**

La définition de la nature d'un morpholexème met donc en cause la paradigmatique et de la morphologie et l'étude du morpholexème accorde la priorité à ces deux plans d'analyse. Cette étude implique une méthode qui tient compte de toutes leurs composantes et des rapports institués entre elles.

L'étude des rapports morphologiques est primordiale pour expliquer la structure des morpholexèmes. Elle permet de proposer une définition qui envisage le morpholexème non seulement comme une unité qui se définit par opposition à d'autres unités du même ordre, mais comme une unité dont la valeur positive tient de sa structuration propre. Une telle définition présente l'avantage de fournir un degré plus élevé d'adéquation aux unités auxquelles elle s'applique.

L'examen des relations de détermination instituées entre les composantes du morpholexème permet en outre de faire un classement plus adéquat des parties du discours variables. Ce classement présente comme net avantage d'uniformiser le statut de chacune de ces parties du discours. Il semble que les morpholexèmes présentant un aspect lexical et un aspect grammatical, du moins les noms, les adjectifs, les verbes, les déterminants et les pronoms, ce qui les destinent à jouer un rôle dans la phrase.

---

<sup>107</sup> Pour plus de détails au sujet du verbe, v. Ouellet 1987, 1988 et 2014.

Par ailleurs, une telle analyse révèle la présence d'un support prédicatif fondamental à la base de chaque morpholexème, et ce, peu importe la complexité de sa structure lexicale, ce qui explique pourquoi on en arrive depuis longtemps à délimiter assez clairement les mots qui s'assimilent à ces morpholexèmes. Par exemple, **désoxyribonucléique**, malgré sa complexité, ne forme qu'un seul morpholexème puisqu'il ne met en cause qu'un seul support prédicatif. La présence d'un support prédicatif associé à une détermination lexicale permet donc de conclure à la présence d'un morpholexème.

En conséquence, le lexème n'est pas un morpholexème, même s'il s'agit souvent du seul signifié du morpholexème qui soit marqué par le signe. Pour appartenir à une catégorie de morpholexèmes, il faut nécessairement qu'un lexème soit associé à un signifié grammatical. En outre, un lexème ne s'associe pas nécessairement à une seule et unique structure grammaticale. Ainsi, **nord** est un nom dans **le nord du Québec**, mais ne s'assimile pas à un morpholexème dans **nordique** parce qu'il est une composante de morpholexème. En effet, le lexème /-**nord**-/ se combine aux signifiés grammaticaux du nom **nord**; or, ce lexème, lorsqu'il entre dans la structuration de **nordique**, n'est pas un nom, puisqu'il ne comporte aucun signifié grammatical. Ce lexème, intégré aux autres composantes du signifié lexical de **nordique**, se combine au signifié grammatical de ce morpholexème.

### 6.6.1 La dérivation

Si les morpholexèmes se forment par association stable d'une composante grammaticale et d'une composante lexicale, l'hypothèse que cette formation pourrait se faire par dérivation n'est plus tenable. Un morpholexème se forme par association de signifiés de niveau submorpholématique. Certes, un même lexème ou un même morphème lexical peut servir à former différents morpholexèmes. Si on peut considérer, du point de vue de la sémiologie, qu'un signe dérive d'un autre signe parce qu'il comporte les mêmes composantes sémiologiques (que le verbe **tabler** soit dérivé du nom **table**, par

exemple), il n'est malgré tout guère possible de maintenir l'hypothèse qu'un morpholexème serait dérivé d'un autre morpholexème, parce que les différentes catégories de morpholexèmes mettent en cause une morphologie différente et des relations morphologiques différentes. Par exemple, le nom **gouvernement**, perçu comme un dérivé du verbe **gouverner**, n'a pas les notions grammaticales du verbe (temps, mode, aspect, personne), mais celles du nom (genre et nombre). Il faudrait d'abord qu'un morpholexème perde les propriétés grammaticales propres à une catégorie pour acquérir celles qui sont propres à la nouvelle catégorie, cela même si la perte et l'acquisition de ces propriétés ne sont pas marquées positivement par la sémiologie, en particulier dans le cas de la « dérivation impropre ». Par exemple, si l'on considère que l'adverbe **fort** dans **parler fort** s'obtient par dérivation impropre de l'adjectif **fort**, cela implique que l'adjectif perde notamment sa morphologie de genre et de nombre. Il importe dans une étude critique de la dérivation de distinguer catégoriquement le plan de la représentation sémantique du plan de la sémiologie, car ce qui est plausible ou admissible dans le plan de la sémiologie – comme c'est ce qui a été considéré dans le cas de la dérivation – ne l'est pas nécessairement dans le plan de l'idéation.

## **6.7 Le syntagme syntaxique**

### **6.7.1 La définition du syntagme syntaxique**

Le syntagme syntaxique est une unité généralement éphémère, qui résulte de l'association spontanée en discours d'une série de morpholexèmes et de structures lexicales autonomes qui ont une fonction dans une phrase. Cette définition est dans l'ensemble congruente à l'usage qui a cours actuellement : « L'usage actuellement majoritaire veut qu'on réserve le terme de syntagme à toute suite de morphèmes : [...] b) inférieure à la phrase; c) composée d'unités n'ayant pas de solidarité préalable à la solidarité qui les lie, de manière provisoire [...] » (Soutet 2005 : 248) Traiter le syntagme syntaxique comme une « suite de morphèmes inférieure à la phrase », dans la mesure où cette suite équivaut à des

combinaisons de mots se présentant dans le cadre de la phrase, revient à admettre que le syntagme syntaxique n'est pas une phrase et qu'il n'est pas non plus un mot (autrement dit, le syntagme syntaxique n'est pas un morpholexème, ni une structure lexicale autonome, ni un signifié élémentaire).

Si l'on admet qu'un morpholexème comporte une seule structure grammaticale, un syntagme syntaxique admet autant de structures grammaticales que de morpholexèmes dans sa composition. Un syntagme syntaxique ne peut donc pas être formé d'un seul morpholexème ou d'un seul signifié élémentaire, surtout si l'on tient compte du fait qu'il résulte d'une association momentanée d'unités sémantiques complexes conservées en mémoire de manière permanente. Cette différence de structure sert de critère décisif pour démarquer la morphologie – en tant que plan d'analyse du morpholexème – de la syntaxe, qui est le lieu de l'analyse des syntagmes et de la phrase. Ainsi les syntagmes syntaxiques **casse les noisettes** et **chasse la neige** comporte chacun trois morpholexèmes (**casse/les/noisettes** et **chasse/la/neige**) et le même nombre de signifiés grammaticaux (verbe/article/nom) dans les séquences suivantes : **Je casse les noisettes** / **Le vent chasse la neige**. Le syntagme syntaxique prend la nature du morpholexème qui lui sert de premier support syntaxique et il en manifeste les mêmes aptitudes syntaxiques. Par exemple, le verbe **chasse** sert de support dans le syntagme syntaxique **chasse le cerf**. C'est pourquoi il s'agit d'un syntagme verbal et, comme son support syntaxique, il peut remplir la fonction de prédicat<sup>108</sup> : **Pierre chasse le cerf** / **Pierre chasse**.

### 6.7.2 La distinction entre syntagme syntaxique et morpholexème

La difficulté que pose la distinction entre le morpholexème en tant que syntagme morphologique et le syntagme syntaxique est surtout manifeste en ce qui concerne les unités qui s'assimilent aux « mots composés » et aux « locutions ». Le critère du

---

<sup>108</sup> Au sens courant du terme, c'est-à-dire celui qui sert à désigner la fonction syntaxique du verbe ou du syntagme verbal.



« figement lexical » ne peut être retenu comme propriété exclusive du morpholexème, puisqu'il est aussi possible de conserver des syntagmes syntaxiques et des phrases en mémoire. C'est la définition du morpholexème qui permet de discriminer un morpholexème d'un syntagme syntaxique, puisqu'un morpholexème n'est jamais un syntagme syntaxique et qu'un syntagme syntaxique comporte minimalement deux signifiés élémentaires associés momentanément en discours et non de manière permanente comme dans le cadre du morpholexème. Si on sait identifier et isoler un morpholexème, on sait distinguer un syntagme syntaxique d'un morpholexème. Le critère de la « signification globale distincte », revenant à dire que l'unité forme une entité sémantique complète, n'est pas pertinent, puisque les syntagmes syntaxiques, qu'on les considère figés ou non, peuvent, tout comme d'ailleurs les morpholexèmes et les phrases, avoir cette signification globale (v. Moeschler & Auschlin 1997 : 61). Par exemple, si le syntagme syntaxique **la maison du voisin**, dans **La maison du voisin est blanche**, n'est pas emmagasiné en mémoire, contrairement à **pomme de terre**, il n'a pas moins de signification globale que **pomme de terre**, qu'on voit comme une locution. Par contre, la définition du morpholexème distingue le syntagme syntaxique du morpholexème, qui associe plusieurs lexèmes à un seul signifié grammatical pour former un unique morpholexème, que l'on range traditionnellement parmi les mots composés. Cette définition fonctionne du moins en ce qui a trait aux « composés » dont la structure s'apparente à la relation verbe-objet direct ou à la relation nom-préposition-nom, mais qui, malgré l'appellation commune de « mots composés » ou « composés », ne forment qu'un seul morpholexème :

**casse-noisette**

**coupe-gorge**

**fainéant**

**faire-valoir**

**fait-tout**

**garde-fou**

**porte-avion**

**bonheur**

**saupoudrer**

**gendarme**

**laissez-passer**

**vinaigre**

Par exemple, **casse-noisette** et **chasse-neige** dans

**Le casse-noisette est neuf.**

**Un chasse-neige déblaie la route.**

sont des morpholexèmes puisque chacune des composantes qui les constituent ne comporte pas de morphologie grammaticale qui leur soit propre et ne peut donc remplir de fonction syntaxique, ce que confirme l'impossibilité de conjuguer en ce cas les composantes **casse** et **chasse** :

**Je** [*\*casserais-noisette*].

**Tu** [*\*portais-avion*].

**Nous** [*\*chassâmes-neige*].

En outre, ils sont associés de manière permanente par la collectivité linguistique, comme en témoigne le fait qu'ils soient consignés dans les dictionnaires. Cette démonstration vaut également pour **laissez-passer**, **faire-valoir**, **saupoudrer**, **garde-fou**, **maintenir**, dont les éléments analogues à des verbes (**laissez-**, **-passer**, **faire-**, **-valoir**, **-poudrer**, **garde-**, **-tenir**) sont en fait des composantes lexicales et non des verbes puisqu'il n'est pas possible de les conjuguer, ni de les mettre en relation syntaxique avec d'autres unités.

De leur côté, les unités analogues au plan sémiologique à des noms ne manifestent généralement aucune morphologie grammaticale. Dans les quelques cas où de telles marques morphologiques existent, il est possible que la variation morphologique soit un artifice de la prescription qui persiste à voir un morpholexème (un « mot ») là où il a une composante de morpholexème sur la base de l'analogie sémiologique. C'est le cas de **-noisettes** et de **-gorge** dans **casse-noisettes** et **coupe-gorges**, qui sont envisagés comme des « mots » comme en témoigne le fait qu'on impose la forme plurielle sous prétexte que ce serait des noms, donc des morpholexèmes plutôt que des composantes lexicales qui sémiologiquement leur ressemblent. Cette analyse a tout de même des limites pour certaines unités. En effet, il est aussi possible que des unités analogues au plan

sémiologique à des noms forment des syntagmes syntaxiques que l'on prend pour des mots composés : **choux-fleurs, pommes de terre, aigres-douces**. Ainsi, ces dernières séquences tiennent du syntagme, étant donné que les composantes sont dotées d'un signifié grammatical, comme en témoigne la morphologie de genre et de nombre dans le cas de **choux, fleur, pommes, terre, aigres, douces**. De tels « composés » ne manifestent pas les mêmes caractéristiques que les « composés » suivants, dans lesquels on identifie des éléments « nominaux » et des éléments « adjectivaux » comme composantes, mais ces éléments ne prennent pas la marque de l'accord, ce qui congrue avec leur statut de radical sémantique : un **œil-de-bœuf / des yeux-de-bœufs\***; un **bonheur / des bonheurs\*** (**bonnesheures\***); **maintenir / \*mainstenir**; **vinaigre / \*vinsaigres**.

Ces « mots composés » présentent une série non pas de « deux mots » pour reprendre la terminologie traditionnelle, mais de deux lexèmes (ou de plusieurs structures lexicales formant une association stable). Dans cette optique, les éléments qui interviennent dans ce qu'on désigne par composition populaire (**casse-noisettes, passe-montagne**, etc.), ne diffèrent pas de ceux qui interviennent dans la composition savante (**bipède, apiculteur, ovipare, antidote, granivore, anthropologie, gastropode, antonyme**). En effet, ces éléments (**bi- pède, ovi-, -pare**, etc.) ne peuvent ostensiblement pas remplir de fonctions syntaxiques, ni manifester de variations morphologiques : **\*des ovi-, \*un -pède avance**, etc.

Par contre, les séquences **casse des noixettes, chasse la neige, œil de bœuf, bonne heure, qu'en dira-t-on** sont dans les séquences suivantes des syntagmes syntaxiques parce que chacune de leurs composantes possède une structure grammaticale propre et appartient à une catégorie de morpholèmes :

**Je casse des noixettes.**

**Il chasse la neige.**

**Le chat mange un œil de bœuf.**

**Il est de bonne heure.**

**Mais qu'en dira-t-on.**

C'est ce qu'attestent les possibilités de conjugaison des verbes **casse** et **chasse** (**je cassais, je casserais**, etc.), de même que les substitutions possibles du singulier au pluriel dans le cas de **noisettes**, du pluriel **yeux** au singulier **œil** dans le syntagme **œil de bœuf**. C'est ce que confirme également le fait pour ces morpholèmes de remplir une fonction en syntaxe, comme la fonction de prédicat des verbes **casse** et **chasse** à l'égard du sujet **Je** : **Je casse une noisette; je chasse la neige**, ou la possibilité de lier syntaxiquement à un mot, comme l'article ou le pronom personnel, chacune des composantes des séquences suivantes, ce qui est impossible pour une composante de morpholème.

**Le chat mange un œil et un bœuf**

**Je chasse la neige**

**Je casse les noisettes**

Par conséquent, si l'on tient à maintenir que des unités sont des morpholèmes, il conviendrait d'en relier les composantes, sur le modèle du mot prototypique, soit l'unité graphique. Il conviendrait pareillement de ne pas faire varier les éléments analogues à des mots. Par exemple, si l'on persiste à voir **chasse-neige** et **casse-noisette** comme des morpholèmes ou des « mots », il conviendrait de les traiter comme tels en les soudant, à titre suggestif, de cette manière : **cassenoisette, chasseneige, fairevaloir**, et en ne faisant pas varier leurs composantes mais l'intégralité de ces unités : **des cassenoisettes, des chasseneiges, des fairevaloirs**.

Cela s'appliquerait également pour des unités composées par des éléments « nominaux » **chou-fleur** et **pomme de terre**. Si l'on persiste à voir chacune de ces suites comme un seul morpholème, il conviendrait de les souder et de n'accorder que l'ensemble : **des choufleurs, des pommedeterres**. Sinon, si l'on voit les composantes de ces suites comme des morpholèmes, il convient de les séparer d'une espace et d'en accorder les composantes, qui sont variables : **des choux fleurs, des pommes de terre**. Dans le cas de certaines unités, comme **aigre-doux**, si l'usage persiste à accorder les composantes (**des sauces aigres-douces**), il n'y a pas d'autres choix possibles que

d'admettre que les composantes de la suite (**aigres-douces**) forment un syntagme syntaxique et elles devraient être traitées comme tels : **des sauces aigres douces**. Cette conclusion vaut aussi pour une unité comme **lance-missiles** dans **lance-missiles nucléaires**. En apparence, cette séquence semble déroger à la règle voulant qu'une composante de morpholexème ne puisse recevoir de détermination syntaxique, parce que l'adjectif **nucléaires** porte sur **missiles** et non sur l'entité **lance-missiles**. En fait, en vertu du principe que les combinaisons syntaxiques sont élaborées par des unités syntaxiques et non pas par des unités morphologiques, force est d'admettre que ce segment est un syntagme syntaxique. Cette conclusion ne doit pas être occultée par la présence du trait d'union, qui laisse croire que l'unité **lance-missiles** est un morpholexème. Elle ne doit pas l'être non plus par le fait que cette unité soit mémorisée en permanence par la communauté linguistique : un syntagme syntaxique peut également avoir cette propriété.

La notion de figement n'affecte pas la structure des syntagmes syntaxiques. Une unité syntaxique est un morpholexème si elle ne possède qu'une seule structure grammaticale. Si elle en possède plusieurs, elle est un syntagme syntaxique. De cette manière, la limite entre la morphologie et la syntaxe devient plus tranchée. Aussi, les unités comme celles qui suivent – que l'on range conventionnellement parmi les locutions, les phraséologismes, des mots composés, etc. – ne sont pas des morpholexèmes, mais des syntagmes syntaxiques, et ce, qu'ils soient ou non mémorisés par les locuteurs :

<b>aigres-douces</b>	<b>faire long feu</b>
<b>avoir maille à partir</b>	<b>jour férié</b>
<b>belle lurette</b>	<b>pomme de terre</b>
<b>bouche bée</b>	<b>prendre la mouche</b>
<b>casser sa pipe</b>	<b>rendre compte</b>
<b>pied de biche</b>	<b>rester coi</b>
<b>chaise longue</b>	<b>sans coup férir</b>
<b>clins d'œil</b>	<b>table de chevet</b>
<b>d'ores et déjà</b>	<b>tout à coup</b>

En effet, dans la plupart des cas, les composantes de ces unités prennent des marques qui témoignent de la présence d'une structure grammaticale propre, qu'il s'agisse du genre et du nombre dans le cas du nom, par exemple de l'emploi du pluriel :

**chaises longues**

**clins d'œil**

**jours fériés**

**pieds-de-biche**

**pommes de terre**

**tables de chevet**

ou du mode, du temps, de l'aspect et de la personne dans le cas du verbe :

**Prendre la mouche / Je (Tu / etc.) prends (prenais / etc.) la mouche**

**Tu (Je / Il / etc.) ne feras (ferai / fera) pas long feu**

**Tu (Je / Il / etc.) restes (reste / etc.) coi?**

**Nous (Je / Tu / etc.) nous rendons (rends / etc.) compte de cela.**

**Il (Je / Tu / etc.) avait (avais / etc.) maille à partir.**

**Vous (Je, Tu, etc.) me cherchez (cherche / cherches / etc.) noise!**

C'est pourquoi les cas où l'on retrouve une alternance de nombre dans le deuxième signifié comme dans **coupe métal/coupe métaux** et **coupe-tuile/coupe-tuiles**, devraient figurer parmi les syntagmes syntaxiques et non parmi les morpholexèmes, en partant du principe voulant que les éléments de composition du morpholexème ne peuvent pas présenter de variation morphologique.

Chercher à caractériser ces syntagmes syntaxiques à partir de critères qui ne contribuent pas à tirer de lois générales valides est vain, puisque les composantes de ces séquences sont susceptibles de variations morphologiques, ce qui est typique des morpholexèmes. D'ailleurs, le fait que l'on puisse remplacer ces syntagmes syntaxiques par des morpholexèmes n'en fait pas des syntagmes syntaxiques figés pour autant : cette substitution indique seulement que ces deux unités remplissent la même fonction dans la phrase. Ainsi, remplacer **Le voisin** par **Pierre** dans la phrase **Le voisin est parti** n'implique

pas que le syntagme syntaxique **Le voisin** soit figé dans la langue : la substitution permet seulement d'établir que **Pierre** et **Le voisin** sont de même fonction, soit la fonction sujet. Tous les syntagmes syntaxiques qui sont considérés « libres » – c'est-à-dire ceux que l'on oppose aux syntagmes figés en ce que les composantes ne sont pas associées de manière permanente par l'usage et ne se présentent pas liées en syntaxe – sont susceptibles d'être remplacés par un synonyme ou, tout simplement, par une « forme simple » comme le mentionne Lerot (1993 : 377). Enfin, il demeure possible de remplacer les composantes de ces séquences par d'autres unités syntaxiques ou, encore, par un morpholexème ou par un syntagme syntaxique, ce qu'on ne peut pas faire avec une composante de morpholexème.

## **6.8 La syntaxe**

### **6.8.1 Du conditionnement de la syntaxe par la morphologie**

La nature d'un morpholexème conditionne son aptitude à remplir certaines fonctions syntaxiques, qui sont caractéristiques des morpholexèmes qui appartiennent à la même classe. Une description de la valeur immanente des morpholexèmes s'impose donc pour fournir une description cohérente des fonctions conditionnées par cette valeur.

Une même fonction peut être remplie par des unités de classes différentes. Par exemple, la fonction sujet peut notamment être remplie par un nom (**Pierre tombe**) ou un pronom (**Il tombe**). Par conséquent, il importe de bien distinguer le morpholexème, en tant qu'unité de nature bien définie, des fonctions qu'il peut remplir par rapport à d'autres unités syntaxiques, d'autant plus que ces dernières s'apparentent à celles qui se produisent entre les composantes des morpholexèmes en morphologie. En effet, comme les rapports morphologiques, bon nombre des rapports syntaxiques peuvent eux aussi se ramener à des rapports de désignation et de généralité. Si l'on pose que les relations qui s'instituent entre les signifiés élémentaires des morpholexèmes se limitent généralement à ce type de signifiés, les rapports qui s'instituent entre les morpholexèmes sont forcément exclus de ces

fonctions morphologiques, ce qui distingue les morpholexèmes de leurs constituants. Les rapports entre les morpholexèmes en discours se ramènent dans l'ensemble à ce que la pensée commune désigne comme des rapports syntaxiques, c'est-à-dire des relations de détermination qui s'instituent entre les morpholexèmes, les structures lexicales autonomes et les syntagmes syntaxiques dans le cadre de la phrase.

L'unité syntaxique formée d'une combinaison de mots vue par l'énonciateur comme étant terminale coïncide avec la phrase. La phrase est donc le terme qui sert à désigner la limite de la structuration grammaticale<sup>109</sup>. Tous les autres types de rapports qui peuvent s'instituer entre les unités syntaxiques en dehors de la phrase, comme l'anaphore, l'isotopie et la progression thématique, sont des rapports de référence qui relèvent de la cohésion et de la cohérence discursive. La phrase n'est donc pas autonome sur le plan de la logique du discours, à moins qu'elle ne constitue à elle seule la totalité de ce discours. Comme en morphologie, on y retrouve également des rapports de désignation (**les hommes fatigués se reposent**) et de généricité (**les hommes, fatigués, se reposent**) qui mettent en cause un apport (souligné) et un support (italique), c'est-à-dire un déterminant et un déterminé<sup>110</sup>. Le morphème de support prédicatif se présente comme crucial à l'institution des rapports syntaxiques. La désignation porte toujours sur la qualité de l'entité dont on parle et la généricité qui donne une propriété générique de l'entité en question. Dans les **hommes fatigués se reposent**, l'apport de désignation **fatigués** fournit une détermination spécifique au nom **hommes**, tandis que dans **les hommes, fatigués, se reposent**, il fournit une propriété générique.

---

<sup>109</sup> Étant donné que cette thèse porte sur le mot et non sur la phrase, c'est cette notion provisoire de phrase que cette thèse emploie. En effet, la phrase est une autre unité aux frontières floues, qui est d'abord un concept de la pensée commune et qui ensuite a été redéfinie par divers grammairiens et logiciens. Bien qu'elle mérite également un examen approfondi, le recours à cette notion est tout de même incontournable dans le cadre de certains développements portant sur le mot.

<sup>110</sup> On y perçoit aussi des rapports de modalisation (**les hommes sont très fatigués**), qui informe sur le mode d'existence du déterminé. Ces types de rapports, qui sont à rapprocher des adverbes et des prépositions, devraient également faire l'objet d'un examen qui dépasse le cadre de cette thèse.



## 6.8.2 La désignation syntaxique

Par exemple, dans un rapport de désignation, un apport détermine une propriété qualitative d'un support. Dans l'institution de ce type de rapport, le déterminé précède toujours le déterminant. Dans la séquence :

**J'ai acheté les briques rouges.**

l'adjectif **rouges** qualifie le support prédicatif de **briques**, ce qui, par le fait même, en spécifie la nature. De plus, l'apport de désignation ajoute une spécification à son support nominal – il en augmente la compréhension –, ce qui réduit son champ de désignation. En effet, **rouges** ne s'applique pas à l'intégralité de ce qui peut être conçu comme **briques**, mais seulement une partie. À défaut d'un complément de désignation les référents évoqués par **briques** peuvent être non seulement rouges, mais virtuellement de n'importe quelle couleur :

**J'ai acheté des *briques*.**

**Rouges** réduit la désignation de **briques** à celles qui sont rouges. Cette détermination implique uniquement les briques caractérisées comme rouges à l'exclusion des autres. L'adjectif est donc un morpholème qui peut entrer en rapport de désignation en tant qu'apport avec un déterminant, un pronom ou un autre nom. Dans un tel rapport, l'apport est postposé au désigné et se traduit par ce que la grammaire traditionnelle appelle une « épithète » si c'est un adjectif. (BU : § 335 / Chevalier *et al.* 1964 : § 309, etc.) L'adjectif n'est pas assimilable à la fonction épithète parce que ce n'est pas la seule fonction que ce morpholème peut remplir, puisque, par exemple, il peut être attribut :

**Les briques sont *rouges*.**

Cette fonction d'apport générique remplie par l'adjectif rouge à l'égard du nom *brique* exprime une propriété commune à toutes les briques en cause. En outre, la fonction d'apport de désignation n'est pas exclusive à l'adjectif. Un nom, un pronom et un syntagme prépositionnel peuvent s'y substituer également. Dans :

**Étoile filante; roman historique; deux amis.** (BU : § 354)

les adjectifs **filante** et **historique** servent respectivement d'apport de désignation aux noms **étoile** et **roman** parce que chacun détermine un caractère spécifique de son support. Le nom **amis** sert pareillement de complément de désignation syntaxique à l'égard du déterminant **deux** parce qu'il spécifie syntaxiquement la nature de ce qui appartient au support prédicatif de ce déterminant<sup>111</sup>. En effet, le déterminant se construit sur la base d'une détermination générique sans spécifier en soi la nature des éléments qu'il quantifie. On parvient à cerner cette nature parce que le nom **amis** spécifie la nature des éléments qui appartiennent à l'ensemble représenté par le morpholème **deux**, qui n'indique qu'une quantité d'éléments en faisant abstraction de la qualité de ces éléments.

Un nom peut servir d'apport de désignation à un autre nom. Plusieurs adjectifs dits « invariables » sont en fait des noms apports de désignation dits « épithètes », que l'on confond avec l'adjectif parce qu'on assimile cette partie du discours à la fonction épithète. Par exemple, dans **des mines antipersonnel**, **antipersonnel** est analysé erronément par le

---

<sup>111</sup> Ce point de vue ne suit pas la tradition grammaticale faisant du nom le noyau de syntagmes syntaxiques tels que **la maison** sur la base de son statut référentiel dominant. L'objet de la syntaxe, toutefois, n'est pas la description des relations référentielles, mais des relations syntaxiques. Il convient de bien distinguer ces deux types de relations dans l'analyse. L'explication d'Audet, qui s'appuie avant tout sur la syntaxe, met clairement en évidence que des syntagmes syntaxiques comme **la maison** ne sont pas des syntagmes syntaxiques nominaux ayant le nom pour noyau, mais des syntagmes syntaxiques pronominaux : « Seuls les mots ou syntagmes de nature substantivale peuvent remplir la fonction de sujet. Un syntagme a toujours la nature de son support. Or, le syntagme *la maison* est un syntagme en fonction sujet; il s'agit donc d'un syntagme substantival. » (Audet 1994 : 59)

PRÉ comme un adjectif invariable (2008 : s.v. *antipersonnel*). En fait, s'il ne s'accorde pas, c'est parce qu'il s'agit non pas d'un adjectif mais d'un nom, lequel ne s'accorde pas puisqu'il a son genre et son nombre propres. C'est pourquoi on l'assimile à l'adjectif, ce dernier étant défini comme un mot qui détermine le nom, de sorte que l'on parle d'adjectif « invariable », notamment pour ce que l'on prend pour des « adjectifs » de couleur composés : (**une robe rouge foncé / des yeux bleu clair** [BU : § 802]). Même si **rouge** et **bleu** sont apport de désignation, ce ne sont pas pour autant des adjectifs, puisqu'ils ne varient pas.

Contrairement au nom, l'adjectif n'admet dans une fonction de désignation que celle d'apport. C'est notamment le cas du « pronom » possessif **sien** qui sert de complément de désignation au déterminant **le** dans **le sien**. Par contre, ce pronom possessif ne peut tenir lieu de support de désignation : [**\*Sien**] **chien**. Une telle fonction exige un nom : **son chien**. Comme le manifeste la restriction de son aptitude syntaxique à celle d'apport, ce pronom possessif est de nature adjectivale, c'est-à-dire que son support prédicatif est partitif et indéfini, d'où l'exigence de se combiner en syntaxe avec une unité qui présente un support prédicatif intégral et défini.

Le fait que le nom soit construit sur la base d'une désignation interne à son support fait en sorte que tout nom présente l'aptitude à remplir un ensemble de fonctions typique. Non seulement se prête-t-il aux fonctions d'apport notionnel, mais aussi peut-il remplir les fonctions

- de sujet : **Pierre mange.**
- d'objet : **Pierre frappe Paul.**
- d'apposition : **Son professeur, Pierre, enseigne bien.**
- d'attribut : **Pierre est professeur.**

Cependant, les fonctions qu'il peut remplir ne lui sont pas nécessairement exclusives. En effet, il n'est pas le seul type de morpholème à pouvoir remplir une

fonction d'apport de désignation en syntaxe : l'adjectif le peut également : **un air féminin / un air femme**; le pronom a également cette aptitude (**le mien**). Cela vaut pareillement pour la fonction sujet qui peut être remplie par un pronom (**Il mange**), un infinitif (**Manger est vital**), ou même par des unités rangées traditionnellement comme des adverbes (**Demain est un autre jour**), et par des unités plus larges qu'un morpholème :

**Un homme mange.**

**Que tu reviennes me fait plaisir.**

**De nombreuses personnes sont venus.**

### **6.8.3 Les limites de l'analyse grammaticale**

On peut constater des points de rupture entre les combinaisons des morpholèmes et des complexes lexicaux autonomes, points de rupture que l'on peut faire coïncider avec la notion de « phrase ». Malgré la controverse qui entoure cette notion (v. par exemple la thèse de doctorat de Gauthier [2006]), la phrase demeure un concept commode d'un usage courant en grammaire pour désigner les segments linguistiques élaborés spontanément en discours. Le recours à ce concept n'implique pas pour autant l'exclusion de la notion d'« énoncé », qui met en évidence que ce qu'on appelle « phrase » exige des paramètres impliquant le cadre énonciatif pour satisfaire l'interprétation. La prise en compte de ce fait impose de voir les relations syntaxiques comme n'étant qu'un des paramètres qui permettent d'interpréter une phrase. C'est ce qui fait d'ailleurs qu'une seule et même phrase puisse produire divers énoncés. En l'occurrence, l'existence d'une structure syntaxique terminale est envisageable, en pouvant être déterminée par des paramètres pragmatiques différents. Par exemple, à chacune des phrases « Oui » et « Je reviens », on pourrait dénombrer une immense quantité d'énoncés, proportionnelle au nombre de situations de communication dans lesquelles elles ont pu être exploitées. En l'occurrence, la phrase « Oui », en réponse à deux questions différentes, formerait deux énoncés différents. De son côté, la phrase « Je reviens » formerait deux énoncés différents selon qu'elle est exprimée

par deux énonciateurs différents. Ceci dit, la réalité que sert à désigner le terme de « phrase », – en l’occurrence, la délimitation et la définition de cette réalité si cette dernière est valable – exige d’être examinée tout autant que celle du mot<sup>112</sup>.

Si l’on pose que les limites des relations grammaticales sont celles assignées par l’énonciateur lorsqu’il considère qu’une unité syntaxique donnée (radical sémantique, morpholèmes ou combinaison de ceux-ci) est terminale, l’analyse grammaticale ne peut outrepasser les limites de la phrase parce que la structuration grammaticale ne va pas au-delà. Définie de cette manière, la phrase – contrairement aux morpholèmes, aux structures lexicales autonomes et aux syntagmes syntaxiques qui la structurent – ne remplit pas de fonction grammaticale, mais une fonction argumentative, ce qui en fait l’unité terminale de la structuration grammaticale : « La phrase est l’unité maximale de la syntaxe. [...] Elle est caractérisée par sa cohésion interne, car chacun de ses constituants y remplit une fonction et par son autonomie, car elle est indépendante des phrases voisines ». (Lerot 1993 : 121) Cependant, dans un texte, une phrase n’est pas indépendante des autres phrases auxquelles elle est reliée logiquement ni indépendante du cadre énonciatif. Il est préférable, pour des questions de clarté, de ne pas inclure les relations textuelles et pragmatiques dans la syntaxe.

Les rapports entre les morpholèmes, les structures lexicales autonomes, les syntagmes syntaxiques et les phrases qui outrepassent ces limites – notamment ceux que manifestent la référence pronominale, la rectio de l’accord et les rapports anaphoriques entre les phrases – relèvent de la logique du discours; celle-ci implique les rapports logiques de référence qui assurent la cohérence textuelle au-delà de la structuration grammaticale. En linguistique textuelle notamment, certains auteurs, à la suite de

---

<sup>112</sup> Il s’agit d’une étude qui dépasse le cadre de cette thèse, comme l’illustre le fait qu’au moins une thèse – *Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase* (Gauthier 2006) – a déjà été consacrée à ce sujet. Cependant, le recours à cette notion, bien que d’un statut scientifique qui reste à déterminer, s’explique par sa commodité pour désigner le terme des relations syntaxiques.

Mathesius (dans Feuillard 2012 : 168), posent que les phrases s'enchaînent non pas par relations grammaticales, mais par progression thématique (*Dictionnaire d'analyse du discours* 2002 : s.v. *Thème / Rhème*; Combette). Ainsi, la cohésion entre phrases s'établit à partir d'un élément textuel qui est généralement repris anaphoriquement par le sujet de la phrase suivante. Le sujet grammatical, entre autres, permet de rattacher à la phrase précédente la phrase qu'il contribue à composer.

**Pierre va manger une pomme. Elle est sur la table.  
Cette table doit être nettoyée.**

La phrase se différencie du syntagme syntaxique par son autonomie grammaticale. En effet, l'analyse syntaxique révèle que les syntagmes syntaxiques sont grammaticalement dépendants. Une même séquence peut tenir lieu de phrase ou de syntagme syntaxique selon qu'elle a ou qu'elle n'a pas de fonction grammaticale. Par exemple, les séquences **Je mange une pomme** et **j'en achète une autre** tiennent lieu de syntagmes dans

**Je mange une pomme et j'en achète une autre.**

mais de phrases dans

**Je mange une pomme. J'en achète une autre.**

Une structure résultant de la combinaison spontanée de deux structures lexicales autonomes et/ou de morpholèmes est un syntagme syntaxique si elle a une fonction syntaxique. C'est le cas de **une pomme** dans **Je mange une pomme**, qui remplit la fonction objet par rapport au verbe. Cette même structure sera cependant une phrase dans

**Tu manges quoi? Une pomme!**

puisque cette séquence n'a pas de fonction grammaticale, mais uniquement une relation de cohésion avec la phrase précédente.

Dans la mesure où un morpholexème ou une structure lexicale autonome peuvent faire phrase en discours, sans être associés grammaticalement à une autre unité syntaxique, un morpholexème ou une structure lexicale autonome peuvent faire phrase à eux seuls :

**Sortie**

**Ouvrir**

**Oui.**<sup>113</sup>

La phrase ne se limite donc pas à une structure « canonique » qui comporterait un sujet, un verbe et un complément, puisque quantité de phrases observables ne présentent pas cette structure :

**Sortie**

**Ne pas fumer**

**Presque**

**Partez**

---

<sup>113</sup> Benveniste avait posé assez clairement cette aptitude syntaxique du mot :

La phrase se réalise en mots, mais les mots n'en sont pas simplement les segments. Une phrase constitue un tout, qui ne se réduit pas à la somme de ses parties; le sens inhérent à ce tout est réparti sur l'ensemble des constituants. Le mot est un constituant de la phrase, il en effectue la signification; mais il n'apparaît pas nécessairement dans la phrase avec le sens qu'il a comme unité autonome. Le mot peut donc se définir comme la plus petite unité signifiante libre susceptible d'effectuer une phrase et d'être elle-même envisagée par des phonèmes. (*in* Rey 1970 : 122)

Toute séquence grammaticale de morpholèmes ou de structures lexicales autonomes rassemblés spontanément en syntaxe est une phrase, peu importe les unités syntaxiques qui la structurent. Ainsi, des phrases comme

**Malédiction!** (BU : § 376, no 2)

**Moins de bruit!** (*Idem*)

**Qu'avez-vous dit?** (*Idem*)

**Rien.** (*Idem*)

ne sont pas moins des phrases complètes que

**Dieu existe.** (BU : § 367)

**Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.** (*Idem*)

La définition de la phrase doit convenir à chacune des unités qu'elle caractérise. Elle doit surtout convenir à l'ensemble des phrases qu'on peut produire dans une langue, et non seulement à un prototype qui ne convient qu'à un échantillon peu représentatif de ces unités.

Enfin, une phrase tient lieu d'unité syntaxique maximale et relève de l'exploitation effective des morpholèmes et des structures lexicales autonomes, ces derniers relevant des signifiés élémentaires emmagasinés dans la langue sous forme de systèmes de représentation. Une phrase peut se voir conférer un statut lexical, c'est-à-dire un statut équivalant à celui d'une unité mémorisée à long terme par une communauté linguistique plutôt que d'être le résultat de l'exploitation spontanée de la langue en syntaxe. Ce phénomène ne fait pas moins de cette phrase une unité syntaxique, disposant d'une structure qui relève de la syntaxe. En outre, le sens traditionnel de « mot » comporte plus que le simple fait d'être emmagasiné : le locuteur n'a généralement pas conscience de sa composition interne contrairement au syntagme syntaxique et à la phrase.



Si une séquence comporte plusieurs complexes grammaticaux, ce ne peut être un morpholexème, car le morpholexème ne comporte qu'un seul complexe de signifiés grammaticaux associés en permanence. Si cette séquence est terminale en syntaxe, ce ne peut être un syntagme syntaxique, car ce dernier se combine nécessairement à une autre unité syntaxique. Par conséquent, les proverbes (**L'habit ne fait pas le moine**), les slogans (**Maîtres chez nous**), les dictons (**Loin des yeux, loin du cœur**) et les adages (**Bien faire et laisser dire**), entre autres, sont structurellement des phrases comme les autres<sup>114</sup>. Premièrement, ces séquences se présentent en syntaxe et sont de structures grammaticales complexes.

Le fait qu'elles aient été mémorisées par une communauté linguistique et répétées fréquemment – de sorte qu'elle serait « un assemblage fixe toujours prêt à l'emploi » contrairement à la phrase qui est une unité de « construction originale et éphémère que le locuteur renouvelle à chaque fois » (Lerot 1993 : 345) – ne rend pas cette unité moins syntaxique pour autant. Le critère de la fréquence ne relève pas de la nature d'une structure sémantique : la nature d'une unité ne peut être déterminée que qualitativement. Autrement dit, la fréquence d'apparition d'une unité syntaxique n'affecte pas sa nature. Par ailleurs, ces unités connaissent des variations en syntaxe :

**La fin ne justifie pas les moyens.**

**L'habit fait le moine.**

**Ne mets pas la charrue avant les bœufs.**

**Bien faire et laisser braire.**

C'est donc le signe qu'elles se composent d'unités syntaxiques. Du point de vue de leur structure, elles ne sont donc pas des morpholexèmes, mais des phrases. Elles

---

<sup>114</sup> Dans ce cas, il est évident que leur consignation est d'un grand intérêt pour le lexicographe, vu leur importance sur le plan de leur fréquence d'usage, importance ne serait-ce que sur celui de l'apprentissage de la langue.

s'apparentent aux morpholexèmes par le fait d'être conservées en mémoire par toute la communauté linguistique; elles en diffèrent toutefois par leur structure. Leur analyse, si elle intéresse la lexicologie, relève donc avant tout de la syntaxe parce que leur structure met en cause des combinaisons syntaxiques.

## 6.9 Conclusion

Le morpholexème se distingue de ses composantes, du syntagme syntaxique et de la phrase selon les considérations suivantes :

Un morpholexème est toujours structuré sur la base de la détermination d'une structure grammaticale, de valeur générale et catégorielle, par une structure lexicale, qui procure la valeur spécifique au morpholexème. Dans le cas où plusieurs lexèmes coexistent, l'association des signifiés élémentaires qui interviennent dans cette structure est permanente et emmagasinée dans la mémoire collective. La structure lexicale peut donc se limiter à un seul lexème, comme c'est le cas de **table**, tandis que celle de **tablette** comprend deux signifiés lexicaux élémentaires : **tabl-** et **-ette**. Étant donné qu'un signe positif marque toujours une structure lexicale et que tout morpholexème comporte nécessairement un tel signifié, tout morpholexème est nécessairement marqué positivement par un signe, ce qui n'est pas toujours le cas des signifiés qui interviennent dans sa structure grammaticale. En effet, le caractère hautement systématisé des signifiés grammaticaux élémentaires et leur nombre peu élevé font en sorte qu'il n'est pas nécessaire de toujours les marquer sémiologiquement pour être interprété. Par exemple, le genre est un paradigme qui intervient dans la composition de tous les noms et qui oppose des signifiés qui commutent en classe fermée. Par conséquent, le locuteur s'attend à la présence d'un signifié du genre lorsqu'il interprète un adjectif. Étant donné que le genre féminin est le plus souvent marqué (**gentille**, **longue**, **brune**, etc.), il est possible d'interpréter l'absence de marque positive comme étant le masculin (**gentil**, **long**, **brun**), de sorte qu'une marque positive ne se révèle pas nécessaire. En revanche, les lexèmes existent en quantité

considérable, de sorte qu'ils n'appartiennent pas à un système fermé. Un lexème doit absolument être marqué positivement pour être interprété, parce que leur grande quantité ne permettrait pas à une marque négative de déterminer une interprétation. Si on supprime le lexème dans un nom, il n'est pas possible d'en déterminer la référence : **Le -Ø- est là**. À moins de disposer d'informations fournies par le contexte, il demeure impossible de déterminer la réalité en cause.

Le support prédicatif peut être déterminé par la structure lexicale par désignation ou par généralité, ce qui permet de poser les fondements de la classification des différents morpholèmes. Le type de relation qui lie la structure lexicale à la structure grammaticale caractérise la classe grammaticale à laquelle le morpholème appartient et conditionne son aptitude syntaxique. Par exemple, tous les noms se structurent sur la base d'une désignation lexicale d'un support prédicatif défini, ce qui délimite leur aptitude syntaxique en conséquence et leur comportement sur le plan de l'accord en genre et en nombre. Le morpholème, contrairement au syntagme syntaxique, ne résulte pas d'une association consciente et spontanée de signifiés. Il n'est toujours constitué que d'une seule structure grammaticale qui lui est associée de manière permanente. De ce point de vue, le morpholème s'oppose également aux signifiés élémentaires qui le structurent en ce que ces derniers ne se composent pas de signifiés grammaticaux. Par exemple, le singulier ou le préfixe **pré-** ne possèdent pas de morphologie grammaticale; ces notions sont des signifiés élémentaires en ce qu'elles ne comprennent qu'un seul élément.

Étant donné qu'un morpholème ne se constitue que d'une seule structure grammaticale, un morpholème ne peut pas entrer dans la constitution d'un autre morpholème. En effet, toute combinaison de morpholèmes produit une séquence composée d'au moins deux structures sémantiques autonomes, c'est-à-dire un syntagme syntaxique ou une phrase. Le morpholème marque donc la frontière entre la morphologie et la syntaxe, en tant que lieu où se produit une association stable de signifiés élémentaires emmagasinée dans la mémoire collective. Il tient lieu de limite maximale des relations morphologiques, tandis qu'il tient lieu d'unité minimale de composition de la phrase et peut

faire phrase à lui seul dans la mesure où il est grammaticalement autonome dans la chaîne discursive.

Le syntagme syntaxique, quant à lui, résulte de la combinaison spontanée en discours d'au moins deux unités significatives emmagasinées dans la mémoire collective, soit des morpholèmes ou des structures lexicales autonomes; contrairement à l'association des composantes du morpholème, l'association des composantes du syntagme syntaxique est momentanée et n'est donc pas emmagasinée dans la mémoire collective. Contrairement à la phrase toutefois, le syntagme syntaxique ne forme pas une entité grammaticalement autonome.

La phrase est également un segment spontané et éphémère qui ponctue la chaîne parlée par la rupture des relations syntaxiques entre les unités syntaxiques. C'est donc l'unité syntaxique maximale, puisqu'on ne lui reconnaît plus de fonction syntaxique : au-delà de la phrase, les relations relèvent de la logique du discours. Un morpholème peut donc faire phrase à lui seul lorsqu'il est autonome en syntaxe, ce qui le distingue du syntagme syntaxique qui est toujours en relation syntaxique avec au moins une autre unité syntaxique (unité lexicale autonome et morpholème) en vue de structurer la phrase<sup>115</sup>. En tant que résultat d'une combinaison de signifiés qui s'opère dans l'usage du langage, le syntagme et la phrase sont forcément des unités du discours, c'est-à-dire des produits du discours, par opposition aux structures lexicales autonomes et aux morpholèmes qui sont les unités emmagasinées dans la langue. L'association des unités syntaxiques en discours est normalement le résultat d'un acte conscient, contrairement à l'association des signifiés qui structurent de manière permanente les unités syntaxiques.

---

<sup>115</sup> Il est courant d'affirmer que le syntagme traditionnel puisse faire phrase. Par contre, il n'est pas possible de maintenir ce point de vue dans cette thèse, dans la mesure la phrase s'y trouve définie comme l'unité syntaxique maximale parce qu'elle tient lieu de rupture des combinaisons syntaxiques. L'étendue du syntagme syntaxique se trouve ainsi forcément moindre qu'une phrase, comme c'est la plupart du temps le cas lorsqu'on parle de syntagme en grammaire. Cette prise de position s'appuie sur le fait que ce qu'on appelle « syntagme » remplit normalement une fonction grammaticale à l'intérieur de la phrase.

Contrairement à la notion commune de « mot », qui renvoie à une réalité hétérogène, celle de « morpholexème » a le mérite de renvoyer à une réalité homogène, c'est pourquoi on peut fonder une théorie cohérente sur cette notion. De plus, cette notion peut être mise en rapport avec la conception commune en ce qu'elle renvoie à une réalité qui coïncide avec la plus grande partie des mots variables, comme en témoigne le fait que les mots variables composent 97 % des unités recensées par le PRÉ 2014.

Aussi l'étude du morpholexème ouvre-t-elle des perspectives intéressantes en ce qu'elle dissipe bon nombre de difficultés posées par la notion de mot, parce que la grande majorité des mots sont des morpholexèmes. Cela se manifeste notamment par le traitement plus uniforme des mots composés. Certaines de ces unités sont des morpholexèmes selon qu'elles associent de manière permanente des signifiés élémentaires dans la langue et présentent une morphologie grammaticale typique; d'autres sont des syntagmes syntaxiques selon que cette association est éphémère et qu'elle se produise en discours. Cette distinction peut également donner lieu à des applications concrètes dans le domaine de l'orthographe : les unités reconnues comme des morpholexèmes devraient voir leurs constituants soudés sur le modèle du mot simple (**choufleur**), tandis que ceux qui constituent des syntagmes syntaxiques devraient être systématiquement séparés (**pomme rouge**). Cette procédure entraînerait la simplification de l'accord des unités variables en excluant l'accord des composantes du mot composé selon leur « nature »; si le composé est bel et bien un morpholexème, c'est l'ensemble du morpholexème qui s'accorde (**des choufleurs**); si c'est un syntagme syntaxique, chacune des unités variables qui le composent qui peut varier (**les pommes rouges**).

Toutefois, la caractérisation des unités syntaxiques n'est pas uniforme, pour le moment du moins. Si les morpholexèmes agglomèrent une structure significative lexicale à une structure significative grammaticale, il semble anormal que les unités qui correspondent aux mots invariables ne présentent qu'une structure lexicale sans structure grammaticale. C'est d'autant plus anormal qu'on qualifie couramment ces unités de « mots grammaticaux ». En revanche, il est évident que ces unités disposent de valeurs lexicales

qui les opposent dans leur catégorie. Par exemple, les prépositions **de** et **à** se distinguent par leur signifié lexical tout en étant toutes deux catégorisées dans les prépositions. La question consiste à cerner le fondement de la catégorie « préposition ». Il est fort possible que bon nombre de ces unités soient également des morpholèmes dont la structure grammaticale est dissimulée par leur invariabilité. En effet, de telles unités disposent d'un champ sémantique propre comme en témoignent les articles qui leur réservent les dictionnaires. Cela mène à conclure qu'elles se structurent également sur la base d'un support prédicatif déterminé par une composante lexicale<sup>116</sup>. Reste cependant à préciser en quoi consisterait cette détermination, qui est difficile à cerner parce qu'elle serait marquée négativement. Il y aurait donc lieu, en prolongement à cette thèse, d'examiner la possibilité de généraliser la notion de morpholème aux unités qui correspondent aux parties du discours invariables, ce qui accroîtrait la portée de la systématique dans l'explication du langage. Le traitement de cette question dépasse le cadre de l'espace qui est dévolu ici.

---

<sup>116</sup> C'est la position adoptée par Ouellet, qui généralise la détermination lexicale d'une structure grammaticale à l'ensemble des signifiés des mots, signifiés qu'il nomme « concept ».

## Conclusion

Le mot et son signifié forment le principal objet d'étude de la lexicologie et sont d'un intérêt capital en grammaire. Étant donné que ces disciplines se sont surtout intéressées à la conception courante du mot et que cette conception renvoie à des unités de nature hétérogène, que les théories portant sur le mot se soient confrontées à des difficultés de théorisation est compréhensible. C'est ce dont témoignent les nombreux problèmes d'analyse mis en cause par la définition du mot, notamment celui de la définition des autres catégories d'unités que sont la composante de mot, le syntagme et la phrase. Elle est également nécessaire à la distinction des différents plans dans lesquels ces types d'unités fonctionnent, soit la paradigmatique, la morphologie, la syntaxe et la textualité. La validité de cette définition est donc essentielle à la cohérence de la lexicologie en tant que discipline en ce qu'elle conditionne la portée de la méthode d'analyse qu'elle pratique.

Les difficultés liées aux approches théoriques qui ont cours en grammaire et en lexicologie tiennent du fait que ces approches se fondent sur un concept du mot qui n'est pas défini scientifiquement, c'est-à-dire qui ne renvoie pas à une réalité homogène. Cette situation provient soit du fait qu'elles ont renoncé à une telle définition, soit du fait qu'elles n'ont pas identifié les critères nécessaires à sa formulation. En effet, conformément à la conception commune, le mot n'a généralement été défini que comme une suite de lettres ou de sons ayant un sens, sans que le type de sens lié à ce signe ne soit défini. Aussi, dans la pratique de l'analyse, la conception commune ne permet pas de discriminer dans tous les cas le type de signifié en cause de celui de ses composantes ni même de celui d'un syntagme syntaxique, ce qui empêche souvent de discerner les différents types de signifiés (le radical est assimilé au mot, le mot composé se compose de plusieurs « mots » tout comme le syntagme syntaxique, etc.).

En fin de compte, certaines théories ont préféré écarter le mot de l'analyse, à cause du haut degré de difficulté que présente sa définition scientifique. Cette prise de position a

eu pour conséquence de détourner la lexicologie de son principal objet d'étude. Elle a également eu pour conséquence de détourner les approches grammaticales de cet objet d'étude pourtant central à cette discipline. La situation engendrée est d'autant plus problématique que la notion commune de mot a toujours cours dans les analyses proposées; l'adhésion aux notions de dérivation et de composition, entre autres, en témoigne. De cette définition lacunaire du mot s'ensuit un enchaînement complexe de confusions. Un des points de départ pour comprendre ce problème capital est le fait que l'analyse lexicologique et certaines approches grammaticales se préoccupent davantage du signe que du sens qu'il sert à codifier. Or, dans la mesure où la sémantique est la condition d'existence du système sémiologique, la linguistique doit toujours observer à la fois le signe et le signifié, en sachant que la raison d'être du signe est le signifié et non vice-versa.

La focalisation de l'analyse sur la sémiologie explique peut-être pourquoi on ne parvient pas à analyser la structure du signifié du mot, cette analyse étant souvent confondue avec celle de son signe. C'est le cas de la notion de radical, qui sert de fondement aux notions de dérivation et de composition, alors que le radical est le signe d'un lexème et non pas d'un mot. Faute de procéder à l'analyse du signifié de mot considéré en lui-même, on ne parvient pas à distinguer la composante grammaticale de la composante lexicale des mots variables. En conséquence, on ne peut identifier la relation de détermination qui s'institue entre ces deux composantes, nécessaire à l'établissement de cet invariant sémantique pourtant reconnu par certains linguistes sur la base du fait que les locuteurs reconnaissent des identités à travers la variation des emplois. Aussi, lorsqu'il est question du « sens » d'un mot, l'analyse n'a pas le choix de s'en remettre à la valeur référentielle – variable parce que dépendante de l'environnement textuel et de la situation de communication –, valeur étant assimilée à la valeur stable et fondamentale du morpholexème. On ne parvient donc pas à identifier la structure sémantique qui confère au morpholexème sa valeur intrinsèque, valeur qui est relativement stable sur une période historique donnée et qui permet aux locuteurs de lui conférer une identité susceptible de fournir matière au caractère conventionnel du langage.



Ce problème s'apparie à une autre confusion, qui provient de l'influence de la pensée grecque (qui envisage la grammaire comme une discipline fondée sur des principes cognitifs relatifs à la logique) : la confusion entre les phénomènes qui relèvent du langage et ceux qui relèvent de la pensée. Si ces difficultés de caractérisation surviennent même dans le cas des unités qui disposent d'une morphologie grammaticale observable par sa variation, dans le cas de celles qui sont invariables, les difficultés de description des parties du discours sont davantage accrues, faute de disposer d'une morphologie grammaticale qui démontre qu'elles se structurent comme les morpholèmes.

C'est pourquoi la délimitation d'une catégorie homogène de morpholèmes est proposée, catégorie qui comprend toutes les unités morphologiquement variables en français qui sont composées au plan sémantique par l'association permanente d'un ou plusieurs signifiés lexicaux et d'un ou de plusieurs signifiés grammaticaux. Ce type d'unité a une grande importance dans le lexique du français, comme l'illustre le fait qu'environ 97 % des entrées du PRÉ se ramènent à ce type. Il a donc l'avantage de correspondre en bonne partie à l'intuition de la pensée commune sous-jacente à la conception commune du mot. À l'encontre toutefois de la conception commune, il cadre avec une structure sémantique homogène et à une unité opérant à un niveau stable dans la phrase.

Parce que la définition du mot à laquelle ont recours les approches linguistiques n'est pas fondée sur des critères homogènes, il n'est pas possible de distinguer le signifié du mot des autres types de signifiés, soit celui de ses composantes, celui du syntagme morphologique, celui du syntagme syntaxique et celui de la phrase, puisque certaines de ces unités recouvrent parfois des réalités de structures analogues. Le problème se manifeste clairement dans l'analyse des mots composés. L'analyse du composé, vu comme formé de plusieurs mots, s'embrouille dans une triple confusion : celle du mot, de ses composantes et du syntagme syntaxique. En effet, l'analyse des lexèmes codifiés par les radicaux, assimilés à des mots à cause de leur similitude sémiologique, porte à confondre le mot avec le syntagme syntaxique lorsqu'on traite des mots composés et des locutions. On identifie comme des mots les composantes de mots tels que **casse-noix**, parce que **casse-** et **-noix**

sont dans ces séquences deux lexèmes homonymes des mots **casse** et **noix**. Comme tout autre cas d'homonymie, cela requiert qu'on prenne en compte l'opposition de sens entre les deux séquences en admettant que l'absence ou la présence d'une composante grammaticale contribue au sens de la séquence et en conditionne l'aptitude syntaxique. Il n'est dès lors pas possible de distinguer le mot du syntagme syntaxique ni de ses composantes. La distinction entre les signifiés que sont les mots, ses composantes et les syntagmes syntaxiques n'est pas de nature sémiologique : elle concerne essentiellement la sémantique parce qu'il est avant tout question de sens. En outre, si la définition du mot n'est pas valable, les différents types de signifiés peuvent être confondus les uns avec les autres, parce que cette définition sert de point de départ pour la délimitation des autres types de signifiés. Pour une analyse fondée sur le morpholexème, une unité comme **casse-noix** est ostensiblement un morpholexème, car elle ne comporte que les signifiés grammaticaux du nom et pas ceux du verbe et du nom qu'on retrouve dans le syntagme **casse des noix** dans **il casse des noix**.

Le fait de ne pas discriminer les divers types d'unités explique l'absence de démarcation nette des différents plans de fonctionnement des unités, soit la paradigmatique, la morphologie, la syntaxe et la logique. Le problème se pose particulièrement en ce qui regarde la morphologie, qui n'est pas rigoureusement définie, si ce n'est dans des remarques résiduelles qui assimilent les fonctions morphologiques des composantes lexicales à des fonctions syntaxiques pour l'analyse des composés. Cela peut s'expliquer notamment par le fait que la morphologie se situe sur le plan du mot et que celui-ci n'est pas une unité scientifiquement définie. Ce problème n'est pas soulevé dans le cadre d'approches, comme celle du structuralisme et du fonctionnalisme, où l'on décrit la morphologie en termes d'enchaînements d'unités sémiologiques, sans analyser les relations sémantiques qui associent les unités en cause. Or, la morphologie révèle un type d'association stable dans le cadre du morpholexème, ce qui fournit une démarcation plus précise de la morphologie par rapport à la syntaxe, qui concerne le lieu d'associations ponctuelles entre unités. Le fait de ne pas démarquer catégoriquement la morphologie de la syntaxe cause d'importants problèmes d'analyse, particulièrement dans le cas de l'analyse

des mots composés et des syntagmes syntaxiques « figés », si bien que certains linguistes préfèrent parler de morphosyntaxe. Le rejet de la limite entre la morphologie et la syntaxe tient précisément au fait que la conception commune de mot renvoie à une classe hétérogène.

Les phénomènes qui relèvent de la syntaxe sont également confondus avec ceux qui relèvent de la logique et de la cohésion textuelle, comme en témoigne la désignation de certaines classes de mots : on désigne comme « pronom » un terme qui remplit une fonction anaphorique (soit le remplacement du nom), comme déterminant un terme qui remplit une fonction logique dans le cadre de ce qu'on appelle le « groupe nominal », etc. Tous ces problèmes de caractérisation des relations et des unités mènent également à confondre les unités et les relations, l'une des confusions les plus courantes étant celle entre la nature et la fonction d'un mot. La résolution de ces problèmes est donc complexe et force est d'admettre que les approches qui s'inscrivent dans la tradition linguistique n'ont pas clarifié les problèmes posés par la tradition grammaticale parce qu'elles se sont appuyées sur la conception commune de mot ou qu'elles ont introduit dans leur discours scientifique des notions qui impliquent ce concept commun.

C'est pour cette raison que le recours à un concept scientifique tel que celui de « morpholexème » permet de clarifier certains problèmes de définition et de délimitation des différents signifiés posés par la lexicologie en français contemporain, là où les autres approches ont échoué parce qu'elles n'ont pas su s'affranchir de la notion commune de mot, difficile à exploiter de manière scientifique à cause de l'hétérogénéité des réalités auxquelles elle renvoie. Le concept scientifique de « morpholexème » avancé par cette thèse offre donc des perspectives intéressantes en matière de résolution des problèmes de description causés par l'usage du concept commun de mot pour théoriser sur le langage, particulièrement dans le cas des mots variables, qui présentent incontestablement un signifié lexical associé à un signifié grammatical marqué par l'unité graphique. Le morpholexème est un concept scientifique homogène qui a le mérite de couvrir la grande majorité des unités couvertes par la conception commune du mot, ce qui ouvre la voie pour

une distinction plus nette des unités de catégories différentes (mot, syntagme syntaxique, phrase, composantes de mots). Cette définition convient de plus à l'essence du langage, car elle propose une analyse plus axée sur la sémantique plutôt que sur la simple sémiologie. Aussi peut-elle rendre compte d'une grande partie des réalités que couvre la notion commune de mot, soit celles couvertes sous ce que l'on désigne comme étant des classes de mots variables, pour lesquelles il est possible de dégager l'association permanente d'une valeur notionnelle dite « lexicale » à une valeur catégorielle dite « grammaticale ».

D'autre part, la prise en compte de la notion de support prédicatif, c'est-à-dire de la représentation d'une entité de laquelle il est dit parlé, fournit une analyse innovatrice. Le support prédicatif s'impose non seulement à la base de la formation du nom; elle fournit également une explication de la base de la structuration des morpholèmes. La définition du morpholème tient compte du fait que tous ont une valeur lexicale, qui oppose chacun d'eux à tous les autres au sein d'une même catégorie. Elle reconnaît aussi le fait que les morpholèmes peuvent se discriminer par le type de détermination que cette valeur lexicale apporte au support prédicatif, c'est-à-dire l'entité dont il est parlé. Il s'agit de différents modes de détermination qui fournissent une structure stable au morpholème et conditionne sa valeur fondamentale. Cette valeur fondamentale, qui découle de la structure, fournit le moyen de catégoriser le morpholème, de sorte qu'on est en mesure de la distinguer clairement de la valeur référentielle tributaire du contexte. L'analyse morphologique du morpholème peut donc porter sur les relations qui s'instituent entre ses composantes, plutôt que de se contenter de le voir comme un agrégat de composantes sans fonctions définies. Cela permet de dégager la valeur positive stable du morpholème, de manière à la distinguer nettement des diverses valeurs référentielles prises en contexte. Le type de détermination qui structure le morpholème rend possible l'assise d'une première classification sur la distinction entre désignation et généralité : la désignation caractérise les noms, les adjectifs et les participes, la généralité caractérise les pronoms et les verbes. Cette méthode de classification ouvre sur des perspectives intéressantes en ce qu'elle permet de régler de nombreux problèmes auxquels se confronte le classement des mots en parties du discours.

Par ailleurs, la notion de morpholexème permet de distinguer catégoriquement les divers types de signifiés qui interviennent aux différents niveaux d'opération du langage. Il est désormais possible de distinguer le morpholexème, les signifiés élémentaires qui le composent, les syntagmes syntaxiques et les phrases. Ainsi, l'incertitude se dissipe quant à la caractérisation de certaines séquences figées avec les mots : si ces séquences ressemblent aux morpholexèmes parce qu'elles sont emmagasinées de manière permanente dans la mémoire collective, elles en diffèrent incontestablement parce qu'elles sont des syntagmes syntaxiques (ou des phrases dans le cas des proverbes), vu qu'elles sont structurées syntaxiquement. Pour leur part, les composantes du morpholexème se présentent comme des signifiés élémentaires. Ils sont grammaticaux s'ils appartiennent à un paradigme dont les notions sont nécessaires à la formation des morpholexèmes d'une classe; ils sont lexicaux si elles lui sont facultatives. Les signifiés élémentaires ne fonctionnent que dans le cadre du morpholexème (et de la structure lexicale autonome) et ne peuvent remplir que des fonctions morphologiques. Le morpholexème, pour sa part, se présente comme la détermination d'une structure grammaticale par une structure lexicale, et présente une aptitude à remplir une fonction en syntaxe. Le syntagme syntaxique, quant à lui, est une séquence composée de plusieurs unités syntaxiques, soit de morpholexèmes ou de structures lexicales autonomes. Il s'oppose à la phrase en ce qu'il est nécessairement subordonné à un support en syntaxe, contrairement à la phrase, qui est autonome sur ce plan et qui se définit donc comme la limite maximale de la syntaxe.

La distinction des différents types d'unités va de pair avec la distinction des différents plans de fonctionnement du langage. La paradigmatique est le domaine des systèmes qui produisent les notions qui entrent dans la composition des morpholexèmes. La morphologie est le domaine où s'associent les signifiés qui composent un morpholexème. La morphologie se démarque donc de la syntaxe, qui est le domaine des relations de détermination qui associent les morpholexèmes et les structures lexicales autonomes pour structurer les syntagmes syntaxiques et la phrase. La logique, de son côté, se démarque de la syntaxe grammaticale en ce qu'elle explique les phénomènes de cohésion textuelle dont

certains sont immanents à la phrase, mais qui débordent également le cadre de celle-ci dans le cas de la progression thématique, la rection de l'accord, l'anaphore, etc.

Étant donné que la méthode avancée par cette thèse se fonde sur le concept scientifique de « morpholexème », elle fournit une base plus solide que la conception commune de « mot » pour la délimitation des unités significatives et pour la résolution des problèmes qui en découlent. Il reste à examiner par une étude subséquente la possibilité d'étendre l'application de la notion de « morpholexème » aux structures lexicales autonomes, comme les conjonctions et les prépositions, où il n'y a pas de signes positifs indiquant la présence de signifiés grammaticaux.

Les retombées de la présente étude sont aussi théoriques que pratiques. On peut mettre à contribution ses résultats pour l'avancement de disciplines connexes à la lexicologie, notamment la lexicographie et la terminologie, pour lesquelles la notion de « mot » est primordiale. Par exemple, la distinction formelle entre la valeur fondamentale du morpholexème et sa valeur référentielle peut éclairer la question de l'homonymie et de la synonymie. De son côté, la distinction entre valeur grammaticale et valeur lexicale peut contribuer à améliorer les ouvrages de grammaire de même que le traitement grammatical que l'on retrouve dans les dictionnaires, ne serait-ce que par une explication adéquate de la formation des mots ou par l'élimination d'incongruités telles que la considération d'adjectifs invariables.

Les recherches exposées ici peuvent également fournir des éléments de réflexion pour une réforme de l'orthographe axée sur une description plus adéquate des faits, c'est-à-dire sur une description qui met en lumière les régularités et de réduit le nombre d'irrégularités. La pertinence de la définition du morpholexème avancée dans cette thèse permettrait notamment d'uniformiser l'accord des mots dits « composés », en évitant de confondre les composantes de mots avec les composantes de syntagmes syntaxiques : tous les composés reconnus comme des mots pourraient s'accorder comme tels, soit par l'ajout d'un signe du pluriel à l'ensemble de la séquence sémiologique, comme c'est le cas pour

l'unité graphique : **un laissez-passer / des laissez-passers**. Une définition plus adéquate du mot peut également simplifier la graphie des composés, car elle rend généralisable l'unité graphique du mot, sur le modèle des mots dits « simples » (par exemple **table** et **chaise**) : **laissezpasser**. Le concept de « morpholexème » peut donc contribuer à l'amélioration de la prescription linguistique, dont la rectitude dépend de la qualité de la norme objective.

De telles avancées pourraient aussi contribuer à un meilleur enseignement du français, notamment en rectifiant les nombreuses contradictions présentes dans les grammaires scolaires, contradictions alimentées par le très grand nombre d'exceptions et d'anomalies, qui résultent parfois du fait de ne pas disposer d'une description rigoureuse fondée sur des critères homogènes. Une meilleure compréhension d'une unité aussi fondamentale que le mot, raffinée par la conception scientifique de « morpholexème », ne peut que bénéficier à toute la science du langage, ne serait-ce que par l'objectivation de la notion de « mot » dans les analyses linguistiques où elle est employée, de manière à optimiser les descriptions et les explications proposées.





## Bibliographie

ACADÉMIE FRANÇAISE. *Dictionnaire de l'Académie française*. 8<sup>e</sup> éd., Paris, Firmin-Didot et cie, 1935.

----- *Grammaire de l'Académie française*. Paris, Firmin-Didot, 1933.

AMACKER, René. *Linguistique saussurienne*. Genève, Droz, 1975.

AMACKER, René et Rudolf ENGLER (éd.). *Présence de Saussure : actes du colloque international de Genève (21-23 mars 1988)*. Genève, Librairie Droz, 1990.

ARAGON, Louis. *Blanche et l'oubli*. St-Amand, Gallimard, 1967.

ARNAUD et NICOLE. *Grammaire générale et raisonnée, ou, Grammaire de Port-Royal*. Stuttgart, Frommann, 1966 [1676].

ARONOFF, Mark. *Word formation in generative grammar*. Cambridge, MIT Press, 1976.

ASLANIDES, Sophie. *Grammaire du français : du mot au texte*. Paris, Honoré Champion, 2001.

AUBENQUE, Pierre. *Le problème de l'être chez Aristote*. 5<sup>e</sup> éd., Paris, Presses universitaires de France, 1983.

AUDET, Charles-Henri. *Morphologie et syntaxe du français : précis théorique et méthodologique de sémantique grammaticale*. Sainte-Foy, Le Griffon d'Argile, 1994.

AUROUX, Sylvain. *La Révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*. Liège, Mardaga, 1994.

AUROUX, Sylvain (éd.). *Histoire des idées linguistiques*, tome 1. Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga, 1989.

----- *Histoire des idées linguistiques*, tome 2. Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga, 1989.

BACHA, Jacqueline. « Le déterminant adverbial *pas mal de* ». Dans *L'information grammaticale*, no 88, 2001, p. 16-22.

BALDINGER, Kurt. *Vers une sémantique moderne*. Paris, Klincksieck, 1984.

BALLY, Charles. *Linguistique générale et linguistique française*. 4<sup>e</sup> éd., Berne, Francke, 1965.

----- *Traité de stylistique française*. 3<sup>e</sup> éd., Paris, Klincksieck, 1951.

----- *Le langage et la vie*. Paris, Payot, 1926.

BASSET, Louis et Marcel PERENNEC (dir.). *Les classes de mots : traditions et perspectives*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1994.

BAYLON, Christian et Paul FABRE. *Grammaire systématique de la langue française avec des travaux pratiques d'application et leurs corrigés*. Paris, Nathan, 1973.

BAYLON, Christian et Xavier MIGNOT. *Sémantique du langage : initiation*. Paris, Nathan (Fac. Linguistique), 1995.

BÉCHADE, Hervé-D. *Grammaire française*. Paris, Presses universitaires de France, 1994.

BENVENISTE, Émile. *Problèmes de linguistique générale I*. Paris, Gallimard, 1966.

BESCHERELLE, Louis-Nicolas. *Bescherelle. La grammaire pour tous*. Édition révisée par Chantal Contant avec la collaboration de Noëlle Guilloton, Montréal, Hurtubise HMH, 2006.

----- *Le nouveau Bescherelle 3, la grammaire pour tous*. Lasalle, Hurtubise HMH, 1984.

----- *Grammaire nationale ou grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de J. J. Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Casimir Delavigne et de tous les écrivains les plus distingués de la France [...] par Bescherelle aîné, Bescherelle jeune et Litalis de Gaux.* Paris, Garnier, 1864.

BLOIS, Jacques et Marc BAR. *Notre langue française, grammaire pour toutes les classes de l'enseignement secondaire.* Bruxelles/Montréal, Didier, 1975.

----- *Principes d'analyse structurale. Linguistique appliquée.* Bruxelles, Didier, 1974.

BLOOMFIELD, Leonard. *Le langage.* Paris, Payot, 1970.

BONNARD, Henri. *Code du français courant.* Paris, Magnard, 1982.

BOULANGER, Jean-Claude. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie, culture générale.* Saint-Laurent, Dicorobert, 1993.

BOUTIN, Akissi Béatrice. « Procédés d'identification et de catégorisation en français (Afrique de l'Ouest) ». Dans Sylvester Nheanotnu Osu *et al.* (éd.). *Construction d'identité et processus d'identification.* Berne, Peter Lang, 2009, p. 33-50.

BRÉAL, Michel. *Essai de sémantique.* Paris, Hachette, 1897.

BRONCKART, Jean-Paul. *Théories du langage, une introduction critique.* Bruxelles, Pierre Mardaga, 1977.

BRONDAL, Viggo. *Les parties du discours. Études sur les catégories linguistiques.* Copenhague, Einar Munksgaard, 1948.

----- *Essais de linguistique générale.* Copenhague, Ejnar Munksgaard, 1943.

BRUNEAU, Charles et Marcel HEULLUY. *Grammaire française.* Paris, Delagrave, 1935.

BUREAU, Conrad. *Bibliographie de Georges Mounin.* Neuville, Bref, 1994.

----- *Linguistique fonctionnelle et stylistique objective*. Paris, Presses universitaires de France, 1976.

BUYSENS, Éric. *Les catégories grammaticales du français*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975.

BYNON, Theodora *et al.* *Studies in the history of Western linguistics. In honour of R. H. Robins*. Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

CALLAMAND, Monique. *Grammaire vivante du français*. Paris, Clé international, 1991.

CARNOY, Albert-Joseph. *La science du mot. Traité de sémantique*. Louvain, Universitas, 1927.

CASTEILLA, André. *Le français pour tous*. Paris, Éditions André Casteilla, 1978.

CATACH, Nina. « Les signes graphiques du mot à travers l'histoire ». Dans *Langue française*, vol. 119, no 1, p. 10-23.

CHARAUDEAU, Patrick. *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris, Hachette, 1992.

CHARAUDEAU, Patrick *et al.* *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris, Seuil, 2002.

CHEVALIER, Jean-Claude *et al.* *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris, Librairie Larousse, 1964 et 2002.

CHISS, Jean-Louis *et al.* *Introduction à la linguistique française (tome 1 : notions fondamentales, phonétique, lexicque)*. Paris, Hachette, 2001.

----- *Linguistique française : initiation à la problématique structurale*. Paris, Hachette Supérieur, 1992.

CHISS, Jean-Louis et Christian PUECH. « F. de Saussure et la constitution d'un domaine de mémoire pour la linguistique contemporaine ». Dans *Langages*, 28<sup>e</sup> année, no 114, juin 1994, p. 41-53.

- CHOMSKY, Noam. *Structures syntaxiques*. Paris, Seuil, 1979.
- *Dialogues avec Mitsou Ronat*. Paris, Flammarion, 1977.
- *Questions de sémantique*. Paris, Seuil, 1975.
- COMBETTES, Bernard. *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique*. Bruxelles/Paris, De Boeck-Duculot/Gembloux, 1983.
- CORBILIN, Francis. *Représentation du discours et sémantique formelle : introduction et application au français*. Paris, Presses universitaires de France, 2002.
- « Groupes nominaux sans nom et partitif ». Dans Jean Chuquet et Marc Fryd. *Absence de marque et représentation de l'absence -I-*, travaux linguistiques du Cerlico. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 47-68.
- CORNEILLE, Jean-Pierre. *La linguistique structurale : sa portée, ses limites*. Paris, Larousse, 1976.
- CORNILLAC, Guy. *Le mot en français et en esquimau : étude de psycho-systématique comparée*. Paris, Peeters, 1993.
- COSERIU, Eugenio. *L'homme et son langage*. Paris, Peeters, 2001.
- CREISSELS, Denis. *Unités et catégories grammaticales. Réflexions sur les fondements d'une théorie générale des descriptions grammaticales*. Grenoble, Publications de l'Université de langues et lettres de Grenoble, 1979.
- CUSIN-BERCHE, Fabienne. « La notion d'"unité lexicale" en linguistique et son usage en lexicologie ». Dans *Linx*, no 40, 1999, p. 11-33.
- DAGNEAUD, Robert. *Le vocabulaire grammatical. Technologie scolaire de l'analyse et du style*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1965.

- DAL, Georgette. « Les adverbes de manière en *-ment* du français ». Dans Nabil Hathout et Fabio Montermini (dir.). *Morphologie à Toulouse. Actes du colloque international de morphologie 4<sup>èmes</sup> Décembrettes*. München, Lincom Europa, 2007, p. 121-148.
- DAL, Georgette et Dany AMIOT. « Composition néoclassique en français et ordre des constituants ». Dans Dany Amiot (éd.). *La composition dans une perspective typologique*. Arras, Artois Presses Université, 2008, p. 49-74.
- DARDEL (de), Robert. « Distinction lexicale des sexes : hypothèse d'un facteur économique ». Dans *Du lexique à la morphologie : du côté de chez Zwaan*, textes réunis en l'honneur du soixantième anniversaire de Wiecher Zwanenburg. Amsterdam/Atlanta, Éditions Rodopi B.V., 1993, p. 87-102.
- DARMESTER, Arsène. *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. Paris, Delagrave, 1887.
- DELOTTE, André et Guy VILLARS. *Exercices de grammaire et de langue française du cycle d'observation*. Paris, Hatier, 1962.
- DE MAURO, Tullio. *Une introduction à la sémantique*. Paris, Payot, 1969.
- DENDALE, Patrick. « *Devoir* au conditionnel, valeur évidentio-modale et origine du conditionnel ». Dans Svetlana Vogeleer et al. (éd.). *La modalité sous tous ses aspects*. Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 1999, p. 7-28.
- DENIS DE THRACE. *Grammaire de Denis de Thrace tirée de deux manuscrits arméniens de la bibliothèque du Rot*, publiée en grec, en arménien et en français et précédée de considérations générales sur la formation progressive de la Science glossologique chez les anciens et de quelques détails historiques sur Denis, sur son ouvrage et sur ses commentateurs par Jacques Chahan de Cirbied. Paris, 1830.
- DESSAINES, Maurice. *Éléments de linguistique descriptive en fonction de l'enseignement du français*. Namur, La Procure, 1960.
- DIDEROT, Denis et Jean le Rond d'ALEMBERT. *L'Encyclopédie Diderot et d'Alembert*. Paris, Hachette, 1985.

- DI SCIULLO, Anne-Marie. *Théorie et description en grammaire générative*. Québec, Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 1985.
- DI SCIULLO, Anna-Maria et Edwin WILLIAMS. *On the definition of word*. Cambridge, MIT Press, 1987.
- DOLPHIN, Colette. «Évaluation probabiliste des co-occurrences». Dans *Recherches linguistiques*, vol. 3, 1977, p. 21-34.
- DOMINICY, Marc. *La naissance de la grammaire*. Bruxelles, Mardaga, 1984.
- DOURSON, Michel. «Essai de sémantique cognitive : le sens de *chez*». Dans Claude Rivière et Marie-Line Groussier (dir.). *La notion : Actes du Colloque « La notion » tenu à l'U.F.R. d'études anglophones, Université Paris 7-Denis Diderot en février 1996*. Paris, Ophrys, 1997, p. 75-84.
- DUBOIS, Jean (dir.). *Dictionnaire de la langue française : lexis*. Paris, Larousse, 2002.
- DUBOIS, Jean et al. *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Librairie Larousse, 1973.
- DUBOIS, Marguerite-Marie et al. *Dictionnaire français-anglais de locutions et expressions verbales*. Paris, Larousse, 1973.
- DUBOIS-CHARLIER, Françoise. « Du mot non simple au texte non simple ». Dans Barbara Kaltz (dir.). *Regards croisés sur les mots non simples*. Lyon, ENS Éditions (Langages), 2008, p. 151-163.
- DUCROT, Oswald et Jean-Marie SHAEFFER. *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Éditions du Seuil, 1999.
- DU MARSAIS. *Des tropes ou des différents sens dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même langue*. Paris, Veuve de Jean-Baptiste Brocas, 1730.
- ÉLUERD, Roland. *Grammaire descriptive de la langue française*. Paris, Nathan, 2002.
- *La lexicologie*. Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je?), 2000.

- ESSONO, Jean-Marie. *Précis de linguistique générale*. Paris, L'Harmattan, 1998.
- FAGES, Jean-Baptiste. *Comprendre le structuralisme*. Toulouse, Privat, 1967.
- FEUILLARD, Colette. « Structure sémantico-syntaxique de la phrase & structure thématique du texte : quelle articulation? » Dans *Écho des études romanes*, vol. VIII, no 1, 2012, p. 167-181.
- FEUILLET, Jack. *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*. Paris, Presses universitaires de France (Linguistique nouvelle), 1988.
- FIALA, Pierre et al. *La locution : entre lexique, syntaxe et pragmatique. Identification en corps, traitement, apprentissage*. Paris, Klincksieck/Publications de l'INALF (Collection Saint-Cloud, vol. 16), 1997.
- FONTANIER, Pierre. « Manuel classique pour l'étude des tropes ou éléments de la science du sens des mots ». Dans *Les figures du discours*. Paris, Champion, 1977.
- FRADIN, Bernard et Jean-Marie MARANDIN. *Mot et grammaires*. Paris, Didier érudition, 1997.
- FRANÇOIS, Frédéric. « La description linguistique ». Dans André Martinet (dir.). *Le langage*. Paris, Encyclopédie de la Pléiade, vol. 25, 1968, p. 3-45.
- FRUYT, Michèle. « Nature et limite de la polysémie ». Dans Olivier Soutet (dir.). *La polysémie*. Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2005, p. 23-36.
- FUCHS, Catherine. « Les tours qualifiants en : *Comme N* ». Dans Alain Deschamps et Jacqueline Guillemin-Flescher Gap (dir.). *Les opérations de détermination : quantification-qualification. Actes du colloque de linguistique des 27 et 28 mars 1998 organisé à l'UFE d'études anglophones de l'Université Paris 7-Denis Diderot*. Paris, Ophrys, 1999, p. 63-82.
- FUCHS, Catherine et Pierre LE GOFFIC. *Les linguistiques contemporaines, repères théoriques*. Paris, Hachette Supérieur, 1992.



- GAATONE, David. « Un peu sur *beaucoup* (et ses synonymes) et *peu* ». Dans Catherine Schnedecker et Constance Armbrecht (dir.). *La quantification et ses domaines. Actes du colloque de Strasbourg, 18-21 octobre 2012*. Paris, Champion, 2012, p. 65-76.
- « La locution : analyse interne et analyse globale ». Dans Michel Martins-Baltar (éd.). *La locution : entre langue et usages*. 1997, p. 165-179.
- GADET, Françoise. *Saussure : une science de la langue*. Paris, Presses universitaires de France, 1987.
- GARDE, Paul. « Présupposés linguistiques de la théorie des parties du discours ». *Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence*, 1983, p. 1-8.
- GARDES TAMINE, Joëlle. *La grammaire : méthodes et notions*. Paris, Armand Colin, 2012.
- GAUDIN, François et Louis GUESPIN. *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*. Bruxelles, Duculot, 2000.
- GAUTHIER, Antoine. *Unité et discontinuité : une approche épistémologique et systématique de la phrase*. Thèse de doctorat, Université de Paris IV, 2006.
- GEORGIN, René. *Guide de la langue française*. Paris, André Bonne, 1969.
- GIRARD (abbé). *Synonymes français*. Bordeaux, P. Beaune, 1802.
- GIRAULT-DUVIVIER, Charles-Pierre. *Grammaire des grammaires, ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*. Paris, A. Cotelle Libraire, 1840.
- GOBBE, Roger et Michel TORDOIR. *Grammaire française*. Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1986.
- GODEL, Robert. *Les sources manuscrites du Cours de linguistique générale de F. de Saussure*. Genève/Paris, Librairie Droz/Librairie Minard, 1957.
- GOUGENHEIM, Georges. *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*. Paris, Picard, 1963.

- GREIMAS, Algirdas Julien. *Sémantique structurale*. Paris, Larousse, 1966.
- GREVISSE, Maurice. *Le bon usage*. 15<sup>e</sup> éd., Bruxelles, De Boeck/Duculot, 2011.
- *Le bon usage*. 12<sup>e</sup> éd., Paris, Duculot, 1986.
- *Le bon usage*. 11<sup>e</sup> éd., Gembloux/Paris, 1980.
- *Précis de grammaire française*. Paris, Duculot, 1989.
- GREVISSE, Maurice et André GOOSSE. *Le bon usage*. Bruxelles, De Boeck & Larcier, 2007.  
[En ligne]. <http://www.lebonusage.com.ezproxy.bibl.ulaval.ca/>
- GROSS, Gaston. « Réflexion sur le traitement automatique des langues ». Dans Gérard Purnelle *et al* (éd.). *Le poids des mots : actes des 7<sup>es</sup> journées internationales d'analyse statistique des données textuelles, Louvain-la-Neuve, 10-12 mars 2004 = Proceedings of the 7<sup>th</sup> International Conference on Textual Data Statistical Analysis*, vol. 2. Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004, p. 545-556.
- *Les expressions figées en français : noms composés et autres locutions*. Paris, Ophrys, 1996.
- GRUAZ, Claude. *Le mot français, cet inconnu : précis de morphographémologie*. Ivry-sur-Seine, Centre national de la recherche scientifique, Publications de l'Université de Rouen, no 138, 1987.
- GRUNIG, Blanche-Noelle. « La locution comme défi aux théories linguistiques : une solution d'ordre mémoriel ». Dans Michel Martins-Baltar (éd.). *La locution : entre langue et usages*. 1997, p. 225-240.
- GUELPA, Patrick. *Introduction à l'analyse linguistique : rappels de cours et exercices corrigés*. Paris, A. Colin, 1997.
- GUILBERT, Louis. *La créativité lexicale*. Paris, Larousse, 1975.

GUILLAUME, Gustave. *Leçons 1951-1952, série A, Psycho-systématique du langage : principes, méthodes et applications IV*, volume 15. Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/Klincksieck, 1997.

----- *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1946-1947 et 1947-1948, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française V et Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française VI*. Québec/Paris, Presses de l'Université Laval/ Librairie C. Klincksieck, 1997.

----- *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1944-1945, série A et B, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française III et Sémantèmes, morphèmes et systèmes*. Québec/Lille, Presses de l'Université Laval/Presses universitaires de Lille, 1991.

----- *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume, 1943-1944, série A, Esquisse d'une grammaire descriptive de la langue française II*. Québec/Lille, Presses de l'Université Laval/Presses universitaires de Lille, 1990.

----- *Leçons de l'année 1946-1947, série C, Grammaire particulière du français et grammaire générale III*, volume 9. Québec/Lille, Presses de l'Université Laval/Presses universitaires de Lille, 1989.

----- *Structure sémiologique et structure psychique de la langue française I. Leçons 1948-1949. Série A*. Paris, Klincksieck, 1971.

----- *Langage et science du langage*. Paris/Québec, Librairie A.-G. Nizet/Presses de l'Université Laval, 1969.

GUIRAUD, Pierre. *Les mots savants*. Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je?), 1978.

----- *La sémiologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1971.

----- « Sens et information ». Dans *Statistique et analyse linguistique : Colloque de Strasbourg (20-22 avril 1964)*. Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 51-55.

----- *La sémantique*. Paris, Presses universitaires de France, 1955.

HEIDEGGER, Martin. *Traité des catégories et de la signification chez Duns Scot*. Paris, Gallimard, 1970.

HJELMSLEV, Louis. *Prolégomènes à une théorie du langage*. Paris, Éditions de Minuit, 1971.

----- *Principes de grammaire générale*. Kobenhavn, Host, 1929.

HOEPELMAN, Jaap et Christian ROHRER. « "Déjà" et "encore" et les temps du passé en français ». Dans Jean David et Robert Martin (dir.). *La notion d'aspect. Colloque organisé par le centre d'analyse syntaxique de l'université de Metz (18-20 mai 1978) : actes*. Paris, Klincksieck, 1980, p. 119-144.

HONESTE, Marie-Luce. « Le sens des mots entre langue et discours ». Dans Aboubakar Ouattara (dir.). *La linguistique de Bernard Pottier, bilan, critiques, perspectives*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 324-345.

HUGLO, Pierre-André. *Approche nominaliste de Saussure*. Paris, L'Harmattan, 2002.

HUOT, Hélène. *Morphologie : forme et sens des mots français*. Paris, Armand Colin, 2001.

JACQUET-PFAU, Christine. « Contribution à une analyse morphographémique du français contemporain : les notions de racine, matrice et schème ». Dans Claude Gruaz (éd.). *Quand le mot fait signe : pour une sémiotique de l'écrit*. Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 2002, p. 45-68.

JAKOBSON, Roman. *Essais de linguistique générale*. Paris, Éditions de Minuit, 1963.

JUILLAND, Alphonse. *The decline of the word*. Saratoga, Anma Libri, 1975.

JULIEN, M. « Word ». Dans Keith Brown (éd.). *Encyclopedia of Language & Linguistics*. Philadelphia, Elsevier Ltd., 2006, p. 617-624.

- KAMPERS-MANHE, Brigitte. « La composition comme processus de formation de néologismes ». Dans Aafke Hulk *et al.* (éd.). *Du lexique à la morphologie : du côté de chez Zwaan*, textes réunis en l'honneur du soixantième anniversaire de Wiecher Zwanenburg. Amsterdam/Atlanta, Éditions Rodopi B.V., 1993, p. 155-172.
- KASTBERG SJOBLUM, Margareta. « Analyse grammatico-métrique d'une monographie "multi-générique"; le substantif ». Dans Gérard Purnelle *et al.* (éd.). *Le poids des mots : actes des 7<sup>es</sup> journées internationales d'analyse statistique des données textuelles, Louvain-la-Neuve, 10-12 mars 2004 = Proceedings of the 7<sup>th</sup> International Conference on Textual Data Statistical Analysis*, vol. 2. Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004, p. 672-681.
- KLEIBER, Georges. « Les quantifications universelles en trio : *tous les, chaque et tout* ». Dans Catherine Schnedecker et Constance Armbrecht (dir.). *La quantification et ses domaines. Actes du colloque de Strasbourg, 18-21 octobre 2012*. Paris, Champion, 2012, p. 139-157.
- KLEIBER, Georges et Hélène LAZZARO. « Qu'est-ce qu'un syntagme nominal générique? ou *Les carottes qui poussent ici sont plus grosses que les autres* ». Dans *Recherches linguistiques*, vol. 12., 1987, p. 73-111.
- KOCOUREK, Rostislav. *Essais de linguistique française et anglaise : mots et termes, sens et textes = Essays in French and English linguistics : words and terms, meanings and texts*. Louvain, Peeters, 2001.
- KONINCK (de), Yvonne-V. *Grammaire française à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire technique*. Bruxelles, De Boeck, 1968.
- KORZYBSKI, Alfred. *Une carte n'est pas le territoire : prolégomènes aux systèmes non aristotéliens et à la sémantique générale*. Paris, Éditions de l'Éclat, 2007.
- LAB, Frédéric. « *Tant et si bien*, face à l'absence ». Dans Jean Chuquet et Marc Fryd. *Absence de marque et représentation de l'absence -I-*, travaux linguistiques du Cerlico. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 195-214.
- LAFAYE, Pierre-Benjamin. *Dictionnaire des synonymes de la langue française*. Paris, Hachette, 1858.

LAGANE, René. *Locutions et proverbes d'autrefois*. Paris, Belin, 2008.

LAGARDE, J.-P. « Les parties du discours dans la linguistique moderne et contemporaine ». Dans *Langages*, no 92, 1988, p. 93-108.

*La grande encyclopédie*. Paris, Librairie Larousse, 1976.

LAMBERT, Frédéric. « Et : un cas de grammaticalisation? » Dans Gilles Col et Daniel Roulland (éd.). *Grammaticalisation 2, concepts et cas*. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 113-134.

LANDAIS, Napoléon. *Grammaire générale des grammaires françaises : présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales anciennes et nouvelles*. Paris, Didier, 1856.

LARIVE. *La deuxième année de grammaire [...] Livre du maître*. Paris, Colin, 1920.

LAROUSSE, *Le petit Larousse illustré en couleurs*, Paris, Larousse, 2005.

LAROUSSE, Pierre. *Grande encyclopédie Larousse*, 20 vol. Paris, Librairie Larousse, 1971-1976.

LAZARD, Gilbert. « La distinction entre nom et verbe en morphologie et en syntaxe ». Dans *Modèles linguistiques*, vol. 6, no 1, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1984, p. 29-40.

LE GALLIOT, Jean. *Description générative et transformationnelle de la langue française. Avec des travaux pratiques et leurs corrigés*. Paris, Nathan, 1975.

LEHMANN, Alise et Françoise MARTIN-BERTHET. *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*. Paris, Nathan, 1998 et 2008.

LEJEUNE, Christophe. « Représentation des réseaux de mots associés ». Dans Gérard Purnelle et al (éd.). *Le poids des mots : actes des 7<sup>es</sup> journées internationales d'analyse statistique des données textuelles, Louvain-la-Neuve, 10-12 mars 2004 = Proceedings of the 7<sup>th</sup> International Conference on Textual Data Statistical*

*Analysis*, vol. 2. Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2004, p. 726-736.

LEMARÉCHAL, Alain. *Les parties du discours, sémantique et syntaxe*. Paris, Presses universitaires de France, 1989.

LÉON, Jacqueline. « Historiographie du structuralisme généralisé. Étude comparative ». Dans *Les dossiers de HEL*, supplément électronique à la revue *Histoire Epistémologie Langage*, no 3, 2013. [En ligne]. <http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/num3/num3.htm>

----- « L'automatisation et les unités lexicales composées ». Dans Barbara Kaltz (dir.). *Regards croisés sur les mots non simples*. Lyon, ENS Éditions (Langages), 2008, p. 177-191.

----- « Conceptions du mot et débuts de la traduction automatique ». Dans *Histoire Epistémologie Langage*, vol. 23, no 1., 2001, p. 81-106.

LERAT, Pierre. « Principes de linguistique du mot ». Dans *L'information grammaticale*, no 26, 1985, p. 14-16.

LEROT, Jacques. *Précis de linguistique générale*. Paris, Éditions de Minuit, 1993.

LÉVI-STRAUSS, Claude. *La pensée sauvage*. Paris, Plon, 1962.

LOWE, Ronald. *Introduction à la psychosystématique du langage (Tome I : Psychosystématique du nom)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

LOWE, Ronald (éd.). *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe. Actes du IX<sup>e</sup> colloque de l'Association internationale de psychomécanique du langage*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.

MAHMOUDIAN, Mortéza (dir.). *Pour enseigner le français : présentation fonctionnelle de la langue*. Paris, Presses universitaires de France, 1976.

MALMBERG, Bertil. *Histoire de la linguistique : de Sumer à Saussure*. Paris, Presses universitaires de France, 1991.

- MALRIEU, Denise et François RASTIER. « Genre et variation morphosyntaxique ». Dans *Traitement automatique des langues*, vol. 42, no 2, 2001, p. 548-577.
- MARCELLESI, Jean-Baptiste et Christiane MARCELLESI. « Les études du lexique : points de vue et perspectives ». Dans *Langue française*, vol. 2, no 1, 1969, p. 104-120.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane. *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles, De Boeck & Larcier/Duculot, 2006.
- MAROUZEAU, Jules. *La linguistique ou science du langage*. Paris, Geuthner, 1968.
- *Lexique de la terminologie linguistique : français, allemand, anglais, italien*. Paris, Geuthner, 1961.
- MARTINET, André. *Éléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin, 2008.
- « Que faire du mot? » Dans Pierre Swiggers et Willy Van Hoëcke (dir.). *Mot et parties du discours. Word and word classes. Wort und wortarten*. Louvain, Peeters, 1986.
- *La linguistique synchronique : études et recherches*. Paris, Presses universitaires de France, 1970.
- « Syntagme et syntème ». Dans *La linguistique*, no 2, 1967, p. 1-14.
- « Le mot ». Dans *Problème de langage*. Paris, Gallimard, 1966, p. 39-53.
- MARTINET, André (dir.). *Le langage*. Paris, Encyclopédie de la Pléiade, vol. 25, 1968.
- MARTINET, André et al. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris, Crédif/Didier, 1979.
- MATHIEU-COLAS, Michel. « Essai de typologie des noms composés français ». Dans *Cahiers de lexicologie*, no 69, 1996, p. 71-125.
- MATORÉ, Georges. *Histoire des dictionnaires français*. Paris, Librairie Larousse, 1968.



----- *La méthode en lexicologie*. Paris, Didier, 1953.

MEILLET, Antoine. *Linguistique historique et linguistique générale*. Paris, Champion, 1921.

MICHAUT, Gustave et Paul SCHRICKE. *Grammaire française : cours complet*. Paris, A. Hatier, 1934.

MILNER, Jean-Claude. *Introduction à une science du langage*. Paris, Seuil, 1989.

MITTERAND, Henri. *Les mots français*. Paris, Presses universitaires de France, 1973.

MOESCHLER, Jacques et Antoine AUSCHLIN. *Introduction à la linguistique contemporaine*. Paris, A. Colin, 2000.

MOLINO, Jean. « Où en est la morphologie? » Dans *Langages*, 20<sup>e</sup> année, no 78, 1985, p. 5-40.

MOREAU, M. R. « Intervention de M. R. Moreau ». Dans *Statistique et analyse linguistique. Colloque de Strasbourg (20-22 avril 1964)*. Paris, Presses universitaires de France, 1964, p. 125-132.

MORTUREUX, Marie-Françoise. *La lexicologie entre langue et discours*. Paris, SEDES, 1997.

MOUNIN, Georges. *Clefs pour la sémantique*. Paris, Seghers, 1972.

----- *Clefs pour la linguistique*. Paris, Seghers, 1968.

----- *Les problèmes théoriques de la traduction*. Paris, Gallimard, 1963.

MULLER, Charles. « La statistique lexicale ». Dans *Langue française*, vol. 2, no 1, 1969, p. 30-43.

NEVEU, Franck et Peter LAUWERS. « La notion de "tradition grammaticale" et son usage en linguistique française ». Dans *Langages*, vol. 3, no 167, 2007, p. 7-26.

- NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris, A. Colin, 1997.
- NIQUE, Christian. *Initiation méthodique à la grammaire générative*. Paris, Librairie Armand Colin, 1974.
- NYROP, K. *La sémantique*. Copenhague, Gyldenda, 1913.
- OCKHAM (d'), Guillaume. *Somme de Logique. Première partie*, édité par Joël Biard. Mauvezin, Trans-Europ-Repress, 1988.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Le grand dictionnaire terminologique*. [En ligne]. <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>
- OGDEN, Charles Key et Ivor Armstrong RICHARDS. *The meaning of meaning*. London, Kegan Paul, 1923.
- OLLIVIER, Jacqueline et Martin BEAUDOIN. *Grammaire française*. Toronto, Nelson, 2004.
- OUELLET, Jacques. *Sémantique conceptuelle du français. Grammaire et lexicologie*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2014.
- « Les fondements de la sémantique conceptuelle et l'analyse des parties du discours ». Dans *Langues et linguistique*, no 31, 2005, p. 145-187.
- « Adverbe et préposition ». Dans Ronald Lowe (éd.). *Le système des parties du discours. Sémantique et syntaxe. Actes du IX<sup>e</sup> colloque de l'Association internationale de psychomécanique du langage*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 95-105.
- « Systématique de représentation spatiale ». Dans *Langues et linguistique*, no 14, 1990, p. 149-175.
- « Sémantique grammaticale du nom et du pronom ». Dans *Langues et linguistique*, no 11, 1985, p. 191-239.

- PARENT, François. « Ceci n'est pas une pipe ». Dans *Actes des 14<sup>e</sup> journées de linguistique*. Québec, Université Laval, 2001, p. 53-65.
- « Valeur lexicale et valeur grammaticale ». Dans *Actes des 14<sup>e</sup> journées de linguistique*. Québec, Université Laval, 2001, p. 65-76.
- « De l'inexistence des locutions ». Dans *Actes des 13<sup>e</sup> journées de linguistique*. Québec, Université Laval, 2000, p. 165-184.
- *Sémantique grammaticale du mot tout*. Mémoire, Québec, Université Laval, 2000.
- « Variation particulière de l'adverbe *tout* ». Dans *Actes des 12<sup>e</sup> journées de linguistique*. Québec, Université Laval, 1998, p. 83-90.
- PAVEAU, Marie-Anne et Georges Élia SARFATI. *Les grandes théories de la linguistique : de la grammaire comparée à la pragmatique*. Paris, A. Colin, 2003.
- PERGNIER, Maurice. *Le mot*. Paris, Presses universitaires de France, 1986.
- PÉROZ, Pierre. « *C'est ben toi, ça!* – Dense, discret, compact : modalités régulières de la variation sémantique ». Dans Sylvester Nheanotnu Osu *et al.* (éd.). *Construction d'identité et processus d'identification*. Berne, Peter Lang, 2009, p. 347-362.
- PESSONNEAUX, R. et C. GAUTIER. *Quelle est l'origine, la formation, la signification des mots français? (Lexicologie française) à l'usage des écoles normales primaires et de l'enseignement secondaire*. Paris, F. Nathan, 1947.
- POTTIER, Bernard. *Théorie et analyse en linguistique*. 2<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1992.
- *Linguistique générale : théorie et description*. Paris, Klincksieck, 1974.
- PRIETO, Luis Jorge. *Principes de noologie*. The Hague, Mouton, 1964.
- QUINE, Willard V. O. *Le mot et la chose*. Paris, Flammarion, 1977.

RASTIER, François. « Le terme : entre ontologie et linguistique ». Dans *La banque des mots*, no 7, 1995, p. 35-65.

----- « Tropes et sémantique linguistique ». Dans *Langue française*, no 101, 1994, p. 80-101.

REY, Alain. *Le Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version numérique. Paris, Dictionnaires Le Robert/VUEF, 2013.

----- *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version numérique. Paris, Dictionnaire Le Robert, 2013.

----- *Le lexique, images et modèles : du dictionnaire à la lexicologie*. Paris, A. Colin, 1977.

----- *La lexicologie. Lecture*. Paris, Klincksieck, 1970.

REY, Alain et Sophie CHANTREAU. *Dictionnaire des expressions et locutions*. Paris, Le Robert, 1987.

REY-DEBOVE, Josette. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. The Hague, Mouton, 1971.

RIEGEL, Martin *et al.* *Grammaire méthodique du français*. Paris, Presses universitaires de France, 1994, 2001, 2002 et 2009.

RIMBAUD, Arthur. *Œuvres poétiques*. Paris, Flammarion, 1964.

ROCHÉ, Michel. « Base, thème, radical ». Dans *Recherches linguistiques de Vincennes*, no 39, 2010, p. 95-134.

ROSIER, Irène. « Grammaire, Logique, Sémantique, deux positions opposées au XII<sup>e</sup> siècle : Roger Bacon et les modistes ». Dans *Histoire Épistémologie Langage*, tome 6, fascicule 1, 1984, p. 21-34.

RUWET, Nicolas. « Un exemple d'analyse transformationnelle : montée du sujet et extraposition ». Dans André Joly et al. *Grammaire générative et psychomécanique du langage*. Paris, Didier, 1975.

----- *Introduction à la grammaire générative*. Paris, Librairie Plon, 1967.

SAPIR, Edward. *Essais sur le langage*. Paris, Éditions de Minuit, 1969.

----- *Le langage*. Paris, Payot, 1953.

SAUSSURE (de), Ferdinand. *Cours de linguistique générale*. Paris, Payot, 1975.

SAUVAGEOT, Aurélien. *Portrait du vocabulaire français*. Paris, Larousse, 1964.

SCHAFF, Adam. *Langage et connaissance. Suivi de six essais sur la philosophie du langage*. Paris, Anthropos, 1969.

SCHWARZE, Christoph. « La notion de règle morphologique et les mots complexes non construits ». Dans Nabil Hathout et Fabio Montermini (dir.). *Morphologie à Toulouse. Actes du colloque international de morphologie, 4<sup>èmes</sup> Décembrettes*. München, Lincom Europa, 2007, p. 221-243.

SGROI, Salvatore Claudio. « Qu'est-ce qu'un préfixe? » Dans Nabil Hathout et Fabio Montermini (dir.). *Morphologie à Toulouse. Actes du colloque international de morphologie, 4<sup>èmes</sup> Décembrettes*. München, Lincom Europa, 2007, p. 171-186.

SHPET, Gustav. *La forme interne du mot : études et variations sur des thèmes de Humboldt*. Paris, Éditions Kimé, 2007.

SOUTET, Olivier. *Linguistique*. Paris, Presses universitaires de France (Quadrige), 2005.

STARET, Moshé. *Théories syntaxiques du français contemporain*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2000.

STEFANINI, Jean. *Histoire de la grammaire*. Paris, CNRS Éditions, 1994.

- SWIGGERS, Pierre. *Grammaire et théorie du langage au dix-huitième siècle : mots, temps, mode dans l'Encyclopédie méthodique*. Lille, Presses universitaires de Lille, 1986.
- SWIGGERS, Pierre et Willy VAN HOECKE (dir.). *Mot et parties du discours. Word and word classes. Wort und Wortarten*. Louvain, Peeters, 1986.
- TAMBA, Irène. *La sémantique*. Paris, Presses universitaires de France (Que sais-je?), 2005.
- TELLIER, Christine. *Éléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1996.
- TESNIÈRE, Lucien. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris, Klincksieck, 1969.
- THIELE, Johannes. *La formation des mots en français moderne*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1987.
- THUROT, François. *Tableau des progrès de la science grammaticale*. Bordeaux, Ducros, 1970.
- TOGEBY, Knud. *Choix d'articles 1943-1974*. Kobenhavn, Akademisk Forlag, 1978.
- « Qu'est-ce qu'un mot? » Dans *Revue Romane*, no 15, 1978, p. 51-65.
- *Structure immanente de la langue française*. Paris, Librairie Larousse, 1965.
- TOLLIS, Francis. *Signe, mot et locution, entre langue et discours : de Gustave Guillaume à ses successeurs*. Limoges, Lambert-Lucas, 2008.
- TOLLIS, Francis (éd.). *La locution et la périphrase du lexique à la grammaire. Actes des journées d'étude sur la locution organisées à l'Université de Pau les 16 et 17 octobre 1998*. Paris, L'Harmattan, 2001.
- TOURATIER, Christian. *Morphologie et morphématique : analyse en morphèmes*. Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002.

----- *La sémantique*. Paris, A. Colin, 2000.

TOURNIER, Jean et Nicole TOURNIER. *Dictionnaire de lexicologie française*. Paris, Ellipses, 2009.

*Trésor de la langue française informatisé*. Paris, CNRS éditions, 2004. [En ligne]. <http://atilf.atilf.fr/>

TUTESCU, Mariana. *Précis de sémantique française*. Bucaresti/Paris, Editura didactica si pedagogica/Klincksieck, 1979.

ULLMANN, Stephen. *Précis de sémantique française*. Berne, A. Francke, 1969.

VAN VLASSELAER, Jean-Jacques. *La définition du mot*. Mémoire, Ottawa, Université d'Ottawa, 1973.

VENDRYES, Joseph. *Le langage*. Paris, Albin Michel, 1968.

VIGNAUX, Georges. *Les sciences cognitives : une introduction*. Paris, La Découverte, 1991.

VON WARTBURG, W. *Problèmes et méthodes de la linguistique*. Paris, Presses universitaires de France, 1963.

----- *Évolution et structure de la langue française*. Berne, Francke, 1934.

WHORF, Benjamin Lee. *Linguistique et anthropologie*. Paris, Denoël, 1971.